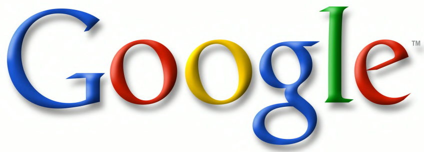
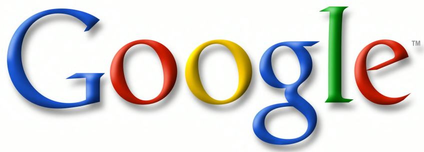
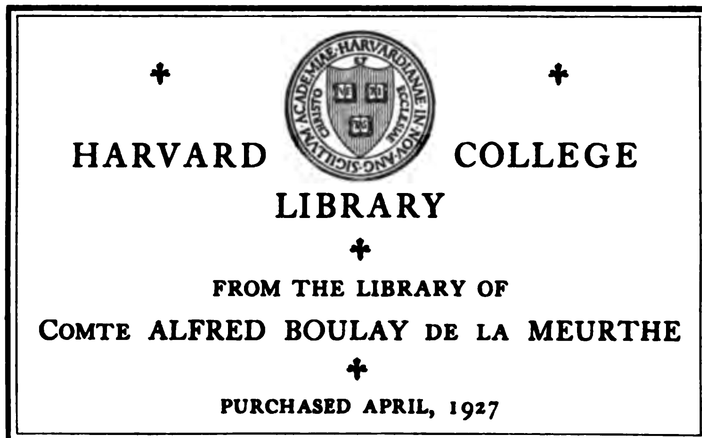







HARVARD COLLEGE
LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
PURCHASED APRIL, 1927

# LES ORIGINES

DE

# NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ

OU

## SON HISTOIRE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A LA RÉVOLUTION

**Par le Père Joseph-Marie ORY**

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE JÉSUS ET MARIE

ABBEVILLE

IMPRIMERIE C. PAILLART

24, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 24

1891

LES ORIGINES

DE

# NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ

*Pour me conformer aux décrets des Souverains Pontifes et en particulier du Pape Urbain VIII, je déclare que, si dans ce livre, je donne quelquefois au* VÉNÉRABLE *Père Eudes le nom de* SAINT *ou autres semblables, je n'ai nullement voulu lui attribuer ces titres dans le sens où l'Église le fait après ses enquêtes canoniques. J'espère qu'un jour le Vicaire de Jésus-Christ rendra le jugement tant désiré qui les lui décernera, mais je n'ai point eu l'intention de le prévenir.*

*De même, si j'ai relaté quelques miracles ou autres faits sortant des voies ordinaires, attribués soit au V. P. Eudes, soit à d'autres pieux personnages de cette histoire, je l'ai fait sans intention de porter un jugement sur la valeur de ces faits.*

*Je n'ai pas cru devoir priver les Sœurs des encouragements à la vertu qu'elles peuvent puiser dans cette lecture, car la sincérité des historiens qui les racontent, est incontestable; la piété des Sœurs méritait ces faveurs; et ces faits, très conformes à la bonté de Dieu, sont possibles à sa puissance.*

---

Permis d'imprimer.

*Amiens, le 4 Janvier 1891.*

† JEAN-BAPTISTE-MARIE-SIMON,
Évêque d'Amiens.




Héliotypie L. Rouillé – Paris.

# LES ORIGINES

DE

# NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ

OU

## SON HISTOIRE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A LA RÉVOLUTION

**Par le Père Joseph-Marie ORY**

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE JÉSUS ET MARIE



ABBEVILLE

IMPRIMERIE C. PAILLART

24, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 24

—

1891

# LETTRE DU T. R. P. LE DORÉ

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE JÉSUS ET MARIE, DITE DES EUDISTES

*Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria!*

Paris, 15 Décembre 1890.

*Mon Révérend Père,*

*Vous venez de nous révéler les précieux trésors que renfermaient les archives de Notre-Dame-de-Charité, et qui n'étaient connus jusqu'ici que de quelques maisons de l'Ordre. Ce sera une joie pour toutes les Religieuses de cet Institut de lire dans votre bel ouvrage l'histoire de celles qui furent leurs Mères et que vous nous présentez comme leurs modèles. Elles apprécieront mieux le bonheur de leur sublime vocation, quand elles auront su par vous quelle place d'honneur occupe dans l'Église de Jésus-Christ le saint Ordre auquel elles se sont données. Éprises d'une admiration bien justifiée pour ces âmes d'élite que vous leur avez fait connaître, elles s'efforceront de reproduire quelque chose de leur vertu; et en souvenir de l'héroïsme et de la sainteté des sœurs Marie de l'Assomption de Taillefer, Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David, Marie de la Nativité Herson, Marie de la Trinité Heurtaut, etc., elles sentiront grandir encore leur dévouement pour ces pauvres enfants, qui viennent près d'elles, dans le cloître, chercher un refuge et un abri.*

*La gloire du V. P. Eudes ne peut aussi que recevoir un nouvel éclat de la publication de votre travail. Vous nous dites, en effet, sa miséricordieuse condescendance pour les pécheurs repentants, et vous nous racontez comment il a été puiser dans le Sacré-Cœur de Jésus ces sentiments d'une bonté et d'une compassion toute divine. Mais en même temps, vous nous apprenez les obstables que son zèle a eu à surmonter, et les luttes incessantes que sa constance a soutenues pour protéger et affermir les premiers pas de l'Ordre naissant. Par votre récit simple, sans prétention et riche de faits, vous obligez le lecteur à s'écrier: Vraiment la main et la force de Dieu sont là!*

*Votre plus douce récompense sera d'avoir montré dans les Vierges protectrices et réparatrices de la chasteté, une des plus admirables œuvres de la charité catholique, et dans leur pieux Fondateur, l'un des interprètes les plus hardis de la miséricorde du Cœur de Jésus.*

*Daignez agréer, mon Révérend Père, l'expression de toutes mes félicitations pour votre ouvrage, et l'assurance de mon plus fraternel attachement* IN SANCTISSIMO CORDE.

ANGE LE DORÉ

Sup. Cong. de J. et M.

# AVANT-PROPOS

Les plus grands fleuves, à leurs sources, ne sont ordinairement que de faibles ruisseaux. C'est à peine s'ils peuvent faire éclore quelques fleurs et charmer un instant l'oreille par leur doux murmure. Leurs prodigieux développements, la merveilleuse végétation semée sur leurs bords, inspirent au voyageur qui suit leur cours une involontaire surprise, une vive admiration.

L'étude des origines de l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité fait éprouver à l'historien ce double sentiment d'étonnement et d'admiration. Répandus dans le monde entier, les deux cent dix monastères qui forment ses deux puissantes branches de Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge et de Notre-Dame-de-Charité-du-Bon-Pasteur d'Angers, versent la grâce en flots abondants sur près de cinquante mille âmes. La source commune est des plus humbles et rien dans ses débuts ne laissait prévoir ces merveilleux développements. Permettre au lecteur chrétien d'y remonter, c'est donc lui faire contempler un de ces chefs-d'œuvre de la puissance surnaturelle de la grâce, bien plus extraordinaires que ceux offerts à nos yeux par les plus grandes merveilles de la nature.

Nous avons pensé que cette étude serait aussi agréable qu'utile aux enfants du Vénérable Instituteur. C'est surtout à eux que nous nous adressons. Cet ouvrage est bien plus le fruit d'un ardent amour pour le Fondateur et ses œuvres que le produit de l'habileté littéraire. Nous osons donc

prie. . lecteur de n'y chercher que l'édification de son cœur.

Les sources où nous avons puisé sont bien connues : c'est 1° la *Vie du Vénérable Père Eudes,* par le Père Martine, récemment publiée par M. l'Abbé Le Cointe ;

2° Les *Annales* et les *Fleurs* de l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité mises avec la plus délicate complaisance à notre disposition par les différents monastères, et spécialement par ceux de Caen, de Paris et de Saint-Brieuc ;

3° Les *Annales* de chaque maison conservées avec soin à Caen. Ces fondations, dès le jour de la prise de possession, acquièrent une vie propre. C'est le motif qui nous a fait leur consacrer une monographie séparée ;

4° Les *Annales* de la Congrégation de Jésus et Marie, par le P. Costil ;

5° Les *Lettres* du Vénérable Père Eudes à ses Filles, à la Révérende Mère Patin et à diverses personnes. Lues sans leur cadre historique, elles sont difficiles à comprendre ; placées au milieu des faits qui leur ont donné occasion, elles les éclairent d'une vive lumière. Aucun document ne peut aussi mieux faire connaître les difficultés vaincues par le Vénérable Instituteur et l'esprit qu'il a voulu donner à l'Ordre. Plusieurs, peut-être, ne paraîtront pas offrir cet intérêt. Leur cachet pieux, la saintetеté de l'auteur exigeaient leur conservation.

Avouerons-nous que nous serions heureux de voir ces humbles pages faciliter à un écrivain plus habile, sinon plus dévoué, la publication d'une vie complète du Vénérable Eudes, d'une vie qui mît en lumière ses héroïques vertus, ses qualités de fondateur et d'écrivain, la fécondité de son zèle de missionnaire et d'apôtre des Sacrés Cœurs !

Les nombreuses lettres insérées dans cet ouvrage aideront déjà à le faire connaître sous ces divers rapports et contribueront à augmenter chez ses enfants le respect, l'admiration, l'amour que déjà ils ont pour sa sainteté.

# LES ORIGINES

DE

# NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ



## PREMIÈRE PARTIE

### DE LA FONDATION A LA MORT DU V. P. EUDES

**1641-1680**



## CHAPITRE I

**Vie du Vénérable Eudes avant la fondation de Notre-Dame-de-Charité. — Premier essai.**

Le dix-septième siècle est le plus illustre de l'histoire de France. Les représentants de la littérature, des arts, y sont célèbres, de grands généraux y remportent d'éclatantes victoires; mais l'Eglise y compte peut-être un plus grand nombre de saints. Ils étaient nécessaires pour rendre effectives les réformes décrétées par le saint Concile de Trente, et pour réparer les ruines accumulées par les guerres de religion. La divine Providence les donna avec profusion. Sous leur salutaire influence, les anciennes communautés recouvrèrent leur primitive ferveur, et une multitude d'autres vinrent partager leurs fructueux labeurs. Parmi les pieux fondateurs de ce grand siècle, le Vénérable Jean Eudes, instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie, de l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité, et de la pieuse Société des Enfants du Cœur de la Mère Admirable, occupe d'autant plus légitimement une place d'honneur, qu'il est encore le premier apôtre des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, le premier qui ait fait célébrer leurs fêtes avec toute la solennité qu'elles ont de nos jours.

Ce grand serviteur de Dieu naquit le 14 novembre 1601, à Ri, près d'Argentan, diocèse de Séez, dans l'ancienne province

de Normandie. Ce modeste village fait partie aujourd'hui du département de l'Orne. L'enfance de Jean Eudes et son adolescence sont remplies de ces traits de douce piété qui se lisent dans les vies des modèles de la jeunesse chrétienne. Comme les Louis de Gonzague, les Stanislas Kostka, les Berchmans, dès sa quatorzième année il voua à Dieu son âme virginale par le vœu de chasteté; comme eux, par sa constante régularité, il fit l'admiration de ses condisciples; comme eux encore, après de brillantes études chez les Pères Jésuites de Caen, il quitta généreusement sa famille et le monde pour se donner à Dieu sans partage ; plus heureux qu'eux, il continua son sacrifice et sa moisson de mérites jusque dans une extrême vieillesse.

En effet, le 25 mars 1623, jour de l'Annonciation, il se présenta au cardinal de Bérulle, et fut admis au noviciat de la Congrégation de l'Oratoire, alors dans toute sa première ferveur. C'est ce qui avait déterminé son choix. Le Père Martine dit cependant qu'on n'y avait point encore vu de novice si fervent, si fidèle à travailler à sa perfection, si exact à tous ses devoirs, si obéissant à ses supérieurs. Moins de trois ans plus tard, le 20 décembre 1625, il reçut à Paris l'onction sacerdotale, et, le jour de Noël suivant, dans une chapelle de la Sainte Vierge, il célébra sa première messe avec la ferveur que fait assez connaître une aussi sainte préparation. Hélas! aujourd'hui l'église où se trouvait cet autel, est convertie en temple protestant, car ce dut être celle que le cardinal de Bérulle fit élever dans sa maison près du Louvre. La rue porte encore le nom de l'Oratoire.

A partir de ce jour, la vie du V. P. Eudes peut se résumer dans une de ses maximes favorites : « *Servire Deo et ejus Ecclesiæ corde magno et animo volenti.* Il faut mettre au service de Dieu et de son Eglise, un cœur généreux et un esprit résolu. »

La peste qui eût lieu en 1627 et ravagea son pays natal, lui fournit l'occasion de prouver son dévouement. Il resta au milieu des pestiférés tant que dura le terrible fléau, soit dans les environs de Séez, soit à Caen. « La peste, disait-il humblement, ne peut m'atteindre, parce que je suis plus méchant qu'elle. » Dieu le conserva en effet pour les grandes œuvres qu'il devait fonder.

L'ignorance du peuple, son immoralité, tristes fruits du Protestantisme et des guerres qui le suivirent, rendaient les missions très nécessaires. L'Oratoire s'y livrait alors avec ardeur, et le V. P. Eudes y fut appliqué. Son talent pour la parole, et plus

encore sa sainteté, lui donnèrent bientôt le premier rang parmi tous les pieux ouvriers qui évangélisaient la Normandie et la Bretagne. On compta à ses sermons, sur les places ou dans les champs, jusqu'à 40,000 auditeurs, et des miracles éclatants donnèrent à sa prédication une autorité incontestée. Ces faits se rencontrent rarement, même dans la vie des plus célèbres apôtres du peuple. Aussi depuis saint Vincent Ferrier, aucun missionnaire n'a eu autant d'ascendant sur les masses populaires, et cela jusqu'à la fin de sa vie, comme le prouve sa dernière mission de Saint-Lô en 1676.

Ces travaux et ces succès le préparaient à la fondation de ses deux Instituts par la connaissance qu'il acquérait des besoins du clergé et du peuple, par la légitime considération qui s'attachait à son nom, par les relations utiles qu'il formait. Ainsi, en 1641, l'instrument providentiel était préparé. Nous allons voir l'efficacité du secours qu'il apporta aux âmes et à l'Eglise.

C'est peu à peu et sans plan déterminé que le Vénérable Eudes fut amené à fonder l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité. Il lui manqua surtout une aide semblable à lui, *Adjutorium simile sibi*, suivant la parole de la Sainte Ecriture. En effet, presque tous les saints instituteurs de communautés de femmes ont été secondés par une autre sainte, soumise à leur influence, mais ayant cependant une action propre et personnelle fort considérable.

A côté de S[t] Benoît, nous voyons sa sœur, S[te] Scholastique, de S[t] François d'Assise, S[te] Claire, de S[t] François de Sales, S[te] Chantal, de S[t] Vincent de Paul, M[lle] Legras. Le V. P. Eudes est seul, et à peine a-t-il pu jeter les fondements de son œuvre, que la direction lui en est enlevée. Ces réflexions expliquent la difficulté des débuts et le lent développement de l'Institut, mais aussi mettent dans une plus grande lumière le courage, la constance, la générosité, l'abnégation du pieux Fondateur.

Dans les années 1635 et suivantes, Dieu donna à son zèle des bénédictions extraordinaires. Il eut surtout la consolation d'arracher au vice plusieurs grandes pécheresses. Dociles à la voix de la grâce et effrayées des dangers que leur faiblesse leur faisait courir dans le monde, elles le supplièrent de leur donner un abri pour assurer leur persévérance.

Une misère moins profonde eut touché le cœur de ce bon père. Aussi, cédant à ces instances, il en plaça le plus grand nombre

possible chez des personnes pieuses, qui, sur ses prières, consentirent à les recevoir. L'une d'elle, Madeleine Lamy habitait une petite maison du faubourg Saint-Julien, de Caen.

Cette âme simple et généreuse se dévoua avec zèle à l'instruction de ces pauvres brebis égarées. Bientôt elle sentit l'imperfection et le peu de stabilité de l'organisation de l'œuvre. Lorsque le Vénérable allait voir ces pauvres filles qu'il soutenait de ses conseils et de ses aumônes, elle s'efforçait de l'en convaincre, et insistait pour qu'il fît une fondation complète et durable. C'était bien son désir ; mais peut-être eût-il retardé l'exécution de son dessein sans la véhémente intervention de Madeleine Lamy.

Un jour, le V. P. Eudes, M. de Bernières, trésorier de France, à Caen, célèbre par ses bonnes œuvres et ses ouvrages de piété, M. et M^me de Camilly, dont les noms reviendront souvent dans cette histoire, passaient tous ensemble devant sa maison. Madeleine les apostropha avec une vivacité pleine d'un saint zèle :

« Où allez-vous, leur dit-elle ? sans doute dans les églises pour y manger les images des saints ; vous croirez ensuite être bien dévots. Ce n'est pas là que gît le lièvre. Travaillez donc plutôt à fonder une maison pour ces pauvres filles qui se perdent faute de ressources et de direction. »

Les promeneurs ne firent d'abord que rire de ce trait de la bonne Madeleine, mais à la réflexion ils en furent profondément impressionnés. Aussi, quelque temps après, une nouvelle et non moins vive interpellation de la pieuse fille suffit pour déterminer le V. P. Eudes et ses compagnons. La maison de Madeleine Lamy étant trop étroite pour loger les Pénitentes dispersées dans la ville et celles qui se présentaient, on chercha un local plus spacieux. M. de Bernières se chargea de payer le loyer de la maison, M. de Camilly promit de donner quarante boisseaux de blé pour aider à leur subsistance ; d'autres personnes se cotisèrent pour fournir le linge et les meubles les plus indispensables ; M^me de Camilly s'offrit à être leur économe volontaire.

Le Vénérable eut la tâche la plus difficile : l'organisation du personnel et l'obtention des permissions nécessaires de la part des autorités ecclésiastiques et des autorités civiles. Il s'y mit avec son ardeur ordinaire, et, sans doute, pour l'encourager, Dieu permit qu'il ne trouvât pas d'abord de trop grandes difficultés.

# CHAPITRE II

**Deuxième organisation de l'œuvre des Pénitentes. — Marguerite Morin et ses premières compagnes. — Lettres patentes. — Fondation d'un Refuge à Rouen. — Belle lettre aux Dames de la Miséricorde.**

L'œuvre que le Vénérable Eudes entreprenait n'était pas nouvelle dans l'Eglise. Jésus-Christ la commençait lui-même, lorsqu'il déclarait être venu pour sauver ce qui était perdu, lorsqu'il dévoilait à la pauvre Samaritaine les hontes de sa vie, renvoyait pardonnée la femme adultère, admettait dans ses intimités la Madeleine convertie.

Ces enseignements et ces exemples du Bon Pasteur ont de tout temps excité les saints à la recherche de la brebis égarée. Leurs vies nous en offrent une multitude d'exemples. En France en particulier, *les œuvres destinées à la réhabilitation des filles repenties étaient nombreuses.* Il y en avait dans les principales villes. L'organisation variait beaucoup : tantôt les Madeleines (c'est le nom sous lequel ces établissements sont le plus connu), se gouvernaient elles-mêmes, tantôt elles étaient confiées à la direction de religieuses de différents ordres.

Ces deux modes d'administration avaient l'un et l'autre de graves inconvénients ; ils rendaient souvent impossible la durée de ces asiles. Ce qui distingue le V. P. Eudes, c'est que, par la fondation de l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité, il a été l'organisateur pratique, le législateur définitif de toutes ces œuvres de pénitence et de conversion. Il y a voué ses filles. Elles ne peuvent les abandonner sans infidélité grave à leur vocation ; leur quatrième vœu les y lie et leur assure en même temps les grâces nécessaires à cette tâche si pénible et si méritoire.

De toutes les œuvres entreprises par le serviteur de Dieu, c'est celle qui lui a le plus coûté, et lui a attiré le plus de contradictions. C'est peut-être aussi celle qui montre mieux l'héroïsme de ses vertus.

Il y a sur les premiers commencements de l'Institut des obscurités et des confusions chez les historiens du Vénérable Eudes. Elles tiennent à ce qu'ils écrivaient à plus de soixante ans des

faits. Voici ce qui nous paraît être la vérité, d'après une étude sérieuse de ce qu'ils ont écrit.

Le V. P. Eudes, encore membre de l'Oratoire, et alors supérieur de la maison de Caen, alla d'abord trouver Mgr d'Angennes, qui, depuis trente-cinq ans, occupait le siége de Bayeux, et lui exposa ses projets. Ce prélat les approuva, lui permit même d'ouvrir une chapelle, pour que les Pénitentes trouvassent chez elles tous les secours religieux dont elles avaient besoin.

A Caen, le Vénérable demanda et obtint le consentement des échevins de la ville ; il est même probable qu'il fit solliciter à Paris des lettres patentes du roi. L'union des pouvoirs civils et ecclésiastiques rendait ces formalités absolument nécessaires. Nous verrons, dans la suite, la maison d'Hennebont supprimée parce qu'elles n'avaient pas été accomplies.

La maison choisie était située rue Saint-Jean, près la porte Millet, en face la chapelle de Saint-Gratien. Les protecteurs de l'œuvre firent une quête par la ville pour la meubler et l'approprier à son nouvel usage. Les deux pièces du bas furent séparées par une grille pour en faire une chapelle, et le plus bel ornement de ce pauvre sanctuaire fut une statue de la Sainte Vierge, d'environ cinquante centimètres, que donnèrent les Carmélites. Elle fut le gage de la protection de Marie sur cette maison naissante ; nous aurons à raconter les grâces et les miracles dont elle a été l'instrument. Religieusement conservée pendant la Révolution, elle est aujourd'hui placée au dessus de la stalle de la R. M. Supérieure dans le chœur des religieuses.

Après ces arrangements, les personnes qui devaient composer la nouvelle communauté, s'y réunirent le 25 novembre 1641, fête de sainte Catherine, vierge et martyre. Quelques jours après, le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, le V. P. Eudes alla dire la sainte messe dans la pauvre chapelle. Après s'être efforcé d'affermir dans leur vocation les Sœurs et les Pénitentes, il leur laissa le Très-Saint-Sacrement. Son *Mémorial* contient ces paroles remarquables. « En cette même année 1641, Dieu m'a fait la grâce de commencer l'établissement de la maison de Notre-Dame-de-Charité, le jour de la Conception Immaculée de la Sainte-Vierge : *Deo gratias* ! »

A la tête de la maison, il n'y eut d'abord que M^lle^ Marguerite Morin. Après avoir abjuré le Protestantisme, elle s'était adonnée à la pratique de toutes les bonnes œuvres. Bientôt, par les conseils de M. de Bernières, une autre convertie, M^lle^ Dieudonné,

ancienne dame d'honneur de la comtesse de Montgoméry, vint se joindre à elle. L'union ne put exister entre ces deux personnes, et M[lle] Dieudonné, la dernière venue, se retira sans bruit. Marguerite Morin ne resta pas cependant seule longtemps. Le pieux missionnaire lui amena bientôt une de ses conquêtes, M[lle] de Saint-André, et la veille de la Présentation, 1642, sa petite nièce, Marie Herson, pour lors âgée de dix ou onze ans. L'année suivante, après la célèbre mission de Valognes, M[lle] de Taillefer avec sa sœur et deux ou trois autres jeunes personnes de cette ville vinrent, pleines de bonne volonté, augmenter la nouvelle communauté. Ces heureux débuts paraissaient pleins d'avenir.

Le Vénérable, quoiqu'en disent quelques auteurs, voulait dès lors former une communauté religieuse. C'est lui-même en effet qui disposa la maison comme nous l'avons dit plus haut, et l'accommoda aux usages de la clôture. Marguerite Morin ne put non plus prendre sans sa permission un habit de forme monastique, et elle le fit dès les premiers jours de son entrée, ainsi que ses compagnes, avant toute discussion sur l'esprit à donner à la Communauté.

Mais une preuve, qui paraît irréfutable, se trouve dans les *lettres patentes* de Louis XIII. L'infatigable apôtre donnait la mission de Saint-Lô, lorsqu'il fut mandé à Paris par le cardinal de Richelieu. Ce grand ministre voulait l'entretenir des moyens de réformer le clergé et d'organiser les séminaires. Le V. P. Eudes profita de sa bienveillance pour obtenir les lettres patentes de Notre-Dame-de-Charité. Il en dicta donc le sens et l'esprit. Or l'idée d'un ordre religieux y est clairement exprimée. Voici ces lettres :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navare, à tous présents et à venir. Sur ce qu'il nous a été représenté qu'aucuns habitants de notre ville de Caen portés de dévotion auraient, avec le consentement des maire et échevins de la dite ville, désir d'établir une maison, pour, sous le nom de Notre-Dame-du-Refuge, y recevoir deux sortes de personnes, savoir des filles ou femmes qui, après avoir mené une vie scandaleuse, s'y retireraient volontairement et pour quelque temps afin de changer leur conduite, avec liberté d'en sortir comme d'y entrer, et d'honnêtes filles ou femmes libres qui, touchées du désir de servir Dieu et d'aider au salut des âmes dévoyées, se renferment volontairement en la dite maison, lesquelles aussi, par le bien temporel qu'elles y apportent, donnent moyen d'entretenir un plus grand nombre des premières; et ayant su qu'aucunes des dites filles désiraient se vouer entièrement à Dieu et faire profession de religieuses sous la règle de

Saint-Augustin, ce qui affermirait et augmenterait grandement la dite institution et le dit établissement duquel la dite ville et les lieux voisins en ont déjà ressenti et peuvent recevoir de plus en plus un notable fruit, lors même que cette conversion sera pratiquée par des religieuses.

« Savoir faisons que Nous, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce Nous mouvant, désirant contribuer de tout notre pouvoir aux choses qui regardent la gloire de Dieu et le salut de nos sujets, avons agréé, approuvé et confirmé, agréons, approuvons et confirmons, par ces présentes signées de notre main, le dit établissement de la maison du Refuge en notre ville de Caen, et avons accordé et octroyé, accordons et octroyons, voulant et nous plaisant qu'il puisse y être établi des religieuses faisant profession de la règle de Saint-Augustin, sous l'autorité et l'obéissance de Notre Saint-Père le Pape et de l'Evêque diocésain, pour la direction et conduite des filles et femmes de mauvaise vie qui s'y retireront, avec pouvoir aux dites religieuses d'y faire édifier et construire une église, maison et logements propres et convenables à leur institution, et suivant la dite règle, forme et façon de vivre des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, et comme elles font et doivent faire aux autres lieux de notre royaume où elles sont établies ; et à cet effet, de recevoir, prendre et accepter de quelques personnes que ce soit tels fonds d'héritages, maisons, rentes, deniers et autres biens meubles et immeubles qui leur seront donnés et qui seront nécessaires pour le dit établissement ; voulons que les religieuses qui seront reçues en la dite maison et celles qui leur succèderont jouissent des mêmes privilèges, immunités, franchises, liberté que toutes les autres religieuses des monastères du dit ordre et réforme établies en notre royaume, tout ainsi que s'ils étaient ici spécifiés par le menu.

« Ici, donnons en mandement à nos aimés et féaux conseillers les gens tenant notre cour du parlement de Rouen, chambre de nos comptes au dit Rouen, présidents et trésoriers généraux de France au bureau de nos finances établi à Caen, et à tous autres, nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer, et de tout ce contenu en elles, jouir et user les dites religieuses qui seront établies en la maison de Notre-Dame-du-Refuge de notre ville de Caen, pleinement, paisiblement et perpétuellement, sans leur faire ni souffrir qu'il leur soit fait à présent ni à l'avenir aucun trouble ou empêchement contraire, car tel est notre plaisir ; et afin que ce soit chose ferme, stable à toujours, Nous avons fait mettre notre sceau à ces dites présentes, sauf en autres choses notre droit et celui d'autrui en toutes.

« Donné à Saint-Germain-en-Laye au mois de novembre, l'an de grâce mil six cent quarante-deux, et de notre règne le trente-troisième.

« *Signé :* Louis.

« Sur le repli

« Par le Roi

« *Signé :* Sablet.

« Et scellée en cire verte

« Et à côté : *Visa.* »

La date de ces lettres, obtenues moins d'un an après la réunion de la Communauté, ne permet aucun doute sur les intentions

bien arrêtées du bon Père, surtout si on veut bien se rappeler qu'à cette époque toutes les communautés, suivant la règle de Saint-Augustin, gardaient une stricte clôture.

Le P. Costil, à la date de 1644, mentionne aussi une supplique adressée à Urbain VIII par dix postulantes de cette maison, et dont l'objet est d'obtenir la permission de faire les vœux solennels ; c'est la suite naturelle des lettres-patentes. Le P. Mannoury dut la porter à Rome à son premier voyage.

Le choix et la réception des sujets prouvent les mêmes projets. Toutes les âmes dont nous avons parlé, demandaient avant tout la stabilité dans leur sacrifice. C'est la peur de ne pas la trouver qui les fit toutes abandonner leur vocation, à l'exception de M^lle de Taillefer.

Enfin les infructueux essais précédents devaient imposer ce plan si pratique au V. P. Eudes. Bientôt, en tout cas, il le poursuivra et l'exécutera malgré des difficultés en apparence insurmontables.

Après l'installation du 8 décembre, le zélé missionnaire partit pour prêcher l'Avent à Pont-Audemer. Il laissa le soin de ses chères filles à M^me de Camilly. La piété de cette Dame en faisait une conseillère précieuse en toute occurrence. M. Mannoury, qui bientôt devait être un des premiers compagnons du Vénérable, fut leur confesseur ordinaire.

La mission de Rouen et celle de Saint-Malo succédèrent, presque sans interruption, à l'Avent de Pont-Audemer.

A Rouen, le succès fut extraordinaire, et l'Archevêque nomma le V. P. Eudes chef des missions de Normandie. Pour lui, au milieu de ces grands travaux, il n'oubliait pas ses chères filles de Caen. Il dut même s'occuper de fonder ou de perfectionner à Rouen un établissement du même genre avec le secours des Dames de la Miséricorde.

Dans ce siècle il s'établit beaucoup d'associations de charité. La société du Saint-Sacrement, en partie fondée, mais surtout longtemps dirigée par le pieux M. de Renty, l'ami si dévoué du V. P. Eudes, couvrit pendant plusieurs années la France entière de ses ramifications. Sans le savoir, les conférences de S^t Vincent de Paul ont copié à peu près l'organisation de cette société, et imité ses œuvres de piété et de zèle. Comme elles aussi, la société du Saint-Sacrement porta bientôt ombrage aux pouvoirs civils et fut frappée par eux. A côté de cette réunion de gentils-

hommes, il se forma, dans un grand nombre de villes, des associations charitables de Dames du monde, qui avaient pour but le soulagement de toutes les misères. S[t] Vincent de Paul fut puissamment aidé dans toutes ses œuvres par toutes ses réunions des deux sexes. C'est là qu'il puisa ses ressources immenses pour le soulagement des pauvres et des provinces ravagées par la guerre.

Ces pieuses associations prirent différents noms. A Abbeville, une de celles qui se fonda alors, a survécu à la Révolution et porte le beau nom de N.-D. de la Consolation. Elle est très florissante et les dames des meilleures familles tiennent à honneur d'en faire partie.

Les Dames de la *Miséricorde* existaient-elles à Rouen avant la mission que le V. P. Eudes y fit en 1642, ou sont-elles un des fruits de cette mission? Nous l'ignorons, mais il n'est pas douteux qu'il leur confia le soin d'assurer la persévérance de quelques brebis égarées et ramenées au bercail par ses véhémentes prédidations, et que, plein de ses projets de fondation, il ne les ait poussées à imiter son refuge de Caen.

La lettre suivante, écrite au milieu des travaux de la mission de Saint-Malo, le prouve parfaitement. Nous la citons tout entière, car elle fait bien connaître les vues élevées qui dirigeaient son auteur, et l'esprit de zèle et de charité qu'il voulait inspirer à ses religieuses. A plus forte raison, ces avis faisaient-ils l'objet de ses entretiens avec elles, et des lettres qu'il leur adressait pour soutenir leur courage.

« JÉSUS, MARIA !

« Mesdames, mes très chères Sœurs en Notre-Seigneur Jésus-Christ, la grâce, la miséricorde et la paix de ce même Jésus-Christ demeurent avec vous pour jamais !

« Le zèle et la piété que j'ai reconnus en vous pendant que j'ai été à Rouen, m'ont tellement édifié et consolé que je ne puis me contenter d'en remercier Notre-Seigneur, et de le prier tous les jours, au saint sacrifice de la messe, de vous combler vous et toutes les vôtres des plus saintes bénédictions de sa divine miséricorde, et de conserver et enflammer toujours de plus en plus en vos cœurs le feu de sa très ardente charité. Je n'ai été à Rouen que trois mois de corps, mais je vous assure que j'y suis et y serai toujours d'esprit et de cœur, vous accompagnant dans les hôpitaux, dans les prisons et dans les maisons des pauvres malades, et me réjouissant avec Notre-Seigneur et sa très sainte Mère et vos bons anges, de vous voir ainsi continuer dans l'exercice des œuvres de Dieu.

« Oui, mes chères Sœurs, sachez, s'il vous plait, que par ces saintes actions vous réjouirez tout le paradis, vous augmenterez la gloire et la joie accidentelle de Dieu. Si vous saviez quel contentement vous donnez à vos bons anges,

quand ils vous voient faire ce que tant de grands saints et saintes ont fait ! Outre cela, vous confondez l'esprit malin et faites enrager tout l'enfer. Vous attirez mille bénédictions du ciel sur votre ville, sur vos familles, sur vos maris, sur vos enfants et sur vous-mêmes. Vous répandez une odeur de piété et donnez un exemple de vertu à toute la France, exemple qui animera beaucoup de vos semblables à imiter votre charité ; enfin vous ressuscitez dans l'Eglise de Dieu ce premier esprit de sainteté, qui fleurissait autrefois parmi les premiers chrétiens.

« Mais le Diable qui enrage de tout ce qui est fait pour la gloire de Dieu, ne manquera pas de faire tout ce qu'il pourra pour vous décourager et vous faire désister de ce saint exercice, il vous suscitera plusieurs traverses et s'opposera à tous vos bons desseins, et spécialement à ceux que vous avez eus et que vous avez encore pour la maison de Notre-Dame-du-Refuge, car il se désespère de voir qu'on lui arrache des griffes ces âmes misérables, dont il se sert pour en perdre quantité d'autres. Mais faites voir, mes très chères Sœurs, que vous n'avez pas moins d'affection et de constance pour le service de notre bon Maître, que ce malheureux a de fureur contre lui et contre les âmes qu'il a rachetées au prix de son sang. Cet infortuné emploiera quelquefois trente ou quarante ans pour faire tomber une âme dans le péché mortel et pour la damner. Ne plaignez donc pas un peu de temps, un peu de soins, un peu de bien temporel pour renverser les œuvres malignes, pour la destruction desquelles le Fils de Dieu a répandu son sang. Quand vous n'empêcheriez qu'un seul péché mortel dans votre ville, vous feriez un bien incomparablement plus grand que si vous la sauviez de toutes les pestes et autres afflictions temporelles, qui se peuvent imaginer, puisque un seul péché mortel est un plus grand mal que tous les maux du monde.

« Vous devez vous estimer bien heureuses, Mesdames, de ce que Notre-Seigneur vous fait la grâce d'employer quelque partie du bien temporel qu'il vous a donné pour le même sujet, pour lequel il a employé son sang et sa vie.

Quel bonheur pour vous d'être choisies de Dieu pour être associées avec lui dans la plus grande de ses œuvres, qui est l'œuvre de la rédemption des âmes ! Délivrer un homme qui est captif selon le corps des mains des barbares, est chose grande, mais affranchir une âme de la servitude de Satan, est plus que si on délivrait tous ceux qui sont esclaves corporellement. Si c'est une chose si agréable à Dieu de bâtir des hôpitaux et maisons de santé pour le soulagement des corps de ceux qui sont malades, quel bien est-ce d'aider à établir une maison et un hôpital pour les âmes malades, et malades d'une peste infernale, qui leur donnera la mort et à beaucoup d'autres, si on n'y remédie ?

« Il y a tant d'hôpitaux partout pour les corps, n'est-il pas juste qu'il y en ait quelques-uns pour les âmes qui sont plus horriblement et plus dangereusement malades que les corps, et que les personnes qui aiment Dieu et qui savent combien les âmes lui sont chères, aient autant et plus d'affection pour celles-ci que pour ceux-là ? Une seule âme vaut mieux que mille mondes : et partant, qui gagne une âme à Dieu fait plus que conquérir mille empires. Faire une aumône corporelle à un pauvre est une chose très recommandable, et merveilleusement recommandée de Dieu dans sa sainte parole, mais coopérer à la conversion d'une âme est plus, dit S[t] Chrysostôme, que de

départir aux pauvres tout l'or du monde, si vous l'aviez, et dans l'œuvre dont il est ici question, mes chères Sœurs, vous faites l'un et l'autre : vous faites une aumône spirituelle et corporelle. Jugez comme cela plaît à Dieu qui est tout charité et miséricorde, et qui aime tant la miséricorde et la charité qu'il prononce jugement sans miséricorde à celui qui n'exerce point la miséricorde, et au contraire miséricorde sans jugement à celui qui fait les œuvres de miséricorde.

« Plusieurs portent envie et avec raison, dit le même S[t] Chrysostôme, aux jeûnes, aux veilles, aux cilices, aux disciplines et autres pénitences et macérations des personnes religieuses, qui mènent une vie austère et solitaire ; mais délivrer une âme de la possession du diable et la remettre entre les mains de Jésus-Christ, est chose qui surpasse toutes les austérités du monde. On admire les miracles qui se font sur les corps, comme de donner la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, la vie aux morts ; mais S[t] Grégoire-le-Grand nous assure que celui qui coopère, avec la grâce de Dieu, à la conversion d'un pécheur, fait un plus grand miracle que s'il ressuscitait un mort. En un mot, la chose la plus divine de toutes les choses divines, dit S[t] Denis l'Aréopagite, est de travailler avec Dieu au salut des âmes ; c'est l'occupation continuelle de Dieu, c'est à quoi il emploie toutes ses pensées, tous ses soins et toutes les puissances de sa divinité et de son humanité. C'est à quoi il occupe ses anges et les plus grands saints qui sont ses apôtres. C'est le fruit de tant de travaux, de tant de sueurs, de tant de larmes, de tant de peines, de tant de jeûnes, de tant de privations, de tant de sang répandu, de tant d'actions si saintes et de tant de souffrances si cruelles de la vie d'un Dieu sur la terre, et d'une vie de trente-quatre années, terminée pour la même fin et d'une mort si étrange.

« Ne vous est-ce pas beaucoup d'honneur, très-chères Sœurs, d'avoir quelque part à une chose si précieuse et si divine ? Devez-vous plaindre ou épargner un peu de terre pour un sujet pour lequel Dieu s'est donné lui-même ? Quelle honte sera-ce à une âme chrétienne, quand Jésus-Christ lui reprochera, à l'heure de la mort, qu'elle aura consommé tant d'or et d'argent qu'il lui avait mis entre les mains, en festins, en bals, en jeux, en habits superflus et en mille autres dérèglements, et qu'elle aura refusé de contribuer en quelque chose au salut des âmes, pour lesquelles il s'est sacrifié lui-même !

« Que chacune de vous, Mesdames, examine sa conscience sur ce point, et il y en aura peu qui ne se trouvent coupables, et qui n'aient pas grand sujet de craindre le jugement de Dieu. Le bien et l'argent que vous avez entre les mains, n'est pas à vous, mais à Dieu. Cependant vous en avez employé beaucoup par ci-devant pour le monde, pour la vanité, et partant pour le diable, quel moyen d'expier cette faute ? Faites désormais, pour le moins, autant pour celui à qui vous devez tout, comme vous avez fait pour son ennemi et le vôtre. Ce que vous avez employé pour le monde et Satan est perdu, mais ce que vous donnerez à Jésus-Christ vous sera rendu au centuple dès ce monde, et vous acquerra la vie éternelle en l'autre, selon la promesse infaillible du Fils de Dieu.

« Il n'y en a pas une d'entre vous qui n'ait une dévotion très-particulière à la très sainte Vierge, Mère de toute pureté ; or, sachez que vous ne pourrez rien faire qui lui soit plus agréable, que d'aider à soutenir cette pauvre petite

maison qui lui est dédiée sous le titre de Notre-Dame-du-Refuge, parce que c'est un lieu de refuge pour la chasteté qu'elle aime tant, et qui est si horriblement persécutée au siècle où nous sommes.

« Quand j'ai commencé cette lettre, je n'avais pas dessein de vous en dire tant ; mais je crois que Dieu l'a voulu ainsi. Prenez toutes ces choses, s'il vous plaît, non point comme de moi qui ne suis rien, et qui ne mérite point que vous m'écoutiez, mais comme de la part de Dieu. Lisez-les et les relisez plus d'une fois, considérez-les attentivement, et elles vous seront utiles.

« Tout va fort bien, grâces à Dieu, dans la maison de Notre-Dame-du-Refuge de Caen, et je vous assure que j'ai reçu une très-particulière consolation lorsque, étant de retour à Caen, j'y allai pour savoir ce qui s'y faisait ; car je trouvai que Dieu y était grandement glorifié par le bon ordre qui y était gardé, et par le grand soin qu'on a de bien établir ces pauvres religieuses dans la crainte de Dieu et dans la piété, et de leur faire bien employer le temps au travail. Cependant il n'y a que trois personnes de Caen, qui ne sont pas des plus riches de la ville, qui font subsister cette maison. Faites en sorte, je vous en conjure, mes chères Sœurs, que comme vous avez plus de puissance en ce qui est du temporel que ceux de Caen, vous ayez aussi plus de charité.

« Je supplie très-humblement le R. P. Angélique de Gaillon de ne rien épargner de son zèle et de sa piété pour l'avancement de la gloire de notre Maître en cette affaire. S'il se présente quelques difficultés ou obstacles, prenez conseil et vous adressez à Mgr l'Archevêque de Rouen par l'entremise de son grand-vicaire le R. P. Toussaint. Je suis très-assuré que l'amour et le zèle très-ardent que ce très-digne prélat a pour l'Eglise de Dieu et pour le salut des âmes, le porteront à vous aider puissamment en tout ce qui sera possible.

« Après tout, ne m'oubliez pas dans vos saintes prières, car je suis de tout mon cœur, en Jésus et Marie,

« Votre très-obéissant et très-humble serviteur,

« Jean Eudes, Prêtre-Missionnaire.

« De Saint-Malo, ce 16 Juillet 1642. »

Le P. de Gaillon était sans doute un oratorien auquel le Vénérable, qui faisait encore partie de cette congrégation, avait recommandé l'œuvre naissante. Le P. Toussaint, de son nom de famille Thébault, en était certainement ; chanoine pénitencier en même temps que Vicaire général il fut inhumé dans la cathédrale en 1660. Il continua à s'occuper de l'œuvre du Refuge. La délibération suivante, consignée aux registres de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, le prouve complètement :

« Du vendredi XXVIII Août 1648, au bureau devant Messieurs... Sur ce qu'il a été représenté par vénérable et discrète personne M. Toussaint Thébault, prêtre et pénitencier en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen, que plusieurs personnes de cette ville, touchées des désordres qui s'y commettaient par les femmes débauchées, lesquelles prostituaient les autres et

corrompaient la plupart de la jeunesse jusqu'à se transporter dans les chambres des écoliers pour les solliciter au mal , et que pour y apporter quelque remède et arrêter le cours de ces débauches, les dites personnes portées de charité, s'offrent de contribuer à ce qui serait nécessaire pour l'établissement d'un lieu propre à réformer les dites femmes et filles débauchées, et de fournir les lits et autres meubles qui seraient de besoin, sans que le dit établissement puisse être à charge aux habitants, non seulement en ce qu'il se présente plusieurs personnes de piété qui promettent une assistance considérable, mais en ce qu'on obligera ceux qui poursuivraient à faire enfermer quelques-unes des dites femmes et filles, de donner une somme de deniers pour subvenir à leur nourriture..... »

Pour ces considérations, la ville offrit la tour située sur le rempart Cauchoix, près de celle où étaient renfermés les fous. Ces personnes *portées de charité*, sont évidemment les Dames de la Miséricorde auxquelles est adressée la lettre citée.

L'œuvre subsista jusqu'à la Révolution. Elle fut définitivement organisée en 1655 ou 1656 par M. Lambert de la Motte, un des amis du V. P. Eudes. Avant d'être missionnaire en Chine et évêque de Béryte, il était conseiller à la cour des Aides de Normandie. Déjà adonné à toutes les bonnes œuvres, il avait établi sa demeure au milieu des pauvres à l'hôpital général, désigné sous le nom des Pauvres-Valides. Il fit venir de Troyes les religieuses du Refuge et dota la maison de Rouen. Dans une de ses lettres, le Vénérable parle de cette installation.

## CHAPITRE III

**Premières difficultés. — Intervention de Marie Desvallées. — Sortie de Mesdemoiselles de Saint-André et de Marguerite Morin, 1642 et 1644.**

L'œuvre naissante ne jouit pas longtemps de la paix. Le démon prévoyait trop le préjudice que son empire recevrait de cet établissement, pour qu'il le laissât se former tranquillement. Avant même son départ pour Saint-Malo, l'homme de Dieu reçut bien des observations. Les prudents du siècle lui disaient :

« Votre dessein est très beau et très louable, mais vous n'aurez point de résultats. Rien n'est fragile et inconstant comme ces pauvres créatures, leurs

mauvais penchants, fortifiés par une longue habitude, les feront toujours retourner à leur ancienne vie. »

Le Vénérable convenait de la difficulté de rompre leurs habitudes vicieuses, de les affermir dans le bien et de les faire y persévérer, et il ajoutait :

« Je ne regretterai point mes peines, si je puis retirer de l'impureté une seule âme. Les ouvriers évangéliques doivent planter et arroser, mais c'est à Dieu à donner l'accroissement ; Notre-Seigneur n'a pas dit à ses apôtres : « Allez, convertissez le monde, mais allez, prêchez et enseignez aux hommes les grandes vérités du salut, réservant le salut à la force et à l'onction de sa grâce. Je travaille pour la gloire de Dieu, j'espère qu'il prendra en main sa cause, et trouvera le moyen de la faire réussir. Ma seule crainte est que mes péchés ne mettent obstacle aux desseins de Dieu sur ces âmes. »

Le démon, voyant l'inutilité de ses premiers efforts et les progrès de l'établissement, souleva contre lui les libertins qu'il gênait dans la satisfaction de leurs brutales passions. Il eût été maladroit pour eux de l'avouer. Aussi, prenant le masque de l'intérêt public, ils murmuraient en tous lieux, comme les libéraux d'aujourd'hui :

« De quelque côté qu'on regarde, on ne voit que communautés ; elles posséderont bientôt toute la ville. Quel besoin a-t-on des Pénitentes du Père Eudes ? Ne peuvent-elles pas faire pénitence chez elles, aussi bien qu'en communauté ?... »

Ils ajoutaient qu'il n'était pas permis de fonder ces maisons sans lettres-patentes. Ils réussirent à persuader le maire et les échevins, et l'établissement eût été détruit sans l'obtention des lettres du roi Louis XIII, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent.

La pauvreté extrême de la communauté était une difficulté non moins grande. Elle se faisait surtout sentir pendant les absences du Fondateur. Présent à Caen, il quêtait pour ses chères brebis. Pendant la mission de Saint-Sauveur-le-Vicomte, l'économe volontaire, M^me^ de Camilly, se trouva dans un grand embarras dont elle lui fit part. Il lui répondit :

« Continuez, ma chère Fille, à vous confier en Dieu, et tenez pour certain que notre Mère Admirable aura soin de ses Filles et qu'elle leur donnera tout ce qui leur sera nécessaire ; mais il est bon d'avoir des croix : c'est notre gloire et notre couronne. »

Peu après cette réponse, le V. P. Eudes fit un voyage à

Coutances, vit la Sr Marie Desvallées et la pria de recommander à Dieu les besoins de ses filles. C'est alors que la Sr Marie reçut de la Sainte Vierge l'inspiration de leur donner les huit cents livres qui constituaient tout son trésor, et immédiatement elle lui remit cette somme.

La lettre suivante, écrite à M. et Mme de Camilly, donne quelques détails sur ce secours vraiment providentiel et sur un autre aussi imprévu. En outre, elle fait connaître sa sollicitude incessante pour l'œuvre naissante et sa doctrine sur la sainte Communion, bien différente de celle que les Jansénistes prêchaient déjà :

« Jésus Maria !

« Très cher Frère du cœur et très chère Sœur,

« J'ai reçu votre lettre, Dieu soit béni de la ferveur de nos Messieurs de Lyon et de Repichon ! Sitôt que M. Dubuisson aura été à Bayeux, mandez nous, s'il vous plaît, en quel état sera l'affaire. M. de Lyon m'écrit qu'il sera bon, si la chose presse, d'y envoyer M. de Notre-Dame ; conférez de cela, s'il vous plaît, avec M. Dubuisson, puis je ferai ce que vous aurez résolu ensemble.

« Réjouissez-vous, notre très chère Sœur, et ne craignez pas de communier à votre ordinaire, car toute âme qui est revêtue de la grâce divine est toujours disposée à la sainte Communion, encore que ses sens ne soient pas revêtus des beaux habits de la dévotion sensible et des consolations divines, mais demeurent dans une grande sécheresse et pauvreté.

« Nous prions tous les jours pour vous et pour toutes vos affaires. Je vous écrivis par la dernière poste ce qu'on a répondu là-dessus : Notre Mère admirable a promis de donner un denier à ses filles qui sont nos Sœurs.

« Elle appelle cela un denier parce qu'elle ne fait pas grand état des choses temporelles, et de ce denier elle m'a envoyé aujourd'hui 200 livres, que j'ai entre les mains ; je ne sais combien il me reste encore du denier, ni par quelle voie vous l'envoyer. Si M. de la Mare ou quelqu'autre savait quelqu'un qui voulut vous le bailler à Caen et le prendre ici, cela ferait bien.

« Quoi qu'il en soit, je vous prie de leur bailler cette somme peu à peu, selon leurs besoins et votre discrétion. Si je ne trouve point d'autre voie pour vous le faire tenir, je vous le porterai à Pâques. »

Ce 5 Mars 1644.

C'est ici la première intervention de Marie Desvallées dans cette histoire ; nous en trouverons bien d'autres tout aussi extraordinaires. Il est donc nécessaire d'en dire quelques mots.

Cette pieuse fille naquit à Saint-Sauveur-Lendelin, diocèse de Coutances, le 18 février 1590. Ses parents étaient peu en état de lui donner une éducation chrétienne. Comme presque tous les habitants des campagnes à cette époque, ils étaient très

ignorants des vérités les plus essentielles de la religion, et, pour comble de malheur, les prêtres se montraient, dans cette paroisse, peu dignes de leur sainte vocation. Mais la grâce prévint le cœur de cette enfant d'une manière merveilleuse et, dans ce milieu si peu favorable, elle grandit dans la pratique de toutes les vertus. Le Saint-Esprit lui inspira surtout un amour bien rare alors pour la belle vertu de pureté.

Les plus cruelles épreuves l'atteignirent aussi dès ses premières années : la mort de son père la réduisit à la plus extrême pauvreté et, peu après, le second mariage de sa mère l'exposa aux brutalités de son beau-père. Il la battait avec une barbarie inouïe. Son inaltérable patience et sa charité commencèrent dès lors à se montrer. Car elle souffrit, sans se plaindre, ces mauvais traitements et pria avec tant de persévérance pour la conversion de son bourreau qu'elle l'obtint dans la suite.

Pour ôter à son beau-père l'occasion de ces emportements, elle crut devoir aller loger ailleurs, mais dans la maison où elle fut forcée de se retirer, le triste spectacle du vice qu'elle y trouva, ne fit que l'exposer à de nouvelles et plus cruelles souffrances.

Ce n'était là cependant que le commencement des épreuves qui devaient remplir sa vie. Vers l'âge de dix-neuf ans, à la suite d'un maléfice dont elle fut la victime, elle devint possédée du démon. Ce fait a été reconnu par une multitude de témoins dignes de foi, l'Archevêque de Rouen, Mgr de Joyeuse et son coadjuteur, Mgr de Harlay, les évêques de Coutances, Messeigneurs de Brizoy, de Matignon, Auvry, un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux, les uns et les autres aussi distingués par leur science que par leurs vertus.

Au lecteur tenté de nier de parti pris la réalité de faits si bien prouvés, nous rappellerons les possédés délivrés par Notre Seigneur, par les Apôtres et les Saints. Nous leur citerons les possédées de Loudun, et surtout nous dirons que, dans aucun siècle, les manifestations diaboliques n'ont été plus nombreuses que dans le nôtre. Le démon les varie comme à plaisir chez les spirites et souvent même dans les loges maçonniques. Jamais donc il ne fut plus déraisonnable de nier son action sur l'homme. C'est très conforme aux lois providentielles qui nous régissent. L'humanité, se dérobant de plus en plus aux divines influences de la religion, subit le joug ignominieux de Satan, et celui-ci veut le lui faire sentir dans toute sa rigüeur.

La possession diabolique est toujours extérieure si elle n'est

pas volontaire ; elle n'exclut donc point l'état de grâce, elle peut même n'être qu'une épreuve de la vertu la plus héroïque comme chez la Sr Marie Desvallées.

« Je suis certaine, se dit-elle, que je ne me suis point donnée au démon ; c'est donc Dieu qui l'a permis, parce que sa science divine lui a fait voir que cet état était le plus avantageux pour mon salut ; car infiniment bon comme il l'est, et rien ne lui étant impossible, il m'eût fait passer par une autre voie si elle eût été meilleure pour moi. C'est pourquoi j'accepte de tout mon cœur celle-ci, sûre que c'est l'amour de Dieu qui m'y conduit. J'y veux vivre et mourir, si c'est sa volonté, et je ne changerais pas ma situation avec celle de la plus grande reine du monde. »

Ainsi soumise à la volonté divine, les progrès de la Sœur Marie dans les voies les plus ardues de la perfection, firent l'étonnement de tous ceux qui purent connaître le fond de son cœur. Son état d'oraison devint des plus sublimes. Les révélations que lui firent Notre-Seigneur et sa sainte Mère, ne nous sont connues que par ses adversaires, Jansénistes déclarés, et les débris qui nous en restent, tout dénaturés qu'ils sont par la passion, renferment des beautés de premier ordre. Que serait-ce donc, si la relation authentique que, pour obéir aux évêques de Coutances, en fit le V. P. Eudes, nous était parvenue ! En effet, c'est par obéissance à ces prélats, qu'il se chargea de la diriger vers l'an 1641, après sa mission dans cette ville. C'est encore pour les mettre à même de porter un jugement éclairé sur ces états extraordinaires, qu'il recueillit et mit en ordre tout ce qui la concernait. Cette conduite n'est que l'imitation de ce que les directeurs de Ste Thérèse avaient fait et lui avaient conseillé de faire dans sa vie écrite par elle-même.

Les écrits du sage directeur sur Marie Desvalées étaient donc, avant tout, un récit exact et aussi minutieux que possible ; s'il y joignait quelques observations, c'était sous forme d'explication, réservant le jugement à l'autorité ecclésiastique. Son rôle fut uniquement celui d'un témoin fidèle et impartial.

La Sr Marie fit sur Notre-Dame-de-Charité des prophéties qui se sont toutes réalisées. Son influence sur la fondation de la Congrégation de Jésus et Marie fut considérable. Enfin, tout porte à croire qu'elle contribua beaucoup à affermir le V. P. Eudes dans sa résolution de propager le culte des Sacrés-Cœurs.

Revenons à la fondation de Notre-Dame-de-Charité.

La difficulté de trouver une maison convenable n'était pas

plus facile à résoudre que celle de l'entretien journalier. La lettre suivante est sur ce sujet en grande partie et a été écrite pendant la préparation du voyage du P. Mannoury à Rome. Elle montre déjà l'importance que le pieux Fondateur attachait à l'approbation du Saint-Siége.

« Jésus Maria !

« J'espérais recevoir aujourd'hui de vos lettres par la poste, très chère Fille, et apprendre votre sentiment de la maison de M. de Montfort, mais je n'ai reçu qu'un mot de notre frère Mannoury qui m'annonce son arrivée : je crois que vous vous êtes réservée à m'écrire par lui. Il me mande que le P. Jourdan et lui ont visité la maison de M. de Montfort, et qu'ils la trouvent merveilleusement propre et logeable. Selon tout ce qu'il m'écrit, il ne faut pas laisser aller cette occasion. Elle est un peu proche de l'Oratoire, mais cela importe peu. Je laisse néanmoins tout à votre jugement et à celui du frère du cœur. Je vous envoie la lettre que m'écrit le P. Mannoury, lisez-la, s'il vous plaît, et la considérez. Je supplie notre bonne Mère de vous inspirer sa volonté là-dessus... Si vous la jugez propre, écrivez, s'il vous plaît, à M. de Bernières de la prendre de M. Patri et de s'en assurer.

Nous faisons une neuvaine pour notre affaire de Bayeux et pour les bulles de nos Sœurs et nous disons tous les jours un *Veni Creator*, une fois le *Memorare*, une fois l'*Ave Maria, filia Dei Patris*, douze fois le *Monstra te esse matrem* et douze fois ces paroles inspirées à la S[r] Marie Desvallées : *Sancta Maria, mater dei, virgo cui data est omnis potestas in cælo et in terra, fiat nobis secundum verbum tuum*, c'est-à-dire qu'il nous soit fait selon vos promesses.

Je vous prie de vous y joindre ainsi que nos chères Sœurs, sans leur parler de l'affaire de Bayeux qui doit toujours être fort secrète. Je fais la même prière au cher P. Jourdan. Recommandez-les aussi à la Mère de Saint-Joseph, aux pauvres et à la Visitation... »

Malgré le manque de toute indication précise, cette lettre paraît écrite de Coutances, et en cette année 1644. L'affaire de Bayeux dont il est parlé devait être relative à la Congrégation naissante de Jésus et Marie.

Mais la plus lourde croix vint de l'intérieur même de la Communauté. Le V. P. Eudes avait apporté le plus grand soin à l'admission des sujets. En effet, le 23 mars 1644, il écrit à M[me] de Camilly :

« Je n'ai point le loisir d'écrire à d'autre qu'à vous. Dites à M. de Bernières de s'assurer de la maison ; s'il est besoin de garanties, MM. de Notre-Dame et Finel s'obligeront.

« Voyez aussi notre chère S[r] Marguerite (1) et dites-lui que cette fille de

1. Il s'agit ici évidemment de Marguerite Morin, car les Visitandines n'entrèrent à la Charité que le 16 août 1644.

Néhou est fort infirme, et qu'il n'est pas prudent d'en charger la maison. Pour celle de Caen, ce que vous m'en mandez est considérable ; mais néanmoins je pense qu'il vaut mieux différer sa réception jusqu'à mon retour. Toutefois, je laisse cela à votre jugement, ma chère Fille, et à votre volonté. Seulement je vous prie de bien considérer la jeune personne pour voir si elle est bien résolue de renoncer entièrement à sa propre volonté, si elle a le zèle du salut des âmes, si elle a l'esprit naturellement bon, si elle est saine de corps ; car on ne saurait dire combien il est important de prendre garde aux personnes qu'on reçoit et de les examiner et éprouver soigneusement. Surtout, il faut bien se garder d'en recevoir qui aient l'esprit du monde, l'esprit de superbe et de vanité... »

Ces qualités ne se trouvaient pas dans toutes celles qui avaient été admises. M^lle^ Marguerite Morin en particulier, ne les avait pas encore acquises. Née dans le protestantisme, elle s'était convertie sincèrement et avec éclat, mais elle avait sans doute conservé quelque chose de l'orgueil qui a donné naissance à cette hérésie. Il est certain que vers la fin de 1642, la division se mit dans la maison. M^lle^ de Saint-André se vit en butte à la jalousie, surtout à cause des biens qu'elle voulait donner à la maison pour la fonder. Elle se retira découragée. Toute sa vie elle eut le regret de n'avoir pu rester dans sa vocation, et à sa mort elle légua 3,000 livres pour l'entretien des Pénitentes. Elle fut bientôt suivi de la sœur de M^lle^ de Taillefer et des deux amies qui étaient venues avec elle de Valognes.

Les longues absences du Vénérable, nécessitées par les besoins de sa Congrégation qui naissait alors, ne firent qu'aggraver le mal. Pour comble de malheur il fut obligé de donner un autre confesseur à la place du P. Mannoury, trop occupé au séminaire en formation, et son choix tomba sur l'un de ses compagnons, qui trouva dans cet emploi la perte de sa vocation. Il entra en effet dans les vues de M^lle^ Morin, et approuva son dessein de donner à l'Institut naissant plutôt l'esprit des Ursulines que celui de la Visitation, que le Fondateur voulait établir. M^lle^ Morin, reprise avec charité, se montra de plus en plus mécontente et forma le projet d'abandonner la maison avec toutes ses compagnes, à l'exception de M^lle^ de Taillefer et de la nièce du V. Père. Ce plan ne put être arrêté si secrètement que celui-ci n'en fût averti.

Il se présenta alors à la maison dans le dessein de calmer les esprits. L'entrée lui en fut interdite. S'il est possible de chercher à atténuer les autres torts de Marguerite Morin, de nier le soufflet donné à M^lle^ de Taillefer, on ne peut contester cet affront

fait au V. P. Eudes. Il le raconte lui-même dans la lettre suivante adressée à cette persévérante demoiselle.

« Jésus Maria !

« Ma très chère Fille,

« Je supplie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère d'être votre force dans l'affliction et tentation où vous êtes. J'en suis extrêmement affligé, et n'ai-je pas bien sujet de l'être en voyant des âmes que Dieu m'a adressées, que je chéris plus que moi-même, dans l'angoisse où elles sont et dans un très grand danger de perdre leur vocation et de tomber ensuite dans les griffes du loup infernal, sans qu'il me soit permis de les voir, et de leur parler pour les remettre dans la bonne voie ?

« Certainement celle qui y met empêchement doit bien craindre la vengeance de Dieu. Je le prie pourtant de tout mon cœur qu'il lui fasse miséricorde ; et pour vous, ma chère Fille, je vous conjure, au nom de Dieu, de ne rien faire avant que je vous aie parlé ! Ayez encore un peu de patience, ne vous laissez pas aller à la tentation et soyez persuadée que dans peu de jours vous serez aussi réjouie et consolée que vous êtes maintenant affligée. Considérez, ma chère Fille, que c'est à moi que la divine Providence vous a adressée, que c'est de moi qu'elle a voulu se servir pour vous attirer à son service. C'est pourquoi je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, de m'accorder ma demande, qui est de ne point sortir de la maison avant que je vous aie parlé.

« Celle que vous écoutez vous fait croire que je la chasse de la maison, ce qui n'est point vrai ; car j'ai toujours dit et je dis encore que, si elle veut demeurer dans l'obéissance, ne point se rendre rebelle à toutes les choses que j'ai dites, mais se soumettre comme elle doit, je serai très aise qu'elle demeure. Si donc elle sort, ce n'est point par mon ordre, mais par sa désobéissance. Enfin, ma chère Fille, je vous supplie encore une fois d'avoir un peu de patience et vous verrez que cet orage s'en ira en fumée. Ce que je vous dis, je le dis à toutes nos chères Sœurs que j'aime en vérité de tout mon cœur. Faites-leur part de toutes ces choses, je vous en prie, et vous ferez une chose très agréable à Dieu.

« Mettez-vous un peu aux pieds de la très douce Vierge Marie, et vous donnez à elle et lui demandez force. C'est votre vraie Mère, elle ne vous abandonnera pas.

« C'est votre très affectionné Père,

Jean Eudes,
*Prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie*

Cette lettre montre bien la tendresse paternelle et les cruelles alarmes du Vénérable. Elle eut son effet auprès de l'héroïque demoiselle de Taillefer ; mais elle ne fit peut-être que hâter l'exécution des plans arrêtés par Marguerite Morin et ses autres compagnes.

Comme elles avaient fait don à la maison de leur petit avoir, elles crurent que les meubles leur appartenaient, et les empor-

tèrent pendant la nuit. Ces demoiselles pouvaient penser, de bonne foi, que c'était une légitime compensation.

Marguerite Morin resta quelques années à Caen chargée de la direction de l'hôpital des Petits-Renfermés. C'était une dépendance de l'ancien Hôtel-Dieu destinée aux enfants pauvres des deux sexes. Elle conserva dans cet emploi la confiance de M. de Bernières et du vicaire-général, M. de Bernesq. En 1652 elle fonda avec Marie du Bosq, la Charité de Bayeux, y fit profession le 1er juin 1657 et y mourut en odeur de sainteté le 1er octobre de la même année. Si elle commit quelques fautes dans sa conduite vis-à-vis du V. P. Eudes, Dieu sut donc en tirer un plus grand bien et procura ainsi la fondation d'une autre communauté encore aujourd'hui florissante.

Sa sortie de Notre-Dame-de-Charité dut avoir lieu peu après le carême de 1644, que le saint homme prêcha à Coutances ; car sa lettre du 23 mars à Mme de Camilly désigne certainement Marguerite Morin comme étant encore à la tête de la maison. Elle fut pour le Fondateur une des plus grandes épreuves de sa vie. Le fruit de bien des travaux et de bien des sacrifices semblait perdu. Les nombreux adversaires que la fondation de sa Congrégation lui avait faits, triomphaient et ne craignaient pas de dire qu'il en serait ainsi de toutes ses entreprises. Pour lui, au milieu de la tempête, il montra une constance et une force héroïques. Sa confiance en Dieu ne se démentit point.

Du reste, la Sr Marie Desvallées semble avoir été chargée de le préparer à cette pesante croix, car quelque temps auparavant, parlant de cette maison, elle avait dit dans un esprit prophétique, que de toutes celles qui étaient entrées, une seule y resterait.

## CHAPITRE IV

### Le Vénérable Eudes sauve l'œuvre par l'obtention de trois religieuses de la Visitation.

Dès que ce triste évènement lui fut connu, le pieux Instituteur se rendit à la maison en compagnie du P. Mannoury, et s'appliqua avec une invincible énergie à trouver des remèdes à une si

grande désolation. M^lle de Taillefer ne se troubla pas non plus d'un si fâcheux accident, et s'affermit plus que jamais dans sa vocation. Elle se vit chargée de toute la conduite du Refuge ; et pendant qu'elle vaquait aux choses du dehors, sa petite compagne, Marie Herson, la nièce du V. P. Eudes, demeurait avec les Pénitentes. La première fois que son oncle la vit, seule au milieu d'elles, il ne peut s'empêcher de dire tout bas à son compagnon : « Voilà un petit agneau au milieu des loups. » Il adressa à la petite Communauté une exhortation touchante, et les Pénitentes elles-mêmes, encouragées par ces bonnes paroles, se remirent bientôt, et se confiant en celui qui les avait tirées du danger, elles prirent la résolution d'attendre en paix les remèdes à leurs misères.

Cependant plusieurs amis du V. P. Eudes lui demeurèrent fidèles dans cette cruelle épreuve. Il les réunit pour prendre leurs conseils et délibérer sur les moyens de sauver l'œuvre. L'un d'eux se fit l'écho des objections anciennes : « Vos intentions sont « bonnes, dit-il, Dieu vous en tiendra compte, mais le succès « est plus que jamais douteux. Il y a trop de faiblesse et « d'inconstance dans le sexe, pour qu'on puisse prudemment s'y « appuyer et espérer des résultats solides. »

Les faits récents donnaient une grande force à cette objection, mais la confiance qu'inspiraient la vertu et la prudence du saint Fondateur, lui permit de faire accepter les nouveaux plans auxquels il s'était arrêté. Ces plans consistaient à appeler des religieuses de la Visitation pour former les novices qui viendraient dans la maison, et en faire des religieuses astreintes par vœu à se consacrer à cette œuvre de dévouement et de zèle. Ainsi l'inconstance se trouverait évitée. L'esprit de S^t François de Sales lui paraissait le plus propre à la réalisation de ce projet.

Les membres de la réunion partagèrent cet avis ; seulement la difficulté d'obtenir des religieuses pour une œuvre aussi délicate, leur parut impossible à surmonter. L'objection, tirée du danger auquel les Sœurs seraient exposées, se présenta immédiatement à tous les esprits. Deux siècles d'expérience ont été nécessaires pour la détruire entièrement. Le Vénérable y répondit par l'exposé des précautions qu'il était facile de prendre :

« Les religieuses appliquées à cet emploi seraient choisies avec soin ; elles auraient leurs exercices et leur vie de communauté en dehors des Pénitentes ; elles n'auraient de rapport avec ces âmes que pour les instruire et les surveiller pendant leurs travaux. Dieu, d'ailleurs, pouvait-il permettre que des religieuses

se dévouant pour son amour au salut des âmes, vinssent à se perdre ? Sa bonté s'y opposerait certainement.

Chaque fois que cette redoutable objection sera soulevée, il fera cette réponse, et toujours il saura lui donner une force nouvelle. C'est dans ces raisons qu'il puisera son inébranlable persévérance dans son entreprise. Aussi nous ne doutons pas que déjà le ciel ne lui eût donné des lumières très spéciales sur ce sujet.

Il exposa ses idées avec tant de conviction qu'il persuada ses amis, M. Rocher, Théologal de Bernesq et vicaire général de Bayeux, et les religieuses de la Visitation. Tous, confiants en Dieu, résolurent de tenter l'essai.

Mgr d'Angennes fut plus difficile à persuader. A la requête que lui présenta le V. P. Eudes, il répondit par un énergique refus, basé sur les mêmes objections ; et pour montrer que sa résolution était irrévocable, et se dérober à toutes nouvelles instances, il s'en alla ensuite à son prieuré des Moutiers. L'ascendant que la vertu du pieux Fondateur exerçait sur lui finit cependant par le convaincre, et il lui envoya son consentement, le 30 juillet 1644, par la lettre suivante :

« Mon Père,

« Puisque vous, M. de Bernesq et les filles de la Visitation trouvez bon d'envoyer quelques-unes de leurs filles pour diriger celles du Refuge, je me conforme à vos sentiments, quoique les miens y aient grande répugnance. Si celles qu'on doit y envoyer ne sont pas filles très sages, très prudentes et ayant de très grandes qualités pour résister au mal, nous courons fortune, en voulant sauver une des maisons, de perdre les deux. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il ne le permette pas. J'espère que l'expérience que vous et M. de Bernesq avez du gouvernement des dits monastères et la conduite de la Supérieure des filles de la Visitation, remédieront à tous ces inconvénients que je crains du moins. Je prie Dieu de toute mon affection, comme nous n'entreprenons les uns et les autres cette affaire là, sinon pour sa gloire, qu'il nous assiste de ses grâces. Continuez-moi, s'il vous plaît, les vôtres, et croyez que je suis, mon Père,

« Votre très affectionné confrère et serviteur.

† Jacques,
Evêque de Bayeux.

Par suite de cette permission, les religieuses de la Visitation accordèrent trois sœurs qui prirent le gouvernement de la Maison, le 16 août 1644. Là encore, l'estime depuis longtemps conçue pour le Vénérable, fut le motif déterminant.

Au milieu de cette longue épreuve, Dieu soutint l'œuvre naissante par des moyens extraordinaires. M^me de Camilly qui lui avait rendu tant de services, eut un moment de découragement. Tout manquait, elle finit par se demander si une maison exposée à tant de tempêtes était vraiment voulue de Dieu. Elle fit part de ses doutes à la S^r Marie Desvalées, et la sainte Vierge, dans une de ses communications avec cette pieuse fille, daigna lui donner pour M^me Camilly, les lumières suivantes : « Je « répondrai à ma fille par œuvre et lui ferai connaître que mon « Fils et moi voulons qu'elle subsiste. » Ces paroles relevèrent le courage de cette dame. Aujourd'hui, plus que jamais, nous en voyons la réalisation.

Une autre vision sur le but essentiel de l'Ordre eut lieu dans la chapelle même de la maison, au mois d'août, vers l'époque de l'entrée des Visitandines. Au retour d'un de ses pèlerinages à Notre-Dame de la Délivrande, la bonne Marie y priait pour cette pauvre communauté. La Divine Mère lui apparut et la chargea de ce consolant message :

« Dites à mes Filles de ma part : Une reine avait plusieurs princesses pour enfants, une de ces jeunes princesses s'égare par malheur et tombe dans un cloaque infect. Quelques charitables personnes la retirent de ce lieu, la débarrassent de ses vêtements tout souillés, la lavent, lui donnent du linge bien blanc, la revêtent de beaux habits et la ramènent à sa mère éplorée. Quelle ne sera pas, je vous le demande, la reconnaissance de cette reine pour ces fidèles serviteurs !.. sans eux, sa fille serait infailliblement morte. — Or, toutes les âmes sont mes filles, je les aime plus que toutes les mères du monde ne peuvent aimer leurs enfants. Le péché impur est le plus sale des cloaques. Quelle joie me causent donc ceux qui les en retirent, qui les purifient par le bain salutaire de la pénitence et les ornent de toutes les vertus ! Dites donc à mes Filles que toutes les actions, même les plus petites, faites pour ces âmes, me sont très agréables. »

Cet exposé si vrai de la fin de l'Institut appartenait à l'histoire.

## CHAPITRE V

**La Révérende Mère Patin, son gouvernement, premiers résultats. — Prise d'habit de la Sœur Marie de l'Assomption de Tailiefer. Les cérémonies de la vêture. — Ferveur des Postulantes.**

La supérieure que désigna Mgr d'Angennes fut la R. M. Françoise-Marguerite Patin. Elle était préparée pour cette importante mission. Née à Beauvais en 1600, après avoir passé ses premières années dans une piété remarquable, elle s'était consacrée à Dieu par le vœu de chasteté dès l'âge de douze ans. Ses belles dispositions ne firent que se développer avec les années. Elle donna mille preuves de sa charité envers le prochain et envers les pauvres en particulier. De grand matin, elle leur portait les douceurs que sa mère lui avait données. Sa modestie excessivement délicate lui fit faire le vœu de réciter tous les jours le chapelet, si la Sainte Vierge lui obtenait de n'être point vue au lit par quelques-uns de ses jeunes parents qui vivaient dans la même maison. Aussi les partis les plus avantageux qu'on lui offrit furent refusés par elle, et elle demanda à ses parents la grâce de se retirer chez les Ursulines d'Amiens pour y continuer plus librement ses pieux exercices. Après son retour chez ses parents, sa mère, pour la garder près d'elle, lui proposa de fonder à Beauvais un monastère d'Ursulines. Sur le conseil de son directeur, elle préféra entrer au premier monastère de la Visitation de Paris. Cinq ou six ans après sa profession, ses supérieurs la jugèrent capable d'aller diriger la fondation d'un monastère à Dol en Bretagne. La mort de l'Evêque, survenue peu après son arrivée dans cette ville, fit renoncer à cette maison, et la Mère Patin avec ses sœurs, se joignit à celles qui, en 1631, établirent la Visitation de Caen. Elle en fut la seconde supérieure, et, déposée de cette charge, elle exerçait celle de Maîtresse des Novices, lorsqu'elle fut envoyée à la Charité. Cette obédience la jeta dans un grand trouble ; toutes les difficultés inhérentes à la naissance d'un institut nouveau se présentèrent à son esprit. La pensée d'avoir les Pénitentes à diriger, lui causait surtout une extrême répugnance. Sa soumis-

sion à la volonté de Dieu et son obéissance à ses supérieurs l'aidèrent à dominer toutes ses appréhensions et elle se rendit où la divine Providence l'appelait, avec deux autres religieuses, les sœurs Marie-Charlotte de la Rue et Elisabeth-Angélique le Comte. Le monastère connaissant l'extrême pauvreté de la maison du Refuge eut la générosité de leur donner deux cents livres pour leurs premiers besoins.

D'après les Pères Costil et Martine, ce serait à cette époque que le nom de Notre-Dame-de-Charité aurait été adopté. C'est une erreur. Dans les lettres de Mgr d'Angennes, la maison est toujours appelée le Refuge, et dans les autres actes, les appellations varient. Ce changement s'est fait surtout sur la demande de M. de Langrie et n'est devenu définitif qu'après la fondation qu'il fit à l'Institut. Du reste, les changements de nom se font toujours lentement, et longtemps après qu'ils ont eu lieu officiellement, bien des personnes se servent encore de ceux précédemment usités.

D'après les Annales interprétant les paroles de la Bulle d'Alexandre VII: « *Nos très-chères Filles en Jésus-Christ les Religieuses de la maison du Refuge, appelées de Notre-Dame-de-Charité,* » l'une de ces dénominations semblerait indiquer le but de l'Œuvre, l'autre le nom de la Congrégation. Acceptant cette interprétation, nous remarquerons seulement que cette Bulle, comme la lettre de Mgr de Nesmond qui la promulgue, consacre officiellement comme nom de l'Ordre celui de Notre-Dame-de-Charité.

La R. M. Patin s'appliqua d'abord à pacifier les esprits, et bientôt sa prudence eut fait disparaître jusqu'aux moindres restes de trouble. Elle mit aussi tous ses soins à former à la vie religieuse les sujets qui se trouvaient dans la maison et ceux que la Providence lui envoya.

Mais la vérité historique nous force à dire qu'elle travailla surtout pour la Visitation, où elle fit entrer les meilleurs sujets. Elle le dit elle-même dans une lettre qu'elle écrivit après son retour et où elle raconte comment la Sainte Vierge lui fit voir sa faute.

Cette épreuve dut être bien pénible au zélé Fondateur. Il voyait ainsi celle sur laquelle il avait le plus compté détruire peu à peu l'édifice qu'il voulait élever. Cependant, sa correspondance et ses actes ne renferment ni trace de plaintes, ni l'ombre d'un dissentiment ; il travaille dans ce même temps,

d'accord avec la Mère Patin, aux réglements les plus nécessaires. La Règle de Saint-Augustin et les Constitutions de la Visitation sont adoptées en principe. Plus tard il y fera entrer les observances conformes aux emplois du nouvel Institut. Il s'applique surtout à répondre aux objections de Mgr d'Angennes par les sages réglements qu'il donne pour les Pénitentes. C'est ce qui lui fait établir une si complète séparation et des précautions si minutieuses. Le refus d'approbation de Rome sera pour lui un nouveau motif d'augmenter ces précautions.

C'est aussi dans ce temps que l'habillement des religieuses fut arrêté. Après avoir beaucoup prié et consulté plusieurs personnes de piété, entre autres la S[r] Marie Desvallées, il établit qu'elles seraient revêtues d'une robe, d'une ceinture, d'un scapulaire et d'un manteau blancs. Cette blancheur leur rappelle la grande pureté dont elles font profession et le zèle dont elles doivent être animées pour l'inspirer aux âmes confiées à leurs soins. Une croix bleue se trouve à l'intérieur de la robe : elle leur remet en mémoire les souffrances endurées par Notre-Seigneur pour leur salut et celui des pauvres pécheurs, et elle doit les exciter à supporter généreusement et sans faiblesse les croix attachées à leur vocation. La couleur bleue ou céleste leur montre le ciel comme la récompense de leurs travaux.

Le pieux Fondateur voulut encore qu'elles portassent à leur cou un cœur d'argent sur lequel est en relief l'image de la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, avec une branche de lis d'un côté et une branche de rose de l'autre. C'est bien la première fois qu'apparaît dans le costume religieux un symbole aussi significatif de la dévotion aux Sacrés-Cœurs. La croix des Visitandines porte bien un cœur gravé, mais il n'est que secondaire. A la Charité, le *cœur* est tout. Jésus et Marie doivent vivre dans le cœur de toutes les religieuses, et ce cœur doit être orné de la chasteté symbolisée par la blancheur du lys et répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ signifiée par le parfum de la rose. Tel est le symbolisme que bien souvent le Vénérable inculqua à ses chères filles dans ses exhortations. La forme monacale et la simplicité de ce costume le rendent très imposant.

La première cérémonie de prise d'habit eut lieu le 12 février 1645. M[lle] de Taillefer en fut revêtue avec une autre qui ne persévéra pas. La constance de cette héroïque postulante méritait bien cet honneur. L'histoire ne dit pas si le Vénérable eut

la joie de présider cette cérémonie. On peut le penser, vu l'absence de lettre à la sœur Marie de l'Assomption. S'il n'avait été présent, il lui eut écrit comme il le fit quelques années plus tard pour sa nièce.

La prise d'habit se fait très solennellement à la Charité. Plusieurs des cérémonies extérieures sont à peu près les mêmes que celles de la Visitation, sauf les changements nécessités par la différence des habits; mais presque toutes les bénédictions et oraisons récitées par le prêtre officiant sont de la composition du Fondateur et spéciales à l'Ordre. Les demandes posées à la postulante et ses réponses ont été également retouchées et modifiées; sa doctrine spirituelle se trouve ainsi enseignée à ses filles, dès le jour de leur entrée dans la vie religieuse.

A l'heure choisie pour la réception, l'entrée au chœur de la Communauté se fait processionnellement, les Sœurs portent toutes un cierge, excepté la Postulante qui vient la dernière, vêtue comme une jeune fiancée. Elle porte les livrées du monde, afin que par leur dépouillement elle montre bien le mépris qu'elle en fait et la pleine liberté de son sacrifice.

Pendant que les Sœurs chantent l'*Ave, maris stella,* la Novice vient devant la grille, conduite par la R. M. Supérieure et une autre religieuse. C'est ainsi que, sous leur direction, elle doit s'acheminer dans les voies de la perfection et arriver jusqu'à la porte du ciel.

Les choristes chantent les versets :

« *Ora pro nobis, Mater æternæ Charitatis,* »
« Priez pour nous, Mère de l'éternelle Charité, »
« *Ut dignæ efficiamur charitate Christi,* »
« Afin que nous devenions dignes de la charité du Christ. »

et le prêtre dans l'oraison demande que, par l'intercession de Notre-Dame-de-Charité, toutes ses actions soient faites dans la charité et par un motif de charité. Il bénit ensuite le cierge, demandant à Dieu d'éclairer son humble servante au moment où elle quitte le monde, comme il éclaira Moïse à sa sortie d'Egypte, afin qu'elle puisse arriver à la terre promise de l'éternelle félicité.

Le cierge lui est remis pour lui rappeler que Jésus-Christ sera désormais sa lumière et sa force.

Le célébrant demande ensuite à Jésus, lumière du monde et

splendeur de la gloire du Père, d'éclairer de plus en plus sa petite servante, afin qu'embrasée de son amour, elle connaisse ce qui lui est agréable et le fasse toujours.

Si le prédicateur médite les prières de la cérémonie, il y trouvera un thème varié et abondant.

Le Saint Sacrifice et le sermon terminés, le célébrant entonne le *Veni Creator*, puis, après avoir chanté l'oraison, il vient à la grille, et là, s'établit entre la Novice et lui, un dialogue bien touchant dans sa simplicité.

*L'Officiant*

Ma Fille, que demandez-vous ?

*La Postulante*

Mon Père, je demande l'habit de cette sainte Maison et la grâce d'y être éprouvée dans la pratique des vertus chrétiennes et dans l'observance des Constitutions. C'est la seule chose que 'aie demandée au Seigneur et à sa très sainte Mère ; tout le temps de ma vie, j'ai aimé la beauté de la maison de Dieu et le lieu de l'habitation de sa gloire, et j'ai choisi l'humiliation, la pauvreté et la mortification dans la maison du Seigneur, plutôt que d'habiter dans les tabernables des pécheurs.

*L'Officiant*

Béni soit l'auteur de tout bien qui vous a inspiré la volonté de faire un si bon choix, de prendre le Seigneur pour votre portion et votre héritage ! Un seul jour vaut mieux dans la maison de Dieu que mille partout ailleurs. Heureux ceux qui habitent dans la maison du Seigneur, ils le loueront éternellement ! Ecoutez donc, ma Fille, et prêtez une oreille attentive aux paroles du Saint-Esprit : Oubliez votre peuple et la maison de vos pères pour attirer sur vous les regards favorables de votre Epoux céleste.

Persévérez-vous en la demande que vous avez faite ?

*La Postulante*

Oui, mon Père, je persévère et réitère la demande que j'ai faite, espérant de la bonté infinie de Dieu la grâce de lui être fidèle, de connaître et d'accomplir sa volonté dans cette sainte Maison. »

L'Officiant se lève après cette réponse et demande à Dieu, pour la Novice, la grâce de vouloir toujours ce qu'il inspire et la force de l'accomplir. Il la bénit, priant le Seigneur de la dépouiller du vieil homme et de la revêtir du nouveau créé dans la justice et la vérité.

Pendant que la Postulante se retire pour quitter les habits du monde et revêtir ceux de la religion, le célébrant bénit ceux-ci solennellement. Le symbolisme de la formule rappelle que Notre-Seigneur s'est revêtu de notre nature par amour pour

nous, et que par amour pour lui, nous devons renoncer aux pompes du siècle et nous revêtir de ces humiliations, afin de partager sa bienheureuse immortalité.

Le chœur chante, pendant ce temps, le cantique du roi David *Quam dilecta tabernacula tua,* où sont énumérées les délices de la maison du Seigneur.

A sa rentrée au chœur la Postulante, revêtue de la blanche robe, la tête couverte d'un petit voile, s'avance jusqu'à la grille, et là, d'une voix toujours émue, chante ces belles paroles qui expriment ce qu'elle vient de faire :

« *Regnum mundi et omnem ornatum sæculi contempsi*
« *propter amorem Domini nostri Jesu christi.*

« *J'ai méprisé le royaume du monde et les ornements du*
« *siècle pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* »

Toutes ses nouvelles Sœurs lui répondent avec la conviction d'une douce expérience.

« *Quem vidi, quem amavi, in quem credidi, quem dilexi.*

« *Nous l'avons vu, nous l'avons aimé, nous nous sommes*
« *fiées en lui.* »

Il est rare que cette scène touchante, tout entière inspirée par la piété du Fondateur, ne fasse pas verser quelques larmes d'attendrissement aux spectateurs, qui la voient avec les yeux de la foi.

L'Officiant prie encore pour la Postulante, demande à Dieu d'en faire une victime agréable à sa divine majesté, de la purifier de la corruption du monde et de la rendre digne de la vie nouvelle qu'elle doit mener dans la sainte religion.

La novice vient alors s'agenouiller devant lui, et en reçoit le scapulaire. Elle le baise, heureuse de porter le joug du Seigneur. Le voile est le symbole de la modestie, il l'invite à cacher sa vie en Dieu. Le Rosaire est la marque de sa consécration à Marie. Le long manteau blanc rappelle qu'elle doit être vierge pour suivre l'Agneau sans tache partout où il va. Tout doit être nouveau dans la Postulante, son nom aussi bien que son habit. L'Officiant le lui impose donc solennellement, en lui disant les paroles suivantes d'un symbolisme si beau et si profond que l'auditoire sympathique qui attend avec une sorte de curiosité la révélation de ce nom nouveau, ne peut les entendre sans émotion :

« Celui qui sera victorieux, dit le Seigneur, recevra un nom nouveau. En voici un, ma Fille, qu'il vous donne pour vous obliger à être victorieuse du

démon, du monde, du péché et de vous-même : vous vous appellerez désormais Marie de ...... Soyez humble servante et digne fille de cette auguste Vierge dont vous portez le nom. »

Le V. P. Eudes veut que, par dévotion à la Sainte Vierge, toutes les religieuses de Notre-Dame-de-Charité portent le nom de Marie. Elles y joignent le nom d'un mystère de Notre-Seigneur ou de la très sainte Vierge, d'un saint ou d'une sainte pour se distinguer les unes des autres. Cet usage fut établi dès la première cérémonie, et n'est point emprunté à la Visitation. M[lle] de Taillefer s'appela Marie de l'Assomption. La première sœur qui reçut dans l'ordre le nom de Marie du Saint-Cœur de Jésus est la Mère Bédault, professe de Rennes et première supérieure de Vannes. Sa vêture coïncide avec l'institution à Rennes en 1670 de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, ou la suit de très près, puisqu'elle devait faire profession lorsque les sœurs de Caen arrivèrent pour constituer régulièrement cette première fondation. Cette appellation est devenue très-ordinaire à la Charité et dans la plupart des communautés religieuses. Mais on en chercherait vainement un autre exemple avant cette époque. Le V. P. Eudes a donc encore été l'initiateur de cette expression nouvelle de la dévotion aux Sacrés-Cœurs.

Après l'imposition du nom, le prêtre prie une dernière fois pour la novice, demande pour elle toutes les vertus religieuses et se retire pendant qu'au chœur les religieuses donnent à leur jeune Sœur le baiser de paix, au chant de l'*Ecce quam bonum et quam jucundum* et des psaumes *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi. Levavi oculos meos in montes*. La procession se reforme alors, les choristes entonnent le *Laudate Dominum omnes gentes* et de joyeux *alleluia*, et la novice est ainsi reconduite solennellement au noviciat pour y signer sa réception à l'habit.

Nous pensons que ce cérémonial n'était pas encore fixé lorsque la S[r] Marie de l'Assomption reçut l'habit. Mais il est sûr que l'esprit religieux qu'on y respire, l'abnégation, la haine de soi-même, le renoncement au monde qui y sont enseignés, faisaient le caractère du nouvel Institut. Aussi les novices étaient-elles si ferventes qu'aucun sacrifice ne leur paraissait pénible. Elles avaient un tel amour de l'obéissance que la Supérieure était obligée de bien étudier les ordres qu'elle donnait. La délicatesse de nos jours aurait peine à comprendre les mortifications que savaient s'imposer ces âmes généreuses.

C'est vers cette époque que la Communauté se transporta rue des Jacobins, dans la maison que M. de Bernières avait louée pour elle. La construction était de bois recouvert d'un simple enduit et si froide qu'à l'hiver le pain y gelait. Ces incommodités, jointes à la plus extrême pauvreté, faisaient le bonheur des ferventes Religieuses. Un jour cependant, sans argent et sans provisions, la Mère Patin eut un doute sur la volonté de Dieu. Alors se jetant aux pieds de son crucifix, elle s'écria : « Mon Dieu, si c'est votre volonté que je vous serve en ce lieu, « faites-le moi connaître, en me donnant le moyen de faire « subsister cette Communauté ! » Elle n'eut pas plutôt achevé cette prière que, cédant à une inspiration intérieure, elle ouvrit le tiroir de sa table et y trouva vingt livres, dont l'existence est toujours restée inexplicable. Une autre fois, un vase d'huile presque entièrement épuisé se remplit au point de durer deux mois. A la vue de ces prodiges, tous les cœurs débordaient de reconnaissance et se remplissaient d'un nouveau courage.

## CHAPITRE VI

**Premières démarches pour l'approbation de l'Institut. — Lettre à Innocent X. — Deux voyages inutiles du P. Mannoury à Rome.**

Le Vénérable, plein de respect pour le Saint-Siège, voulut, dès le principe de ses fondations, leur donner comme base solide l'approbation du Souverain Pontife. Sa Congrégation naissante de Jésus et de Marie était exposée à bien des persécutions. Il envoya le P. Mannoury à Rome pour en obtenir la confirmation et solliciter en même temps celle de Notre-Dame-de-Charité. Le pieux Fondateur demanda à cet effet des lettres de Mgr d'Angennes au Souverain Pontife Innocent X, et ce bon prélat les lui donna telles qu'il les avait lui-mêmes préparées. Elles ont donc une grande importance pour faire connaître ses vues sur les différentes fonctions de l'Ordre : c'est pour ce motif que nous les reproduisons intégralement.

*A Notre très saint Père le Pape Innocent dixième, Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, qui lui baise très humblement les pieds.*

Très saint Père,

« Comme le devoir de la charge épiscopale et l'ordre exprès de la volonté divine qui nous charge du soin de ses agneaux, demande que je mette toute mon application et mon industrie à procurer le salut du troupeau qui m'a été confié, en travaillant, non seulement à guérir les maladies qu'il pourrait avoir actuellement, mais encore à retrancher les moindres surgeons qui pourraient provenir dans la suite, des maux qui se répandraient d'autant plus aisément qu'on aurait négligé d'y remédier dès les commencements ; j'ai cru que je devais principalement mettre mon zèle à attaquer les commerces honteux du sexe, qui s'élèvent avec orgueil et infectent un grand nombre d'hommes. Et comme l'expérience nous apprend qu'il n'y a pas de cure plus difficile que celle des femmes, surtout lorsqu'elles sont endurcies par le crime, et, que, bien qu'il arrive quelquefois que par un rayon de lumière quelques unes semblent être touchées de leurs chûtes et prendre des mesures pour se défaire des mauvaises inclinations qu'elles ont contractées par l'habitude du péché, nous voyons néanmoins que, parce qu'il se trouve peu de personnes qui aient la charité de leur tendre la main pour fortifier ces premiers efforts, ils demeurent inutiles, parce qu'elles manquent d'asile pour se mettre à couvert des occasions du péché et assurer leur conversion par la fuite des occasions.

« C'est dans cette vue, très saint Père, et pour prévenir de semblables désordres, qu'à la prière de plusieurs personnes pieuses de la ville de Caen, qui est dans mon diocèse, j'ai établi depuis quatre ans une maison, que le roi a bien voulu confirmer par ses lettres patentes, sous le titre de Filles de la Congrégation de Notre-Dame-du-Refuge, où ces sortes de femmes notées, qui veulent se convertir, sont reçues avec beaucoup de charité par d'autres personnes d'honneur et de probité de leur sexe, nourries et instruites de la bonne conduite qu'elles doivent prendre pour le reste de leur vie. Et, après qu'elles ont mis en pratique durant quelque temps les désirs de leur conversion et amendement qu'elles ont conçus, on cherche à les pourvoir par un honnête mariage, comme il est déjà arrivé à l'égard de quelques unes, ou bien on les met au service de quelque dame de piété.

« La bonne odeur de ces dévots exercices de charité a déjà si fort touché plusieurs filles et veuves distinguées par leurs vertus, leur naissance et leurs richesses, qu'elles ont formé le dessein de se retirer en la dite maison, dans la vue de la fonder de leurs biens et de s'appliquer à l'instruction des susdites femmes notées, pourvu qu'il plût à Votre Sainteté de leur permettre, après une longue épreuve de leur fidélité à s'acquitter de leurs pieux exercices et des autres que je leur vais marquer, de faire les trois vœux ordinaires de religion et d'y en ajouter un quatrième qui regarde particulièrement la fin de cet Institut, où l'on se propose d'instruire pour quelque temps ces sortes de personnes dont la chasteté serait en danger, comme aussi les filles ou veuves hérétiques, qui désireraient de tout leur cœur retourner dans le sein de l'Église, et qui ne manquent à le faire, que parce qu'elles n'ont personne qui leur facilite cette démarche. Faute de quoi elles sont pour ainsi dire contraintes de demeurer dans leur hérésie, craignant ou les mauvais traitements

de leurs parents, ou les fâcheuses suites de la pauvreté que leur attirerait l'abandon de leur famille.

« On se propose encore, outre ces deux sortes de personnes susdites notées pour leurs désordres et infectées d'hérésies, d'y en ajouter une troisième, supposé que Votre Sainteté le trouve bon, savoir, de celles qui n'osant aspirer à la perfection et à l'engagement de la vie monastique, désirent être reçues comme pensionnaires, dans la seule vue d'éviter les piéges et les amorces du démon corrompu, et de travailler à leur salut. Car cette maison est comme un saint collége, où il y a diverses classes dans lesquelles les honnêtes filles, dont il a été premièrement parlé, font diverses leçons de piété aux différentes personnes qui y sont, selon la différence de leur condition et de leurs besoins.

« Mais tous ces pieux desseins manqueront absolument par la légèreté qui est naturelle au sexe, à moins qu'on ne les assure par les sacrés liens des vœux. De plus, il est à remarquer que toutes les personnes qui se proposent de favoriser cet établissement, ne le veulent faire que dans l'espérance qu'on y établira une communauté de religieuses, entre lesquelles il y en a plusieurs qui demandent déjà à y entrer, dans la vue de s'y consacrer à Dieu et qui pourraient beaucoup contribuer de leurs biens pour la nourriture des deux premières sortes de personnes dont on a parlé ci-dessus.

C'est pourquoi je supplie très humblement Votre Sainteté qu'il lui plaise permettre aux filles et veuves d'honneur, qui sont déjà entrées, et qui entreront dans la suite dans la dite maison, avec la volonté d'y être religieuses, d'y faire, après qu'on les en aura jugées capables, les trois vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, et un quatrième de *Charité* et d'*Instruction* à l'égard des dites personnes du sexe, qui cherchent à se retirer du vice ou de l'hérésie ; le tout, sous la règle de S[t] Augustin et les constitutions conformes au susdit Institut, mais sans aucune obligation de péché ; le tout suivant les réglements que je leur prescrirai par moi ou autres personnes éclairées, sous le nom et titre de la Congrégation de Notre-Dame-du-Refuge, et sous l'entière et pleine autorité, conduite et protection de moi et de mes successeurs.

« Mais comme les religieuses professes de cet Institut seront obligées de prendre de très grands soins des personnes susdites qui leur seront commises, et que ces emplois ne leur permettraient pas d'être occupées longtemps à la psalmodie du chœur, je supplie Votre Sainteté qu'il lui plaise les dispenser de la récitation du bréviaire et du grand office en leur imposant l'obligation de réciter seulement le petit office de la Sainte Vierge en chœur comme de précepte, et en leur particulier, lorsqu'elles auront quelque sujet légitime de s'en absenter. Donné dans notre prieuré de Moutiers, dans le Perche, sous notre signe et le sceau de nos armes et le signe de notre secrétaire, le troisième jour de janvier de l'an 1645. »

JACQUES,
**Évêque de Bayeux.**

Dans cette lettre préparée par le Vénérable, il indique trois catégories de personnes auxquelles ses maisons peuvent donner asile : 1° Celles qui veulent changer de vie. C'est le but direct de l'Institut, l'objet immédiat du quatrième vœu. Une maison de

Notre-Dame-de-Charité ne peut pas plus se concevoir sans Pénitentes qu'une école sans écoliers.

2° Les personnes qui se convertissent de l'hérésie. C'était alors un cas fréquent surtout en Normandie, où le protestantisme avait fait de grands ravages. Souvent pour faciliter le retour à l'Eglise de ces âmes trompées, il fallait les soustraire à l'influence et surtout aux persécutions de leurs familles et de leurs anciens coreligionnaires. C'est dans ces conditions, à peu de chose près, que furent reçues à la Charité M$^{me}$ Balde et sa jeune fille, qui devint une des principales religieuses de l'Ordre. A cette époque, sous l'influence de Louis XIV, qui poursuivait avec persévérance l'unité religieuse, pour arriver plus sûrement à l'unité politique, il se fonda, dans les principales villes de France, des maisons spéciales pour les nouvelles converties. Mgr Servien en établit une à Caen même, et la Charité cessa à peu près de les recevoir. Dans les pays hérétiques ou infidèles, cette belle œuvre, si conforme aux premiers projets du Vénérable, pourrait être reprise avec avantage.

3° Les dames pensionnaires qui, sans embrasser la vie religieuse, veulent mener une vie retirée et pieuse. L'histoire de toutes les maisons nous montrera cette institution en plein exercice jusqu'à la Révolution. Souvent, c'était leur principale ressource ; aujourd'hui, plusieurs couvents, s'ouvrent encore pour les recevoir. Le Vénérable Eudes avait déjà vu le bien qui peut en résulter, et il s'était bien gardé de l'exclure.

Ainsi, ses maisons devenaient de véritables hôpitaux pour toutes espèces d'âmes, bien que les plus malades dussent y avoir la première place, et au besoin absorber toute l'activité de ses Filles.

Le P. Mannoury trouva les adversaires du Vénérable plus puissants encore à Rome qu'en France. Ils rendirent inutiles toutes ses démarches pour la Congrégation de Jésus et Marie et pour Notre-Dame-de-Charité. Il partit de Rome au mois d'avril 1646 ; Le Vénérable se montra entièrement soumis à la volonté de Dieu et plein de confiance dans l'avenir de ses œuvres, malgré cet insuccès dont triomphaient ses ennemis, ou plutôt ses bons amis, comme il les appelait charitablement.

Dieu du reste prenait soin de le soutenir ainsi que tous les bienfaiteurs de la maison, par les lumières extraordinaires qu'il donnait sur son avenir à la S$^r$ Marie Desvalées.

La Sainte Vierge lui fit vers ce temps les promesses suivantes que nous verrons se réaliser :

« Voici les deux belles paroles que j'ai à dire à votre frère. La première est que mon Fils et moi disposons plusieurs belles pièces d'or pour fonder la Congrégation des Missionnaires, et plusieurs belles pièces d'argent pour établir celle des Filles de la Charité. » Elle expliqua elle-même cette figure. « Les pièces d'or sont les hommes pieux qui viendront en la maison des Prêtres, les pièces d'argent désignent les bonnes postulantes qui se présenteront à celle des Filles. La deuxième parole est que, pour le temporel, ces deux maisons en auront toujours plus qu'il ne sera nécessaire ; qu'il attende donc avec patience l'effet de mes promesses. »

De son côté, le Vénérable ne négligeait rien de ce qui se pouvait contribuer à l'affermissement de son œuvre. Comme il donnait aux Sœurs des régles et des constitutions déjà approuvées, il consulta quatre docteurs de Sorbonne pour savoir si l'Évêque diocésain pouvait, avant l'approbation du Saint-Siège, recevoir l'établissement et permettre de faire les trois vœux ordinaires de Religion et un quatrième vœu simple, celui de s'employer aux fonctions de l'Institut. La réponse des docteurs de la Sorbonne encore très pure dans ses enseignements, fut très affirmative. Elle est du reste conforme à ce que nous voyons se pratiquer souvent de nos jours à l'établissement des nouvelles congrégations.

En même temps, il sollicita des lettres d'Institution de Mgr de Bayeux ; car il n'était point mort, comme le bruit en avait couru à Rome. La requête fut adressée à ce Prélat au nom de cinq postulantes : Catherine Leroux, Anne le Haguais, Renée de Taillefer, Barbe Eustache et Marie Herson. Mgr d'Angennes la reçut favorablement, mais pour se conformer à la législation alors en vigueur, il exigea le consentement de la ville, écrivant sur la requête :

« La présente soit communiquée à Messieurs les maire et échevins de la ville de Caen pour, vu leur réponse et consentement, y pourvoir ce que de raison.

« Donné à Bayeux en notre manoir épiscopal, le 24 août 1646. »

Cette formalité offrait de grandes difficultés. Dès le début, le Vénérable avait obtenu un consentement verbal, mais c'était insuffisant pour établir quelque chose de solide. Quelques échevins, peu favorables au Fondateur, étaient circonvenus par ses adversaires ; ceux-ci les pressaient de s'opposer au nouvel Ins-

titut. Pour tous ces motifs, l'homme de Dieu fut longtemps sans pouvoir obtenir ce qu'il demandait. Enfin, après bien des délibérations, les bourgeois consentirent à autoriser l'établissement par un acte authentique du 20 décembre 1646. Pendant leur réunion, le V. P. Eudes, plein d'anxiété, se tenait à genoux à la porte de la salle et recommandait le succès de cette affaire à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère, de toute l'ardeur de son âme. Il est difficile aujourd'hui, malgré les taquineries suscitées au nom des lois existantes, de comprendre l'importance attachée à ces lettres. Elles furent cependant le salut de la maison au milieu d'une dernière tempête, comme nous le verrons plus tard.

Le Vénérable réunit alors la requête que ses Filles avaient précédemment adressée au Prélat, les lettres du Roi, le consentement de la ville et la décision des Docteurs et les présenta lui-même à Mgr d'Angennes. Le Prélat accepta tout et par lettre du 11 avril 1647, pria son Vicaire général de dresser des lettres d'Institution conformes à ces pièces.

M. de Bernesq le fit, mais la mort de Mgr d'Angennes arriva le 16 mai 1647, avant qu'il eût pu les signer. Ce fâcheux accident allait tout remettre en cause et exposer l'Institut à de longues et plus cruelles épreuves.

La multiplicité de ces démarches n'absorbait point l'activité de l'infatigable missionnaire, il continuait ses prédications.

En 1646, il prêchait trois missions dans le diocèse de Bayeux : à Thorigny, au Bény et à Lyon, près de la Délivrande. Dans cette dernière paroisse, il célébra la première fête du Saint-Cœur de Marie le 20 octobre (1) et s'adjoignit deux nouveaux confrères, les PP. Finel et le Mesle. L'année suivante, il prêcha à Nogent-le-Rotrou et à la Ferté-au-Vidame, dans le diocèse de Chartres, puis à Fouqueville, dans le diocèse d'Evreux. Pendant ces travaux, le pieux Fondateur préparait le second voyage du P. Mannoury à Rome. Comme dans le premier, celui-ci devait demander l'approbation des deux Instituts. Il se trouvait alors à Paris et sollicitait des lettres de recommandation. Le Roi en donna trois pour Notre-Dame-de-Charité : une pour Sa Sainteté Innocent X, une deuxième pour le Cardinal d'Este, et la troisième pour M. de Fontenay, l'ambassadeur près du Saint-Siège. Le P. Mannoury écrivait à son Supérieur vers le mois d'octobre, pendant la mission de la Ferté-au-Vidame :

1. Elle ne fut transférée au 8 février que l'année suivante.

« Il me semble qu'il nous faudrait encore une lettre de M. le Nonce. Je n'ai osé la demander, de crainte d'être importun ; car je lui ai parlé tant de fois, et il m'a fait tant de signes que je n'ai osé lui demander cette lettre qui est une recommandation pour Notre-Dame-de-Charité. Il a fait l'information *de fundatione* et *de commodo* ; il a approuvé les lettres du Roi et de l'Évêque, mais il fallait une lettre qui attestât que la maison a fait un grand fruit. Personne ne lui ayant appris le fruit de cet établissement, je n'osai le presser. M. de Renty pourrait le faire. Priez-le aussi d'écrire à Rome, à ses amis, en faveur de nos Sœurs. C'est l'affaire où nous aurons besoin de protection..... »

Pour bien comprendre l'influence dont M. de Renty pouvait disposer, il faut se rappeler qu'il était président de la société du Saint-Sacrement, dont nous avons déjà eu occasion de parler. Elle avait des ramifications dans la colonie française de Rome.

Le P. Mannoury se servit aussi alors de l'influence du frère du Vénérable, M. Eudes de Mézeray, historiographe de France. Vers la Toussaint 1647, muni de toutes ces pièces, il se dirigea à pied, comme la première fois, vers la Ville Eternelle.

Le V. P. Eudes cherchait donc, pat tous les moyens possibles, à procurer aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité les mêmes avantages qu'à sa Congrégation, et le P. Mannoury, son bras droit dans cette fondation, correspondait parfaitement à ses intentions. Ses lettres, dit le P. Martine, le montrent arrivé à Rome, passant de l'espérance à la crainte, suivant les personnes auxquelles il s'adressait, ou les objections qu'on lui soumettait. Le principal obstacle était toujours la difficulté de permettre à de chastes vierges de s'occuper de la conversion et de la direction des Pénitentes. Enfin, le P. Mannoury, après avoir obtenu des faveurs importantes pour la Congrégation de Jésus et Marie, écrivit à son vénéré supérieur le 8 juin 1648 :

« Pour l'affaire de Notre-Dame-de-Charité, il n'y a rien du tout à espérer pour le présent ; toutes les voies possibles ont été tentées ; il faut avoir un peu de patience. On a donné espérance qu'elle se fera, et même le dessein en a été assez approuvé ; mais il faut attendre pour des raisons que je vous dirai. »

Le P. Mannoury ne voulait pas surtout s'exposer à un refus formel, sur lequel il eut été très difficile de faire revenir la Cour romaine. Il jugea fort sagement que le temps dissiperait les préventions conçues au sujet des rapports des Religieuses et des Pénitentes.

Il dut partir de Rome vers cette époque et rejoignit vraisem-

blablement l'ardent Prédicateur et ses frères dans le diocèse de Soissons, car on trouve son nom parmi celui des Missionnaires de la Fère-en-Tardenois. Le Vénérable donna en effet deux missions dans ce diocèse, après celles d'Autun et de Beaune de la même année.

Notons en passant qu'il fit solennellement célébrer la fête du Saint-Cœur de Marie à Autun, le 8 février 1648.

Les frais de ces deux voyages du P. Mannoury furent couverts par le Vénérable seul. C'est donc bien à tort que plus tard les conseillers de la Mère Patin persuaderont à celle-ci que le désintéressé Fondateur voulait tourner à son profit le voyage de M. Boniface à Rome payé par Notre-Dame-de-Charité. Sa correspondance repousse énergiquement cette accusation. La congrégation de Jésus et Marie, après avoir soldé les dépenses du P. Mannoury, aurait eu cependant des droits à cette facile compensation. Car rien n'empêchait M. Boniface de poursuivre l'approbation des deux Instituts comme le P. Mannoury l'avait fait.

## CHAPITRE VII

**Nouvelles épreuves sous Monseigneur Molé. — Désintéressement du pieux Instituteur. — Deux de ses lettres. — Lettres d'institution de Monseigneur Molé. — Contrat de fondation de M. de Langrie.**

Si les affaires de Notre-Dame-de-Charité n'allaient pas bien à Rome, elles étaient encore plus compromises en France. Mgr d'Angennes était à peine mort, que les religieuses de la Visitation de Caen devant procéder à l'élection d'une nouvelle supérieure, choisirent la Mère Patin. Elles connaissaient trop le mérite de cette bonne Mère, son talent d'administration, sa piété édifiante, pour consentir à faire le sacrifice d'une religieuse si précieuse pour leur monastère. Peut-être aussi voulurent-elles la soustraire aux embarras sans nombre d'un établissement si traversé à son début. Elles l'élurent d'un commun accord à l'Ascension 1647.

Se voyant élue conformément à toutes les règles, la Mère Patin ne crut pas devoir refuser la charge qui lui était imposée

par ses sœurs. La lettre qu'elle écrivit après son retour à la Charité permet aussi de croire qu'elle ne fut pas fâchée de sortir d'une maison où elle avait déjà éprouvé tant de souffrances, et où l'avenir lui en laissait entrevoir tant d'autres.

La perte d'une si sainte et si habile supérieure jeta la consternation dans la petite Communauté. Sous son gouvernement, elle avait commencé à goûter la paix et le repos. Il est vrai que la Mère Patin envoya à sa place, la Mère Catherine-Thérèse de Saint-Germain ; mais soit que la nouvelle supérieure n'eût point le même talent d'administration, soit qu'elle n'eût pas su gagner au même degré la confiance des Sœurs, soit plus probablement le mauvais état de sa santé, l'ordre fut compromis dans la Communauté ; il s'y produisit des dissentiments qui auraient pu avoir les plus fâcheux résultats. Peut-être aussi les longues absences du Vénérable contribuèrent-elles à ce funeste état de choses. Il est bon enfin d'observer qu'il ne connaissait probablement pas la nouvelle supérieure. En effet, aucune lettre adressée par lui à cette Mére ne nous est parvenue.

Vers ce temps-là aussi, la pauvreté se fit cruellement sentir à la Communauté. Deux habiles escrocs parvinrent à lui dérober les huit cents livres qui faisaient tout son avoir, et les Religieuses se trouvèrent à peu près dénuées de tout, sans provisions, sans meubles, jusqu'au point de n'avoir pas de chaises pour s'asseoir. L'hiver étant devenu fort rude, elles n'eurent d'autre bois pour leur cuisine et pour se chauffer qu'un arbre mort de leur petit jardin, que le propriétaire voulut bien leur laisser, et cela dans une maison toute crevassée, où le vent soufflait de tous côtés. Toutes les novices et les postulantes n'eurent pas le courage de soutenir ces épreuves ; quelques-unes se retirèrent dans leurs familles, les meilleures avaient déjà suivi la Mère Patin à la Visitation. Cette Vénérée Mère dira bientôt elle-même comment la Sainte Vierge la reprit d'avoir favorisé ce changement de communauté.

Il semblait cependant conforme à la prudence. En effet, ces épreuves intérieures n'étaient rien comparées à celles qui menaçaient dans son existence même cette pauvre maison. Mgr Molé fut nommé à l'évêché de Bayeux vers la fin de 1647, et, bien qu'il ne fût pas encore sacré, il se déclara contre le V. P. Eudes, et contre toutes ses œuvres. Le séminaire de Caen et le monastère de la Charité ne lui semblaient pas établis régulièrement, et il ne cachait pas son intention de tout détruire.

Sacré le 14 février 1649, ce prélat prit possession de son siége au mois de juin suivant. Bientôt il ferma la chapelle du Séminaire, et, prié de permettre à la S[r] Marie de l'Assomption de faire profession, il s'y refusa absolument et manifesta la résolution de n'y consentir jamais. Cette décision connue finit par décourager les religieuses de la Visitation.

Dans une de ses visites à la Charité, la R. M. Patin trouvant la Mère de S[t] Germain très-infirme, avait cru ne pouvoir l'y laisser et avait mis à sa place la Mère Marguerite de Foy, sa nièce. A la vue de toutes les oppositions formées à l'érection du nouvel Institut, tant en France qu'à Rome, cette Supérieure et ses Sœurs, malgré leur éminente vertu, résolurent de rentrer dans leur monastère, et c'est à grand peine qu'elles consentirent à rester jusqu'à ce que la S[r] Marie de l'Assomption de Taillefer et les quelques postulantes fidèles fussent installées dans la maison que M. le Président de Langrie mettait généreusement à leur disposition dans la rue Neuve.

C'était le troisième déplacement de la Communauté. Il eut lieu vers la fin de 1649, et les Religieuses y restèrent jusqu'en 1657. La pauvreté, l'étroitesse étaient les mêmes; cependant plusieurs incommodités disparaissaient. Mais le personnel était très-réduit ; la courageuse et persévérante Novice restait seule à la tête de la Maison. Plusieurs fois elle fut elle-même tentée d'abandonner l'entreprise. Un jour même la tentation fut si forte, qu'elle prit une échelle pour sortir secrètement. Mais une main invisible la repoussa violemment à terre au moment où elle allait franchir le mur. Ce fait qu'elle ne put jamais s'expliquer, l'affermit dans sa vocation.

Les bienfaiteurs de l'œuvre naissante ne se découragèrent pas non plus. Ainsi, M. et M[me] de Langrie, virent leur fille sortir de Notre-Dame-de-Charité et ne cessèrent de solliciter Mgr Molé d'accepter la fondation qu'ils voulaient faire en sa faveur. Il y a là un fait extraordinaire qui vient de la confiance que toutes ces pieuses personnes avaient en Marie Desvallées. Poussée par une inspiration qui ne pouvait être que divine, elle annonçait toujours le triomphe final.

Vers ce temps, cette Sœur exposait à Notre-Seigneur les tribulations auxquelles le Vénérable Eudes était exposé, Notre-Seigneur lui dit :

« Qu'il se réjouisse, car nous lui avons donné ma S[te] Mère et moi, deux belles palmes à planter dans le jardin de l'Eglise ; il est nécessaire, pour les

bien planter, de creuser profondément la terre, d'en couvrir la racine de terre franche et de bon engrais. Nous aurons nous-mêmes soin de les arroser, de les faire croître et fructifier, et quand elles auront pris racine, nous planterons aux pieds de belles vignes, qui rapporteront d'excellents raisins.

« Par les deux palmes, ajouta-t-il, j'entends ses deux établissements. Creuser la terre profondément signifie que les œuvres de Dieu se fondent sur l'abaissement et l'humiliation. Couvrir les racines de bonne terre et d'engrais, c'est souffrir avec patience, fermeté et constance tous les travaux et toutes les persécutions de ceux qui s'y opposent. La vigne, c'est la charité. »

Au moment même où la chapelle du Séminaire était fermée, où la Charité était abandonnée par les Visitandines, elle devenait plus affirmative et annonçait la fin prochaine des tribulations du monastère.

Le Vénérable de son côté faisait tous ses efforts pour seconder les desseins de Dieu. Il écrivait à ses Filles spirituelles et, à la manière des saints, il les exhortait à la joie au milieu des épreuves.

Elles lui avaient écrit pour lui souhaiter sa fête, qui alors probablement se faisait à la Nativité de S^t^ Jean-Baptiste. Voici sa réponse datée de Paris :

« Mes très chères Sœurs,

« *Jésus, le très saint Cœur de Marie soit la vie et la joie de nos cœurs pour jamais !*

« Vous m'avez bien réjoui par votre belle et charitable lettre, dont je vous rends mille grâces. J'espère que la communion que vous avez offerte à Dieu pour mon intention, en la fête de S^t^ Jean, me sera utile et à vous aussi, puisque toutes mes intentions n'ont point d'autre but que la sanctification de vos âmes et l'établissement du règne de Dieu dans vos cœurs. C'est à cela qu'il nous faut sans cesse travailler ; c'est en cela que consiste tout notre bonheur, et c'est en cela qu'il nous faut mettre notre joie.

« A propos de joie, je vous écris celle-ci, le 5 de juillet, qui est le jour de la fête des *Joies* de la très sacrée Vierge, notre bonne Mère. Si vous n'y avez pas pensé, je prie notre chère Mère de vous marquer un autre jour auquel vous ferez cette fête, et de vous permettre à toutes la sainte communion, laquelle vous offrirez pour cinq intentions : la première en actions de grâces à la très sainte Trinité pour toutes les joies qu'elle a données à la bienheureuse Vierge, tant en la terre qu'au ciel ; la deuxième, en satisfaction et réparation des douleurs et tristesses que nous lui avons causées par nos péchés, pendant qu'elle était en la terre ; la troisième, en augmentation et accroissement des joies qu'elle possède dans le ciel ; la quatrième, pour demander à Dieu qu'il nous donne la grâce de mépriser et d'avoir en aversion toutes les fausses joies du monde ; la cinquième, pour demander encore qu'il nous fasse la grâce de mettre toute notre joie à suivre en toutes choses et partout sa très aimable volonté et à porter la croix avec notre très adorable Sauveur. Car,

en vérité, en vérité, mes très chères Sœurs, il n'y a aucun véritable sujet de joie en la terre que celui-ci : faire la volonté de Dieu et être méprisé et crucifié avec Jésus-Christ : Oh ! quand sera-ce que nous serons dans les sentiments du B. Jean de la Croix qui, interrogé par Notre-Seigneur sur ce qu'il souhaitait pour les bons services qu'il lui avait rendus, fit cette réponse : Seigneur, je ne vous demande qu'une chose, souffrir et être méprisé pour vous. C'est certainement le Saint-Esprit qui lui inspira de demander le plus grand bien de cette vie.

« Après que vous aurez communié pour les intentions susdites, je vous prie, mes très chères Sœurs, de penser sérieusement, chacune en votre particulier, à ce que vous pourrez faire pour accroître les joies de la très précieuse Vierge. Au reste nous n'omettons rien, le P. Mannoury et moi, de tout ce que nous pouvons faire pour votre maison ou plutôt pour la maison de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère. Mais les affaires de Dieu ne se font qu'avec beaucoup de patience et de résignation. J'espère cependant que nous en verrons bientôt la fin, et qu'elle sera comme vous et nous le souhaitons.

« J'écris cette lettre pour la Mère et les Filles que je salue toutes en général et en particulier. Je vous prie aussi de la communiquer à nos très chers Frères, afin que s'ils avaient oublié de faire la fête des *Joies* de la très sainte Vierge, ils réparent ce défaut, car je n'ai pas le loisir maintenant de leur écrire. »

Je suis de tout mon cœur, mes très chères Sœurs,

Tout vôtre,

JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

Exhorter à célébrer la fête des Joies de la sainte Vierge, au milieu de telles souffrances, c'est bien la folie de la croix, l'originalité des saints, incompréhensibles pour le monde et ceux qui ont son esprit. On y voit comment le Vénérable y insinue la dévotion aux Sacrés-Cœurs. Il les unit déjà. Cette lettre renferme aussi une espèce de prophétie sur la fin des épreuves. Il l'annonce, bien que cet événement paraisse plus impossible que jamais. « *J'espère pourtant, dit-il, que nous en verrons la fin, et qu'elle sera comme vous et nous le souhaitons.* »

Cette lettre fut écrite en effet après l'échec de toutes ses démarches auprès de Mgr Molé. Plusieurs fois le V. P. Eudes s'était jeté aux pieds de ce prélat pour le prier d'achever ce que son prédécesseur avait si bien commencé au sujet de l'Institut de Notre-Dame-de-Charité. Il n'avait rien gagné. M. et M^me^ de Langrie avec une persévérance admirable, malgré la sortie de leur fille du monastère, s'offraient toujours à en être les fondateurs et donnaient à cet effet la somme de 10,000 livres; mais comme ce magistrat n'avait point encore paru en personne devant Mgr de Bayeux pour lui en faire lui-même la proposition, l'Évêque s'était toujours contenté de dire que cette somme,

cependant considérable pour l'époque, était insuffisante. Vers la fin de cette année 1650, ou dans le mois de janvier 1651, Mgr Molé et M. de Langrie se trouvèrent à Paris en même temps. Le Vénérable pria le Président d'aller lui-même renouveler ses offres au Prélat. Il s'y rendit accompagné de M. de la Porte, conseiller au Parlement et du P. Mannoury, qui se trouve toujours mêlé à cette fondation. La seule vue de ce compagnon du Vénérable Eudes émut vivement l'Évêque, et, pour faciliter les négociations, il dut se retirer. Les instances de personnages aussi distingués étaient difficiles à rejeter. Mgr Molé n'osa plus les refuser. Pour couper court à toutes négociations, il demanda que la fondation fût au moins de 14,000 livres, espérant bien que cette somme ne serait jamais donnée.

C'est ici que se place un acte de désintéressement vraiment héroïque du Vénérable Instituteur. Un jeune homme, M. de la Boissière venait de quitter le monde et l'armée pour se ranger parmi ses enfants, et il donnait 4,000 livres pour le séminaire de Caen, dont les besoins étaient très-grands. L'année précédente, en effet, la Congrégation de Jésus et Marie avait acheté la maison accupée par le séminaire et elle était loin d'être payée. En outre, c'était le plus fort de la persécution de Mgr Molé contre cette œuvre. Ces intérêts si considérables furent mis de côté pour assurer l'existence de Notre-Dame-de-Charité, et M. de la Boissière, à la prière de son supérieur, prêta cette somme aux Sœurs.

Du reste, quiconque lit les documents, acquiert la conviction que le Vénérable, à cette époque et jusqu'après l'obtention des bulles de Rome en 1666, s'est peut-être plus occupé de ses Religieuses que de ses propres enfants.

M. de Langrie se présenta de nouveau au Prélat pour passer le contrat régulier de fondation, et il devint visible qu'en élevant le chiffre de la somme nécessaire, celui-ci n'avait cherché qu'un moyen de rendre la chose impossible, car il allégua une foule de nouveaux prétextes pour traîner cette affaire en longueur. C'est alors que le Vénérable, n'espérant plus de secours humain, s'adressa au Ciel et fit prier avec lui toutes les personnes de piété de sa connaissance. Dieu se laissa enfin toucher. Le mardi, veille de la fête du Saint-Cœur de Marie, Mgr Molé avait encore remis l'affaire jusqu'au vendredi suivant, lorsque le mercredi, jour de cette fête, sans en être prié par personne, il fit mander M. et Mme de Langrie. Ils convinrent mutuellement des clauses

du contrat de fondation et le signèrent. Le même jour Mgr donna ses lettres d'institution.

« Edouard Molé, par permission divine et du Saint-Siége apostolique, Évêque de Bayeux, conseiller du Roi en ses conseils, Salut.

« Le désir que nous avons de procurer la gloire de Dieu, le bien du prochain et le salut des âmes, nous fait tenir à bénédiction toutes les occasions que la divine bonté nous en présente. Entre lesquelles nous avons jugé que le dessein d'assister les femmes et les filles qui seraient tombées dans le malheur de l'impudicité, était l'effet d'une très grande charité.

« C'est pourquoi, après avoir vu et mûrement considéré les lettres patentes du Roi, octroyées pour cet effet au mois de novembre 1642 ; ensemble la requête à nous présentée par Messire Jean Le Roux, chevalier, seigneur de Langrie, conseiller du Roi en ses conseils et Président au Parlement de Normandie, et dame Marie Le Roux, son épouse, de lui dûment autorisée à cet effet, pour l'érection et établissement d'une communauté de filles qui se consacreraient à Dieu par la profession solennelle des trois vœux de Religion, sous la règle de S^t Augustin et sous le nom et titre de Filles de Notre-Dame-de-Charité, pour assister, retirer, conduire les filles et femmes notoirement tombées dans le péché d'impudicité.

« Vu aussi le contrat de fondation et dotation au profit de la dite communauté, fait par le dit seigneur et dame de Langrie, moyennant la somme de 14,000 livres, tant en argent qu'en fonds de terre et constitution de rente, ainsi qu'il est plus amplement porté par le dit contrat passé par devant les notaires du Châtelet de Paris, le huitième jour de février 1651, aux charges et conditions contenues en icelui.

« Nous, après avoir invoqué le nom de Dieu, pour sa plus grande gloire, et pour le secours et conversion des susdites pauvres filles et femmes, avons admis et admettons, approuvé et approuvons la susdite requête des sieur et dame de Langrie et le dit contrat de fondation et de dotation fait par eux aux susdites conditions.

« Et pour l'exécution des susdites requêtes et contrat : avons établi et établissons une communauté de filles, en la ville de Caen, pour y faire corps de Religion, sous le nom et titre de Filles de Notre-Dame-de-Charité, sous notre juridiction, obéissance, visite, et tout autre droit épiscopal, pour nous et nos successeurs en la dignité épiscopale, et sous la règle de S^t Augustin; nous réservant de leur prescrire telles Constitutions et Règlements, tant pour elles que pour la direction et conduite des Pénitentes, que nous jugerons raisonnables et à propos.

« Avons permis et permettons aux dites Filles qui seront pour la direction des Pénitentes, de faire les vœux de Religion après deux années de probation, et de noviciat et après vingt ans accomplis, sous la direction de nos très chères filles de la Visitation du monastère de la ville de Caen, ou autres religieuses telles que nous jugerons propres et capables, afin d'être formées en l'esprit de Religion, pour ensuite donner leurs voix et suffrages touchant la profession des dites filles ; à laquelle elles ne pourront néanmoins être reçues et admises qu'auparavant elles n'aient été examinées sur leur vocation, capacités, âge et autres conditions requises, par nous ou notre Vicaire général ou autre par nous à ce député. Entendons aussi que seulement les dites filles et

femmes veuves, de bonnes mœurs et de vie irréprochable, ayant les qualités requises, pourront être admises à la profession, comme il est ci-devant prescrit.

« Et désirant pourvoir à ce qu'un Institut si saint et si utile soit perdurable, en sorte que les Religieuses qui y seront reçues ne puissent pas se désister de cet emploi si charitable, nous ordonnons et leur enjoignons, sous le bon plaisir toutefois et approbation de Notre Saint-Père le Pape, qu'outre les trois vœux ordinaires de Religion, elles en fassent un quatrième, qui est de vaquer et servir avec la grâce de Dieu à la conversion, instruction, réception et conduite des filles et femmes qui, étant tombées dans le péché, seront entrées dans le dit monastère pour changer leur mauvaise vie en une meilleure et y faire pénitence. Et en attendant que Sa Sainteté approuve le quatrième vœu, en qualité de vœu solennel de Religion, nous ordonnons que les susdites Filles, qui feront profession, s'obligent par vœu simple aux susdites fonctions, retraites et conduites, pour laquelle fin la communauté est érigée, approuvée et reçue par nous.

« Nous déclarons ensuite que, quand il y aura une professe du dit monastère jugée par nous capable, selon les saints canons, d'y être supérieure, alors les douze premières professes, ou si le nombre n'est pas accompli, toutes les autres professes, en notre présence ou de notre Vicaire général ou autres par nous députés, pourront procéder à l'élection d'icelle pour supérieure, nous réservant de la confirmer, si nous le jugeons à propos. Et ensuite icelle, avec les autres professes de la dite Communauté, qui par nos Constitutions pourront être admises aux élections et auront voix aux chapitres, éliront les autres officières et pourront recevoir des novices et donner leurs voix et suffrages pour admettre à la profession celles qu'elles en jugeront capables en la forme et manière ci-dessus prescrite et conformément aux Constitutions que nous leur donnerons.

« Après quoi, les dites Religieuses de la Visitation de Caen ou d'autres Ordres ...... si elles avaient été par nous appelées, retourneront en leur monastère, si ce n'était qu'il nous parût encore à propos de les y retenir pendant quelque temps pour le bien, utilité et avantage de la dite Communauté, de manière qu'elles ne pourront se retirer de la dite Communauté sans notre permission.

« De plus, nous déclarons que les susdites Religieuses seront obligées de recevoir et garder toutes et une chacune Constitutions que nous leur prescrirons en la forme et manière qui leur seront données par nous, et qu'elles obéiront non-seulement à nous et à notre Vicaire général, mais aussi au Supérieur dont nous ferons choix, en cas que nous trouvions à propos d'y en commettre particulièrement quelqu'un, et leur confesseur aussi sera par nous ou par notre Vicaire général spécialement approuvé à cet effet.

« Et afin que cet établissement soit stable pour toujours, sans aucun changement ni altération des présentes ; nous ordonnons que copie dûment collationnée d'icelle ensemble de toutes les lettres, contrats et autres pièces concernant le présent établissement, seront mises en notre secrétariat pour y avoir recours quand besoin sera.

« En témoignage de quoi nous avons signé les présentes de notre main et à icelles, fait mettre et apposer le sceau de nos armes et contresigner par

notre secrétaire ordinaire. Accordé favorablement à Paris, en notre hôtel de la trésorerie, l'an 1651, le huitième jour de février.

« *Signé :* Édouard Molé,
Évêque de Bayeux.

Le Prélat ratifia le même jour le contrat de fondation dans son hôtel de Paris ; Mme de Camilly y reçut avec Mme de Langrie la qualité et les droits de fondatrice en reconnaissance des grands services qu'elle avait rendus : c'est à elle, en effet, que la maison devait, en grande partie, d'avoir échappé à tant de tempêtes. Le christianisme avait alors le droit de se montrer dans tous les actes de la vie publique et privée. Souvent les parlements méconnaissaient les privilèges de l'Église, mais ils conservaient le sens chrétien. Il se montre dans toute sa beauté dans le début du contrat de M. de Langrie.

« Furent présents en leurs personnes Messire Jean Le Roux, chevalier, seigneur de Langrie, conseiller du roi en ses conseils, président en son parlement de Normandie, et dame Marie Le Roux, son épouse, de lui dûment autorisée à l'effet des présentes, demeurant en la ville de Rouen, étant présentement en cette ville de Paris.

Lesquels considérant qu'il y a une plus grande joie au Ciel sur la conversion d'une âme pécheresse que sur quatre-vingt-dix-neuf justes, et que Notre-Seigneur est venu en la terre pour appeler, non pas les justes, mais les pécheurs pour lesquels il a donné son sang et sacrifié sa vie en une croix ; à raison de quoi il n'y a pas d'œuvre plus agréable à sa divine Majesté que de coopérer avec lui au salut des âmes, spécialement de celles qui sont dévoyées ; pour cet effet, désirant contribuer à l'établissement dans la ville de Caen, sous l'autorité, bon plaisir et dépendance de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Edouard Molé, évêque de Bayeux, suivant les lettres patentes octroyées du roi pour cet effet au mois de novembre 1642, d'une maison et communauté de filles, faisant profession de la règle de St Augustin, sous le nom et titre de Filles de Notre-Dame-de-Charité ; la fin et Institut desquelles seraient de faire profession particulière de Religion, pour travailler au salut des âmes, tout ainsi que font plusieurs aux corps malades, et s'employer à la conversion et instruction des filles et femmes, lesquelles étant hors du chemin de leur salut, se retireraient volontairement dans la dite maison, afin de se convertir et faire pénitence de leurs péchés, et y apprendre à mener désormais une plus sainte vie. Ce qui aurait, depuis le temps que les dites Filles ont commencé un si saint emploi, produit un grand fruit pour la conversion des dites filles et femmes pénitentes, et donné sujet d'en espérer un beaucoup plus grand à l'avenir, si la dite maison et communauté était fondée à perpétuité. A ces causes et autres à ce mouvantes, les dits seigneur et dame de Langrie, pour la dévotion qu'ils ont vers Notre-Seigneur Jésus-Christ, rédempteur des pécheurs, et vers sa sainte Mère, avocate des âmes pénitentes, et patronne de la dite communauté, ont de leur pure, franche et libérale volonté pour eux et leurs héritiers, donné.....

Viennent ensuite les détails des moyens qui assurent aux Religieuses la somme de 14,000 livres; puis les conditions imposées par les fondateurs : ils réservent le droit de faire recevoir leur fille religieuse dans la Communauté, demandent ensuite quelques messes et la sépulture dans l'église. M. de Langrie, toutefois, se fit ensevelir dans celle du Séminaire de Coutances, par respect pour Marie Desvallées. Aussi les sépultures qui se voient encore dans la chapelle de la Charité à Caen sont celles de M. de Langrie fils et de son épouse.

Le V. P. Eudes était alors à Paris, il serait difficile de dire combien grand fut son bonheur. Nous le trouvons vivement exprimé dans sa lettre du 11 de ce même mois à la Communauté.

« Mes chères Filles,

« *Jésus, le très saint Cœur de Marie soit notre vie et notre joie pour jamais !*

« En voici une grande joie que je vous annonce : mettez-vous à genoux pour la recevoir, non pas de ma part, mais de la part de notre très aimable Jésus et de sa très sainte Mère qui vous la donnent.

« Enfin, après plusieurs années d'attente et de patience, mercredi dernier, huitième jour de février, fête du très saint Cœur de la bienheureuse Vierge, les lettres de votre établissement ont été signées de Mgr de Bayeux, et le contrat de fondation a aussi été signé par lui et par M. et Mme de Langrie ; si bien que vous êtes les filles de la Reine du ciel, et vous êtes obligées à honorer et aimer spécialement son très aimable Cœur ; à en célébrer la fête avec une dévotion toute particulière ; à n'avoir qu'un cœur avec elle, et les unes avec les autres ; et à exprimer dans vos cœurs une image parfaite de l'amour, de la charité, de l'obéissance, de l'humilité, de la douceur, du zèle du salut des âmes et des autres vertus qui règnent dans son Cœur, afin que par ce moyen vous soyez selon le Cœur de son Fils.

« Ne craignez plus rien, votre Communauté et votre Institut sont fondés sur le très sacré Cœur de la souveraine Impératrice de l'univers. Et cela s'est fait, non point par l'industrie des hommes, mais par un ordre particulier du ciel. Car mardi dernier, Mgr de Bayeux, après plusieurs autres remises et difficultés, avait encore renvoyé la chose à vendredi, et au même jour, il fit dire que ce cerait mercredi, ce qui a été ainsi accompli. Grâces éternelles en soient rendues à la très sainte Trinité, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à sa très précieuse Mère et à tous les Anges et Saints qui y ont contribué, Et que bénis soient à jamais des plus saintes bénédictions du ciel tous ceux et celles qui y ont contribué en quelque façon que ce soit.

« Pour actions de grâces, je suis d'avis, mes très chères Filles, que vous fassiez ce qui suit, à savoir :

« De réciter tous les jours, durant une semaine, toutes ensemble, le *Te Deum laudamus, l'Ave Cor sanctissimum,* et chaque jour, une des huit litanies du très saint Cœur de la bienheureuse Vierge, qui sont à la fin du livre de la dévotion à ce même Cœur, et après l'oraison du St Cœur, dire

l'oraison de S[t] Joseph, celle de S[t] Gabriel, celle des S[ts] Anges Gardiens, et celle de tous les Saints qui est au jour de la Toussaint.

« Outre cela, de faire trente-quatre communions, à votre commodité, en action de grâces à la très sainte Trinité, à Jésus, au très saint Cœur de sa glorieuse Mère, aux Anges et aux Saints, et pour Mgr de Bayeux, pour vos fondateurs et bienfaiteurs, et pour tous ceux et celles qui y ont contribué.

« De plus, il me semble que vous devez écrire quatre lettres de remerciement : la première, à Mgr de Bayeux ; la deuxième à M. le Président de Langrie ; la troisième à M[me] la Présidente ; la quatrième à M[me] de la Porte, à qui vous avez de très grandes obligations. Je prie notre chère S[r] Marie de S[t] François d'écrire ces quatre lettres.

« Surtout, je vous conjure de commencer maintenant à bon escient à vivre comme des véritables filles du très saint Cœur de la Mère de Dieu. C'est en l'amour sacré de ce Cœur que je suis et serai éternellement, mes très chères Filles,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

« Attendez à chanter solennellement le *Te Deum*, que le P. Mannoury et M. de Langrie soient à Caen ; mais en attendant, ne laissez pas de le réciter comme il est dit en cette lettre. »

Cette heureuse nouvelle redonna la vie aux pieuses jeunes filles qui composaient la communauté de Notre-Dame-de-Charité.

La conduite de la divine Providence était si manifeste qu'elles ne pouvaient se lasser de l'admirer et d'en remercier Dieu. Les temps d'épreuves étaient passés, et il allait leur être permis de consommer le sacrifice après lequel leurs cœurs aspiraient depuis si longtemps. C'est donc avec une véritable allégresse que les prescriptions de la lettre du bon Père furent remplies.

Pour comble de bonheur, plusieurs excellents sujets, que les incertitudes sur l'avenir de cette maison avaient fait hésiter jusqu'alors, déclarèrent leur volonté de s'y consacrer au service de Dieu et des âmes. Bientôt le noviciat fut nombreux et plein de ferveur. Ces postulantes prirent le saint habit et devinrent de saintes religieuses.

La Communauté pouvait enfin se constituer régulièrement. Elle n'était pas cependant encore à l'abri de tracasseries du côté du pouvoir civil. En effet, les lettres-patentes obtenues en 1642 n'avaient pas été enregistrées au Parlement de Rouen dans le délai légal, ce qui les rendait nulles. Il fallut solliciter des lettres de surannation, c'est-à-dire qui permettaient de faire cet enregistrement. Le Vénérable ne put les obtenir que le 10 décembre 1657 et les faire enregistrer au Parlement de Rouen que le 9 décembre de l'année suivante. Son journal mentionne à

cette date qu'il ne put y réussir qu'après bien des démarches et que par une intervention bien marquée de la divine Providence. M. de Camilly eut aussi beaucoup de part à cette affaire et paya charitablement une partie des frais d'enregistrement, car de l'accord passé entre les Sœurs et le Séminaire de Caen, peu de temps avant la mort de l'Instituteur, il résulte que près de 2,000 livres furent dépensées par lui pour payer toutes ces coûteuses formalités.

Du récit de ces longues épreuves ne ressort-il pas qu'alors, comme de nos jours, les communautés éprouvaient bien des difficultés à s'établir?

## CHAPITRE VIII

**Retour de la Mère Patin et des Visitandines. — Prises d'habit et première profession. — Description de cette cérémonie. — Lettre de direction du V. P. Eudes.**

Au moment où les lettres d'Institution furent données, après dix ans d'existence, la Communauté ne comptait que quelques postulantes ayant à leur tête une novice, la courageuse Marie de l'Assomption de Taillefer. Celle-ci n'avait garde de reculer lorsqu'elle voyait les difficultés aplanies. Sans plus tarder, elle écrivit donc au Vénérable Père pour obtenir la faveur si longtemps désirée de faire sa profession religieuse. Les lettres d'Institution exigeaient pour cette cérémonie le retour des Visitandines, il dût lui répondre :

Ma très chère Fille,

*Jésus, le très Saint Cœur de Marie soit le nôtre pour jamais!*

« C'est bien mon désir que vous fassiez profession au plus tôt, et si cela était en mon pouvoir, ce serait déjà fait. Mais il est nécessaire que vous ayez des religieuses avec vous auparavant, et vous en aurez bientôt. Demeurez donc en paix jusque-là, ma chère Fille, et vous préparez bien à cette sainte action. Je prie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère qu'ils vous y préparent eux-mêmes et qu'ils vous fassent toute selon leur Cœur. C'est en l'amour sacré de ce très Saint Cœur que je suis à vous et à toutes mes très chères Filles. Ma très chère Fille. »

Tout vôtre.

JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« P. S. — J'ai présenté à M[me] de la Porte le livre du Cœur, avec le seing et votre lettre, dont elle a témoigné beaucoup de satisfaction. Elle vous écrira, m'a-t-elle dit, pour vous remercier. »

Paris, ce 11 mars 1651.

Cette lettre fut écrite pendant la grande mission de Saint-Sulpice, que M. Olier avait démandée au prédicateur bien des fois appelé par lui *la Merveille de son siècle,*

Le livre du Cœur dont il est parlé est celui qu'il avait composé pour répandre sa chère dévotion au Saint Cœur de Marie.

La date encore montre la longueur des négociations qui furent nécessaires pour obtenir le retour de la R. M. Patin. Elle était, à la vérité, déchargée de la supériorité, et rien ne semblait s'opposer à son retour, mais la Mère Dubreuil, alors supérieure et ses Religieuses ne voulaient pas se priver de ses services et de ses conseils, et l'exposer de nouveau à .toutes les peines qu'elle avait déjà trouvées à la Charité. La Mère Patin elle-même, toute vertueuse qu'elle était, éprouvait de grandes répugnances à se charger d'un fardeau aussi pesant. Il fallut une intervention divine bien claire, une espèce de miracle pour l'y déterminer. Voici le récit qu'elle-même en fit à une Supérieure de son Ordre quelques années plus tard.

Caen, 22 mars 1658.

Ma très chère Mère,

« Puisque c'est votre consolation que je vous dise sincèrement ce qui s'est passé au regard de cette petite maison, en ma personne, je le ferai par obéissance. Voici ce que c'est, selon mon peu de mémoire. Une grande partie du temps que je fus au rang de supérieure à la Visitation, je ressentis de très grandes infirmités et une tristesse extraordinaire ; étant déposée, cela ne me quitta point. Notre Mère fit ce qu'elle put, tant par médicaments qu'autres choses, mais en vain ; j'étais presque toujours dans une mélancolie si profonde que je ne puis vous l'exprimer. Cette bonne Mère me voyant en si pitoyable état, me disait qu'elle ne savait que penser. Mes prières et oraisons n'étaient que pour demander à Dieu et à la Sainte Vierge la délivrance de mes peines ; mes applications d'esprit n'étaient que dans le désir d'être délivrée d'une si pesante croix. Enfin mes peines intérieures étaient si grandes que je ne sais qui m'a soutenue ; je ressentais une grande partie de toutes sortes de tentations.

« Un soir, après matines, notre Mère entra dans notre cellule, et me voyant en si piteux état, toute baignée de larmes, me dit ce qu'elle put pour ma consolation ; mais en vain. Ayant donc passé la nuit sans avoir, ce me semble, aucunement dormi, sur les trois ou quatre heures du matin, comme je demandais à Notre-Seigneur qu'il me délivrât du tourment où j'étais, lui disant que je ne pouvais plus subsister, je vis à l'instant notre bienheureux Père S[t] Fran-

çois de Sales, accompagné de deux de nos Sœurs de la Visitation, qui étaient à son côté gauche. Il était en son habit ordinaire, un rochet et un camail violet, et me dit d'une voix douce : « Oui, vous aurez la santé du corps et la paix de l'esprit que vous désirez, non pour vous, mais pour rendre service à Notre-Dame-de-Charité. » Aussitôt ce Bienheureux disparut, et le calme de mon âme revint en un instant, avec la santé de mon corps. Je fus ensuite à l'oraison et à tous les autres exercices avec une grande facilité ; notre Mère et plusieurs autres de nos Sœurs étaient dans une grande admiration et me disaient : « Mais que vous êtes joyeuse ! »

« Plusieurs mois se passèrent ainsi, pendant lesquels cette chère Mère me donnait de temps en temps connaissance que quantité de personnes désiraient fort que je retournasse à la Charité ; « mais je vous assure, dit-elle, que vous n'irez pas. » Je gardais pourtant dans mon cœur ce que notre Bienheureux Père m'avait dit, sans en parler à aucun, même je n'en disais jamais mot à notre Mère, pour la laisser en liberté de faire ce qui lui plairait. Quelques mois après, je tombai malade d'un mal de côté avec oppression de poitrine et fièvre continue ; si bien qu'après plusieurs saignées et remèdes, les médecins dirent qu'il n'y avait plus d'espérance, et que j'étais une personne morte. Notre Mère, à ce qu'elle m'a dit depuis et à plusieurs autres, fit vœu que si Notre-Seigneur me redonnait la vie, elle ne mettrait plus empêchement à mon retour à la Charité, sans me découvrir rien autre chose. Je vous avoue que mes sens y répugnaient merveilleusement, ayant tant reconnu de bonté à la communauté pour moi ; car toutes les Sœurs, depuis la première jusqu'à la dernière, me témoignaient de la cordialité. Je croyais pourtant bien qu'il fallait faire le dépouillement, vu ce qui s'est passé et ce que M. de Bernesq m'avait dit, lorsqu'il me vint confesser à l'infirmerie, pendant mon grand mal. Lui ayant demandé s'il croyait que Dieu me voulût à la Charité, en cas que je revinsse en santé. « Oui, je pense qu'il vous y veut ; » et il n'y avait pas apparence qu'il dît cela par d'autre motif que celui de la volonté de Notre-Seigneur ; car je sais bien qu'il avait une naturelle aversion que j'y allasse.

« Enfin, voilà comme la divine Providence m'a fait acheminer ici. N'était-il pas juste que je réparasse les manquements que j'avais faits ? Car lorsque je fus élue à la Visitation, les meilleurs sujets en sortirent, et feue notre S^r Anne Espérance, professe de notre monastère de Charolles, en était une. Comme j'allai une fois à la Charité, pendant les trois ans que je fus Supérieure à la Visitation, pour y faire quelques changements de nos Sœurs, selon ma petite dévotion, j'allai saluer la Sainte Vierge, qui est une image en bosse assez grande, tenant le petit Jésus dans son bras gauche et de l'autre un bouquet. Jetant donc les yeux sur elle, elle commença à me regarder d'un œil courroucé, et étendant son bras droit me dit : « Vous faites tort à ma maison d'en retirer les meilleurs sujets. » Je fus tellement surprise que je ne pensais à autre chose par après, qu'au reproche que j'avais entendu. Notre bon Dieu me pardonne, je l'en supplie de tout mon cœur, et me fasse la grâce de me disposer à bien mourir, ne croyant pas que sa bonté me veuille davantage en ce misérable monde. »

Après le vœu de la R. M. Supérieure de la Visitation, la guérison de la Mère Patin fut instantanée, et avec la santé elle recouvra encore la tranquillité d'esprit.

Ces faits bien connus du Vénérable, de ses filles et de leurs bienfaiteurs, donnent en partie l'explication de leur persévérance. Ils prouvaient aussi aux Sœurs de la Charité, que leur œuvre était certainement voulue de Dieu, et miraculeusement soutenue de lui. Tous les obstacles étant levés, la Mère Patin retourna au monastère de Notre-Dame-de-Charité le 14 juin 1651, et le gouverna jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant dix-sept ans. On lui donna pour compagnes les Mères Angélique Le Comte, Madeleine Angélique de Vimont, et une Sœur converse, Marie Augustine Dubois.

Le 18 de ce mois, M. de Bernesq, vicaire-général, voulut faire lui-même la solennité de l'établissement. Il y vint chanter la messe et exposer le très saint Sacrement, et devant un auditoire composé de l'élite de la ville, il commenta ces paroles de l'ange à la très sainte Vierge : « *Dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus, et regnabit in domo Jacob in æternum.* » Les Annales disent :

« Il parla de la sublimité du quatrième vœu ; il fit observer que, dans la maison de Jacob, la belle Rachel représentait l'innocence, et Lia, la pauvre pleureuse, la pénitence. Cette union devait se faire dans cette nouvelle maison. Il s'y accomplira ce que Notre-Seigneur est venu faire sur la terre, les âmes y seront rachetées et rétablies dans la grâce. La ville de Caen doit une grande reconnaissance au pieux fondateur, M. de Langrie, qui lui procure un si utile remède contre la corruption dont elle est infectée. Vous, mes chères Filles, vous devez bien vous humilier de vous voir élevées à un emploi aussi sublime que celui de travailler au salut des âmes. La S[te] Vierge sanctifia S[t] Jean par la visite qu'elle fit à sa mère S[te] Elisabeth. Dieu vous a destinées à retirer comme elle, les âmes de la souillure du péché impur. Vous en ferez de nouvelles Madeleines. Cette pécheresse, une fois sortie de son péché, s'est livrée avec tant d'ardeur à l'amour divin qu'elle a mérité d'être en quelque sorte canonisée de la bouche de Notre-Seigneur lui-même ; elle est devenue sa bien-aimée, comme Marie l'Immaculée était devenue sa Mère, par son amour et son humilité. Travaillez donc, mes chères Sœurs, avec générosité à cultiver ces pauvres âmes. Elles ressemblent à la perle enfermée dans son enveloppe et privée de tout éclat. Dès qu'elle en est dépouillée, elle devient resplendissante et d'un grand prix. »

Pour que la joie de cette maison, si longtemps éprouvée, fut complète, il ne manquait que la présence du saint Instituteur. Il ne crut pas devoir s'y trouver, de crainte d'indisposer le Prélat qui gardait toutes ses préventions contre lui. Bien qu'absent, le bon Père gardait toutes ses sollicitudes pour la Communauté. Vers ce temps il écrivait à la Mère Patin :

« Ma très chère et bonne Mère,

« *Jésus, le très saint Cœur de Marie soit le nôtre pour toujours.*

« Ce m'est un grand plaisir de recevoir vos lettres, mais quand même vous ne m'écririez point, je n'aurais aucun doute sur votre cordiale charité à mon égard. Je vous remercie de tout mon cœur, ainsi que nos chères Sœurs, de la part que vous prenez à mes petites afflictions, et vous prie de m'obtenir de Notre-Seigneur la grâce de les porter en son esprit.

« J'ai confié votre lettre pour Mgr à M. le Tardif. Il est bien instruit de votre affaire, et saura bien dire tout ce qui sera nécessaire et convenable. Il s'est offert de lui-même pour en être le porteur. Priez Dieu qu'il bénisse tout et que son adorable volonté soit accomplie en toutes choses.

« Je me réjouis de voir nos chères Sœurs marcher si gaiement et si courageusement dans les voies du Ciel par la pratique des solides vertus. Je les conjure de continuer et de s'avancer toujours de plus en plus, surtout en l'humilité, en l'obéissance et charité mutuelle, en l'amour de notre très aimable Jésus, et de sa très digne Mère. C'est en ce même amour que je les salue toutes en général et en particulier, et que je suis de tout cœur,

« Tout vôtre,

Jean Eudes, Prêtre-Missionnaire. »

Ces consolants progrès déterminèrent la Mère Patin à faire prendre le saint habit à la nièce du V. P. Eudes, M^lle^ Marie Herson, la jeune et fidèle compagne de la S^r^ Marie de l'Assomption. Entrée vers onze ans, elle en avait alors vingt. La cérémonie fut fixée au 8 septembre. C'est à cause de la fête de ce jour qu'elle reçut le nom de Marie de la Nativité. Pour les mêmes motifs que précédemment son saint oncle ne crut pas devoir s'y trouver. Il lui écrivit le 3 septembre la belle lettre suivante :

« Ma très chère Nièce et Fille en Jésus-Christ,

« Je bénis de tout mon cœur ce très-aimable Sauveur des bons sentiments qu'il vous a donnés en votre retraite, et le supplie qu'il vous fasse la grâce de lui être fidèle dans le bon usage qu'il veut que vous en fassiez. C'est une mortification pour vous et pour moi que je ne sois pas à la cérémonie de votre vêture ; mais la chose n'en ira que mieux et sera plus remplie de bénédictions, puisqu'il est très certain que plus il y a de croix dans les affaires de Dieu, plus elles sont avantageuses. Cela n'empêchera pas que je n'y sois présent d'esprit et de cœur pour supplier Notre-Seigneur et sa très sainte Mère qu'ils daignent employer eux-mêmes leurs divines mains pour vous dépouiller de vous-même et de toutes choses, et pour vous revêtir de leur esprit et de leurs vertus.

« De votre côté vous avez huit choses à faire : la première est d'entrer dans un grand désir de renoncer entièrement à vous-même et à tout ce qui n'est point Dieu, et de vous donner parfaitement à Notre-Seigneur, afin qu'il ordonne de vous tout ce qui lui plaira sans réserve ;

« La deuxième, est de vous offrir à la bienheureuse Vierge, avec un grand

désir de la servir, honorer et imiter comme votre très chère Mère, et d'avoir une dévotion spéciale à son très aimable Cœur ;

« La troisième, de vous consacrer au Fils et à la Mère, pour vous employer, selon leur très sainte volonté, au salut des âmes perdues qui leur sont si précieuses ;

« La quatrième, est de protester à Notre-Seigneur, que vous voulez faire toutes choses, et spécialement celle que vous avez à faire le jour de la Nativité de la très sainte Vierge, non point pour les récompenses du ciel ni pour les mérites et consolations de la terre, mais pour son pur amour, pour sa seule gloire et pour l'accomplissement de sa très adorable volonté en vous ;

« La cinquième, est de vous ressouvenir que vous avez à faire une action qui a été faite par tant de saints religieux et de saintes religieuses, qui l'ont faite si saintement, et de vous unir à leurs saintes dispositions et les prier de vous en rendre participante ;

La sixième, est de prier S[t] Joseph, S[t] Gabriel, votre bon Ange, les S[ts] Anges Gardiens de la maison et tous les Saints qui ont eu un zèle spécial pour le salut des âmes, de vous assister dans cette sainte action ;

« La septième et la principale est de vous humilier profondément en la vue de votre indignité, misère et bassesse, et de supplier instamment la très sainte Vierge qu'elle vous obtienne de son Fils la grâce de vous regarder et traiter, et d'être bien aise d'être regardée et traitée toute votre vie comme la dernière de la maison. C'est ici, ma chère Fille, ce que je vous recommande particulièrement. Mettez cela si avant dans votre cœur qu'il n'en sorte jamais ; et par ce moyen vous serez une des filles de la Mère d'amour et d'humilité ;

« La huitième, est qu'après que vous aurez fait de votre côté tout ce que vous pourrez pour vous disposer à une si grande action, vous n'ayez aucune confiance et ne mettiez point votre appui sur toutes vos diligences et prépations, mais que vous vous offriez et donniez à Jésus et à Marie, les suppliant de faire pour vous tout ce que vous devez faire, et de vous préparer eux-mêmes à leur mode et selon leur très sainte volonté.

« Au reste, tous les sentiments de notre bonne Mère me sont si précieux que je ne puis vouloir que ce qu'elle veut. C'est pourquoi je serai très aise que vous portiez le nom de la Nativité de la très sacrée Vierge, afin que vous regardiez ce jour-là comme le jour d'une nouvelle naissance pour vous, dans une vie toute nouvelle, et qu'en ce jour vous commenciez à vivre, avec la Mère de belle dilection, d'une vie qui soit une image de la sienne.

« Priez notre bonne Mère qu'elle avise à ce qui sera bon de donner à chacune de nos bonnes Sœurs, et tout le reste qui sera convenable, et qu'elle la fasse acheter, et je satisferai à tout de bon cœur.

« J'écris à mon neveu, votre frère, qu'il est bon qu'il vienne ; mais je ne pourrai pas le voir, car je ne puis quitter ma solitude, et il n'est pas à propos qu'il vienne ici. N'oubliez pas de lui demander comment il se comporte, s'il va souvent à confesse et à un même et bon confesseur ; s'il se met à genoux le matin et le soir pour prier Dieu ; s'il va aux catéchismes et prédications. Donnez-lui quelques bonnes instructions : 1° de craindre surtout d'offenser Dieu ; 2° de vivre en paix et charité avec tout le monde ; 3° de ne mentir ni jurer jamais en vendant ou achetant ; 4° de mettre toute sa confiance en Dieu ; 5° d'avoir dévotion à la S[te] Vierge et à S[t] Joseph.

« Je salue notre chère Mère et la remercie de tout mon cœur de tous les

soins et peines qu'elle prend pour vous, et je supplie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère de l'en remercier pour vous et pour moi. Je salue aussi toutes mes chères Sœurs et me recommande à leurs prières, qui suis, en l'amour sacré du très saint Cœur de Jésus et Marie,

« Ma très chère nièce et fille en Notre-Seigneur.

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

3 Septembre 1651.

Cette lettre renferme évidemment les instructions que plusieurs fois le pieux Instituteur a dû donner en pareille circonstance. Elle respire un grand zèle pour le salut des âmes, un grand esprit d'humilité et d'union à Notre-Seigneur, à la Sainte Vierge, aux Saints. Dans presque tous ses écrits, il veut que ses disciples, avant de faire une action surnaturelle, renoncent à eux-mêmes, se reconnaissent incapables de la bien accomplir et prennent les dispositions de leur divin modèle, Jésus-Christ. Ses lettres reviendront souvent sur cet important fondement de sa spiritualité.

D'autres cérémonies du même genre eurent lieu à intervalles rapprochés, et bientôt la Communauté compta un bon nombre de novices. La prophétie de la St Marie se réalisait, Dieu donnait à Notre-Dame-de-Charité *les belles pièces d'argent.*

Fondée depuis près de dix ans, cette Communauté ne comptait pas encore de religieuses professes ; le fait ne s'est peut-être pas reproduit dans l'Église. Enfin, la Sr Marie de l'Assomption de Taillefer obtint de prononcer ses vœux, et la cérémonie fut fixée au 2 juin 1652. Ce jour doit être mémorable pour tout l'Institut. Le V. P. Eudes eut ressenti une grande consolation en y assistant. Il semble qu'il l'eût pu facilement, puisque Mgr Molé était mort le 2 avril précédent. Mais l'espérance d'un épiscopat plus favorable, et la crainte d'irriter encore davantage l'esprit de ses adversaires, l'empêchèrent d'y paraître. D'ailleurs, la défense d'exercer aucune fonction, et l'interdit porté contre sa chapelle n'étaient pas encore levés, car ils ne le furent que le 10 mai 1653. La pieuse Novice vit avec une grande peine l'absence de son bon père dans ce jour si longtemps attendu, mais accoutumée par lui à se soumettre en tout à la divine Volonté, elle lui offrait généreusement ce nouveau sacrifice.

L'étude du cérémonial de la Profession nécessite la répétition des observations déjà faites à l'occasion de la Vêture. Si l'ordon-

nance générale de cette pieuse cérémonie est à peu près la même à la Visitation et à la Charité, les demandes et les réponses, ainsi que les prières diffèrent beaucoup.

Comme à la prise d'habit, la Novice est amenée processionnellement au chœur par toute la Communauté. Lorsqu'elle s'est mise à genoux devant la grille, le célébrant s'informe de l'objet de sa demande ; il s'assure que c'est bien librement qu'elle vient prononcer ses vœux, qu'elle connaît par l'étude de la Règle les graves obligations qu'elle va contracter, et que déjà, par la pratique, elle s'est exercée à les remplir. Après ses réponses affirmatives, il l'invite à accomplir son pieux dessein.

Si les personnes du monde voulaient seulement se donner la peine de lire ces questions de l'Officiant et les réponses de la Novice, elles ne seraient plus tentées de voir dans les religieuses d'insensées victimes d'une ferveur passagère ou des préjugés de leur éducation, et quelquefois, comme elles le disent, des volontés égoïstes de leurs familles. La plupart des engagements, presque toujours plus pénibles par leurs suites, qu'elles-mêmes contractent, ne sont point pris avec autant de réflexion et d'expérience que les vœux religieux.

Que ces faux amis de la liberté cessent donc de s'apitoyer sur les prétendues victimes du cloître, qu'ils leur laissent la sainte liberté de leurs engagements parfaitement volontaires, et qu'eux-mêmes renoncent à ces monstrueux serments des loges maçonniques ; qu'ils imitent surtout, avant de s'engager dans les liens du mariage, la sagesse et la prévoyance de l'Eglise, et la loi du divorce produira de moins funestes effets pour les familles et pour la société.

Pendant que la Novice se prépare à prononcer ses vœux, le chœur chante :

*Vota mea domino reddam in conspectu omnis populi ejus, in atriis domus domini Dei nostri.*

*Devant tout le peuple je garderai mes vœux faits au Seigneur, dans les sacrés parvis de la maison de mon Dieu.*

La Novice lit alors la formule de ses vœux écrite de sa main, par laquelle elle promet à Dieu pauvreté, chasteté et obéissance, et s'engage à travailler à la conversion des Pénitentes.

Le sacrifice est fait, désormais elle appartient à Dieu, et elle signe sur le champ ce sacré contrat.

La première professe signa en ces termes :

« Je, Sœur Marie de l'Assomption Eustache ai, par la grâce de Dieu, ce jourd'hui, le 2 juin de l'année 1652, célébré mes vœux pour vivre et mourir en la Congrégation de Notre-Dame de Charité. Veuille mon Sauveur bénir cette journée et me la rendre profitable pour l'Eternité !

Sr Marie de l'Assomption Eustache. »

C'est encore là, à peu de chose près, la formule universellement employée. Le nom d'Eustache appelle une observation souvent nécessaire dans la suite de ce travail. Les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité joignent, dans les actes officiels, leur nom de famille à celui de Religion. Or, au dix-septième siècle, les noms de familles n'étaient pas encore bien fixés. Les mêmes personnes en prennent de différents, suivant les circonstances ; même l'orthographe de ces noms varie aussi. Une religieuse de la Visitation a signé son nom de dix-sept manières différentes. A la Charité, le plus souvent, les Sœurs ne se servent pas de leur titre de noblesse, sans doute par un sentiment d'humilité. La première professe leur en a donné l'exemple, car son nom est Eustache de Taillefer.

Pendant que la nouvelle Religieuse signe ses saints engagements, le chœur chante, avec la modification du mot *tribulationis* en celui de *Professionis,* les premiers versets du psaume *Exaudiat te Dominus*. Plusieurs théologiens enseignent que la profession religieuse rend une innocence semblable à celle du Baptême. N'est-ce point pour rappeler cette pieuse opinion que ces paroles occupent cette place ?

Le prêtre prie alors pour la Professe, et l'oraison qu'il récite reporte l'âme aux noces de l'Agneau céleste et demande pour sa nouvelle épouse la fidélité à son amour. Vient ensuite la bénédiction du voile et du cœur d'argent. A la Charité, la nouvelle Professe de chœur change son voile blanc contre un noir, qui lui rappelle qu'elle ne doit plus voir le monde auquel elle a renoncé. L'image de Marie lui doit faire souvenir, nuit et jour, qu'elle est la Fille de son Cœur immaculé, et qu'elle doit en reproduire les vertus.

La Mère Supérieure et la Sœur Assistante lui arrangent son voile et lui mettent une couronne sur la tête. La nouvelle Professe se lève ensuite et chante :

*Hæc requies mea in sæculum sæculi ; hic habitabo quoniam elegi eam.*

*C'est ici pour toujours le lieu de mon repos ; je l'habiterai parce que je l'ai choisi.*

Le chœur chante ensuite :

*Beati mortui, qui in Domino moriuntur.*

*Bienheureux ceux qui meurent dans l'amour du Seigneur.*

Et la Professe s'étend sous le drap mortuaire, et le célébrant lui fait entendre quelques-uns des gémissements de Job sur les misères et la brièveté de la vie, sur les horreurs d'une mort sans espérance ; puis il entonne le *Libera* que le chœur des Sœurs continue.

Aux yeux des mondains cette cérémonie apparaît comme une cruauté. Leur sagesse consiste à chasser la pensée de la mort, afin de se livrer avec plus de tranquillité à tous leurs plaisirs. Les abus qu'ils en font épuisent bientôt les sources de la vie, rapprochent l'heure fatale sans satisfaire les passions. Alors, ils reconnaissent avec épouvante qu'ils se sont trompés : *ergo erravimus*, toutes les horreurs de la mort les saisissent. La sagesse du chrétien est bien différente. Il considère souvent la mort, afin de s'exciter à ne pas la craindre. Le bonheur de mourir en paix, sans terreur, ne lui paraît point acheté trop cher par la privation de tous les plaisirs des sens. N'est-ce pas à la fois et plus sage et plus courageux ? Aussi que de grandes choses ont accomplies et accomplissent tous les jours ces morts volontaires !

La nouvelle Professe, lorsqu'elle se relève sur l'invitation du Célébrant, indique parfaitement le principe de cette vie nouvelle par le chant de ces paroles :

*Dominus, illuminatio mea et salus mea, quem timebo ?*

*Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui craindrai-je ?*

Ceux qui lui enlèveraient cette vie du corps à laquelle elle vient de renoncer, ne feraient que mettre le comble à sa félicité en l'unissant pour toujours à Dieu, l'unique objet de son amour.

Le Prêtre demande alors à Notre-Seigneur que, devenue véritablement une nouvelle créature par la grâce de sa vocation, elle persévère et mérite d'être reçue dans le sein de sa miséricordieuse bonté. Comme moyen il lui donne un crucifix, et la Professe l'adore et le baise, puis chante doucement le répons suivant :

*Absit mihi gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo.*

*Loin de moi la pensée de me glorifier en autre chose qu'en la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est par lui que le monde est crucifié pour moi, et que je le suis pour le monde.*

Le Chœur reprend :

*Vivo autem jam non ego, vivit vero in me Christus.*

*Je vis, non ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi.*

Ainsi lui est indiquée l'heureuse conséquence de l'union dans le sacrifice avec le divin Crucifié, la complète transformation en lui.

Il ne reste plus qu'à rendre grâce à Dieu. Après avoir béni une dernière fois la jeune Religieuse, le Célébrant entonne le *Te Deum* que le Chœur continue. Puis la nouvelle Professe est reconduite en procession au noviciat, dont elle suivra encore les exercices trois ans pour achever sa parfaite formation religieuse.

Bien qu'elle ne soit pas datée, il faut évidemment placer à quelques mois avant l'époque de cette première profession une belle lettre de direction, que le Vénérable écrivit de Coutances à la Mère Patin. Elle est trop remarquable pour n'être pas citée. La vénérée Supérieure éprouvait dans l'oraison de grandes aridités et peines intérieures, le bon Père la console et termine par une question concernant la dot de la S^r^ de Taillefer.

« Très chère Mère,

« *Que j'aime bien cordialement en l'amour du très saint Cœur de Jésus et de Marie. Qu'ils soient pour jamais le Cœur de notre cœur!*

« Je me suis donné à Notre-Seigneur, et me suis donné à lui pour pouvoir vous dire tout ce qu'il aura pour agréable sur votre état. Voici ce qui m'est venu à l'esprit. Il est vrai, ma chère Mère, que les misères des enfants d'Adam sont infiniment plus grandes que nous ne saurions le dire et même le penser. Nous portons en nous deux abîmes de misères sans fond, l'abîme de notre néant et l'abîme du péché. Dieu vous permet, ou plutôt il vous fait la grâce bien particulière de voir en vous quelque chose de ces deux sources inépuisables de misères pour deux raisons : pour fermer par ce moyen toutes les portes de votre cœur à la maudite vanité, qui cause d'étranges ravages dans une multitude d'âmes, faisant profession de vertu et de piété, aspirant même à la perfection, et qui, hélas ! en précipite plusieurs dans la perdition ; en second lieu, pour conserver, fortifier et accroître en vous la plus nécessaire des vertus, qui est l'humilité. C'est elle qui rend les âmes qu'elle possède semblables au Cœur de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère.

« Ces épreuves vous rendent encore conforme à notre très adorable chef qui est Jésus. Il s'est appliqué à lui-même cette parole de Jérémie : *Ego vir videns paupertatem meam.* Je suis un homme qui ai toujours la vue de ma pauvreté et de ma misère. En effet, son humanité voyait parfaitement et très clairement que d'elle-même, elle n'était rien ; que sortie du néant et d'Adam, si elle n'avait été préservée par le grand miracle de l'union hypostatique, elle serait née dans le péché originel et aurait été par suite capable de tomber

dans toutes les misères des enfants d'Adam. Elle pénétrait jusqu'au fond de ces deux abimes du néant et du péché, et cette vue la tenait dans une humiliation profonde et inconcevable, et lui causait une peine inexplicable.

« Adorez-la, ma très chère Mère, cette divine Humanité dans cet état ; remerciez-la de l'avoir voulu porter pour l'amour de vous ; donnez-vous à elle pour l'accompagner dans ce chemin tant qu'il lui plaira, offrez-lui vos petites peines en action de grâces des siennes qui ont été très grandes ; demandez-lui d'en faire bon usage, enfin abandonnez-vous de tout votre cœur à la divine Providence, afin qu'elle vous conduise comme il lui plaira.

« De votre côté, tenez vous toujours dans l'humiliation et la soumission à la conduite de Dieu sur vous, mais prenez bien garde de ne jamais vous décourager ; réjouissez-vous plutôt et remerciez Notre-Seigneur pour les grâces qu'il vous fait ; car je vous le dis de nouveau, je vois très clairement que c'est par un don très spécial de Dieu que vous êtes dans l'état que vous décrivez. Bienheureux, dit S[t] Paul, celui qui ne se juge pas lui-même, selon ce qu'il sent et ce qu'il éprouve, car il arrive souvent que, se sentant fort bien, on est fort mal, et qu'au contraire se trouvant fort mal, on est fort bien devant Dieu.

« Mais laissons-nous et nous abandonnons entièrement au jugement, à la volonté et à la conduite de Celui qui nous connaît et qui nous aime beaucoup plus que nous ne nous aimons nous-mêmes. Demeurons dans notre néant, c'est notre maison ; et attendons en patience, humilité, simplicité et soumission Celui qui n'a besoin que du néant pour faire tout ce qui lui plait. Je vous donne de tout mon cœur, ma très-chère Mère, à sa toute-puissante bonté et le supplie de vous anéantir entièrement, afin qu'il soit tout en vous. Faites-lui, s'il vous plait, la même prière pour moi.

« Au reste, je salue très-affectueusement toutes nos chères Sœurs et les encourage à ne pas manquer de visiter tous les jours le très-aimable Enfant-Jésus durant ces quarante jours qu'il demeure dans l'étable de Béthléem. Il faut l'adorer, le louer, l'aimer, se donner à lui, et le supplier de nous donner l'esprit de sa divine Enfance, qui est un esprit d'innocence, d'humilité, de pauvreté, de soumission et de charité.

« Elles doivent aussi saluer sa très-digne Mère, la remercier, se donner à elle, et la prier de leur communiquer l'esprit de son très-cher Fils, et enfin s'adresser à S[t] Joseph pour lui faire les mêmes demandes.

« Le Père de Montaigu dit qu'il est nécessaire que l'obligation de M. de Taillefer soit ratifiée par ses gendres. Il n'a rien négligé pour y réussir, mais il faut attendre que M. de Taillefer vienne ici.

« Si vous désirez qu'il vous la renvoie. il le fera aussitôt.

« Je suis de tout cœur en Jésus et Marie, ma très-chère Mère,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

L'insistance que met le Vénérable Eudes à recommander la dévotion à la Sainte-Enfance est digne de remarque. C'était une de ses dévotions favorites. Pendant le temps qui lui est consacré, il veut que ses enfants viennent, chaque soir, produire devant l'image de ce divin Enfant les actes dont il parle dans cette lettre.

## CHAPITRE IX

**Le V. P. Eudes cesse d'être supérieur. — Son héroïque vertu dans cette épreuve. — Il fait enlever les orgues du Monastère.**

La joie causée au V. P. Eudes par la profession de la Sr Marie de l'Assomption ne fut pas de longue durée. Tout progrès devait être marqué du sceau de la croix. Celle que peu après eut à porter le pieux Instituteur, fut une des plus pesantes, et elle dura autant que sa vie. Jusqu'alors il avait rempli auprès de ses Filles les fonctions de Supérieur ecclésiastique, Mgr Molé lui-même ne lui avait pas enlevé ces pouvoirs après la fermeture de sa chapelle. Il les exerça aussi, bien qu'avec une extrême modération, pendant la vacance du siège, après la mort de ce Prélat. Mgr Servien n'en usa pas de même.

Cet Évêque prit possession le 10 mars 1655. Au début de son épiscopat, très prévenu contre le Vénérable par un Père de l'Oratoire, que sa victime appelle quelquefois Rabajoie en changeant deux lettres à son nom, il fut sur le point de fermer encore le Séminaire de Caen, et dès le commencement de son gouvernement, il voulut soustraire le monastère de Notre-Dame-de-Charité à l'influence de son saint Fondateur. Les Religieuses reçurent l'ordre de faire l'élection d'un Père spirituel. Leurs cœurs saignèrent, et elles prirent la liberté d'adresser au Prélat la lettre suivante :

Monseigneur,

« Comme nous avons justement sujet d'appréhender que Votre Grandeur soit peu satisfaite du long temps qui s'écoule sans que nous terminions notre élection d'un Père spirituel, nous prenons en tout respect la liberté de vous avouer notre irrésolution, ayant toutes les peines imaginables à nous résoudre d'en choisir un autre que celui que nous avons très-humblement supplié Votre Grandeur de nous accorder, qui est le R. P. Eudes. Nous reconnaissons bien, Monseigneur, nous rendre en cela importunes, mais cependant nous en souffrons plus volontiers la confusion que la douleur qui pèse sur nos cœurs, douleur que nous ne pouvons soulager qu'en vous exposant nos sentiments. Votre bonté ordinaire, Monseigneur, se laissera fléchir à nos importunités, et nous les pardonnera, ayant égard à la juste cause de nos poursuites. Car outre le motif que le R. P. Eudes est notre Père et Instituteur et la connais-

sance que nous avons de ses mérites, nous avons de plus l'entière certitude qu'aucun ecclésiastique dans le diocèse ne le surpasse en respect et en estime pour votre illustre personne, n'a plus de fidélité, de soumission et d'obéissance pour observer et faire observer les ordres de Votre Grandeur. C'est la cause de notre espérance.

Nous ne pouvons nous arrêter à la difficulté de son grand âge et faiblesse corporelle, sachant les fatigues qu'il essuie dans les missions, où il fait autant de travail que les plus jeunes et les plus robustes. Aussi, Monseigneur, s'il vous plaît de nous faire la grâce de nous le donner pour supérieur, nous espérons, moyennant la divine Miséricorde, que notre conduite ne lui sera pas beaucoup à charge, et que nous n'abuserons en aucune manière de votre débonnaireté à nous favoriser et protéger en cette occasion.

Prosternées en esprit aux pieds de Votre Grandeur, nous vous en conjurons avec toute l'humilité et l'instance possibles, vous assurant unanimement de notre profond et très soumis respect. »

La R. M. Patin écrivit en même temps la lettre suivante qui, peut-être, témoigne moins d'attachement au Vénérable Instituteur :

« Monseigneur,

« C'est avec toute l'humilité, la soumission et le respect possibles que je prends la liberté de témoigner à Votre Grandeur, qu'ayant fait connaître à nos Sœurs les difficultés qui s'opposaient à leur désir d'obtenir pour Supérieur notre R. P. Eudes, elles m'ont priée instamment de leur permettre d'exposer leurs sentiments sur ce sujet aux pieds de Votre Grandeur. Je n'ai pu leur refuser cette consolation ; moi, Monseigneur, je ne dois pas m'exempter de me signaler fille d'obéissance, et, dans cette disposition, après vous avoir très humblement demandé le R. P. Eudes, je supplie votre bonté, en cas de refus, de vouloir bien nous accorder M. Vérel, dont nous avons plusieurs fois entendu parler avec estime. C'est le seul sur lequel notre communauté fonde son élection, sous votre bon plaisir et autorité, Monseigneur, vous demandant instamment la continuation de votre insigne protection et bienveillance... »

Mgr Servien ne tint aucun compte de ces deux lettres et désigna pour supérieur M. Le Grand, curé de Saint-Julien de Caen. Lorsque ce Prélat fut revenu de ses préventions contre le V. P. Eudes, il ne jugea pas cependant à propos de lui rendre tous ses pouvoirs sur le monastère. Les historiens font remarquer que la divine Providence le permit sans doute pour qu'il eût plus de liberté de se livrer aux travaux des missions. Nous croyons que son activité n'eût point été gênée par cette direction, pas plus qu'elle ne le fut par la supériorité des Carmélites de Caen et des Ursulines de Lisieux, qu'il eut plus tard. Cette séparation lui rendit bien difficile la rédaction des Règles et Constitutions.

C'est avec plus de justesse que le P. Martine attribue en grande

partie à cette séparation les belles lettres que nous avons du Vénérable Instituteur. C'est en effet par correspondance qu'il dut traiter toutes les questions relatives aux personnes ou aux affaires du monastère sur lesquelles il était consulté.

Deux lettres en particulier nous font connaître ses sentiments dans cette épreuve et montrent dans tout leur héroïsme sa patience et sa charité. Il était absent de Caen, lorsque Mgr Servien prit cette mesure. Elle impressionna péniblement tous les bienfaiteurs de la maison et en particulier le fondateur temporel, M. de Langrie et le P. Mannoury. Celui-ci en écrivit au Vénérable, lui manifesta l'intention que M. de Langrie et lui avaient de cesser complètement de s'occuper du couvent. Il reçut la belle réponse que voici :

« Je suis bien fâché du mécontentement de M. de Langrie, mais qu'y faire ? Si je me laissais aller à mes sentiments, j'aurais aussi grand sujet d'abandonner cette maison, mais il faut nous oublier et ne regarder que Notre-Seigneur et sa sainte Mère et faire tout pour l'amour d'eux. Dieu permet toutes choses par bonté pour nous. Il veut nous garantir de la complaisance et vanité, qui peut-être nous feraient perdre le fruit de notre travail.

« On ne m'a point parlé au sujet de M. de S[t] Julien, tout s'est fait avant que j'en aie ouï parler. Je ne sais si cela est venu de lui seul, ou de lui et de la Mère tout ensemble, mais je ne crois pas que cela soit venu des Filles. Il est bien certain qu'il y a longtemps que la bonne Mère ne veut point de nous ; il faut avoir patience, s'abandonner à la divine Providence, marcher notre grand chemin, et servir toujours la maison en tout ce que nous pourrons pour l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère. J'ai parlé à la Mère, et je lui ai encore écrit depuis que je suis ici, qu'il est nécessaire d'envoyer un homme exprès à Rome, mais elle ne me répond rien à ce sujet.

« Il est bien assuré que la voie que M. de Saint-Julien veut tenir n'est pas bonne, et qu'on n'y réussira pas. J'écris toutes ces choses à M. de Langrie et je le prie de conserver sa bonne volonté. J'espère faire un voyage dans quelque temps à Caen ; je verrai M. de Saint-Julien pour lui dire mes raisons, je prierai qu'on s'assemble pour résoudre ce qui sera le meilleur... »

Cette lettre est de Coutances, le 29 juillet 1656. Elle commence par l'invocation fréquente à cette époque dans les lettres du Vénérable: *Jésus, le Très-Saint Cœur de Marie soit le nôtre pour jamais.* Les démarches que le pieux Instituteur voulait faire renouveler à Rome, paraissent avoir été le motif qui faisait désirer à la R. M. Patin un changement de supérieur.

Les différences de vue entre les personnes les plus saintes sont si fréquentes qu'il n'y a là rien qui puisse surprendre. Souvent elles amènent des séparations, comme entre S[t] Paul et S[t] Barnabé. Ici nous trouvons cette particularité vraiment édifiante,

que les rapports de la plus grande cordialité n'ont cessé d'exister entre le Vénérable Fondateur et sa coopératrice. Elle continue à lui faire part de ses peines intérieures et lui la dirige et la console.

Sans doute, la S^r Marie de l'Assomption lui avait fait part de sa peine et de ses craintes d'être entièrement séparée de lui. Il lui répond à peu près à la même date :

« Ma très chère Fille,

« *Jésus, le très saint Cœur de Marie soit le nôtre pour jamais.*

« C'est en l'amour sacré de ce divin Cœur, fournaise de l'amour immortel, que j'aime invariablement et également sans aucune préférence toutes nos chères Sœurs, les Filles bien aimées de ma très honorée Mère. Qui est-ce qui séparera mon cœur de la dilection sainte que je dois avoir pour la très chère maison d'une si bonne Mère ? Sera-ce la tribulation ou l'angoisse, la persécution ou le glaive, ou quelque autre chose ? Non, non, je suis certain, avec la grâce de Dieu, qui m'a engagé à en prendre soin devant lui, que ni les Anges, ni les Principautés, ni les Vertus, ni la mort, ni la vie, ni aucune créature ne pourront me séparer de la charité que je dois avoir pour Notre-Dame-de-Charité. Tout ce que je pourrai faire pour le service de cette bénite maison de ma divine Mère, je le ferai toujours. Et quoiqu'il arrive, ni le ciel, ni la terre, ni l'enfer ne m'empêcheront jamais de faire en ce sujet comme en tout autre, la très adorable volonté de mon Dieu ; c'est la très unique chose que je désire, que je prétends et que je cherche.

« Ce serait de tout mon cœur que je ferais ce que notre bonne Mère et vous, nos chères Sœurs, désirez, mais je suis dans une incommodité qui est telle que je ne puis me mettre en chemin sans péril d'y demeurer malade, comme fit le P. Manchon en venant ici. J'ai grand besoin de prendre remèdes, mais il faut attendre que les jours caniculaires soient passés. Aussi je ne crois pouvoir aller à Caen qu'en septembre, mais je vous assure que ce sera le plus tôt que je pourrai, moyennant l'aide de Notre-Seigneur.

« Cependant je lui recommanderai avec toute l'affection possible, comme je le fais tous les jours, et vos personnes et vos affaires. Offrez-lui aussi, ainsi qu'à sa très sainte Mère, celui qui est véritablement et pour jamais en l'amour de leur très aimable Cœur,

« Ma très chère Fille, tout vôtre,

« Jean Eudes, Prêtre-Missionnaire. »

« Je salue très humblement et très cordialement notre très chère Mère et toutes ses bonnes Filles, et je la prie de vous donner pénitence pour avoir suivi la mode du monde en écrivant, ce que les véritables Filles du très saint Cœur de Marie doivent fuir et abhorrer plus que la peste, en ceci comme en toute autre chose, parce que toutes les modes du monde lui déplaisent beaucoup ainsi qu'à son Fils. »

Ce post-scriptum prouve avec quel soin le Vénérable saisissait toutes les occasions de former à la simplicité ses Filles spirituelles.

Son action sur les bienfaiteurs de l'Institut naissant ne fut pas moins efficace. M. de Langrie lui continua ses libéralités. Quand il venait au parloir visiter la R. M. Patin, si, à sa tristesse, il soupçonnait quelques embarras pécuniaires, il relevait son courage, l'engageait à visiter les troncs de la chapelle. « Peut-être, « disait-il délicatement, la divine Providence vous a-t-elle envoyé « quelque secours inespéré. » M[me] de Budos, abbesse de l'abbaye de la Trinité et M[me] de Camilly ne cessèrent, ainsi que plusieurs autres personnes charitables, de combler de bienfaits ce pauvre monastère.

Parmi les dons de M. de Langrie, il faut rappeler celui d'un orgue. Voici comment les *Annales* racontent elles-mêmes ce fait:

« Notre illustre Fondateur nous donna un livre de plain-chant et des orgues, afin que nous puissions célébrer les fêtes avec plus de majesté. Quelques-unes de nos Sœurs, ayant d'assez belles voix, s'étaient déjà accoutumées à les joindre à cet instrument, et le faisaient avec tant d'agrément qu'on était excité à les venir entendre. Cependant le P. Eudes s'étant rencontré plusieurs fois à notre chapelle dans les jours de solennités, remarqua que le peuple donnait plus d'attention à cette harmonie qu'à la prière, ce qui lui fit prendre la résolution de les défendre. Il craignait d'ailleurs que cela ne nous éloignât de l'esprit de simplicité, et ne nous fût une occasion de vanité. Il marqua depuis dans nos Constitutions que nous n'aurions point d'orgues et que nous ne pourrions chanter de musique dans notre chœur. On ôta donc ces orgues, sans que M. de Langrie en fit paraître aucun mécontentement, à cause du respect et de la déférence qu'il avait pour le saint homme. »

Comme tous les historiens qui nous ont précédé, nous devions rapporter ce fait. Dans ces derniers temps, plusieurs monastères ayant cru utile d'adopter l'harmonium comme instrument d'accompagnement, nous ne tairons même pas que dans l'Institut les sentiments ont été partagés sur l'opportunité de cette mesure. Ceux qui s'y opposent sont guidés par l'amour de la Règle et des traditions ; rien de plus édifiant que ce respect pour les plus petites observances.

Les raisons qui ont porté les autres à solliciter ou à accepter la dispense des supérieurs ont bien aussi leur importance. La fatigue des emplois est bien plus grande que dans les siècles passés et les santés sont plus faibles. Il arrive que des monastères nombreux se trouvent ainsi dans l'impossibilité de chanter l'office comme la Règle le prescrit.

Le V. P. Eudes s'est distingué par sa vertu de religion. Comme réformateur du clergé, cette vertu lui était nécessaire. Elle a pour

principal objet le culte divin, dont le chant fait partie ; aussi le pieux Fondateur après s'être efforcé d'en inspirer l'amour à ses fils, s'est écarté dans la formation de ses religieuses de l'esprit de S[t] François de Sales et de S[te] Thérèse, et leur a laissé le chant ordinaire de l'Église. Il exige d'elles dans son exécution, la gravité, la dignité, et surtout la simplicité. L'harmonium, instrument d'accompagnement, est un progrès qu'il n'a pu prévoir et qui favorise ces qualités du chant et diminue la fatigue. Les orgues, au contraire, dans le sens liturgique ordinaire, sont destinées à alterner avec le chœur, aussi l'Église les défend dans les temps de pénitence.

Pour permettre de juger l'esprit du V. P. Eudes, nous citerons le passage suivant d'un manuscrit de Caen. Il renferme ses dernières volontés sur les Litanies et peut être aussi sur la question présente :

« Notre bon Père avait un grand attrait pour qu'on chantât les Litanies de la très sainte Vierge sur un chant beau et dévot. Un jour de grande fête, il vint dans notre église et s'aperçut que nous chantions Complies assez bien, mais que nous disions les Litanies plutôt en psalmodie qu'en chant. Il ne tarda pas à nous en faire des reproches, et comme nous lui dîmes, pour excuse, que si nous les chantions gravement et si bien, il ne nous resterait presque point d'intervalle entre l'oraison et le souper, il nous répondit sans hésiter : Qu'il valait beaucoup mieux psalmodier Complies et chanter les Litanies de notre très bonne Mère avec toute la dévotion et la majesté possibles. Depuis ce temps, nous avons suivi exactement la volonté de ce digne Instituteur.

« Une autre fois, on lui montra ces mêmes Litanies notées, que quelques-unes de nos Sœurs trouvaient un peu trop frodonnées, il fut sur le point de nous les interdire, mais ayant un peu réfléchi, il les rendit à notre bonne Mère Marie de l'Enfant Jésus de Bois-David en lui disant : Qu'il fallait tolérer quelque chose en faveur de la Mère de Dieu. »

C'est probablement par suite de cette interprétation bénévole du Vénérable Père lui-même que, dans la révision des Constitutions en 1734, il n'y eut de défendue que la musique en parties.

Il y avait, du reste, à l'époque où nous sommes, une réaction contre les abus de la musique dans les églises, et plusieurs communautés reçurent de leurs fondateurs la même défense que Notre-Dame-de-Charité. Gardant *une grande simplicité* dans leur chant, elles n'ont pas cru s'écarter de l'esprit primitif par l'adoption de l'harmonium. C'est ce qu'ont fait en particulier les Pères trappistes et les Eudistes, qui avaient absolument la même règle. En effet, l'harmonium n'est plus un objet de luxe.

Du reste, Rome a été consultée sur ce point, et elle a répondu

qu'il était du ressort de l'autorité diocésaine de le décider pour chaque cas particulier. Le saint Concile de Trente, dans le chapitre X de la session XXIV, donne, en effet, des pouvoirs très étendus aux visiteurs canoniques. Leurs interprétations des Constitutions, ainsi que leurs prescriptions font loi, leurs dispenses sont légitimes, au moins jusqu'à réformation.

Quelques années après que le V. P. Eudes eût cessé, comme nous l'avons dit plus haut, d'être supérieur du monastère, celui-ci perdit aussi son aumônier, M. des Pommerais. L'annaliste de l'Ordre rapproche ces deux changements et nous apprend à cette occasion, qu'après le départ de M<sup>lle</sup> Morin et du prêtre qui avait partagé ses sentiments, ce furent les enfants du Vénérable Fondateur qui remplirent charitablement auprès des Sœurs toutes les fonctions du ministère. Le P. Mannoury fut le plus ordinairement chargé de cette œuvre de dévouement jusqu'en 1649. A cette époque, M. des Pommerais s'offrit par zèle à remplir les fonctions d'aumônier et s'acquitta de cet emploi avec beaucoup de piété jusqu'à sa mort en 1659.

## CHAPITRE X

**Plusieurs vocations remarquables. — Madame de Bois-David. — Les pensionnaires. — Mort de Marie Desvallées 1655-1660.**

Le Vénérable Fondateur s'occupait surtout de procurer à la maison de bons sujets, et ces années, si pleines d'épreuves pour lui, fournirent d'excellentes vocations.

Il rencontra d'abord à Coutances M<sup>lle</sup> Le Conte. Elle recherchait les plaisirs du monde et ne pensait nullement à la vie religieuse. Touchée de quelques entretiens qu'elle eut avec le Vénérable et avec la pieuse Marie Desvallées, elle voulut bientôt après atteindre aux plus hauts degrés de la perfection. C'est pourquoi elle se présenta à la Charité avec M<sup>lle</sup> le Lieupaul, sa dame de compagnie qui devint sa compagne de noviciat. Bien qu'une dot de 8,000 livres pût lui donner les priviléges de bienfaitrice, elle ne consentit jamais à s'en prévaloir. A sa prise d'habit, le 9 mai 1655, elle reçut le nom de Marie de la Pré-

sentation, et Mlle le Lieupaul celui de Marie de la Conception.

Mais parmi les nouveaux sujets, celui dont l'entrée fit le plus d'honneur à l'Ordre naissant, fut Mme de Bois-David de Soulbieu. Sa vocation offre beaucoup de traits de ressemblance avec celle de Ste Chantal. Originaire de Montmartin, près de Carantan, dans le diocèse de Coutances, et d'une famille distinguée, elle ressentit, dès son plus jeune âge, beaucoup d'attrait pour la piété. Elle avait une âme grande, un esprit solide, un cœur tendre et bienfaisant, une humeur douce et complaisante envers ceux qui l'entouraient. Sensible aux misères d'autrui, sa plus grande jouissance était de pouvoir les soulager. S'il lui eût été possible dès lors de suivre son attrait, elle se fût consacrée au service de Dieu. Mais par obéissance à ses parents, elle épousa, jeune encore, M. Simon de Bois-David, capitaine aux gardes, dont elle eut six enfants. L'un d'eux devint colonel du régiment du Piémont et gouverneur du Châtelet en Picardie.

Pendant les premières années de son mariage, les maximes et les vanités du monde lui imposèrent leur domination. Cette époque de sa vie lui causa plus tard de grandes inquiétudes. En réalité, elle n'avait fait que se conformer aux bienséances de sa position. Sa conduite, même alors, fut toujours éminemment chrétienne.

Son mari, plein d'estime pour elle, l'ayant laissée libre de se livrer aux exercices de pénitence pour lesquels elle éprouvait un grand attrait, elle se donnait la discipline jusqu'au sang, portait une ceinture armée de clous et accomplissait plusieurs autres actes héroïques de mortification. C'est ainsi que pendant les longues et nombreuses absences de M. de Bois-David, pour vaincre sa délicatesse naturelle, elle pansait les malades les plus infects et les ulcères les plus rebutants. Un jour (ce récit fait frissonner d'horreur), elle se dépouilla de sa chemise pour en revêtir une malheureuse créature dont le corps était rempli de pus, et elle eut le courage de se revêtir de la sienne, et malgré l'extrême répulsion qu'elle en ressentait, de la porter durant l'espace de trois jours. Mme de Bois-David, vivant dans le monde, appartenait déjà à la famille spirituelle de Ste Elisabeth de Hongrie et de Ste Chantal.

Le V. P. Eudes était très lié avec la famille de son mari, et en particulier avec M. de Mémont, son beau-frère ; Mme de Bois-David eut donc occasion de faire sa connaissance. Aussitôt qu'elle l'eût entendu parler des choses de Dieu, elle fut touchée, et

conçut une grande estime pour sa sainteté. Lui, de son côté, remarqua en cette dame d'excellentes dispositions pour la vertu, et il ne douta point que, s'il pouvait la gagner à Dieu, il ne lui fit faire de grands progrès dans le chemin de la perfection.

Un jour, l'homme de Dieu s'étant trouvé à dîner chez M. de Mémont, Mme de Bois-David s'y rencontra aussi. Comme elle avait, suivant l'usage de ce temps-là, la gorge fort découverte, le V. P. Eudes dit, au milieu de la conversation, que cette nudité était une mode pernicieuse qui entraînait la damnation de bien des âmes. La jeune dame en fut vivement frappée, et lui adressant la parole : « Mais, mon Père, lui dit-elle, est-il vrai qu'on puisse être damnée pour cela? » — « N'en doutez pas, Madame, répondit le V. P. Eudes, d'un ton ferme; » et sans s'arrêter davantage à cet incident, il passa aussitôt à une autre matière d'entretien. Un moment après, Mme de Bois-David se levant de table, monta à sa chambre et se revêtit plus modestement, bien résolue d'observer toujours cette règle à l'avenir, et malgré les railleries du monde, elle y fut toujours fidèle.

Cette correction amena encore cette grande âme à faire d'autres réflexions plus sérieuses sur les vanités, dont elle s'était montrée l'esclâve jusqu'alors. Il lui sembla qu'elle n'avait travaillé qu'à se perdre et à perdre les autres par son luxe et les modes pernicieuses qu'elle avait suivies. « Hélas ! quel malheur, se disait-elle, de perdre les âmes qui ont tant coûté à notre Sauveur! » Ainsi Dieu rompait insensiblement les liens qui, jusque-là, l'avaient attachée au monde et la préparait à s'élever à une plus haute perfection. Mais Mme de Bois-David ne s'en tint pas à de simples réflexions et à de beaux sentiments ; fidèle à correspondre à ces premières grâces, elle en mérita de plus grandes encore.

Depuis longtemps elle désirait trouver un bon directeur pour lui aider à mettre ordre aux affaires de sa conscience, et elle demandait à Dieu de le lui envoyer.

La rencontre du Vénérable Eudes lui fit penser qu'elle était exaucée ; sans lui en rien manifester, elle se décida quelque temps après, à faire tout exprès un voyage à Caen pour conférer plus librement avec lui des besoins de son âme. Lui ouvrant alors sincèrement son cœur, elle lui fit part de ses peines et de ses inquiétudes ; le soulagement qu'elle en ressentit fut si grand, qu'elle ne se reconnaissait plus elle-même ; son cœur goûtait une paix qu'il n'avait point connue encore.

Depuis ce temps-là, elle fit plusieurs fois le voyage de Caen

pour consulter son sage directeur, et toujours elle trouva dans ses avis force et consolation. Elle assista aussi à quelques-unes de ses missions et son désir d'être entièrement à Dieu la porta à lui demander de rompre lui-même, en la manière qu'il lui plairait, les liens qui l'attachaient au monde afin qu'il fût maître absolu de son cœur.

Sa prière ne fut pas longtemps sans être exaucée, au-delà même de ses désirs, car elle eut besoin de toute sa résignation aux ordres de Dieu pour supporter tous les malheurs qu'il lui envoya.

Coup sur coup, son mari et plusieurs enfants lui furent enlevés ; elle accepta ces morts avec une constance et une fermeté héroïques. Elle disait : « Mes péchés, ceux dont j'ai été la cause, méritent des pénitences plus dures encore, il est bien juste que je m'efforce d'acquitter les grandes dettes que j'ai contractées envers Dieu, en lui sacrifiant ce qui m'est le plus cher au monde. » Mais ce qui l'aida surtout à se consoler de ces grandes pertes, ce fut l'heureuse liberté où elle se vit de servir Dieu et de ne plus partager son cœur avec le monde.

Dès les premières années de son veuvage, elle procura une mission en sa paroisse de Montmartin-en-Graignes, près Carantan ; elle aurait bien souhaité que son pieux directeur l'eût prêchée lui-même, mais des affaires urgentes ne le lui permirent pas. Ce fut le P. Manchon qui en eut la direction, et il produisit les plus grands fruits, comme à son ordinaire. M[me] de Bois-David logea les missionnaires dans sa maison pendant six semaines, et voulut les défrayer entièrement, heureuse de rendre service à Notre-Seigneur en la personne de ses ministres.

Après cette mission, elle se donna plus que jamais à la pratique des bonnes œuvres ; elle faisait tous les jours l'oraison, plusieurs lectures, de fréquents retours sur elle-même et approchait souvent des sacrements ; son recueillement à l'église inspirait à lui seul la dévotion à ceux qui la voyaient. Sa charité pour le prochain était sans bornes : les critiques, les railleries, lui étaient insupportables. Elle mettait tout en usage pour réconcilier ceux qui étaient divisés. On l'a vue se mettre à genoux devant de simples paysans pour les engager à se pardonner leurs offenses et à déposer leurs rancunes. Son amour pour les pauvres grandit encore, elle les assistait en tout ce qu'elle pouvait pour l'âme et pour le corps ; elle les visitait, les consolait dans leurs maladies, les instruisait des choses

nécessaires au salut, leur apprenait à prier Dieu, à se bien confesser ; souvent même elle en logeait dans sa maison durant leurs maladies, faisait leur lit, les débarrassait des insectes dont ils étaient dévorés, leur portait des bouillons, leur servait de gardienne et leur rendait tous ces services avec une tendresse de mère. La longueur de la maladie ne lassait point sa patience et elle continuait à leur rendre ces bons soins pendant cinq ou six semaines, jusqu'à ce qu'ils fussent guéris. Telle était M^me^ de Bois-David lorsqu'elle se détermina à entrer dans l'Institut de Notre-Dame-de-Charité.

Mais sa vocation fut préparée par des voies si merveilleuses qu'il est impossible de douter qu'elle ne fût tout à fait surnaturelle. Depuis la mort de son mari, elle avait eu de grands désirs de quitter entièrement le monde et de se renfermer dans quelque monastère pour y passer le reste de sa vie dans les pratiques d'une sincère pénitence ; elle ne croyait pas qu'il y eût d'autre parti à prendre pour elle afin d'assurer son salut. La seule chose sur laquelle elle crut devoir délibérer fut sur l'Ordre dans lequel elle devait entrer. D'abord elle se sentit vivement pressée de se faire carmélite, espérant trouver dans la vie sévère de cet Ordre les moyens d'expier sa vie mondaine ; mais à cause de l'importance de la décision, elle ne crut pas pouvoir la prendre sans conseils.

C'est pourquoi elle résolut de faire un pélerinage à Notre-Dame-de-la-Délivrande, pour prier la très-sainte Vierge de lui obtenir les grâces dont elle avait besoin en cette occasion, et d'aller ensuite de la Délivrande à Caen pour conclure cette importante affaire avec son directeur. Pendant qu'elle faisait son action de grâces, elle crut entendre intérieurement une voix qui lui dit distinctement : « Tournez du côté de Notre-Dame-de-Charité, vous y trouverez le Saint Enfant Jésus. C'est là que Dieu vous veut. » Ces paroles lui parurent si évidemment venues du Ciel qu'elle ne douta pas que ce ne fût l'indication de la vocation où Dieu l'appelait. Se rendant aussitôt à Caen, elle fit connaître au V. P. Eudes tout ce qui s'était passé et le pria de lui donner une décision formelle, bien résolue de s'en tenir à ce qu'il lui conseillerait. Le sage directeur était trop éclairé pour ne pas reconnaître là une inspiration vraiment divine. Il lui en donna l'assurance et ils ne pensèrent plus l'un et l'autre qu'aux moyens d'en venir à l'exécution et de ménager toutes choses dans un grand secret.

Malgré ces sages précautions, les parents de M^me de Bois-David ne furent pas longtemps sans avoir connaissance de ses projets et ils lui suscitèrent mille difficultés, voulant à tout prix la faire renoncer à son dessein. Tout n'aboutit qu'à affermir sa vocation et à faire connaître la généreuse résolution qu'elle avait prise d'appartenir désormais à Dieu seul.

Ce fut aussi un motif pour son directeur de la presser d'exécuter au plus tôt son pieux dessein, sans écouter la chair et le sang ; il l'assura que plus elle différerait, plus elle rencontrerait de difficultés à vaincre toutes ces résistances.

Elle fit donc ses dernières dispositions et fixa le jour où devait avoir lieu son entrée à Notre-Dame-de-Charité. Le Vénérable Eudes la conduisit lui-même à la porte du monastère, accompagné du Père Manchon, de M. de Bernières, de M. et M^me de Mémont, qui avaient eu bien de la peine à donner leur consentement, de M. de Camilly et de quelques autres personnes de piété.

M^me de Bois-David entra dans la communauté avec une générosité qui étonna tous ses amis. Les religieuses, postulantes et novices vinrent la recevoir à la porte de clôture en grande cérémonie et la conduisirent au chœur où l'on chanta le *Te Deum* en reconnaissance de la faveur que Dieu accordait à l'Institut en lui donnant un tel sujet. Cette joie n'a rien qui puisse surprendre. Le prestige de la noblesse était alors très grand et le niveau égalitaire n'avait pas encore passé sur la société. L'éclat que l'entrée de l'illustre postulante donnait au monastère en formation était un grand bienfait. Celle qui le procurait se tenait du reste parfaitement dans les sentiments que l'humilité devait lui inspirer. Elle gémissait au fond de son cœur, se confondait devant Dieu à la vue de ces honneurs et de ces marques de distinction ; elle s'en réputait très indigne. Sa première pensée, en arrivant dans cette nouvelle demeure, fut d'aller répandre au pied du Saint Sacrement les sentiments d'amour et de reconnaissance qui débordaient de son cœur. S'abandonnant à Notre-Seigneur sans réserve aucune, elle lui offrit le sacrifice entier de sa propre volonté et la lui remit entre les mains avec la résolution bien arrêtée de ne la reprendre jamais.

Depuis ce temps, la fervente postulante n'eut plus aucune attention pour elle et pour tout ce qui la touchait personnellement. Les Sœurs demeuraient alors dans la maison de M. de

Langrie ; les incommodités en étaient nombreuses, mais ni l'extrême pauvreté de cette communauté, ni les étroits logements ne furent capables de rebuter cette vertueuse dame ; aucun sacrifice ne lui paraissait difficile, les privations et les souffrances ne produisaient aucune impression sur son cœur.

Les gens du monde ne jugeant des choses que suivant leurs idées préconçues, ne pouvaient se persuader qu'une personne de sa condition, accoutumée à vivre dans l'abondance, pût être longtemps sans se repentir du parti qu'elle avait pris. Ses parents firent encore tous leurs efforts pour la décider à quitter la communauté ; ils employèrent à cet effet tous les moyens que peut trouver en pareil cas un esprit ingénieux. Il se trouva même des personnes de piété qui voulurent lui faire un scrupule d'avoir abandonné les pauvres à qui elle aurait pu rendre tant de services. On lui disait qu'elle avait cédé à un zèle indiscret ; que c'était enfouir le talent et cacher la lumière sous le boisseau que de s'ensevelir ainsi dans une communauté obscure, où elle n'aurait occasion de faire que très peu de bien, tandis qu'elle abandonnait une si ample moisson de bonnes œuvres et de mérites qu'elle aurait pu accomplir en restant dans le monde.

Ces raisons spécieuses ne lui donnèrent point le change, elle tint ferme envers et contre tout, et ne pensa plus qu'à offrir à Dieu le sacrifice de tout ce qui lui avait tenu le plus au cœur. Elle aida beaucoup à acquérir la maison qui est en la rue des Quais, comme aussi à y faire les réparations nécessaires et à la mettre en état de pouvoir être appropriée aux besoins d'un monastère. Enfin elle alla s'y loger en même temps que les autres religieuses le dimanche 25 mars 1657.

Après un an d'épreuve, elle fut admise à prendre l'habit de l'Institut ; la cérémonie de la vêture fut fixée au 29 avril 1658. Ce jour venu il se fit un grand concours de monde en la chapelle du monastère. M^me^ de Bois-David reçut le nom de S^r^ Marie de l'Enfant-Jésus, qui lui avait été si clairement prédit en la chapelle de Notre-Dame-de-la-Délivrande.

Ce nom ne fut pas pour elle un nom vide de sens, mais bien l'expression même des rares qualités qui firent l'ornement de son âme. On peut dire, en effet, qu'elle reçut en même temps l'esprit de la sainte Enfance, les vertus et les dispositions du saint Enfant Jésus ; et elle eut grand soin de les cultiver et de les accroître incessamment par son exactitude à remplir tous les exercices de la vie religieuse. Sa conduite, pendant le temps

de son noviciat, ne fut qu'une continuelle imitation de celle de Notre Divin Sauveur. Elle avait en horreur le monde et ses maximes ; l'amour de la croix et la pauvreté faisaient toutes ses délices. Le souvenir de sa vie mondaine lui était un continuel stimulant à la mortification et à la pénitence ; elle trouvait toujours n'avoir jamais assez fait d'œuvres expiatoires pour satisfaire à la justice de Dieu. Plongée et comme abîmée dans la méditation de ces saintes pensées, que de larmes de componction ne répandit-elle pas devant son crucifix ! Combien de fois ne remercia-t-elle pas le Seigneur de la grâce de sa vocation !

Ce fut aussi ce qui lui donna tant de facilité pour toutes les pratiques de la Religion, et ce qui lui aplanit toutes les difficultés. Elle trouvait une douce jouissance à s'employer dans la communauté aux travaux et aux emplois les plus bas et les plus pénibles ; cette vie de fatigue et de labeur avait toute sa prédilection ; et tant que ses forces le lui permirent, elle s'y livra avec amour. Sujette à bien des infirmités dès le temps de son noviciat, elle n'en continuait pas moins de se montrer toujours contente, toujours égale à elle-même dans la santé et la maladie, et toujours disposée à recevoir de la main bénie de Dieu la vie ou la mort avec la plus entière et la plus parfaite soumission à son adorable volonté. Son saint Directeur la soutenait du reste de ses avis et de ses lettres. Pendant son postulat il lui écrivait :

« Ma très chère Fille,

« *Jésus, le très saint Cœur de Marie soit le nôtre pour jamais.*

« Je vous remercie des témoignages que vous me donnez de votre sincère et cordiale charité. Je vous assure, ma chère Fille, que mon cœur en a beaucoup pour votre âme, et que j'ai grand désir de la servir selon tout le pouvoir qu'il plaira à Dieu de m'en donner. Tout ce qui se fait en votre affaire est pour le mieux, n'en doutez point, car vous avez un Époux et une Mère qui ont tout pouvoir au Ciel et en la terre, qui vous aiment plus que vous-même, et qui sont très sages pour conduire toutes choses en la meilleure manière.

« Prenez donc garde, ma très chère Fille, de ne vous laisser pas aller à l'inquiétude, mais ayez grande confiance en eux. Anéantissez à leurs pieds toutes vos pensées, desseins, désirs, inclinations et volontés, et vous résignez entièrement de tout cœur et sans aucune réserve à leur très sainte volonté, les suppliant de conduire toute chose en la manière qui leur sera le plus agréable, et sachez qu'ils feront mieux tout ce qui vous sera utile et avantageux, que vous ne sauriez désirer.

Je salue très affectueusement notre chère Mère, avec toutes ses Filles, mes

très chères Sœurs, et je suis, en l'amour sacré du très Saint Cœur de Jésus et de Marie,

« Ma très chère Fille,

Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

Cette lettre, dans sa brièveté et simplicité, renferme presque toute la doctrine spirituelle de l'habile Directeur. Anéantissement de tout son être, pleine soumission à la divine volonté, pour permettre à Jésus et à Marie d'agir librement en nous. Le lecteur n'a pas non plus manqué d'observer comme il insinue toujours la dévotion aux Sacrés-Cœurs au commencement et à la fin de ses lettres. C'est bien la preuve de la vivacité et de l'ancienneté de sa dévotion, car nous ne sommes qu'en l'année 1657 ou 1658.

Mme de Bois-David avait une fille, encore toute jeune, qui entra avec elle au couvent pour y demeurer en qualité de pensionnaire. Cette enfant avait toutes les bonnes qualités que l'on peut désirer dans une jeune personne de son âge et de sa condition. Chérie de tout le monde, elle l'était particulièrement de sa mère qu'elle ne cessait de combler des témoignages de la plus tendre affection. Cependant cette généreuse mère exerçait à l'égard de cette chère enfant celle de toutes les mortifications qui devait lui coûter le plus : car elle ne lui parlait que très-rarement, seulement dans les heures de récréation, et jamais sans permission. Encore tous ses entretiens avec elle ne tendaient-ils qu'à la former à la piété, à la détacher du monde et à la porter à Dieu.

Ainsi se passa le noviciat de la Sr Marie de l'Enfant-Jésus. On l'admit sans difficulté aucune à la profession quand le temps marqué par la règle fut arrivé. Elle était d'une conduite si régulière, si pieuse, qu'elle paraissait en tout devoir être le modèle accompli d'une bonne religieuse. La cérémonie eut lieu le 1er mai 1659. Ce fut pour elle un motif de redoubler de ferveur à remplir tous ses devoirs et d'apporter une plus grande fidélité à correspondre aux grâces abondantes dont Dieu la favorisait.

A peine eût-elle prononcé ses vœux qu'elle déclara une nouvelle guerre à ses passions, et à toutes les inclinations de la nature par le soin qu'elle mettait à rechercher les mortifications de toutes sortes. Tel était son amour pour la pénitence qu'elle paraissait insensible aux peines et aux souffrances qui lui arrivaient. Allait-elle au parloir, elle ne se livrait qu'à de pieux entre-

tiens, et ne s'y arrêtait que le temps réclamé par la nécessité ou la bienséance.

Le zèle ardent dont elle était animée pour le salut des âmes fit qu'on la chargea bientôt du soin des Pénitentes; elle avait un talent merveilleux pour cet emploi qui est le plus important de l'Institut. Ses paroles étaient pleines d'onction, allaient droit au cœur; elle faisait toutes ses actions avec un recueillement édifiant pour tous ceux qui en étaient témoins, ce qui faisait dire à la Mère Patin, sa digne supérieure, si éclairée dans les voies de la sainteté, qu'il lui était impossible d'exprimer tout le bien qu'elle avait reconnu en cette grande servante de Dieu.

Mais ce fut un fruit bientôt mûr pour le ciel ; ses grandes mortifications ne tardèrent pas longtemps à épuiser ses forces. Atteinte de graves infirmités, elle ne se plaignait point, et s'il eût été en son pouvoir, personne n'en aurait eu connaissance. L'impuissance des médecins à la soulager, lui fit bientôt comcomprendre que cette maladie la conduirait à la mort. Elle l'accepta telle qu'il plairait à Dieu de la lui envoyer. Son désir de satisfaire à la justice divine pour tous ses péchés, la rendait comme insensible à ses douleurs; elle demandait même à Dieu de les rendre plus grandes encore ; sa prière devait être largement exaucée. Comme elle avait tâché d'imiter fidèlement Notre-Seigneur en tout, il voulut aussi se la rendre semblable en sa mort. Il la fit mourir sur une dure croix dans une espèce d'abandon et de délaissement de tout ce qui aurait pu la consoler. C'est ainsi que Dieu préparait lui-même sa victime et qu'il lui faisait payer le reste de ce qu'elle devait à sa divine justice.

Pendant cette longue passion, on la voyait pleine de foi, la sérénité de son âme rejaillissait sur ses traits ; toujours soumise aux ordres de Dieu, elle se contentait de jeter de temps en temps quelques regards sur son crucifix pour trouver la force de supporter ses douleurs.

L'aggravation de sa maladie lui faisait craindre d'être surprise par la mort; elle demanda avec instance les sacrements de l'Église. Elle les reçut avec des dispositions si édifiantes que les témoins de cette cérémonie ne pouvaient retenir leurs larmes. Peu de temps après, elle appela sa fille et lui donna ses dernières instructions pour son salut. Elle parla peu à cause de l'extrême faiblesse à laquelle elle était réduite, mais les quelques paroles qu'elle lui adressa furent prononcées avec tant d'onction que cette chère enfant fondit en larmes et les garda toujours gravées



MARIA SPONSA IESV CHRISTI

*Obiit vigesimo quinto februarii anno millesimo ſexcenteſimo quinquagesimo Sexto suæ ætatis ſexageſimo ſexto*

*Giffart ſ.*

dans son cœur le reste de sa vie. Elles lui inspirèrent un ardent désir de marcher sur les traces de cette mère vénérée. Enfin, l'enfant se mit à genoux en sanglotant et reçut sa suprême bénédiction. A partir de ce moment, la Sr Marie de l'Enfant-Jésus ne s'occupa plus que de son Dieu ; plusieurs fois encore elle répéta les sacrés noms de Jésus et de Marie et rendit son âme à son créateur, en grande paix, le 30 janvier 1660, n'étant âgée que de quarante et un ans.

Telle fut la vie sainte et édifiante de la Sr Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David de Soulebieu depuis sa profession ; telle aussi fut sa précieuse mort, digne récompense de sa fidélité à correspondre à la grâce de sa vocation et des éminentes vertus qu'elle pratiqua dans la vie religieuse, durant le peu de temps qu'elle y vécut.

Le Vénérable Eudes était à Rouen lorsque cette mort arriva. Il écrivit à la Mère Patin une lettre pleine des consolations que les saints savent trouver.

« Jésus, Marie, Joseph.

« Ma très chère et bonne Mère,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses !*

« Le décès de notre très chère Sr de l'Enfant-Jésus m'a un peu surpris tout d'abord ; mais ayant aussitôt jeté les yeux sur cette très adorable volonté qui dispose si bien de toutes choses qu'il ne se peut pas mieux, mon cœur est demeuré en paix, et ma bouche n'a pu dire autre chose, sinon : *Pater, non mea, sed tua voluntas fiat !* Oh ! que cela est bien ainsi, ma chère Mère, puisque tel est le bon plaisir du divin Enfant Jésus, qui a voulu prendre cette chère sœur consacrée à la divine Enfance dans le temps qui est dédié à ce grand mystère ! Elle est allée prendre possession du ciel au nom de toutes les Sœurs, et y commencer un établissement éternel de la communauté de Notre-Dame-de-Charité. Elle est allée dans le Paradis pour y adorer, loüer et aimer continuellement la très sainte Trinité avec Jésus et Marie, et avec tous les bienheureux au nom et de la part de ses très chères Sœurs. Ce sont les prémices de votre Maison que vous avez offertes à la divine Majesté : c'est votre premier sacrifice qui aura été agréable devant le trône de notre grand Dieu.

« Mais quand je dis qu'elle est allée au ciel, je ne dis pas qu'elle y soit encore arrivée, car les âmes sont quelquefois longtemps en chemin. C'est pourquoi il faut beaucoup prier pour cette chère Sœur ; de mon côté je n'y manquerai pas, Dieu aidant.

« J'ai peur que la ferveur de nos bonnes Sœurs et le désir de se mortifier ne leur fassent endurer le froid avec un excès qui soit cause de maladie ; je vous prie, ma très chère Mère, d'y prendre garde.

« Pour la communion des malades, vous en pourrez disposer ainsi que vous le jugerez convenable.

« Je remercie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère de vous avoir donné la maison de la Monnaie.

« Je salue très cordialement toutes nos chères Sœurs, et suis de tout cœur, ma très chère et bonne Mère,

Tout vôtre,

JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

Cette résignation est vraiment admirable. Il fondait certainement de grandes espérances sur cette âme si propre à le seconder dans le développement et le perfectionnement de son œuvre, et sa mort le laisse calme ; c'est à peine si on voit le trouble oser se présenter à son âme.

Mme de Bois-David amena avec elle, comme on l'a vu plus haut, sa dernière fille, encore toute jeune enfant, pour qu'elle y fût élevée comme pensionnaire. C'est un trait de ressemblance de plus avec Ste Chantal. A partir de ce moment plusieurs dames de condition élevée y envoyèrent aussi leurs demoiselles pour y recevoir une éducation chrétienne.

L'action du Vénérable sur ce champ nouveau ouvert à l'activité de ses filles n'est mentionnée par aucun de ses historiens. Il est certain que, dès le début, il vit avec plaisir l'accroissement de ce pensionnat, sans quoi ses lettres renfermeraient quelques traces de ses protestations. La classe des pensionnaires s'appelait ordinairement le *petit noviciat.* Effectivement elles suivaient à peu près la règle des novices. Leur costume était blanc, elles portaient sur la poitrine un petit cœur d'argent comme les Sœurs. Leur réfectoire était celui de la Communauté ; elles y entraient après les coulpes et les mortifications, s'il y en avait. Elles assistaient ensuite aux récréations et, de temps en temps, faisaient leurs coulpes des petits manquements qu'elles avaient commis. C'est ainsi que se formèrent un bon nombre de religieuses ; Mlle de Bois-David elle-même, sous le même nom que sa mère, devint une des plus remarquables supérieures de l'Institut.

Le pensionnat n'était donc en réalité qu'une espèce d'alumnat. De nos jours, plusieurs sociétés d'hommes et de femmes en ont fondé de semblables pour s'assurer un recrutement plus certain. Ce n'est point une institution nouvelle dans l'Église, ni dans l'histoire des ordres monastiques. On la trouve presque chez tous et dès leur origine.

Vers la fin de sa vie, le Vénérable Instituteur régularisa cette œuvre dont il avait pu constater les heureux fruits. Comme nous le verrons, le Coutumier à la rédaction duquel il put travailler

avec plus de liberté et de suite sous la supériorité de sa nièce, est la dernière et la plus complète expression de ses désirs et de ses intentions sur l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité. Or, ce Coutumier renferme : *Le Directoire de la Maîtresse des Pensionnaires et Exercices journaliers des Pensionnaires.*

Ces deux chapitres qui n'ont rien d'emprunté à la Visitation, expriment donc bien les vues du Fondateur. Ils contiennent un très beau règlement de pensionnat. Les Universitaires pourront le trouver vieilli, leurs exigences peuvent obliger à le modifier sur plusieurs points. Mais toutes leurs méthodes nouvelles ne réussiront point à former ces femmes admirablement fortes de la fin du dix-septième et du commencement du dix-huitième siècle. S'il est toujours vrai que les fruits font connaître l'arbre, on doit conclure que les nouvelles méthodes sont inférieures aux anciennes. Or le Vénérable Eudes laisse à ses filles les traditions pédagogiques du grand siècle dans ce qu'elles ont de plus pur. En particulier, les avis aux maîtresses donnés dans ces deux chapitres, sont bien de l'auteur de *l'Enfance admirable de la très sainte Mère de Dieu*, dont Fénelon s'est, dit-on, inspiré pour composer son traité de l'*Education des filles.*

Quelques années auparavant, la mort avait privé le Couvent d'un de ses premiers soutiens. En effet, le 25 février 1656 s'éteignait saintement, à Coutances, la S[r] Marie Desvallées ; elle était âgée de 66 ans et en avait passé 47 dans les états les plus extraordinaires. Sa mort montra bien l'estime que toute la ville faisait de sa vertu. Le chapitre voulut l'enterrer dans son église, honneur qu'il ne faisait qu'aux personnes les plus distinguées. Les Dominicains, à cause de sa dévotion au Rosaire, réclamèrent également son corps. Le séminaire faisait valoir les droits que lui donnait la volonté clairement manifestée de la défunte. Ce fut le curé de la paroisse Saint-Nicolas qui, s'appuyant sur les privilèges paroissiaux, l'inhuma dans la chapelle Saint-Joseph de son église. Mais, quelques mois plus tard, M. le Président de Langrie, par un acte hardi, rendit ses restes au séminaire.

L'influence de Marie Desvallées a été très considérable à l'origine de l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité. Elle l'a soutenu de ses prières, de ses aumônes, encouragé dans les moments d'obscurité en lui faisant prophétiquement connaître les desseins de Dieu. C'est une preuve certaine que son esprit était vraiment surnaturel. En effet toutes ses prédictions sur l'Ordre se sont réa-

lisées. Du reste, sa réputation de sainteté, appuyée sur des faits extraordinaires, se répandit au loin et jusqu'au Canada (1).

Sa mort fut pour le Vénérable le commencement d'une épreuve bien cruelle, dont le récit appartient à son histoire complète.

## CHAPITRE XI

### Installation définitive. — Lettres de direction.

Déjà plusieurs religieuses avaient fait profession et cependant la Communauté n'avait pas encore de maison à elle ; elle logeait toujours dans celle de M. le Président de Langrie, dont l'insuffisance devenait chaque jour plus manifeste. Cette maison était bornée d'un côté par l'évêché et de l'autre par la rue. Ces indications données par l'annaliste font croire qu'elle était très voisine de la Communauté actuelle, qui s'est annexé l'évêché lui-même. L'embarras et la peine de la Mère Patin lui faisaient souvent recommander à Dieu le choix d'un local convenable, où il y eût possibilité de s'accroître. Notre-Dame-de-Charité vint à son secours. Un jour, cette bonne Mère lui fit voir, en esprit, une maison toute ruinée ; elle lui en montra toutes les particularités jusqu'aux terrasses de la ville, qui étaient devant la porte et la croix de l'évêché, qui se voyait du jardin ; en même temps la sainte Vierge lui fit entendre que c'était le lieu qu'elle destinait à ses filles. Peu de temps après, on vint proposer à la Mère Patin l'achat d'une maison. Lorsqu'elle l'eût visitée, elle reconnut parfaitement celle qui lui avait été montrée, ce qui l'encouragea beaucoup à en faire l'acquisition, vers la fin de 1656. Ce n'était qu'une décharge des marchandises du quai, mais avec un bel espace pour bâtir. Le reste de l'année ainsi que le commencement de la suivante se passèrent à faire les arrangements nécessaires pour y installer la Communauté le plus tôt possible. Lorsque tout fut prêt, il y eut à craindre l'opposition des éche-

1. Le V. P. Eudes a eu de très nombreuses relations avec les premiers apôtres de ce pays, surtout avec le premier Vicaire apostolique. Ce prélat dut même recevoir en présent un exemplaire de la vie de Marie Desvallées, écrite par le Vénérable. C'est donc au Canada qu'il y a plus de chances de retrouver cet ouvrage.

vins, malgré les autorisations que le V. P. Eudes avait obtenues dix ans auparavant. La Mère Patin lui écrivit à Paris pour lui demander une ligne de conduite dans cette circonstance, que les usages et lois de l'époque rendaient bien difficile. Il répondit :

« Ma très chère Mère,

« *Et en vérité très aimée en Celui qui est l'amour éternel.*

« Je le remercie de tout mon cœur d'avoir mis dans le vôtre tant de zèle et de charité pour la maison de sa très sainte Mère, et tant de bonté pour une personne qui en est aussi indigne que moi. Je vous rends mille actions de grâces de tous les témoignages que vous m'en donnez par vos cordiales lettres. Je puis vous assurer aussi que les sentiments que Notre-Seigneur m'a donnés pour vous ne peuvent s'exprimer par des paroles.

« Ce que vous m'écrivez de mes chères Sœurs me réjouit beaucoup. Je bénis Notre-Seigneur et sa très sainte Mère de tout mon cœur pour toutes les grâces qu'ils leur font, et je les conjure toutes de leur être bien fidèles et de travailler à qui mieux mieux, à exprimer en elles l'image parfaite de leur très adorable Père et de leur très aimable Mère par une soigneuse et continuelle imitation de leurs vertus, spécialement de leur humilité, de leur obéissance, de leur charité et mansuétude, et enfin de leur très grand amour pour la croix.

« Il y a longtemps que j'ai des lettres du Roi pour l'affaire de Rome. J'espère, Dieu aidant, vous les porter bientôt, car je suis bien mieux et je n'attends plus que les forces nécessaires pour mon retour.

« Ne craignez pas, ma bonne Mère, car Dieu étant avec vous et pour vous, qui sera contre vous ? Vous avez tant de fois expérimenté les effets de sa protection sur la petite maison de Notre-Dame-de-Charité ! Que craignez-vous donc ? Ayez confiance : il achèvera ce qu'il a fait. Il est vrai qu'il faut toujours faire de notre côté ce que nous pouvons ; or, on peut faire de trois choses l'une : la première, d'aller si secrètement que vous soyez logées avant qu'on le sache ; la seconde, que M. de Bernières écrive à Mme de Longueville pour la prier de demander aux échevins de ne point vous troubler en cette occasion ; la troisième, d'en parler à Messieurs les Échevins et aux gens du Roi et les prier d'agréer que vous alliez prendre possession de cette maison. Cette voie étant celle de la soumission et de l'humilité, Dieu la bénirait, et le succès n'en pourrait être que bon, et s'ils refusaient, on aurait recours pour lors à Mme de Longueville. Ne vous arrêtez pourtant point à mes pensées, mais priez les amis de la maison, M. de Bernières et Mme de Camilly, de s'assembler pour aviser à ce qu'il est bon de faire et Notre-Seigneur leur inspirera sa sainte volonté.

« Je salue en l'amour sacré du très saint Cœur de Jésus et de Marie, toutes nos très chères Filles, et suis en vérité sans fin et sans réserve, ma très chère Mère,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

De Paris, le 7 mars 1657.

Ici la sagesse du Vénérable égale son humilité. Il donne des conseils sages et prudents, et, plein de défiance en lui-même, il

ne veut pas qu'ils soient pris comme règle unique de conduite.

Les amis de la maison s'assemblèrent, et après la lecture de la lettre du V. P. Eudes, ils ne balancèrent point à choisir le dernier parti comme étant le plus droit, le plus chrétien et le plus conforme à l'esprit et au caractère des délibérants. La mission dont M. de Bernières fut chargé auprès des échevins eut un succès aussi complet qu'inattendu ; ceux qui paraissaient les plus opposés furent désarmés par la loyauté du procédé et abandonnèrent toutes leurs réclamations.

Quatre mois après l'acquisition, faite au prix de 10,650 livres, les religieuses vinrent se loger tranquillement dans leur nouvelle maison, le dimanche des Rameaux 1657, qui, cette année, tombait le 25 mars, jour si cher aux deux Instituts du Vénérable Serviteur de Dieu. Il est difficile de se faire une idée d'une pauvreté et d'un délabrement plus grands. La Communauté avait le même dortoir que les Pensionnaires ; les fenêtres étaient sans vitres, et pendant les quinze premières nuits il fallut y suppléer au moyen de couvertures. Les Pénitentes n'étaient pas mieux logées. Elles occupaient, au fond du jardin, une vieille maison, n'ayant qu'une salle en bas avec une chambre au-dessus.

M. de Saint-Julien dit la messe dans une chapelle préparée à la hâte, et les jours suivants les Sœurs travaillèrent de leurs mains à tout accommoder aux exigences de la vie religieuse. La S^r Marie de l'Assomption, première professe, éleva elle-même le mur qui séparait le noviciat de la communauté et y réussit aussi bien qu'un habile maçon. Mais la pauvreté du monastère fut telle que plus de trente ans plus tard l'insuffisance du dortoir obligeait encore à laisser trois lits dans la salle des assemblées. De nos jours, malgré la misère des temps, bien peu de couvents ont eu des commencements aussi difficiles, et rien ne montre mieux le courage des premières Mères. Il leur fut longtemps impossible de trouver des Sœurs converses ; elles faisaient elles-mêmes les gros travaux de la cuisine, de la boulangerie et de la buanderie. Ce dernier travail était particulièrement pénible, il fallait, faute de local spécial, couler la lessive à la cuisine et tirer au puits toute l'eau nécessaire, et l'hiver la gelée attachait quelquefois leurs mains à la chaîne. Comme ce puits était dans les lieux réguliers, les Pénitentes ne pouvaient leur être d'aucun secours. En 1670 seulement, il leur fut possible de faire une installation plus commode. Ces détails, tout minutieux qu'ils peuvent paraître, méritent, croyons-nous, d'être conservés par

l'histoire. Ne nous rappellent-ils pas, en effet, les pénibles débuts des ordres religieux les plus parfaits.

Cette année 1657, l'Ordre reçut encore une faveur dont nous apprécions difficilement l'importance. Après avoir obtenu de Louis XIV des lettres de surannation, ses lettres-patentes furent enregistrées au Parlement de Normandie. Le monastère avait ainsi une existence légale parfaitement régulière. Le Vénérable dépensa près de 2,000 livres pour obtenir ce résultat. Comme de nos jours, la bureaucratie était vorace et peu favorable aux communautés.

Ici se placent quelques lettres de direction qui, sans éclairer beaucoup les faits, montrent cependant l'incessante sollicitude du Vénérable. A la fin de 1659, il se rendit à Rouen pour y donner les exercices aux Ordinands.

La veille de Noël il écrivit à la Mère Patin pour la consoler dans ses peines intérieures, lui conseiller de modérer ses pénitences et pour recommander la dévotion à la Sainte Enfance de Jésus. Depuis la mission de Beaune et les rapports intimes qu'il eut dans cette ville avec la V. M. Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse carmélite, ces mystères étaient de sa part l'objet d'un culte tout particulier, et sa correspondance nous donne bien des preuves du zèle qu'il mettait à l'inspirer aux âmes soumises à sa direction.

« Ma très chère et bonne Mère,

« *Le Divin Enfant Jésus soit le cœur de notre cœur et l'esprit de notre esprit !*

« Tout ce que vous m'écrivez de l'état et des dispositions de votre âme est une preuve certaine que ce très aimable Sauveur a un amour tout particulier pour vous. Il n'y a rien à craindre, ma très chère Mère, votre affaire est en bon état, demeurez en paix et confiance, et en abandon de tout ce que vous êtes pour le temps et pour l'éternité, à la très adorable volonté de Dieu, qui a établi son règne dans votre cœur, et qui y règnera éternellement dans la bienheureuse éternité. Mais je vous prie de ne vous persuader point que vous puissiez et deviez faire maintenant ce que vous avez fait autrefois, vous devez au contraire modérer beaucoup vos mortifications, et donner à votre corps le repos et tous les soulagements qui vous sont nécessaires pour conserver votre santé. Si vous le faites, je vous assure que vous ferez à Dieu une chose bien agréable, beaucoup plus agréable que si vous agissiez autrement.

« Je salue très cordialement toutes nos chères Sœurs en général et chacune en particulier, et les supplie de rendre bien tous les jours leurs devoirs au divin Enfant Jésus, à sa sainte Mère et à S[t] Joseph et de s'efforcer à qui mieux mieux d'imiter l'humilité de cet Enfant-Dieu, sa simplicité, son

innocence, son obéissance, sa douceur, sa tendresse et la cordialité de sa charité, mais surtout son grand amour pour sa très bénite Mère.

« Je prie de ne pas oublier de recommander au Fils et à la Mère celui qui est en l'amour sacré de leur très saint Cœur,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« De Rouen, 24 décembre 1659. »

La Sr Marie de la Nativité, sa nièce, souffrait de ses longues absences ; il lui écrivit :

« Ma très chère Sœur,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses!*

« Il est vrai que mes mois sont quelquefois bien longs, et plus longs que je ne pense, mais non pas plus que je ne veux, car par la miséricorde de mon Seigneur, il me semble que je ne veux rien ni en ce monde, ni en l'autre, qu'une seule chose, qui est de me laisser entièrement entre les douces mains de la très adorable volonté de mon Dieu, afin qu'elle me mène là où il lui plaira, et qu'elle fasse de moi, en tout temps et en tout lieu, tout ce qui lui sera le plus agréable. C'est pourquoi je ne puis vous dire quand je m'en retournerai à Caen. Je sais bien que, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, ce sera quand je voudrai, c'est-à-dire quand Dieu voudra.

« Vous me décrivez fort bien votre intérieur, ma chère Sœur, je n'ai autre réponse à vous donner, sinon que vous devez vous efforcer de ne point vous inquiéter de votre pauvreté et de vos misères, mais demeurer en paix, en humilité, en patience, en soumission et en abandon à la divine volonté, en obéissance et confiance à votre supérieure, en fidélité pour l'observance de vos règles. Surtout, ma chère Fille, je vous recommande trois choses : la première, de conserver toujours soigneusement dans votre cœur une forte et généreuse résolution de vaincre les défauts que vous reconnaissez en vous ; la seconde, de tenir toujours votre intention droite et pure, en protestant souvent à Notre-Seigneur, que vous ne voulez rien faire que pour sa gloire et son amour, et pour accomplir en toutes choses sa très adorable volonté ; la troisième, d'avoir dans votre cœur et de témoigner par vos paroles et par vos actions un grand amour, une grande douceur et cordialité à toutes vos sœurs.

« Je supplie le très aimable Enfant Jésus de vivre et régner dans votre cœur, et dans les cœurs de toutes nos chères Sœurs, que je salue en général et en particulier, avec toute l'affection dont je suis capable, leur souhaitant mille et mille bénédictions et une grande abondance de grâces pour employer saintement cette nouvelle année, selon la très sainte volonté de Dieu.

« J'ai grande joie de ce que votre frère, mon neveu, est si proche du temps où il doit se consacrer à la divine Majesté par les vœux solennels de la sainte Religion. Je supplie l'infinie Bonté de lui donner les grâces nécessaires et convenables pour bien faire cette action. Quand vous lui écrirez, je vous prie de lui faire mes recommandations de la bonne sorte. Je suis de tout cœur, ma chère Nièce et Fille,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« à Rouen, le 7 janvier (1660).

Cette même année, le Vénérable dut rester à Rouen pendant le Carême. La lettre suivante, s'il l'eût connue, eût fixé les incertitudes du P. Costil, qui se demande s'il partit de Caen ou de Rouen pour la mission des Quinze-Vingts. Elle est écrite du 15 février 1660. Son intérêt est grand, car elle touche plusieurs points intéressant la dévotion au Saint Cœur de Marie, les rapports du Vénérable avec la Visitation, la sanctification du Carême.

« Jésus, Marie et Joseph.

« Ma très chère et bonne Mère,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses !*

« J'ai reçu une grande joie de ce que vous m'écrivez de notre chère S[r] Marie de l'Enfant-Jésus, j'en rends grâces infinies à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère. Je ferai tout ce qu'il faudra faire après que nous en aurons conféré ensemble.

« Vous me réjouissez bien aussi en me disant que vous avez si bien célébré la fête du très saint Cœur de Marie, notre Mère admirable. Je la remercie infiniment ainsi que son Fils bien-aimé de toutes les grâces qu'ils vous ont données ce jour-là, à vous et à toutes nos chères filles. Je les bénis aussi et les loue de tout mon cœur de ce qu'ils vous conduisent, ma chère Mère, par le chemin où ils ont eux-mêmes marché, qui est un chemin de croix et de désolation. C'est une faveur très grande qu'ils vous font : n'en doutez pas du tout, mais embrassez de tout cœur votre croix pour l'amour du très aimable Crucifié et de sa divine Mère, et abandonnez-vous totalement à la divine volonté.

« Je fis jeudi une grande exhortation au grand monastère de la Visitation et hier au petit. J'ai vu les Mères supérieures de l'un et de l'autre avec grande satisfaction, spécialement celle du premier, qui est une sainte fille (1).

1. Les rapports du Vénérable Eudes avec la Visitation ont été nombreux et fréquents. L'histoire ne nous dit pas quand ils ont commencé ; mais nous savons que Paris était encore tout embaumé du parfum de vertu laissé par S[t] François de Sales, lorsque le jeune Eudes y arriva au commencement de 1623 pour faire son noviciat à l'Oratoire. Bien des fois le Cardinal de Bérulle et le Père de Condren parlèrent de l'aimable prélat à leurs pieux disciples pour les engager au zèle, à la douceur, à la pratique de toutes les vertus. Peut-être aussi, dans ses différents voyages à Paris, a-t-il pu se rencontrer avec S[te] Françoise de Chantal. Les dates de leur présence en cette ville permettent de le supposer, et l'attraction mystérieuse que les saints exercent les uns sur les autres le fait encore plus facilement admettre.

Mais nous entrons dans le domaine de l'histoire lorsque, après son dévouement au milieu des pestiférés, le Vénérable est fixé à Caen par ses supérieurs. A la maison même de l'Oratoire, comme commensal journalier, il trouve Mgr Camus, ancien évêque de Belley, l'auteur de l'*Esprit de S[t] François de Sales,* son disciple et son ami.

Ce prélat tenait en haute estime le talent oratoire et la vertu du V. P. Eudes. Un jour il lui rendit ce beau témoignage en le voyant descendre de chaire : « J'ai entendu assurément dans ma vie bien des prédicateurs, j'ai entendu « ce qu'il y a de plus parfait en ce genre en France et en Italie, mais, je

Nous parlâmes beaucoup de la Mère Françoise-Marguerite Patin, pour laquelle elle a une grande cordialité. Mais elle me dit une chose qui me donne beaucoup de peine, c'est qu'il y a lieu de craindre que vous ne soyez élue pour la fondation de Saint-Lô, où la Mère Chary devait aller. Je vous conjure, ma très chère Mère, de me mander s'il y a quelque sujet de le craindre, afin d'aller au-devant de ce coup, qui serait la ruine de la maison de Notre-Dame-de-Charité. Je vous prie de m'écrire sincèrement ce que vous savez et ce que vous pensez à ce sujet.

« Cette bonne Mère m'a dit qu'elle espère avoir bientôt les vies de vos premières Mères, et qu'elle vous les enverra.

« Je salue toutes nos Sœurs en l'amour sacré du très saint Cœur de Jésus et de Marie, et les prie de ne pas manquer d'aller tous les jours, durant ce carême, visiter dans le désert notre très aimable Sauveur, au nom de tout le genre humain, pour se prosterner à ses pieds, afin de l'adorer dans tout ce qui se passe en lui extérieurement et intérieurement, de le remercier de tout ce qu'il fait et souffre pour elles et pour tous les hommes, de lui demander

« dois en convenir, il ne m'est jamais arrivé d'en entendre un qui entrât plus « avant dans le cœur de l'homme que ce bon Père. » Il réussit à lui inspirer l'amour de S[t] François de Sales, le goût de sa doctrine ascétique.

La fondation de la Visitation à Caen amena des rapports directs avec ce saint ordre. Plusieurs des lettres du Vénérable à la Mère Patin parlent de la Mère de Maupeou. Cette remarquable religieuse fut la première supérieure du monastère de Caen. Elle était du premier de Paris, comme la Mère Patin, et elle le gouverna plus tard, ainsi que la maison des Madeleines. Les lettres qui mentionnent ces rapports sont écrites de Paris, de 1660 à 1662. Le Vénérable l'y rencontra de nouveau, pendant le long séjour qu'il y fit à cette époque, pour les besoins de l'Ordre de Notre-Dame de Charité.

La lecture de cet ouvrage fait connaître ses intimes relations avec la Mère Patin. Des lettres écrites de Paris et que nous citerons bientôt, parlent d'une Mère de Monçon. Il nous a été impossible de savoir de quel monastère elle était. Elle n'appartenait pas au premier, le troisième était à peine fondé depuis un an. Reste le second, occupé aujourd'hui par les religieuses de Notre-Dame-de-Charité, dites de Saint-Michel. S'il en est ainsi, le Vénérable a certainement fréquenté les parloirs de cette maison. C'est un souvenir qui doit être cher à ses filles.

La supérieure du premier monastère de Rouen dont parle la présente lettre, était la Mère Jeanne-Marie de Bauguemare. Remarquable par toutes les vertus de la vie religieuse, elle contribua à la fondation de plusieurs monastères. Elle mourut saintement le 27 juillet 1712, après 67 ans de profession. On nous écrit de Rouen qu'elle était *toute dévouée aux Sacrés-Cœurs*.

La Supérienre et la fondatrice du second monastère était la Mère Marie-Françoise Elie. Dans une maladie épidémique qui ravagea Rouen, elle s'offrit à Dieu pour obtenir que le fléau s'arrêtât à elle. Elle fut en effet la dernière à mourir de ce mal le 13 août 1662.

Quel fut le sujet de ces entretiens ? nous ne le savons pas. Mais si la Mère de Bauguemare était si dévouée aux Sacrés-Cœurs, il est permis de croire qu'elle avait entendu leur premier apôtre exposer cette belle dévotion ? La fête du Sacré-Cœur de Jésus fut célébrée solennellement, pour la première fois, dans son monastère, *le 29 janvier 1698*.

Les *Annales* de cette maison racontent que l'office y fut chanté par les Pères Eudistes, et elles ajoutent : « C'était de toute justice, ces dignes Pères « étant depuis longtemps dévoués au Sacré-Cœur. » Ces paroles sont la preuve qu'à cette date, les religieuses de ce monastère connaissaient parfaitement l'apostolat du Vénérable Eudes.

Voici un autre fait qui prouve que cette connaissance ne devait pas être bornée à cette maison.

pardon de tous les péchés, pour lesquels il porte une si rigoureuse pénitence, de se donner à lui pour s'unir aux saintes dispositions, avec lesquelles il jeûne, il prie, il garde le silence et la solitude. Elles doivent tâcher de l'imiter en toutes ces choses, et, après cela, aller visiter aussi sa très sainte Mère, qui est dans un état conforme à celui de son Fils, pour la saluer, l'honorer en cet état, pour la remercier, pour s'unir à elle, pour la prier.... etc.

« Je suis de tout cœur, parlant à la très chère Mère et à ses très chères filles, mes très chères Sœurs,

Tout vôtre,

JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

Le pieux Instituteur profitait aussi de toutes les occasions pour insinuer la pratique de ses dévotions préférées. Dans ses écrits, les *Exercices de piété,* la *Vie et Royaume de Jésus,* le *Manuel de sa Congrégation,* il s'efforce de faire honorer ainsi les diffé-

Il fut publié à Rouen, chez Eustache Hérault, MDCC, peut-être à l'occasion de cette fête à la Visitation, un livre intitulé : « *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus-Christ.* » On y lit, page 33 : « Ce mot Cœur de Jésus peut s'entendre, « ou de la partie du corps adorable du Sauveur qui porte ce nom, ou des « sentiments intérieurs de Jésus-Christ en général, ou enfin de son amour « pour nous. C'est dans le second de ces trois sens que l'ont pris les auteurs « des deux excellents offices qu'en font encore aujourd'hui deux des plus « illustres sociétés de l'Eglise (1), qui toutes deux héritières de la piété de « leurs saints fondateurs (2), et de leur attachement singulier à la personne « sacrée de Jésus-Christ, en font une fête particulière. »

L'auteur de ce livre se trompe évidemment lorsqu'il attribue au Vénérable l'office de l'Intérieur de Jésus-Christ. Il est de M. Olier ou d'un de ses disciples. La fête instituée dès 1670 par le Vénérable Eudes et dont il a composé l'office, fut appelée par lui : *Festum Divinissimi Cordis Jesu, fête du Divin Cœur de Jésus.* Egalement, il n'a point pris ce culte dans le sens restreint que dit l'auteur. Ses ouvrages, comme son office, parlent de l'objet matériel et de l'objet spirituel de ce culte, c'est-à-dire de l'organe même du cœur et des sentiments qui l'ont animé, surtout de l'amour, le plus fort de ces sentiments, et pour ce motif le plus digne de vénération. A part ces erreurs, cet ouvrage montre bien l'antériorité de l'apostolat du Vénérable.

Sur les rapports particuliers du Vénérable Eudes avec la Visitation de Caen, notons encore les trois faits suivants :

Au moment où il sollicitait les bulles approuvant l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité, il fit demander par Madame de Camilly des prières à cette intention aux Sœurs de la Visitation.

Peu de temps après la rénovation des vœux qui eut lieu en vertu de ces bulles d'Alexandre VII, la Mère Patin reçut la visite de la vénérée Mère Françoise-Madeleine de Chaugy, si connue par son zèle à poursuivre la canonisation de S[t] François de Sales, et les services importants rendus à la Visitation. Elle vint à la Charité, conduite par la Mère Madeleine-Augustine d'Alègre. Par vénération pour la Mère Patin, la Mère de Chaugy emporta la dentelle commencée par elle, disant que c'était l'ouvrage d'une sainte, qu'elle conserverait comme une relique. « Ces deux bonnes Mères, ajoute l'annaliste « de la Charité, firent beaucoup d'amitiés à nos Sœurs et se retirèrent très-« satisfaites de tout le bien qu'elles virent dans ce cher petit monastère. »

Enfin la Visitation de Caen avait une grande vénération pour Marie Des-

1. « Messieurs de Saint-Sulpice et les RR. PP. Missionnaires du P. Eudes. »

2. « M. Olier et le R. P. Eudes. Le second a composé lui même un office en l'hon-« neur de l'Intérieur de Jésus-Christ, lequel office a été approuvé par Mg[r] de Paris, « alors archevêque de Rouen, et six autres prélats. »

rents états de la vie de Notre-Seigneur et de sa divine Mère.

Dans la lettre suivante, qui doit être une réponse tardive à des souhaits de fête, il inculque par son exemple la soumission, l'entière dépendance au bon plaisir de Dieu, et recommande les vertus auxquelles il attachait le plus de prix.

J. M. J.

« Mes très chères et bien-aimées Sœurs,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses!*

« Je vous remercie de tout mon cœur de votre bonne et cordiale lettre, qui m'a bien réjoui.

« Quand je suis parti de Caen, je pensais n'être que deux mois en mon voyage, mais ma volonté ne s'accordait pas avec ma pensée, car je voulais être plus de huit mois ; mais je ne savais pas que j'avais cette volonté. Je le voulais puisque Dieu le voulait, et que sa volonté est la mienne. Je ne savais pas avoir cette volonté, parce que je ne connaissais pas la volonté de Dieu en ceci, comme je ne sais pas encore ce qu'elle est pour l'avenir.

« Il est très évident que sa sainte Providence nous a fait venir ici pour y

vallées et une grande confiance en elle. Cette vénération allait jusqu'à lui demander et à obtenir des miracles par son intercession. Quatre guérisons opérées dans ce monastère sont racontées dans les *Annales de Notre-Dame-de-Charité*. Les attestations sont signées des Mères de Montaigu et d'Alègre. Une des religieuses guéries s'appelait Anne-Thérèse de Matignon; une des pensionnaires était fille de M. de la Croisette, gouverneur de la ville de Caen. Ces faits sont des années 1672 et 1673. En même temps qu'ils nous donnent la preuve de l'influence du Vénérable Eudes sur ce monastère, ils établissent que les relations continuèrent après la mort de la Mère Patin. Le lecteur en effet qui a lu sa vie, sait qu'il fut le principal directeur et défenseur de la Sœur Marie Desvallées.

Notons encore que le premier monastère de Paris et, en général, la Visitation, adopta de très-bonne heure la fête du Saint-Cœur de Marie. Les faits précédents indiquent suffisamment l'origine de cette dévotion. Le Vénérable a dû la prêcher lui-même dans les monastères d'Autun, de Beaune et de la Bourgogne dès 1648. Car tout le monde sait qu'une des principales apparitions du Sacré-Cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie eut lieu le 8 février, jour où son monastère *célébrait la fête du Saint-Cœur de Marie*. Ce jour-là, le pieux apôtre de cette dévotion et tous ses disciples étaient en union de prières avec elle. La Bienheureuse elle-même n'a pas ignoré complètement l'apostolat de son précurseur Dans une de ses lettres, elle parle d'une société de Missionnaires, dévoués au Sacré-Cœur.

N'oublions pas que pendant un certain temps, les religieuses de la Visitation se sont servies des offices mêmes du Vénérable pour célébrer cette fête, ainsi que celle du Sacré-Cœur de Jésus.

Dans toutes ses missions, le Vénérable Eudes visitait les monastères et cherchait à y propager ses chères dévotions. L'étendue de ses rapports avec la Visitation ne permet pas de douter que quelques-uns des monastères de cet ordre ne l'aient entendu prêcher le Sacré-Cœur, comme il l'a fait à l'abbaye de Montmartre et bien ailleurs.

Nous espérons que bientôt une plume plus autorisée fera le rapprochement de l'esprit du Vénérable Eudes avec celui de la Bienheureuse Marguerite-Marie, des promesses qu'ils font l'un et l'autre aux véritables adorateurs du Sacré-Cœur de Jésus, des nombreuses ressemblances qui existent dans leurs écrits, et qu'il en résultera pour l'un et l'autre une augmentation de gloire.

faire, par des instruments très chétifs, ce qu'à peine nous pouvons croire, mais nous ne savons pas encore ce qu'elle veut faire de nous dans la suite. Priez Dieu, mes très chères Sœurs, qu'il en fasse ce qui lui sera le plus agréable, pour la seule gloire de son saint Nom, sans avoir égard à nos indignités et à nos misères.

« Il est vrai que je n'ai point d'inquiétude sur ce qui vous regarde ; car outre le soin très grand et l'amour très ardent, que je sais que notre Mère admirable a des filles de son cœur, je sais bien aussi en quelles mains je vous ai laissées. Cela n'empêche pas néanmoins que je n'aie un soin fort particulier de vous offrir tous les jours à Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le saint sacrifice de la messe, et que je ne vous aille visiter tous les jours en esprit. Je vous prie aussi, mes très chères Sœurs, de venir tous les jours travailler avec nous dans cette mission par vos prières et autres exercices de piété ; vous ne sauriez rien faire de plus agréable à sa divine Majesté.

« Je me réjouis beaucoup des bénédictions que son infinie bonté donne à votre petite communauté ; je la supplie très humblement de les augmenter de plus en plus, et de ne pas permettre que vous y mettiez empêchement. Afin qu'il n'en soit point ainsi, je vous conjure, mes très aimées Sœurs, de vous étudier particulièrement à trois choses, savoir : en l'humilité, en l'obéissance et en la charité mutuelle.

« Je suis beaucoup plus que je ne puis dire, que vous ne pouvez penser, en l'amour sacré du très saint Cœur de Jésus et de Marie, mes très chères et très aimées Sœurs,

Le tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« Paris, ce 20 Juillet, 1660. »

Cette lettre est écrite pendant la mission des Quinze-Vingts, commencée vers l'Ascension et qui dura sept semaines. L'ardent apôtre savait ainsi associer ses filles à ses travaux de missionnaire et se servait de toutes les occasions pour leur inspirer la vertu qui doit surtout les caractériser, le zèle du salut des âmes.

## CHAPITRE XII

**Affaires de Rome. — Préliminaires du voyage de M. Boniface, 1661.**

Très attaché au Saint-Siège, le Vénérable Eudes voulait donner à ses Instituts, comme seul fondement solide, le roc inébranlable de Pierre. Le lecteur connaît déjà les voyages faits à Rome par le P. Mannoury. Leur insuccès ne découragea point le zélé et persévérant Fondateur. Les lettres que nous avons citées

portent déjà des traces de cette préoccupation. Il ne néglige aucune occasion de se renseigner sur les démarches à faire et sur le moyen de réussir à Rome, et bientôt il arrive à la conviction qu'il faut un envoyé particulier, disposé à y prolonger son séjour tout le temps nécessaire. Bien des faits passés et présents lui donnent raison. Aussi lorsque, pendant la mission des Quinze-Vingts, à Paris, il eut fait connaissance de M. Boniface, il voulut utiliser ses services.

Cette rencontre a été pour le Vénérable la source de la plus cruelle épreuve de sa vie. Dans les procès de béatification, elle a été, jusqu'à présent, la plus forte objection. Une histoire complète dira comment, à l'occasion d'une supplique, laissée imprudemment et sans ordre par ce prêtre, le V. P. Eudes fut accusé de haute trahison près de Louis XIV, exilé en Normandie pendant sept ans ; comment ensuite, des lettres écrites pour sa justification près de Louis XIV, le Promoteur de la Foi a tiré habilement la formidable accusation de gallicanisme, accusation du reste qui a rendu évidente la parfaite orthodoxie du Vénérable Serviteur de Dieu. La Sacrée Congrégation, en effet, réunie pour étudier ce fait particulier a rendu le jugement motivé suivant : *Ex documentis productis minime inferri potest Venerabilem Servum Dei Gallicanis doctrinis quomodocumque induisse. — Des documents produits, on ne peut nullement conclure que le Vénérable Serviteur de Dieu ait, de quelque manière que ce soit, incliné vers les doctrines gallicanes.*

Ici, nous n'avons à nous occuper que des démarches de M. Boniface pour obtenir les bulles d'approbation de Notre-Dame-de-Charité, et l'étude des documents fait juger que ce prêtre (tous les auteurs sont unanimes à le reconnaître pieux et intelligent, assez au courant des usages de la cour romaine) a été un mandataire fidèle et assez habile ; tout au plus a-t-il trop désiré le succès de ses négociations. C'est le motif qui le porta à déposer sa fâcheuse supplique. Du reste, le lecteur attentif jugera.

Les lettres du Vénérable, par leur longueur et leur nombre, ralentiront ici le récit. Mais elles le font connaître, et montrent le vif désir qui le pressait de donner à ses chères Filles une situation régulière dans l'Église. Plusieurs points de sa doctrine ascétique y sont aussi touchés, et l'âme recueillie peut y glaner de bien bonnes pensées. La première lettre où le Vénérable traite cette grave affaire, paraît écrite de Paris. Elle répond, sans doute, à une lettre où la Mère Patin lui annonçait que *ses bons*

*amis,* c'est-à-dire ses ennemis, avaient indisposé le Cardinal Barberini contre les Sœurs à cause de leur dévotion au Saint Cœur de Marie.

J. M. J.

« Ma très chère Mère,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses!*

« Je bénis Notre Seigneur de tout mon cœur de la faveur qu'il vous a faite de commander au vent et à la tempête, et d'avoir mis le calme et la tranquillité en votre âme. Mais je le remercie beaucoup davantage de la grâce qu'il vous a faite en vous donnant à souffrir ce que vous avez souffert dans l'état où je vois, par votre lettre, que vous avez été. Ma chère Mère, que cet état est précieux! Oh! que c'est un riche don de la divine bonté! Oh! que nous devons bien plus rendre grâces à Dieu, pour de semblables désolations, que pour toutes les consolations du monde! Ce sont les plus grands dons que Dieu fasse en ce monde aux âmes qui lui sont le plus chères. Quand nous demeurerions cent ans à genoux pour le remercier de la plus petite affliction qui nous puisse arriver, nous ne pourrions pas l'en remercier assez, ainsi qu'il le dit un jour lui-même au B. Henri Suzo, de l'ordre de S[t] Dominique.

« Mais, ma très chère Mère, je vous conjure de bien fermer la porte à cette pensée, que vous n'avez pas vocation à la maison de Notre-Dame-de-Charité, car elle n'est pas de Dieu, elle est très certainement contraire à la vérité, et je n'ai jamais connu de vocation plus visible, plus claire et plus manifeste que la vôtre.

« Plaise à Dieu que la nouvelle de Rome soit fausse, mais je crains bien qu'elle ne soit vraie, car le cardinal Antoine Barberin, dont il est parlé, et le cardinal Antonio ne sont qu'une même personne. Il est vrai que de notre part on n'a jamais parlé à Rome des Filles du Cœur de la Sainte Vierge, et je ne sais d'où cela pourrait être venu.

« Quoi qu'il en soit, il faut nous résigner totalement à la très adorable volonté de Dieu, et avoir confiance en son infinie bonté, qui conduira le tout en la manière qui lui sera le plus agréable, et c'est tout ce que nous voulons.

« Cependant, il ne faut pas nous décourager, mais faire de notre côté tout ce que nous pourrons. Pour cet effet, je vous ai toujours dit, ma très chère Mère, et je vous le dis encore, il est nécessaire d'envoyer un homme exprès à Rome, pour les raisons que je vous ai données.

« Je suis bien d'avis d'attendre d'autres nouvelles, mais cependant il faut se préparer à envoyer quelqu'un en cas de besoin. Ce n'est point assez qu'on ait recommandé la chose à Mgr du Puy, il est nécessaire d'envoyer encore un ecclésiastique pour la solliciter. J'en connais un à Paris, qui y serait bien propre, et je pense qu'il ne me refusera pas. J'ai écrit à Paris pour savoir quand Mgr du Puy doit partir, afin de l'aller trouver pour l'entretenir encore de cette question, et pour voir cet ecclésiastique. Si Mgr du Puy avait agréable qu'il l'accompagnât en son voyage, cela ferait bien. Je vous prie toujours de préparer l'argent qui lui sera nécessaire, si je le trouve disposé à marcher, et de faire faire au plus tôt des copies bien écrites des lettres de Mgr Molé et du dernier arrêt de vérification, comme aussi de vos Constitutions, mais ce dernier point ne presse pas tant.

« Je salue bien cordialement toutes nos chères Sœurs et suis de tout cœur, ma très chère et bonne Mère,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

Il ressort de cette lettre comme de celle qui suit que la Mère Patin avait de temps à autre des nouvelles de Rome, sans doute par l'agent que le P. Mannoury avait laissé chargé de poursuivre l'approbation.

L'évêque du Puy, dont parle le Vénérable, est Mgr de Maupas qui, au nom du clergé de France, allait à Rome solliciter la canonisation de S[t] François de Sales. Ce prélat, fort pieux et très distingué, avait la plus haute estime pour le Vénérable Eudes. Devenu évêque d'Evreux, il lui confia la fondation et la direction de son Séminaire; il aurait même voulu l'avoir pour coadjuteur.

La lettre suivante ne traite l'affaire de Rome qu'indirectement; mais elle montre bien la fermeté du Vénérable à poursuivre son but. Il repousse absolument et pour toujours l'union avec les Sœurs du Refuge d'Avignon. C'est que les pénitentes y étaient gouvernées par d'anciennes pénitentes, devenues religieuses. La fin est relative à une question d'intérêt entre le Monastère et le Séminaire de Coutances, qui, pour obliger les Sœurs, avait fait l'achat de la terre d'Aunay. L'horreur du Vénérable pour tout ce qui est procès et contestation s'y montre dans tout son jour.

« Ma très chère et bonne Mère,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses!*

« Je loue Dieu de tout mon cœur pour toutes les grâces qu'il vous fait et pour les saintes dispositions qu'il met en votre âme. Je lui rends grâces aussi de ce qu'il multiplie le nombre de nos très chères Sœurs, vos bonnes filles, mais spécialement, de la bonne volonté qu'il vous donne pour ma nièce (1),

(1) Il s'agit dans cette lettre de Françoise Herson, fille de Pierre Herson et de Marie Eudes, et sœur de la Mère Marie de la Nativité. Elle prit l'habit religieux le 25 juillet 1662, à l'âge de vingt et un ans, fit profession comme simple sœur converse le 25 mars 1665 et mourut le 26 mars 1733, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Elle est connue en religion sous le nom de Marie de S[t] François. Son vénérable oncle lui avait prédit sa vocation, lorsqu'il la mit jeune encore au monastère et lui avait dit dès ce temps qu'elle ne serait que converse. Pendant son postulat ou son noviciat qui répond à la date de cette lettre, elle fut gravement blessée au bras par un chirurgien inhabile. Longtemps on craignit qu'elle ne fût dans l'impossibilité de s'en servir. Par respect pour son oncle, la Mère Patin la garda néanmoins. C'est à ces faits que la lettre fait allusion. La S[r] Marie de S[t] François s'adressa dans sa peine à S[t] François de Sales et elle fut guérie.

Plus tard, il entrera encore au monastère trois autres petites nièces du Vénérable, les Sœurs Marie de la Nativité Eudes, en 1713; Marie de Saint-Joseph Eudes, en 1729, et enfin Anne Pelvé, fille de Pasques Pelvé et de Marie

dont je vous suis très obligé et je vous en remercie autant que je puis.

J'ai eu grande joie d'abord, en lisant votre lettre, d'apprendre que vos affaires étaient en bon état à Rome, mais ce modèle d'Avignon, dont vous me parlez, me fait grand'peine, car j'ai peur qu'on ne veuille vous unir aux religieuses d'Avignon, ce qu'il ne faut jamais souffrir. Certainement j'aimerais mieux que la maison fut renversée. Mais j'ai confiance que Notre-Seigneur et sa très sainte Mère y pourvoiront. Quand M. de la Boissière sera ici, où il est attendu, je saurai de lui ce qu'il a voulu dire.

« J'ai vu notre très chère Mère de Maupeou et la verrai encore, Dieu aidant, après que la mission que nous faisons ici sera terminée.

« L'affaire de la terre de l'Aunay me donne beaucoup de peines, car nos frères de Coutances m'écrivent qu'elle ruinera notre séminaire, si on n'y apporte remède. Je vous supplie, ma très chère Mère, de considérer que j'ai conclu cette affaire pour faire plaisir à votre maison, et contre le sentiment de tous nos frères, que nous avons acheté cette terre, lorsque personne au monde n'en voulait. Tout cela est très véritable, et ce n'est pas le bon marché qui nous a engagés à la prendre. Il est vrai qu'après la conclusion de l'affaire, vous ou quelqu'autre me dîtes que M. de Saint-Nicolas la demandait, mais j'étais pour lors engagé à un autre qui la demandait aussi ; et puis, quand M. de Saint-Nicolas l'aurait eue, et que les peines que nous avons, lui fussent arrivées, il n'aurait pas manqué d'avoir recours à vous pour être dédommagé. C'est pourquoi je vous supplie, ma très chère Mère, de faire en ceci comme vous voudriez qu'on vous fît en pareil cas.

« C'est une chose où nous avons été trompés. Si celle qui vous l'a vendue avait encore son bien, elle serait obligée de nous indemniser : or, elle vous l'a donné pour la plus grande partie. C'est pourquoi, c'est à vous de faire ce qu'elle devrait faire, si elle l'avait encore : c'est très juste et très équitable. Mais, afin que je n'en sois point le juge, je vous conjure, ma très bonne Mère, pour empêcher que la charité chrétienne ne soit blessée, de faire en ceci ce que vos règles de la Visitation ordonnent, lorsqu'il se présente quelque difficulté en matière de procès, c'est-à-dire de choisir quelques amis communs, intelligents en affaires, au jugement desquels on s'en rapporte. C'est l'expédient dont il faut se servir, et je ne doute point que vous ne l'acceptiez ; il est trop juste, trop raisonnable et trop chrétien pour que vous le refusiez.

« Cependant, je salue, dans toute la cordialité possible, toutes nos chères Sœurs en général et chacune en particulier, et je vous demande de les prier de nous aider de leurs prières en cette mission qui est très importante.

« Je suis de tout mon cœur, ma très chère et bonne Mère,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

Les deux lettres précédentes ne réussirent pas à vaincre les difficultés qu'opposait la R. M. Patin ; le Vénérable lui écrivit encore celle-ci, où la direction se mêle, comme presque toujours, à la discussion des affaires :

Herson. Leur longévité est non moins remarquable que leur piété. Toutes vécurent au delà de quatre-vingts ans. Les enfants et petits-enfants d'Isaac Eudes formèrent donc une famille visiblement bénie de Dieu.

J. M. J.

« Ma très chère et bonne Mère,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses !*

« A parler selon le temps, je vous plaindrais beaucoup dans tout ce que vous souffrez, mais à parler selon l'esprit, je vous trouve plus digne d'envie que de pitié, car le plus grand bonheur qui vous puisse arriver, est d'être conforme à Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est notre adorable chef ; or, l'état de privation, de mort et d'anéantissement que vous portez, a beaucoup de conformité avec celui que ce très aimable Sauveur a porté pendant qu'il était en ce monde. Donnez-vous donc à lui, ma très chère Mère, pour porter cet état avec lui et dans son esprit, tant qu'il lui plaira, et tâchez de faire trois choses : 1° de ne point vous abattre l'esprit, et, prenez bien garde à ceci, de vous donner à la vertu et à la force divines, afin qu'elles vous soutiennent ; 2° d'accepter cet état de mort et d'anéantissement, disant avec le Fils de Dieu : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum* ; 3° de vous abandonner entièrement à la très sainte volonté de Dieu, répétant avec Notre Seigneur : non ma volonté, mais la vôtre soit faite.

« Je viens à votre affaire pour vous dire, ma très chère Mère, que j'ai encore vu depuis peu des personnes qui ont été à Rome pour des affaires de la nature de la vôtre ; elles m'ont assuré que jamais on ne la fera, si on n'y envoie un homme exprès pour les raisons que je vous ai écrites et dites déjà tant de fois.

« Souvenez-vous aussi de ce que Mgr du Puy m'a dit là-dessus, comme je vous l'ai écrit. Ce que vous m'écrivez de la Mère de Maupeou ne doit point vous arrêter. Je suis bien sûr qu'après que je lui aurai dit les choses comme elles sont, elle entrera dans mon sentiment.

« Je me suis aussi informé à diverses personnes qui ont été à Rome depuis peu, de ce qu'il pourrait en coûter. Toutes m'ont dit qu'en faisant une dépense médiocre, il faut au moins 200 livres pour aller et autant pour revenir, et que dans cette ville, pour vivre il faut environ 400 livres par an, mais on n'y sera pas si longtemps.

« Enfin, quoi qu'on ne puisse pas déterminer précisément ce qu'il en coûtera en tout, je crois que vous en serez quitte à peu près pour 600 livres, mais cela n'est rien pour une affaire de cette importance ! N'ayez donc point égard à l'argent dans une nécessité si pressante, de peur que Notre-Seigneur ne vous adresse un jour le reproche qu'il fit à S[te] Thérèse, dans une occasion où elle avait peine à se résoudre à l'établissement de l'une de ses maisons, parce qu'il y fallait beaucoup d'argent. Le Fils de Dieu lui dit : *Tu as donc encore égard à l'argent ?*

« Celui qui vous offre d'aller à Rome pour 100 écus et de faire votre affaire est ou un moqueur, ou un homme qui a dessein d'aller à Rome et serait bien aise de faire ce voyage à vos dépens. Mais a-t-il toutes les qualités requises pour faire votre affaire ? Si cela est, faites ce qu'il vous plaira, mais souvenez-vous, ma très chère Mère, de ce que je vous ai écrit de celui qui est ici, et qui s'offre d'aller par pure charité, sans aucun intérêt. C'est un homme de bien, savant, intelligent, bien fait, qui sait la langue italienne, et qui aura plusieurs amis et connaissances à Rome.

« Enfin le temps de partir pour faire ce voyage presse. Mandez-moi au

plus tôt votre dernière résolution, et au nom de Dieu ! ayez quelque confiance en une personne qui aime, comme je le fais, la maison de la bonne Vierge, qui vous parle avec tant de vérité et de sincérité, et est de tout son cœur,

« Ma très chère Mère,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

La présence de M. Boniface dans le même lieu que le Vénérable ne permet pas de douter que cette lettre ne soit écrite de Paris. Le P. Costil indique la date du 21 septembre 1660. Le persévérant négociateur avait sans doute fait le voyage pour voir Mgr de Maupas et s'entendre avec M. Boniface. La Mère Patin céda enfin. Les dernières paroles de la lettre suivante, écrite dans le même temps à la Sr Marie de l'Assomption Eustache, laissent voir que ce ne fut pas sans grande résistance. Cette lettre indique aussi les peines que le pieux Instituteur se donnait à Paris et sa parfaite conformité à la volonté de Dieu :

J. M. J.

« Je vous rends grâces, ma très chère Fille, et à toutes nos chères Sœurs aussi, de vos charitables souvenirs et de vos sincères cordialités. Je vous assure que je ne vous oublie pas devant Dieu, et que je vous porte tous les jours, toutes et chacune en particulier, au saint autel. Si je suivais mes inclinations, je vous assure que je serais plutôt à Caen pour vous entretenir quelquefois des bontés incomparables de notre très bon et très adorable Sauveur, que d'être ici à courir les rues de Paris. Mais Dieu nous garde de faire jamais notre volonté, et nous fasse la grâce de bien connaître que nous n'avons point d'autre affaire en ce monde, que de faire en tout et partout la sienne, *Corde magno et animo volenti !* Oh ! quelle joie de savoir que c'est là notre très unique affaire, et que toutes les puissances de la terre et de l'enfer non seulement ne sauraient, si nous voulons avec la grâce, nous empêcher un seul moment de faire cette unique affaire, mais encore que, plus elles s'efforcent de nous en empêcher, plus elles nous aident à la faire.

« Je salue du meilleur de mon cœur, ou plutôt en l'amour sacré du très saint Cœur de Jésus et de Marie, toutes nos chères Sœurs, mais surtout notre bonne Mère, en *la parole* de qui je me fie tout-à-fait.

« Le tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

# CHAPITRE XIII

**Voyage de M. Boniface. — Règles des Pénitentes exigées par Rome, 1661. — Lettres du Vénerable Eudes sur ces sujets.**

La Mère Patin donna le 6 octobre 1660, une procuration en règle à M. Boniface, et trouva 1,000 livres pour son voyage. Il ne l'entreprit cependant que l'année suivante et dut arriver à Rome vers la moitié de mai. Le 30, il écrivit au Vénérable Eudes une lettre qui prouve une grande activité et d'heureux débuts. Il a déjà vu l'agent ou banquier, il s'est entretenu longuement avec Mgr Pagnani, l'illustre canoniste ; sa préoccupation la plus grande est de répondre aux objections contre le quatrième vœu, et il le fait d'une manière vraiment convaincante. Un succès dont il est à bon droit content, est la nomination directement faite par le Souverain Pontife d'une nouvelle commission chargée d'étudier l'affaire. Du reste le Vénérable résume lui-même cette lettre dans la suivante à la Mère Patin.

« J. M. J.

« Ma très chère et bonne Mère,

« J'envoyai hier l'attestation de MM. les grands Vicaires que vous avez expédiée avec plusieurs autres attestations que M. Boniface m'a demandées de MM. les grands Vicaires de Paris, touchant les religieuses de l'Hôtel-Dieu de cette ville, qui sont toujours parmi quantité d'hommes malades, convalescents, médecins, chirurgiens, apothicaires, serviteurs de l'hôpital, et même de filles perdues, qui y viennent faire leurs couches, et touchant vos Sœurs de la Visitation, qui sont aux Madelonnettes, pour faire voir que l'un et l'autre se fait sans qu'il arrive aucun désordre.

« Il y a longtemps que j'ai parlé de cette affaire à Mgr de Bayeux, et que je lui ai dit ce qui se faisait à Rome sur ce sujet ; il a même écrit, à ma prière, à quelques-uns de ses amis de Rome pour leur demander d'aider à solliciter votre approbation. Je lui en ai encore parlé cette semaine, et il m'a assuré que, quand il sera sur les lieux, il donnera son approbation, et la fera donner par ceux qu'il sera nécessaire. Il attend ses bulles demain et se fera sacrer au plus tôt ; il espère être en son diocèse à la Toussaint. C'est pourquoi, j'ai écrit à M. Boniface que, s'il voit du péril d'être refusé, il ne presse point, mais qu'il tienne tout en suspens, jusqu'à ce qu'il ait le secours de Monseigneur.

« J'ai reçu hier une lettre dans laquelle il m'écrit qu'on fait grande difficulté sur le péril qu'il y a, que des religieuses gouvernent des pénitentes. Quelques-uns néanmoins le font bien espérer, et il travaille nuit et jour pour faire avancer votre affaire, car il y est tout occupé, et ne fait autre chose. Pour vaincre cette difficulté, il a exposé que les Pénitentes sont séparées des religieuses par une muraille ; qu'elles ont leur dortoir, réfectoire et chapelle à part ; qu'il y a une porte dans le mur, par laquelle deux religieuses anciennes, choisies par la Supérieure, entrent le matin dans les salles des Pénitentes et en sortent le soir ; que, durant la nuit, on les surveille par un treillis ; qu'il y a une lampe toujours allumée àu milieu de leur dortoir, devant une image de la Sainte Vierge ; qu'on donne charge à celles des Pénitentes, bien établies en la crainte de Dieu, de veiller sur les autres ; que pendant la nuit on enferme sous clef celles qui seraient capables de gâter les autres ; qu'on n'en reçoit point de force dans la maison, mais seulement celles qui, touchées de Dieu, y entrent volontairement pour se convertir et faire pénitence.

« Il m'a écrit qu'il a dit toutes ces choses pour lever cette difficulté et croyant qu'elles étaient ainsi ; je vous le mande afin que vous les fassiez pratiquer, autant qu'il est possible, si elles ne le sont déjà ; parce que, si l'affaire réussit, on écrira de Rome à Mgr le Nonce (et c'est ce qu'on a coutume de faire en semblables circonstances), d'informer sur la vérité de ces choses ; il est donc nécessaire qu'il les trouve véritables. Donnez-y ordre, ma très-chère Mère, je vous en prie.

« Je lui ai écrit qu'on ne les veillait point par un treillis, et qu'il tâche de supprimer cette proposition, mais qu'on fera tout le reste.....

« J'ai déjà vu la bonne Mère de Maupeou, j'espère la voir encore aujourd'hui.

« Je salue très-cordialement toutes nos chères Sœurs en général et en particulier, et je vous prie de leur dire que je me recommande instamment à leurs prières. Je suis à la Mère et aux Filles en l'amour du très-saint Cœur de Jésus et de Marie,

« Le tout vôtre,

« Jean Eudes, Prêtre-Missionnaire. »

Ces fins de lettres peuvent être fastidieuses par leur répétition, mais nous n'osons les supprimer tant on y respire la dévotion aux Sacrés-Cœurs.

Cette lettre renseigne bien sur les difficultés suscitées par la prudence de la cour Romaine. Elle fait assister ainsi que la suivante à la formation des règles des Pénitentes. Mais ce qu'elles ne donnent pas, c'est l'onction, l'amour ardent des âmes que le Vénérable sut y mettre dans une rédaction définitive. Laissé à lui-même, il eût été moins sévère. Du reste les besoins d'alors différaient beaucoup de ceux d'aujourd'hui, car à cette époque et pendant toute la vie du pieux Fondateur, les Pénitentes n'ont pas dû être plus d'une trentraine. Il n'était destiné qu'à jeter un germe fécond, et point à en voir le merveilleux développement.

« J. M. J.

« Ma très-chère Mère,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses!*

Voici une lettre de M. Boniface que je reçus hier et que je vous envoie, afin que vous fassiez faire le plan qu'il demande comme celui qu'il a fait, ou à peu près, et que vous me l'envoyiez le plus tôt possible.

« Il n'est pas nécessaire que vous m'expédiiez toutes vos règles, mais faites-moi écrire celles qui regardent les Pénitentes et comme on les gouverne, et faites-y entrer les articles suivants :

« 1° On ne reçoit que celles qui, étant touchées de Dieu, entrent volontairement dans la maison pour y faire pénitence ;

« 2° Que pendant qu'elles y sont, elles gardent parfaitement la clôture ;

« 3° Elles ne sont jamais reçues dans ce monastère pour être religieuses, mais si elles désirent l'être, on les envoie aux monastères des converties qui sont en d'autres villes ;

« 4° Elles ont leur dortoir, leur chapelle et leur réfectoire séparés des religieuses ;

« 5° Si quelqu'une se rend incorrigible, on la met dehors ;

« 6° Quoiqu'elles soient dans un même monastère avec les religieuses, elles en sont séparées au moins par une muraille, afin qu'il n'y ait aucun commerce entre elles que par la permission de la Supérieure ;

« 7° Il y a une porte dans cette muraille, par laquelle deux religieuses entrent tous les matins, par l'ordre de la Supérieure, au lieu où sont les converties, pour être avec elles durant le jour dans une salle où elles sont toutes ensemble, afin de les surveiller, de les faire prier Dieu et de leur faire quelque lecture spirituelle aux heures qui sont marquées, et de les obliger au travail le reste du temps. Le soir, après les prières et examen, les converties se retirent dans leurs cellules, et les deux religieuses avec leurs Sœurs, puis on ferme la porte dont on donne la clef à la Supérieure ;

« 8° Entre les Religieuses, on choisit les plus anciennes, et d'âge et de mœurs, pour les envoyer durant le jour avec les Pénitentes ; on n'y envoie pas toujours les mêmes, mais tantôt l'une, tantôt l'autre, pour une plus grande sûreté ;

« 9° S'il y en a quelqu'une parmi les converties qui soit suspecte, on l'enferme à la clef dans une cellule pendant la nuit ;

« 10° Durant la nuit, il y a toujours uue lampe allumée dans le dortoir des converties, devant une image de la Sainte Vierge, et une religieuse les surveille par une grille placée de telle sorte qu'elle ne peut leur parler sans être entendue des autres religieuses ;

« 11° On ne permet à aucune personne suspecte, soit homme, soit femme, de parler aux converties, pas même à leurs parents, sans la surveillance d'une religieuse.

« Toutes ces choses ayant été exposées par M. Boniface, il les faut mettre dans les règles que vous m'enverrez, avec la volonté de les garder autant que l'on pourra et qu'il sera nécessaire. Le nom de converties que vous trouverez dans la lettre est le nom qu'on donne à Rome au lieu de celui de pénitentes ou repenties.

« Si vous aviez le P. Mannoury, il vous mettrait bientôt toutes ces règles

en bon ordre, et vous ferait le plan que demande M. Boniface, et il le ferait comme il faut et en rapport avec votre emplacement, mais il faut envoyer un homme exprès à Lisieux avec un cheval pour le faire venir au plus tôt. Mais je ne voudrais pas qu'il logeât chez nous, à cause des maladies qui y sont, mais qu'après avoir conféré avec vous, ma chère Mère, et après avoir vu votre maison, vous lui donnassiez les règles des Pénitentes avec cette lettre, et qu'il s'en allât deux jours à Camilly pour y faire ce travail. Je lui écris qu'il vous aille trouver pour cette fin, si vous l'envoyez quérir.

« Envoyez-moi au plus tôt les attestations de MM. les Curés et des principaux de la ville, telles que vous les pourrez avoir, car Mgr de Bayeux n'a point encore ses bulles et n'est pas encore près d'aller en son diocèse. Renvoyez-moi la lettre de M. Boniface et m'adressez les vôtres au palais Mazarin, à Paris, car j'y suis logé chez Mgr de Coutances, qui y demeure et qui a voulu que j'y prisse une chambre pour y prendre en repos des remèdes nécessaires pour quelque incommodité que j'ai et qui n'est pas de conséquence.

« Je suis de tout cœur, ma très chère Mère,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« Paris, 10 septembre 1661. »

La maladie dont il parle fut une fièvre continue, qui mit bientôt ses jours en danger. Il ne s'en troubla nullement. L'état encore mal affermi de ses deux Instituts ne lui causa aucune inquiétude. Il attendait la mort avec calme et patience, lorsqu'il guérit contre l'attente des médecins.

Il est probable que le P. Mannoury fit le voyage et le travail dont il est parlé. Les sages prescriptions indiquées ci-dessus font partie du premier chapitre des Constitutions : *de la fin de l'Institut;* et Dieu a visiblement béni leur observation. Les archives des différentes maisons prouvent que, si quelques nécessités ont obligé de les négliger quelque peu, il en est toujours résulté d'assez graves inconvénients. Rien ne peut mieux sauvegarder l'autorité des Sœurs et augmenter leur prestige auprès des âmes qui leur sont confiées.

Malade et très occupé à Paris, le Vénérable ne négligeait point la sanctification de ses religieuses, il leur écrivait donc le 3 décembre de cette même année 1661.

J. M. J.

« Mes très chère Sœurs,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses !*

« Je rends grâces infinies à notre très bon Jésus et à sa très sainte Mère des grandes bénédictions qu'ils versent sur votre Communauté, et je les supplie de les augmenter de plus en plus, et de vous donner la grâce d'en faire tout le saint usage qu'ils demandent de vous. C'est pourquoi je vous conjure, mes

très chères Sœurs, de vous rendre très fidèles et très exactes en l'observance de vos Règles et de vos Constitutions, et en la pratique de toutes les saintes vertus, spécialement de l'humilité, de l'obéissance, de la charité mutuelle, du zèle du salut des âmes, de la soumission à la très sainte volonté de Dieu, du pur amour de Jésus, et de la dévotion spéciale à sa divine Mère.

« C'est ce que votre bonne Mère vous enseigne tous les jours par ses exemples et par ses paroles, c'est ce que je vous ai toujours prêché et prêcherai toute ma vie. Car nous n'avons en ce monde autre chose à faire qu'à nous étudier à plaire à Dieu, et il n'est point d'autre moyen de lui plaire que celui-là.

« Au reste, je vous remercie, mes très chères Sœurs, de votre charitable souvenir ; continuez-le moi, s'il vous plaît, et tenez pour certain que je ne vous oublie jamais au saint autel ; car en vérité vous m'êtes beaucoup plus chères devant Dieu que je ne puis vous dire.

« Si je ne regardais la très adorable volonté de Dieu, il m'ennuierait beaucoup à Paris, mais c'est elle qui m'y retient pour des affaires nécessaires, entre lesquelles les vôtres sont des principales. Je n'en aurais point d'autres, celles-là seules me retiendraient.

« Priez Notre-Seigneur et sa très sainte Mère pour moi, qu'ils m'accordent la grâce de me faire faire en tout et partout, et à quelque prix que ce soit, ce qui leur est le plus agréable, car je vous assure que c'est ma très unique prétention.

« Je les supplie de vous faire toutes, et la Mère et les Filles, selon leur Cœur ; c'est en ce très sacré Cœur que je suis et serai éternellement, mes très chères Sœurs,

Tout vôtre,

« Jean Eudes, Prêtre-Missionnaire. »

Les historiens, après avoir parlé des missions qu'il fit à Paris aux Quinze-Vingts et à Saint-Germain-des-Prés, ne font point connaître les affaires qui le retenaient ainsi à Paris ou dans les environs. L'approbation de Notre-Dame-de-Charité paraît donc bien avoir été la principale. Bientôt après la lettre précédente, il écrivit, toujours à ce sujet, à la Mère Patin.

J. M. J.

« Ma très chère Mère,

« *La divine volonté soit notre conduite en toute choses !*

« J'ai reçu une lettre cette semaine de M. Boniface, il m'écrit que vos affaires vont de mieux en mieux, grâces à Dieu, et qu'il est temps de redoubler ses vœux vers le Ciel ; car voici les grands coups, dit-il, qui se vont donner. Il m'écrit aussi qu'on l'a averti que le *change*, c'est-à-dire, ce qu'il faut donner pour porter de l'argent à Rome, augmentera bientôt de cinq pour cent, et qu'ainsi au lieu qu'il ne coûte que dix francs pour cent francs, il en coûtera quinze, à cause du grand nombre d'argent qu'il faudra tirer de Paris, lorsque l'Ambassadeur et Mgr le Cardinal de Retz y seront. Il en aura bientôt besoin, dit-il, n'ayant plus environ que cent écus ; et sa dépense montant à dix écus

par mois, sa chambre à trois, sans compter le blanchissage, le bois... A son arrivée à Rome, il lui a fallu plus de cent écus en habits et en linge, car il partit d'ici avec des habits tout rompus, de peur d'être dépouillé en chemin. Il a ajouté que les effets sont très chers à Rome et ne durent point, ce qui l'a obligé de prendre des habits de serge pour passer l'hiver, mais qu'il lui faudra encore une soutane et un manteau d'été de vingt écus, qu'il est impossible, à tracasser comme il fait, de s'entretenir d'habits à moins de 60 à 80 écus par an ; qu'il lui en coûtera beaucoup pour faire faire plusieurs écritures, et davantage encore en présents nécessaires à diverses personnes ; et qu'enfin je serai étonné quand il me fera voir ses comptes.

« Voilà ce qu'il m'écrit, et c'est un homme sincère... C'est pourquoi, je vous prie, ma très chère Mère, de trouver de l'argent pour lui envoyer. Vous savez qu'au mois de septembre je lui fis passer 800 livres, et qu'il m'en coûta 80 pour les porter. Comme j'avais cet argent et qu'il m'écrivait en avoir besoin, je ne voulus point vous importuner alors. Si j'en avais encore, je le lui enverrais aussi volontiers, comme je fis celui-là, dans la croyance que vous me le rendriez, mais je n'en ai point. Trouvez-en donc, s'il vous plaît, et me l'envoyez au plus tôt, tant parce que le change augmentera bientôt, que parce que je ne serai plus guère ici. Sans cela, ma très chère Mère, votre affaire demeurerait là, et M. Boniface serait contraint de l'abandonner.

« Après tant de peines et de frais, il ne faut pas la laisser en si bon chemin. Il ne faut point plaindre l'argent dans les affaires de Dieu ; si vous n'en avez pas, il faut en emprunter ou en prendre en rente, et n'envoyez pas moins de 4 à 500 francs. Il en coûtera bien davantage pour les bulles. On vous tiendra compte de tout. Faites cela au plus tôt, ma très chère Mère, je vous en prie.

« Je salue très cordialement toutes nos chères Sœurs, et je suis de tout cœur,

« Ma très chère Mère,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

Les prières que M. Boniface et le Vénérable demandaient, la Communauté les faisait avec une grande ferveur. Entre autres prières, le Rosaire se disait souvent devant l'image déjà miraculeuse, qui est encore aujourd'hui au chœur, au dessus de la stalle de la Supérieure. C'est dans une de ces circonstances que la Sr Marie de Saint-Jean Olivier, première converse de l'Institut, vit cette image donner la bénédiction.

Il était plus difficile de trouver de l'argent. Les dépenses de M. Boniface n'étaient pas cependant exagérées, car l'Annaliste de la Charité dit que, pendant les deux ans et demi qu'il s'occupa decette affaire, il dépensa 2,656 livres des deniers de la Communauté. La Mère Patin se lassait de ses demandes ; elle recevait aussi d'autres conseils. Mais le tenace Instituteur ne se rebutait pas, et il relève avec une certaine vivacité quelques expressions

échappées sans doute à la bonne Mère. Il n'est point mauvais de voir ces luttes entre les saints, elles montrent les épreuves vaincues pour arriver à la sainteté. Ces lettres, du reste, prouvent bien aussi l'importance que le Vénérable attachait à l'approbation du Saint-Siège. Son désintéressement s'y manifeste également, car jamais il ne demanda le remboursement des sommes qu'il avait avancées, et l'acte passé entre le Séminaire et le Couvent, peu de temps avant sa mort, en fait le complet abandon.

J. M. J.

« Ma très chère Mère,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses!*

« Si je me laissais aller aux sentiments humains, votre maladie me toucherait vivement; mais outre que j'espère que Notre-Seigneur vous rendra votre santé, la vue de sa très adorable volonté fait que je ne puis dire autre chose, sinon: *Ita, Pater; quoniam sic fuit placitum ante te.* Je vous conjure, ma bonne Mère, d'avoir un peu plus de soin de votre santé et de vous soumettre au jugement du médecin pour les choses qui peuvent contribuer à vous la rendre.

« Mais mon Dieu, ma Mère, quel sujet avez-vous de m'écrire ce que vous m'écrivez touchant vos affaires? Est-ce que vous voulez les abandonner en si bon chemin et déjà si avancées, ou pensez-vous que l'on puisse faire quelque chose à Rome sans argent; que M. Boniface y puisse vivre et s'y entretenir sans cela? N'est-ce pas assez qu'il vous donne ses peines et son temps! Je vous ai assurée et vous assure encore que c'est un très honnête ecclésiastique, qui n'a entrepris votre affaire que par zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, et par pure charité, ayant bien le moyen de vivre sans cela. Est-ce que vous me prenez pour un menteur et pour un trompeur, et croyez-vous qu'il dépense votre argent, ou plutôt le mien mal à propos? Voudriez-vous payer toutes ses peines d'une telle monnaie?

« Mais vos amis intimes, dites-vous, s'étonnent qu'un homme soit si longtemps à Rome pour vos affaires et pour une affaire comme celle-là? Plût à Dieu que ces amis intimes voulussent prendre la place de M. Boniface! Ils verraient comme l'on fait à Rome, et comme les plus petites affaires ne s'y font qu'avec beaucoup de longueur et de patience. Sachez, ma chère Mère, que si M. Boniface avait pressé votre affaire, avant d'avoir les derniers attestations qu'on lui a envoyées, il l'aurait perdue sans ressource, elle aurait été rebutée pour la seconde fois, ensuite de quoi il n'y avait plus rien à espérer.

« Sachez aussi, avec vos intimes amis, que c'est une des plus difficiles affaires qui se puissent traiter à Rome, car, premièrement, on la regarde à Rome comme un nouvel Institut, et par conséquent comme chose des plus importantes. Secondement, on voit que c'est un Institut composé d'honnêtes filles, qui doivent être appliquées à la direction des repenties, ce qui fait une difficulté que personne n'a encore pu surmonter à Rome; on croit que les premières ne peuvent vivre avec les autres sans péril de se perdre elles-mêmes.

« Pour vous faire voir que personne n'a pu encore vaincre cette objection, il faut que vous sachiez que les religieuses du Refuge de Nancy, qui sont aussi à Avignon, à Dijon et à Rouen, n'ont pu encore obtenir de bulles de Notre Saint-Père, malgré tous leurs efforts. Et cependant leur affaire n'est pas si difficile que la vôtre, tant parce que leur communauté est composée de filles pénitentes qui, par suite, ne sont pas exposées au péril de se perdre, que parce qu'elles ont été reçues et approuvées à Avignon par le Légat du Pape. Elles ont cependant à Rome un homme qui travaille pour elles depuis plus longtemps que M. Boniface, et c'est un homme fort considérable et qui a beaucoup de crédit.

« M. Boniface a conféré avec lui, et ce Monsieur est demeuré d'accord avec lui qu'il attendra l'issue de votre affaire pour voir ce qu'il pourra faire pour celles de Nancy. Sur quoi j'ai écrit à M. Boniface, que je suis fort aise de cette résolution, car si son affaire, passant avant la vôtre, avait été rejetée, vous ne pouviez plus rien espérer ; si elle avait été reçue, et qu'on eût proposé la vôtre ensuite, on vous aurait obligées à vous unir à ces religieuses et à prendre leurs règles. Jugez donc par là qu'une affaire du genre de la vôtre n'est pas aussi facile que le pensent vos amis intimes.

« Mais il y a une troisième raison, qui la rend très difficile, c'est qu'elle a déjà été rejetée. Dites, s'il vous plaît, toutes ces choses à vos intimes amis, et ils changeront de sentiments, ou ils ne seront plus les intimes amis de votre Maison.

« Dites-leur encore, et croyez vous-même, qu'il n'est pas permis de faire des jugements au préjudice de la charité que nous devons au prochain, sur un point de conséquence comme celui-ci, sans aucun fondement, à moins d'offenser Dieu mortellement. Je vous ai déjà dit et je vous le dis encore, M. Boniface ne fait autre chose à Rome que votre affaire. C'est tellement vrai, que je n'ai pas voulu le prier de solliciter pour nous la plus petite indulgence, ni quoi que ce soit, pour ne point le divertir, et pour que vous ne puissiez pas dire qu'il travaille à d'autre affaire qu'à la vôtre.

« Quand elle sera faite, s'il reste à Rome, ne fût-ce qu'un jour, je vous assure que ce ne sera pas à vos dépens et qu'il vous rendra bon compte de votre argent et de celui que je lui ai avancé en votre nom. Mais ne vous attendez pas que je lui en envoie davantage ; et si vous ne lui en envoyez, soyez assurée que quand il sera au bout de ce qu'il a encore, à la réserve de ce qui lui est nécessaire pour s'en revenir, il cessera de poursuivre votre affaire et s'en reviendra, et ainsi elle ne se fera point, et toutes les peines que vous aurez prises pour la maison de Notre-Dame-de-Charité seront inutiles, car si on n'a pas de bulle de Notre Saint-Père le Pape, elle ne pourra subsister, parce que la première religieuse qui sera tentée contre sa vocation, se persuadera facilement que sa communauté n'étant pas approuvée du Pape, ses vœux sont nuls ; et ainsi elle sortira, et toute la maison s'en ira par terre ; et on en imputera la faute devant Dieu et devant les hommes à la bonne Mère Marguerite Patin, qui n'aura pas voulu fournir ce qui était nécessaire pour avoir ces bulles.

« O ma chère Mère, les saints n'ont jamais épargné l'argent quand il a été nécessaire pour les affaires de Dieu. Vous en avez bien trouvé pour avoir la la maison de la Vieille-Monnaie, qui vous accommodait, quoiqu'elle ne fût pas absolument nécessaire ; voudriez-vous l'épargner pour une chose qui

doit être le fondement de votre Communauté, et sans laquelle elle ne peut subsister ? Au nom de Dieu, ma très chère Mère, quittez vos défiances et vos soupçons mal fondés, comme une chose qui est indigne d'une sainte telle qu'est la Mère Patin ; et n'écoutez pas tellement les intimes amis dont vous me parlez, que vous n'ayez quelque créance à ce que vous dit une personne qui a plus d'estime et d'affection pour vous et plus de zèle pour le bien de votre maison, que qui que ce soit.

« C'est celui qui est en l'amour sacré du très saint Cœur de Jésus et de Marie, ma très chère Mère,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

Cette lettre prouve que pour rendre stable son Institut, le pieux Fondateur regardait la question d'argent comme très secondaire. L'importance qu'il attachait à l'approbation de Rome, est exposée aussi dans toute sa force, et la raison qu'il donne est bien motivée, surtout si l'on se reporte au dix-septième siècle, quand tous les vœux étaient solennels et avaient leurs effets civils et religieux. La Vénérée Mère Patin, conseillée sans doute par les mêmes personnes, ne crut pas devoir s'y rendre, et elle le lui écrivit en lui annonçant la réception par la Communauté de sa nièce, Françoise Herson. Il lui répondit toujours avec la même conviction :

« Ma très chère et bonne Mère,

« *La divine volonté soit notre conduite en toutes choses !*

« Je rends grâces infinies à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère de votre meilleure santé, et les supplie de vous la conserver et de la fortifier, et de vous rendre toute saine et toute sainte pour leur gloire et pour la sanctification de la très chère maison de leur divine charité. Je vous rends aussi mille grâces, ma très chère Mère, de la consolation que vous me donnez en m'écrivant que vous avez reçu ma petite nièce ; mais je m'étonne que je n'aie point su plus tôt par vous, ou par d'autres une chose que je désirais depuis si longtemps.

« Vous me consolez en ceci ; mais permettez-moi de vous dire, ma très chère Mère, que vous m'affligez bien par l'abandon de votre affaire de Rome. J'ai encore reçu une lettre cette semaine de M. Boniface, qui m'écrit qu'elle est en fort bon état. Vous me mandez que vous ne pourrez envoyer d'argent, qu'on ne vous donne assurance que la chose réussira. Est-il possible que la Mère Patin, qui est si vertueuse et si raisonnable, fasse une telle proposition ! Voulez-vous traiter M. Boniface, qui a fait un si long voyage, et qui prend tant de peines pour vous par pure charité, comme un banquier ? Est-ce que vous voulez qu'il vous rende ce qu'il aura employé pour ses nécessités en vous servant ? S'il était votre valet, vous ne pourriez l'y obliger. N'est-ce pas assez qu'il vous promette de vous rendre un fidèle compte de ses dépenses ?

« Vous dites que je vous ai écrit que la divine Providence y pourvoirait. Il est vrai ; mais est-ce que vous prétendez que je sois obligé par ces paroles à

fournir l'argent nécessaire ? Si j'en avais, je l'avancerais volontiers pour cela. Mais j'y ai mis tout ce que j'avais et par delà, en ayant beaucoup emprunté. Si néanmoins vous m'assuriez de me le rendre, j'en chercherais encore et je tâcherais d'en trouver. Mais il faudrait me l'écrire, et m'en envoyer une assurance par la poste de jeudi ou vendredi au plus tard ; car, Dieu aidant, je partirai bientôt ; mais je ne serai pas sitôt à Caen, car je tarderai quelques jours à Rouen et à Lisieux. Si vous me laissez partir d'ici sans donner ordre à cette affaire, que deviendra-t-elle ? Et que fera M. Boniface ? Je serai obligé de lui écrire, avantde partir, que vous ne voulez plus rien lui envoyer, qu'il doit quitter tout là et s'en revenir. Et qui est-ce qui répondra à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère d'avoir ainsi abandonné leurs affaires, et une affaire si importante à leur service et au salut des âmes ? N'en rejetez point la faute sur autrui, ma très chère Mère ; car je suis certain que cela dépend de vous.

« Au nom de Dieu, ma bonne Mère, n'épargnez point l'argent pour une chose qui est le fondement de la maison de Notre-Dame de Charité, pour laquelle vous avez tant travaillé et souffert jusqu'à présent, et sans laquelle elle serait dans un péril évident d'être renversée. Si vous n'en avez point, envoyez-moi un écrit par lequel vous m'assurez de me le rendre, et je ferai tout ce que je pourrai pour en trouver.

« Je salue très cordialement toutes nos chères Sœurs, et je suis de tout mon cœur, ma très chère et bonne Mère,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« Je recommande à vos prières, et à celles de nos chères Sœurs, Monseigneur de Bayeux, qui sera sacré Dimanche (19 mars 1662). »

Il s'agit de Mgr de Nesmond, prélat plein de zèle qui a couvert le diocèse de Bayeux de ses fondations charitables. Il fut toujours très bienveillânt à l'égard du Vénérable Eudes et de ses œuvres. Son sacre fixe donc la date de cette lettre, au mois de mars. La Mère Patin la laissa sans réponse, parce qu'elle ne parvint point à dissiper ses préventions contre M. Boniface. Il y a lieu de croire que celui-ci, vraiment digne de la mission qu'il avait acceptée, au moins en ce qui concerne l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité, continua ses difficiles négociations jusqu'à l'épuisement total de ses ressources, peut-être aussi le Vénérable Eudes lui envoya-t-il un peu d'argent, en le chargeant d'obtenir quelques faveurs pour lui, ce que, par excessive délicatesse, il n'avait pas osé faire jusqu'alors, comme le prouvent ses lettres. Il trouvait ainsi le moyen de lui faire poursuivre l'approbation qu'il désirait tant. Il est certain que M. Boniface ne quitta Rome que six mois plus tard à la fin de septembre. Il avait obtenu auparavant avec beaucoup de peine le renouvellement des pouvoirs pour les missions du V. P. Eudes et ses confrères, mais il eut

le tort de déposer la trop fameuse supplique dont il a été parlé.

Outre les préventions conçues à Rome contre le quatrième vœu des Sœurs, l'insuccès de M. Boniface peut très bien s'expliquer par des raisons toutes politiques. Il existait beaucoup de tension dans les rapports entre les cours de Rome et de Versailles. M. de Créqui, l'ambassadeur de Louis XIV, ne fit rien pour les diminuer; il sembla même heureux de l'incident imprévu de la garde Corse, pour quitter précipitamment la ville Éternelle et se retirer en Toscane, le 20 août 1662. La guerre fut sur le point d'éclater entre la France et les Etats de l'Eglise, et Alexandre VII dut accepter les réparations humiliantes qu'exigea l'orgueil de Louis XIV, excité secrètement par les Jansénistes. Dans ces conditions défavorables, M. Boniface ne pouvait rien obtenir. Ces circonstances rendent aussi plus imprudente la supplique qu'il laissa en partant, comme elles expliquent l'irritation du Roi, lorsqu'elle lui fut présentée et le désaveu qu'en fit le Vénérable.

Il est complètement contraire à la vérité de l'histoire de dire que ce voyage fut inutile. M. Boniface prépara les voies, détruisit les préventions, et permit ainsi le succès facile des Abbés Georges et de Rancé. Ce succès même prouve que M. Boniface pouvait avoir les sérieuses espérances dont il parle dans sa correspondance.

La S[r] Marie de la Nativité Herson, comprit tout ce que son pieux oncle avait dû souffrir dans ces circonstances, elle lui écrivit pour lui demander d'oublier ces peines. La réponse du Vénérable donne l'expression de ses sentiments de parfaite charité.

« Ma très chère Nièce et très aimée Fille,

« C'est avec beaucoup de joie et de consolation que j'ai lu votre lettre, et c'est de tout cœur que j'oublie entièrement tout ce qui s'est passé, ne vous demandant autre chose que de servir fidèlement notre bénin Sauveur et sa très bonne Mère et de les aimer de tout votre cœur.

« Je salue très cordialement la bonne Mère supérieure et toutes mes très chères filles. Si l'on veut m'obliger et me réjouir, on recevra la pauvre orpheline qu'on a mise dehors.

« Vive Jésus et Marie !

« JEAN EUDES,

« *Prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie.* »

Il ne demande plus d'argent pour Rome, mais il intercède d'une manière bien touchante pour une pauvre orpheline.

L'oubli fut bien complet, car sa correspondance avec la Mère

Patin continua comme par le passé, et on n'y trouve pas la moindre allusion à ces faits, pas la plus petite trace de froideur.

## CHAPITRE XIV

**Fête du Saint Cœur de Marie. — Adhésion à la condamnation de Jansénius. — Mort de M. de Langrie et d'une Pénitente. — Lettre remarquable du Vénérable Eudes sur la fête de l'Assomption et le zèle du salut des âmes.**

Pendant ces négociations de Rome, il se passait dans la Communauté, qui en était l'objet, certains faits que l'histoire a conservés. Les Sœurs de Notre-Dame-de-Charité, consacrées au Saint Cœur de Marie, l'honoraient en leur particulier ; mais elles furent longtemps sans pouvoir en faire l'office public. L'obstacle principal venait du confesseur de la Communauté qui succéda à M. de la Pommeraye, en 1660. Il paraît avoir penché vers le Jansénisme. Il s'opposa à la célébration de cette fête, même après l'approbation spéciale qu'en fit pour le monastère Mgr de Nesmond, en 1673. Un jour, entendant le chant des premières vêpres, il le fit interrompre violemment, disant que c'était une dévotion nouvelle et apportant toutes les raisons chères à la secte. Malheureusement, la Communauté s'était liée vis-à-vis de lui, et cet engagement ne put être résilié qu'en 1679.

Sa présence pendant tout ce temps fut une source de souffrance ; mais elle n'altéra point la pureté de la foi. La Mère Patin, pour en donner une preuve authentique, fit souscrire en chapitre à toutes les Sœurs, même aux novices, la condamnation des propositions de Jansénius, par la formule suivante, très explicite dans sa brièveté :

« Je me soumets sincèrement à la Constitution du Pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par Constitution de Notre Saint-Père le Pape Alexandre VII, du 16 octobre 1656. Je reconnais que je suis obligée d'obéir à ses condamnations, et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansenius, contenues dans son livre intitulé *Augustinus,* que ces deux Papes et les Évêques ont condamné ; que cette doctrine n'est point celle de S[t] Augustin, que Jansénius a mal expliquée, contre le sens de ce docteur.

« Françoise Marguerite Patin, supérieure.
« Anne Marguerite Foi, assistante.

« Marie de l'Assomption Eustache de Taillefer.
« Marie de la Nativité Herson.
« Marie de l'Annonciation Gouville.
« Marie de la Présentation Leconte.
« Marie de la Conception le Lieupaul.
« Marie de la Purification Tison.
« Marie du S[t] Sacrement Pierre.
« Marie de S[t] Julien Leblond.
« Marie de la Visitation Golley.
« Marie de S[te] Madeleine Maduel.
« Marie de la Trinité Heurtant.
« Marie de la Résurrection des Champs.
« Marie de l'Incarnation Hue.
« Marie de S[te] Colombe d'Hannebont.
« Marie des Anges Loir.
« Marie de S[t] Jean Olivier.

Ce témoignage de foi offre encore l'intérêt de faire connaître exactement le personnel du monastére, la vingtième année de son existence. Bientôt le père de famille vint y cueillir une tendre fleur : la S[r] Deschamps, encore novice, mourut victime de la modestie et de l'obéissance. Elle fit une chute si malheureuse que la gangrène se mit dans la plaie. Lorsqu'elle l'avoua, il était trop tard. Elle obtint de prononcer ses vœux sur son lit de mort, et mourut pleine de consolation, emportant l'innocence de son baptême, c'est du moins le témoignage qu'en rendirent ceux qui l'avaient le mieux connue.

La mort de M. de Langrie fut encore plus sensible à la Communauté. Plein de mérites, il rendit sa belle âme à Dieu le 14 décembre 1663. Par respect pour la S[r] Marie Desvallées, il voulut être inhumé, comme elle, dans la chapelle du séminaire de Coutances. Son cœur seul resta à la Charité. Une des gloires et des puissances de la sainteté consiste dans les fortes amitiés qu'elle fait naître. Si le Vénérable Eudes eut de nombreux ennemis, il eut aussi toujours des amis d'un dévouement qu'aucune mauvaise fortune ne put lasser, et parmi eux se place presque en premier rang ce bon Président de Langrie. Il protégea toutes ses œuvres de son crédit et les combla de ses bienfaits. Cette histoire en a rapporté plusieurs. Quelques années avant sa mort, il passa avec le monastère un contrat, qui est un temoignage bien touchant de son humilité et de la vivacité de sa foi.

« Considérant, dit-il dans cet acte, que le nombre et l'énormité de ses péchés l'auraient précipité dans les flammes éternelles de l'enfer, s'il avait été dans le malheureux état dans lequel il a ci-devant vécu, et que quand

bien même il plairait à Dieu pour son infinie bonté de le convertir efficacement, il resterait encore engagé pendant des siècles entiers dans les souffrances pareilles (hormis en durée) à celles de l'enfer, selon le cours de la justice divine, si elle n'était tempérée par quelque acte pieux capable d'exciter sa miséricorde ; que d'ailleurs il serait exclu d'espérer aucune de ces grâces, s'il n'avait, au préalable, en quelque façon, acquitté ses dettes et rendu à Dieu, du moins quelque partie des biens qu'il lui a seulement départis, bien que plusieurs estiment, mais abusivement, qu'ils appartiennent à ceux qui les possèdent, puisque les séculiers, en particulier, seront obligés d'en compter exactement avec leur créateur; » pour cet effet, le dit sieur de Langrie accordait à la Communauté une somme de 420 livres, qui devait être constituée en rente et dont les intérêts « seraient appliqués à l'achat de tout « pain et vin, qui seront à jamais convertis au corps et au sang précieux de « Notre-Seigneur Jésus-Christ, en la chapelle de Notre-Dame-de-Charité. » Il recommande ensuite à ses héritiers d'acquitter cette dette sacrée avant toute autre, « et de retarder et même dénier la sépulture à son corps, plutôt « qu'à son âme l'utilité qu'il espérait de la présente fondation. »

Cette idée chrétienne des devoirs imposés par la richesse est bien rare aujourd'hui; ce qui ne l'est pas moins chez les riches, c'est l'énergie à combattre leurs passions. M. de Langrie était naturellement très enclin à la colère ; il apportait tout son soin à se corriger de ce défaut. Mais, hélas ! le naturel combattu, vaincu même, revenait parfois au galop. Dans ce cas, le châtiment de la faute ne se faisait pas attendre. Un jour, M. de Langrie, emporté par un mouvement de colère, jeta un plat aux talons du domestique coupable dans son service. Mais le projectile avait à peine atteint le but, que déjà le Président contrit et humilié était à genoux, demandant pardon à son serviteur de son acte de violence. C'est que pour le corriger de cette tendance à l'emportement, le P. Mannoury, son confesseur, lui avait prescrit de donner 40 sous aux pauvres toutes les fois qu'il commettrait cette faute en compagnie, et de demander pardon à l'offensé, quand elle lui serait arrivée en particulier.

Bien qu'admirateur des vertus de son fidèle ami, le V. P. Eudes ne négligea point de faire prier pour lui dans ses deux Instituts. Lui-même célébra tous les jours pendant un an la sainte Messe à son intention. Il a raconté à sa nièce et à M. de Langrie fils le fait extraordinaire que voici : Pendant toute cette année, toutes les fois qu'il montait au saint autel, il voyait du côté de l'épître comme une flamme accompagnée de fumée. Mais pendant qu'il disait la dernière messe de cet anniversaire, cette même flamme lui apparut toute pure, elle s'éleva vers le ciel et disparut à ses yeux. Au même instant, il crut entendre une voix qui le remer-

ciait des prières faites pour l'âme du défunt, et l'assurait qu'elle allait jouir du bonheur éternel, ce qui le remplit d'une grande joie.

En 1661, l'achat de la maison de la Vieille-Monnaie dont parle le Vénérable Instituteur dans une de ses lettres, permit fort à propos de donner plus d'espace à la Communauté et surtout aux Pénitentes. Les Religieuses elles-mêmes, la V. M. Patin en tête, firent les principaux travaux d'appropriation.

L'Annaliste du Monastère dit qu'à cette époque les Pénitentes étaient en assez bon nombre et donnaient de grandes consolations par les conversions sincères qui s'opéraient en elles. A certains jours, elles avaient la dévotion de réciter 1000 *Ave Maria* pour obtenir la grâce de bien mourir. Une jeune personne de bonne famille, qui était dans le monastère depuis 14 mois, les ayant récités, se vit exaucée d'une manière qui parut tenir du prodige. Depuis son entrée, elle avait eu des troubles de conscience continuels, rien ne pouvait lui donner le repos. Peu après avoir accompli cette dévotion, elle tomba malade, reçut les derniers sacrements, et, contre son habitude, parut parfaitement tranquille. Sur le soir, la S[r] de la Nativité, sa maîtresse, l'alla voir, et avant de se retirer, lui fit faire des actes de préparation à la mort, et lui dit de s'unir à la récitation de la salutation, si chère au pieux Fondateur, *Ave Maria, filia Dei Patris*, pour prier Marie de l'assister et protéger jusqu'à la fin. Ce devoir de charité accompli, la Sœur se retira, mais elle commençait à peine à se reposer, lorsqu'on vint l'avertir que la malade la demandait avec instance. Elle la trouva sur son séant, et dans un effroi surprenant. Tout éperdue et hors d'elle-même, cette pauvre moribonde lui cria : « Ah! ma Mère, j'étais damnée sans la sainte Vierge; qu'on aille promptement chercher mon confesseur. »

Celui-ci se décida à grand'peine à répondre à cet appel, persuadé de ses bonnes dispositions. Il passa cependant ensuite plus de deux heures avec elle, et en sortant, il ne put s'empêcher de dire que la sainte Vierge avait fait pour cette mourante un grand miracle, et qu'il eût extrêmement regretté de ne l'avoir pas assistée dans ce grand besoin.

Elle mourut peu de jours après dans des dispositions si saintes, qu'il est permis d'espérer que Dieu lui a fait miséricorde. C'est la première convertie morte dans le monastère. Elle fut inhumée dans le cimetière de la Communauté. Le Coutumier a réglé

minutieusement les cérémonies de la sépulture des personnes qui meurent ainsi dans le couvent. Les Sœurs continuent à s'occuper de leurs âmes par leurs prières ; elles font célébrer la sainte messe à leur intention, font la sainte communion et récitent l'office des morts. Cette fin, précieuse devant Dieu, consola les Sœurs et les anima encore à leur charitable apostolat. La lecture des vies de ces premières religieuses les montre du reste toutes brûlantes d'un saint zèle. La ferveur de leurs prières, la rigueur de leurs mortifications pour le salut de ces chères âmes peuvent être difficilement égalées.

Il ne pouvait en être autrement, car dans ses visites, leur Père leur répétait sans cesse : « Oh ! qu'à l'heure de la mort, « une religieuse de Notre-Dame-de-Charité, qui n'aura pas « d'âmes à présenter à Dieu, sera à plaindre ! » Il leur disait que leur vie était une vie apostolique, et que toutes leurs actions devaient être animées par le zèle. Ces paroles ardentes, soutenues par tant d'héroïques exemples, embrasaient tous ces cœurs et les poussaient aux plus extrêmes limites du sacrifice et du dévouement.

C'est dans cet esprit qu'elles supportèrent la disette de cette année. Aujourd'hui que, par suite de la facilité des communications, les provisions arrivent en quelques jours d'une extrémité à l'autre du globe, il est difficile de bien concevoir les terribles effets de ces fréquentes famines. En cette année, la pauvreté des Sœurs les réduisit à vivre des légumes de leur petit jardin, et souvent de ceux que quelques personnes charitables jetaient par dessus leurs murs. Les anciennes Sœurs racontaient avec attendrissement, trente ou quarante ans plus tard, qu'aux jours de fête elles avaient des espèces de pâtés de cerfeuil qui leur semblaient des mets exquis, tant Dieu répandait de consolations dans leurs âmes. La divine Providence sembla aussi multiplier leur provision de blé, car à la fin de l'année elles purent en vendre assez pour retrouver tout l'argent qu'elles avaient dépensé pour la farine, et pourvoir ainsi à d'autres besoins urgents.

La belle et longue lettre suivante doit être de cette époque. Le fondateur la leur adressa pour les encourager, augmenter leur dévotion à la Mère admirable et accroître en elles le zèle du salut des âmes. Toute sa doctrine sur cette fin principale de l'Ordre y est chaleureusement développée, appuyée par des

comparaisons et des exemples très bien appropriés au but. Elle mérite donc d'être lue et méditée avec soin :

« Jésus, Marie, Joseph.

« Mes très chères Sœurs et très aimées Filles *en l'amour du très Saint Cœur de Jésus et de Marie, la grâce, la paix et l'amour de ce même Jésus soient avec vous pour jamais!*

« Ne pouvant avoir la consolation de vous parler de bouche maintenant, je vous parle par écrit pour vous inviter et exhorter de vous bien préparer à la glorieuse Assomption de notre Mère admirable. C'est sa plus grande fête, c'est le jour de son triomphe et de ses grandeurs. C'est le jour qui met fin à tous ses travaux et souffrances et qui donne commencement à son repos et à ses félicités éternelles. C'est ce jour qui l'établit sur le trône de gloire et de majesté qui est dû à sa dignité de Mère de Dieu. C'est en ce jour qu'elle peut dire après son Fils, et par dépendance de lui : Toute puissance m'est donnée au ciel et en la terre. C'est en ce jour qu'elle est constituée dans l'usage de la souveraineté que la très sainte Trinité lui a donnée sur le ciel et sur la terre, sur l'enfer et sur toutes choses.

« A raison de quoi toutes les créatures sont obligées de lui rendre leurs respects et leurs hommages comme à leur reine et à leur souveraine, à laquelle elles appartiennent, et de laquelle elles dépendront éternellement. Mais vous avez des obligations très particulières, mes très chères Sœurs, d'honorer en toutes les manières possibles, cette grande princesse à laquelle vous appartenez, non pas seulement en qualité de servantes et d'esclaves, comme font la plupart des autres chrétiens qui sont dans son empire qui est l'univers, mais en qualité de filles, et de filles de son Cœur, et de filles très aimées et très chères. Disposez-vous donc à lui rendre ce que vous lui devez en cette grande fête.

« Pour cet effet, vous avez à lui rendre quatre devoirs auparavant qu'elle sorte de la terre pour aller au ciel. Si une grande reine vous était venue visiter, lorsqu'elle serait prête à partir pour s'en retourner, que feriez-vous? Vous feriez ces quatre choses :

« 1° Vous la remercieriez de la faveur qu'elle vous aurait faite ;

« 2° Vous lui feriez des excuses et lui demanderiez pardon de ce que vous ne l'auriez pas reçue selon ses mérites ;

« 3° Vous lui feriez des protestations de service, de respect et d'obéissance ;

« 4° Si vous connaissiez qu'elle désirât quelque chose de vous, comme quelque livre de dévotion, quelque image, quelque chapelet ou autres choses semblables, vous lui en feriez présent avec toute l'affection qui vous serait possible.

« C'est aussi ce que vous devez faire à l'égard de la Reine du Ciel avant qu'elle sorte de la terre. Vous lui devez rendre quatre devoirs :

« 1° La remercier de tout ce qu'elle a fait et souffert ici-bas pour coopérer avec son Fils à l'œuvre de notre salut et de notre sanctification ;

« 2° Lui demander pardon et lui faire amende honorable de toutes les injures, offenses et outrages qu'elle y a reçus, car ça été pour notre sujet et à notre occasion ; et pour réparation et satisfaction, lui offrir le très aimable Cœur de son Fils, tout plein d'amour pour elle, avec tout l'honneur, la gloire

et les louanges qui lui ont été, sont et seront à jamais rendues au Ciel et en la terre ;

« 3° Lui protester que vous désirez la servir, l'honorer, l'aimer, lui obéir, l'imiter en ses vertus et exciter tout le monde à cela autant que vous pourrez.

« 4° Regarder ce qu'elle demande de vous et ce que vous pouvez présenter qui lui soit agréable et lui en faire une offrande de tout votre cœur.

« Après cela, il la faut prier comme votre bonne Mère, de vous donner sa sainte bénédiction, ce qu'elle fera sans doute si vous êtes dans un ferme dessein de vivre comme ses bonnes Filles, c'est-à-dire de vous rendre semblables à elles autant qu'il vous sera possible par une soigneuse imitation de sa sainteté.

« Voilà ce que vous avez à faire la veille de sa fête.

« Pour le jour, vous devez faire aussi cinq choses :

« 1° Rendre grâces à la très sainte Trinité, et inviter tous les Anges, tous les Saints et toutes les créatures à lui rendre grâces avec vous de toutes les faveurs qu'elle a faites à votre très bonne Mère en sa vie, en sa mort, en sa résurrection, en sa glorieuse Assomption, et depuis qu'elle est au ciel et parce qu'elle y sera à toute éternité ;

« 2° Vous réjouir avec elle de toutes les gloires et félicités qu'elle possède et possédera éternellement dans le ciel ;

« 3° La saluer et honorer au moment qu'elle est établie à la droite de son Fils et qu'elle est constituée Dame, Souveraine et Impératrice de tout l'univers, et lui rendre au nom et de la part de toutes les créatures les hommages, les respects et toutes les soumissions, les offres et protestations de service, de dépendance et d'obéissance qui lui sont dues, et vous unir à toutes les louanges qui lui sont données par tous les habitants et par le Roi même du ciel ;

« 4° Lui donner entièrement votre cœur, votre esprit, votre volonté, votre personne, et la prier qu'elle vous détache de la terre et qu'elle vous emporte avec elle dans le ciel, qu'elle imprime en vous une image de la nouvelle vie qu'elle y a, toute sainte et toute céleste, et qu'elle vous unisse et associe à l'amour, à la gloire, aux adorations et aux louanges qu'elle y rend et rendra à jamais à la très sainte Trinité ;

« 5° Chercher des moyens pour accroître sa joie et sa gloire ; en voici quatre excellents :

« Le premier, est de graver dans votre cœur une forte résolution et une intention constante de ne chercher en toutes vos actions, mortifications et exercices, rien que la seule gloire de son Fils et l'accomplissement de sa très adorable volonté ;

« Le deuxième, de vous rendre exactes et fidèles à l'obéissance que vous devez à votre bonne Mère Supérieure, que vous devez regarder et honorer comme celle qui vous tient la place et qui vous représente la personne de la Très Sainte Vierge, votre véritable Mère et Supérieure primitive, comme aussi à vos Règles et Constitutions ;

« Le troisième, de vous aimer et chérir les unes les autres d'un amour sincère, simple, tendre et cordial, qui bannisse de vos pensées, paroles et actions, tout ce qui lui est tant soit peu contraire, et qui vous porte à réparer promptement et efficacement les moindres fautes que vous pourrez faire contre la charité mutuelle ;

« Le quatrième, est d'avoir une grande volonté pour la fin de votre saint Institut, qui est de travailler par vos prières, par votre exemple, par vos instructions et en toutes les manières que la sainte Obéissance vous pourra prescrire, au salut des âmes perdues que la divine Providence vous adressera.

« C'est ici, mes très chères Filles, le moyen le plus propre et le plus puissant pour accroître la gloire, les joies et même le domaine de notre grande Reine, car la conversion d'une âme lui donne plus de joie que toutes les autres bonnes œuvres que l'on peut faire en ce monde, et elle en reçoit elle seule une plus grande réjouissance que ne font tous les habitants du ciel ensemble ; et aider à retirer une âme de la tyrannie de Satan, pour la soumettre à son empire, c'est lui rendre un plus grand service que si on lui donnait un royaume terrestre. C'est pourquoi, c'est ce qu'elle a le plus à cœur, c'est ce qui lui est le plus agréable : ainsi c'est par ce moyen que vous pouvez être les Filles de son Cœur, et que vous serez associées avec elle en une même vocation.

« Oui, mes très chères Filles, vous n'avez, en quelque manière, qu'une même vocation avec la Mère de Dieu. Car, comme Dieu l'a choisie pour former son Fils en elle et par elle dans le cœur des fidèles, aussi il vous a appelées en la sainte Communauté où vous êtes, pour faire vivre son Fils en vous, et pour le ressusciter par vous dans les âmes pécheresses, dans lesquelles il est mort. Dieu l'a envoyée en la terre, l'a faite Mère de son Fils et lui a donné toutes les grâces et qualités qu'elle possède en faveur des âmes pécheresses, sans lesquelles elle ne serait point ce qu'elle est, et il vous a mises dans sa sainte maison, et il a beaucoup de grâces à vous donner pour la même fin. Oh ! mes chères Sœurs, que votre vocation est sainte ! Oh ! que votre condition est avantageuse ! Oh ! que la bonté de Dieu est prodigieuse à votre égard de vous avoir appelées à un Institut vraiment apostolique ! Oh ! que votre ingratitude serait grande si vous ne reconnaissiez l'obligation indicible que vous avez pour ce sujet à la divine Miséricorde !

« Mais sachez que comme cet emploi déplait étrangement à l'esprit malin, et que, comme il n'y a point de personnes qu'il haïsse tant que celles qui travaillent au salut des âmes, il ne manquera point de vous tenter sur votre vocation. Il vous représentera les peines et les difficultés qu'il y faut souffrir, mais souvenez-vous, mes très chères Filles, qu'il n'y a aucune condition en ce monde exempte de travail et de souffrances, et que si vous ne souffrez avec Jésus, vous ne régnerez point avec lui, c'est pourquoi il n'y a rien que nous ne devions tant craindre que de n'avoir point de croix. Jetez les yeux sur un crucifix et voyez ce qu'il a souffert pour sauver les âmes ? Est-il raisonnable que vous soyez associées avec lui dans la plus grande chose pour laquelle il est venu en ce monde qui est pour sauver les pécheurs, et qu'il lui en ait tant coûté et que vous en soyez quitte pour rien. Hélas ! où en seriez-vous, si la crainte qu'il a eue des supplices, laquelle a été si violente qu'elle l'a fait suer jusqu'au sang, l'avait empêché de travailler à votre salut ? Considérez aussi les douleurs, les larmes et les angoisses par lesquelles il a fallu que la Bienheureuse Vierge ait passé pour coopérer avec son Fils à la rédemption des âmes perdues.

« Lisez la vie de Ste Catherine, et vous verrez les effroyables tourments qu'elle a soufferts pour le soulagement des âmes du Purgatoire ; et sachez qu'aider une seule âme à sortir du péché mortel, quand même elle ne devrait

pas persévérer en la grâce, est plus nécessaire que de délivrer toutes les âmes du Purgatoire. Mettez-vous devant les yeux ces saintes filles qui quittent leur pays, passent les mers, et s'en vont parmi les Canadiens, où elles sont tous les jours au milieu de mille dangers pour gagner quelques âmes à Dieu.

« Je connais une personne de votre sexe, une fille faible, timide et fragile comme vous, qui a demandé à Dieu pendant plusieurs années, avec des ardeurs incroyables, de souffrir pour un temps quelques parties des peines épouvantables de l'enfer, afin d'en préserver quelques âmes méchantes pour l'éternité, et Dieu lui fit souffrir pour ce sujet des tourments si incroyables qu'il n'y a point de langue ni de plume qui les puisse exprimer, et elle a été plus de quarante ans dans ces supplices.

« Après cela, mes très chères Sœurs, ne devrions-nous pas mourir de confusion à la vue de nos faiblesses et lâchetés; les moindres difficultés nous abattent, les plus petites peines nous découragent, les plus faibles tentations nous surmontent, des mouches nous sont des éléphants, nous nous attristons de ce qui devrait nous réjouir, nous tremblons où il n'y a aucun sujet de craindre. Nous voulons bien jouir des avantages de la sainte Religion, mais nous n'en voulons point les croix, nous nous imaginons que la dévotion consiste dans une vie oisive et sans travail. Oh ! que nous nous trompons lourdement. Toute dévotion qui ne va point à renoncer à soi-même, à ses volontés et à ses satisfactions propres et à porter sa croix et suivre Jésus dans la voie par laquelle il a marché en cherchant les âmes égarées, n'est qu'une pure illusion et tromperie.

« Ne savez-vous pas, mes très chères Sœurs, que le grand chemin pour aller au ciel, c'est le chemin de la Croix, et qu'il n'y en a point d'autre que celui-là, et que les véritables et solides vertus qui nous sont nécessaires pour être agréables à Dieu ne s'acquièrent que par beaucoup de peines, de sueurs, de mortifications et de violences qu'il faut faire sur nous-mêmes ? N'entendez-vous pas le Seigneur nous dire que le royaume des cieux souffre violence et qu'il n'y a que ceux qui font effort sur eux-mêmes qui le ravissent, et qu'il a fallu que lui-même ait passé par une infinité de tribulations pour entrer dans sa propre gloire qui lui appartenait par tant de titres ?

« Comment serez-vous du nombre de ses membres et de ses épouses si vous ne voulez point lui être conformes ? Voulez-vous qu'on fasse un Évangile nouveau pour vous, ou désirez-vous que Dieu vous envoie un autre Messie, un Messie de sucre et de roses ? Voulez-vous aller en Paradis par un autre chemin que celui par lequel la Mère de Dieu et tous les Saints ont passé, ou bien voulez-vous y aller seules, et laisser vos pauvres sœurs dans le chemin de l'enfer, parce que vous êtes si délicates que vous craignez la peine qu'il y a de tendre la main pour les en retirer ?

« Vous direz peut-être qu'elles marchent dans un chemin plein de boue et que vous craignez de vous souiller en les en retirant ; le diable est assez rusé pour vous donner cette tentation d'autant plus dangereuse qu'elle a une belle apparence, mais je vous dis, mes très chères Filles, qu'il est impossible que Notre Seigneur laisse tomber ceux qui, pour l'amour de lui, aident aux autres à se relever. *La pureté ne peut jamais se souiller lorsqu'elle est avec la vraie charité,* non plus que les rayons du soleil ne peuvent se salir dans la boue. Rejetez-moi donc ces vaines craintes et ayez confiance en Celui qui vous a appelées à ce divin emploi ; si vous vous défiez de vous-mêmes et que

vous vous appuyiez sur lui, il ne se retirera pas pour vous laisser tomber.

« Enfin, mes très chères Filles, si vous désirez accroître la joie et la gloire de notre digne Princesse, soyez fidèles à son Fils dans votre vocation, fermez l'oreille aux sifflements du serpent, ne soyez pas filles d'Eve, qui l'a écouté et s'est laissée séduire, mais soyez filles de Marie qui l'a vaincu et écrasé sous ses pieds. Je la supplie de tout mon cœur de l'écraser sous les vôtres et de vous rendre dignes d'être les véritables filles de son Sacré Cœur, tout embrasé d'amour et de zèle pour le salut des âmes pécheresses qui lui ont coûté le précieux sang de son Fils Jésus. C'est en cet amour sacré du très aimable Cœur du Fils et de la Mère que je suis et serai toujours, mes très chères Sœurs et bien-aimées Filles,

« Tout vôtre,

« Jean Eudes,

« *Prêtre-Missionnaire de la Congrégation de Jésus et Marie.* »

## CHAPITRE XV

### Approbation de l'Ordre et bulles d'Alexandre VII.

Le V. P. Eudes ne perdait point de vue l'approbation de l'Ordre dont il était le fondateur. Lorsque les bonnes relations furent rétablies entre la cour de Rome et celle de Versailles, il apprit que son ami, M. Georges, abbé du Val-Richer, de l'ordre de Citeaux, allait partir pour la ville éternelle, député avec l'abbé de Rancé, de la Trappe, pour y soutenir la réforme que l'un et l'autre avaient établie dans leurs abbayes. C'était une occasion bien favorable : le zélé Instituteur la saisit. Il instruisit parfaitement l'abbé Georges du but élevé qu'il poursuivait, de la fin de Notre-Dame-de-Charité et des moyens employés pour l'atteindre ; il lui fit connaître les négociations entamées à Rome et toutes les objections qu'on y avait soulevées, ainsi que les réponses qu'il y fallait faire. Il s'agissait surtout de persuader les Cardinaux de la Congrégation des Évêques et Réguliers de l'importance de la fondation nouvelle et des grands biens qui devaient en résulter pour l'Église.

L'abbé du Val-Richer accepta cette mission avec empressement, à cause de son zèle ardent pour le salut des âmes et de son amitié pour le fondateur ; il promit encore d'engager l'abbé de la Trappe à joindre ses bons offices aux siens. Cette impor-

tante affaire ne pouvait tomber en de meilleures mains. L'abbé de Rancé portait à Rome des lettres de recommandations de la Reine-Mère et du Roi, et sa réputation l'y avait précédé. Les Abbés arrivèrent aux tombeaux des saints Apôtres le 16 novembre 1664. Aussitôt ils s'occupèrent du but principal de leur voyage, se contentant de s'informer indirectement du point où en était l'approbation de Notre-Dame-de-Charité.

Mais l'année suivante, le cardinal de Retz vint à Rome et, d'accord avec lui, ils la poursuivirent avec une grande activité et un plein succès. L'histoire peut raconter les torts de ce prélat intrigant ; mais ici nous devons lui reconnaître devant Dieu et devant les hommes le mérite de cette approbation. Il était personnellement connu de Sa Sainteté Alexandre VII. Au conclave où s'était faite cette élection, il avait usé de toute son influence et de son extrême habileté pour la faire réussir. Par ailleurs, ce Cardinal connaissait et estimait beaucoup le V. P. Eudes. Aussi il se prêta bien volontiers à ce que lui demandèrent les deux abbés ; il leur promit d'en entretenir Sa Sainteté. Il le fit, en effet, et Alexandre VII, résolu à ne rien faire pour la Réforme de Citeaux, fut heureux de lui accorder comme consolation sa demande sur ce sujet mieux connu de lui. Le Pape, pour lui être agréable, nomma donc une commission spéciale chargée d'étudier la question et de lui en présenter un rapport complet.

Pendant ces négociations, la Communauté redoublait ses prières et ses mortifications. Pour obtenir la grâce demandée, les religieuses convinrent : 1° Que, tous les jours, une d'entre elles, à tour de rôle, serait en retraite ; 2° que cette retraitante jeûnerait et prendrait la discipline ce jour-là ; 3° que chaque jour toutes les Sœurs feraient une procession à laquelle la retraitante assisterait pieds nus, portant l'image de S[t] Joseph ; 4° qu'enfin elles réciteraient en chœur, pendant un an, le petit office de l'Immaculée Conception. Cette dernière pratique de dévotion a été plusieurs fois usitée dans l'Ordre pour obtenir des faveurs spéciales et presque toujours avec succès. L'idée a dû être inspirée par le Fondateur qui, le premier, a fait célébrer la fête de l'Immaculée Conception avec octave.

Ces dévotions étaient commencées depuis quelque temps lorsqu'un jour, au chapître, la Vénérée Mère Patin dit aux Sœurs qu'elle avait le pressentiment que les bulles de confirmation seraient accordées avant la fin de l'année, et les engagea à faire

de plus en plus une sainte violence au ciel. Ces paroles, regardées comme une prophétie, remplirent toutes les Sœurs d'une ardeur pleine de confiance et les excitèrent merveilleusement à la ferveur.

En effet, l'heure de la divine Providence était arrivée. Les cardinaux désignés par le Pape se réunirent et le cardinal de Retz s'empressa d'assister à cette réunion. Tous les mémoires antérieurement présentés furent étudiés. A l'objection, tirée du danger où seraient les religieuses de se perdre en communiquant avec des personnes souvent bien corrompues, le Cardinal répondit en exposant les sages précautions prises ; il rappela le bien déjà accompli et insista beaucoup sur la différence des climats et des tempéraments. Du reste, les abbés de la Trappe et du Val-Richer, par des visites adroitement préparées, tout en s'occupant de la réforme de leur Ordre, avaient réussi à faire tomber bien des préjugés. Aussi les Cardinaux se décidèrent à s'en tenir au témoignage du cardinal de Retz et des deux abbés, et nommèrent un rapporteur très favorable. Après l'avoir entendu, le Saint-Père donna enfin la bulle d'érection de l'Ordre sous la règle de S[t] Augustin. Elle est datée du 2 janvier 1666.

### ALEXANDRE VII, PAPE

*Pour la perpétuelle mémoire de cet acte.*

Chargé du gouvernement de l'Église catholique par l'ineffable bonté divine, et sans aucun mérite de notre part, nous cherchons tout ce qui est propre à favoriser l'affermissement et l'heureux développement des monastères et autres lieux réguliers du sexe dévot, partout où ils sont érigés pour le salut des âmes, afin d'accroître la religion et le culte divin. Avec la paternelle charité de notre charge pastorale, après avoir mûrement étudié la diversité des lieux et des personnes, nous intervenons pour régler ce que nous pensons utile dans le Seigneur. C'est pourquoi les religieuses de la maison du Refuge du monastère de Notre-Dame-de-Charité de la ville de Caen, diocèse de Bayeux, nous ont fait connaître que naguère, c'est-à-dire l'an mil six cent cinquante-deux, cette maison du Refuge fut, par les aumônes des pieux fidèles du Christ, construite et érigée dans la ville de Caen, province de Normandie, du consentement du feu roi très-chrétien de France, Louis XIII, d'heureuse mémoire, avec la permission et l'approbation de l'Évêque de Bayeux alors existant, pour que les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité, suivant la règle de S[t] Augustin, soient tenues de recevoir et d'instruire les femmes de mauvaise vie qui veulent se convertir ; que, dans la crainte que ces Religieuses n'abandonnent leur pieux dessein, le dit Évêque a prudemment ordonné qu'aux trois vœux ordinaires elles en joindraient un quatrième simple de recevoir et d'instruire les dites Pénitentes, et qu'il leur manda encore de solliciter en temps opportun du S[t] Siége apostolique, l'approbation

de leur Institut avec ces quatre vœux comme vœux solennels. Comme le même exposé ajoute que cette Maison du Refuge se trouve pourvue de tout ce qui est nécessaire à un monastère, église avec clocher, cloître, cours, cellules, réfectoire, dortoir, cimetière, jardins et autres dépendances utiles à leur habitation, qu'elle est munie d'une clôture convenable, et que près d'elle, mais cependant séparée et distincte, il y a une habitation pour les femmes pénitentes qui y sont ou y seront admises ; comme, en outre, les pieuses requérantes Nous ont fait supplier humblement d'accorder toutes autres faveurs opportunes à l'Institut de ce monastère, à l'instar des autres Congrégations de Vierges, vivant sous la règle de S[t] Augustin, dans différentes villes du royaume de France, et approuvées (comme on l'assure) par le susdit Siége, et d'approuver et confirmer la règle de ce Monastère et les constitutions prescrites aux mêmes Religieuses par l'Ordinaire de Bayeux, avec perpétuelle érection et institution du même monastère en Prieuré conventuel, sous le nom de Prieuré du Refuge de Notre-Dame-de-Charité, avec la règle de S[t] Augustin, dans lequel les femmes honnêtes, vierges ou veuves, voulant embrasser cet Institut et âgées de vingt ans accomplis, après deux ans d'épreuve, doivent émettre, outre les trois vœux substantiels, un quatrième vœu de vaquer à la conversion, réception et instruction des femmes pénitentes.

Nous donc voulant combler les requérantes de faveurs et grâces spéciales, et absolvant pour la teneur de ces lettres chacune d'elles et les tenant, à l'avenir, absoutes à l'effet des présentes seulement de toutes sentences d'excommunication, de suspense, d'interdit et autres sentences ecclésiastiques, censures et peines portées de droit ou par jugement, à quelque occasion ou pour quelque cause que ce soit, si elles s'en trouvaient liées de quelque manière que ce soit, cédant à ces supplications, de l'avis de nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Église Romaine et des membres de la Congrégation des Évêques et Réguliers, et ayant entendu des mêmes Cardinaux le rapport de notre cher Fils le nonce du dit Saint-Siége près notre cher fils en Jésus-Christ, Louis, Roi très chrétien de France, et ayant vu l'attestation de notre Vénérable Frère l'Évêque de Bayeux, nous approuvons et confirmons avec bienveillance, par la teneur des présentes lettres, le susdit monastère ou prieuré des requérantes, érigé comme il est dit, avec la règle et l'Institut désigné ci-dessus ; par notre autorité et par la teneur des présentes, nous concédons et accordons au même monastère ou prieuré et à sa prieure, aux Religieuses présentes et futures, ainsi qu'aux femmes pénitentes reçues ou à recevoir, à ceux qui sont ou seront attachés au service de ce même monastère ou prieuré, qu'ils puissent librement et licitement user, profiter et jouir de tous et de chacun des privilèges, exemptions, libertés, immunités, pouvoirs et indults et de toutes les faveurs tant spirituelles que temporelles, accordées jusqu'ici de quelque manière que ce soit ou qui seront accordées à l'avenir aux Prieures, Religieuses, femmes pénitentes et autres personnes à elles attachées, des autres Congrégations et monastères de Religieuses du même Institut érigés dans ces lieux et les provinces voisines, non seulement à l'instar, mais encore avec une parfaite égalité, et comme si elles étaient à elles-mêmes principalement accordées.

Nous ordonnons que les présentes lettres sont et seront toujours fermes, valides et efficaces, et qu'elles aient et obtiennent leurs pleins et entiers effets; que tous ceux auxquels il appartient, et pour le temps auquel il appar-

tiendra, s'y soumettent entièrement en toutes choses, et respectivement les observent inviolablement; que tous les juges ordinaires et délégués, même les Auditeurs des causes du Palais apostolique, y conforment leurs jugements et décisions; que toute sentence contraire rendue par qui que ce soit avec quelque autorité que ce soit, avec ou sans connaissance, soit nulle et sans aucun effet; nonobstant notre règle et celle de notre Chancellerie apostolique de ne point accorder d'indulgence à l'instar, malgré les constitutions et ordonnances générales ou spéciales rendues par les conciles ou synodes apostoliques et universels ou provinciaux, et confirmées par l'autorité Apostolique ou par toute autre, malgré les statuts et usages, privilèges, indults et lettres Apostoliques accordées, confirmées et concédées en opposition des susdites, par lesquelles pour cette fois seulement et pour l'effet des susdites, nous dérogeons spécialement et expressément à toutes et à chacune de leurs teneurs, devant être regardées comme pleinement et suffisammment ici désignées, voulant d'ailleurs qu'elles demeurent dans leur force, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pécheur, le second jour de janvier MDCLXVI (1666).

De notre Pontificat la onzième.

S. Ugolinus.

*Scellé d'un sceau de cire rouge.* (1)

1. ALEXANDER. P.P. VII.

*Ad perpetuam rei memoriam.* Ecclesiæ Catholicæ regimini per ineffabilem divinæ bonitatis abundantiam, nullo licet meritorum nostrorum suffragio præsidentes, Monasteriorum, et aliorum Regularium locorum devoti fœminei sexus ad religionis et divini cultus augmentum, ac animarum salutem ubique erectorum et institutorum statui, et felici progressui libenter intendimus, ac pastoralis officii nostri partes paterna charitate desuper interponimus, prout locorum et personarum qualitatibus mature consideratis, salubriter expedire in Domino arbitramur. Exponi siquidem Nobis nuper fecerunt dilectæ in Christo filiæ moniales Monasterii Domus Refugii Beatæ Mariæ de Charitate nuncupati oppidi Cadomi, Bajocensis diœcesis, quod alias, videlicet anno MDCLXII prædicta domus Refugii in eodem oppido Cadomi, quod in Normannia situm est, de consensu claræ memoriæ Ludovici XIII, dùm vixit, Francorum Regis christianissimi, ac licentia et approbatione tunc existentis Episcopi Bajocensis, ex piorum Christi fidelium eleemosynis erecta et instituta fuit, pro Monialibus Beatæ Mariæ de Charitate nuncupandis, quæ regulam sancti Augustini servare, ac perditæ vitæ fœminas pœnitentes recipere et instruere tenerentur; à quo pio instituto ne eædem Moniales aliquando resilirent, memoratus Episcopus prudenter ordinavit, ut ipsæ ad tria vota ordinaria quartum simplex de recipiendis et instruentis supradictis pœnitentibus adjicerent, eisque mandavit, ut tempore opportuno confirmationem seu erectionem, et quatuor votorum hujusmodi solemnitatem a sede Apostolica peterent. Cùm autem, sicut eadem expositio subjungebat, dicta domus Refugii ad formam Monasterii cum Ecclesia, campanili, claustro, area, cellis, refectorio, dormitorio, cimœterio, hortis, aliisque membris pro perpetua dictarum habitatione aptata, convenientique clausura munita reperiatur, contiguamque habeat, separatam tamen et distinctam pro prædictis mulieribus pœnitentibus ibidem introductis seu introducendis habitationem ; Nobis propterea devotè exponentes humiliter, supplicari fecerunt, ut Institutum Monasterii hujusmodi ad instar aliarum similium Congregationum Virginum sub regula ejusdem Sancti Augustini viventium in diversis regni Franciæ civitatibus institutarum, et à sede præfata (ut asseritur) approbatarum, ipsiusque Monasterii Regulam, et Constitutiones eisdem Monialibus per ordinarium Bajocensem præscriptas, cum perpetua erectione et institutione

Cette bulle est bien élogieuse. Les faveurs accordées sont bien étendues. Il serait intéressant pour l'Ordre entier de Notre-Dame-de-Charité qu'un travail spécial lui fît exactement connaître toute l'étendue et le nombre des indulgences et des privilèges ainsi accordés à l'instar des autres monastères soumis à la Règle de S[t] Augustin.

Les annales de Notre-Dame-de-Charité portent le chiffre des dépenses pour toutes les démarches faites à Rome à 3256 livres; la bulle y entre pour plus de 600 livres. Peu de communautés ont moins dépensé pour atteindre cet important résultat. Ceux même qui contribuèrent tant à l'obtenir, les abbés de la Trappe et du Val-Richer, restèrent à Rome plus longtemps que M. Boniface, dépensèrent nécessairement une somme bien plus considérable, et, moins heureux pour eux que pour Notre-Dame-de-Charité, n'obtinrent point ce qu'ils désiraient. Il ne s'agissait cependant pas d'une fondation nouvelle, mais d'une simple réforme.

Nous ne savons si l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité aurait pu continuer à vivre au cas où la persévérance de son V. Instituteur n'eût pu obtenir cette approbation : les anciens mémoires permettent d'en douter. Il est bien certain que ses épreuves

ejusdem Monasterii in Prioratum Conventualem sub denominatione Prioratûs Refugii Beatæ Mariæ de Charitate, sub regulâ Sancti Augustini, in quo mulieres honestæ, virgines et viduæ hujusmodi institutum amplecti volentes, in vigesimo completo suæ ætatis anno constitutæ, prævioque probationis biennio ultra tria substantialia, quartum pro earum posse puellarum et mulierum impudicarum conversioni, receptioni, et instructioni vacandi votum emittere debeant, et teneantur, approbare, et confirmare, et alias opportunè ut infrà indulgere de benignitate Apostolica dignaremur.

Nos igitur ipsas exponentes specialibus favoribus et gratiis prosequi volentes, et earum singulares personas à quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis à *jure* vel ab *homine*, quavis occasione vel causa latis si quibus quomodolibet innodatæ existunt ad effectum præsentium dumtaxat consequendum harum serie absolventes, et absolutas fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati de venerabilium fratrum nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium negotiis, et consultationibus Episcoporum et Regularium præpositorum consilio attentis narratis, ac audita per eosdem Cardinales informatione dilecti filii nostri et dictæ sedis apud charissimum in Christo Filium nostrum Ludovicum Francorum regem Christianissimum Nuncii, visaque attestatione venerabilis fratris Episcopi Bajocensis, præfatum exponentium Monasterium seu Prioratum, ita ut asseritur, erectum ipsarumque regulam, et Institutum supra expressum auctoritate apostolica tenore præsentium benignè approbamus et confirmamus ; ac eidem Monasterio seu Prioratui ejusque Priorissæ, et Monialibus præsentibus et futuris, necnon mulieribus pœnitentibus ibidem introductis, et introducendis, ipsique Monasterio seu Prioratui inservientibus, et inservituris, ut omnibus et singulis privilegiis, exemptionibus, libertatibus, immunitatibus, facultatibus et indultis, ac gratiis tam spiritualibus quam temporalibus quibuscumque aliarum Congregationum et Monasteriorum Monialium Instituti hujusmodi in illis partibus et circumvicinis Provinciis

auraient été et plus longues et plus dangereuses pour sa stabilité. Il est non moins certain qu'aujourd'hui encore les bienfaits de cette approbation continuent à se faire sentir. Notre-Dame-de-Charité est un ordre religieux comme le Carmel, la Visitation. Les malheurs des temps ont enlevé la solennité des vœux, mais au moins ils sont perpétuels dès le jour où ils sont prononcés. Dans la plupart des congrégations modernes, l'Église, moins confiante dans la constance humaine, ne permet, pendant de nombreuses années, que des vœux temporaires.

## CHAPITRE XVI

**Joie des Sœurs et du Vénérable à la nouvelle de l'obtention des Bulles. — Rénovation solennelle des Vœux.**

La Mère Patin ne reçut l'heureuse nouvelle de l'expédition des Bulles que peu de temps avant le Carême. Malade et à l'infirmerie, dans l'excès de sa joie, elle se fit aussitôt con-

erectorum Priorissis, Monialibus, et mulieribus pœnitentibus, illisque inservientibus, ac ipsis Congregationibus et Monasteriis Monialium quomodolibet hactenùs concessis, et in futurum concedendis non solùm ad eorum instar, sed etiam æquè principaliter, et pariformiter uti, frui, et gaudere liberè et licitè possint et valeant, auctoritate et tenore præsentis concedimus et indulgemus. Decernentes easdem præsentes litteras semper firmas, validas, et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, ac illis ad quos et quas spectat, et pro tempore quandocumque spectabit, in omnibus et per omnia plenissimè suffragari, et ab illis respectivè inviolabiliter observari, sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici auditores judicari et definiri debere, ac irritum et inane si secus super his à quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit, attentari ; non obstante nostra et cancellariæ Apostolicæ regula de non concedendis indulgentiis ad instar, aliisque apostolicis ac universalibus provincialibusque et synodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus, nec non quibusvis et virtute confirmatione Apostolicâ, vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque indultis et litteris Apostolicis in contrarium præmissorum quomodolibet concessis, confirmatis et innovatis, quibus omnibus et singulis illorum tenores præsentibus pro plenè et sufficienter expressis et insertis habentes illis alias in suo robore permansuris ad præmissorum effectum hac vice duntaxat specialiter et expressè derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque. *Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die secunda Januari MDCLXVI.*

*Pontificatus nostri anno undecimo.*

S. Vgolinus.

Scellé d'un sceau de cire rouge.

duire au chœur, y assembla la Communauté et entonna elle-même le *Te Deum*. De plus, elle fit vœu de continuer une seconde année la récitation de l'office de l'Immaculée Conception. Elle s'empressa ensuite d'informer le V. P. Eudes de ce grand bonheur. Il était alors à Paris où il s'était rendu après sa grande mission de trois mois à Saint-Pierre de Caen. Sa réponse est bien l'expression de son bonheur.

« Ma très chère Mère,

« Je vous remercie de tout mon cœur des heureuses nouvelles que vous m'écrivez, j'en ai une joie indicible. Grâces infinies en soient à jamais rendues à la très sainte Trinité ! Grâces infinies à notre très adorable Jésus ! Grâces éternelles à sa très sainte Mère, qui est aussi la nôtre ! Grâces immortelles à tous les Anges et à tous les Saints, spécialement à S[t] François de Sales ! Bénédiction sur bénédiction à toutes les personnes qui ont contribué à ce grand succès !

« Réjouissons-nous en Notre-Seigneur, ma très chère Mère, réjouissons-nous, mes très chères Sœurs, et que ces faveurs du ciel nous animent à aimer ardemment et à servir fidèlement notre très bon Jésus et notre très aimable Mère par la pratique des solides vertus, spécialement de l'humilité, de l'obéissance, de la charité, et surtout du zèle du salut des âmes perdues et abandonnées. C'est ainsi que vous pouvez davantage faire paraître l'amour que vous portez à celui qui s'est sacrifié pour elles, et le désir que vous avez de plaire à sa très charitable Mère.

« Au reste, je ne doute pas que vous n'ayez bien chanté notre saint *alleluia !* Oh ! que j'ai grand désir de le chanter avec vous, ma très chère Mère et mes très chères Sœurs, et de vous porter une sacrée relique (1) des

1. Le Monastère de Caen possède encore dans ses archives trois authentiques de reliques, signés de M[me] de Lorraine, abbesse de Montmartre. Le premier est du 8 octobre 1661 ; le second du 30 août 1665. Ces reliques paraissent avoir été données pour les Séminaires de Caen et de Lisieux. Peut-être le Vénérable les donna-t-il de préférence à la Charité. Aucune maison n'est désignée dans le troisième qui est du 22 mai 1667. Avec ces authentiques se trouve un autographe du Vénérable, inconnu jusqu'ici et que nous reproduisons par respect pour sa mémoire, et aussi à cause de l'importance que l'église du Vœu National a donnée à la montagne des Martyrs. Le lecteur y remarquera l'aveu d'une apparition de la sainte Vierge pour lui donner le nom des Saints. C'est la preuve la plus certaine que nous ayons jusqu'ici de ces ineffables communications de Marie avec son dévoué Serviteur.

« En l'année 1562, les Calvinistes ayant pris les armes entrèrent par force dans l'Eglise de S[t] Médard, au fauxbourg S[t] Marceau de Paris, là où ils brisèrent les images, profanèrent les autels, et foulèrent aux pieds le Très S[t] Sacrement. Et ensuite estant entrés triomphans dans la ville et en ordre de bataille, comme s'ils eussent voulu en faire autant par toutes les églises, les Religieuses de Montmartre en furent tellement effrayées que, dans la crainte qu'elles eurent que les hérétiques furieux n'exerceassent la même rage sur leur église et sur les saintes reliques qui y estaient, non seulement des S[ts] Martyrs qui ont répandu leur sang sur cette sainte montagne, mais aussi de plusieurs autres saints qui y avaient esté apportées de Rome, et d'autres endroits, qu'elles prirent à la haste toutes ces sacrés reliques et les tirant de leurs chasses et reliquaires les cachèrent toutes ensemble et confusément

Saints martyrs, compagnons de S[t] Denys, que j'ai obtenue pour vous de Madame de Montmartre. Car je ne vous oublie pas, mes très chères Sœurs, quoiqu'il semble que vous m'oubliiez totalement, n'ayant eu aucune nouvelle de vous depuis mon départ de Caen. Je vous assure que tous les jours je vous présente toutes à Dieu en général et chacune en particulier, au saint autel, comme mes pauvres brebis et mes chères Filles, pour vous sacrifier avec notre adorable Hostie, à la gloire et à la louange de la très sainte Trinité, et pour faire plusieurs autres choses pour vous qui seraient trop longues à écrire.

« Je vous prie, ma très chère Mère, de donner lecture de cette lettre à toutes nos très chères Sœurs, et de n'oublier point devant Dieu celui qui est en vérité dans le très saint Cœur de Jésus et de Marie,

« Ma très chère Mère,

« Tout vôtre,

JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

D'après les annales de Notre-Dame-de-Charité, cette lettre serait du 11 octobre 1665. Les bulles pouvaient être accordées en principe, non délivrées.

Suivant l'usage, la bulle fut expédiée de Rome à l'évêque du diocèse. Mgr de Nesmond ne la reçut qu'après Pâques. Peu après, rencontrant une sœur tourière, il lui dit joyeusement

dans un lieu particulier et secret d'où ayant esté retirées longtemps après, et ne pouvant plus les discerner parce que les noms et escriteaux de chaque relique s'estaient perdus, on les a toutes qualifiées du nom des *Reliques des S[ts] Martyrs* de Montmartre, dont M[me] Françoise de Lorraine m'en a donné cinq morceaux, pour notre maison de Caen, de Coutances, de Rouen et de Lisieux, et pour la maison de Notre-Dame-de-Charité suivant l'attestation ci-jointe.

« Mais après plusieurs prières faites pour ce sujet, la bienheureuse Vierge a eu la bonté de nous déclarer l'accident arrivé à ces saintes reliques, en la manière susdite : Et de nous faire connaistre que la relique qui est à Coutances avec son attestation est de S[t] Valentin, martyr, non pas celui du 14 février, mais l'un de ceux dont il est fait mention au martyrologe romain, le 22 d'octobre, qui sont au nombre de 4966 ; que la plus grande des quatre autres qui est en cette maison de Caen, et qui est un os du bras ou de la cuisse, est de S[t] Sébastien, martyr ; que la seconde qui est aussi en cette maison, est de S[t] Alexis ; que ces deux ont esté apportées de Rome par un saint prestre de S[t] Clou, nommé Jacques Alain, qui les reçut du Pape Marcel en l'anée 1555, pour les apporter à Montmartre ; que la troisième, qui est encore en cette maison, est de S[t] Louis, Roy de France ; et que la quatrième que j'ai donnée à la maison de Notre-Dame-de-Charité, est de S[t] Satyr, martyr, qui a souffert le martyre le 12 de janvier, selon le martyrologe romain.

« Grâces immortelles vous soient rendues, ô Royne de tous les Saints, pour cette signalée faveur qu'il vous a plu de nous faire. Fait à Caen, ce 21 de septembre 1666 : † JEAN EUDES. »

« Remarquez que la translation dont il est (question), fait mention dans cette attestation de Madame de Montmartre, fut faite en l'année 1527. Les reliques de S[t] Sébastien et de S[t] Alexis n'étaient pas encore à Montmartre, là ou ayant esté apportées depuis, en l'année 1555, elles furent cachées confusément avec toutes les autres en l'an 1562, avec lesquelles elles furent trouvées par après en la manière qui a esté dite cy-dessus. »

† JEAN EUDES.

en mettant la main sur sa poche : « J'ai ici de quoi réjouir la « communauté ; dites à la bonne Mère Supérieure que ce sont « ses bulles et que je les lui porterai au plus tôt. » Il poussa la bienveillance jusqu'à le faire le jour même. Les Religieuses s'assemblèrent à la grille du chœur et après les avoir engagées à remercier Dieu de cette faveur, Mgr leur fit voir l'excellence de cette bulle et les avantages que leur Institut en recevait.

« Jusque ici, continua-t-il, vous n'étiez attachées à la Religion que par des vœux simples, dont vous pouviez assez facilement vous faire dispenser pour de bonnes raisons ; mais si vous les renouvelez, ils deviendront solennels et irrévocables. Réfléchissez donc bien, pendant qu'il en est temps, à la grave décision que vous devez prendre. Faites-le librement, sans céder en rien à la crainte ou au respect humain. »

Pour donner ce temps de la réflexion, Sa Grandeur fixa la cérémonie de la nouvelle profession à la fête de l'Ascension et ordonna à la Mère Patin de mettre en retraite toutes celles qui pouvaient y prendre part. Toutes les professes, au nombre de seize, commencèrent leur retraite avec une joie inexprimable. Deux qui n'avaient pas l'âge de 20 ans accomplis, exigé par la bulle, se chargèrent avec les novices de tous les emplois, afin que rien ne vint distraire les retraitantes dans leur solitude. A la fin de ces exercices, M. le Grand, curé de Saint-Julien, toujours supérieur de la communauté, examina les Religieuses comme le droit-canon exige qu'il soit fait pour les simples novices. Les Sœurs sortirent l'une après l'autre de la clôture, et ce supérieur n'épargna rien pour les bien convaincre qu'elles étaient entièrement libres ; il leur offrit même la dispense de leurs vœux simples. C'était aller un peu loin. Des raisons autres que la simple rénovation de ces vœux étaient certainement nécessaires pour permettre de les en dispenser légitimement ; et même, d'après l'avis des docteurs de Sorbonne, appuyé sur de graves autorités, les trois vœux ordinaires étaient déjà solennels. Cette épreuve ne servit qu'à montrer la fermeté de ces premières Sœurs, toutes demandèrent avec instance la grâce de se consacrer irrévocablement à Dieu, bien résolues de vivre et de mourir dans leur sainte vocation.

Cet examen se fit le 31 mai. Le 2 juin, Mgr de Bayeux donna en ces termes l'acte qui reconnaissait la bulle et en ordonnait l'application :

« François de Nesmond, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de Bayeux, à tous ceux qui ces lettres verront, salut en Notre-Seigneur.

« Notre office pastoral nous oblige de vous faire savoir qu'on nous a présenté les lettres apostoliques de nos bien-aimées Filles en Jésus-Christ, les Religieuses, dites de la maison du Refuge de Notre-Dame-de-Charité, de Caen, ville de notre diocèse, qu'elles ont obtenues de Notre Saint-Père le Pape Alexandre VII, sur l'érection et confirmation de leur Institut, et pour la solennité des quatre Vœux qu'elles doivent faire dans le dit Monastère, données à Rome à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le deuxième jour de janvier de l'année présente, la onzième du Pontificat de notre dit Saint-Père, signées Ugolinus; les susdites Religieuses nous demandent en toute humilité que nous recevions les dites lettres apostoliques, et que ce soit notre bon plaisir d'admettre, approuver et confirmer leur susdit Institut, qui a été par ci-devant commencé et érigé sous notre permission et celle de nos prédécesseurs. Nous, susdit Évêque, ayant connu que les dites lettres étaient vraies et dûment expédiées en cour de Rome, et étant porté d'une bonté paternelle pour le bien et avancement des dites Religieuses, avons tout aussitôt admis, approuvé, autorisé et confirmé leur Institut et érection, suivant la forme et teneur de ces dites lettres apostoliques, et nous les admettons, approuvons, autorisons et confirmons par les présentes, aux fins que les honnêtes femmes, filles et veuves, ayant atteint l'âge de 20 ans accomplis et fait deux ans de noviciat, fassent les trois vœux essentiels ordinaires, et un quatrième vœu de recevoir et instruire les femmes débauchées qui voudront faire pénitence dans le dit monastère, sous la règle de Saint Augustin et les Constitutions par nous à elles prescrites ; et qu'elles y vivent à perpétuité comme aussi avec un Institut et érection perpétuel du dit monastère, érigé en prieuré conventuel, sous la dénomination de prieuré du Refuge de Notre-Dame-de-Charité, comme il est contenu plus amplement dans les susdites lettres apostoliques ; en sorte néanmoins que les dites Religieuses soient tenues et obligées d'être et de demeurer toujours sous notre autorité, conduite et direction et de nos successeurs, en témoin de quoi nous leur avons donné les présentes, signées de notre main, et commandé à notre secrétaire de les signer et d'y apposer notre sceau.

« Donné à Caen, dans notre Palais épiscopal, l'an de Notre-Seigneur, mil six cent soixante-six, le 2e jour du mois de juin. »

Le lendemain, jour de l'Ascension, Sa Grandeur se rendit à la chapelle, accompagné de ses officiers. Elle y trouva déjà réunies les personnes les plus distinguées de la ville et tous les bienfaiteurs de la maison. A la fin de la messe dite par le prélat, le V. P. Eudes qui, cette fois, pouvait enfin s'unir à la joie de ses Filles, monta en chaire et prit pour texte de son sermon ces paroles du dernier chapitre de St Marc qui se trouvent dans l'Évangile du jour : *Super ægros manus imponent, et bene habebunt : ils imposeront les mains sur les malades, et ils seront guéris.* Après le compliment d'usage à Mgr de Nesmond, il s'adressa aux Sœurs à peu près en ces termes :

« C'est à vous, mes très chères Sœurs, que je vais maintenant parler : O vous, les Filles du Saint Cœur de la Mère de la belle dilection, vous voilà

en cette journée tant attendue, en laquelle vous allez renouveler vos saints vœux! Faites-le donc d'un grand cœur, *Corde Magno et animo volenti*. Vous allez faire le vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance comme les autres religieuses; mais vous serez grandement distinguées d'elles par le quatrième vœu, que vous ferez de travailler au salut des âmes rachetées par le précieux sang du Fils de Dieu. Souvenez-vous, mes très chères Filles, que vous n'êtes fondées que pour cela, que la ville ne vous a reçues qu'à cette condition, et qu'à l'heure de la mort Dieu vous demandera un grand compte de cet emploi. Oh! que la Religieuse de Notre-Dame-de-Charité, qui n'aura pas d'âmes à présenter à ce moment là, sera mal reçue! C'est à vous, mes chères Filles, à y penser, et croyez fermement, et observez-le encore mieux, que vous êtes indispensablement obligées d'employer tous vos soins, vos prières et votre industrie, mais surtout l'exemple d'une sainte vie, pour attirer à votre Époux les âmes qu'il a déjà rachetées au prix de son sang. Voilà votre obligation, pensez-y instamment. Ah! si vous étiez assez malheureuses pour vous en dédire et ne vous en pas acquitter, je prie dès ce moment, de tout mon cœur, le Père céleste de vous châtier si sévèrement que, par ce moyen, vous puis-
« siez rentrer au plus tôt dans votre première ferveur pour votre divin et
« unique emploi. »

Après ce sermon, Monseigneur entonna le *Veni Creator,* puis les Religieuses vinrent l'une après l'autre prononcer leurs vœux, comme il se pratique encore aujourd'hui. Après la cérémonie, les nouvelles professes laissèrent éclater leur allégresse en chantant le psaume : *Laudate Dominum omnes gentes* avec cinq *Alleluia* entre chaque verset. Leur chant ému prit à ce moment un accent si touchant que bien des assistants laissèrent couler leurs larmes. Le pieux Instituteur ne put contenir dans son cœur la consolation qu'il ressentait et, prenant la parole, il témoigna sa profonde gratitude à tous les bienfaiteurs de la maison et ajouta que ses vœux étaient accomplis, qu'il était prêt à sortir de ce monde quand Dieu voudrait, puisqu'il lui avait fait la grâce de voir de ses yeux l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité si solidement établi dans l'Église.

L'éclat même de cette cérémonie souleva une dernière tempête. Les échevins en prirent ombrage et ne se souvenant plus des autorisations données par leurs prédécesseurs, ils se transportèrent en corps aux grilles du monastère et déclarèrent, au nom du Roi, que les Religieuses professes et novices devaient en sortir dans les vingt-quatre heures. Sans se troubler, la Mère Patin leur montra aussitôt les lettres patentes du Roi, celles d'institution de Mgr Molé et le consentement authentique de la ville. Après avoir lu ces pièces et les avoir trouvées parfaitement en règle, leur colère se calma et ils se retirèrent en

invitant la communauté à chanter un bon *Te Deum*, car ils étaient décidés, disaient-ils, si elles n'avaient pas eu ces pièces, à fermer la maison le jour même. Les Sœurs se rendirent avec joie à cette invitation. Ce dernier effort du démon pour renverser l'œuvre, justifie pleinement les nombreuses démarches faites par le Vénérable pour procurer toutes ces autorisations à ses Filles. Ignorants des usages du XVII^e^ siècle nous serions exposés à ne pas en voir l'importance.

## CHAPITRE XVII

**Morts des Sœurs Marie du Saint-Esprit et Marie de l'Assomption Eustache de Taillefer, de la Mère Patin. — Une lettre du Vénérable.**

L'Ordre de Notre-Dame-de-Charité reconnu par les pouvoirs civils et religieux, après vingt-cinq ans de cruelles épreuves, allait enfin pouvoir se développer régulièrement. Plusieurs bons sujets se présentèrent au noviciat, et la Mère Patin, pleine d'un nouveau courage, s'appliqua plus que jamais à leur formation religieuse. Elle sentait toute l'importance de cette obligation au commencement de l'Institut. C'est aussi vers cette époque qu'elle envoya M^lle^ Heurtaut, devenue plus tard la Mère Marie de la Trinité, commencer l'établissement de Rennes. Dieu lui réservait avant sa mort la consolation de voir les débuts de ce second établissement.

Mais la maladie et la mort vinrent aussi éprouver la maison. A cette nouvelle, le fondateur, toujours plein de sollicitude pour ses chères Filles, écrivit à la Mère Patin :

« Ma très chère Mère,

« Je suis fort touché de la maladie de nos chères Sœurs et spécialement de celle de ma chère fille, Marie du Saint-Esprit, mais la très adorable volonté de Dieu soit faite en tout et partout ! Je vous prie de l'assurer que j'aurai grand soin d'elle au saint autel, où je n'oublie jamais aucune de toutes les autres. Quand quelqu'une de nos Sœurs est en grand danger, il est bon que quelques unes des autres partagent entre elles les exercices de la préparation à la mort, qui sont en la septième partie du Royaume de Jésus, afin de les faire pour la malade. Il faut le lui dire, afin qu'elle y consente et qu'elle s'y

unisse de cœur et de volonté. Je vous prie, ma chère Mère, de faire connaître cet avis à toutes nos Sœurs pour qu'elles s'en souviennent. Je les salue toutes cordialement et les remercie de leurs prières pour cette mission, sur laquelle Dieu verse de grandes bénédictions.

« Je suis de tout cœur, ma chère Mère,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

Tous les ans, au commencement du Carême, le Vénérable impose à ses enfants cette préparation à la mort ; dans le livre dont il parle, il la conseille à tous les chrétiens désireux de leur salut. Ici se trouve indiqué un moyen ingénieux de la faciliter au moribond, lorsque ses facultés affaiblies lui ont enlevé presque toute connaissance.

La S[r] Marie du Saint-Esprit doit être M[lle] de Saillanfaye ; sa vocation sort des voies ordinaires. Plusieurs prétendants se disputaient sa main et pour l'emporter voulaient recourir aux armes. Cette demoiselle était, du reste, entièrement étrangère à ces luttes. Pour éviter des meurtres, la justice la fit enfermer à la Charité. Elle n'y fut pas longtemps sans éprouver le désir de se donner toute à Dieu, et d'échapper aux dangers du monde. Aussi demanda-t-elle avec instance son entrée au noviciat. Peut être cependant les larmes et les prières de sa mère l'auraient-elles détournée de son pieux projet, sans un entretien qu'elle eut le bonheur d'avoir avec le V. Eudes. Celui-ci dit trois fois la messe du Saint-Esprit à son intention et la communia de sa main ; il l'assura ensuite que sa vocation venait de Dieu. Ces paroles eurent tant de force sur son esprit que la tentation disparut aussitôt et qu'elle devint un modèle de toutes les vertus. Une seule crainte troublait son âme; celle de ne pouvoir être admise à la sainte profession, ses parents refusant de fournir la dot nécessaire. Dieu l'appela à lui après une longue maladie. Elle mourut le 15 décembre 1666.

La lettre qui parle d'elle a dû être écrite de la mission de Cerisy-Mont-Pinchon, ou de celle de Saint-Esny, dans le diocèse de Coutances.

Une perte plus grande pour l'Institut fut celle de sa première professe, Marie de l'Assomption Eustache de Taillefer. Par sa persévérance et son énergie, elle préserva deux fois la maison d'une ruine complète, aussi son histoire est bien connue du lecteur. La fin de sa vie offre des exemples admirables d'humilité. Son caractère si fortement trempé était porté à la vivacité ; s'il lui

échappait quelques traits de promptitude, elle en faisait de si sincères réparations, qu'elles édifiaient bien plus que la faute n'avait pu scandaliser. La Mère Patin se sentait invinciblement portée à l'humilier et à la mortifier. C'était le moyen choisi de Dieu pour faire avancer cette grande âme dans la perfection. Jamais, fait bien rare, son respect et sa confiance pour sa supérieure n'en furent diminués.

Sa charité sera aussi difficilement égalée. S'il survenait quelques travaux plus pénibles, elle était toujours prête à y prendre part, sans égard pour ses infirmités. Cette activité lui coûta la vie. Après avoir aidé à tasser des fagots, elle fut prise d'une violente fluxion de poitrine, qui la mit bientôt dans le plus grand danger. Elle fit paraître dans sa maladie un vif désir d'aller s'unir à son Dieu et une patience très édifiante. La veille de sa mort, la Mère Patin lui proposa de demander pour elle la santé à notre Seigneur ; la malade parfaitement résignée la pria de ne le point faire, par détachement de la vie et par abandon à la divine volonté. Elle expira dans une paix parfaite, le 30 Mai 1668, âgée de 46 ans, elle était professe depuis 16 ans.

Pendant la mission d'Evreux, la communauté envoya à son bon Père ses souhaits d'heureuse année avec l'annonce de la prochaine profession de la Sr Marie Angélique de Balde. La réponse à cette lettre est importante, car elle fait voir la continuité et l'efficacité de son zèle à répandre la dévotion au Saint Cœur de Marie, et à établir partout sa fête comme fruit de ses missions.

J. M. J.

« Ma très chère Mère,

« Votre belle et grande lettre, toute pleine de bonté, de charité et de cordialité, a rempli mon cœur d'une joie et d'une consolation toute particulière. Je vous en rends mille grâces, et je vous assure que ce même cœur est tout plein d'affection et de tendresse pour vous et pour toutes mes chères Filles. J'ai un soin tout spécial d'offrir tous les jours à Notre-Seigneur, dans le saint sacrifice de la Messe la Mère et les Filles, et de prier pour tous leurs besoins spirituels et corporels.

« Je rends grâces infinies à notre très adorable Sauveur et à sa très aimable Mère de toutes les faveurs qu'ils ont faites à la fille de M. de Bellecourt (ou de Balde), et les supplie de la rendre une digne fille de leur très saint Cœur, dont la fête est maintenant établie et fondée en six églises de cette ville. Nous voici à la fin de notre mission, sur laquelle Dieu a versé de très grandes bénédictions : Je vous prie, ma très chère Mère et mes très chères Sœurs, de nous aider à l'en remercier, ainsi que de la nouvelle croix

qu'il a mise sur mes faibles épaules, en m'imposant l'établissement d'un nouveau séminaire, auquel nous travaillons maintenant.

« Au reste, ma très chère Mère, Mgr de Maupas vous reconnaît et vous aime comme une de ses plus chères Filles, et vous donne en cette qualité sa sainte bénédiction. Je serai encore ici huit ou dix jours ; ensuite je serai obligé d'aller à Rouen pour une nouvelle mission ; j'y aurai grand besoin de vos prières et de celles de toutes nos chères Sœurs. J'aurais eu une très grande joie de vous aller voir auparavant, si le temps me l'eût permis, mais il est trop court. Adieu donc, ma très chère Mère, je ne vous oublierai jamais devant Dieu, ne m'oubliez pas aussi, car je suis de tout cœur, et à vous et à toutes mes très chères Filles,

« Tout vôtre,

« Jean Eudes, Prêtre-Missionnaire.

« Evreux, ce 13 janvier 1667. »

Dieu ne devait pas laisser longtemps cette sainte religieuse goûter le bonheur de voir enfin affermie l'œuvre à laquelle elle avait consacré sa vie. Les peines intérieures et les mortifications extérieures avaient usé sa santé. Le V. P. Eudes n'obtenait pas sans difficulté qu'elle ménageât ses forces, dans l'intérêt même de celles pour lesquelles elle les dépensait. Les trois dernières années de sa vie ne furent qu'une suite de maladies se succédant les unes aux autres. Elle les supportait avec une admirable patience, ne se dispensant qu'à la dernière extrémité des exercices communs. Si une sœur se montrait touchée de ses douleurs, elle répondait : « Ah ! ne me plaignez pas, je serais martyre de ne pas souffrir ! » Parole digne des plus grands saints.

C'est alors que ses vertus brillèrent du plus vif éclat. Le discernement dans la conduite des âmes est peut-être le don qui se fit le plus remarquer en elle. M. de Bernières la donna lui-même comme directrice à une personne très élevée en oraison, avouant ne connaître personne plus capable de l'éclairer. Plusieurs de ses religieuses étaient délivrées de leurs peines et de leurs tentations dès qu'elles les lui avaient confiées. Bien des fois, elle a affermi la vocation de ses novices, par l'assurance qu'elle leur donnait de l'appel de Dieu. Une postulante, qu'elle avait demandée au ciel pendant toute une année, par la récitation de l'office de l'Immaculée Conception, vint un jour la trouver et lui dire : « Ma « Mère, il faut que je m'en aille plus tôt que plus tard, je vois « bien que je ne puis rien faire, la vertu de la Religion est trop « sublime pour moi, ce m'est une témérité d'y tendre. » Cette bonne Supérieure, discernant aussitôt d'où venait cette violente tentation, se mit à genoux, invoqua le Saint-Esprit, puis prenant

en main un crucifix, lui dit ; « Voudriez-vous bien, mon Enfant, « quitter un Dieu si bon, qui vous aime tant, qui a tant souffert « pour vous. Je vous assure qu'il vous veut toute à lui, n'en « doutez point. Ce que vous éprouvez n'est qu'une pure tentation, « demeurez en paix et n'y pensez plus. » L'effet de ces paroles fut immédiat. La postulante fut délivrée de sa peine, prit peu après l'habit et devint une excellente religieuse.

Les esprits les plus endurcis ne pouvaient lui résister. Sa présence suffisait pour calmer l'irritation chez les Pénitentes. L'une d'elles en proie au désespoir, s'était enfermée dans une chambre pour se suicider, et refusait d'ouvrir la porte. La Mère Patin s'y rendit, et pleine de confiance en Dieu, lui commanda de le faire en disant : Je vous commande, au nom de Dieu, d'ouvrir cette porte. Cet ordre fut aussitôt exécuté. L'état de cette pauvre personne était horrible; elle semblait possédée. La bonne Mère s'approchant d'elle, lui mit la main sur la tête et lui parla avec tant d'amour, de douceur et de bonté, qu'elle la laissa bientôt calme et contente.

Une autre fois, pendant une de ses maladies, la maîtresse des Pénitentes vint l'avertir qu'un différent s'était élevé entre ces dernières, et qu'elle ne pouvait les calmer. Malgré ses souffrances, elle se leva et leur parla avec tant de zèle et d'à-propos, qu'elle toucha tous leurs cœurs. En les quittant ensuite, elle leur dit qu'elle voulait faire pénitence de leur faute par des oraisons, des jeûnes et des disciplines. C'était sa coutume dans ces occasions, et toute religieuse zélée pour le salut des âmes l'imitera toujours. Il suffisait donc que cette habile directrice parût au milieu de ces pauvres filles pour y faire régner la paix. Les Pénitentes disaient elles-mêmes que sa conduite charitable était capable de convertir un monde, et qu'il n'était pas possible de lui résister.

Ces preuves de l'ascendant de la Mère Patin sur les âmes, qu'elle devait ramener à Dieu, montrent aussi que l'œuvre offrait alors les mêmes difficultés qu'aujourd'hui. Les esprits n'étaient pas beaucoup plus dociles, et le récit des missions données par le V. P. Eudes, fait voir que l'instruction religieuse devait presque toujours manquer complètement. Mais aujourd'hui comme alors la sainteté, la prière, le sacrifice, la mortification sont capables d'opérer des merveilles de grâce et de conversion.

Le temps était venu pour la V. M. Patin d'aller recevoir la récompense de tous ses travaux. La Communauté n'avait pas

encore pu se consoler de la perte de la S[r] Marie l'Assomption, lorsqu'elle s'aperçut, aux infirmités croissantes de sa bonne Supérieure, que Dieu allait lui demander un nouveau et plus grand sacrifice. Trois semaines avant sa mort, la Mère Patin assembla, autour de son lit de souffrances, toutes les Sœurs du chapitre pour leur donner ses derniers avis :

« Me voici, leur dit-elle, mes bonnes et bien-aimées Sœurs, au lit de la mort ; je n'ai plus que peu de jours à vivre, ce dont je loue et remercie Notre-Seigneur. Il sait que je n'ai rien épargné de ce qui pouvait procurer votre bien et votre avancement en toutes choses. Je vous recommande l'union entre vous, la parfaite observance de vos Règles et la pauvreté religieuse. Regardez toujours Dieu en tout ce que vous ferez, et vivez dans la paix, douceur et simplicité, que je vous ai toujours enseignées ; n'ayez point d'opinions différentes, mais que la volonté de l'une soit la volonté de l'autre ; je vous le recommande tout spécialement. » Puis elle crut devoir leur demander pardon : « Mes très chères Sœurs, je demande très humblement pardon à toutes vos Charités de tous les sujets de mauvaise édification que je vous ai donnés par mon humeur chagrine. Je sais bien que, depuis quelque temps, je vous ai parlé rudement ; mais il faut vous dire, pour ma justification, que le mal m'accablait et me faisait dire ce que je ne voulais pas. Maintenant je ne vous cacherai pas qu'il y a plus de deux ans que je souffre des maux inouïs. Des personnes habiles ont dit qu'un corps humain ne pouvait supporter de plus cruelles douleurs. Je vous dis tout cela, mes très chères Sœurs, pour vous exciter à vous supporter les unes les autres, afin que si l'on vous adresse quelques paroles un peu moins douces qu'à l'ordinaire, vous les supportiez patiemment, car vous ne savez pas ce que cette personne peut souffrir. Adieu, je quitte la terre pour aller à mon Dieu. Je vous promets que, s'il me fait miséricorde, je vous servirai plus devant sa divine majesté que je ne pouvais le faire pendant que j'étais parmi vous. »

Après avoir demandé tout spécialement pardon à ses infirmières et les avoir remerciées des soins si tendres qu'elle en avait reçus, elle finit en recommandant la dévotion à S[t] François de Sales ; « car je puis bien vous assurer, ajouta-t-elle, que Notre-« Seigneur a fait des miracles par lui, en faveur de l'établis-« sement de votre Maison. »

Dieu continua de l'éprouver dans son corps et dans son âme, comme il le fait pour les âmes fortes. La grandeur de ses souffrances lui faisait dire avec humilité aux Sœurs qui la servaient : « Mon Dieu, que j'appréhende de perdre la patience ! » Par moments aussi Dieu semblait l'honorer de ses visites particulières. C'est sous l'impression d'une de ces faveurs, qu'elle s'écria un jour : « Ah ! Filles de la Charité, que vous êtes appelées à de « grandes choses ! puisque Dieu veut se plaire en vous, plaisez-

« vous aussi en lui. Rendez-vous fidèles à vos observances, tra-« vaillez efficacement au salut des âmes et vous goûterez la gran-« deur de ses miséricordes ! » Sentant de plus en plus approcher sa fin, elle dit à la Sœur assistante, la Mère Anne Marguerite Foy, sa nièce : « Je crains de n'avoir point la persévérance finale, je « vous prie de me faire faire tous les actes nécessaires en ce der-« nier moment. » Sa nièce lui répondit qu'elle ne devait pas douter d'obtenir cette grâce puisqu'elle ne l'attendait que de la miséricorde divine. Alors la pieuse malade, prenant le crucifix que la Sœur lui présentait, dit en baisant avec amour les plaies sacrées du Sauveur : « Ma force est en la miséricorde de mon « Dieu ; toute mon espérance est appuyée sur les mérites du « sang et de la passion de son divin Fils. Mais je m'en suis « rendue indigne par mes infidélités. Faites, s'il vous plait, quel-« ques prières pour moi à la Mère de bonté. »

Elle demanda ensuite le saint viatique, pour rendre grâces, disait-elle, à Notre-Seigneur de l'institution du très Saint-Sacrement, et pour faire, comme le prophète Elie, soutenue de ce pain de vie, le grand voyage de l'éternité. Quand le confesseur qui devait la communier prononça ses paroles : « *Quodcumque ligaveris,* » elle s'écria à haute voix : « Oh ! les belles paroles ! « je crois tout ce que mon Sauveur a dit à S^t^ Pierre et aux « autres Apôtres ; je me réjouis de mourir fille de la sainte « Église. » Ensuite elle demanda de nouveau pardon à toutes les Sœurs et elle le fit d'une manière si touchante qu'elles fondaient toutes en larmes. Elle vécut quelques jours encore, et une sœur lui ayant témoigné la crainte que les religieuses de la Visitation ne réclamassent son corps, elle lui répondit : « Faites de « cette carcasse ce qu'il vous plaira ; jetez-la à la voirie, si vous « le voulez. » Elle eut encore le bonheur de communier plusieurs fois, et c'est après une de ces communions qu'on l'entendit s'écrier toute ravie : « Prodige, prodige de grâce sur la petite maison « de la Charité ! » Dieu, sans doute pour la récompenser des soins qu'elle avait donnés à cette communauté naissante, lui montrait les développements qu'elle devait prendre dans l'avenir.

C'est le 30 octobre qu'elle reçut pour la dernière fois la sainte communion. Le prêtre lui fit alors connaître le désir que ses Filles avaient de recevoir sa bénédiction. Elle répondit avec son humilité ordinaire. « Oserai-je le faire en votre présence. » Y ayant été invitée de nouveau, elle ajouta : « Ce sera donc par obéis-« sance, » et, s'adressant aux Sœurs, toutes en pleurs : « Mes

« chères Filles, je vous laisse en Notre-Seigneur et sous la pro-
« tection de la sainte Vierge ; vous me demandez ma bénédiction,
« je vous la donne de tout cœur, au nom du Père, qui vous a
« créées, du Fils qui vous a rachetées, et du Saint-Esprit qui
« vous a inspirées. Ainsi soit-il. »

Depuis ce moment, tous les soulagements que lui offraient les Sœurs lui parurent des soins superflus : « Non, disait-elle, plus « rien, mon Dieu tout seul ! » Elle s'éteignit doucement le lendemain, 31 octobre 1668, veille de la Toussaint. Sa vie avait été de 68 ans, elle avait gouverné le monastère près de vingt ans.

Son corps fut gardé deux jours, et demeura si souple, qu'il n'était pas possible de toucher à ses doigts sans qu'ils ne se pliassent, comme si elle eût été en vie. Il exhalait une agréable odeur, et les linges même, qui l'avaient touché, gardèrent longtemps ce délicieux parfum. Enfermés dans un cercueil de plomb, ces vénérables restes furent inhumés au milieu du cimetière de la Communauté.

Pendant cette dernière maladie, le V. P. Eudes était occupé dans les missions qu'il donna à cette époque dans le diocèse de Coutances. Elles furent très-nombreuses et sans interruption sans doute à cause du jubilé, qui fut accordé cette année par le Pape Clément IX. Il prêcha à Marigny, Carantan, Notre-Dame de Cénilly, Brévent, Montfarville, Plessis, Montsurvent, Sevilly, Quettehou. Ces grands travaux, et son éloignement sont l'explication de son absence dans des circonstances si pénibles à ses chères Filles. Il ne put pas davantage les assister de ses conseils dans les décisions qui suivirent cette mort. Il est même probable qu'il apprit en même temps et la mort et la résolution d'élire une supérieure prise dans l'Ordre, car M. Le Grand procéda avec une précipitation peu usitée dans ces importantes occasions.

## CHAPITRE XVIII

**Election de la Mère Marie du Saint-Sacrement Pierre, première Supérieure tirée de l'Ordre. – Conseils du Vénérable Eudes aux Supérieurs.**

Après les cérémonies de l'inhumation finies, dit le P. Costil, M. le Curé de Saint-Julien, toujours Supérieur de la commu-

nauté, assembla les Sœurs au parloir pour leur demander si elles voulaient prendre une supérieure du même Ordre que celle qu'elles venaient de perdre. Toutes y consentirent, excepté la jeune Sœur de Balde. Bien qu'elle ne fût âgée que de 22 ans et professe seulement depuis deux, elle ne craignit pas d'exprimer un avis opposé et les graves raisons qui le lui inspiraient. Avec une modération pleine de fermeté, elle dit :

« Il paraît étrange, que nous prenions une Supérieure d'un autre Institut, lorsqu'il y a en ce monastère plusieurs sujets très capables de remplir cette charge, et que des religieuses dont le but est de ramener les brebis égarées n'aient pas la capacité de conduire celles qui obéissent au divin Pasteur. Nous ne pouvons espérer recevoir des novices, si nous nous mettons sous une conduite étrangère. Il est impossible de le faire sans causer un sérieux préjudice à l'honneur de l'Ordre. Nous devons plutôt montrer le progrès accompli sous celle que nous pleurons, en prouvant qu'elle a formé des sujets capables de lui succéder. »

Ces fortes raisons firent une grande impression sur le Supérieur et sur les Sœurs. Celles-ci ayant manifesté à M. Le Grand l'intention de s'en rapporter à son jugement, il résolut de faire élire une supérieure prise dans l'Ordre. Les Mères de la Visitation attendaient au parloir la décision du Chapitre ; elles crurent devoir se retirer dès qu'elle leur fut connue. L'Annaliste de la Charité fait remarquer que le départ de la Sr Anne-Marguerite Foi fut très pénible à la Communauté ; après la Vénérée Mère Patin, c'est celle qui s'est le plus dévouée pour l'Institut naissant et à laquelle il doit le plus de reconnaissance. Elle y est restée 16 ans, seule avec la Mère Patin, et y fut toujours assistante et souvent directrice du noviciat.

L'élection définitive n'eut cependant lieu que le 22 décembre et les suffrages se portèrent sur la Mère Marie du Saint-Sacrement Pierre. Cette religieuse était née à Lisieux d'une honorable famille qui avait contrarié bien longtemps son irrésistible attrait pour la vie religieuse. Entrée en 1655, déjà âgée de 33 ans, au moment où le pieux Instituteur cessait d'être supérieur, elle fit son noviciat sous la direction de la Mère Patin. Celle-ci reconnut bientôt la solidité de sa vertu, et eut assez de confiance en elle pour lui confier la direction des novices, même avant sa profession. Au moment de son élection, elle était professe depuis 10 ans et âgée de 45 ans. L'Annaliste de la Charité joue pieusement sur son nom, et dit que Dieu voulait sans doute établir l'Institut comme Jésus-Christ a établi son Église, sur

une pierre ferme et inébranlable. Ses vertus, la facilité qu'elle avait à instruire les autres, justifiaient bien le choix qu'on fit de sa personne. Il fut très bien accepté par tous les amis de la Communauté.

Dès qu'il connut l'élection, le Vénérable Eudes écrivit les sages conseils suivants à la nouvelle Supérieure :

« Ma très chère Fille,

« Je rends grâces de tout mon cœur à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère, de ce qu'ils vous ont choisie pour vous donner la charge de leur Maison. Je dis la charge, car vous faites bien de ne pas regarder la supériorité comme un honneur et un avantage, mais comme une croix et un fardeau bien pesant. Et, en effet, les Supérieurs sont obligés de répondre devant Dieu du salut des âmes qu'il leur a confiées. Vous ne devez pas aussi vous regarder comme Supérieure, car c'est la très sainte Vierge, Mère de Dieu, qui l'est véritablement, vous n'êtes que sa vicaire ou substituée. C'est pourquoi vous devez vous mettre souvent à ses pieds, spécialement lorsque vous devez faire quelque action de supérieure, et là, renoncer à vous-même, vous donner à elle, et la supplier d'anéantir en vous votre esprit, et de vous donner le sien, qui est celui de son Fils, afin de conduire vos Sœurs par celui de leur Époux et de leur Mère.

« Pour cet effet, vous avez, ma très chère Fille, quatre choses à faire : la première, est de parler plus à vos Sœurs par vos œuvres que par vos paroles, vous rendant la première à tous les exercices, et vous efforçant de vous comporter de telle sorte que vous soyez un exemplaire de toutes les vertus ; la deuxième, de les conduire avec une très grande charité et bénignité, les prévenant dans tous leurs besoins corporels et spirituels, et leur témoignant en toutes choses un vrai cœur de mère, plein de soins, de tendresse et de cordialité ; la troisième, de tenir exactement la main à l'obéissance à vos Règles et Constitutions, et à cette fin vous les devez beaucoup étudier, spécialement celles qui vous regardent ; la quatrième, est d'avoir un soin très particulier des Pénitentes, et de n'oublier rien de ce que vous pouvez faire pour leur parfaite conversion ; car la maison étant établie pour cette fin, c'est de là que dépendent toutes les grâces que Dieu veut y donner. *Tandis qu'on fera, comme il faut, ce qui appartient à cet Institut, Dieu versera abondamment ses bénédictions sur votre Communauté; mais quand on viendra à le négliger, il vous abandonnera et tout s'en ira par terre, pour le spirituel comme pour le temporel.*

« J'espère, Dieu aidant, répondre bientôt de bouche au reste de votre lettre. Il ne faut pas tant se hâter d'écrire la vie d'une personne qui vient de mourir, pour beaucoup de raisons.

« Je salue très cordialement toutes mes chères Filles. J'ai toujours eu et j'aurai toujours pour elles un cœur de véritable père, car je suis en vérité, ma très chère Fille,

« Tout vôtre,

JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« Paris, ce 9 janvier 1669. »

Plus on lit ces conseils, plus on les trouve admirables. L'expérience a bien des fois prouvé que le Vénérable parlait par esprit prophétique, en s'exprimant ainsi sur l'œuvre principale de l'Institut. Dès qu'une maison s'est relâchée sur ce point, elle a toujours vu péricliter le temporel comme le spirituel. Les plus prospères, les plus ferventes sont celles où le zèle ardent du fondateur s'est le mieux maintenu. La nouvelle supérieure donna sous ce rapport de bien beaux exemples. Elle ne refusait aucune Pénitente, à moins que l'exiguité du local ne l'y forçât, et alors c'était une vraie souffrance pour son cœur. Sa plus grande joie était de les voir animées de bonnes dispositions.

Les Annales de la Charité ont conservé encore d'autres conseils du saint Fondateur adressés aux supérieurs des séminaires dirigés par sa Congrégation ; ils conviennent tout aussi bien aux supérieures des monastères de l'Ordre. Les voici :

« La supériorité, par rapport à soi-même, est un des plus dangereux offices de la Congrégation, tant à cause du compte qu'il faudra rendre des désordres qui arrivent par sa faute ou négligence, qu'à cause des dangers où l'on se trouve exposé de consentir aux mouvements de l'orgueil et de l'amour propre, dont on est attaqué dans cet emploi.

« 1° Le Supérieur est obligé de servir tous ses Frères et de pourvoir à toutes leurs nécessités préférablement aux siennes.

« 2° Il doit s'employer volontiers aux actions les plus basses, comme le dernier de la Congrégation, suivant le commandement de Notre-Seigneur ;

« 3° La charité doit être l'âme de son gouvernement ; il doit agir avec ses frères par prières plutôt que par commandements, préférant la douceur à la rigueur, l'exemple aux paroles, et l'esprit de mansuétude à l'esprit de domination.

« 4° Qu'il prie Notre-Seigneur de disposer celui qui a manqué à faire bon usage de ce qu'il lui doit dire ; et qu'en le reprenant, il conserve la vue de sa propre faiblesse.

« 5° Il ne doit reprendre personne, lorsqu'il ressent en lui-même quelque émotion, pour petite qu'elle soit ; mais quand il doit le faire, qu'il s'humilie devant Dieu auparavant dans la vue de sa propre faiblesse.

« 6° Qu'il ménage autant qu'il lui est possible la santé de ses frères, les prévenant dans les choses qu'il leur croit nécessaires, qu'il veille à ce qu'ils ne s'appliquent pas avec trop de contention aux exercices de piété ; à ce que leurs mortifications soient modérées ; à ce qu'ils ne fassent aucun exercice corporel, qui demande de la force, ou aucune étude qui demande de l'application qu'une heure ou deux après le repas.

« 7° La plus importante des obligations d'un Supérieur dans sa maison, est de veiller exactement à la conservation de la charité, et de faire en sorte qu'il n'y ait qu'un cœur et qu'une âme entre tous ceux qui sont sous sa conduite.

« 8° Qu'il traite ses frères avec cordialité, et que l'affection qu'il leur porte soit la règle de celle qu'ils doivent avoir les uns pour les autres, comme la

charité, dont Notre-Seigneur aimait ses apôtres, était le modèle de l'amour qu'ils devaient se porter réciproquement.

« 9e Qu'il ne soit ni incivil ni sauvage, mais qu'il donne libre accès à tous ceux qui ont à traiter avec lui; qu'il s'efforce de les recevoir avec un visage ouvert, quand ils voudront lui parler; qu'il les écoute à loisir et leur réponde avec douceur.

« 10e Pendant que le Supérieur est en charge qu'il ne permette pas qu'un seul iota ou un seul point de la Règle soit omis; qu'il se trouve le premier à tous les exercices et ne souffre de dispense en sa personne qu'en cas de nécessité, comme les autres. »

La Mère Marie du Saint-Sacrement s'appliqua à mettre en pratique ces conseils si sages. Son gouvernement fut très doux et très charitable. Elle sut se faire toute à toutes pour les gagner toutes à Jésus-Christ. Si plus tard, un peu de faiblesse lui fut reprochée, la cause de ce défaut vint, non d'un manque de zèle pour la fidélité aux observances, mais des maladies et des morts nombreuses qui éprouvèrent la Communauté pendant sa supériorité.

## CHAPITRE XIX

### Les Constitutions sont imprimées ; leur esprit.

Un des premiers soins de la nouvelle Supérieure fut, pour faciliter aux Sœurs l'étude des Constitutions, d'en préparer l'impression. Jusqu'alors la communauté n'avait de ses Règles qu'un exemplaire manuscrit déposé au réfectoire, où il fallait l'aller lire. L'histoire de la formation de ces Règles remonte aux premières années de l'Ordre. Le Vénérable Fondateur y travailla de concert avec la Mère Patin et la Mère de la Nativité Herson. Son humilité et sa condescendance étaient si grandes qu'il s'en rapportait beaucoup plus à leurs lumières qu'aux siennes propres. Avant de rien arrêter définitivement, il leur recommandait d'en faire l'expérience par la pratique. Une lettre à la Mère Patin nous donne l'idée de la manière dont se faisait cet important travail.

« Ma très chère Mère,

« Vous ferez fort bien de mettre le Directoire à la fin des Constitutions et d'ajouter aux mêmes Constitutions les trois chapitres : 1° de la réception des

postulantes; 2° de l'entrée des novices; 3° de l'obligation des Règles. Mais dans le second article du premier, je voudrais en ôter ces mots : « on les arrêtera quelques jours comme étrangères » ; car il me semble que cela ne se peut point pratiquer. Au reste, prenez garde à mettre ces deux chapitres de vos Constitutions aux endroits qui seront convenables : pour le troisième, il doit être mis à la fin. Pour le Cérémonial, nous le ferons, Dieu aidant, en quelque autre occasion.

« Je vous rends mille grâces ainsi qu'à toutes nos chères Sœurs, de vos prières pour la mission, à laquelle Dieu donne de grandes bénédictions. Qu'il en soit béni éternellement et la Bienheureuse Vierge aussi! Je salue très cordialement toutes mes très chères Sœurs, et je suis de tout cœur,

« Ma très chère Mère,

« Tout votre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« A Evreux, ce 12 novembre 1666. »

Le point capital de la réception des novices est traité ainsi ailleurs, d'une manière qui précise bien les qualités qu'elles doivent avoir.

« Il ne faut jamais recevoir à la profession aucune fille qui n'ait un grand zèle du salut des âmes et un très grand désir d'y travailler; si elle ne l'a pas, c'est une marque infaillible qu'elle n'est point appelée à cette vocation. Il est impossible même qu'elle y fasse son salut; non seulement elle s'y perdrait, mais elle serait encore la cause de la perte de beaucoup d'autres. Chaque Communauté particulière a une grâce particulière, que Dieu accorde aux âmes qu'il y appelle. Or, la grâce particulière de votre vocation, c'est le zèle du salut des âmes. Ainsi, quand vous voyez une jeune personne qui a de l'aversion pour cet emploi, et qui y sent une grande répugnance, vous ne devez point la recevoir, quand elle aurait par ailleurs toutes sortes de bonnes qualités. Si vous faites le contraire, vous vous hasardez à pécher mortellement. Mais si vous voyez une novice qui a de la répugnance à cet emploi, mais qui est bien résolue à la surmonter, vous ne devez pas faire difficulté de la recevoir. Car, outre que nous ne pouvons pas empêcher les inclinations naturelles, nous pouvons en retirer grand mérite, et en glorifier beaucoup Dieu, quand nous les surmontons. Quant à celles qui sont déjà engagées dans cette vocation et qui ressentent ces répugnances, elles ne doivent pas pour cela perdre courage ni se persuader qu'elles soient incapables de cet emploi, il suffit qu'elles se tiennent dans la disposition d'y travailler quand l'obéissance les y appliquera; elles doivent cependant offrir à Dieu leurs prières, leurs mortifications et leurs autres bonnes œuvres pour demander à Dieu la conversion des âmes coupables. »

L'objet du quatrième vœu faisait le sujet le plus ordinaire des entretiens du bon Père avec ses Filles. Les considérations les plus propres à en montrer la sublimité font partie du chapitre premier des Constitutions : *de la fin de cet Institut.* Le Fondateur préparait les Sœurs à le recevoir en leur disant :


1ère Supérieure
LA VÉNERABLE
MÈRE PATIN
DECÉDÉE LE 31 OCTE
1668, AGÉE DE 63 ANS.

« La plus grande joie que vous pouvez donner à la Sainte Vierge consiste à aider une âme à sortir du péché. En le faisant, vous augmentez son empire, vous vous montrez les véritables Filles de son Cœur, et vous vous associez à sa vocation : car Dieu l'a appelée pour former Jésus en Elle et par Elle dans les cœurs des fidèles ; vous êtes appelées pour faire vivre Jésus en vous, et par vous le ressusciter dans les âmes pécheresses. »

Pour leur ôter la crainte mal entendue de se perdre en vivant avec des âmes souvent bien coupables, il leur disait :

« Il est impossible que Notre-Seigneur laisse tomber dans le péché celles qui, pour l'amour de lui, aident les autres à en sortir. La pureté ne peut se souiller lorsqu'elle est avec la vraie charité, pas plus que les rayons du soleil avec la boue. Rejetez toutes ces vaines craintes, et ayez confiance en Celui qui vous a appelées. Si vous vous défiez de vous-même, pour ne vous appuyer que sur lui, il ne se retirera pas pour vous laisser tomber. »

Ce point délicat est traité plusieurs fois par le V. P. Eudes. Il y revient sous forme de promesse dans les souhaits placés en tête des Constitutions et elle s'est toujours réalisée jusqu'à présent. D'après les Annales des différentes maisons, plusieurs prédicateurs de retraites ont observé que les tentations contre la belle vertu étaient rares chez les religieuses de Notre-Dame-de-Charité, et qu'elles ne venaient point de leur emploi. Du reste, la tradition constante de l'Ordre est que le Vénérable tenait ce langage après les assurances célestes qu'il avait reçues sur ce sujet. Aucune religieuse fidèle à sa Règle n'y a perdu sa vocation, c'est un fait reconnu.

Pour les engager encore à la ferveur, il leur disait :

« Oh ! mes chères Sœurs, que votre vocation est sainte, que votre condition est avantageuse, que la bonté de Dieu est prodigieuse à votre endroit, de vous avoir appelées à un Institut vraiment apostolique ! Oh ! que votre ingratitude serait condamnable, si vous ne reconnaissiez l'obligation indicible que vous avez à sa divine bonté ! Si vous éprouviez quelques dégoûts dans cet exercice de charité, jetez les yeux sur un crucifix, et pensez à ce que Jésus-Christ a souffert pour le salut de ces chères âmes. Rappelez-vous l'exemple de la Sœur Marie Desvallées. Pendant plusieurs années elle a demandé à Dieu, avec des ardeurs incroyables, de souffrir pour un temps, autant qu'il était possible ici-bas, les peines épouvantables de l'enfer afin d'en préserver quelques âmes pour l'éternité. »

Si, après avoir suivi ainsi la préparation lente et prudente des Constitutions, nous les étudions en elles-mêmes et les comparons à celles de la Visitation, nous verrons qu'elles ne sont point une

simple reproduction de celles-ci. Le Vénérable Instituteur y a mis son cachet, qu'il est facile de reconnaître, dans une disposition toute différente, dans des additions considérables et multipliées. Peut-être l'onction si suave et si douce de S[t] François de Sales a-t-elle un peu disparu. Mais à sa place apparaît un caractère spécial, nécessaire au nouvel Institut : plus de zèle pour le salut des âmes et plus de force dans le gouvernement. Il était nécessaire que les religieuses de Notre-Dame-de-Charité, destinées à gouverner des âmes toujours difficiles, souvent rebelles, fussent fortement trempées. En étudiant les deux Constitutions, on sent que le zélé missionnaire a voulu, plus que le doux évêque de Genève, donner à ses Filles l'énergie nécessaire pour lutter contre les obstacles propres à leur œuvre spéciale.

L'esprit de ces Constitutions se résumerait bien dans ces paroles de la *Sagesse* : VIII, 1. « *Attingit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter :* Il atteint avec force, d'une extrémité à l'autre, et dispose tout avec suavité. »

Dans les Constitutions de la Visitation, on a dit que la force était
sous la suavité ; dans celle de Notre-Dame-de-Charité, il
...e c'est la suavité qui est cachée sous la force.
...Constitutions, le saint Fondateur a placé
...*aits* formulés par son affection pour
... de trouver des pages plus élo-
...r de Marie, une exhorta-
...norer ce Cœur très
...composés, il
...omme

toutes se pratiquèrent dès les premiers jours, sont placées à la fin de cet important chapitre.

La IIe Constitution spécifie les personnes qui peuvent être admises dans l'Ordre. Il est ordonné d'exclure absolument toute personne ayant inspiré les moindres soupçons sur sa conduite. Pour travailler efficacement au salut des âmes confiées à leur direction, une réputation de tout point irréprochable est nécessaire aux Religieuses de la Charité. Comme dans le plus grand nombre des communautés, la distinction entre Sœurs de Chœur et Sœurs converses est admise. Ces dernières gardent le voile blanc toute leur vie.

La vertu de Religion est toujours dominante chez le pieux auteur, aussi l'office divin est-il placé à la troisième Constitution. Cette place seule indique l'importance qu'il donne à cet exercice. Par ce point, ses Filles se rapprochent, autant qu'il est possible, des anciennes traditions monastiques. Elles gardent le chant de l'Église dans toute sa beauté, et comme nous l'avons déjà fait remarquer, la musique leur est défendue. En lisant les dispositions avec lesquelles il faut chanter ou réciter l'office, on voit mieux encore la haute idée qu'il veut donner de la sainteté de cette fonction, tout angélique et divine, comme il l'appelle.

Les Sœurs converses qui ne savent pas lire doivent réciter certaines prières pour remplacer l'office. Celles qui sont plus instruites récitent en leur particulier le petit office du Saint Cœur de Marie. La première édition des Constitutions l'ordonne déjà.

Vient ensuite ce qui concerne la communion et la prédication. Les Sœurs peuvent communier deux fois par semaine, et chaque jour quelques-unes le font pour se conformer au désir du saint Concile de Trente. Le Missionnaire, convaincu de l'importance du ministère apostolique, se disant à lui-même : *Væ enim mihi est, si non evangelizavero :* malheur à moi si je ne prêche pas, » se retrouve lorsqu'il parle de l'importance de la prédication et des dispositions pour l'entendre avec fruit.

Les exercices journaliers son réglés comme à la Visitation.

Le V. P. Eudes exige que les novices aient une bonne santé. Aussi ne craint-il pas de prescrire plus d'austérités que St François de Sales. Les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité jeûnent la veille de la plupart des fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge et tous les vendredis depuis la St Michel jusqu'à Pâques. Elles prennent la discipline tous les vendredis.

Tout ce qui concerne la réfection corporelle, la retraite annuelle,

le renouvellement des vœux, les vœux eux-mêmes, est presque entièrement propre à Notre-Dame-de-Charité, et lui vient de son Fondateur. Il y donne aussi les motifs capables de faire embrasser ces saintes obligations. La clôture est plus rigoureuse qu'à la Visitation, et il est facile d'en comprendre le motif.

Les beaux chapitres .de la charité et de la gratitude sont bien sortis du cœur si ardent et si reconnaissant du Vénérable. Il ne veut pas que le nom de religieuse de Notre-Dame-de-Charité soit un vain mot. La charité doit être la reine, la règle, l'âme et la vie de la Congrégation. Les nombreuses prières à faire pour les bienfaiteurs et les moyens de leur témoigner la reconnaissance sont minutieusement ordonnés.

Les chapitres de l'humilité, de la manière de parler aux étrangers, de la correction et des pénitences, du silence, sont longuement développés. C'est là surtout que la force se fait sentir.

Les différents emplois de la Communauté ont les règles tracées par le saint Evêque de Genève à ses sœurs.

Souvent une trop grande sévérité dans la rédaction des Règles des Pénitentes a été reprochée au pieux législateur. Ce jugement erroné vient de ce qu'on ne tient pas compte des mœurs du temps où il les écrivait, et des personnes auxquelles il les donnait. Elles s'adressent surtout aux âmes de bonne volonté, désireuses de revenir à Dieu, et sentant par suite le besoin de satisfaire à la justice divine. Chaque classe est donc organisée, comme un petit monastère, dont la maîtresse est la supérieure. Les personnes qui la composent s'appellent sœurs entre elles ; les religieuses leur donnent aussi ce nom. La grande pénïtence est le travail ; mais il est rendu plus léger par la variété des exercices qui se font en même temps. La récitation du chapelet, les chants sont réglés pour suppléer aux prières canoniques. Il y a une méditation le matin, quelques heures de silence dans la journée, des lectures de piété, un examen le soir. Nous ne voyons là rien de bien sévère. De nos jours, dans la plupart des ateliers, on demande plus de travail, et rien ne vient l'ennoblir et le sanctifier.

Il est bien vrai que la persévérance dans ces exercices, précisément à cause de leur régularité, est une grande mortification. Aussi il n'est point rare de voir les Pénitentes, qui se pénètrent bien de l'esprit de leur règle, s'élever à une haute sainteté. Leur mort, préparée par le complet détachement, est celle des prédestinés.

Cette règle appliquée à des jeunes filles, placées dans le monastère par leurs familles, souvent pour des fautes qui ne constituent pas une habitude, peut paraître un peu austère à des esprits peu pratiques. Mais en réalité ne constitue-t-elle pas la correction nécessaire ? N'est-elle pas propre à porter à la réflexion, et à dompter dans ces enfants la légèreté, origine du mal ? Tous les jours elle produit ces salutaires effets, et bien des âmes, après l'avoir subie par contrainte, l'acceptent avec bonheur. Les maisons de correction produiraient un tout autre résultat, si elle y était introduite et appliquée avec la maternelle autorité dont les Filles du Vénérable Eudes ont la séculaire tradition.

Le directoire qui suit les Constitutions, est entièrement celui de S[t] François de Sales.

Ce travail de composition définitive n'était pas terminé, lorsque la Mère Pierre, d'accord avec M. Le Grand, jugea à propos de l'imprimer. Elle adressa à Mgr de Nesmond une requête dont le Fondateur avait dressé le projet ; ce prélat y donna son approbation et l'impression s'en fit pendant que le Vénérable Eudes donnait la grande mission de Rennes. Les épreuves ne lui furent point communiquées, et l'introduction de quelques modifications lui fut pénible.

Si ce dernier travail se fût fait sous sa direction, son esprit eût pénétré encore davantage dans ces Constitutions, et quelques discussions qui eurent lieu dans la suite eussent été évitées.

## CHAPITRE XX

**Plusieurs lettres de direction du Vénérable Eudes. — Circulaire établissant la fête du divin Cœur de Jésus. — Son importance.**

Mais rien ne pouvait détacher le Père de ses Filles. Nous avons en ces temps des lettres pleines des mêmes sentiments de dévouement.

En réponse aux souhaits de bonne année de la Mère Pierre, il lui écrivait :

J. M. J.

« Je vous remercie, ma très-chère Fille, de votre charitable lettre. Mon cœur est trop à vous et à la Communauté pour vous oublier devant Dieu; c'est ce que je ne fais point, et ne ferai jamais. Je vous porte toujours et toutes mes chères Filles au saint autel et dans toutes mes chétives prières, je vous prie de les en assurer. Je les salue toutes en général et en particulier, et supplie Notre-Seigneur et sa sainte Mère de vous combler de toutes leurs plus saintes bénédictions, et de nous faire la grâce d'employer cette nouvelle année, comme si ce devait être la dernière de notre vie, et comme si nous n'avions plus que celle-là pour aimer notre très-aimable Jésus et sa très chère Mère et la nôtre, et pour réparer les manquements que nous avons commis par le passé en leur amour et en leur service.

« Je n'oublierai pas la personne que vous me recommandez ; je vous prie aussi, ma chère Fille, de faire faire une neuvaine à la Communauté en l'honneur du très saint Cœur de Notre-Seigneur et de sa divine Mère pour mes intentions. C'est en l'amour sacré de leur très saint Cœur que je suis à toutes et à vous spécialement, ma très chère Fille,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire,

« Paris, ce 14 janvier 1671. »

Plus tard, il adressa à toute la communauté une lettre pour l'engager à se préparer à la descente du Saint-Esprit. C'est le cachet particulier de sa piété de porter ainsi à la sanctification du temps, en entrant bien dans l'esprit des fêtes.

J. M. J.

« Mes très chères Filles,

« *L'Esprit-Saint de Notre-Seigneur nous veuille préparer lui-même à le recevoir !*

« La meilleure préparation que nous puissions y apporter de notre part est de nous humilier sans cesse, de purifier nos cœurs et de renoncer à notre propre esprit, que nous devons plus craindre que tous les esprits malins de l'enfer. Demandez à Notre-Seigneur cette préparation pour vous et pour nous, mes très chères Sœurs ; de mon côté, je ne cesse de vous offrir à lui et à sa très sainte Mère, et de les prier qu'ils accomplissent en nous les desseins de leur infinie bonté, et qu'ils ne permettent pas que ni vous ni nous y apportions empêchement. J'ai grande consolation de ce que notre chère Mère me mande de votre fidélité et persévérance. Oh ! quelle couronne de gloire est préparée à celles qui persévèrent ! Plaise à Notre-Seigneur Jésus, par les prières de sa très sainte Mère, vous fortifier de plus en plus et vous rendre dignes Filles de Notre-Dame-de-Charité !

« Je suis en eux et pour eux, *corde magno et animo volenti*, mes très chères Sœurs,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

Suivent deux lettres écrites à l'occasion de la profession des sœurs qui les ont reçues.

La première est à la S[r] Marie de l'Assomption Le Grand, nièce de M. le Curé de Saint-Julien, Supérieur de la maison.

J. M. J.

« Je vous suis très obligée, ma très chère Fille, de la lettre que vous m'avez écrite pour me faire part de la joie que notre bon Sauveur vous a donnée de vous mettre au rang de ses Épouses et des Filles du très saint Cœur de sa divine Mère. Je lui en rends grâces infinies, le suppliant très humblement de vous donner toutes les vertus convenables à des qualités si saintes. J'ai été longtemps sans vous faire réponse étant occupé maintenant depuis près d'un mois dans une mission que je fais à une communauté religieuse, par l'ordre de Mgr d'Evreux, où je n'ai pu trouver aucun loisir de vous écrire.

« Je salue très cordialement toutes mes chères Filles, depuis la première jusqu'à la dernière. Quand vous verrez M. votre oncle, je vous prie de l'assurer de mes très humbles services. Mes deux chères nièces savent assez que j'ai pour elles un cœur d'oncle et de père tout ensemble.

« N'oubliez pas en vos prières celui qui ne vous oublie jamais et qui est en la charité du très saint Cœur de Jésus et de Marie, ma très-chère Fille,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« Vernon, le 19 juillet 1671. »

Cette sœur ne survécut que deux ans à sa profession. Elle fut enlevée dans toute sa ferveur le 14 octobre 1673, laissant la Communauté très édifiée de son innocence, des efforts énergiques qu'elle avait faits pour se corriger de ses défauts, dompter ses passions violentes, et surtout de son zèle et de son dévouement pour les Pénitentes.

La seconde est adressée à la S[r] Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David, cette jeune enfant, entrée au couvent avec sa sainte mère, et qui en était devenue la première pensionnaire. Grande, elle fut fidèle à la promesse faite à sa mère mourante, demanda le saint habit, et prit le nom que M[me] de Bois-David avait déjà honoré. Au moment de sa profession, elle reçut du Vénérable Eudes la lettre suivante :

J. M. J.

« Je vous rends mille grâces, ma très chère et bonne Fille, de votre lettre très cordiale et très sincère, et de toutes les marques que vous me donnez d'une véritable charité. Je remercie aussi mes très chères Filles, dont les noms sont marqués dans votre lettre, de leur charitable souvenir. Si toutes les

autres étaient dans cet esprit, elles seraient véritablement les Filles de Notre-Dame-de-Charité.

« Ce m'est un sacrifice très sensible de n'être point présent au sacrifice de ma très chère Fille ; j'y serai pourtant en esprit et vous sacrifierai avec mon Sauveur, dans son grand sacrifice que je vais offrir pour vous, pour le supplier, ainsi que sa sainte Mère, de suppléer à mon défaut et d'assister pour moi à votre sainte profession. Je leur demande de vous rendre tout à fait selon leur divin Cœur. C'est en ce Cœur très aimable que je suis et serai éternellement, malgré tout l'enfer, à vous et à toutes mes vraies Filles,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« A Caen, ce 18 février 1672. »

Comment se fait-il que le Vénérable, présent à Caen, n'assista pas à la profession ? Nous l'ignorons. Sa lettre porte les traces d'une peine intime qui ne fait que mieux ressortir son attachement à sa chère Communauté.

La S[r] Marie de Sainte-Agnès des Champs, élevée dans le monastère, était tourmentée de cruelles peines intérieures. Le bon Père venait souvent la consoler au parloir, et lorsqu'il ne le pouvait faire, il lui écrivait des lettres du genre des trois qui nous sont parvenues.

« J. M. J.

« Votre lettre, ma très chère Fille, me touche beaucoup plus sensiblement que je ne puis dire, à raison des peines que vous souffrez. Ne vous laissez pourtant point aller au découragement, mais mettez votre confiance en votre bénin Sauveur et en sa divine et très bonne Mère et la nôtre, qui vous aiment infiniment, et qui sauront bien tirer de toutes ces choses leur plus grande gloire et votre plus grand bien ; c'est ce dont je les supplie et supplierai toujours, ainsi que de vous donner sans cesse leur sainte bénédiction. C'est à cette fin que je leur dis sept à huit fois par jour, pour vous et pour toutes mes chères Filles que Dieu connaît : *Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.* Je les salue toutes en général et en particulier, et me recommande instamment à leurs saintes prières, étant obligé de partir au plus tôt pour Paris.

« Vive Jésus et Marie,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

J. M. J.

« Je rends grâces infinies à notre très adorable Sauveur et à sa très aimable Mère du soulagement qu'ils vous ont donné, ma très chère Fille, il n'y a rien du mien, car du néant il ne peut sortir que le néant. C'est un effet de leur bonté, dont ils soient bénis éternellement ! Donnez-vous à eux de tout

votre cœur pour les honorer et les servir avec joie, amour et confiance, et ayez grand soin de rejeter toutes les pensées qui vous peuvent troubler et inquiéter; recourez à la très bonne Vierge dans toutes vos peines, comme une fille à sa très douce mère. Jamais elle n'a rejeté personne, elle ne commencera pas par vous.

« Contentez-vous dans votre retraite de votre confession ordinaire. Ne parlez point aussi à Mgr de Bayeux, c'est à votre Supérieure à rétablir les choses. Je la salue très cordialement, ainsi que sa nièce, et la Sœur Marie de la Nativité, et M. votre frère. Je suis de tout mon cœur en Jésus et Marie, ma très chère Fille,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« Paris, 23 octobre 1672. »

J. M. J.

« Je suis bien marri, ma très chère Fille, de ne pouvoir vous aller voir, mais ayez recours à notre divine Mère ; jamais elle n'a rejeté personne. Ne craignez pas, elle ne commencera point par vous. Elle n'est que miséricorde, douceur, bonté et bénignité. Vous êtes sa fille et elle est votre Mère, et une Mère qui vous aime tant, que quand l'amour de toutes les mères qui ont été, sont et seront jamais, serait ensemble dans un seul cœur, à peine ferait-il une étincelle de l'amour qu'elle a pour vous.

« Allez donc à elle avec une pleine et entière confiance, exposez lui vos besoins et vos peines, implorez de tout votre cœur son assistance, et vous sentirez les effets de l'amour qu'elle a pour vous. Je supplie de tout mon cœur son bien-aimé Fils et elle aussi de vous donner leur sainte bénédiction. *Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria !* Vive Jésus et Marie.

« Je salue très cordialement toute la Communauté. »

La S^r Marie de Jésus Allain de Barbières resta orpheline très-jeune et eut le bonheur d'être élevée par M^me de Camilly, sa parente et sa marraine. Vers l'âge de dix ans, elle fut mise par cette dame au nombre des pensionnaires du couvent. Entrée au noviciat à quinze ans, elle reçut l'habit des mains du Vénérable lui-même, et fut admise à faire profession à dix-sept ans et demi. Sa biographie la montre toute pleine de l'esprit de l'Ordre. Elle lui rendit de grands services dans les charges d'assistante, conseillère, etc.

Sur la fin de sa vie elle fut éprouvée par une longue et cruelle infirmité. Aux approches de la mort, toute surprise de ne pas éprouver de terreur, elle disait : « Je crains de ne pas craindre, je mets ma confiance dans les mérites de mon Sauveur et en la protection de la très-sainte Vierge, ma Mère...» Elle avait recours à cette bonne Mère avec la simplicité et l'abandon d'une vraie fille de son Saint-Cœur. Elle s'adressait aussi à son bon P. Eudes,

et le sommait de tenir la parole qu'il lui avait donnée de l'assister à la mort. On voit qu'il y fut fidèle. En effet, bien longtemps à l'avance, puisqu'elle ne mourut que le 7 décembre 1706, il lui avait donné des avis sur ce terrible passage, et lui avait écrit de sa main les vertus à pratiquer pour mourir tranquille : l'humilité, l'amour et la confiance. Elle a conservé cet écrit jusqu'à sa mort, mais malheureusement il ne nous est pas pas parvenu.

C'est à cette fervente religieuse que fut adressée la lettre suivante :

J. M. J.

« Dieu vous bénisse, ma très chère Enfant ! Si vous avez un cœur de fille pour moi, je vous assure que j'ai un cœur de père pour vous, tout plein de tendresse et de cordialité, comme aussi pour toutes mes véritables Filles. Je les jette tous les jours dans la fournaise ardente du très aimable Cœur de Jésus et de Marie. Je vous remercie, ma très chère Fille, des joyeuses nouvelles que vous m'avez écrites de la permission que Mgr de Bayeux vous a donnée de faire la fête du Saint-Cœur de notre divine Mère. Que Dieu fasse un grand saint de ce bon Prélat. *Alleluia, alleluia, alleluia, alleluia.*

« Je vous conjure, ma chère Enfant, et toutes mes chères Filles aussi, de vous efforcer d'acquérir toutes les vertus qui vous sont nécessaires pour être les vraies Filles du très saint Cœur de Jésus et de Marie, spécialement l'humilité, l'obéissance, l'amour, la charité et le zèle du salut des âmes.

« Je salue très cordialement votre chère Mère et toutes mes chères Filles. *Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria ! Amen.*

« Je remercie notre très chère Mère de la petite image du Saint-Esprit qu'elle m'a envoyée. J'aurai soin de vos indulgences ; laissez-moi faire sans vous en occuper du tout. »

Le P. de Bonnefonds devait solliciter ces indulgences dans son voyage de Rome. L'approbation de la fête du Saint-Cœur de Marie, dont parle cette lettre, était pour le monastère, et avait été sollicitée sans doute à cause des difficultés faites par le confesseur qui refusait de célébrer cette fête. En effet, Mgr de Nesmond et son prédécesseur, Mgr Servian, l'avaient approuvée depuis longtemps. Pendant quelques années encore les religieuses durent se contenter de la faire en leur particulier.

Dans ces lettres du Vénérable à ses religieuses, nous voyons apparaître cette formule de bénédiction : « Que la Vierge Marie et son divin Fils vous bénissent ! » Il désire que les supérieurs l'emploient à l'égard de leurs inférieurs. Mais ce qui montre bien que son cœur et son esprit étaient continuellement avec ses chères Sœurs, c'est la répétition de ce souhait sept ou huit fois par jour, au milieu de ses grandes occupations.

D'autres lettres de Paris prouvent qu'il passa beaucoup de temps dans cette ville durant les années 1671, 1672 et 1673. Il y fut occupé par les missions de Versailles et de Saint-Germain, par des projets de fondation et par la préparation du voyage du P. de Bonnefonds à Rome.

Mais à cette époque, sa correspondance la plus assidue était avec sa nièce, la S[r] de la Nativité Herson. Il prenait part à ses deuils de famille à la manière des saints et s'en servait pour lui faire estimer davantage sa vocation. Tel est le but de la lettre qu'elle reçut après la mort de sa belle-sœur. C'est la preuve aussi que la plus éminente piété et la vie religieuse n'éteignent point, mais élèvent et ennoblissent les affections légitimes de la famille.

J. M. J.

« Je ressens très vivement la grande affliction de votre pauvre frère, ma très chère Nièce ; il faut bien prier Dieu pour lui, afin qu'il lui fasse la grâce d'en faire bon usage, et recommander ses enfants à la très sainte Vierge, la suppliant de leur servir de mère. Je lui ai écrit du mieux que j'ai pu, et j'ai dit et dirai encore la sainte Messe pour la défunte, pour lui et pour ses enfants. Oh ! que nous sommes heureux et que notre condition est avantageuse par dessus les plus heureuses conditions du siècle ! Ah ! que nous sommes obligés de bénir, aimer et servir fidèlement Notre-Seigneur et sa très sainte Mère de nous avoir tirés de l'enfer du monde pour nous mettre dans le paradis de leur sainte maison ! Que nous devons embrasser de bon cœur toutes les obligations de notre état !

« Je partirai d'ici, Dieu aidant, mardi, pour aller à Lisieux, où je resterai quinze jours ou trois semaines, puis j'irai à Caen, et je ne manquerai pas de vous aller voir.

« Je salue très cordialement toutes mes chères Filles, et suis de tout mon cœur,

« Tout vôtre,

« Jean Eudes, Prêtre-Missionnaire.

« A Evreux, le 27 septembre 1671. »

Vers ce temps, cette Sœur est nommée maîtresse des Pénitentes ; les deux lettres suivantes ont pour but de l'en féliciter et de lui donner les avis utiles à l'exercice de cet emploi, le plus important de l'Institut. La première, qui n'a pas de date, doit être du commencement de février 1672, puisque la profession de la S[r] de Bois-David n'a pas encore eu lieu.

J. M. J.

« J'étais sur le point de vous aller voir, ma très chère nièce et fille tout ensemble et nos autres chères Sœurs aussi, quand notre cher Frère, le

P. Hubert, vint exprès de Paris à Caen pour me faire aller à Paris, où je suis maintenant, pour suivre la divine volonté partout où il lui plaira que j'aille : priez-la de me faire la grâce de mourir plutôt que de m'écarter jamais tant soit peu de ses ordres.

« C'est elle qui vous a donné le soin de nos *Sœurs Pénitentes*, qui est l'emploi le plus saint que vous puissiez avoir en ce monde. Appliquez-vous y avec tout le soin, la charité et la fidélité possibles. Je les salue toutes très cordialement et toutes mes chères Filles aussi ; qu'elles soient toutes bénies, et spécialement ma très chère Fille Marie de l'Enfant-Jésus, dont je désire la profession de tout mon cœur.

« Trois choses pour vous préparer à la fête du Très-Saint Cœur : 1° S'humilier et demander pardon pour le passé ; 2° Entrer dans un grand désir d'imprimer dans vos cœurs une image parfaite des vertus de ce Sacré-Cœur et y travailler sans cesse ; 3° Vous donner à l'amour infini du divin Cœur de Jésus vers le Cœur de Marie, afin qu'il vous y prépare.

« Tout vôtre,

« Jean Eudes, Prêtre-Missionnaire. »

Cette lettre est bien loin de porter l'empreinte de sévérité pour les Pénitentes, dont le reproche lui a été quelquefois fait. La suivante montre peut-être encore plus d'affabilité, et de la bonté à leur égard.

J. M. J.

« Je vous remercie, ma très chère Fille, de m'avoir donné de vos nouvelles, et je rends grâces infinies à mon très cher Jésus et à ma divine Mère de la faveur inconcevable qu'il vous font de vous employer en l'œuvre du monde, qui leur est le plus agréable, c'est-à-dire dans la grande œuvre du salut des âmes. Oh ! combien a-t-il coûté à notre bon Sauveur pour tirer nos âmes de la perdition ? Ne vous étonnez donc pas, ma chère Fille, si vous trouvez des peines et des croix en faisant l'œuvre de Dieu, c'est ce qu'il y a de meilleur pour vous dans votre emploi, mais souvenez-vous de la charité, de la patience, de la douceur et des autres vertus avec lesquelles mon bénin Sauveur a fait l'œuvre de son Père en ce monde.

« Grâces infinies à son immense bonté et à la bénignité incomparable de sa très sacrée Mère, de vous avoir donné enfin la fête de son très-aimable Cœur ! Que Dieu fasse un grand saint de Mgr de Bayeux, qui vous l'a accordée ! Je vous assure que j'en ai une très grande joie, *Alleluia ! alleluia ! alleluia ! alleluia !* C'est à vous maintenant à vous efforcer d'acquérir toutes les vertus nécessaires pour être les vraies Filles du saint Cœur de Jésus et de Marie, spécialement l'humilité, la patience, l'amour, la charité et le zèle du salut des âmes. C'est en la sainte dilection de ce divin Cœur, que je suis, ma très chère Fille,

« Tout vôtre,

« Jean Eudes, Prêtre-Missionnaire.

« Paris, 26 mai 1672. »

Dans cette lettre, les Religieuses de la Charité ne sont plus simplement appelées filles du Saint Cœur de Marie, mais filles

du Cœur de Jésus et de Marie. C'est qu'en effet, deux mois après, le 29 juillet 1672, de Paris où il était toujours, le Vénérable adressait à ses enfants sa magnifique circulaire pour les engager à célébrer avec toute la solennité possible la fête du divin Cœur de Jésus. Ecrite pour ses séminaires, sur lesquels il avait pleine autorité, elle n'en appartient pas moins à l'histoire de Notre-Dame-de-Charité. Les maisons de Rennes, Guingamp, Hennebont, Vannes, sous l'influence de la Mère Marie de la Trinité Heurtaut adoptèrent cette fête dès leur fondation ; celle de Caen n'en obtint la permission qu'avec très grande difficulté, mais sa persévérance à solliciter cette faveur prouve bien la peine éprouvée par sa privation. Les autres maisons la trouvèrent établie dans tout l'Ordre et la prirent immédiatement après leur fondation.

J. M. J.

« Paris, le 29 juillet 1672.

« Mes très chers et très aimés Frères,

« C'est une grâce inexplicable que notre très-aimable Sauveur nous a faite, de nous avoir donné dans notre Congrégation le Cœur admirable de sa sainte Mère. Mais sa bonté, qui est sans bornes, ne s'arrêtant pas là, a passé bien plus outre en nous donnant son propre Cœur, pour être, avec le Cœur de sa glorieuse Mère, le Fondateur et le Supérieur, le principe et la fin, le cœur et la vie de cette même Congrégation. Il nous a fait ce grand don dès la naissance de cette même Congrégation. Car, quoique jusqu'ici nous n'ayons pas célébré une fête propre et particulière du Cœur adorable de Jésus, nous n'avons pourtant jamais eu l'intention de séparer deux choses que Dieu a unies si étroitement, comme sont le Cœur très auguste du Fils de Dieu et celui de sa bénite Mère. Au contraire, notre dessein a toujours été, dès le commencement de notre Congrégation, de regarder et honorer ces deux aimables Cœurs comme un même Cœur en unité d'esprit, de sentiments, de volonté et d'affection, comme il paraît manifestement en la salutation que nous disons tous les jours au divin Cœur de Jésus et de Marie, comme aussi en l'oraison et en plusieurs autres endroits de l'office et de la messe, que nous célébrons en la fête du Cœur sacré de la même Vierge.

« Mais la divine Providence, qui conduit toutes choses avec une merveilleuse sagesse, a voulu faire marcher la fête du Cœur de la Mère avant la fête du Cœur du Fils, pour préparer les voies dans les cœurs des fidèles à la vénération de ce Cœur adorable, et pour les disposer à obtenir du ciel la grâce de cette seconde fête, par la grande dévotion avec laquelle ils ont célébré la première. Car encore que celle-ci ait été combattue d'abord par l'esprit du monde, qui ne manque jamais de s'opposer à tout ce qui procède de l'esprit de Dieu, aussitôt néanmoins qu'elle commença à paraître aux yeux de ceux qui font profession d'honorer particulièrement la très sainte Mère de Dieu, ils la regardèrent avec joie, l'embrassèrent avec ardeur, et l'ont célébrée

depuis plusieurs années avec beaucoup de ferveur ; et aujourd'hui elle est solennisée par toute la France et en plusieurs Ordres et Congrégations avec tant de bénédictions, qu'il y a sujet d'espérer qu'elle se célébrera un jour très solennellement par tout l'univers.

« C'est cette ardente dévotion des vrais enfants du Cœur de la Mère d'amour qui l'a obligée d'obtenir de son Fils bien-aimé cette faveur très signalée, *qu'il fait à son Église*, de lui donner la fête de son Cœur royal, qui sera une nouvelle source d'une infinité de bénédictions *pour ceux qui se disposeront à la célébrer saintement. Mais qui est-ce qui ne le ferait pas ?* Quelle solennité plus digne, plus sainte et plus excellente que celle-ci, qui est le principe de tout ce qu'il y a de grand, de saint et de vénérable dans toutes les autres solennités ? Quel Cœur plus agréable, plus aimable et plus admirable que le Cœur de cet Homme-Dieu, qui s'appelle Jésus ? Quel honneur mérite ce Cœur divin qui a toujours rendu et rendra éternellement à Dieu plus de gloire et d'amour en chaque moment, que tous les cœurs des hommes et des anges ne lui en pourront rendre en toute l'éternité ? Quel zèle devons-nous avoir pour honorer ce Cœur auguste, qui est la source de notre salut, qui est l'origine de toutes les félicités et de toutes les grâces de la terre, qui est une fournaise immense d'amour vers nous et qui ne pense nuit et jour qu'à nous faire une infinité de biens, et qui, enfin, est mort de douleur pour nous sur la croix, ainsi que le Fils de Dieu et sa très sainte Mère l'ont déclaré à S[te] Brigitte, aux rapports d'un excellent docteur, M. Bail.

« Si on m'objecte la nouveauté de cette dévotion, je répondrai que la nouveauté dans les choses de la foi est très pernicieuse, mais qu'elle est très bonne dans les choses de la piété. Autrement, il faudrait réprouver toutes les fêtes qui se font dans l'Église ; elles ont été nouvelles quand on a commencé à les célébrer, spécialement celles qui ont été établies les dernières, comme la fête du Très-Saint Sacrement, du Saint-Nom de Jésus, de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge, de son Saint-Nom de Marie, de ses Grandeurs, de Notre-Dame-de-Piété, de l'Expectation, de Notre-Dame-de-la-Victoire au diocèse de Paris, et plusieurs autres, et un grand nombre de nouvelles fêtes de saints qu'on a ajoutées au bréviaire romain.

« Si on dit que cela s'est fait par l'autorité de Notre-Saint Père le Pape, je répondrai avec S[t] François de Sales et avec un très grand nombre de très illustres savants prélats, et de grands docteurs, que chaque évêque, spécialement en France, a le même pouvoir, en cette matière, que le Souverain-Pontife en toute l'Église (1).

« Reconnaissons donc, mes très chers Frères, la grâce infinie et la faveur incompréhensible dont notre très bon Sauveur honore notre Congrégation, de lui donner son très adorable Cœur avec le Cœur très aimable de sa sainte Mère. Ce sont deux trésors inestimables qui comprennent une immensité de biens célestes et de richesses éternelles dont il la rend dépositaire, pour ensuite, *les répandre par elles dans les cœurs des fidèles.* Humilions-nous infiniment en la vue de notre indignité infinie au regard de choses si grandes; entrons dans une profonde reconnaissance vers la bonté ineffable de notre très bénin Sauveur et la charité incomparable de sa très chère Mère et la

1. Cette doctrine était plus que tolérée à Rome. Certaine réponse des Congrégations relative à la fête même du Sacré-Cœur, renvoie à l'Evêque diocésain. Aujourd'hui le Souverain-Pontife s'est réservé le droit exclusif d'établir de nouvelles fêtes.

nôtre. Ne cessons point de les bénir, louer et glorifier et d'inviter tous les saints et toutes les créatures à les bénir et remercier avec nous. Embrassons avec joie et jubilation la solennité du divin Cœur de notre très aimable Jésus.

En voilà l'office et la messe que je vous envoie approuvés de tous Messieurs nos Prélats. Employons tout le soin, la diligence et la ferveur possibles pour la bien célébrer. Pour cet effet : 1° *Invitez-y tous nos amis et toutes les personnes de dévotion.* 2° si vous recevez ce paquet assez tôt, faites la publier. S'il y avait du temps, il faudrait y prêcher ; 3° jeûnez la veille de la fête ; 4° faites dîner douze pauvres au réfectoire la veille ou surveille. L'octave n'est pas encore imprimée pour vous l'envoyer.

« Enfin, je vous conjure, mes très chers Frères, de célébrer cette fête avec toute la dévotion et solennité que vous pourrez, et de m'écrire ensuite comment elle se sera passée, et vous réjouirez extrêmement celui qui vous désire ardemment les plus saintes bénédictions de notre très bon Sauveur et de sa très douce Mère, et qui est dans l'amour sacré de leur divin Cœur, etc.

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

Quiconque lira avec soin cette circulaire, et voudra bien en examiner la date et peser les expressions, ne pourra pas contester au V. P. Eudes le titre *de Premier apôtre* de la dévotion aux Sacrés Cœurs. Nous avons souligné à dessein quelques paroles, car elles suffisent pour réfuter l'assertion trop répandue que le V. P. Eudes ne se proposait que de les faire honorer dans les maisons de sa Congrégation. Cette lettre constate l'immense résultat de son apostolat à l'égard du Saint Cœur de Marie, et manifeste nettement l'intention de propager avec le même zèle le culte et la fête du divin Cœur de Jésus. Un vieux tableau retrouvé en 1872, au Carmel d'Orléans, rend bien le désir du V. P. Eudes : il représente deux Eudistes allumant des torches à un cœur enflammé, tandis que d'autres cherchent à embraser un globe avec des torches déjà allumées. C'est en effet dans le monde entier, que l'ardent apôtre veut que ses fils portent le feu de l'amour du Sacré-Cœur.

## CHAPITRE XXI

**-ent la fin de la supériorité de la Mère Marie**
**- — Envoi à Bayeux des Sœurs Marie de**

-Charité est de
-rcé cette

charge doit rentrer dans l'humilité et l'obéissance. Réélue en 1672, la Mère du Saint-Sacrement vit la maladie et la mort éprouver cruellement son monastère.

D'abord, il perdit, le 26 octobre 1670, M^me de Langrie, la fondatrice, qui fut inhumée dans le cimetière du monastère, la chapelle ne pouvant encore servir aux sépultures.

La première Religieuse qui décéda fut la S^r Marie de Saint Claude Lamy-Dieu. Cette jeune Sœur se distingua surtout par son obéissance. Chargée d'arroser de petits arbres nouvellement plantés, elle le faisait malgré la pluie qui, cette année, tomba en abondance, parce que l'obéissance n'avait pas distingué entre le temps sec et le temps humide. Sur le point de mourir, elle ne voulait ou ne pouvait plus rien prendre, il suffit d'un désir de la R. M. Supérieure pour qu'elle ouvrît la bouche et avalât du bouillon. Elle s'éteignit doucement le 4 mai 1672.

La seconde fut la S^r Marie de l'Assomption Le Grand, dont il a été parlé au chapitre précédent. Morte le 14 octobre 1673, elle fut suivie le 23 par la S^r Marie de Sainte Madeleine Maduel. Formée à la vertu par la S^r Marie de l'Enfant-Jésus de Soulebieu, elle y fit de rapides progrès, bien que son esprit fût assez borné. Très secrètement elle exerça de grandes austérités et porta sans se plaindre un ulcère très douloureux qui ne fut découvert qu'après sa mort. Quelques instants avant d'expirer, elle demanda la permission de changer de position, tant son obéissance était grande et simple.

La quatrième que la mort enleva fut la S^r Marie des Anges Lair. Sa vie n'a été qu'une suite d'actes de dévouement pour les malades. Pendant près de trois ans, elle soigna la R. M. Patin dans ses nombreuses maladies. Elle ne paraissait jamais plus joyeuse que lorsqu'elle avait dû se lever plusieurs fois la nuit, ou même la passer tout entière en veille pénible. Pour la purifier davantage et lui faire acquérir des trésors de mérites, Dieu l'éprouva les dernières années de sa vie par de si cruelles douleurs que le V. Eudes l'appelait le martyr de la Charité. Il l'aimait beaucoup et la visitait souvent. Toujours, pour la réjouir et consoler dans ses souffrances, il lui racontait quelque trait édifiant. Il entendit deux fois sa confession et lui fit faire lui-même tous les actes de préparation à la mort. Elle la reçut saintement, le 9 janvier 1674, en prononçant ces paroles : « *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* » On découvrit alors des plaies horribles toutes gangrenées, que la

pudeur lui avait fait cacher. Elle n'était âgée que de 35 ans.

Après ces quatre douloureux décès, la Communauté se vit exposée à une épreuve bien plus cruelle encore : la Mère Supérieure, la Sœur assistante et la Maîtresse des novices furent elles-mêmes atteintes de maladies fort graves. Dieu se laissa cependant toucher par les ardentes prières des religieuses et rendit la santé à ces chères malades, mais il se choisit parmi les sœurs de nouvelles élues.

Ce fut d'abord la Sr Marie de la Visitation Galloy. Un miracle obtenu par la sainte couronne d'épines lui avait permis de faire profession. Reconnaissante de cette grâce extraordinaire, elle passa ses quinze ans de vie religieuse dans une grande ferveur. Tous les vendredis, elle faisait l'exercice de la préparation à la mort. Ainsi se trouva-t-elle prête comme une vierge sage, lorsque son divin Époux daigna l'appeler le 24 juillet 1674.

Le 1er septembre suivant mourut encore une jeune religieuse, après six ans de profession, la Sr Marie de Ste Elisabeth Massieu. C'était une âme douce et intérieure. Dieu la purifia par une longue maladie, où elle montra sa résignation et sa fidélité à suivre, bien au delà de ses forces, les exercices réguliers.

Tant de morts furent pour la Mère du St-Sacrement l'occasion de bien des peines. Outre la douleur qu'elle en recevait, elle était en butte à la critique. A l'intérieur, quelques sœurs étaient tentées de trouver excessives et ruineuses les dépenses que sa charité lui faisait faire pour ces chères infirmes. Sa conduite était cependant bien conforme sur ce point à l'esprit du bon Fondateur. Pour soigner les malades, il veut qu'on aille jusqu'à vendre les vases sacrés, s'il est nécessaire. A l'extérieur, la pauvre Mère était plus sévèrement jugée encore. Ces morts si nombreuses étaient attribuées à la mauvaise nourriture servie à la Communauté. M. le Supérieur vint lui-même la régler dans les plus petits détails.

Au commencement de 1673, à la prière de la R. M. Supérieure, Mgr de Nesmond entreprit la visite du monastère. Ce prélat, dont l'épiscopat a été si fécond pour le diocèse de Bayeux, fit dans cette circonstance, aux Sœurs réunies, une allocution d'une remarquable piété. Après avoir exposé les avantages de la visite, il les invita à s'ouvrir avec un esprit de simplicité tout enfantine sur leurs besoins et sur les fautes contre l'observance ; par là, elles imiteront les vertus du divin Enfant Jésus. Avec beaucoup d'ha-

bileté et de finesse, il fit comprendre qu'il n'y a rien de contraire à l'humilité et à la charité à parler dans cette circonstance des défauts remarqués, que c'est plutôt faire acte de ces vertus :

« Car, dit-il, s'il y a quelque défaut où votre Sœur tombe, qui ait besoin d'un remède que nous pouvons y apporter, pourquoi voudriez-vous le dissimuler, et par conséquent empêcher son amendement et son avancement. Ce serait faire comme une infirmière, qui cacherait au médecin les maux de ses malades. Si des remèdes contraires à ces maladies étaient ordonnés, son silence n'en serait-il pas la cause ? Si vous cachez ce qui est imparfait en votre Sœur, vous serez aussi cause des fautes qu'elle commettra, ne lui ayant pas procuré le remède, que, avec la grâce de Dieu, nous pouvons y donner dans cette visite. »

Ce prélat entra parfaitement dans l'esprit du quatrième vœu, et ses paroles prouvent l'estime qu'il avait pour l'Institut :

« Vous devez surtout bien remarquer ce qui concerne votre quatrième vœu, car vous avez une obligation spéciale de procurer qu'il s'accomplisse parfaitement, en travaillant à votre propre sanctification. Car, comment pouvez-vous travailler efficacement au salut des âmes que Dieu commet à vos soins, si vous n'êtes très-soigneuses de procurer le vôtre, par la fidèle imitation des vertus dont Notre-Seigneur nous a donné l'exemple ? Vous êtes aussi obligées de vous rendre capables de procurer ce salut des âmes. Priez donc Dieu qui vous a appelées à ce saint emploi de vous donner les grâces de vous en acquitter dignement. Dites-lui souvent, avec votre glorieux Père S[t] Augustin : Commandez, Seigneur, mais donnez la force pour ce que vous commandez.

« Ce faisant vous devez espérer de cette première visite beaucoup d'utilité et de force pour vous acquitter de votre vœu spécial. C'est un point très important et duquel dépend votre salut éternel. Efforcez-vous donc de faire fructifier le sang du Fils de Dieu, qu'il met dans vos mains comme dans les nôtres. Instruisez ces chères âmes par vos bons exemples aussi bien que par vos paroles. Quand quelquefois vous les voyez obstinées, n'en êtes-vous point la cause par votre peu de fidélité à vous perfectionner vous-mêmes, par votre négligence à profiter des grâces que la bonté de Dieu vous donne pour mériter leur conversion ? Rentrez donc en vous-mêmes, et anéantissez-vous lorsque vous les voyez peu disposées à recevoir vos avertissements, craignant d'en être la cause, pour ne leur avoir pas donné tous les bons exemples que vous leur deviez... »

Le bon Évêque n'acheva pas cependant la visite si solennellement commencée. Après avoir vu les plus anciennes Sœurs, il choisit la S[r] Marie de la Nativité Herson pour aller gouverner le couvent de la *Charité* à Bayeux. C'était la maison fondée par M[lle] Morin quelques années après sa sortie de Notre-Dame-de-Charité, comme nous l'avons dit au chapitre III. Elle y était morte en odeur de sainteté le 1[er] octobre 1657. La S[r] Marguerite

de Jésus avait renoncé aux idées qui amenèrent sa séparation d'avec le V. P. Eudes. Le nom qu'elle a donné à sa maison, l'habit blanc des Sœurs, l'esprit même et les œuvres de son monastère l'indiquent bien clairement.

La S^r Marie de la Nativité succédait aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Caen, qui avaient formé les premières Sœurs de cette Communauté. Comme compagne elle demanda et obtint d'emmener avec elle la S^r Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David. Mgr de Nesmond leur prescrivit sagement de se conformer au règlement et aux usages de la maison.

Bientôt les Sœurs de Caen regrettèrent ce départ, la mort venant leur enlever des Religieuses sur lesquelles elles fondaient de grandes espérances. Le Vénérable en éprouva encore plus de peine. Il voyait que la supériorité de la Mère du Saint-Sacrement touchait à sa fin, et la Mère Marie de la Nativité lui paraissait la plus capable de la remplacer. D'ailleurs, sa vieillesse et ses infirmités l'avertissaient que sa fin ne pouvait être éloignée, et son cher monastère n'avait pas encore ses Constitutions et son Coutumier entièrement établis. Avec sa nièce, il espérait pouvoir y travailler avec plus de facilité et d'entente. Ce sont les raisons qui l'ont fait insister auprès d'elle et de sa compagne pour hâter leur retour.

Un historien a dit que si ces deux Religieuses étaient restées à Bayeux, la maison eut pu facilement devenir un couvent de l'Ordre. Le zélé Fondateur ne voyait certainement pas d'espérance d'arriver à ce résultat ; il l'eut favorisé. Puis il voulait surtout consolider l'esprit religieux dans le monastère de Caen. C'est pourquoi toutes ses lettres à ses Filles tendirent à les y faire revenir. Les trois suivantes nous sont seules parvenues :

J. M. J.

« Voilà, ma très chère et très aimée Fille, deux livres que je vous envoie dont la lecture m'a beaucoup servi. Je vous prie de les bien lire et de les pratiquer encore mieux, spécialement en ce qui regarde la douceur, car l'humeur rude, aigre, sèche, âpre, altière et dominante n'est propre qu'à tout gâter, qu'à détruire l'affection, la tendresse et la confiance filiale, qui doit être dans les cœurs des personnes que nous gouvernons, et à y mettre la crainte, la terreur, le mépris, l'aversion et la haine ; en un mot, cela n'est bon qu'à perdre une communauté et à mettre une supérieure au billot. Je ne crois pas, ma très chère Fille, que vous en usiez de la sorte, et personne ne m'en a parlé ; mais l'expérience que j'ai, que la supériorité perd beaucoup de supérieurs en leur donnant cet esprit haut et dominant, rude et âpre, sec et raide, me fait tout craindre. Étudiez-vous donc, je vous en conjure, à conduire vos filles

avec toute la douceur, bénignité, cordialité et tendresse possibles. C'est l'esprit de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère ; priez-les souvent de vous les donner ainsi qu'à moi-même, et demandez à une de vos Filles de vous avertir des fautes que vous y ferez.

« Tout vôtre,

JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

La Sr Marie de la Nativité profita de ces sages avis, si bien que sa conduite à Bayeux fut si goûtée de Monseigneur et des Religieuses que son retour à Caen fut très-difficile à obtenir. Mais le pieux Fondateur y mit sa persévérance ordinaire, comme le prouvent les deux autres lettres :

J. M. J.

« Je vous remercie de tout mon cœur, ma très chère Fille et ma très bonne nièce, de votre chère lettre toute pleine de charité et de cordialité. Il est vrai que notre très aimable Sauveur me donne bien des croix, mais en même temps il me donne une si grande abondance de grâces que toutes mes afflictions se changent en consolations. On a publié contre moi partout un grand nombre de mensonges et faussetés, mais Dieu en tirera sa plus grande gloire, et le père du mensonge, qui en est l'auteur, en aura la confusion.

« Je rends grâces infinies à mon très cher Jésus et à sa divine Mère de toutes les bénédictions qu'ils donnent à votre travail dans la Maison où vous êtes et les supplie de les augmenter de plus en plus, tant en vous qu'en votre chère compagne, que je salue très cordialement.

« Je suis très obligé au R. P. Gardien ,dont vous me parlez, pour les charités qu'il exerce vers vous et pour les bontés qu'il a pour moi, je lui en rends mille et mille grâces. Mes affaires sont en fort beau chemin, grâce à Dieu ; les faussetés se découvrent, et j'espère que Notre-Seigneur et sa divine Mère nous feront voir bientôt les effets de leur particulière protection.

« Ce n'est pas assez que vous ayez fait voir vos raisons et vos difficultés à la Mère Supérieure, vous devez encore les exposer à Mgr de Bayeux et le supplier de se souvenir de la parole qu'il vous a donnée.

« Surtout, surtout, surtout, je vous conjure, ma très chère Fille, d'imprimer bien dans le cœur de toutes vos Filles une tendre et cordiale dévotion à la très sacrée Mère de Dieu, qui est une source inépuisable de toutes sortes de bénédictions, et un moyen infaillible pour arriver au salut éternel. Je la supplie de tout mon cœur de les bénir toutes et de verser sur vous, ma chère Enfant et sur votre bien-aimée compagne, ma très chère Fille, abondamment et continuellement ses plus saintes et précieuses bénédictions : *Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.* Je suis en la sainte dilection du très aimable Cœur de Jésus et de Marie, ma très chère Fille,

« Tout vôtre,

» JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« Paris, 16 février 1674. »

Les croix dont parlent cette lettre sont les libelles répandus contre lui à l'occasion de Marie Desvallées et la disgrâce de

Louis XIV, que la découverte de la supplique de M. Boniface lui fit encourir. Il était à Paris pour cette pénible affaire. Mais rien ne pouvait le distraire de ce qui était utile à ses chères Filles de Notre-Dame-de-Charité. Aussi, pour hâter le retour de celles dont la présence lui paraissait nécessaire à Caen, il leur écrivit de nouveau :

J. M. J.

« Je ne puis vous dire, mes très chères Filles, autre chose que ce qu'on vous a déjà dit plusieurs fois, qui est que vous êtes obligées de faire tout ce que vous pourrez pour revenir dans la maison de votre Institut et de votre vocation. Il n'y a pas longtemps que j'en parlai à Mgr de Bayeux, et il m'a dit que la dernière fois qu'il vous en avait parlé, vous lui avez témoigné être bien aises de demeurer où vous êtes. Si cela est, je ne comprends point ce que vous m'écrivez ; si ce n'est pas, pressez-le sur sa parole et sur l'ennui qui vous accable d'être hors de votre centre si longtemps, et sur ce qu'il y a grand nombre de religieuses dans son diocèse, qu'il peut mettre à votre place. Ne vous contentez pas de lui en parler une fois, ni quatre, ni douze, mais ne cessez de le presser, supplier et prier de bouche et par écrit.

« Je suis de tout mon cœur, en Jésus et Marie,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire. »

La Mère Marie de la Nativité suivit la direction qui lui était ainsi donnée. De peur qu'on ne gardât la S[r] Marie de l'Enfant-Jésus, elle prit la précaution de la faire partir avant elle, dès le 8 septembre 1674. Pour elle, Mgr de Bayeux ne consentit à la laisser revenir à Caen que le 8 février 1675. C'est le jour de la fête du Saint Cœur de Marie qu'elle rentra dans son cher monastère, pour n'en plus sortir. Son vénérable oncle témoigna en effet le désir qu'elle ne fût jamais envoyée en fondation.

Le départ de ces deux Sœurs pour Bayeux avait eu encore le bon résultat d'amener la Mère Marie du Saint-Sacrement à en envoyer aussi deux à Rennes, comme le racontera l'histoire de cette première fondation. C'est au milieu de ces épreuves et de ces consolations qu'arriva la fin de sa supériorité, et à sa place, le 30 mai 1675, fut élue la Mère Marie de la Nativité Herson.

## CHAPITRE XXII

**Supériorité de la Mère Marie de la Nativité. — Fondation d'Hennebont. — Plusieurs morts édifiantes. — Révision des Constitutions, rédaction du Coutumier.**

Au commencement de son gouvernement, la Mère Marie de la Nativité s'appliqua à réformer quelques légers abus que les nombreuses maladies et morts des années précédentes avaient presque nécessairement laissé s'introduire. Elle rendit plus strictes les abstinences des lundis et mercredis, elle fit remettre en commun tout ce qui était à l'usage de chaque sœur ; enfin les parloirs furent rendus plus rares. La ferveur et le bon esprit de ses Sœurs lui rendirent ces réformes faciles.

Ce fut la seconde année de sa supériorité qu'elle envoya les Sœurs Marie de la Conception le Lieupaul, Marie de Sainte-Marguerite Danisy et Marie de la Purification Tison, fonder la maison d'Hennebont en Bretagne. Cette nouvelle maison avait été préparée par les soins de la Mère Marie de la Trinité. Mme la Présidente de Brie s'en déclarait la fondatrice. Par malheur, les Sœurs tardèrent trop à s'y rendre. Les pertes nombreuses que le monastère avait faites les années précédentes, furent sans doute la cause de ce retard. Nous verrons cependant qu'il en résulta de graves conséquences pour la nouvelle fondation. Il est des occasions qu'il faut savoir saisir avec résolution, sous peine de ne plus les retrouver. Peut-être cette maxime ne fut-elle pas assez comprise aux origines de l'Ordre ; c'est une des causes qui a retardé son développement. La crainte d'affaiblir les maisons existantes avait aussi beaucoup de part à ces hésitations. Poussée trop loin, elle peut devenir une défiance excessive de la Providence. L'histoire, du reste, prouve que la promesse de Notre-Seigneur se réalise dans ces occasions comme dans celles où il s'agit des biens temporels : *Date et dabitur vobis,* donnez et il vous sera donné. Les maisons qui donnent des sujets voient généralement les vocations se multiplier. A Caen, dans les années suivantes, il entra vingt-deux postulantes, qui toutes persévérèrent et devinrent d'excellentes religieuses. La sève

religieuse est comme celle des plantes, son abondance se manifeste par les nombreuses branches qu'elle produit ; sans cesse renouvelée, cette fécondité ne l'épuise point.

La maison de Rennes fonda la même année celle de Guingamp. Mais si les établissements se multipliaient, celui du ciel se peuplait. Cette charmante expression du Vénérable Fondateur peut bien s'appliquer aux morts édifiantes qui continuèrent à affliger la Communauté.

Le 21 février 1676 s'éteignit doucement, à l'âge de 29 ans, la Sr Marie de la Passion Leviconte. Elle était entrée tout enfant au couvent comme pensionnaire. Lorsque sa famille voulut la reprendre et l'établir fort honorablement dans le monde, elle s'écria : *Vive mon Crucifié!* indiquant bien le choix que son cœur avait fait depuis longtemps, et il fut impossible de la faire revenir sur sa détermination. La vie de cette jeune Sœur fait supposer qu'elle avait profondément médité la doctrine du saint Instituteur sur l'humilité : elle peut, en effet, se résumer dans la *profession d'humilité* parfaitement mise en pratique.

L'année suivante, le 29 avril 1677, ce fut une Sœur converse. Au nom de toutes celles qui devaient remplir ces modestes fonctions, elle s'en fut prendre possession du ciel. Marie de Sainte-Marthe Poëtte avait une grand aptitude pour tous les travaux de sa vocation. En s'y livrant avec activité et ardeur, malgré la faiblesse de sa santé, elle sut prouver qu'ils étaient parfaitement compatibles avec l'esprit de recueillement et d'oraison. Elle priait sans cesse, surtout le Cœur Immaculé de Marie ; jamais elle ne passait devant son image, exposée dans la salle de Communauté, sans lui adresser un acte de vénération et une demande. Ce saint Cœur la favorisa aussi de grâces bien particulières. Elle n'était âgée que de 25 ans lorsque Dieu jugea à propos de récompenser ses mérites.

La Sr Marie de Saint Alexis Gouville mourait deux mois après, le 25 juin 1677. Pour suivre sa vocation, que sa famille combattait par tous les moyens en son pouvoir, elle dut agir de ruse. Sa mère l'ayant amenée un jour au couvent pour accompagner la fondatrice, Mme de Langrie, elle se cacha si bien que, dans l'impossibilité de la trouver, ces dames durent se retirer. Elle ne sortit plus de la maison, bien qu'elle n'eût alors que 13 ans. Les bulles de Rome fixaient la profession à vingt ans accomplis, cette longue attente ne fit qu'affermir sa résolution et aiguiser son désir de consommer son sacrifice. L'*Annaliste* de Notre-

Dame-de-Charité donne cependant à entendre que ses grands talents furent préjudiciables à sa vertu et l'empêchèrent de prendre parfaitement l'esprit d'humilité et de simplicité de l'Institut. Ce fut l'objet de ses regrets vers la fin de sa vie. Elle disait alors, avec de grands sentiments de regret : « Il vaut mieux « être bûche et faire son salut que de paraître avoir de l'esprit « et s'éloigner de son devoir et de l'exacte observance. » Elle n'avait que 27 ans lorsqu'elle mourut. Sa perte fut très sensible à la communauté parce que ses talents, bien dirigés, auraient pu la rendre très utile dans toutes les charges. Elle avait montré surtout une très grande aptitude à gouverner les Pénitentes. Leur humeur était alors très-difficile, et, malgré sa jeunesse, elle savait ramener au bien les caractères les plus endurcis.

La communauté devait bientôt éprouver une perte plus sensible encore. A la fin de son second triennat, la Mère Marie du Saint-Sacrement avait fait une grave maladie. L'organisme avait été si profondément atteint, qu'après sa déposition cette vénérée Mère ne fit plus que languir. Cet état de souffrance servit à faire briller d'un plus vif éclat toutes ses vertus religieuses. Avec une humilité parfaite, elle reprit avec joie tous les exercices de la vie commune et s'occupa avec zèle du soin des pensionnaires et de la charge de secrétaire. Elle mit toutes les archives de la communauté dans un ordre parfait. C'est au milieu de ces utiles travaux que la mort la trouva le 26 janvier 1678. Elle n'avait que 55 ans d'âge et 20 de profession.

Dans sa dernière maladie, elle disait quelquefois que si Dieu lui faisait miséricorde, elle lui demanderait de faire cesser les deuils qui, depuis quelques années, désolaient le couvent. Sa prière fut exaucée sans doute, car il s'écoula huit ans sans que la mort demandât de nouvelles victimes.

M. Le Grand, curé de Saint-Julien, depuis plus de 20 ans Supérieur de la communauté, l'avait précédée dans la tombe. Ce bon prêtre fut trouvé mort à genoux aux pieds de son Crucifix. Mgr de Nesmond nomma à sa place M. Guibert, curé de Saint-Ouën, puis de Notre-Dame. La disgrâce du V. P. Eudes et son grand âge firent sans doute que ce prélat ne pensa point à lui pour cette charge. La croix devait l'accompagner jusqu'à la fin de sa vie.

Dieu permit cependant qu'il profitât de la supériorité de la Mère Marie de la Nativité pour travailler d'accord avec elle à revoir les *Constitutions* et le *Coutumier*. Une nouvelle

impression des *Constitutions* était devenue nécessaire. Les fondations de Rennes, Hennebont, Guingamp, avaient épuisé la première édition, il n'y avait plus d'exemplaires à donner aux Sœurs. D'un autre côté, la Mère de la Nativité, la Mère de l'Enfant-Jésus qui lui succéda, étaient heureuses de profiter des lumières et des avis du saint Fondateur pour faire les modifications que sa longue expérience et sa piété pouvaient lui inspirer. Celui-ci, guidé par une remarquable prudence, ne fit, d'accord avec ces Mères, que de légers changements. Le plus notable peut-être fut, avec quelques suppressions, de faire chanter les litanies le dimanche au lieu des complies ; il porta tous ses soins à la rédaction du Coutumier, qui jusqu'alors était très imparfait.

C'est sans doute à cause du peu d'importance de ces modifications que, au moment de la réimpression des *Constitutions*, en 1681, une nouvelle approbation écrite de l'Évêque diocésain ne fut pas jugée nécessaire. L'omission de cette formalité fut regrettable et donna lieu, quelques années plus tard, à de légères discussions entre les maisons. Aujourd'hui que les observances sont parfaitement établies et unifiées, l'étude de ces débats montrera l'amour pour la stricte observance de ces *Constitutions* qui existait de part et d'autre. Aussi nous y reviendrons plus tard. Ici nous étudierons de préférence le *Coutumier*.

Le Monastère de Caen conserva jusqu'à la Révolution un projet de préface de la main du Vénérable Instituteur, que sa nièce lui fit rédiger avant son dernier voyage de Paris, à la fin de sa disgrâce. La manière dont les *Constitutions* et les différentes parties du *Coutumier* y furent formées y est très-bien indiquée :

VIVE JÉSUS.

« La bonté infinie de notre aimable Sauveur ayant voulu se servir de celui qui est le dernier des hommes et le premier de tous les pécheurs, pour l'établissement de votre Congrégation, qui a été instituée, mes très chères Filles, pour la même fin qui a fait venir le divin Sauveur en ce monde, c'est-à-dire pour y appeler non pas les justes, mais les pécheurs à pénitence et pour chercher à sauver ce qui était perdu, je suis obligé de vous fournir des moyens convenables pour satisfaire aux obligations d'un Institut si saint et si important.

« Or, parce qu'il a été nécessaire, en la naissance de votre Congrégation, de vous mettre sous la conduite de quelques bonnes et vertueuses Religieuses, afin de vous instruire et former dans les pratiques de la Religion, et qu'à cette fin, mes chères Filles, vous avez été, durant quelques années, sous

la direction des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie, par l'ordre de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Jacques d'Angennes, Évêque de Bayeux, d'heureuse mémoire, à la très humble prière que je lui en fis, et que ces saintes Filles vous ont conduites par la même voie qui leur était marquée dans les *Constitutions, Directoire et Coutumier* que leur B. P. S[t] François de Sales leur a donnés, j'ai pris dans ces Constitutions, Directoire et Coutumier les articles qui servent à régler les exercices de la vie religieuse en général, auxquels j'en ai ajouté plusieurs autres qui regardent l'emploi et les fonctions de votre Institut particulier. Et ayant joint les uns avec les autres, j'ai cru que je ne pouvais vous mettre entre les mains aucun moyen plus propre et plus efficace à vous perfectionner, à vous sanctifier dans votre vocation, et à vous porter à correspondre fidèlement aux desseins que la divine Providence a sur vous.

« C'est donc au nom et de la part de notre très bénin Rédempteur, qui est votre véritable Fondateur, Instituteur, Père et Supérieur, comme aussi au nom et de la part de sa très bonne Mère, qui est votre vraie Fondatrice, Institutrice, Mère et Supérieure, et sous le bon plaisir, consentement et approbation de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime François de Nesmond, Évêque de Bayeux, que je vous donne les susdites Constitutions, qui sont contenues dans ce livre, avec toutes les choses que vous trouverez dans le Directoire, Cérémonial et Coutumier, que je vous adresse aussi ; vous conjurant, mes très chères et très aimées Filles, de les recevoir, non pas comme vous étant donnés de la main d'un misérable pécheur, tel que je suis, mais de la main et du cœur du Roi et de la Reine du ciel.

« Regardez ces *Constitutions*, ce *Directoire*, ce *Coutumier* et ce *Cérémonial* comme le fondement, le cœur, l'âme de votre Congrégation, qui ne peut subsister ni rendre aucun service à Dieu et aux âmes dévoyées que par la fidèle observance des choses y contenues. C'est pourquoi je vous exhorte de tout mon cœur de vous rendre très zélées et affectionnées à les suivre ponctuellement, sans décliner ni à droite ni à gauche, et sans y ajouter, ni diminuer, ni changer aucune chose.

« Voilà ce que Dieu demande de vous. C'est en cela que vous devez mettre toute votre dévotion. Voilà le chemin qu'il faut tenir pour aller au ciel ; il n'y en a point d'autre pour vous, ne le quittez donc jamais, si vous ne voulez vous égarer.

« Enfin, ce sera par ce moyen que vous serez selon le Cœur de votre adorable Époux, qui est Jésus, et que sa divine Mère et la vôtre vous aimera comme les véritables Filles de son Cœur. *Amen! Amen! Fiat! Fiat!*

« Fait ce de 16 . »

La date était laissée en blanc pour être ajoutée après l'approbation épiscopale. Les exemplaires des *Constitutions* et du *Coutumier* mis à notre disposition ne contiennent pas ce document. Il méritait d'être gardé à cause des recommandations pressantes qu'il fait aux religieuses et parce qu'il indique bien comment procéda le sage Fondateur dans la rédaction de ces ouvrages essentiels à la vie de ses communautés. Malgré les

emprunts faits à la Visitation, sa part de travail reste considérable. Il peut bien dire : « J'ai ajouté plusieurs autres exercices qui regardent l'emploi et les fonctions de votre Institut. »

Le *Coutumier*, plus que les *Constitutions* encore, nous paraît renfermer l'esprit qu'il voulait inculquer à ses Filles. Il fut beaucoup plus libre dans sa rédaction, secondé par les Mères Marie de la Nativité et Marie de l'Enfant Jésus qui entraient facilement dans ses vues. L'assemblée de l'Ordre, en 1734, qui lui donna sa forme actuelle, s'éclaira des lumières des Pères Martine et Costil, tous deux vieillis dans l'étude de la vie et des ouvrages du commun Instituteur, tous deux écrivains de sa vie. Le P. Costil remit aux Mères réunies un exemplaire manuscrit du Vénérable Eudes qu'il avait trouvé au séminaire de Caen. Avec ces conseils et ces documents, il fut facile de se pénétrer davantage encore de l'esprit du Fondateur et de trouver sa volonté dernière sur l'Ordre. Aussi toutes ses Filles, désireuses de s'en inspirer, étudieront avec grand soin leur Coutumier.

L'ordre des matières et le plan général sont différents de ceux de la Visitation. Toujours guidé par son profond esprit de religion, le Vénérable place d'abord tout ce qui concerne l'office divin et les cérémonies religieuses. La conservation du chant l'obligea de modifier profondément les usages observés chez les Visitandines. Dans le calendrier, il a fait entrer la plupart des fêtes pour lesquelles sa dévotion était plus grande. Les cérémonies du chœur et la sainte Messe sont ensuite exposées dans les plus minutieux détails.

Dans un couvent, la cloche joue un rôle important. Elle est comme l'écho de la voix du Très-Haut, le guide sûr qui dirige les Sœurs dans toutes leurs voies. Ses sonneries sont minutieusement réglées et à chaque heure indiquent son emploi.

Le Vénérable Eudes a voulu faire un ouvrage complet, qui dispensât ses Sœurs de recourir à d'autres livres. Il donne les cérémonies pour la visite de l'Évêque ou du Supérieur, pour l'administration des sacrements de Confirmation et d'Extrême-Onction, du Saint Viatique. Sa tendre piété se montre dans les touchantes exhortations qu'il place sur les lèvres du Ministre de ces Sacrements. Après avoir dirigé ses Filles pendant leur vie, le bon Père veut les préparer au redoutable passage et les présenter lui-même à leur Souverain Juge. Son amour les suit après leur mort. Les cérémonies de la sépulture, les prières à faire pour elles sont déterminées avec une affection toute pater-

nelle. Ici, nous l'avons déjà dit, la tendresse du zélé missionnaire fait une bonne part aux Pénitentes. C'est bien naturel, car c'est le désir de procurer leur salut qui l'a dirigé dans sa fondation.

Notons que tout est parfaitement conforme au rituel romain.

La troisième partie a pour titre : *Coutumes et usages de la congrégation de Notre-Dame-de-Charité ;* elle correspond à ce qui, chez les Visitandines, s'appelle : Coutumier et Directoire, que saint François de Sales a placé en tête de son ouvrage.

Les grands devoirs des Sœurs envers le Souverain Pontife, les Évêques et leurs Supérieurs ecclésiastiques, sont d'abord réglés avec l'esprit de foi que le Vénérable Eudes mettait lui-même dans ses rapports avec ces hauts dignitaires de l'Église. Les articles suivants ont trait à la vie extérieure de l'Ordre et traitent des fondations, des fondateurs et bienfaiteurs, de l'union des monastères entre eux. Tout est prévu avec une admirable prudence et précision. Vient ensuite tout ce qui concerne la vie intérieure du monastère, les chapitres, les coulpes, les élections des supérieures, assistantes et conseillères, la visite canonique. La sagesse des deux saints législateurs s'y mêle et s'y confond pour former un tout si admirablement ordonné qu'aucun parlement ne réussira à l'imiter, même de loin. Après les règles pour la nourriture, le vêtement et le logement des Sœurs, il est question des postulantes et novices. Leur formation religieuse est longue, leur réception difficile. Nous avons décrit les beautés de leur vêture et de leur profession.

Une quatrième partie forme le directoire de tous les emplois du couvent, depuis l'assistante jusqu'aux tourières. Le directoire de la maîtresse des Pénitentes et de celle des Pensionnaires est évidemment tout entier du Vénérable Eudes. La connaissance des âmes et le zèle de leur salut se manifeste surtout dans le premier.

Pour qu'aucun détail de la vie religieuse ne soit oublié, à la fin de cet ouvrage se trouvent les *Anciennes coutumes et menues observances*. Ainsi tout se fait selon l'ordre. La Religieuse fidèle connaît constamment la volonté de Dieu, reste toujours dans cette paix que S[t] Augustin définit : la tranquillité dans l'ordre.

Le Coutumier, ainsi préparé, fut accepté par un acte capitulaire des Sœurs de Caen :

« Nous, soussignées, faisons foi que ce livre où nous sommes souscrites a été approuvé pour notre Congrégation par notre bon Père et Instituteur, le

R. P. Jean Eudes, Instituteur et Supérieur général de la Congrégation des Séminaires de Jésus et Marie, lequel nous avons lu et entendu lire attentivement, et témoignons en la présence de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie à toutes les Sœurs qui sont maintenant, ou qui seront dans notre Ordre, et à quiconque appartiendra, que ce sont : les Directoires, Avis spirituels et Coutumes des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie, selon l'intention de notre susdit Père et Instituteur, qui y a ajouté ce qui nous était convenable, et nous a déclaré de sa propre bouche être la volonté de Dieu : Que de tous les Ordres religieux établis dans l'Église, nous nous conformions à celui de la Visitation, et nous a enjoint très expressément de les pratiquer avec toute l'exactitude possible, sans y admettre à l'avenir aucun changement ni innovation.

« Ce que nous avons résolu capitulairement, d'un sentiment unanime, et l'avons signé en ce monastère de Caen, ce 21 jour de Mars 1678. »

Mgr de Nesmond, auquel ce travail fut présenté, lui donna l'approbation provisoire suivante :

« Avant de donner notre dernière approbation au Directoire et Cérémonial présents, nous ordonnons et avons ordonné qu'ils seront soigneusement observés dans la maison de Notre-Dame-de-Charité, même qu'on exhortera les autres maisons, qui en sont sorties, sous le bon plaisir de leurs Supérieurs, de les observer, afin que toutes ensemble se communiquent ce qu'il y aurait de difficultés ou d'omissions pour nous les représenter dans six mois.

« † FRANCOIS,
« Évêque de Bayeux.

Fait à Caen, ce 4 mai 1678.

Ce que le Prélat conseillait avait déjà été fait, et les Supérieures des maisons de Rennes, Hennebont et Guinguamp avaient, avec la plus vive joie, donné l'assentiment le plus complet. Une lettre de la Mère de la Trinité nous apprend toutes les circonstances de cette acceptation :

V. † J. et M.

« Ma très chère et parfaitement aimée Mère,

« Votre très cordiale lettre n'a pas été une petite consolation pour nous, et je loue Dieu de tout mon cœur de l'heureux succès que sa divine Majesté donne à vos saintes entreprises pour la rédaction de notre tant désiré *Coutumier*. Qu'à jamais vous en receviez la récompense en cette vie et en l'autre, car c'est le plus signalé service que notre saint Institut puisse recevoir ! Mon Dieu ! que nous avons lu avec joie le témoignage que notre bon Père nous donne de la volonté de Dieu, marqué dans l'acte capitulaire ! Que c'est un puissant aiguillon pour exciter à la pratique exacte des saintes coutumes, qui y sont si utilement marquées !

« Ce sera sans doute une grande consolation de voir au commencement

de ce livre une préface de notre très cher Père (1), et c'en est une pour vous d'avoir obtenu cette grâce de lui, car ce sera un grand encouragement.

« Nous vous renvoyons l'acte capitulaire que nous avons signé avec bien de la joie, et nous ne manquerons pas de prier Notre-Seigneur, ainsi que votre Charité nous l'ordonne, pour demander à sa divine bonté que le secret soit fidèlement gardé.....

« Nous serons bien aises d'avoir les règlements des Pénitentes afin d'être conformes en tout à notre premier et très cher monastère. Jusqu'ici nous leur avons fait pratiquer ce qu'elles faisaient du temps que j'avais l'honneur d'être à Caen. Mais nous serons heureuses de savoir comment tout s'y pratique à présent, depuis les plus petites choses jusqu'aux plus grandes, et même la manière dont vous les traitez pour leur nourriture, leur coucher et autres choses semblables. Nous supplions votre très grande bonté de nous donner tous les avis qu'elle croira nous être nécessaires, tant en cela qu'en toutes autres choses, car nous ne souhaitons rien tant que de nous perfectionner dans tout ce que nous devons faire.....

« Je suis, dans la sacrée dilection du divin cœur de notre doux Sauveur et de sa très sainte Mère...

« Guingamp, 29 mars 1678. »

Cette lettre prouve bien la joie que causa le Coutumier et la sainte dilection que le Sacré Cœur entretenait entre toutes les maisons. Mais cette joie ne fut que pour les Sœurs des conseils. Le mystère qui entoura la rédaction nuisit plus tard à son autorité, lorsque ces Sœurs eurent disparu, et devint l'occasion des discussions sans importance dont nous parlerons. L'impression de ce livre ne se fit qu'après la mort du Fondateur, et longtemps la plupart des membres des communautés ignorèrent son existence. Ce retard vint de la déposition de la Mère Marie de la Nativité qui ne fut point réélue à la fin de son triennat. A sa place fut choisie la Mère de l'Enfant-Jésus de Bois-David.

Nous croyons que si le Vénérable eut vécu plus longtemps, aux *Constitutions* et au *Coutumier* il eut ajouté un troisième livre : un Manuel ou Recueil de prières composé en grande partie sur le modèle de celui de sa Congrégation de Jésus et Marie. En donnant leurs règles aux Sœurs du Bon-Sauveur, le P. Hérambourg en a fait un dans cet esprit. Comme nous allons le voir dans le chapitre suivant, les Bénédictines du Saint-Sacrement adoptèrent à peu près, elles aussi, celui du Vénérable pour ses séminaires.

1. Il s'agit évidemment de la lettre que nous avons reproduite plus haut, page 167, qui cependant n'a pas été imprimée, que nous sachions.

## CHAPITRE XXIII

**Supériorité de la Mère Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David. — Union du Monastère avec les Bénédictines du Saint-Sacrement. — Derniers entretiens du V. P. Eudes.**

La nouvelle Mère n'avait que 31 ans, mais sa vertu et son expérience étaient bien supérieures à son âge. La grande épreuve de son gouvernement fut l'affection que toutes ses qualités inspiraient à ses Sœurs. Sa conscience très-délicate lui reprochait de les détourner ainsi du pur amour de Dieu. Elle s'exerçait alors à une sévérité bien contraire à sa bonté naturelle. Rien n'y faisait. L'Annaliste de Notre-Dame-de-Charité dit qu'on aimait mieux être reprise par elle que caressée par une autre.

Un des premiers actes de son gouvernement fut une union de prières qu'elle fit contracter à son monastère avec les RR. MM. Bénédictines de l'Adoration perpétuelle. En voici l'acte :

« *Loué soit à jamais le Très Saint Sacrement de l'Autel !*

« Nous, Sœur Mechtilde du Saint-Sacrement, indigne Prieure des religieuses Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement de l'Autel, étant requise par la très Révérende et très vertueuse Mère Supérieure et les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité de Caen, de vouloir les associer à l'Adoration perpétuelle et les admettre à la participation des bonnes œuvres qui se pratiquent dans les monastères de notre Institut, nous y adhérons avec respect, en considération des mérites et haute piété de la Révérende Mère et de ses Filles, auxquelles nous demandons humblement union réciproque en la charité de Jésus-Christ, et part en leurs saintes prières, pour obtenir la grâce de nous acquitter dignement de notre obligation envers cet auguste Mystère ; et, en vertu du pouvoir à nous concédé par le Saint-Siège, nous accordons avec une affection singulière l'association que la dite Révérende Mère et sa dévote Communauté désirent, leur donant toute la part à nous possible, aux amendes honorables, adorations, communions, oraisons, pénitences, mortifications et généralement à tous les biens et vertus qui sont en usage à notre Congrégation, comme si elles y étaient incorporées et faites par vœu exprès les victimes du Fils de Dieu en ce divin Sacrement, en réparation des outrages qu'il y reçoit incessamment des impies.

« En foi de quoi nous avons signé les présentes, fait contresigner par notre Secrétaire et apposer le sceau de notre Monastère.

« A Paris, ce 4 novembre 1678.

« Sœur MECHTILDE DU SAINT-SACREMENT, Prieure.

« Par l'ordre de ma Mère Prieure.

« Sœur THÉRÈSE DE JÉSUS, Secrétaire du chapitre. »

Nous avons rapporté ce fait et inséré cet acte, car il est une nouvelle preuve des relations intimes du V. P. Eudes et de ses enfants avec la fondatrice des Bénédictines du Saint-Sacrement. Ces relations remontent évidemment au premier séjour de la Vénérée Mère à Caen, en 1642, car le P. Costil a conservé une lettre que le V. Eudes lui écrivit d'Autun en 1648 et qui suppose bien une liaison déjà ancienne. L'influence de l'apôtre des Sacrés Cœurs sur le commencement de ce saint Ordre fut si considérable que toutes les prières de son *Manuel* à l'usage d'une communauté ecclésiastique, toutes les fêtes qu'il institua, y furent acceptées avec empressement. Les salutations au Sacré Cœur, *Ave, Cor Sanctissimum;* à la Sainte Vierge, *Ave Maria, Filia Dei Patris;* à Saint Joseph, *Ave, Joseph, imago Dei Patris,* y sont encore récitées aujourd'hui. Les mêmes litanies sont en usage chaque semaine et chaque année. Outre les fêtes des Sacrés Cœurs, la Mère Mechtilde emprunta au Propre de la congrégation de Jésus et Marie celles du Divin Sacerdoce, de Notre-Dame-de-la-Victoire, de la Compassion de la Sainte-Vierge et plusieurs autres. Le V. Eudes vit donc avec plaisir, s'il n'en fut pas l'instigateur, la demande d'union adressée à ce pieux institut par la Mère Marie de l'Enfant-Jésus.

Les dernières années de la vie du pieux Instituteur, si éprouvées par la disgrâce de Louis XIV et les craintes qu'elle lui faisait concevoir sur l'avenir de sa congrégation de Jésus et Marie, furent consolées par la douceur et la fréquence de ses rapports avec Notre-Dame-de-Charité. Les travaux du Coutumier l'y amenaient souvent et il trouvait dans les Supérieures des cœurs dociles et pleins du zèle qui le consumait. Il eut même la consolation de s'entretenir en cette année 1678 avec la Mère Marie de la Trinité Heurtaut venue à Caen pour prendre les sujets destinés à la fondation que M^me^ d'Argouge voulait faire à Paris. Ces deux grandes âmes durent bien se comprendre. Elles ne s'étaient pas rencontrées depuis la mission de Rennes, et, dans cet intervalle, les maisons de Rennes,

d'Hennebont, de Guingamp, s'étaient fondées, en grande partie, par l'ascendant de sainteté exercé par cette pieuse religieuse. Les projets pour Paris et Vannes mûrissaient. Le grain de sénevé, si petit dans ses commencements, allait donc grandir ; tant de contradictions, d'épreuves et de travaux ne seraient donc point inutiles. C'était là un avenir consolant pour le cœur du bon Père, et la lecture des vieux manuscrits le montre aimant à y porter son regard.

Elle le fait voir aussi plein de tendresse pour ses chères Filles. Dans ces visites, il ne se contente point de s'entretenir avec les principales sœurs des grands travaux qui les occupaient, il visite les infirmeries, console, confesse les malades, dit un mot pieux à tout le monde, fait une observation utile en passant, et enfin réunit souvent la Communauté pour la nourrir du pain de la divine parole.

Un jour on lui apprend qu'une statue de la Sainte Vierge, fort belle, envoyée par les Sœurs de Rennes, avait été déposée dans un baril au grenier, parce qu'on n'avait su d'abord où l'exposer. De son air naïf et bon, il répéta plusieurs fois : « La sainte Vierge dans un baril, c'est la mettre en prison. » Les sourires des Sœurs ne purent le faire sortir de son sérieux, et il ajouta qu'il aurait fallu mettre cette statue dans un lieu convenable où elle put être honorée. A sa prière, les Sœurs l'apportèrent ; il la bénit avec un grand sentiment de foi, puis fit mettre la Communauté à genoux, « parce que, dit-il, Dieu ne refuse jamais la première grâce demandée devant une statue qui vient d'être bénite. Toutes les fois, du reste, que vous la saluerez en récitant un *Sub tuum,* trois *Ave Maria,* trois *Monstra te,* vous obtiendrez une bénédiction. » La Mère Marie de l'Enfant-Jésus se proposait de placer cette statue au noviciat pour obtenir que les vides faits par la mort fussent comblés. Cette demande fut merveilleusement exaucée. Vingt-deux nouvelles Religieuses avons-nous déjà dit, furent reçues dans les cinq années suivantes.

Dans une autre circonstance, rencontrant une Sœur, il lui demanda : « Aimez-vous bien le bon Dieu ? Comment faites-vous un acte d'amour pour lui ? »

La Sœur lui répondit simplement qu'elle s'efforçait plus encore par ses actes que par ses paroles de lui prouver qu'elle l'aimait de tout son cœur.

« Savez-vous bien, ma Fille, continua-t-il, que vous avez deux cœurs, un grand et un petit. Celui-ci est le vôtre, mais le grand

est celui de notre bon Sauveur qui est encore le votre, puisque le Père Eternel nous l'a donné et que lui-même s'est donné à nous. Or, c'est avec cet adorable cœur qu'il faut aimer Dieu. Car, que pouvez-vous faire avec votre petit cœur? Dorénavant, dites donc: Mon Dieu, je vous aime *avec tout et de tout mon grand cœur.* »

Sous cette forme simple et pratique, l'union au Sacré Cœur de Jésus est bien facile.

L'esprit du bon Père était attentif à tout: Une Sœur ancienne et très vertueuse s'oublia à dire quelques paroles sentant l'affectation ; il l'en reprit sévèrement et répéta ce que déjà, en d'autres circonstances, il avait inculqué: « Mes Filles, je vous prie d'abhorrer le monde et ses maximes en toutes choses: qu'on ne voie parmi vous qu'une grande simplicité dans vos manières et dans vos paroles. »

Peu de temps avant la rénovation annuelle des vœux, un de ses entretiens indiqua les dispositions avec lesquelles il faut faire cette cérémonie. « La principale consiste, dit-il, à présenter à Dieu, en cette occasion, un cœur véritablement humilié et anéanti à la vue de vos misères. Il faut même chercher dans vos familles les souvenirs les plus humiliants pour y puiser l'humilité et chérir le mépris qui vous en revient. Ainsi persuadées de votre bassesse, vous rendrez votre sacrifice très agréable à votre divin Époux qui ne se plaît que dans les âmes humbles et rabaissées. »

Les petits détails de la vie chrétienne ne lui échappaient point. Il recommanda un jour de dire avec piété les grâces après les repas pour ne pas frustrer les fondateurs et bienfaiteurs du secours qu'ils peuvent recevoir de ces prières. La formule usitée demande, en effet, pour eux les biens célestes en retour des biens temporels qu'ils ont donnés aux communautés. Il profitait de cette circonstance pour enseigner la vertu de reconnaissance à ses chères Filles.

Consulté sur la réception d'une postulante qui se présentait, il donna ce sage conseil: « Considérez bien si elle a les conditions requises, à savoir: Si elle est bien résolue de *renoncer à sa propre volonté, si elle a un grand zèle pour le salut des âmes,* si elle est saine de corps et a l'esprit naturellement bon. Car on ne saurait dire combien il est important de prendre garde aux filles qu'on reçoit, de les bien examiner et soigneusement éprouver quand elles sont dans le noviciat. Surtout, surtout, il

faut prendre garde d'en recevoir à la profession qui aient *l'esprit du monde*, *l'esprit de superbe et de vanité.* »

La sainteté, la sublimité du quatrième vœu, les moyens d'y être fidèle continuaient d'être la matière la plus ordinaire de ces allocutions. Sur ce sujet, son cœur ne tarissait jamais. La crainte de se répéter ne l'arrêtait point.

L'Office divin était ensuite l'objet de ses enseignements. Ce saint prêtre qui, avant de commencer son breviaire, disait souvent : « Mon breviaire à dire, quel compte à rendre ! » et s'excitait ainsi à la ferveur, instruisait ses Filles de la grave obligation où elles sont de se bien acquitter de cette fonction angélique. Souvent il venait les entendre à l'improviste et les avertissait des moindres fautes commises, des moindres syllabes mal prononcées. Il exigeait que les cérémonies fussent faites avec gravité et application intérieure. Le chant était surtout l'objet de son attention. Il le voulait simple, bien exécuté, non pour plaire aux hommes mais à Dieu. D'autres fois, quelques versets de l'office le touchaient plus particulièrement et donnaient lieu aux commentaires les plus propres à exciter la ferveur des Sœurs et à leur donner le moyen de s'occuper intérieurement pendant la psalmodie.

## CHAPITRE XXIV

### Derniers actes du Vénérable Eudes en faveur de Notre-Dame-de-Charité. — Sa sainte mort.

Ces pieux entretiens étaient comme le chant du cygne et les derniers accents d'une voix si éloquente. Pieusement recueillies, ces paroles continuent le bien qu'elles produisaient alors dans les cœurs. Les forces du saint vieillard diminuaient, en effet, de jour en jour. Au mois de juin 1679, il fut mandé à Paris. C'était la fin de sa disgrâce. Louis XIV le reçut le 16 et se montra fort aimable pour lui. Plusieurs courtisans et parlementaires furent moins généreux que le roi, et, bien des années après, en souvenir de cette fâcheuse supplique Boniface, s'opposèrent à l'établissement, à Paris, d'une maison de la Congrégation de Jésus et Marie.

Les rancunes jansénistes étaient, comme les rancunes libérales, immortelles.

Heureux d'avoir sauvé l'existence de sa Congrégation, le Vénérable Instituteur reprit la route de Caen. Ce long voyage se fit en coche. La dureté de ce charriot lui occasionna une infirmité qui le réduisit à l'impuissance de continuer ses travaux apostoliques et l'avertit que sa mort ne pouvait être éloignée. Aussi à partir de ce jour il ne s'occupa plus qu'à régler ses affaires et à terminer son ouvrage le plus important et le plus beau : *Le Cœur admirable de la très Sacrée Mère de Dieu.* Il eut la consolation d'y mettre la dernière main le 25 juillet 1680, quelques semaines seulement avant sa mort.

Parmi les affaires qu'il désirait le plus régler, se trouve une question d'intérêt entre le séminaire de Caen et le couvent de la Charité. Il le fit à sa manière ordinaire, en cédant tous ses droits. L'acte qui en fut dressé appartient à cette histoire ; souvent déjà il y a été fait allusion.

« Comme il n'y a rien qui déplaise tant à Dieu, qui s'appelle le Dieu de paix et de charité, que le trouble et la division, ni rien qui lui soit plus agréable que la paix et la concorde, spécialement entre les personnes qui sont consacrées d'une manière particulière à sa divine Majesté, tels que sont les ecclésiastiques et les personnes religieuses, les Prêtres du Séminaire de Caen et les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité, ayant sujet de craindre qu'il n'arrive quelque trouble et division entre les deux communautés, au sujet de certains intérêts temporels qui ont besoin d'être éclaircis ; pour éviter les inconvénients qui en pourraient naître, les dits Prêtres et Religieuses sont convenus ensemble de leur pure et franche volonté, et par un consentement unanime, de s'obliger mutuellement à tenir et exécuter inviolablement les articles suivants :

« 1° Messire Jean le Roux, sieur de Langrie, président au Parlement de Rouen, qui a fait la fondation des dites Religieuses de Notre-Dame-de-Charité, ayant fait une reconnaissance écrite et signée de sa main du 18 octobre de l'année 1651, dont les dits prêtres sont saisis, par laquelle il déclare que des 14,000 livres portées dans le contrat de la dite fondation, il y en a 4,000 qui sont provenues des deniers appartenant aux dits prêtres du dit Séminaire de Caen, ces mêmes prêtres déclarent qu'ils ne prétendent point demander jamais la répétition de cette somme, l'ayant donnée et la donnant de rechef, en tant que besoin serait, librement et volontairement, et de tout leur cœur, pour l'amour de notre Sauveur et de sa très sainte Mère, afin de contribuer par ce moyen à l'établissement et au maintien du dit monastère de Notre-Dame-de-Charité ;

« 2° Outre la dite somme de 4,000 livres, les dits Prêtres en ont encore fourni plus de 2,600, tant pour le louage et l'ameublement de la maison nécessaire à la demeure des Religieuses et pour leur nourriture et subsistance au commencement de leur établissement, que pour les frais de plusieurs

voyages qu'il fallut faire à Paris, à Rome, à Rouen et ailleurs, afin d'obtenir les lettres du Roi pour le dit établissement et de les faire vérifier au Parlement, et avoir aussi des Bulles de Notre Saint-Père le Pape ; et les dites Religieuses prétendant avoir rendu aux dits Prêtres quelques parties de cet argent ; les dits Prêtres soutenant que ce qu'ils ont reçu, à savoir 750 livres, est peu de chose à l'égard de ce qui leur était dû, ont résolu, pour éviter la contestation, et pour conserver l'union et la charité, de sacrifier tous leurs intérêts et prétentions au bien de la paix, se quittant les uns et les autres entièrement et sans réserve de tout ce qui pourrait être dû de part et d'autre, et renonçant à jamais les dits Prêtres, pour eux et pour leurs successeurs, et les dites Religieuses, pour elles et pour celles qui leur succèderont, à s'inquiéter et troubler les uns et les autres, ni demander aucune chose de ce qui aurait été employé ou restitué de part et d'autre, en quelque manière ou pour quelque sujet que ce puisse être, sans exception ni réservation quelconque ; et, à cette fin, les deux communautés des dits Prêtres et des dites Religieuses déclarent qu'ils ont donné, cédé et transporté, donnent, cèdent et transportent les uns aux autres tout ce qu'ils pourraient se devoir mutuellement et se demander les uns aux autres, en quelque façon et pour quelque cause que ce puisse être, ce que les dites communautés ont respectivement promis tenir et entretenir sur l'obligation de tous leurs biens, meubles et immeubles, présents et à venir.

« Fait à Caen, aujourd'hui 14 novembre 1679. »

Cette pièce n'était signée que des Sr Marie de l'Enfant-Jésus, Marie de la Nativité et de Jésus Allain, parce que, sans doute, elle était pour le séminaire. Le monastère de Notre-Dame-de Charité devait posséder une copie de cet acte, revêtu de la signature du Vénérable et du Supérieur du séminaire.

L'importance de cette délicate affaire est visible ; elle ne paraît pas s'être réglée sans difficultés. Sa conclusion fut un soulagement pour le bon Père.

Quelques mois après, sentant toujours ses forces diminuer, il convoqua une assemblée régulière de sa Congrégation. Quand elle fut réunie à Caen, le 27 juin 1680, le Vénérable Instituteur, dans une courte allocution, pria les membres qui la composaient de lui donner un successeur capable de réparer les fautes innombrables qu'il disait avoir commises pendant sa longue administration : « Quel malheur, ajouta-t-il, si, au lieu d'un successeur qui réparât mes grandes fautes, on m'en donnait un qui en augmentât le nombre, et qui, par sa mauvaise conduite, fournît à nos ennemis de justes sujets de détruire l'œuvre de Dieu. Ainsi, mes chers Frères, je vous conjure d'y bien penser et d'élire quelqu'un de qui nous n'ayons pas lieu d'appréhender un si grand malheur. »

L'assemblée portait un tout autre jugement de son gouvernement, mais, forcée par l'évidente nécessité, elle procéda à l'élection. A l'unanimité moins deux voix, le P. Blouet de Camilly fut élu. C'était le fils de Mme Blouet de Camilly, la coopératrice si zélée et si intelligente du Vénérable Eudes dans toutes ses œuvres et en particulier dans la fondation de Notre-Dame-de-Charité. Il est certain que le saint vieillard lui donna les deux voix que son titre de supérieur général lui attribuait, sans cela au moins trois voix se seraient portées sur un autre Membre : celle du P. Blouet et les deux du Vénérable. Son journal est donc l'expression bien sincère de la joie que cette élection lui causa. Un historien a insinué le contraire.

Dans cette circonstance, son humilité se montra avec une simplicité et une grandeur qui ne se trouvent que dans les Saints. Aussitôt le résultat de l'élection proclamé, ce vénérable vieillard se jeta aux pieds du nouveau Supérieur pour lui demander sa bénédiction et recevoir ses ordres. Ce ne fut point un acte passager, toujours il fut le premier à donner au R. P. Blouet les marques de sa parfaite soumission. Il le força d'exercer toute l'autorité et de prendre toutes les préséances dues à sa charge.

Débarrassé du poids de la supériorité, le Vénérable Serviteur de Dieu ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Dès que son livre sur le Cœur de la Mère admirable fut achevé, il commença sa retraite annuelle. Comprenant bien qu'elle serait la dernière, il la fit en préparation à la mort. La ferveur que lui inspira cette pensée fut si grande que, malgré toutes ses infirmités, aucun de ses exercices ordinaires ne fut négligé. On peut cependant bien dire que toute sa vie s'était passée dans cette préparation. Outre sa retraite ordinaire, il se livrait tous les ans, pendant dix jours, aux pratiques pieuses prescrites dans son livre : *La Vie et le Royaume de Jésus*, pour se disposer à ce grand et terrible passage.

Depuis longtemps aussi, pour obtenir la grâce d'une sainte mort, tous les soirs, avant de prendre son repos, il récitait un petit chapelet de sa composition. Après avoir dit trois fois son oraison jaculatoire la plus ordinaire : *Veni, Domine Jesu*, venez, Seigneur Jésus ! il prononçait sur les petits grains trente-quatre fois *Jésus, Maria*, pour honorer les années de Notre Seigneur sur la terre et lui témoigner son désir d'expirer en prononçant ces noms sacrés. Sur trois gros grains, en l'honneur des trois divines personnes de la Sainte Trinité, il disait ces autres

paroles : *Benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui Jesus.* Les personnes soumises à sa direction ont bien souvent reçu le conseil d'adopter cette pieuse coutume. Ses enfants peuvent facilement la prendre. Plus facilement encore ils peuvent adopter, comme usages ordinaires de l'assistance des mourants, les actes que le Vénérable Eudes voulut qu'on lui fît produire à lui-même aux approches de la mort.

Dès 1673, il en avait dressé un mémoire, l'avait cacheté et remis à un de ses confrères, avec prière de l'ouvrir quand il le verrait en danger, et de lui procurer tous les secours spirituels qui s'y trouvaient indiqués.

Voici quels étaient les principaux : il demandait : 1° qu'on lui fît administrer de bonne heure et tandis qu'il aurait encore le plein usage de sa raison, le Saint Viatique et l'Extrême-Onction ;

2° Qu'on fît pour lui les exercices de la préparation à la mort de la *Vie et Royaume de Jésus* et les protestations marquées dans le petit livre du *Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême ;*

3° Qu'on lui aidât à gagner les indulgences plénières accordées pour l'heure de la mort ;

4° Qu'on produisît des actes de foi et des autres vertus en son nom, s'il avait perdu l'usage de la raison ;

5° Qu'on inhumât son corps avec le petit habit blanc qu'il portait en l'honneur des trois grands privilèges de la Sainte Vierge, c'est-à-dire de sa Conception immaculée, de sa Maternité divine et de sa perpétuelle Virginité, avec son scapulaire et son rosaire et une petite statue de la Vierge tenant son Fils.

Par reconnaissance pour les bienfaits reçus de Dieu, il voulait qu'on y joignît une copie de son *Magnificat*, tel qu'il est dans le Manuel de sa Congrégation.

Les Sœurs de Notre-Dame-de-Charité doivent d'autant plus se conformer à ces saintes pratiques, que leur bon Père les leur a presque toutes prescrites pour elles-mêmes dans une de ses lettres à la R. M. Patin.

En outre, le V. P. Eudes avait souvent demandé à Dieu, par l'intercession de la Sainte Vierge, la grâce de mourir avec la foi des martyrs, la pureté des vierges et la contrition des saints pénitents, dans l'amour, par l'amour et pour l'amour de Jésus. Tant de ferventes prières devaient être bientôt exaucées ; cette préparation éloignée à la mort devait procurer une préparation prochaine plus parfaite encore.

Immédiatement après cette fervente retraite, le saint vieillard voulut visiter une dernière fois ses chères Filles de Notre-Dame-de-Charité pour se recommander à leurs prières et leur faire ses derniers adieux. D'une voix presque éteinte, mais remplie d'onction, il les avertit qu'il allait prendre le lit, et que, sans doute, il ne s'en relèverait pas. Puis, après leur avoir donné ses derniers avis, il les remercia affectueusement de leur fidèle attachement pour lui. A la fin, se mettant à genoux et levant les yeux et les mains au ciel, il demanda à Dieu de les combler de ses grâces, de répandre sur elles ses plus abondantes bénédictions et de leur servir lui-même de père. En finissant il leur donna sa bénédiction.

Il est plus facile de s'imaginer que de décrire cette dernière scène. Elle serait bien digne d'inspirer le talent des peintres et des poètes. Nous l'avons racontée avec la simplicité du P. Martine qui, seul, nous en a conservé le souvenir. Il ajoute que les Sœurs fondaient en larmes à la pensée qu'elles n'entendraient plus cette voix qui les avait guidées si longtemps dans le chemin de la perfection, qu'elles ne reverraient plus ce bon Père qui les avait tant aimées. En effet, elles regardaient ses dernières paroles comme une prophétie de sa mort prochaine, et elles avaient raison.

Après avoir donné à l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité cette preuve de sa tendesse, le Vénérable Instituteur rentra au Séminaire pour n'en plus sortir. Attaqué d'une fièvre violente, accablé de plusieurs autres graves infirmités, il dut bientôt prendre le lit, parfaitement résigné à souffrir tout ce que la divine volonté jugerait bon de lui envoyer. Aussi au milieu des plus cruelles souffrances, sa patience ne se démentit pas un instant. Aucune plainte ne sortit de sa bouche. Ses Frères, qui lui prodiguaient leurs soins, n'entendirent que des actes de résignation et d'amour.

La crainte des jugements de Dieu, objet si fréquent de ses prédications, l'avait lui-même vivement pénétré jusqu'alors ; dans sa dernière maladie, elle fit place à un sentiment de douce confiance en la bonté divine.

Un de ses confrères lui ayant demandé s'il ne craignait pas la mort, il répondit : « J'en ai bien sujet, mais j'espère dans les « miséricordes de mon Dieu et dans les mérites infinis de mon « bon Sauveur. J'espère de la bonté de sa très-sainte Mère, qui « est la mienne, qu'elle ne m'abandonnera pas. »

Le R. P. Blouet de Camilly fit appeler les médecins les plus distingués. Le pieux malade sentait toute l'inutilité de leur

science ; par obéissance, il se résigna cependant aux soins exigés par eux et à des opérations aussi humiliantes que douloureuses. La violence du mal ne put lui arracher que quelques soupirs involontaires. Un des assistants lui ayant alors demandé : « Mon Père, souffrez-vous beaucoup ? » — « Épouvantablement, » répondit-il. — « Mais, mon Père, ne voulez-vous pas bien souffrir toutes ces douleurs pour l'amour de Notre-Seigneur ? » il ajouta :

« Ah ! de tout mon cœur, de tout mon cœur ; oui, mon Sauveur, c'est de tout mon cœur que j'embrasse toutes les peines que vous me faites souffrir. Il est bien juste, mon Dieu, que le criminel souffre, puisque l'innocent a tant enduré ; il est bien raisonnable que le serviteur endure, puisque le Maître a tant souffert. Oui, mon Dieu, c'est de tout mon cœur, puisque vous l'avez ainsi voulu ; vous savez que je n'ai jamais eu d'autre volonté que la vôtre : faites de moi selon votre bon plaisir. »

Dieu se montra plein de bonté et de miséricorde pour son humble et si soumis serviteur, et le combla de consolations au milieu des plus cruelles souffrances. Cependant, celui-ci sentant son mal augmenter, et craignant de perdre la présence d'esprit nécessaire pour bien recevoir les sacrements, demanda avec instances le Saint Viatique. On lui accorda aussitôt cette consolation.

Dès que le Saint-Sacrement parut dans sa chambre, le V. P. Eudes, animé d'une foi vive et d'une humilité profonde, pria son infirmier de l'aider à se lever, et, malgré les représentations des assistants, ce fut à genoux, sur le pavé, qu'il voulut recevoir son Dieu pour la dernière fois. Soutenu par deux de ses Frères, il commença par faire amende honorable et réparation à Notre-Seigneur pour les innombrables péchés qu'il disait avoir commis, fit des actes de résignation, d'abandon de lui-même et de tous ses intérêts, d'acceptation de la mort. Ensuite il demanda pardon à tous les membres de sa Congrégation, présents et absents, et leur souhaita mille bénédictions de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère. Tous les assistants étaient impuissants à retenir leurs larmes à la vue de tant d'humilité et de ferveur. Ce n'est qu'après tous ces actes accomplis, que le saint malade reçut le Saint Viatique.

S'étant fait remettre au lit, son action de grâces ne fut pas moins touchante que sa préparation. Longtemps il s'occupa à produire des actes du plus ardent amour pour Celui qu'il avait

le bonheur de posséder, désirant, comme il l'avait fait si souvent, que toutes ses respirations et tous les mouvements de son cœur fussent des actes d'amour parfait, de résignation entière à la volonté de Dieu, de profonde humilité et de confiance filiale en sa divine bonté.

L'Apôtre de la dévotion au Cœur Immaculé de Marie ne pouvait oublier sa bonne Mère, se tournant vers son image, il lui disait avec la confiance la plus tendre : *Maria, Mater gratiæ* ou *Monstra te esse Matrem.*

Tout occupé qu'il fût de son Dieu et de son éternité, son amour pour les âmes lui fit encore donner quelques pieux avis à ses chères Filles de Notre-Dame-de-Charité et aux Carmélites dont il était le Supérieur. Il envoya recommander aux Supérieures d'avoir bien soin de ne point *contrister ou laisser contrister les malades.* Sa propre expérience lui faisait sans doute mieux comprendre, malgré sa longue habitude de la vertu, combien le malade est faible et combien il faut peu de chose pour exciter ses passions, le mettre en danger de pécher et de se perdre ou au moins de perdre avec la patience le mérite de ses souffrances. C'était aussi une manière délicate d'inspirer ce sentiment charitable à tous ses enfants, et de le mieux graver dans leurs cœurs, en lui donnant le cachet d'une de ses dernières volontés.

Sentant sa faiblesse augmenter, le vénérable vieillard voulut recevoir l'Extrême-Onction. Avec une présence d'esprit et une ferveur extraordinaires, il répondit lui-même à toutes les prières de l'Église. A chaque onction, il produisait un acte de contrition pour les fautes commises par le sens qui la recevait.

Ses oraisons jaculatoires devinrent alors plus fréquentes encore. On l'entendait répéter : « *Jesus meus et omnia*, mon Jésus, vous m'êtes toutes choses ; *Dilectus meus mihi*, mon bien aimé est tout à moi ; *Unum volo, unum quæro, unum amo,* je ne veux qu'une seule chose, mon Dieu ; je le cherche, je veux l'aimer seul, pour le temps et pour l'éternité. » Tous ceux qui l'entendaient prononcer ces pieuses invocations ou d'autres tirées de la Sainte Écriture, se sentaient émus de l'onction qu'il y mettait dans ce suprême moment.

Apprenant que la dernière heure approchait, M^me^ de Camilly lui fit demander la consolation de le voir encore une fois et de recevoir une dernière bénédiction. — « Qu'on la fasse monter, répondit ce bon Père, c'est ma Fille aînée. » Cette pieuse et

fidèle amie des bons et des mauvais jours fut vivement émue en le voyant en proie à tant de souffrances. Mais il la consola lui-même en lui manifestant l'espérance d'en voir bientôt la fin et d'en recevoir d'éternelles et magnifiques récompenses. Elle tomba alors à genoux pour lui demander sa bénédiction pour elle et pour sa famille, et pour le prier de se souvenir d'elle quand il serait dans le Paradis. Il la lui donna aussitôt, et ajouta : « Oh! « si le bon Dieu me fait miséricorde, et si j'ai quelque pouvoir « auprès de lui, je ne vous laisserai pas longtemps ici-bas après « moi. » Cette promesse devait se réaliser trois mois plus tard.

Pour le Vénérable Serviteur de Dieu, plus l'heure fatale approchait, et plus il sentait sa joie et sa confiance augmenter. Voyant ses confrères autour de son lit tout en pleurs à la pensée de perdre un si bon Père :

« Pourquoi pleurez-vous, dit-il, mes Frères? n'est-il pas juste que je paie à la nature le tribut que nous lui devons tous, que nos pères ont payé avant nous, et dont personne n'est dispensé? Réjouissez-vous plutôt de ce que je vais être délivré de cette vallée de misères, où je gémis depuis si longtemps, et de ce que je vais entrer en possession de ces grands biens, qui nous sont promis et préparés dans le ciel. Il n'appartient qu'aux païens et à ceux qui n'ont point l'espérance des biens éternels de s'affliger de la perte de leurs amis et de leurs proches. »

Ce saint prêtre regardait ainsi la mort et il voulait que ses Frères la regardassent comme la fin des misères et le commencement du vrai bonheur. Enfin, il expira le 19 août 1680, un lundi, sur les trois heures après midi, plein de jours, de vertus et de bonnes œuvres. Son âme se détacha de son corps sans efforts ni convulsions, comme le fruit mûr se détache de l'arbre. Né le 14 novembre 1601, il avait donc 78 ans 9 mois et 5 jours.

Ces intéressants détails appartiennent très bien à cette histoire. C'est ainsi que le V. P. Eudes, après avoir, par ses règles, enseigné à ses Filles à bien vivre, devait leur apprendre par son exemple à mieux mourir.

# CHAPITRE XXV

**Sépultures du Vénérable Eudes. — Son testament. — Quelques grâces et guérisons obtenues immédiatement après sa mort**

La triste nouvelle aussitôt portée à la Charité y causa le plus vif chagrin. Pour se consoler, ces Religieuses reconnaissantes demandèrent que le cœur de leur bon Père leur fût donné. Leur demande était appuyée sur un écrit signé de sa main ainsi conçu :

« L'an 1678, le 13 janvier, j'ai donné mon cœur à mes bien aimées Filles en Notre-Seigneur, les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité, établies à Caen, pour être enterré dans leur dit monastère. Telle est ma volonté que je souhaite être effectuée, et en prie les prêtres de nos séminaires. En foi de quoi j'ai signé.

« Jean Eudes,
« *Prêtre-Missionnaire de la Congrégation de Jésus et Marie.* »

Le Père Mannoury, l'auxiliaire toujours si dévoué du Vénérable dans la fondation de cet Institut, appuya la prière des Sœurs de toute son influence. Mais le Père Dufour, son secrétaire ordinaire, probablement son confesseur puisqu'il lui administra les derniers sacrements, ne souffrit même pas de délibération sur cette question, et présenta l'acte suivant révoquant le premier :

« Je révoque le don que j'ai fait de mon cœur aux Religieuses de Notre-Dame-de-Charité, désirant que mon corps et mon cœur soient inhumés ensemble dans notre église du très aimable Cœur de Jésus et de Marie.

« Jean Eudes,
« *Prêtre-Missionnaire de la Congrégation de Jésus et Marie.* »

« Fait à Caen, ce 18 septembre 1678. »

Pour éviter toute surprise, le Père Dufour et le Frère Richard, l'infirmier du Vénérable depuis plusieurs années, s'enfermèrent dans la sacristie pour ensevelir ce saint corps et le gardèrent à vue tout le temps qu'il fut exposé à la vénération des fidèles.

C'est parce que tous ces détails n'étaient pas parfaitement connus, qu'au moment de l'ouverture du tombeau, à la fin de l'*Information* du procès des *Vertus*, il y eut dans la commis-

sion un moment de bien vive émotion, lorsque auprès des restes vénérés on découvrit trois boîtes de plomb contenant trois cœurs, sans aucune indication. On se demanda si l'un d'eux n'était point celui du Vénérable. Puisqu'il ne fut point séparé de son corps, le doute n'est plus possible. Du, reste le récit de la translation de ce précieux dépôt de la chapelle du Séminaire à l'église Notre-Dame, relate aussi le transfert des cœurs du P. Blouet et de deux autres Supérieurs généraux. Ce sont eux que le tribunal retrouva.

Pourquoi le Vénérable Eudes a-t-il changé sa première volonté ? Nous ne le savons pas. Le P. Costil, recueillant une tradition ancienne, dit que ce fut à cause de quelques peines qu'il éprouva alors. Nous n'en avons trouvé d'autre trace que l'accord sur les intérêts temporels rapporté plus haut. Cette révocation est certainement regrettable. Le profond respect que la communauté de Caen a toujours conservé pour la mémoire de ce bon Père, fait croire que ce précieux dépôt eût échappé à la Révolution et pourrait bientôt, au moment de la Béatification, être exposé à la vénération de ses enfants et de tous les fidèles. Les Sœurs ont, en effet, précieusement conservé les linges et les morceaux de chasuble qui leur furent remis comme consolation du refus que la volonté du mort imposait du reste.

Comme il a été dit, aussitôt après le décès, le P. Dufour et le Frère Richard revêtirent le corps de ses habits sacerdotaux, le mirent dans un cercueil de plomb et l'exposèrent dans la chapelle du Séminaire. D'après Hélyot lui-même, dans son *Histoire des Ordres religieux*, le concours du peuple à venir voir une dernière fois ce grand serviteur de Dieu, fut si considérable, qu'il fut très-difficile de procéder aux cérémonies de la sépulture. C'est ce motif qui la fit différer jusqu'au troisième jour, c'est-à-dire jusqu'au jeudi.

Ce fut M. Guilbert, curé de Notre-Dame de Caen, Official et Supérieur des Sœurs, qui fit la cérémonie entouré d'un nombreux clergé, et en présence d'un peuple innombrable, dit le Père Martine. Suivant le désir du pieux défunt, son corps fut déposé dans le chœur de l'église neuve du Séminaire, bien qu'elle fût encore en construction.

En 1810, ces restes vénérables furent transférés au milieu d'un semblable concours à l'église Notre-Dame de Caen. C'est alors que les Religieuses de Notre-Dame de Charité obtinrent une grande partie du crâne et les deux tibias, avec le reliquaire qui

avait été déposé dans le cercueil. Par autorité apostolique, tous ces précieux restes ont été reconnus les 6 et 7 mars 1884. Un long procès-verbal, dont la rédaction demanda deux grands jours, en fait la description détaillée. Les parties déposées à Notre-Dame se trouvent près l'autel de la Vierge, du côté de l'épître, sous le beau monument que ses *seuls* enfants lui ont fait élever. Les fêtes qui accompagnèrent son érection feront époque dans l'histoire de la ville de Caen. La piété et le concours du peuple ne pouvaient être plus grands. En ayant été l'heureux témoin, nous pouvons l'affirmer.

Après la cérémonie des funérailles, on ouvrit le testament du Vénérable Fondateur. Ne fût-ce que comme modèle des sentiments chrétiens que ces pièces devraient toujours contenir, il mériterait d'être publié ici ; mais le lecteur attentif y trouvera le résumé de la belle vie de son auteur. Les articles 10e et 11e fixeront surtout son attention. Jamais l'humble apôtre des Sacrés Cœurs n'eût parlé en termes aussi affirmatifs, s'il n'avait pas eu des révélations spéciales à leur sujet. La tradition de ces divines communications s'est, du reste, conservée dans ses deux Instituts. C'est d'elle que l'artiste chrétien, M. Valentin, s'est inspiré pour le groupe érigé sur le tombeau. La Sainte Vierge apparaît au Vénérable en extase à ses pieds ; l'Enfant-Jésus porté sur le bras droit de sa mère se penche vers lui, et lui montre son cœur de la main droite et de la gauche lui indique celui de Marie.

C'est la même idée que les Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun ont popularisée avec tant de zèle sous le nom de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Ce qui le prouve bien, c'est que pour donner à leur dévotion son expression liturgique, ils ont demandé à la Sacrée Congrégation des Rites les offices composés par le V. P. Eudes. Cette autorisation leur a été facilement accordée.

Ces articles du testament indiquent bien aussi le vif désir qu'avait le Vénérable Eudes de voir ses enfants, fidèles à leur vocation, répandre autour d'eux par tous les moyens en leur pouvoir, le culte des Sacrés Cœurs. La suite de cette histoire prouvera que les religieuses de Notre-Dame-de-Charité n'ont point failli à cette belle mission.

## TESTAMENT

### DU VÉNÉRABLE PÈRE EUDES

Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit, et en l'honneur et union du testament que mon Jésus a fait au dernier jour de sa vie mortelle sur la terre,

je fais ce testament pour la seule gloire de mon Dieu en la forme et la manière qui suit :

1° Je me donne de tout mon cœur à mon Sauveur, pour m'unir à la foi très parfaite de sa très sainte Mère, de ses Apôtres, de ses Saints et de toute l'Église ; et en union de cette foi, je proteste, en la face du ciel et de la terre, que je veux mourir enfant de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, et dans la croyance de toutes les vérités chrétiennes qu'elle enseigne ; je m'offre à mon Dieu pour souffrir, moyennant sa grâce, tous les tourments imaginables et toutes les morts possibles pour ce sujet ;

2° De tout mon cœur je me donne à l'amour infini par lequel mon Sauveur est mort pour moi en la croix et pour tous les hommes, et en union de cet amour j'accepte et embrasse la mort au lieu et en la manière qu'il lui plaira me la donner, en l'honneur et actions de grâces de sa sainte mort et de celle de sa glorieuse Mère, le suppliant très humblement par le Sacré-Cœur de cette divine Mère, et par son Cœur adorable rompu et brisé pour nous d'amour et de douleur en la croix, de me faire la grâce de mourir en son amour, par son amour et pour son amour ;

3° Prosterné en esprit aux pieds de tous mes Frères et de toutes les personnes à qui j'ai donné quelque mécontentement ou mauvaise édification, je leur demande pardon de tout mon cœur, les suppliant de me pardonner pour l'amour de Notre-Seigneur, et de le prier pour moi, qu'il me fasse miséricorde.

4° De tout mon cœur je me donne à la charité immense qui a porté mon Sauveur étant à la croix à faire cette prière à son Père éternel pour ceux qui le crucifiaient : *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt.* Et en union de cette même charité, je dis à mon Père céleste, du plus profond de mon cœur, pour tous ceux qui m'ont offensé en quelque façon que ce soit, si toutefois on peut offenser un misérable tel que je suis : *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt* ;

5° Je déclare que mon intention est de recevoir l'Extrême-Onction et le Saint Viatique, et je supplie mes très chers Frères de me le donner pendant que j'aurai l'usage de la raison ; je me donne à mon Dieu pour m'unir à toutes les saintes dispositions avec lesquelles ils ont été reçus par tous les saints qui les ont reçus ; et s'il arrivait que j'en fusse privé, je supplie mon très bénin Rédempteur d'opérer en moi les effets pour lesquels il les a institués, et ce pour sa seule gloire ;

6° S'il arrive que je perde l'usage de la raison et des sens extérieurs, je consens de tout mon cœur à tous les actes de foi, d'espérance, de charité, d'humilité, de résignation, de contrition et autres qui se feront pour moi, soit en la terre, soit au ciel, suppliant mes très chers Frères, mon bon Ange, S[t] Michel, S[t] Gabriel, tous les autres Anges, S[t] Joseph, S[t] Joachim, S[te] Anne, S[t] Jean-Baptiste, S[t] Jean l'Evangéliste, S[t] Lazare, S[te] Madeleine, S[te] Marthe, tous les saints Apôtres, tous les saints Martyrs, tous les saints Prêtres, toutes les saintes Vierges, tous les saints Innocents et tous les saints et saintes du Paradis, et surtout ma divine Mère, la très Sainte Vierge, de suppléer à mes défauts, de rendre à mon Dieu tous mes devoirs et de faire pour moi tout ce qui sera le plus agréable à sa divine Majesté, protestant aussi que je veux que tous les battements de mon cœur et de mes veines et toutes mes respirations soient autant d'actes de contrition, de résignation, de louanges et d'amour vers mon Créateur et mon Sauveur ;

7° De tout mon cœur, je me donne à l'amour infini par lequel mon Jésus a donné son âme sainte à son Père, en disant : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.* Je la dépose dans le très aimable Cœur de Jésus et de Marie, fournaise très ardente de l'amour éternel, les suppliant très humblement de l'embraser, consumer et transformer en une très pure flamme de ce divin amour ;

8° Si j'avais quelques désirs, je souhaiterais que mon corps fût enterré dans notre église de Caen, consacrée à ce même Cœur de Jésus et de Marie ; mais j'abandonne entièrement et mon corps et mon âme à la divine volonté, me soumettant très volontiers à tout ce qu'il lui plaira d'en ordonner pour le temps et l'éternité ; consentant avec joie que mon corps soit réduit en poudre et que tous les grains de poudre qui en sortiront soient autant d'actes d'adoration et de louanges du mystère de la sépulture de mon Sauveur et de sa très sacrée Mère ;

9° Je supplie mes très chers frères de m'enterrer avec le petit habit blanc de ma divine Mère, y compris la ceinture de soie blanche et le cœur portant une croix de soie rouge, comme aussi avec l'aube que j'ai marquée pour cela, avec le saint scapulaire et le même saint Rosaire que la sœur Marie m'a donnés, avec l'original de mon testament dont cette copie restera, avec le contrat d'alliance que j'ai fait avec la bienheureuse Vierge, et surtout avec sa sainte image qui est faite en partie de saintes reliques et qui est dans une petite niche de cuivre doré ;

10° De toute l'étendue de ma volonté, je me donne à l'amour imcompréhensible par lequel mon Jésus et ma toute bonne Mère m'ont donné leur très aimable Cœur d'une manière spéciale, et en union de ce même amour, je donne ce même cœur, comme *une chose qui est à moi et dont je puis disposer pour la gloire de mon Dieu* ; je le donne, dis-je, à la petite Congrégation de Jésus et Marie pour être le partage, le trésor, la portion principale, le cœur, la vie et la règle des vrais enfants de cette Congrégation. Comme aussi je donne et dédie cette même Congrégation à ce divin Cœur pour être consacrée à son honneur et à sa louange dans le temps et l'éternité ; suppliant et conjurant mes très aimés Frères de s'efforcer d'y rendre et d'y faire rendre tout l'honneur qui leur sera possible, d'en célébrer les Fêtes et les Offices aux jours qui sont marqués dans notre Propre avec toute la dévotion qu'ils pourront, et de faire quelques exhortations sur ce sujet dans *toutes les missions ;* de s'étudier à imprimer dans leur cœur une image parfaite des vertus de ce saint Cœur, de le regarder et de le suivre comme la règle primitive de leur vie et de leurs déportements, et de se donner à Jésus et à Marie dans toutes leurs actions et exercices pour les faire dans l'amour, l'humilité et dans toutes les autres dispositions de leur Sacré Cœur, afin que, par ce moyen, ils aiment et glorifient Dieu avec un cœur qui soit digne de Dieu, *corde magno et animo volenti*, et qu'ils soient selon le Cœur de Dieu, de vrais enfants du Cœur de Jésus et de Marie ;

11° Je donne aussi ce Cœur très précieux à toutes mes très chères Filles, les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité et les Carmélites de Caen, et à tous mes autres enfants spirituels, spécialement à ceux qui ont une affection plus particulière pour leur indigne Père, dont les noms sont écrits au livre de vie ; je les donne tous, et chacun en son particulier, à ce très bon Cœur pour les susdites intentions marquées dans l'article précédent ; et je

leur promets que si mon Sauveur me fait grâce, comme je l'espère de sa miséricorde infinie et de la charité incomparable de sa bienheureuse Mère, j'aurai un soin tout particulier d'eux dans le Ciel ; et j'espère que Dieu me fera la grâce de les assister à l'heure de leur mort avec cette très bonne Vierge.

12° Prosterné aux pieds sacrés de mon Jésus que j'adore comme l'Instituteur, le Fondateur, le Supérieur et le Père de notre Congrégation, comme aussi aux saints pieds de la Reine du ciel que j'honore comme l'Institutrice, la Fondatrice, la Supérieure et la Mère de cette même Congrégation, je les supplie très humblement et très instamment par leur très bénin Cœur, et je prie tout le Paradis de les supplier avec moi, de mettre un homme à ma place pour la gouverner, qui soit selon leur Cœur, qui répare les fautes innombrables que j'y ai faites, et qui la conduise dans leur esprit ; par ce que je connais plus que personne les qualités et dispositions des sujets de la Congrégation, je prie mes très chers Frères de trouver bon que je leur dise qu'il n'y en a point qui soit si propre en toutes manières, pour cette charge, comme notre très cher Frère... ;

13° Je les prie aussi de regarder les Règles et Constitutions que je leur laisse, non point comme une chose qui vienne de moi, mais comme leur étant données de la main de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, ainsi que tous les offices et prières qui sont dans le Propre et le Manuel de notre Congrégation, et de les observer et pratiquer exactement pour l'amour d'eux ; leur déclarant que le Fils et la Mère aimeront, protègeront et béniront, en toutes manières, ceux qui le feront et qu'ils les traiteront en ce monde et en l'autre, comme les véritables enfants de leur Sacré Cœur, mais qu'ils ne regarderont point ni en leur vie, ni en leur mort, ceux qui mépriseront ou négligeront ces Constitutions ou ces Offices, comme enfants de leur Congrégation ;

14° Je donne mon sacré reliquaire d'argent qui a la figure d'un cœur, que je porte sur moi, à la sacristie de notre maison de Caen pour être attaché inséparablement à l'image de la très sainte Vierge qu'on expose sur l'autel lorsqu'on chante ses litanies ;

15° Je donne mon crucifix qui est rempli de saintes reliques à celui qui me succèdera, le priant de faire tous les soirs et tous les matins les actes qui sont marqués dans *le Royaume de Jésus*, au regard du crucifix ;

16° Je lui laisse aussi la disposition des autres saintes reliques que je porte et qui se trouveront dans le petit coffre qui est proche de la fenêtre de ma chambre qui regarde dans le jardin des R. P. Jésuites, et des médailles qui sont-là, et dans la layette de ma table, lesquelles je donne par ses mains à ceux à qui il les distribuera ;

17° Je le conjure, et tous ses successeurs aussi, de ne manquer pas tous les ans de faire la visite de toutes les maisons de la Congrégation, soit par eux-mêmes ou par d'autres, et d'y observer tout ce qui est marqué dans les Constitutions ;

18° Je le prie encore de donner ordre que mes sermons ne soient pas dissipés, mais de les faire relier ensemble afin de les conserver pour la Congrégation ; et s'il reste quelqu'un des livres que j'ai faits pour le bien des âmes, de les faire imprimer ; et même de faire en sorte qu'on imprime tout ce que j'ai fait dans un même volume ;

19° Je supplie tous les Supérieurs de la Congrégation de bien étudier et pratiquer les Règles de leur office, de parler sans cesse à leurs inférieurs par leurs œuvres et par leurs exemples, et de les conduire avec toute la charité, douceur et affabilité possibles ; et je conjure tous les vrais enfants de la Congrégation de rendre toujours à leurs Supérieurs tout le respect, l'affection, l'obéissance qui sont dus à ceux qui nous tiennent la place de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; car de ces deux devoirs de supérieurs ou d'inférieurs dépendent la conservation et tout le bonheur de la Congrégation ;

20° Ayant reçu de notre très cher Frère Richard le Moine de grandes assistances en tous mes besoins extérieurs et durant plusieurs années, je prie tous mes très chers Frères, spécialement celui qui me succédera, d'avoir pour lui la même charité qu'ils auraient pour moi-même, si j'étais encore au monde;

21° Enfin, de tout mon cœur, je me donne à mon très cher Jésus pour m'unir à toutes les saintes dispositions avec lesquelles Lui et sa très sainte Mère et tous les saints sont morts, embrassant pour l'amour de lui toutes les peines de corps et d'esprit qui m'arriveront dans mes derniers jours, lui protestant que je veux que mon dernier soupir soit un acte de très pur amour vers Lui, et le suppliant d'accepter et de conserver pour l'heure de la mort tous les sentiments et tous les actes de religion et de piété qui sont marqués sur ce papier.

Voilà mon testament, dont je supplie très humblement mon très cher Sauveur et sa très bonne Mère par leur très bénin Cœur, d'être les exécuteurs, et de faire en sorte que tous les articles qui y sont contenus soient accomplis en la manière qui sera la plus agréable à la très adorable volonté de mon Dieu. *Amen, Amen, fiat! fiat! fiat! Veni, Veni, Veni, Domine Jesu!*

JEAN EUDES,
***Prêtre-Missionnaire de la Congrégation de Jésus et Marie.***

**« Fait à Paris, ce 24 avril l'an 1671. »**

**ADDITION.**

Afin de ne pas tomber dans une extrême ingratitude au regard de ma très chère Fille en Notre-Seigneur, et ma fille aînée, Anne le Haguais, dame de Camily, que notre très cher Frère M. de Than a associée avec lui dans la fondation de notre maison de Caen, et avec grande raison, car Dieu lui a donné un cœur de mère au regard de toute la Congrégation, spécialement de cette maison à laquelle elle a fait tout le bien qu'elle a pu, je supplie tous mes chers frères de la regarder et honorer en cette qualité, et de lui rendre pendant sa vie et après sa mort tout ce qui est dû à la Fondatrice et à la Mère d'une Congrégation. Je lui donne une chose qui m'est très précieuse, qui est une petite image de la Bienheureuse Vierge que je porte à mon cou dans une niche d'argent, où il y a aussi de la vraie croix, laquelle image m'a été donnée de la part de la même Vierge, pour marque de l'alliance spéciale qu'elle m'a fait la faveur d'avoir avec elle.

JEAN EUDES, Prêtre-Missionnare,

**« Fait à Paris, ce 1er jour de mai 1672. »**

On peut bien dire que la réputation de sainteté du Vénérable Eudes, très-grande pendant sa vie, devint générale après sa mort

parmi tous les chrétiens que l'erreur Janséniste n'avait pas souillés. Les habitants de Caen apprenant le trépas du *Bon Père Eudes*, comme ils l'appelaient, dirent unanimement : *le Saint est mort.* Mais nulle part cette réputation de sainteté ne se conserva mieux qu'à Notre-Dame-de-Charité. Chaque maison nouvelle en emporta le précieux dépôt. Il est vrai que le Vénérable se plut souvent à récompenser cette fidélité à garder sa mémoire par des grâces merveilleuses, de vrais miracles, qui, s'ils avaient été *canoniquement* examinés, auraient pu servir pour sa Béatification.

Le premier fait de ce genre dut se passer dans les quinze jours qui suivirent sa mort. Voici le récit qu'en fit elle-même la Sr Marie de Saint-Paul le Poutrel, qui reçut cette faveur :

« Dieu a voulu, pour manifester sa gloire et celle de notre digne Père et Instituteur, que je sois née avec une infirmité aussi humiliante que pénible ; j'étais, en outre, fort incommodée d'un froid très sensible autour des reins, et je les avais si faibles, que je ne pouvais me livrer à aucun travail, dès qu'il était un peu pénible, sans en ressentir de très grandes incommodités. Après avoir use inutilement des remèdes des médecins, durant toute une année, huit jours après la mort de notre digne Père, notre chère Mère Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David, troisième supérieure de notre maison de Caen, fut inspirée de me porter à faire une neuvaine à notre saint Instituteur, à qui j'avais bien de la dévotion. Je promis de dire en son honneur et en reconnaissance des grâces que Dieu lui avait faites, trois *Pater*, trois *Ave* et un *Salve Regina* à la très Sainte Vierge, pour qu'il lui plût de manifester la gloire de son bon et fidèle serviteur. Et avant que ma neuvaine fût finie, je fus parfaitement guérie, sans que depuis je me sois trouvée incommodée, ne ressentant plus le froid ni le mal et faiblesse de reins. De plus, il s'est fait autour des reins comme un bourrelet de chair qui me donne une grande force. Pendant ma neuvaine, je me sentis portée à m'employer à faire le travail le plus rude et le plus pénible ; et plus je travaillais, plus je sentais de force. J'étais pour lors âgée de 26 ans. »

Lorsqu'elle écrivait cette attestation, la Sr Marie de Saint-Paul était Supérieure de Guingamp. Dans la même pièce elle rappelle des grâces obtenues, même pendant la vie du Vénérable :

« Ce n'est pas la seule faveur que j'ai reçue de Dieu par l'entremise et le crédit de ce bon Père : je lui dois, après Dieu, le bonheur d'être religieuse. Il m'obtint de notre très chère Mère Marie du Saint-Sacrement Pierre l'entrée au noviciat, contre la volonté de mes parents, qui peu après y consentirent d'une manière miraculeuse. En toutes mes difficultés, j'ai éprouvé son pouvoir et son secours, particulièrement depuis que je suis en charge. Il est à souhaiter et je souhaite que tout le monde connaisse ses mérites, et les grâces dont

Dieu a gratifié son Serviteur, qui a été un fidèle économe; plusieurs en seront participant en recourant à sa favorable intercession. »

Cette bonne Mère inspira sans doute à ses Sœurs de Guingamp sa dévotion au Vénérable Fondateur, car l'étude des archives de ce monastère y montre cette vénération bien établie.

A Caen, à la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, et une des années qui suivirent la mort du Vénérable Serviteur de Dieu, une autre religieuse fut encore favorisée d'une guérison bien prodigieuse :

« Me voyant affligée d'un mal d'yeux qui m'ôtait le pouvoir de distinguer les objets, j'appréhendais fort de demeurer dans ce triste état ; néanmoins, pensant que c'était la main de Dieu qui me frappait, je tâchais de me soumettre à sa volonté sainte. Bien que résignée à tout souffrir, l'idée me vint de m'adresser à notre digne Instituteur, pour obtenir d'être délivrée de cette peine. Mais craignant de n'être pas assez soumise, je renouvelais souvent mon acte de conformité au bon plaisir de Dieu, lorsqu'un jour cette autre pensée se présenta à mon esprit : mais si Dieu veut manifester dans cette occasion le pouvoir dont il glorifie notre bon Père, je serais infidèle de résister à l'inspiration qu'il m'envoie. Sur ce, je m'adressai à lui avec confiance ; et je me trouvai guérie et rétablie en mon état ordinaire, mais avec une certaine impression de la béatitude de mon bienfaiteur. »

La protection de ce bon Père s'est surtout fait sentir en faveur des novices de ces deux Instituts qui rencontraient, dans leur santé ou dans des circonstances extérieures, des obstacles à leur sainte vocation. Nous en citerons plusieurs exemples.

La mort de Mme de Camilly fut encore unanimement regardée comme une faveur due à l'intercession de son saint Directeur et comme l'effet des promesses qu'il lui avait faites. On assure que cette grande chrétienne priant sur son tombeau dans l'octave de son décès, lui demanda la grâce d'être bientôt délivrée des misères de cette vie et de l'attirer au ciel après lui. Se sentant sûre d'être exaucée, elle annonça à plusieurs de ses amis qu'elle n'avait plus que peu de temps à vivre. En effet, trois mois après, le samedi 16 novembre, elle vint se confesser et communier à l'église du Séminaire. Sa santé paraissait très bonne et rien n'annonçait une mort prochaine. Elle s'en retournait, lorsqu'un pauvre vint lui demander l'aumône ; elle voulut le satisfaire, mais les personnes qui l'accompagnaient, la virent s'agenouiller dans la rue, joindre les mains, lever les yeux au ciel, et, dans cet humble posture et dans l'exercice même de la charité, rendre sans effort son âme à son créateur.

C'est le cas de rappeler : Telle vie, telle mort. Les soixante-seize années de son existence avaient été remplies par les œuvres de charité. Depuis l'âge de vingt-deux ans, époque où elle s'était placée sous la direction du V. Eudes, elle avait renoncé à l'usage de la soie pour ses vêtements et à tous les plaisirs mondains, et fait chaque jour de nouveaux progrès dans les voies de la perfection. Ni les aridités dans l'oraison, ni la privation habituelle de toute consolation sensible ne purent la décourager ou retarder ses progrès. La pensée des jugements de Dieu avait toujours fait une grande impression sur son âme ; aussi cette mort subite, mais si bien préparée, fut regardée comme une grâce signalée par tous ceux qui la connaissaient. Dieu lui épargnait ainsi les angoisses des dernières luttes.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

# DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ DE LA MORT DU V. P. EUDES A LA RÉVOLUTION.

**1680-1796**

## PREMIER MONASTÈRE

### CAEN

## CHAPITRE I

**Fêtes et Confrérie des Sacrés-Cœurs. — Bref d'indulgence. — Approbation des Offices. — Bulle d'Innocent XI sur l'âge de la profession. — Construction de la Chapelle. — Les œuvres du Monastère. — Mort du P. Mannoury, de la Mère Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David et de quelques Sœurs.**

Heureux les peuples qui n'ont point d'histoire, a-t-il été écrit fort justement. C'est, en effet, la preuve que leur vie s'est passée sans ces violentes révolutions, ces guerres sanglantes, qui exercent le talent des historiens et dont les tristes récits grossissent leurs livres. Après la mort du Vénérable Eudes, on peut dire que les monastères de Notre-Dame-de-Charité ont joui de ce doux calme qui supprime presque entièrement l'histoire. Quand les difficultés inhérentes à toute fondation furent surmontées, ils se sont développés avec une sage lenteur. Aussi une fois le récit de leur naissance fait, leurs *Annales* contiennent surtout les exemples de vertus laissés par les Sœurs. C'est peu mouvementé, mais très édifiant. En analysant les *Fleurs* de l'Ordre, nous chercherons à en faire respirer au lecteur les plus suaves parfums.

Nous nous occuperons des monastères dans l'ordre de leur fondation. Nous continuons donc le récit de ce qui concerne le premier.

Deux faits principaux marquent l'année 1681, qui suivit la mort du V. P. Eudes. Jusqu'alors les Sœurs n'avaient pu célébrer solennellement la fête du Saint Cœur de Marie. Les circonstances extérieures et le refus de leur aumônier les avaient obligées à se contenter de la faire à l'intérieur du monastère, par le chant d'hymnes et de cantiques. Il semble qu'avant d'obtenir la grâce de manifester publiquement leur dévotion, il était nécessaire qu'elles eussent au ciel un puissant intercesseur. Peu après le décès du saint Fondateur, tous les obstacles disparurent, l'aumônier fut changé et Mgr de Nesmond accorda toutes les permissions. L'établissement de cette fête fut pour les Sœurs l'occasion d'un redoublement de ferveur. Elles s'y préparèrent par de nombreux exercices de piété et de mortification, et elles trouvèrent un heureux concours dans leurs chapelains. Ceux-ci, pour rendre plus solennels les offices de ce beau jour, y invitèrent de nombreux ecclésiastiques qui les chantèrent en musique (1).

La défense de recevoir les novices à la profession avant vingt ans était à cette époque un obstacle sérieux à l'accroissement de l'Institut. Elle établissait entre lui et les autres ordres une différence qui semblait indiquer de la défiance. Plusieurs jeunes personnes, pouvant faire profession dans les autres monastères à seize ans révolus, ne voulaient pas rester si longtemps dans l'incertitude et renonçaient à entrer à Notre-Dame-de-Charité. La Mère Marie de la Trinité, pendant sa supériorité à Guingamp, fut assez heureuse pour obtenir d'Innocent XI un bref qui levait cet obstacle au développement de l'Ordre. Nous donnons ici la traduction de cette pièce importante ; nous avons adopté sans modification celle que les Sœurs connaissent depuis longtemps. En note nous mettons le texte latin tel qu'il nous a été possible

1. *Extrait des Annales.* — On commença en ce monastère, l'année 1680, la dévotion du S[t] Rosaire pour la bonne mort, suivant la méthode qui se garde encore aujourd'huy. On fait tirer à toutes celles qui composent cette Société un des quinze mystères à honorer, et chacune applique tous les jours l'intention d'une dizaine de son chapelet pour demander, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge, la grâce d'une bonne mort pour la première des Sœurs qui doit paraître devant Dieu ; de sorte que, si la communauté est nombreuse, il se dit plusieurs Rosaires par jour pour la même fin; lorsqu'il meurt une sœur, on a soin de la remplacer et ainsi, tour à tour, chacune recueille les avantages de cette association. »

de nous le procurer. Le privilège conféré par cette bulle existe toujours dans toute son étendue.

## BULLE DU PAPE INNOCENT XI

7 MAI 1681

Pour servir de mémoire à la postérité. Les Religieuses du Monastère de la maison du Refuge, appelées de *Notre-Dame-de-Charité* de la ville de Caen, du diocèse de Bayeux, ayant fait représenter, il y a déjà longtemps, à Alexandre VII, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, qu'autre fois, à savoir, l'an 1641, la dite maison du Refuge avoit été, du consentement de Louis XIII, de glorieuse mémoire, de son vivant Roi de France très chrétien, et avec la permission et approbation de L'Évêque de Bayeux de ce temps-là, érigée en la même ville de Caen, située en Normandie et fondée des aumônes des fidèles, pour des Religieuses qui devaient être appelées de Notre-Dame-de-Charité, qui seraient obligées de garder la règle de S[t] Augustin, et de recevoir et instruire les femmes débauchées, qui voudraient faire pénitence; Et que, de peur que ces Religieuses ne renonçassent à cette bonne œuvre, le dit Évêque avait prudemment ordonné qu'elles ajoutassent aux trois vœux ordinaires un quatrième vœu simple de recevoir et instruire les susdites Pénitentes, et leur avait enjoint de demander au Saint-Siège apostolique, dès qu'elles le pourraient la confirmation ou érection de leur Institut, et la solennité de ces quatre vœux. Comme on ajoutait dans le même exposé, que la dite maison du Refuge se trouvait établie en forme de monastère, avec église, clocher, cloître, cour, cellules, réfectoire, dortoir, cimetière, jardins et autres dépendances propres à la demeure perpétuelle des dites Religieuses, et munie d'une clôture convenable; qu'il y avoit aussi une maison contiguë, et néanmoins séparée et distinguée de celle-là, pour loger les susdites filles et femmes, qu'on y avait fait, ou qu'on y ferait dans la suite entrer, et partant le dit Alexandre, notre prédécesseur, ayant été humblement supplié de la part des dites Religieuses d'approuver et confirmer l'Institut de ce monastère de la même manière que les autres semblables Congrégations de vierges vivant sous la règle de S[t] Augustin, établies en différentes villes du Royaume de France et approuvées, comme on l'assurait, par le dit siège Apostolique, et pareillement d'approuver et confirmer la règle de ce Monastère et les Constitutions prescrites aux mêmes Religieuses par L'Ordinaire de Bayeux, avec perpétuelle érection et institution de ce Monastère en prieuré conventuel sous le nom de prieuré du Refuge de Notre-Dame-de-Charité, sous la règle de S[t] Augustin, dans lequel les honnêtes femmes, filles et veuves qui voudront embrasser cet Institut, ayant atteint l'âge de vingt ans complets, et après avoir fait deux années de noviciat, seraient obligées de faire, outre les trois vœux essentiels, un quatrième vœu de travai ler selon leur pouvoir à la conversion, réception et instruction des filles et femmes de mauvaise vie, et qu'au reste il plut au Saint-Siège d'accorder aux dites suppliantes ses faveurs Apostoliques; le même Alexandre, notre prédécesseur, ayant égard à ces demandes, de l'avis des Cardinaux de la S[te] Église romaine qui étaient alors préposés aux affaires et consultations des Évêques et des Réguliers, approuva et confirma de son autorité apostolique le susdit Monastère ou prieuré des Exposantes, érigé en la manière qu'on l'assurait, et leur règle et Institut

exprimé ci-dessus, et accorda, par la même autorité, au même Monastère ou Prieuré, et à la Prieure et aux Religieuses présentes et à venir, et aux femmes pénitentes qui y étaient entrées, et qu'on y ferait entrer dans la suite, et aux personnes qui servaient ou qui serviraient le dit Monastère ou Prieuré d'user et de jouir librement et licitement de tous et chacun Privilèges, Exemptions, Libertés, Immunités, Pouvoirs, Indults et grâces tant spirituelles que temporelles qui avaient été jusqu'alors, ou qui pourraient être dans la suite accordés en quelque manière que ce fut aux prieures et aux religieuses, aux femmes pénitentes et aux personnes servantes des autres Congrégations et Monastères de Religieuses de cet institut établis dans ces lieux et dans les provinces circonvoisines, et cela non seulement à leur ressemblance, mais aussi principalement, et dans une pareille forme, et ainsi qu'il est contenu plus amplement dans les lettres du même Alexandre VII, notre prédécesseur, expédiées à ce sujet en forme semblable de bref, du deux janvier mil six cent soixante et six, exprimé dans les présentes.

Mais comme nos chères filles en Jésus-Christ les Religieuses du dit Monastère ou prieuré, Nous ont depuis fait exposer que d'autres monastères de Religieuses du même Institut ont été dans la suite érigés dans les villes de Rennes, de Guingamp et de Hennebont, des diocèses de Rennes, Treguyer et Vannes, et qu'il se peut faire qu'avec la bénédiction du Seigneur, cet Institut, dont l'utilité se fait assez connaître, et est très recommandé à cause des bonnes œuvres qui s'y pratiquent et des fruits qu'on en retire pour la conversion d'un grand nombre de filles et femmes de mauvaise vie, s'étende encore davantage ; que cependant il se rencontre un obstacle à cet accroissement, à savoir, l'âge de vingt ans complets qui est prescrit, comme il est dit ci-dessus, pour faire les quatre vœux susdits, ce qui fait que parmi les filles qui voudraient embrasser la Religion, il y en a peu qui entrent dans les susdits Monastères, parce que dans les autres, elles peuvent plus tôt et dès l'âge de seize ans, suivant les décrets du Concile de Trente, faire la profession religieuse. Pour cette cause, les susdites Exposantes Nous ont fait humblement supplier de vouloir bien par notre bonté Apostolique pourvoir à ce que dessus, et leur accorder nos faveurs ainsi qu'il s'ensuit.

Nous donc, voulant accorder des faveurs et des grâces spéciales aux dites Exposantes, avons par la teneur des présentes, et pour leur effet seulement, absous et déclarons absoutes, chacune d'elles en particulier de toute excommunication, suspense, interdit et autres sentences ecclésiastiques, censures et peines portées, *a jure vel ab homine*, en quelque occasion ou pour quelque cause que ce soit, si elles s'en trouvaient en quelque façon liées ; et ayant égard aux dites demandes, de l'avis de nos vénérables frères les Cardinaux de la Ste Eglise Romaine, Interprètes du même Concile de Trente, et eu égard à la relation de notre vénérable frère L'Évêque de Bayeux, touchant les choses susdites, qui a été envoyée aux mêmes Cardinaux, accordons et permettons par la teneur des présentes et de l'autorité susdite, que les Novices religieuses présentes et à venir de tous les monastères déjà érigés ou qui pourront l'être dorénavant, sous l'Institut ci-devant exposé, puissent expressément, librement, licitement, et validement faire la profession religieuse des quatre vœux susdits, dès qu'elles seront parvenues à l'âge de dix-sept ans complets, pourvu que les choses requises d'ailleurs soient observées, de sorte néanmoins que les susdites lettres d'Alexandre, notre prédécesseur, demeurent

quant à toutes les autres choses et chacune d'elles dans toute leur force et doivent être observées inviolablement.

Ordonnons que les présentes lettres demeurent toujours à présent et dans la suite constantes, valides et efficaces et qu'elles aient leur plein et entier effet en faveur de celles qu'elles regardent en tout et partout, et dans le temps qu'il appartiendra ; voulons que tous les juges ordinaires et délégués, et même les Auditeurs des Causes du Palais Apostolique, jugent et ordonnent, ainsi en tout ce que dessus ; et que ce qui pourrait être fait contre, par quelque personne et de quelque autorité que ce puisse être, soit avec connaissance, soit par ignorance n'ait aucune valeur et aucun effet, nonobstant les susdites lettres d'Alexandre, notre prédécesseur, et toutes les choses en général et en particulier qu'il a bien voulu déclarer dans les susdites lettres, n'être point préjudiciables, et toute autre chose contraire.

Donné à Rome, à S[t] Pierre, sous l'Anneau du pêcheur, le sep[te] mai de l'an mil six cents quatre-vingt-un, et de notre Pontificat le cinquième.

Signé : J.-G. FLUVIUS (1).

1. INNOCENTIUS PP. XI

*Ad futuram Rei Memoriam.* Dudum felicis recordationis Alexandro PP. VII prædecessori nostro, pro parte tunc existentium Monialium Monasterii Domus Refugii Beatæ Mariæ de Charitate nuncupatarum oppidi Cadomi, Bajocensis diœcesis, exposito quod prius, videlicet anno 1641... præfata Domus Refugii in eodem oppido Cadomi, quod in Normannia situm est, et de consensu claræ memoriæ Ludovici XIII, dùm vixit, Francorum Regis Christianissimi, ac licentia et approbatione tunc existentis Episcopi Bajocensis, ex piorum Christi fidelium eleemosynis erecta et instituta fuerat pro Monialibus Beatæ Mariæ de Charitate nuncupandis, quæ Regulam Sancti Augustini servare, ac perditæ vitæ feminas pœnitentes recipere et instruere tenerentur; a quo instituto ne eædem Moniales aliquando resilirent, memoratus Episcopus prudenter ordinaverat, ut ipsæ ad tria vota ordinaria quartum simplex de recipiendis et instruendis supradictis pœnitentibus adjicerent, eisque mandaverat, ut, tempore opportuno, confirmationem seu erectionem, et quatuor votorum hujuscemodi solemnitatem à Sede Apostolica peterent ; et in eadem expositione subjuncto quod dicta domus Refugii ad formam Monasterii cum Ecclesia, campanili, claustro, area, cellis, refectorio, dormitorio, cœmeterio, hortis, aliisque membris pro perpetua dictarum Monialium habitatione aptata convenientique clausura munita reperiebatur; contiguamque habebat, separatam tamen et distinctam pro præfatis mulieribus introductis seu introducendis habitationem; ideoque dicto Alexandro prædecessori, pro parte præfatarum Exponentium humiliter supplicato, ut institutum Monasterii hujus, ad instar aliarum similium Congregationum virginum sub Regula ejusdem Sancti Augustini viventium in diversis Regni Franciæ civitatibus institutarum et a Sede præfata (ut asserebatur) approbatarum, ipsiusque Monasterii Regulam et Constitutiones eisdem Monialibus per Ordinarium Bajocensem præscriptas cum perpetua erectione et institutione ejusdem Monasterii in Prioratum conventualem sub denominatione Prioratus Refugii Beatæ Mariæ de Charitate sub Regula Sancti Augustini, in quo mulieres honestæ, Virgines et Viduæ hujuscemodi institutum amplecti volentes, in vigesimo completo suæ ætatis anno constitutæ, prævioque probationis biennio, ultra tria substantialia quartum pro earum posse puellarum et mulierum impudicarum conversioni, receptioni et instructioni vacandi votum emittere deberent et tenerentur, approbare et confirmare, et alias opportune providere de benignitate Apostolica dignaretur; idem Alexander prædecessor hujuscemodi supplicationibus inclinatus, de tunc existentium Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium negotiis et consultationibus Episcoporum et Regularium præpositorum consilio, præfatarum Exponentium Monasterium seu Prioratum, (ita ut asserebatur,) erectum, ipsarumque Regulam et institutum supra expressum auctoritate Apostolica approbavit et confirmavit; ac eidem Monasterio seu Prioratui, ejusque Priorissæ, et Monialibus præsentibus et futuris, necnon mulieribus pœnitentibus ibidem introductis et introducendis, ipsique Monasterio seu Prioratui inservientibus et inservituris, ut omnibus et singulis privilegiis, exemptionibus, libertatibus, immunitatibus, facultatibus et indultis, ac gratiis tàm spiritualibus quàm temporalibus quibuscumque aliarum Congregationum et Monasteriorum Monialium Instituti hujuscemodi in illis partibus et circumvicinis provinciis erectorum, Priorissis, Monialibus et Mulieribus pœnitentibus illisque inservientibus, ac ipsis Congregationibus et Monasteriis Monialium quomodolibet, eatenus concessis et in futurum concedendis, non solum ad eorum instar, sed etiam æque principaliter et pariformiter uti, frui et gaudere

Depuis le moment de son installation, la Communauté avait continué d'occuper les premiers bâtiments, tels qu'ils étaient après les appropriations indispensables. Il est difficile de se figurer un monastère plus pauvrement et plus incommodément logé. Vingt sœurs seulement avaient des cellules, seize couchaient dans la même chambre, plusieurs dans des appartements dont le plancher était de la simple terre. Mgr de Nesmond, et la Mère Herson était de son avis, s'opposait à toutes constructions jusqu'au moment où le monastère les pourrait faire sans trop de gêne. Lorsque ce temps fut arrivé, le prélat voulait bâtir d'abord une cuisine, un réfectoire et des dortoirs; la Mère désirait commencer par la chapelle. Guidée par un principe de foi, elle disait : « Quand nous aurons donné un logement convenable à

liberè et licitè possent et valerent; eadem auctoritate concessit et indulsit, et aliàs, proùt in ipsius Alexandri prædecessoris litteris desuper in simili forma Brevis, die secunda Januarii MDCLXVI expeditis, quarum tenorem præsentibus pro plenè et sufficienter expresso et inserto haberi volumus, uberiùs continetur. Cum autem sicut dilectæ in Christo Filiæ Moniales Monasterii seu Prioratus prædicti nobis nuper exponi fecerunt alia dicti Instituti Monialium Monasteria in Civitate Rhedonensi, ac in oppidis de Guingamp et de Hennebont, Trecorensis et Venetensis recpectivè diœceseùm subindè canonicè erecta fuerint; fierique possit, ut Institutum hujuscemodi, cujus utilitas ex progressu bonorum operum ob mulierum malè viventium quæ non paucæ sunt conversionem ad pœnitentiam, in illis partibus satis cognita est et valdè laudatur, Domino benedicente, latiùs propagetur; verum propagationi hujuscemodi remoram injiciat ætas viginti annorum completorum ad emissionem quatuor votorum præfatorum, sicut præmittitur præscripta, propter quam paucæ puellæ, religionem amplecti volentes, Monasteria supradicta ingrediuntur, quippe quæ in aliis Monasteriis maturiùs, nempe expleto anno ætatis suæ decimo sexto, juxta Decreta Concilii Tridentini, professionem emittere possunt regularem; Nobis propterea Exponentes prædictæ humiliter supplicari fecerunt, ut in præmissis opportunè providere, et ut infra, indulgere de benignitate Apostolica dignaremur.

Nos igitur ipsas Exponentes specialibus favoribus et gratiis prosequi volentes, et earum singulares personas à quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque Ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis à jure vel ab homine, quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatæ existunt, ad effectum præsentium dumtaxat consequendum harum serio absolventes et absolutas fore censentes, hujuscemodi supplicationibus inclinati, de venerabilium fratrum nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium ejusdem Concilii Tridentini Interpretum Concilio, et attenta relatione venerabilis fratris Episcopi Bajocensis super præmissis ad eosdem Cardinales transmissa, ut Moniales novitiæ tàm præsentes quàm futuræ præfatorum jam erectorum et in posterum quandocumque sub Instituto prænarrato erigendorum Monasteriorum quorumlibet, professionem regularem quatuor votorum supradictorum statim atque annum ætatis suæ decimum septimum compleverint, servatis aliàs servandis, expressè emittere liberè, licitè et validè possint et valeant, ità tamen ut præfatæ Alexandri prædecessoris Litteræ quoad reliqua omnia et singula in suo robore remanere et inviolabiliter observari debeant, auctoritate præfata, tenore præsentium, concedimus et indulgemus. Decernentes easdem præsentes litteras semper firmas, validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, ab illis ad quas spectat et pro tempore spectabit in omnibus et per omnia plenissime suffragari, sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos, etiam causarum Palatii Apostolici auditores, judicari et definiri debere, ac irritum et inane, si secùs super his à quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Nonobstantibus supradictis Alexandri prædecessoris litteris, nec non omnibus et singulis, illis quæ in eis concessa sunt, nonobstantibus cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris, die VII Maii MDCLXXXI (1681).

Pontificatus Nostri anno quinto.

J.-G. FLUVIUS.

Notre-Seigneur, il devra à son tour penser à nous. » Cette petite contestation retarda encore les travaux.

Enfin, Mgr de Nesmond permit d'agrandir le chœur des Religieuses, où la moitié seulement des Sœurs pouvaient se placer. Les travaux étaient à peine commencés, que tous les amis de la maison les déclarèrent insuffisants et par suite inutiles. Leurs vives instances finirent par obtenir du prélat la permission d'élever une chapelle. Le plan qui fut adopté est très simple : c'est une croix de près de 27 mètres de longueur sur 8 de largeur aux extrémités, et 14$^{m}$60 dans les bras. Du côté de l'Épître s'ouvre le chœur des Religieuses. Il a 15 mètres de long sur 7$^{m}$30 de large. Plus bas, après le bras de la croix, se trouve le chœur des Pénitentes. Depuis le développement considérable de la maison en ce siècle, des tribunes, superposées au fond de la nef, ont donné à chaque classe un chœur aussi commode que le permettait la construction. Derrière le maître-autel sont les sacristies des prêtres et des sœurs.

Le P. Mannoury eut l'honneur de bénir la première pierre. Après son long dévouement pour la maison, ce témoignage de reconnaissance lui était bien dû. C'est la marquise de Bois-David, belle-sœur de la Révérende Mère Supérieure qui la posa. La première pierre des bâtiments claustraux fut placée par la Mère de l'Enfant-Jésus elle-même, dans le mur qui sépare la sacristie des prêtres du cloître. L'église devait être dès ce jour dédiée aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie.

Les travaux furent activement poussés, et le 19 août 1683, troisième anniversaire de la mort du Vénérable Fondateur, la croix put être élevée sur la chapelle. Ce ne fut cependant qu'à la fête de la Purification, 2 février 1685, que Mgr de Nesmond la bénit et la livra au culte divin. Ce jour parut providentiellement choisi, puisque tant d'âmes devaient en ce saint lieu retrouver leur pureté perdue.

Le dimanche suivant, 4 février, la jeune S$^{r}$ Marie de Sainte-Catherine Blouet de Camilly, petite-fille de M$^{me}$ de Camilly, y offrit la première au Seigneur le sacrifice de ses vœux. Devenue Supérieure en 1709, elle fit consacrer solennellement cette église par son frère, Monseigneur l'Évêque de Toul, plus tard Archevêque de Tours.

Le maître-autel fut dédié aux Sacrés-Cœurs ; la chapelle de droite à la Sainte Famille. C'était conforme à l'esprit du V. P. Eudes, qui la donne comme modèle à ses Communautés.

La chapelle de gauche fut consacrée à S^t François de Sales, comme au premier législateur de l'Institut.

Pendant la construction, la Mère Marie de l'Enfant-Jésus, instamment priée par les domestiques de M^me de Bois-David de les laisser entrer dans le monastère, sous prétexte de servir leur maîtresse ou d'aider aux travaux du jardin, eut la faiblesse d'y consentir. Le Supérieur l'ayant appris, vint lui dire que ces entrées étaient contraires à la clôture. Cette bonne Mère, reconnaissant son tort, laissa à tout l'Institut un bien bel exemple d'humilité. Elle fit assembler le chapitre, et se tenant à genoux devant le siège où elle avait coutume de s'asseoir, demanda pardon à la Communauté du scandale quelle avait donné. Ses paroles exprimaient si bien son vif regret, que la plupart des Sœurs ne purent retenir leurs larmes.

Après l'achèvement de la chapelle, la Mère Marie de la Nativité, réélue pour un second triennat, fit dresser le plan de la cuisine, du réfectoire et des dortoirs. Pour ces travaux il fallut d'abord démolir les anciens bâtiments qui servaient à ces usages. Il est facile de se faire une idée de la gêne éprouvée par la communauté pendant les vingt-deux mois de leur durée, quand on lit dans les Annales que, pendant tout ce temps, les Sœurs mangèrent sur leurs genoux dans la salle de communauté.

C'est vers cette époque, 1686, qu'eut lieu la mort d'un des aumôniers du Monastère, M. Lemercier. Il avait su gagner l'estime et la confiance des Sœurs, malgré sa sévérité. M. Heurtant, second chapelain, le remplaça. On ne nous apprend pas s'il était parent de la Mère de ce nom, mais il eut son zèle pour faire honorer les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et donner à leurs fêtes toute la solennité possible. Ce changement nous donne une indication sur le service religieux du couvent. Il y avait donc deux chapelains, l'un pour les Religieuses et l'autre pour les Pénitentes. L'ensemble du personnel ne devait pas cependant dépasser de beaucoup la centaine.

L'année suivante, 1687, s'éteignit doucement le plus fidèle et le plus utile des coopérateurs du V. P. Eudes dans la fondation de l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité, nous voulons dire le P. Mannoury. Il était originaire de la paroisse de Mesnil-Mauget, dans le diocèse de Lisieux. A la fin de ses études, à Caen, il prit brillamment le grade de bachelier en théologie. Ce fut après ce succès que la famille de Camilly lui confia l'éducation de

ses enfants. Sa piété devait être bien connue pour qu'à dix-huit ans il fut l'objet de cette marque de confiance. C'est dans cette maison sainte qu'il rencontra souvent le V. P. Eudes. Bientôt initié à tous ses grands projets, il se donna à lui avec une soumission sans réserve. Deux fois, le V. P. Eudes l'envoya à Rome pour obtenir l'approbation de ses Instituts. Aujourd'hui il est bien difficile de comprendre les fatigues de ces voyages. C'est la plus grande partie du temps à pied que les fit le P. Mannoury.

Souvent ce Père partagea les travaux apostoliques de son Supérieur et prit part à plusieurs missions célèbres. Une de ses lettres nous permet de juger la perfection de son obéissance.

« Je vois bien, écrivait-il à un de ses confrères, par la lettre de notre bon Père, que je ne suis pas digne de sa compagnie, ni de travailler aux missions puisqu'il m'en prive, car il m'a mandé que je m'en retournerai sitôt qu'il sera arrivé. Eh bien ! Dieu en soit béni, je ne veux que ce qu'il m'ordonnera par celui qui tient sa place. Demandez-lui pour moi, mon très cher Frère, la grâce d'une entière conformité à sa divine volonté et à celle de mes supérieurs, sans faire jamais la mienne. »

Son zèle pour le salut des âmes n'avait d'égal que son ardeur à poursuivre et à détruire l'amour-propre. Une de ses maximes était que, de sa destruction, dépend le bien que les ouvriers évangéliques peuvent faire aux âmes. Ses exhortations avaient aussi souvent pour objet la paix et la charité mutuelle. Il eut bien besoin de ces deux vertus dans le gouvernement des séminaires d'Evreux et de Lisieux dont il fut longtemps chargé. L'évêque de Lisieux le prit aussi pendant neuf ans comme vicaire général et lui donna la supériorité de tous les monastères de religieuses de son diocèse. Au milieu de tant d'occupations et des difficultés qu'elles entraînaient, le P. Mannoury gardait un calme, une douceur et une simplicité qui étonnaient tous ceux qui le fréquentaient. Un de ses confrères le lui fit connaître un jour ; il répondit en riant : « Cela vous surprend, je n'ai cependant pas tant de peine que vous supposez, mon bon Frère ; je suis tout accoutumé au travail, et je sers un bon Maître, dont il est écrit : « *Proposito sibi gaudio, sustinuit crucem, confusione contempta.* » « La joie lui était proposée, il a pris la croix, méprisant la honte. »

Dans une autre circonstance, un autre Père reçut un aveu, qui dans une bouche aussi accoutumée à la sincérité, montre bien à quel degré de vertu le P. Mannoury était arrivé. Il dit ingénue-

ment : « Je vous assure que je ne me souviens pas d'avoir perdu une demi-heure depuis quarante ans. » Son confesseur avoua plus tard que, pendant plusieurs années, il n'avait pu trouver en lui matière certaine à absolution. Sa mort fut donc précieuse devant Dieu. Elle eut lieu le 13 mars 1687, il était âgé de soixante-quatorze ans. Avec lui s'éteignait le dernier des premiers compagnons du V. P. Eudes. Son séjour à Lisieux depuis plusieurs années explique pourquoi son nom ne se trouve plus mêlé à l'histoire de Notre-Dame-de-Charité à la fin de sa vie. Pour bénir la première pierre de la chapelle, il avait dû probablement faire le voyage de Lisieux à Caen. Tout l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité doit respectueusement garder sa mémoire.

En 1692, M. Le Grand fit la visite régulière du Monastère. Dans ses entretiens, il s'appliqua beaucoup à inspirer l'humilité aux Sœurs et les exhorta à recevoir facilement les avertissements que la Mère Supérieure trouvait bon de faire publiquement au chapitre. Il insista aussi sur la politesse que les Sœurs devaient garder entre elles.

Un curieux procès fut intenté, cette même année, au Monastère par une méchante pénitente. On lui avait retenu quelques effets pour compenser le prix de sa pension qui n'avait point été payée. Elle fit citer les Sœurs devant toutes les juridictions avec une habileté satanique. La perte de cet interminable procès eût coûté au couvent plus de 7,500 livres. Les Sœurs le gagnèrent, heureusement, et les frais à leur charge montèrent néanmoins à 600 livres. Après la lecture de cette invraisemblable affaire, la sagesse du Fondateur défendant le procès, devient évidente.

L'année suivante, 1693, la permission de célébrer la fête du divin Cœur de Jésus fut accordée au Monastère. Mgr de Nesmond n'avait pas voulu céder jusqu'alors aux pressantes sollicitations des Filles du premier apôtre de cette dévotion. Les maisons de dates plus récentes avaient été plus favorisées sous ce rapport. Cette heureuse nouvelle n'étant arrivée que quelques jours avant la fête, les Sœurs n'eurent pas le temps d'en étudier l'office et ne le firent pas encore cette année.

Mais la suivante, comme pour se dédommager de cette privation, les Sœurs en récitèrent l'office à neuf leçons, non seulement



PREMIER MONASTÈRE DE N.-D. DE CHARITÉ DE CAEN

le jour de la fête, mais encore pendant toute l'octave. Cette coutume se continua pendant quelque temps. Elle offrait des difficultés pratiques assez grandes. Il fallait recourir au bréviaire romain pour les leçons de l'écriture occurrente, et la longueur de la récitation entravait les emplois si multipliés de la maison. Aussi, après mûre délibération, il fut décidé que, pendant l'octave, les Sœurs se contenteraient du petit office du Saint Cœur de Marie que le P. Mannoury avait composé pour les écoliers du collége de Lisieux. Ce Père, si bien renseigné sur tout ce qui concernait l'Ordre, avait autrefois donné lui-même ce conseil.

Sous le gouvernement de la Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin, en 1705, il y eut une tentative pour revenir au grand office, à laquelle il ne fut pas donné suite. Le bréviaire propre à l'Ordre fut imprimé à cette époque. On y voit les offices des Sacrés-Cœurs tels que le Vénérable Eudes les a composés. Ils sont récités le jour de la fête. Pour les octaves, les Sœurs se contentent des petits offices tirés en entier des premiers. Celui du Saint Cœur de Marie a été arrangé par le Père Lampierre, professeur au séminaire de Caen ; le nom du Père qui a fait le même travail pour celui du divin Cœur de Jésus ne nous est pas parvenu. Ces offices furent approuvés par cinq théologiens de la Faculté de Caen. On demanda aussi l'approbation de Mgr de Nesmond, mais ce prélat se contenta de faire répondre la lettre suivante par M. Amey, plus tard supérieur du Monastère:

« Madame,

« Les continuelles occupations de Mgr l'Évêque de Bayeux m'avaient empêché jusqu'ici de m'acquitter de ce que je vous avais promis ; mais enfin une occasion favorable s'étant présentée, je m'en suis servi et lui ai fait voir les heures imprimées à l'usage de votre Institut. Je l'ai prié d'y mettre son approbation, et il a cru, aussi bien que M. Delaunay, son grand-vicaire, que ces heures ne contenant rien que d'approuvé, n'avaient pas besoin d'une nouvelle approbation. Vous devez donc continuer à célébrer les saints offices des octaves des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie qu'ils renferment. Il m'a dit qu'il vous le permet. J'ai lu ces heures, je n'y trouve rien de contraire à la foi ; j'ai particulièrement remarqué que ces offices sont pleins d'une onction capable d'inspirer la connaissance des mystères de notre Rédemption et d'embraser les cœurs du divin amour. On ne peut les lire sans y reconnaître la piété et le zèle du R. P. Eudes, votre Instituteur, qui avait un désir ardent de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Je suis bien aise de ce que vous en faites un objet de votre zèle, et veux être à jamais, en l'amour

des Saints et Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Bayeux, le 18 juin 1708.

« AMEY. »

La reproduction de cette lettre était utile pour prouver que les petits offices des Sœurs sont bien tirés du grand, pour faire ressortir la piété et l'onction que le vénérable auteur a su y introduire et enfin pour faire connaître la vénération que les bons prêtres du diocèse avaient pour sa mémoire.

Plus tard, cependant, les Sœurs voulurent avoir une pièce parfaitement authentique et obtinrent de Mgr de Luynes l'approbation suivante :

Nous avons approuvé le présent livre d'Heures pour servir dans le monastère de Notre-Dame-de-Charité de Caen, et y avons trouvé avec plaisir le grand et le petit Office du divin Cœur de Jésus, le grand et le petit Office du Sacré Cœur de Marie, que nous approuvons pour être récités dans le dit Monastère ; regardant la dévotion au Cœur de Jésus et de Marie comme un moyen efficace pour attirer toutes sortes de grâces et de bénédictions sur les personnes religieuses qui composent ce Monastère.

Entendons que, lorsque les dites Religieuses réciteront en chœur les dits Offices le jour des fêtes du divin Cœur de Jésus et du Sacré Cœur de Marie et pendant les octaves des mêmes Fêtes, elles satisferont par là à l'obligation de l'Office divin.

† PAUL, Évêque de Bayeux.

A Caen, ce premier juin 1737.

Dans l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité, il y a donc en usage trois offices différents des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie : Un office à neuf leçons pour le jour de chaque fête, un office à trois leçons, tiré du premier, et enfin un très petit office à l'usage des Sœurs converses. Le très petit office du Saint Cœur de Marie est du Vénérable Père Eudes, car les Constitutions de 1670 l'imposent déjà à ces Sœurs. Sans pouvoir l'affirmer, nous pensons qu'il en est de même de celui du divin Cœur de Jésus, que les maisons de Rennes, Hennebont et Guingamp durent adopter dès leur fondation, et avant la mort de l'Instituteur. Pour vulgariser ces belles prières, il en a été fait à Caen une traduction française qui, très utilement, pourrait se répandre dans les différentes classes des monastères. Nous savons que sa récitation quotidienne a produit de si grands fruits de grâces qu'une bénédiction spéciale paraît y être attachée.

Par bref du 13 juin 1861, la Sacrée Congrégation des Rites a

approuvé tous ces offices, même ceux à l'usage des Sœurs converses, car étant compris dans les premiers, ils participent à l'approbation (1).

Disons de suite que le zèle des Sœurs à propager cette belle dévotion les poussa à solliciter d'Innocent XII l'érection d'une

1. 1.

Decretum S. Rituum Congregationis, Instante Illmo et Rmo Episcopo Bajocensi, latum prædicta officia ordinans et approbans pro Sanctimonialibus Monasterii B. M. De Charitate Refugii in Urbe Cadomi,

PRÆFATÆ DIŒCESIS.

Sanctissimus D. N. Pius Papa IX, referente me Subscripto Sacrorum rituum Congregationis Secretario, ratione habita longissimi temporis spatii quo Sanctimoniales Beatæ Mariæ Virginis de Charitate Refugii, in Diœcesi Bajocensi, recitare consueverunt supra adnotata officia propria cum Missis, anno 1668, die 2 Junii admissa a Cl. M. Cardinali De Vendome, Clementis Papæ IX a latere in Galliam legato, supplicibus earumdem Sanctimonialium Votis a Rmo Episcopo Bajocensi peculiari Commendationis officio communitis, clementer deferens, indulsit ut oratrices hæc ipsa officia uti adnotantur in Exemplari huic Decreto prævio a Sacra Rituum Congregatione revisa et ordinata amodo recitare valeant, officiisque respondentes Missas ipsis non exclusis prosis seu sequentiis, legere ac celebrare possint Sacerdotes in earumdem Ecclesia seu sacello sacrum facturi modo rubricæ serventur, contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 13 Junii 1861. Cardinal PATRIZI.

Hoc Decretum afflixum est ultimæ pagellæ exemplaris Officiorum in quibus nil aliud correctum fuit præter sequentia verba in principio Orationis pro Officio et Missa Purissimi Cordis B. Mariæ Virginis.

| VETUS TEXTUS | NOVUS TEXTUS CORRECTUS. |
|---|---|
| Deus qui unigenitum tuum *in corde tuo* ab æterno viventem in Corde Virginis Matris vivere et regnare *in æternum* voluisti. | Deus qui unigenitum tuum tecum ab æterno viventem in Corde Virginis Matris vivere et regnare voluisti.... |

2.

Rescriptum pro extensione eorumdem Officiorum ad omnia Monasteria Ordinis B. Mariæ De Charitate Refugii.

BEATISSIME PATER

Renatus Maria Carolus Poirier, Congregationis Jesu et Mariæ, Episcopus Rosensis, Delegatus a sanctimonialibus Ordinis Beatæ Mariæ de Charitate Refugii, ad Sanctitatis Vestræ pedes provolutus humillime postulat ut Sanctitas Vestra benigne concedere dignetur :

Extensionem ad omnia Monasteria prædicti Ordinis B. M. De Charitate Refugii officiorum propriorum cum Missis eis respondentibus quæ S. R. Congregatio Decreto Die 13 Junii 1861 dato revisit, ordinavit et approbavit pro Sanctimonialibus ejusdem Ordinis in Diœcesi Bajocensi Commorantibus cum illa officia omnibus dicti Ordinis Monasteriis communia sint et in cunctis similia.

Ex Audientia S. Smi habita Die 5 Septembris 1861.

S. Smus Dominus Noster Pius Divina Providentia Papa IX, referente me infrascripto S. Congregationis de Propaganda Fide Cardinali Præfecto, benigne annuit pro gratia juxta petita.

Datum Romæ, ex Ædibus S. Congregationis de Propaganda Fide, die et Anno ut supra. Gratis sine ulla omnino solutione quocumque titulo.

AL. C. BARNABO, Præfectus.

3

Rescriptum pro extensione eorumdem Officiorum ad omnes Clericos et Ecclesias seu Sacella Congregationis Jesu et Mariæ Eudistarum.

BEATISSIME PATER

Renatus Maria Carolus Poirier, Congregationis Jesu et Mariæ Eudistarum, Episcopus Rosensis, Prælatus domesticus, Delegatus Apostolicus ad Ecclesiam Haitianam, ad

confrérie en l'honneur des Sacrés Cœurs. Il y a plusieurs indulgences plénières et partielles accordées par ce bref. Bien qu'il soit de plus de vingt-cinq ans postérieur à ceux obtenus par le V. P. Eudes lui-même, il est encore un des plus anciens accordés

Sanctitatis Vestræ pedes provolutus humillime postulat ut Sanctitas Vestra illi benigne concedere dignetur :

Extensionem ad omnes Clericos et Ecclesias seu Sacella præfatæ Congregationis, officiorum cum Missis eis respondentibus quæ jam approbata fuerunt Decreto S. R. Congregationis die 13 Junii 1861, dato pro Sanctimonialibus Ordinis B. Mariæ de Charitate Refugii Diœcesis Bajocensis et pro Sacerdotibus in eorum Ecclesia seu Sacello Sacrum facientibus, et ad omnia Monasteria ejusdem Ordinis extensa speciali Gratia S. Smi sub die 5 sept. 1861; cum illa officia a B. M. Patre Joanne Eudes utriusque Instituti fundatore ordinata Clericis et Monialibus communia sint.

Ex Audientia S. Smi die 6 Octobris 1861.

S. Smus benigne annuit juxta preces.

H. Capalti,
S. C. De Propaganda Fide Secretarino.

Voici la traduction de ces décrets.

Sur la présentation du soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, ayant égard au très long espace de temps depuis lequel les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge, au diocèse de Bayeux, ont eu la coutume de réciter les ci-dessus Offices Propres, examinés et corrigés par Nous, ainsi que les Messes correspondantes ; considérant l'approbation du 2 juin 1668, donnée par le Cardinal de Vendôme, d'illustre mémoire, Légat *à Latere* pour la France, au nom du Pape Clément IX, notre très sain Père et Seigneur Pie IX Pape, déférant avec bonté aux vœux et supplications des susdites Religieuses, et sur la recommandation et l'appui spécial du Révérendissime Evêque de Bayeux, a accordé aux suppliantes la faculté de pouvoir dorénavant réciter les dits Offices tels qu'ils se trouvent dans l'exemplaire qui précède ce décret, et tels qu'ils ont été revus et corrigés par la Sacrée Congrégation des Rites, concédant en outre aux Prêtres qui célèbreront le Saint Sacrifice dans l'Eglise ou Chapelle des dites Religieuses, l'autorisation de lire et chanter les Messes correspondant à ces Offices sans en retrancher les proses, pourvu toutefois qu'ils observent les Rubriques. Donné nonobstant tout ce qui pourrait être contraire et opposé à cette faveur, le 13e de juin 1861.

C. Patrizzi.

Ce décret est placé sur la dernière page de l'exemplaire même des Offices, auxquels il n'y a aucune correction que celle indiquée par les mots mis en regard dans le texte latin précédent, et qui se trouvent au commencement de l'oraison de l'Office et de la Messe du très pur Cœur de la Bienheureuse Vierge Marie.

2

Décret pour l'extension de cette faveur à tous les monastères de l'Ordre.

René-Marie-Charles Poirier, de la Congrégation de Jésus et Marie, Évêque de Roseau, délégué par les Religieuses de l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge, humblement prosterné aux pieds de votre Sainteté, la supplie de daigner dans sa bonté accorder à tous les Monastères du susdit Ordre l'extension des Offices Propres avec les Messes correspondantes, Offices et Messes que la Sacrée Congrégation des Rites, par décret du 13 juin 1861, a revus, mis en ordre et approuvés pour les Religieuses du même Ordre, dans le diocèse de Bayeux, vu que ces Offices sont communs à tous les Monastères dudit Ordre, et en tout semblables.

Audience du Très Saint Père, obtenue le 5 septembre 1861.

Notre Très Saint Père et Seigneur Pie IX, par la divine Providence, Pape, sur la présentation de moi, soussigné Cardinal, Préfet de la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la Foi, a eu la bonté d'accorder la faveur sollicicitée selon la supplique.

Donné à Rome dans le Palais de la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la Foi, les jour et an que dessus.

Gratuitement et sans aucune rétribution à quelque titre que ce puisse être.

Al. C. Barnabo, Préfet.

Le troisième décret, dont nous ne donnons pas la traduction, accorde la même faveur à la Congrégation de Jésus et Marie. Plusieurs rescrits semblables ont été rendus encore depuis, qui accordent ces Offices à d'autres sociétés religieuses, comme aux Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun. Il ne paraît donc pas téméraire d'espérer qu'après la canonisation du Vénérable Serviteur de Dieu, ils seront adoptés par toute l'Eglise. En tous cas, la sainteté proclamée de leur auteur les rendra encore plus respectables.

par le Saint-Siège, et, à ce titre, il appartient à l'histoire de la dévotion aux Sacrés Cœurs, aussi le lecteur le trouvera en note (1).

Cependant, après l'obtention de ce bref, la joie des Sœurs ne

1. INNOCENTIVS P.P. XII.

*Ad perpetvam Rei memoriam.* Cum sicut accepimus, in Ecclesia Monasterii Monialium Charitatis nuncupatarum, oppidi Cadomensis Bajocensis Diœcesis, una pia et devota utriusque Sexus Christi Fidelium Confraternitas, sub Titulo Sacrorum Cordium Domini Nostri Jesus Christi ac Beatæ Mariæ Virginis, non tamen pro hominibus unius spec alis artis canonicè erecta seu erigenda existat, cujus Confratres et Consorores quam plurima pietatis, vel sanctitatis opera exercere consueverunt; Nos, ut Confraternitas hujuscemodi majora in dies suscipiat Incrementa; de omnipotentis Dei misericordia, ac B. B. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus utriusque Sexus Christi Fidelibus qui dictam Confraternitatem in posterum ingredientur, Die primo eorum ingressus, si verè pœnitentes et confessi, sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum sumpserint, Plenariam; Ac eisdem tam descriptis quam pro tempore describendis in dicta Confraternitate Confratribus et consororibus, in cujuslibet eorum mortis ar iculo, si verè pœnitentes et confessi, ac sacra Communione refecti, vel quatenus id facere nequiverint, saltem contriti nomen Jesu ore, si potuerint, sin minus corde devote invocaverint, etiam Plenariam; Ac eisdem nunc, et pro tempore Existentibus dictæ Confraternitatis Confratribus, et Consororibus vere pariter pœnitentibus et confessis, ac Sacra communione refectis, qui prædictæ Confraternitatis Ecclesiam, Seu Capellam, vel Oratorium, Die vigesima Mensis octobris, a primis Vesperis usque ad occasum solis Diei hujusmodi singulis annis devotè visitaverint, et ibi pro christianorum Principum concordia, hæreseum extirpatione, ac Matris Sanctæ Ecclesiæ exaltatione, pias ad Deum preces effuderint, Plenariam similiter omnium peccatorum suorum Indulgentiam, remissionem misericorditer in Domino concedimus: Insuper eisdem Confratribus et consororibus verè quoque pœnitentibus et confessis ac Sacra Communione refectis, Ecclesiam, Seu Capellam vel Oratorium hujusmodi Die Octava Mensis Februarii, ac in tribus aliis anni Feriatis, vel non feriatis, Seu Dominicis diebus per dictos confratres semel tantum eligendis et ab Ordinario approbandis, ut supra visitantibus, et ibidem orantibus, quo die prædictorum id egerint, septem annos, et totidem quadragenas; Quoties vero missis et aliis divinis Officiis, in Ecclesia, Seu Capella vel oratorio hujusmodi pro tempore celebrandis, et recitandis, seu Congregationibus publicis vel privatis, ejusdem Confraternitatis ubivis faciendis interfuerint, aut Pauperes Hospitio susceperint, vel pacem inter Inimicos composuerint seu componi fecerint, vel procuraverint, vel etiam qui corpora Defunctorum tam Confratrum et Consororum hujusmodi quam aliorum ad sepulturam associaverint aut quascumque processiones de licentia Ordinarii facient Sanctumque Eucharistiæ Sacramentum tam in processionibus quam quùm ad Infirmos, aut aliàscumque et quomodocumque pro tempore deferetur comitati fuerint, vel si impediti, Campanæ ad id signo dato, semel Orationem Dominicam et salutationem Angelicam dixerint, aut quinquies Orationem et salutationem Easdem pro animabus Defunctorum Confratrum, et Consororum hujusmodi, recitaverint, aut demum aliquem ad viam salutis reduxerint, et ignorantes præcepta Dei et ea quæ ad salutem sunt necessaria docuerint, aut quodcumque aliud pietatis vel charitatis opus exercuerint, toties pro quolibet prædictorum operum exercitio, Sexaginta dies de injunctis eis, seu aliàs quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus.

Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris; volumus autem ut si aliàs dictis Confratribus, Et Consororibus præmissa peragentibus aliqua alia Indulgentia perpetua, vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit, præsentes nullæ sint; utque si dicta Confraternitas alicui Archiconfraternitati aggregata jam sit, vel in posterum aggregetur, aut quavis alia ratione uniatur, vel etiam quomodolibet instituatur priores et quævis aliæ Litteræ Apostolicæ, illis nullatenus suffragentur, sed ex tunc eo ipso nullæ sint:

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, Sub annulo Piscatoris. Die X Novembris MDCXCIX. Pontificatus Nostri Anno Nono.

C. ALBANUS.

Pour mémoire à perpétuité. Ayant appris qu'en l'Église du Monastère de Notre-Dame-de-Charité de Caen, évêché de Bayeux, il y a une pieuse et dévote Confrérie de fidèles Chrétiens, canoniquement érigée ou à ériger sous l'invocation des Sacrés Cœurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Glorieuse Vierge Marie pour toutes sortes de personnes de quelque condition qu'elles soient, dont les Confrères et Sœurs ont coutume d'exercer plusieurs œuvres de piété et de charité; afin que cette Confrérie s'augmente de plus en plus, Nous, appuyé, sur la Miséricorde du Tout-Puissant et

fut pas complète, car Mgr de Nesmond ne voulut permettre d'enrôler dans cette confrérie que les personnes vivant dans le couvent. Mgr de Loraine, son successeur, malgré son ardeur à répandre et à protéger le jansénisme, fut beaucoup plus large ; par une heureuse contradiction avec ses doctrines qui combattaient le

sur l'autorité des Bienheureux Apôtres S[t] Pierre et S[t] Paul, Accordons miséricordieusement en Notre-Seigneur à tous les fidèles chrétiens de l'un et l'autre sexe, qui entreront en ladite Confrérie, s'ils sont vraiment pénitents et qu'ayant confessé leurs péchés ils reçoivent le S[t] Sacrement de l'Eucharistie le 1[er] jour de leur entrée. *(Indulgence plénière).*

Et aux mêmes Confrères et Sœurs qui sont ou seront reçus en ladite Confrérie, à l'article de la mort de chacun en particulier, s'ils sont vraiment pénitents et qu'ayant confessé leurs péchés Ils aient reçu la S[te] Communion, ou au cas qu'ils ne puissent satisfaire à ces choses, étant contrits, ils invoquent dévotement de bouche s'ils le peuvent, ou au moins de cœur le S[t] Nom de Jésus. *(Indulgence plénière.)*

Nous accordons encore aux mêmes Confrères et Sœurs, qui sont enrolés en ladite Confrérie, lesquels véritablement pénitents, confessés et communiés, visiteront tous les ans, l'Eglise, Chapelle ou Oratoire où est établie ladite Confrérie, le vingtième jour du mois d'octobre, depuis les premières vespres, jusqu'au soleil couché dudit jour, y priant Dieu dévotement pour l'union entre les Princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et exaltation de notre Mère la S[te] Eglise. *(Indulgence plénière )*

De plus, nous accordons aux mêmes Confrères et Sœurs, vraiment pénitents, confessés et communiés, qui visiteront la même Eglise, Chapelle ou Oratoire, le 8[e] jour du mois de février et trois autres jours de l'année, soit fête ou non fête ou Dimanche qui seront choisis par les Confrères, et approuvés de l'Ordinaire, lesquels étant une fois choisis et approuvés ne se pourront plus changer; et dans lad. Eglise prieront dévotement comme ci dessus, chaque jour qu'ils accompliront ces choses. *(Sept ans d'indulgence et autant de quarantaines.)*

Toutes les fois que les dits Confrères et Sœurs assisteront aux messes et autres offices divins qui se célèbreront et réciteront dans la dite Eglise, Chapelle ou Oratoire. Qu'ils se trouveront aux Assemblées publiques ou particulières qui se feront pour le bien et utilité de la dite Confrérie, en quelque lieu qu'elles se fassent ; Qu'ils logeront les pauvres ; Qu'ils termineront les différents et procureront la paix et réconciliation entre les ennemis ; Qu'ils assisteront à l'inhumation des défunts, tant des Confrères et Sœurs de la dite Confrérie que des autres ; Qu'ils accompagneront les processions qui se feront avec permission de l'Ordinaire, ou accompagneront le S[t] Sacrement, soit qu'on le porte aux malades ou autrement, ou s'ils ne peuvent y aller, entendant le signal de la cloche, pour ce sujet, ils disent une fois l'Oraison dominicale et la Salutation Angélique ; Qu'ils réciteront cinq fois le *Pater* et *Ave* pour le repos des âmes des défunts Confrères et Sœurs ; enfin toutes les fois qu'ils ramèneront quelqu'un à la voie du salut ; Qu'ils enseigneront aux ignorants les commandements de Dieu et ce qu'il faut savoir pour se sauver ; Qu'ils pratiqueront quelqu'autre œuvre de piété et charité, nous leur remettons pour chacune de ces œuvres autant de fois qu'il les pratiqueront, *soixante jours des pénitences* qu'on pourrait leur enjoindre ou qui leur seraient dues en quelque manière que ce soit.

Les présentes accordées pour valoir à perpétuité. Mais nous voulons que si quelqu'autre Indulgence pour toujours ou pour un temps qui ne soit pas encore expiré, a été accordée aux Confrères et Sœurs qui feront toutes les choses ci-dessus ; les présentes soient nulles et que si adite Confrérie est déjà unie, ou se fait unir à l'avenir à quelque Archiconfrérie ou qu'il se rencontre quelqu'autre défaut, les premières et toutes les autres lettres Apostoliques ne leur puissent servir, mais que dès là elles soient nulles.

Donné à S[te] Marie Majeure sous l'anneau du pêcheur le dix Novembre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, et de notre pontificat l'an neuvième.

Cardinal Albanus,

Et au pied dud. Bref d'indulgences est écrit l'Approbation de son Altesse Mgr de Loraine en ces termes :

Nous avons vu et approuvé le présent Bref d'indulgences à perpétuité ; avons permis de le publier pour l'avenir selon sa teneur, et avons approuvé pour gagner les trois indulgences de sept ans et sept quarantaines dont les jours sont laissés au choix des Confrères, les fêtes de l'Annonciation, Conception et Assomption de la Glorieuse Vierge Marie.

L'an de Notre-Seigneur, mil sept cent vingt, le dix juin.

François-Armand de Loraine.
Évêque de Bayeux.

culte des Sacrés Cœurs, il permit facilement d'inscrire toutes les personnes qui le désireraient.

Aujourd'hui le respect et l'amour des aumôniers pour tout ce qui touche aux anciennes traditions, les poussent à profiter de tous les moyens pour donner une nouvelle vie à cette antique confrérie.

La mort enleva en 1696 M. l'abbé Heurtant, qui depuis neuf ans exerçait dans le couvent les fonctions d'aumônier. Il mourut en odeur de sainteté, et fonda plusieurs messes dans la chapelle. Son esprit de religion était fort remarquable ; aussi tenait-il beaucoup à la bonne exécution du chant. Souvent il faisait assembler la Communauté pour le lui enseigner ; elle lui a dû ainsi pendant longtemps la solennité et la piété de ses offices.

Il fut remplacé, pendant quatorze ans, par M. Coquerel, prêtre très propre à ces fonctions. Par malheur, pendant les dernières années qu'il les remplit, il tomba dans le scrupule, et sa direction éloignait les Sœurs de la fréquentation des sacrements. La Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin fut amenée à consulter à ce sujet le P. Hérambourg, alors vicaire général de Coutances, et le premier historien du V. P. Eudes. Ce Père, si versé dans les matières ascétiques, lui donna une décision parfaitement en rapport avec la doctrine de S<sup>te</sup> Thérèse, et lui dit : « Un confesseur vicieux serait en quelque sorte moins à craindre pour une communauté qu'un confesseur scrupuleux. »

Les *Annales* donnent à cette époque quelques renseignements sur les œuvres de charité accomplies dans le Monastère. Par ordre de Louis XIV, on avait dû y recevoir quatre demoiselles huguenottes. Après la fermeture du Temple, en exécution de l'édit de Nantes, ces quatre sœurs avaient ouvert chez elles un véritable prêche. Les partisans de la liberté des cultes crieront bien haut à l'intolérance en les voyant mettre dans un couvent pour la violation de cet édit, mais avant d'accuser le roi, il faut oublier les crimes abominables des protestants, les ruines qu'ils ont amoncelées en France, et surtout les exemples d'inexorable intolérance qu'ils ont donnés les premiers. Du reste, l'intolérance est de tradition chez toutes les sectes, et la franc-maçonnerie, cette perpétuelle accusatrice de l'Église, y échappe moins que toutes les autres. Les massacres, ou plutôt les boucheries révolutionnaires de 1793 et 1871 en sont la preuve, et elles sont bien son œuvre. Pour être plus hypocrite, de nos jours, elle n'est pas plus tolérante. Une foule de lois impies et scélérates le

prouvent surabondamment. Pour Louis XIV, il se proposait plus encore de défendre l'unité de ses États que de protéger la religion. Aujourd'hui c'est la haine même du nom chrétien qui fait agir.

Quoi qu'il en soit, ces ardentes huguenottes devinrent l'objet de bien des actes héroïques de charité. Pour obtenir leur retour volontaire à la vérité, la Communauté s'imposa des mortifications de toutes sortes. Les plus *célèbres controversistes* de Caen n'ayant pas réussi à les persuader, la Sr Marie de Saint-Isidore Hellouin entreprit cette œuvre. Avant de discuter avec elles, cette fervente catéchiste passait de longues heures devant le Saint-Sacrement. Comme son œuvre n'avançait pas, elle sollicita de la Mère de Bois-David la permission de faire pour leur salut tout ce que Dieu lui inspirerait. Ayant obtenu cette liberté avec beaucoup de peine, elle s'associa neuf sœurs des plus généreuses, et toutes ensemble commencèrent une neuvaine d'effroyables mortifications, jeûnes au pain et à l'eau, disciplines sanglantes... Le dernier jour elles prolongèrent leurs prières devant le Saint-Sacrement jusqu'à minuit, et beaucoup d'autres sœurs se joignirent à elles.

Tant de zèle n'obtint qu'une conversion. Celle qui eut le courage d'abjurer racontait que souvent après les instructions, les quatre sœurs se disaient les unes aux autres : « La Mère a cependant dit vrai sur cet article. » Mais l'aînée ajoutait toujours : « Gardons-nous bien de le lui avouer. » Et toutes ensemble elles cherchaient les réponses ou les objections qu'elles pourraient faire.

Le lendemain de la neuvaine, elles ne purent s'empêcher de dire à la Sr Marie de l'Ascension Tinar, qu'il s'était passé en elles d'étranges choses. Malgré ces efforts aussi désintéressés que persévérants, les trois dernières ne voulurent jamais ouvrir les yeux à la vérité. Après quelques années, elles quittèrent la Communauté. Deux moururent dans leurs erreurs ; on ignore le sort de l'autre.

Parmi les Pénitentes, des merveilles de grâce consolaient les Sœurs de l'endurcissement de ces pauvres aveugles. Plusieurs jeunes personnes de naissance noble, oubliant la délicatesse de leur première éducation, s'y livraient à des mortifications qui auraient pu paraître excessives, si elles n'avaient été inspirées par le vrai esprit de pénitence. La persévérance avec laquelle elles les continuèrent de longues années, est peut-être plus admi-

rable encore. Celles qui rentrèrent dans leurs familles en devinrent l'édification par leurs solides vertus. Pour multiplier le bien, le monastère était alors dans l'habitude de les rendre à leurs parents ou de les placer, quand leur conversion paraissait bien affermie.

Pendant la dernière supériorité de la Mère Marie de la Nativité, mourut la Mère Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David. Depuis près de trente ans, elles gouvernaient toutes les deux successivement la Communauté, et toutes les deux, avec des qualités différentes, lui ont rendu les plus grands services.

Le lecteur connaît déjà l'enfance édifiante de la Mère de Bois-David. Nous n'y ajouterons que le trait suivant :

Jeune pensionnaire et âgée de moins de dix ans, elle eut le bonheur d'être préparée à sa première communion par le V. P. Eudes lui-même. Il lui fit suivre les exercices qu'il a prescrits dans son livre : *la Vie et Royaume de Jésus*. Ce bon Père entendit sa confession générale. Les qualités qu'il découvrit dans sa petite pénitente lui parurent si remarquables, que dans la suite il se fit un plaisir de les cultiver avec le plus grand soin. Il l'appelait doucement sa Fille spirituelle, il se faisait un bonheur de lui apprendre à produire des actes d'amour pour Notre-Seigneur et sa sainte Mère. Son éloignement pour toute flatterie et pour toute complaisance humaine ne l'empêcha pas de lui témoigner toujours beaucoup d'estime et une bonté toute particulière.

La Mère Patin avait porté sur elle un jugement tout aussi favorable. La discrétion de M^lle^ de Bois-David lui inspirait tant de confiance qu'elle ne craignit pas de lui confier les écritures les plus importantes. C'est ainsi qu'elle copia *les Constitutions* et le *Coutumier* bien avant leur impression. Aussi savait-elle *les Constitutions* par cœur. Cette connaissance lui servit beaucoup pour les faire exactement observer. Mais son grand soin à ne rien commander qu'elle ne fît-elle-même, lui a encore plus servi sous ce rapport. Il suffisait de la voir pour connaître son devoir.

Il sera toujours difficile d'égaler sa charité pour ses Sœurs, son attention à les soulager dans leurs besoins corporels et spirituels. La connaissance qu'elle avait de ces besoins a paru dans quelques circonstances vraiment surnaturelle. Un jour, une novice était fortement tentée contre sa vocation, et sous cette mauvaise

influence arrivait à se persuader que les oppositions faites par sa famille à sa profession, étaient une preuve que Dieu ne la voulait pas religieuse. Vaincue, elle était résolue à demander sa sortie, lorsque la Mère Supérieure la fit appeler, lui exposa toutes les pensées qui troublaient son esprit et l'exhorta à y résister, lui ajoutant: « J'ai consulté Dieu avant de vous parler, soyez persuadée que vous ne pouvez, sans infidélité à la grâce, renoncer à votre vocation. » Cette assurance positive fit tant d'impression sur la jeune novice, qu'à partir de ce moment toutes ses hésitations cessèrent.

Sous différentes formes, ce fait s'est renouvelé plusieurs fois. Une autre novice, épouvantée à la veille de sa profession des graves obligations que ses vœux allaient lui imposer, et craignant de manquer de courage pour les accomplir, exposa ses frayeurs à la Mère Marie de l'Enfant-Jésus. Les encouragements de la bonne Mère furent si efficaces que, le lendemain, la craintive novice offrit à Dieu son sacrifice avec joie et allégresse.

Dieu avait donné à cette remarquable Supérieure bien d'autres qualités propres à la faire aimer de ses Sœurs, et par sa fidélité à les cultiver elle les avait encore augmentées. Au milieu des plus absorbantes occupations, elle était toujours disposée à les recevoir et à les écouter. L'impossibilité d'accorder ce qui lui était demandé, était le motif évident des refus qu'elle était obligée de faire. Souvent, dans ce cas, elle disait : « Ma chère Sœur, je vous mortifie, mais je vous assure que je me mortifie la première. Si je suivais mon inclination, je ne vous refuserais rien, mais il faut que j'obéisse à Dieu. Vous-même, ne seriez-vous pas fâchée qu'on vous accordât vos demandes pour des motifs humains. » Il n'est pas étonnant qu'une Supérieure si bonne, conduite par des principes aussi surnaturels, ait eu à se défendre du trop grand attachement que ses Sœurs avaient pour elle. Si cette affection devenait trop sensible, elle reprenait sévèrement celles qui la lui témoignaient, comme coupables d'une imperfection très cruelle au Cœur de Notre-Seigneur.

Le culte divin fut l'objet principal du zèle de la Mère de Bois-David. On peut dire qu'elle avait hérité de l'esprit de religion du Vénérable Fondateur. On égalera difficilement son respect pour toutes les cérémonies de l'Église, pour les sacrements et pour tous les mystères de notre sainte religion. Sa foi et sa piété la rendaient très éloquente lorsqu'elle en parlait. Aussi ses Sœurs

voulaient-elles prendre des notes sur ses *chapitres;* mais dès que l'humble Supérieure s'en aperçut, elle le défendit absolument. C'est une grande perte, car la notice que nous avons sur elle dit, en particulier, qu'elle ne tarissait pas lorsqu'elle parlait des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie et de la reconnaissance que la Communauté devait au pieux apôtre de cette belle dévotion. Nous avons vu qu'elle eut la consolation, étant en charge, d'en faire célébrer les deux fêtes dans le Monastère.

De cruelles épreuves de famille, comme l'exil de son frère aîné, la mort d'un autre, des pertes considérables éprouvées par la Communauté, lui ont fourni l'occasion de montrer sa soumission à la volonté de Dieu. Un jour, pendant une récréation, elle reçut une nouvelle très fâcheuse sur ce singulier procès intenté par une pénitente. Elle se contenta de serrer la lettre et de dire : « Il faut rester calme, Dieu est là. » Et elle continua la récréation. L'Annaliste ajoute : « Elle chanta toujours le même cantique dans la prospérité et dans l'adversité, bénissant Dieu au milieu de toutes sortes d'événements, comme le saint homme Job qui lui avait été donné pour protecteur au moment de sa profession. »

Élevée loin du monde, la Mère Marie de l'Enfant-Jésus sut toujours se faire de la clôture religieuse une protection pour sa pureté. Très jeune, avec la permission de la Mère Patin, elle fit le vœu de chasteté, d'abord pour un mois, puis pour un an et bientôt après pour toujours. Toute sa vie elle apporta à la garde de cette vertu la délicatesse des plus grands saints. Un jour, le portrait d'une de ses amies qu'elle recevait souvent au parloir, lui fut présenté afin qu'elle pût en admirer la ressemblance ; il lui fut impossible d'en juger ; jamais elle ne l'avait regardée.

C'est l'amour de la pureté qui stimulait son zèle à procurer la conversion des Sœurs pénitentes. Ses dures mortifications étaient surtout offertes pour leur salut. Ne pouvant leur consacrer toute sa vie, elle les visitait souvent et les exhortait à la vertu. Pendant cinq ou six heures de suite, elle les recevait en particulier pour leur donner toutes les consolations qui étaient en son pouvoir. Son soin principal, pendant ses triennats, fut toujours de leur choisir de bonnes maîtresses. Elle regardait ce choix comme une des plus importantes obligations de sa charge ; le compte qu'elle aurait à en rendre à Dieu lui causait de grandes frayeurs.

Lorsque son temps de supériorité était fini, son obéissance était si grande qu'on aurait pu la comparer à celle des anciens Pères du désert. Comme la plus jeune des Novices, elle demandait

toutes les permissions, et souvent elle répétait : « Peu importe qui me donne occasion d'obéir. Si on donnait autorité sur moi à une pauvre et simple villageoise, je m'y assujettirais comme à la plus habile supérieure. » Son désir d'obéir surpassait la passion des ambitieux à commander.

Dieu ordinairement ne tarde pas à récompenser une vertu arrivée à ce haut degré de perfection. La Mère Marie de l'Enfant-Jésus eut comme un pressentiment de sa mort prochaine et se sentit vivement pressée d'employer à s'y préparer sa retraite de l'année 1696. Ses entretiens, ses conversations avaient alors pour sujet la nécessité d'être constamment prête à paraître devant Dieu, ou le bonheur de jouir de sa divine présence pendant l'éternité. Quelques jours avant sa dernière maladie, elle dit à une sœur avec un saint transport : « Oh! que j'ai un grand désir de voir mon Seigneur et mon Dieu! Que je dirais volontiers, avec S[t] Paul : Qui me délivrera de ce corps de mort? »

Le dernier jour de juin 1697, elle fit une chûte qui sembla d'abord n'avoir aucune gravité; le médecin le jugea ainsi. Sans doute Dieu permit cette erreur pour éprouver une dernière fois la vertu de sa digne servante. Car bien qu'elle ressentît de violents maux de tête et une fièvre ardente, personne ne faisait attention à son état. Courageuse et résignée jusqu'au bout, elle s'efforça de suivre la Communauté, et, deux jours avant sa mort, elle récitait encore son office et son chapelet. C'est alors que sa maladie se manifesta dans toute sa gravité et mit les Sœurs dans les plus vives inquiétudes. Les remèdes comme les vœux et les prières furent inutiles, et une mort des plus édifiantes vint couronner sa vie, le 22 juillet 1797, jour de la fête de S[te] Madeleine.

Son corps demeura souple; sur son visage apparaissait un air de sérénité et de majesté qui, involontairement, inspirait le respect et la vénération. Beaucoup de personnes du dehors en furent profondément émues, et pendant plusieurs heures deux Sœurs furent occupées à recevoir à la grille les objets que l'on voulait faire toucher à ces précieux restes. La Communauté, qui l'avait tant aimée, se trouva, après cette cruelle séparation, dans un état de calme soumission à la volonté divine qui parut un effet de son intercession auprès de Dieu. Mgr de Nesmond l'entretint dans cette pieuse conviction. En effet, le prélat ayant appris cette mort, vint dire la messe pour la Mère de Bois-David, et après avoir exprimé aux Sœurs la part qu'il prenait à leur douleur, il leur dit que cette sainte religieuse, après leur avoir été utile

pendant sa vie par ses exemples et ses exhortations, le serait encore davantage maintenant en leur servant d'avocate devant Dieu.

La Mère Marie de l'Enfant-Jésus Simon de Bois-David n'avait que cinquante ans.

Vers ce temps, la mort de la S^r^ Marie de Sainte-Gertrude Cantel nous fournit un exemple de la tendresse et de la charité du Vénérable Eudes pour les âmes les plus éprouvées. Peu de temps après sa profession, cette sœur perdit la raison au point qu'il fallut la séparer entièrement de la Communauté. Pendant trente ans elle resta dans cet état humiliant. Les asiles spéciaux pour ces tristes maladies étaient rares à cette époque ; le P. Hérambourg, un des plus dignes fils du pieux missionnaire, n'avait pas encore fondé les sœurs du *Bon-Sauveur*, qui se livrent avec un si admirable dévouement au soulagement de ces profondes misères. Il fallait enfermer et garder comme on pouvait les pauvres aliénés.

Avant que la S^r^ Marie de Sainte-Gertrude ne fût tout à fait privée de son intelligence, le V. P. Eudes l'entendit en confession et la prépara lui-même à la dernière communion qu'elle put faire. Aussi, plus tard, il donnait aux Sœurs la grande consolation que sa cruelle maladie l'avait trouvée en état de grâce.

Un an avant la fin de la supériorité de la Mère Marie de la Nativité, en 1701, mourut la S^r^ Marie de Saint-Jean Olivier, première converse de l'Ordre. Elle peut bien servir de modèle à toutes les sœurs de son rang, par sa générosité à suivre sa vocation, son courage au milieu des plus pénibles labeurs, son égalité d'humeur en face des contre-temps les plus ennuyeux de la cuisine et des autres emplois de ce genre, et surtout par le remarquable esprit de recueillement et de prière dont elle sut constamment animer ses travaux. Au milieu des plus grands embarras, il semblait que, comme S^t^ Jean, son glorieux patron, elle reposât sur la poitrine de son divin Maître. Quand elle se croyait seule, son cœur ne pouvait plus contenir ses ardeurs, et bien des fois des sœurs se sont cachées à la boulangerie afin d'entendre les élans embrasés qui s'échappaient de ses lèvres.

La confiance en ses prières était universelle dans la Communauté. Aucune affaire ne semblait pouvoir réussir, si elle ne lui avait été recommandée. Son humilité la faisait alors s'écrier de

la manière la plus simple et la plus naturelle : « Hélas ! ma chère Sœur, pourquoi vous adresser à une pauvre pécheresse comme moi, je serais au fond de l'enfer si le bon Dieu ne m'avait fait miséricorde ! »

Quelquefois aussi, avec une adroite et spirituelle délicatesse, elle se servait de la confiance générale qu'on avait en elle au profit de la régularité. Pendant une de ses maladies, cette bonne Sœur était couchée dans une chambre qui servait de passage à d'autres pièces. Une des portières s'y arrêta pour l'entretenir un peu plus que le nécessaire. La malade lui demanda à quel exercice était la Communauté, et ayant appris que c'était le temps de l'assemblée, elle continua : « C'est au nom de Dieu que nos Sœurs sont réunies, je lui ai toujours demandé la grâce qu'aucune ne se retirât de ses exercices à cause de moi. » Ce petit trait montre bien son vif désir de voir Dieu fidèlement servi.

Pendant de longues années, il est certain que son tourment fut la prolongation de sa vie. Souvent il lui est arrivé de dire que, si le matin elle eût pensé vivre encore le soir, elle en eût éprouvé de la peine, à cause de la continuation de son exil sur cette terre. Elle s'y regardait comme étrangère, méprisait toutes les créatures et ne soupirait qu'après l'union au souverain bien. Ce ne fut cependant que dans sa quatre-vingt-neuvième année que Dieu l'appela à lui, le 20 décembre. Sa vie avait été saintement remplie, et le juge suprême a dû lui donner la récompense des bons et fidèles serviteurs.

## CHAPITRE II

**Supériorité de la Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin. — Réception des Pénitentes placées par leurs familles. — Mort de la S[r] Marie de l'Annonciation Gouville et de plusieurs autres. — Guérison obtenue par l'intercession du V. P. Eudes.**

Depuis la déposition de la première Supérieure prise dans l'Ordre, les sœurs Marie de la Nativité Herson et Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David s'étaient succédées à la tête de la Communauté. En 1702, il ne pouvait plus en être ainsi. La seconde était morte, la première n'était pas rééligible, et son

grand âge ne devait pas lui permettre de l'être une sixième fois. Nous voyons maintenant apparaître deux nouvelles figures à peu près inconnues du lecteur : les Mères Marie de Saint-Isidore Hellouin du Bocage et Marie de Sainte-Catherine Blouet de Camilly, vont, pendant près de trente-cinq ans, obtenir la confiance des Sœurs et les conduire avec fermeté et sagesse dans les voies de la perfection. Dans la suite de cette histoire ainsi que dans celles des autres maisons, ce fait se reproduira presque toujours. C'est pourquoi nous avons groupé tous les faits intéressants autour des noms et des vies de ces Supérieures. Les Supérieures en effet sont la tête et le cœur, elles donnent l'impulsion à tout le corps, et leur vie résume parfaitement la vie intérieure et extérieure de leur monastère. Le choix de leurs Sœurs indique non moins clairement qu'elles en furent les sujets les plus saints et les plus distingués.

La première par ordre de date est la Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin du Bocage. Cette remarquable Supérieure naquit à Caen, en 1658. Son père, d'origine noble, y exerçait la charge très estimée alors de trésorier de France. Peut-être y avait-il succédé à M. de Bernières, ce grand ami du Vénérable Eudes. M. du Bocage dut lui-même être en rapport avec le serviteur de Dieu, si on en juge par la facilité avec laquelle il consentit à l'entrée de sa fille à Notre-Dame-de-Charité. Ce choix lui fut agréable à cause de l'estime qu'il avait pour ce monastère.

Tout enfant, M<sup>lle</sup> H. du Bocage fut affligée d'une claudication fort pénible et très disgracieuse par la maladresse d'un chirurgien qui, dans une opération, lui coupa un nerf de la jambe. Cette humiliation l'exposa, dans son enfance, aux railleries de la part de ses jeunes compagnes, mais ne diminua point l'affection de sa famille. Son éducation fut fort soignée, et son esprit vif et pénétrant, la générosité de son cœur causaient le plus grand plaisir à ses parents. Ils la firent élever chez les Augustines de Coutances jusqu'à sa douzième année. Elle eut le bonheur d'y faire pieusement sa première communion et entendit dès lors l'appel de Dieu au fond de son âme. Elle ne s'y rendit pas cependant, et, rentrée dans sa famille, elle voulut connaître le monde. Ses dangers ne tardèrent pas à lui devenir évidents et ils lui inspirèrent des réflexions supérieures à son âge. Elle comprit surtout que le meilleur moyen de les éviter était de les fuir et sollicita son entrée au couvent. Elle n'avait que quatorze ans.

A partir de ce jour, aucune hésitation sur sa vocation n'appa-

raît dans cette jeune enfant. Une attente de plusieurs années ne lassa point son courage. La crainte des jugements de Dieu, le désir du bonheur éternel n'étaient point le motif de sa détermination ; son amour pour Dieu, qui lui demandait son cœur avec une espèce de jalousie, était le seul principe de son inébranlable résolution. Comme la profession ne pouvait encore se faire dans l'Ordre avant vingt ans, les Supérieures eurent le temps de l'éprouver pendant les cinq années qu'elle resta au noviciat et elles la trouvèrent toujours également forte et résolue. Sa profession eut enfin lieu le 22 juin 1677. Une victime aussi bien préparée dut être agréable au divin Maître. Pour elle, une joie ineffable s'empara de son âme à la méditation de cette parole du Cantique des Cantiques : « Mon Bien-Aimé est tout à moi, et je suis toute à Lui. » Il lui était impossible d'en contenir les élans, et quelquefois elle devait se retirer dans sa cellule pour cacher au dehors ces divines impressions de la grâce. Dans la crainte que ses emplois n'eussent à en souffrir, elle demanda à Dieu de modérer ces ardeurs, et cette grâce lui fut accordée.

Lorsque, au mois d'octobre 1682, la Mère Marie de la Trinité se rendit à Paris pour prendre le gouvernement de la maison de Sainte-Pélagie, elle choisit, par une espèce d'inspiration, la jeune S[r] Marie de Saint-Isidore pour assistante, et presque tout le bien qui se fit dans cette maison fut son œuvre, puisqu'elle eut le soin des nombreuses Pénitentes qui s'y trouvaient.

Après l'insuccès de cette première tentative à Paris, les Supérieures jugèrent fort sagement utile de remettre notre Sœur dans les emplois de la vie commune. Elle y fit de grands progrès dans les voies de l'humilité et de la vie intérieure. Comme les occasions extérieures de s'exercer à l'humilité lui faisaient défaut, elle pria une religieuse qui travaillait avec elle à une broderie pour l'église, de l'humilier suivant l'inspiration que Dieu lui en donnerait. Cette sœur y consentit pour la satisfaire et le fit si adroitement, qu'il n'était pas possible de reconnaître si elle agissait avec ou sans intention. S'il arrivait à la S[r] Marie de Saint-Isidore de témoigner, dans ces occasions, un peu de surprise et de sensibilité, bientôt elle priait sa compagne de ne point s'en formaliser et de continuer à lui rendre le même service, l'assurant que toute sa vie elle lui serait reconnaissante de travailler ainsi à son avancement spirituel.

Son zèle pour le salut des âmes ne pouvait longtemps rester inactif. Nous avons raconté ses efforts pour la conversion des

quatre protestantes mises dans le couvent. Ses prières et ses mortifications obtinrent aussi à son père la grâce de renoncer à ses habitudes mondaines, de mener une vie plus chrétienne et de faire une sainte mort. Pendant les constructions du couvent, elle entreprit de catéchiser les ouvriers au moment de leur repas et eut la consolation de les voir profiter avidement de ses instructions. A différentes époques, elle fut aussi employée à la direction des Pénitentes, et, comme à Paris, ces âmes retirèrent beaucoup de fruits de ses avis.

En dernier lieu, la conduite du noviciat lui fut confiée. Cet emploi si important lui causa de grandes peines. Les novices se montrèrent fort prévenues contre sa direction ; leurs désirs de la vie religieuse et de la perfection les poussaient bien à surmonter leur antipathie, mais pas assez cependant pour empêcher leur directrice de s'en apercevoir. Plusieurs mois se passèrent ainsi en durs combats de part et d'autre. La Sr Marie de Saint-Isidore, après beaucoup de prières et de mortifications, finit par voir le triomphe de sa bonté et de sa persévérance, et celles qui lui avaient été le plus opposées se soumirent avec bonheur à sa conduite. Cet exemple est bien propre à encourager les Sœurs qui, d'abord, n'ont pas de succès dans leurs emplois, et il indique aussi le meilleur moyen de vaincre ces difficultés.

Tout ce qui se rattache au gouvernement de cette sœur à Guingamp appartient à l'histoire de ce monastère. Elle fut rappelée à Caen en 1702 par une élection régulière.

Le premier soin de la Mère Marie de Saint-Isidore à son entrée en charge, fut de gagner la confiance de ses Sœurs. Elle comprenait parfaitement que de ce point dépend tout le succès d'une supérieure. Sa douceur, sa bonté et surtout son inaltérable égalité d'humeur la firent parfaitement y réussir. Un changement important fait au règlement des Pénitentes excita cependant d'abord quelque mécontentement. Mais il était si vraiment inspiré par la charité et fut si visiblement béni de Dieu, que bientôt ce petit nuage disparut. Voici le fait :

Sous l'influence des observations reçues de Rome au moment des démarches pour l'approbation de l'Institut, le Vénérable Eudes établit en règle qu'on ne recevrait dans le Monastère que les Pénitentes qui y viendraient de bonne volonté. La Mère Hellouin, poussée par son zèle ardent, commença à ouvrir les portes à celles qu'y mettaient les familles. Aux observations

qu'on lui faisait à ce sujet, elle répondait : « Recevoir celles qui « viennent volontairement, c'est le précepte que nous impose « notre quatrième vœu ; recevoir celles qui nous sont amenées « de force, c'est le conseil, et nous pouvons le suivre. D'ailleurs, « bien souvent, les Pénitentes venues librement donnent peu « de fruits de conversion ; il arrive, au contraire, que celles qui « sont entrées malgré elles, sont touchées de la grâce et se « convertissent. »

Nous croyons que cette remarquable et sainte Supérieure a bien compris et interprété l'esprit du Fondateur. Du vivant du V. P. Eudes, à Caen même, il y eut presque toujours quelques personnes envoyées par l'ordre du Roi, des Intendants ou des Évêques. Il est incontestable que le Vénérable fit tout son possible pour faire accepter par l'Ordre la maison de Rennes. Or, la fondation de cette maison obligeait à y recevoir toutes les personnes que les officiers de la police voudraient y placer.

Sans ces portes des monastères largement ouvertes à toutes celles qui en ont besoin, on peut dire que l'œuvre ne serait pas complète. Dans le saint Évangile, Notre-Seigneur accueille avec bonté la Madeleine repentante ; il court après la Samaritaine, il se fatigue à sa recherche, l'instruit de la gravité de ses fautes et la convertit ainsi graduellement. La femme adultère lui est violemment amenée ; elle est sous le coup d'une accusation capitale, car sa faute est publique ; le bon Pasteur ne repousse point cette pauvre brebis. Elle reste auprès de lui après le départ de ses accusateurs et elle mérite ainsi d'entendre ce pardon divin : « Personne ne vous a condamnée ? Moi non plus je ne vous condamnerai point, allez et ne retombez pas dans le péché. »

L'Institut du Vénérable Eudes doit pourvoir aux besoins de ces trois catégories d'âmes, pour continuer dans l'Église, autant que le demande son but, la mission salutaire du divin Sauveur. Pour un grand nombre de jeunes personnes, plus légères que vicieuses, une séparation momentanée du monde et de ses dangers, est un remède préventif, nécessaire et facilement efficace. Chez beaucoup d'autres, le vice n'a pas encore poussé de profondes racines ; jamais cependant d'elles-mêmes elles n'auraient le courage de rompre leurs chaînes. La volonté de leurs parents impose cette rupture ; bientôt le calme revient dans leurs cœurs, la foi se réveille et avec elle naît un sincère et durable repentir. L'ignorance, la misère ont été bien souvent la cause de la chûte des autres, l'instruction religieuse et la charité chrétienne sont seules

capables de panser leurs plaies. Dans tous ces cas, la première ambition du zélé Fondateur est réalisée par ces admissions, car la Majesté divine est moins offensée, une foule de péchés mortels sont évités. Mais, en outre, il n'est point rare de trouver des personnes, dont l'entrée a été complétement contrainte, céder à la grâce et rester bien librement de longues années et souvent le reste de leurs jours dans les asiles où elles avaient été placées. Leur vertu devient alors tout aussi méritoire que si elles étaient venues de leur propre volonté.

Ces admissions ont encore l'avantage très appréciable de faciliter aux parents et à tous ceux qui sont revêtus de l'autorité paternelle, l'accomplissement du devoir de la correction et de la vigilance à l'égard de leurs enfants et de leur subordonnés. La trop habituelle négligence de ces graves devoirs en rend, de nos jours, l'accomplissement plus nécessaire que jamais.

La Mère Hellouin avait pu apprécier tous ces avantages à Paris et à Guingamp. Aussi se montra-t-elle ferme dans sa résolution. Mais pour que l'ordre fût maintenu plus facilement, elle divisa les Pénitentes en deux classes, et fit arranger des bâtiments spéciaux pour cet usage. Neuf sœurs eurent ainsi l'avantage d'être employées à la pratique du quatrième vœu. En 1704, Mgr de Nesmond visita tous ces accommodements et en témoigna sa vive satisfaction.

Vers ce temps aussi, une Pénitente donna un admirable exemple d'attachement à la belle vertu. A cause d'une maladie, elle avait été placée chez une dame charitable qui, souvent, rendait aux Sœurs le service de recevoir ces personnes à leur sortie. Ses anciens complices apprirent le lieu de sa retraite et voulurent l'enlever. Au risque de se tuer, cette pauvre brebis ainsi traquée, se laissa glisser d'un second étage dans une cour opposée à la rue. Dans sa chûte elle se blessa assez gravement. Les Sœurs l'ayant appris, pleines d'admiration pour son courage, la firent rentrer et parvinrent à la guérir. Depuis, par sa bonne conduite, même après sa sortie du monastère, elle ne cessa de leur donner de très grandes consolations.

Toutes les Pénitentes n'étaient pas aussi faciles à convertir, ni aussi fidèles dans leur conversion. A cette époque fut placée au monastère une illuminée ou possédée du démon, dont les mémoires du temps parlent souvent. Elle s'appelait Marie Bucaille, et était originaire de la ville de Cherbourg. La curiosité était

vivement excitée par tout ce que la rumeur publique en disait, et les *Annales* racontent plaisamment que le couvent se fût enrichi pour longtemps, si on avait consenti à satisfaire la curiosité de tous ceux qui désiraient la voir. Une surveillance attentive fit bientôt découvrir toutes les fourberies de cette habile hypocrite. Mais, hélas! elle avait tant abusé des grâces de Dieu, que, malgré le zèle des Sœurs, sa mort fut bien peu rassurante. Elle eut lieu le 27 juillet 1704. Cette fille, si étrangement célèbre alors, n'avait que cinquante ans.

Au mois d'avril précédent, le Monastère avait perdu une de ses vénérables anciennes, la S[r] Marie de l'Annonciation Gouville: elle était la troisième religieuse de l'Ordre. Sa charité toujours prête à tous les travaux la rendit fort utile dans les premiers temps. Pour avoir plus de facilité d'obliger ses Sœurs, elle avait obtenu la permission de se lever avant l'heure ordinaire du réveil. Son oraison était déjà faite quand la Communauté y descendait, et elle se livrait aux occupations urgentes. Ce n'était là pour elle qu'une bien légère mortification, elle s'en imposait plusieurs autres qui font peur à notre mollesse actuelle, comme celle de se laisser couler de la cire bouillante sur les bras. Le respect pour les saintes Images était sa dévotion favorite. Elle les encadrait avec beaucoup de goût et voulait qu'il y en eût partout, pour que leur vue inspirât de bonnes pensées et donnât l'occasion d'adresser quelque prière aux saints qu'elles représentaient.

Les dernières années de sa vie furent éprouvées par de grandes et humiliantes infirmités; mais sa vertu sut en tirer profit pour l'augmentation de ses mérites. Sa famille avait obtenu la permission de la visiter à l'infirmerie; son respect de la clôture l'empêcha d'y consentir: « Je ne veux pas, dit-elle constamment, répondre devant Dieu de ces entrées inutiles. »

Vers ce temps, nous trouvons de nouvelles preuves de la vénération des Sœurs pour la mémoire de leur saint Instituteur. Nous avons vu que ce culte tout à fait privé commença immédiatement après sa mort. Dieu qui le voulait pour la glorification de son fidèle Serviteur, accordait de temps en temps à son intercession de ces grâces extraordinaires qui ranimaient la confiance et l'amour, en obligeant à y joindre un sentiment de vive reconnaissance.

Le lecteur se souvient de la constante amitié qui unit toujours le Vénérable Eudes et M. de Langrie. La petite fille de ce géné-

reux fondateur avait voulu se donner elle-même à l'Institut que son aïeul avait soutenu de ses biens et de son influence. Après de nombreuses difficultés, elle put faire profession sous le nom de Marie de Saint-Michel. Peu d'années après ses vœux, elle fut prise d'une fièvre violente accompagnée de dysenterie. Bientôt il s'y joignit une enflûre prodigieuse aux jambes et de si vives douleurs, que la malade ne pouvait supporter le contact d'aucun corps étranger. Pour la soulager un peu, il fallait soutenir en l'air, avec un appareil, ses draps et ses couvertures. Ce pénible état durait depuis six semaines, lorsque quelques Sœurs furent en même temps poussées à en demander la fin par l'intercession du Vénérable Eudes. La Mère Hellouin porta à la pauvre malade un morceau de la chasuble du saint homme, lui annonça que plusieurs Sœurs voulaient rester jusqu'à minuit devant le Saint-Sacrement pour demander sa guérison, et l'engagea à joindre ses prières à celles qui allaient se faire ainsi.

La malade demanda alors avec instance à être elle-même portée au chœur pour pouvoir s'y unir avec plus de ferveur. Ses douleurs, dans le transport, furent si violentes, qu'elle dit n'en avoir jamais ressenti de pareilles. Après le rosaire et les litanies du Vénérable Eudes, les Sœurs se prosternèrent la face contre terre ; l'infirme voulut les imiter, et elle en trouva la force. En se relevant, elle n'éprouva plus aucune douleur, l'enflûre des jambes avait entièrement disparu, elle ne ressentait plus qu'un peu de faiblesse. Pour retourner à sa chambre, l'appui d'une sœur lui suffit.

Le lendemain 17 décembre, au réveil, se sentant très bien guérie, la S[r] Marie de Saint-Michel eut un vif désir de se rendre avec la communauté à l'oraison, mais pour obéir à la R. M. Supérieure, elle ne se leva que pour la messe de sept heures. Sans éprouver la moindre douleur, elle put l'entendre à genoux et se joindre à toutes les Sœurs pour chanter le *Te Deum* en action de grâces de sa guérison. Toute la journée elle assista à tous les exercices de la Communauté, comme si aucune infirmité n'était jamais venue mettre sa vie en danger.

Le lendemain, la Mère Marie de Saint-Isidore, pour avoir du médecin et du chirurgien une attestation de cette guérison si extraordinaire, les fit mander tous les deux et leur raconta ce qui était arrivé. Le médecin assura que cette guérison ne pouvait être que miraculeuse, et désira voir la S[r] Marie de Saint-Michel ; elle vint et n'éprouva aucune fatigue à monter l'escalier qui condui-

sait au parloir. En la voyant, le docteur se déclara prêt à donner son attestation. Le chirurgien, bien que protestant, avoua aussi que ce fait ne pouvait être naturel. Peu auparavant, il avait condamné absolument la Sœur malade.

Tous deux cependant représentèrent à la Supérieure la prétendue nécessité de donner quelque temps à la Sœur, pour se remettre entièrement, avant de suivre toutes les observances. Malgré la promesse formelle de ne tenir aucun compte de la prudence humaine, la Mère Hellouin eut la faiblesse de céder par complaisance à ces observations, et dispensa des matines la Sœur guérie. Le châtiment suivit de près la faute; la S^r^ Marie de Saint-Michel était à peine au lit que ses douleurs la reprirent. Dès qu'elle put voir quelqu'un, elle demanda la Mère Supérieure et lui exposa son triste état. Cette nouvelle attrista d'autant plus profondément cette bonne Mère, qu'elle se reconnaissait seule coupable. Le lendemain, après Prime, elle dit à la Communauté: « Mes Sœurs, j'ai fait une faute en ne laissant pas la S^r^ Marie de Saint-Michel suivre tous les exercices de la vie commune, comme je l'avais promis, aidez-moi à la réparer. » Ses larmes se joignirent à cet aveu et à cette prière. Les Sœurs récitèrent le *Miserere* les bras en croix, et la Supérieure promit d'habiller un petit pauvre en l'honneur du divin Enfant Jésus et de faire dire neuf messes dans l'église où reposait le Vénérable Eudes. Une nouvelle guérison fut ainsi obtenue, mais elle fut moins prompte que la première. Cependant, quatorze jours après, la S^r^ Marie de Saint-Michel put être nommée première maîtresse des Pensionnaires, et toute l'année elle remplit ce pénible emploi sans ressentir ses infirmités passées.

La notice sur cette Sœur nous dit que, dans le cours de sa vie, elle reçut encore du Vénérable plusieurs autres faveurs signalées, tant extérieures qu'intérieures. Elle décéda pieusement, le 2 janvier 1742, âgée de 66 ans, après 42 ans de profession.

Ces années furent des années de deuil pour le monastère. Il eut la douleur de perdre plusieurs Sœurs anciennes, qui avaient vécu avec le saint Fondateur et les premières Mères. Dans les notices sur ces vénérables Sœurs, l'action du Vénérable Eudes est visible. On se rend compte que, presque toutes se sont faites religieuses sous son influence plus ou moins directe.

Outre la S^r^ Marie de Jésus Allain de Barbières, dont nous avons parlé à l'occasion de sa correspondance avec le V. P.

Eudes, le couvent perdit la S[r] Marie de l'Ascension Tinard. Elle avait été élevée par les soins d'un des compagnons ordinaires du Vénérable dans les missions, le P. Moisson. Lorsque vers l'âge de 21 ans, elle fit connaître le désir d'entrer à Notre-Dame-de-Charité, pour avoir la consolation d'être Fille du Saint Cœur de la Mère Admirable, son pieux oncle et tuteur lui en témoigna une grande joie, et la veille de la fête de ce Saint Cœur, il lui écrivit :

« O ma Fille, vous me faites revivre, et je me sens incapable de vous remercier de la consolation que vous me donnez. Soyez sûre qu'en cette fête je vous consacrerai entièrement à la Sainte Vierge, et que je la prierai de vous présenter elle-même à son divin Fils, pour que vous soyez son épouse. Je suis transporté de joie en vous écrivant ceci, et quand je verrai le jour de vos noces, je pense que j'en mourrai. »

On aime à trouver ces preuves des racines profondes que la dévotion aux Sacrés Cœurs avait déjà poussées.

La S[r] Marie de l'Ascension fut une vraie épouse de Jésus crucifié, et elle trouva mille moyens ingénieux pour se rappeler constamment les scènes douloureuses de sa Passion. Portait-elle un fardeau, Jésus se présentait à son esprit chargé de sa croix. En s'habillant, elle pensait à la robe blanche dont il avait été revêtu ; en ôtant ses habits, à son dépouillement avant d'être crucifié. Prenait-elle son repos, elle désirait se reposer dans la plaie de son Sacré Cœur. Si elle baisait la terre, elle la baisait en union avec ses chûtes douloureuses sous le poids de sa croix. Aussi sa prière la plus ordinaire était la demande d'être entièrement insensible à tous les plaisirs des sens. Il est permis de croire qu'elle fut exaucée ; car son union à son divin crucifié était continuelle la nuit comme le jour. Son réveil était presque toujours un élan instinctif d'amour vers lui.

Une application si continuelle à Dieu ne la rendit point impropre à remplir les divers emplois que l'obéissance lui confia. La maladie qui lui enleva la vie fut longue et cruelle, mais jamais sa patience n'en fut altérée. La seule grâce qu'elle demanda fut d'aller le plus tard possible à l'infirmerie ; c'est l'amour de la solitude et le désir d'épancher plus librement son cœur en Dieu qui lui inspiraient cette demande. Au dernier moment cependant, elle eut à subir un violent assaut du démon. Ses paroles, conservées dans sa biographie, feraient même supposer qu'il se présenta à elle sous une forme visible. Elle prit alors de l'eau bénite,

fit plusieurs fois le signe de la croix, contempla avec amour le Crucifix, mais ne recouvra le calme complet qu'en prenant un reliquaire où il y avait une parcelle de la vraie Croix. Ce fut le dernier effort de l'ennemi de son salut. Le soir du Mercredi-Saint 1705, elle s'endormit pieusement dans le Seigneur.

La S^r^ Marie de Sainte-Barbe Robillard était poëte. Un cantique au divin Cœur de Jésus est inséré dans sa biographie. Il est plein de simplicité et de piété. Son humilité fut cependant plus remarquable que son talent poétique. Nous en citerons ce trait original et pratique. Elle demanda avec de vives instances en plein chapitre qu'on voulut bien lui signaler ses défauts. Sa demande était si évidemment sincère qu'on ne l'épargna point. Rentrée dans sa cellule, elle écrivit sur un carton toutes les observations qui lui avaient été faites, y mit en gros caractères, comme titre : *Mon portrait,* et plaça cet écrit dans l'endroit le plus apparent, où il resta jusqu'à sa mort. Plusieurs fois, il lui fut dit de l'enlever, qu'il n'était pas nécessaire que ses défauts fussent ainsi affichés aux yeux de tout le monde, et toujours elle répondit : « Cela ne me fait point de peine, je voudrais que ces défauts n'eussent jamais existé en moi, qu'ils n'eussent jamais été que sur ce papier, mais quand on me voit, on en découvre bien d'autres. » Ces sentiments sont bien conformes à ceux qui se trouvent si souvent dans les écrits du V. P. Eudes. Cette humble Sœur mourut le 6 février 1708.

Le lendemain de la fête de S^t^ Joseph mourait, la même année, la S^r^ Marie de Sainte Colombe Dannemont, à l'âge de 72 ans, et après 50 ans environ passés dans le Monastère. Le caractère distinctif de cette fervente religieuse fut de chercher, par tous les moyens, à se rendre utile à la Religion. Malgré son peu de talent pour écrire, elle s'appliqua avec un grand zèle à recueillir les souvenirs, les traditions de l'Institut, et avant de mourir elle confia le tout à la S^r^ Marie de S^t^ Augustin le Boucher, qui devait s'en servir pour les Annales et les Fleurs de l'Ordre.

Dans le monde, elle avait été mariée à M. des Fourneaux et elle avait occupé un rang assez élevé. Dans le Monastère, elle remplit les emplois les plus humbles. Pendant 27 ans elle fut occupée du linge des Pénitentes et leur rendit les services les plus vils sans jamais se lasser. Lorsque les forces lui firent défaut, elle sollicita au moins comme une faveur de balayer leurs appartements.

Son oraison était très simple, mais très élevée, si on en juge

par les méditations sur le *Pater* et sur les commandements de Dieu, que les *Annales* ont conservées.

Les plaies de Notre-Seigneur étaient souvent considérées par elle comme des asiles, où toutes les créatures doivent se réfugier. Elle-même, par un acte de charité universelle, se plaisait à les y placer par la pensée. Dans celles que les épines firent à la tête sacrée du divin Roi, elle mettait le Pape, les Cardinaux, les Évêques et tous les Prélats de l'Église, suppliant Notre-Seigneur de les remplir de son esprit pour la bien gouverner.

Celle de la main droite était réservée aux rois, aux princes et aux militaires pour que leur conduite fût inspirée par la divine sagesse, l'esprit de foi et de crainte de Dieu.

Elle mettait dans celle de la main gauche les magistrats et les gens de justice, et demandait pour eux le zèle de la justice et de la religion.

Les prêtres, les curés, les supérieurs, tous ceux qui avaient charge d'âmes avaient la plaie du pied droit pour y trouver le don de conseil et de piété.

Celle du pied gauche devait être le refuge de tous les pécheurs et en particulier des Pénitentes du monastère. Elle priait Notre-Seigneur de leur accorder une sincère et durable conversion.

Elle se réservait pour elle-même et pour tous les religieux et religieuses la plaie du Sacré Cœur, parce qu'ils sont plus spécialement consacrés à Dieu, et elle demandait pour eux qu'ils fussent de vivantes copies de ce divin Cœur.

Devenue très infirme, la S[r] Marie de Sainte-Colombe ne pensa plus qu'à se préparer à la mort par de longues prières. Avec la permission de ses Supérieures, elle prit l'habitude de réciter chaque jour tout le Psautier et de se livrer à plusieurs autres pratiques aussi pieuses. Son âme était donc prête à paraître devant le Souverain Juge, qui lui aura fait miséricorde.

C'est au milieu de ces deuils et de plusieurs autres que nous ne pouvons mentionner que s'acheva la première supériorité de la Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin du Bocage. La S[r] Marie de Sainte-Catherine Blouet de Camilly fut élue à sa place. Ces deux religieuses vont gouverner alternativement la maison jusqu'en 1738.

# CHAPITRE III

**La Mère Marie de Sainte-Catherine Blouet de Camilly, sa première supériorité. — Mort des Sœurs Marie de la Présentation Leconte de Launey et Marie de la Nativité Herson.**

La Mère Marie de Sainte-Catherine était petite-fille de M^me^ de Camilly, la protectrice si dévouée de Notre-Dame-de-Charité dès son origine et mère du Père Blouet, premier successeur du V. P. Eudes. Nous pensons que c'est en considération de ce dernier que l'évêque de Coutances présida sa profession. Sa pieuse aïeule, ainsi que ses parents, s'appliquèrent à former son cœur à la piété. Un trait de son enfance suffirait au besoin pour le prouver. Un des jours de la Semaine Sainte, elle fut amenée à Notre-Dame-de-Charité par sa gouvernante en compagnie de ses sœurs. Les religieuses chantaient alors les trois nocturnes. Aussi l'office se prolongea fort tard. La jeune enfant ne s'en plaignit nullement, mais il n'en fut pas ainsi de la bonne grand'mère. Elle en fit ses plaintes au Vénérable, qui promit d'autant plus facilement d'y mettre bon ordre qu'il apprit en même temps la fatigue excessive ressentie par ses Filles. C'est à partir de ce jour que la communauté ne chante plus que le premier nocturne.

Les pauvres eurent les prémices de sa charité envers le prochain. Toute petite, elle savait voir Jésus-Christ en eux, et les soulager par esprit de foi. Pour adoucir leur misère, elle se privait avec bonheur de tout ce que sa famille lui donnait, et elle savait profiter de ces occasions pour leur rappeler, avec une grâce charmante, les vérités de la religion. Son amour pour la Vierge des vierges la portait surtout à les instruire de tout ce qui touchait à son culte. Tantôt elle leur distribuait des images, tantôt elle leur donnait des chapelets, et leur enseignait à réciter cette prière avec la confiance qu'elle avait elle-même.

Un jour, dans un esprit évidemment prophétique, le Vénérable Eudes l'ayant rencontrée dans le monastère, lui annonça que Dieu la destinait à en être plus tard une des principales colonnes. Cette parole se grava profondément dans l'esprit de l'enfant. Quelque temps après, ses parents la placèrent pour se préparer

à sa première communion chez les Ursulines de Pont-Audemer ; ces dames tentèrent de la faire se fixer dans leur communauté, mais elle leur répondit que c'était impossible, que Dieu lui avait fait connaître sa volonté et prédit par le Père Eudes qu'il la voulait religieuse de Notre-Dame-de-Charité.

En effet, les parents de M[lle] Blouet, malgré leur tendresse, cédant à ses vives sollicitations, lui permirent d'entrer au noviciat dès sa quinzième année. Elle fut revêtue du saint habit le jour de la Conversion de Saint-Paul, 1683. La joie qu'elle en éprouva influa heureusement sur sa santé, qui devint plus forte. Elle se livrait avec ardeur aux travaux les plus pénibles du monastère, et si on l'avait laissée suivre son attrait, elle eut fait profession comme Sœur converse. Ses instances furent même si vives, que pour y mettre fin, les Supérieurs durent lui défendre absolument de parler de cette question. Toute sa vie, cette bonne Mère témoigna une affection spéciale à ces humbles Sœurs, dont elle avait voulu partager les mérites.

Cet attrait pour la vie cachée fit juger à plusieurs Sœurs que cette jeune religieuse n'aurait pas beaucoup d'aptitude pour les emplois, et que Dieu l'appelait plus à se sanctifier elle-même qu'à sanctifier les autres. On ne voyait pas comment se réaliserait la prophétie du Vénérable Instituteur. Mais on changea vite d'opinion, lorsque l'obéissance eut confié quelques fonctions à la Sœur Marie de Sainte-Catherine. Son intelligence et son discernement ne tardèrent pas à se faire remarquer. Sa condescendance et son amabilité lui gagnèrent l'estime et l'affection de toutes les Sœurs qui partageaient ses emplois.

Souvent ces paroles de Notre-Seigneur : *Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir*, faisaient l'objet de ses méditations. On peut dire qu'elles ont été la règle de sa conduite. Sûres de sa vertu, les Supérieures l'employaient à tout, la changeaient sans cesse d'emploi. Les dortoirs n'étaient point encore bâtis, elle a passé plus de vingt ans sans avoir de cellule particulière. Souvent même, elle a changé de lit plusieurs fois par semaine pour obliger des malades. S'il s'agissait de les veiller ou de les suppléer dans leurs fonctions, elle était également toujours prête.

Cette vie humble fit éprouver dans la communauté un certain étonnement lorsqu'elle fut nommée directrice du noviciat, n'ayant encore que trente-deux ans. La plus étonnée et surtout la plus affligée fut la S[r] Marie de Sainte-Catherine elle-même. Le confes-

seur de la maison fut obligé de la consoler et de lui fournir les raisons les plus fortes de soumission à la divine Volonté. C'est à partir de ce moment qu'elle prit l'habitude de réciter, par son conseil, ces paroles du Pater : *Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra* ; elles devinrent sa force et calmèrent sa frayeur excessive pour les charges honorables.

La conduite de la nouvelle directrice fut pleine de bonté et de prévenance à l'égard des novices. Sans les ménager, elle s'efforçait surtout de leur rendre doux et facile le joug du Seigneur. Son principal soin était de les détacher de tout, et surtout d'elles-mêmes pour ne les faire vivre que pour Dieu. Souvent elle leur répétait que l'esprit de leur sainte vocation consistait « dans l'union avec Dieu, dans une entière abnégation de soi-même et dans une parfaite charité pour le prochain. »

Après avoir rempli cette importante fonction pendant plusieurs années, la S^r Marie de Sainte-Catherine fut chargée des Pénitentes. Elle avait la prudence, le zèle, la discrétion et la charité nécessaires pour ce difficile emploi, aussi rien n'échappait à sa pénétration et à sa vigilance. Les hypocrites étaient vite démasquées ; celles qui voulaient pratiquer la vertu recevaient les encouragements les plus propres à les soutenir ; les rebelles étaient doucement et fermement ramenées dans le devoir. L'habile maîtresse s'appliquait surtout à bien choisir les moments pour rendre plus utiles ses corrections.

C'est ainsi que tout naturellement ses succès dans les différents emplois et ses éclatantes vertus désignèrent la S^r Marie de Sainte-Catherine pour succéder à la Mère Marie de Saint-Isidore Helloüin. Son intelligence lui montrait toute l'étendue de ses obligations, et son profond mépris pour elle-même lui persuadait qu'elle n'avait point les qualités voulues pour les remplir. Aussi le combat qui se livra en elle fut si violent que sa santé en fut altérée. Son chagrin, s'il avait été volontaire, l'aurait fait manquer de soumission à Dieu. En effet, pendant plus de six mois, il lui fut impossible de faire les fonctions de sa charge sans verser des larmes. Le temps qui adoucit tout ne fit jamais complètement disparaître cette profonde impression de chagrin. La violence continuelle qu'elle a dû se faire pour remplir ses devoirs de supérieure, a ainsi considérablement augmenté ses mérites, car jamais, malgré cette peine, sa fidélité ne s'est un seul instant démentie.

Pendant tout le temps qu'elle fut supérieure, la Mère Marie de

Sainte-Catherine s'appliqua à mettre en pratique la parole de Notre Seigneur à ses apôtres : « *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* » C'était la résolution ordinaire de ses retraites et elle y fut fidèle. C'est avec une douceur merveilleuse qu'elle conduisait ses Sœurs ; même celles que son devoir l'obligeait à reprendre étaient convaincues de sa bonté. C'était surtout à l'égard des âmes timorées que sa douceur se montrait dans toute son étendue. La Mère Blouet avait reçu un don particulier pour les calmer et leur inspirer la confiance en Dieu.

Les vertus qu'elle recommandait le plus étaient, avec cette confiance en Dieu, un amour sincère pour le prochain et surtout une profonde humilité : « Sans cette humilité, disait-elle, nous ne faisons aucun bien, toutes nos fautes viennent presque du défaut de cette vertu. » Sa conduite l'enseignait encore mieux que ses paroles. C'est ainsi que les marques de respect attachées à sa dignité lui étaient fort pénibles, et son soin continuel était de les rapporter à Dieu dont elle tenait la place. Persuadée de sa bassesse et de son néant, elle ne tenait aucun compte des fautes qui la blessaient personnellement, et ne souffrait qu'avec peine les excuses qu'on voulait lui en faire. Elle répondait alors : « Il n'y a pas sujet de vous inquiéter, la chose ne s'est passée qu'entre nous ; je vous en prie, n'en parlons plus. » Ses actions, ce qui est plus parfait et plus rare, prouvaient mieux encore qu'elle n'en gardait aucun pénible souvenir.

A part la consécration de la chapelle, dont nous avons parlé, son premier gouvernement ne renferme pas d'actes extérieurs bien saillants. Mais il fut marqué par plusieurs morts fort sensibles à la Communauté.

Ce fut d'abord celle de la S[r] Marie de la Présentation Leconte de Launey, gagnée à Dieu et à la vie religieuse, ainsi que nous l'avons vu, par le V. P. Eudes et Marie Desvallées, dès l'année 1654. Jamais son humilité ne lui permit d'accepter le titre de bienfaitrice que la reconnaissance de la communauté voulait lui donner, et toujours elle se plut dans les emplois les plus humbles du jardin, de la lingerie et de l'infirmerie. Cette vertueuse Sœur, complètement oublieuse de la délicatesse de sa première éducation, se livrait à tous ses travaux avec un courage d'autant plus digne d'admiration que l'extrême embonpoint dont elle était affligée, les lui rendait plus pénibles. A l'infirmerie elle a été des mois entiers sans quitter ses vêtements pour se reposer. La charité

était si vive chez la Sœur Marie de la Présentation, que jamais ses accablantes fatigues n'ont pu lui faire proférer la moindre plainte.

Sa grande vertu lui avait acquis la vénération de toutes les personnes qui la connaissaient. Dans sa vieillesse, les petites pensionnaires sollicitaient la permission de la visiter et de baiser celle qu'elles appelaient la *Sainte*. Cette vénérable Sœur savait les entretenir avec tant de bonté et de douceur que ces jeunes cœurs l'aimaient autant qu'ils la vénéraient.

Dans les longues infirmités de ses dernières années, Dieu se plut à récompenser la charité qu'elle avait elle-même exercée à l'égard des malades. Ses Sœurs rivalisaient d'ardeur à la veiller et à lui rendre les soins les plus pénibles, et cela pendant plus de seize mois. Toutes disaient aussi n'avoir jamais vu vieillesse plus aimable et ne pouvaient se lasser d'admirer son égalité d'humeur, sa douceur et son affabilité. C'est ainsi que, pleine de mérites, elle rendit son âme à Dieu le 17 juin 1709, âgée de 85 ans, et professe depuis 52.

Trois ans plus tard, le 4 juin 1712, s'éteignait à son tour la Mère Marie de la Nativité Herson. Elle était âgée de 82 ans, professe depuis 59 ans, et avait consacré au bien du monastère 70 ans de sa longue vie. Il est peu de religieuses, s'il en est, qui ait plus de titre à la reconnaissance et à la vénération de tout l'Institut; il en est peu qui lui aient laissé de plus grands exemples de vertus. Le lecteur connaît déjà une vie qui se lie si intimement aux origines de l'Ordre. Il nous reste donc bien peu de chose à en dire.

Si nous l'étudions dans son ensemble, la Mère Herson nous apparaît comme le modèle parfait de la femme forte. Dans cette longue carrière on trouve des tentations, des luttes et pas une défaillance; les plus tristes évènements, les contradictions les plus violentes la laissent toujours maîtresse d'elle-même. S'il y a eu chez elle quelques imperfections, la cause en a été l'excès de cette vertu de force, qui lui rendait très difficiles à supporter les lâchetés dans le service de Dieu et les résistances dans l'obéissance. Ce fut évidemment la cause pour laquelle la supériorité ne lui fut pas continuée après son premier triennat. Dans la suite, les Sœurs apprécièrent mieux son esprit de régularité, et elle fut quatre fois réélue.

Le mérite de cette vertu toujours ferme, toujours égale à elle-

même, est d'autant plus grand que, bien des fois, cette Mère a avoué n'avoir jamais connu au service de Dieu les consolations sensibles. Il lui fallait donc toujours chercher Dieu uniquement pour lui-même. Dans l'oraison, ordinairement, elle se contentait de s'anéantir à ses pieds, de reconnaître ses péchés et ses misères, et d'implorer sa bonté et son infinie miséricorde. Sa conduite prouvait aussi qu'elle estimait plus la vraie humilité et une grande patience que les extases et les ravissements. Ni ses aridités, ni son grand âge ne purent jamais la faire manquer d'exactitude à l'oraison, et en la voyant y arriver toujours des premières, il était difficile aux Sœurs de ne pas se faire de vifs reproches, si elles avaient tant soit peu cédé à la lâcheté sous ce rapport.

En rappelant à lui le Vénérable Instituteur, Dieu fut assez bon pour laisser au monastère, pendant trente-deux ans, cette fidèle interprète de son esprit et de ses volontés. Presque toutes les Religieuses qui y entrèrent alors, l'eurent pour directrice ou pour supérieure, et la lecture de leurs vies est la meilleure preuve de la bonne et sérieuse formation qu'elles reçurent. La ferveur régna dans la Communauté à un degré qu'il sera toujours difficile d'égaler.

Les enseignements de la Mère Herson portaient souvent sur la dévotion aux Sacrés Cœurs, et dans ses entretiens elle était l'écho fidèle de son saint oncle. Elle disait après lui : « Les Reli-« gieuses de Notre-Dame-de-Charité ont des obligations bien « spéciales d'honorer cette Mère incomparable, et elles doivent « s'y appliquer de toutes les manières possibles, car elles lui « appartiennent, non point en qualité de servantes, comme les « autres chrétiens, mais de Filles de son Saint Cœur. » C'est ce titre qu'elle estimait au-dessus de tous les autres. La célébration de la fête du Cœur Immaculé de Marie lui causait une sainte joie et lui faisait dire : « C'est une fête plus du ciel que de la terre, et « nous devons estimer infiniment le bonheur de notre Ordre, qui « a été choisi de Dieu pour la célébrer le premier ; mais le culte « que nous lui devons consiste surtout à rendre nos cœurs sem-« blables à ce Cœur admirable. »

La vénération de la Mère Marie de la Nativité pour le divin Cœur de Jésus était plus grande encore. Rien ne pouvait satisfaire son désir de reconnaître la divine charité dont il a été embrasé pour nous, et par tous les moyens en son pouvoir elle cherchait à en propager le culte. C'est en grande partie à ce zèle que le monastère dut d'en pouvoir célébrer la fête. Sa dévotion

lui aurait fait désirer que, pendant l'octave, comme le jour de la fête, la Communauté en récitât l'office à neuf leçons. Obligée de se rendre aux bonnes raisons données pour établir l'usage actuel, elle veilla surtout à ce que rien ne fût contraire à l'esprit de l'Église et à la stricte observance, car une de ses maximes était : « Notre dévotion ne doit pas consister à entreprendre beaucoup de choses, mais à bien faire ce que nous savons être la volonté de Dieu sur nous. » Les indulgences attachées à perpétuité à ces fêtes furent sollicitées et obtenues par elle pendant sa dernière supériorité.

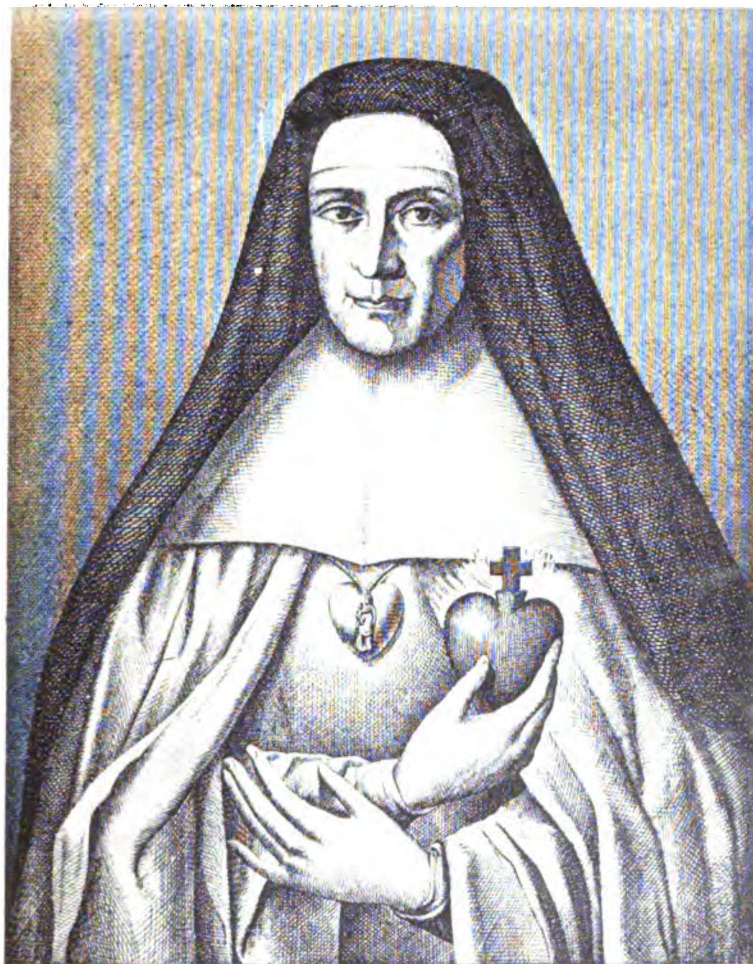
Pour inspirer aux Sœurs l'estime de l'Institut, la Mère Marie de la Nativité leur en rappelait souvent la noble et sainte origines, c'est-à-dire les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, et elle leur faisait voir l'obligation de ne rien souffrir dans les leurs de contraire aux saints engagements de la Religion, et de travailler toujours avec une nouvelle ardeur à se rendre de moins en moins indignes d'une si sainte et sublime vocation.

Après la dévotion aux Sacrés Cœurs, l'objet le plus ordinaire des entretiens de la pieuse Mère était l'union et la charité entre les Sœurs. Les amitiés particulières en étaient regardées comme la destruction, aussi elle les combattait avec énergie et persévérance. Sa charité à elle-même était universelle ; cependant elle savait entourer de soins et de bontés les personnes faibles, timides, les encourager et se faire en tout leur protectrice dévouée. Elle répétait la parole de S[t] François de Sales :

« Le prochain est l'arbre de vie, il est défendu d'y toucher sous peine de mort ; pour lui, il faut tout faire, excepté se damner. Nous devons l'aimer, non en paroles, mais en effet et en vérité, l'aimer cordialement quel que soit son état, comme nous nous aimons nous-mêmes, car c'est la mesure prescrite à notre charité par Notre-Seigneur lui-même. »

Sa conduite répondait à son enseignement. La Mère Herson qui avait un caractère si énergique et si fortement trempé, a été vue pleurer de compassion avec les Sœurs que le chagrin oppressait. Dans cette nature virile, un trait étonne et touche particulièrement. Elle n'était point surprise que des choses fort petites causassent de fort grandes peines ; elle y compâtissait et les soulageait de son mieux, mais elle ne voulait point qu'on eût la lâcheté de s'en laisser abattre.

« Peu importe à notre ennemi, disait-elle, qu'il nous lie avec un fil ou une grosse chaine. L'important pour lui, c'est de nous tenir. Il se sert de tout



**LA T.-H. MÈRE MARIE DE LA NATIVITÉ HERSON**

NIÈCE DU VÉNÉRABLE PÈRE JEAN EUDES

*2e supérieure du monastère de N.-D. de la Charité de Caen*
*2 de l'ordre*
*décédée le 4 juin 1712, âgée de 82 ans et professe de 59.*

pour nous tendre des piéges, nous devons lui résister en tout et être fidèles à Dieu dans les petites choses comme dans les grandes. »

Parmi les avis donnés par cette Mère, nous trouvons encore celui-ci : Elle voulait qu'on marchât humblement et simplement dans les voies ordinaires de la vertu, sans s'occuper des subtilités ni des secrets de la vie spirituelle. « Qui va simplement, va sûrement, disait-elle. »

Malgré une vie si constamment consacrée à la pratique de toutes les vertus, cette héroïque servante de Dieu était très fortement frappée de la crainte de la mort et du jugement. C'était sans doute pour lui cacher l'ample moisson de mérites acquis et la tenir toujours dans l'humilité, que le Seigneur permettait ces terreurs. Comme S[t] Bernard, on la voyait trembler à ces paroles : « L'homme ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine. » Mais, sans découragement, elle s'animait à plus de fidélité à tous ses devoirs pour se rendre digne des divines miséricordes. En effet, elle a suivi les exercices de la communauté jusqu'à sa mort, sans se dispenser des jeûnes et des abstinences, malgré ses infirmités et sa vieillesse. Le médecin l'engageait à ne pas faire le dernier carême, elle le supplia de lui laisser sa liberté, disant : « Ce sera sans doute le dernier. » La manière dont elle prononça ces paroles impressionna les Sœurs, qui y virent l'annonce de sa mort prochaine.

La vénérée Mère continua cependant sa vie ordinaire jusqu'au 3 juin, au soir. Ce jour-là les Sœurs la virent encore à tous les exercices, mais le lendemain matin, au moment du lever, on entendit quelques plaintes sortir de sa cellule. Elle avait été frappée d'un mal subit et violent en cherchant à s'habiller. Le médecin et le confesseur furent aussitôt appelés et la trouvèrent fort mal. Bien qu'elle ne parût pas avoir sa connaissance, on la vit baiser avec amour le crucifix qu'on lui présentait. C'est en le pressant sur ses lèvres qu'elle rendit à Dieu son âme généreuse, le samedi 4 juin 1712, dans l'octave de la fête du Saint Sacrement ; elle avait 82 ans. Dieu, dans sa bonté, lui épargna les terreurs de la mort, qu'elle craignait tant.

Au moral comme au physique, la Mère Marie de la Nativité Herson avait beaucoup de traits de ressemblance avec son vénérable oncle. C'était la même énergie de volonté, la même persévérance dans les œuvres entreprises, la même dureté pour elle-même, la même bonté pour les autres. La piété de la nièce semble seulement avoir été moins onctueuse et moins tendre.

Comme son oncle, elle avait un tempérament sain, la taille petite, mais bien prise, la voix forte et agréable. Sur la fin de sa vie, sa tête était devenue tremblante et penchée sur sa poitrine. Elle avait été aussi affligée de surdité.

C'est en grande partie à la vénération de la Mère Herson pour son saint oncle que nous devons les matériaux dont nous nous sommes servis pour la première partie de cet ouvrage. Elle avait pris un soin religieux de recueillir ses lettres, ses écrits, ses paroles, et Dieu lui conserva la vie et toutes ses facultés jusqu'au moment où les premiers historiens commencèrent à recueillir les documents nécessaires à leurs ouvrages. Ils ont donc tous puisé à une source absolument sûre. Cet important service rendu à tous les enfants du V. Eudes par la Mère Marie de la Nativité, et l'héroïsme de ses vertus feront que sa mémoire leur sera toujours en très particulière vénération.

## CHAPITRE IV

**Supériorité des Mères Marie de Saint-Isidore Hellouin du Bocage et Marie de Sainte-Catherine Blouet de Camilly. — La jeune Françoise Basin. — Episcopat de Mgr de Lorraine. — Discussion sur les Constitutions. — Deux statues ayant appartenu au V. P. Eudes sont données au Monastère. — Lettre de Mgr de Belsunce, sur la peste de Marseille.**

Après avoir fait connaître de notre mieux quelques-unes des premières Mères, nous sommes obligé de nous borner et de laisser même sans les citer des Sœurs dont les vertus mériteraient d'être connues. Pendant la supériorité de la Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin qui succéda en 1714 à la Mère Blouet, nous ne mentionnerons que la mort vraiment édifiante d'une toute jeune Pensionnaire. Nous dédions ce trait charmant à toutes celles qui lui ont succédé dans les pensionnats de Notre-Dame-de-Charité.

La petite Françoise Bazin perdit ses parents fort jeune et fut mise vers l'âge de sept ans dans le monastère par M. de Sainte-Honorine, son tuteur. Alors son esprit parut très borné et elle devint un peu le jouet de ses compagnes. Loin de s'en fâcher,

la bonne enfant paraissait heureuse de leur procurer quelques divertissements. Elle témoigna bientôt un vif désir de recevoir la sainte communion. Ses maîtresses profitèrent habilement de ces bonnes dispositions pour la corriger de ses défauts et en particulier de sa paresse. Cette mauvaise disposition est une des plus tenaces chez les enfants, car ses racines font ordinairement partie du tempérament même, qu'il n'est pas facile de changer. La sainte ardeur de Françoise pour s'unir à son divin Maître fit promptement cette espèce de miracle. Son catéchisme, pour l'étude duquel elle avait montré jusque-là de la répugnance, ne la quitta plus un seul instant. Elle employa au travail jusqu'à ses récréations pour se punir de sa paresse passée. Il fut bientôt nécessaire de la modérer, dans la crainte que sa santé ne s'altérât.

Les progrès de la pieuse enfant dans les autres vertus ne furent pas moins admirables. Sa charité pour ses compagnes s'éleva souvent jusqu'à l'héroïsme. Une d'elles lui demanda un jour de l'aider dans son travail; Françoise le fit volontiers. Bientôt la maîtresse s'aperçut que le sien n'avançait pas, et, croyant à une rechûte, l'en reprit avec une grande rigueur. L'humble enfant reçut ces punitions avec une douceur et une soumission parfaites sans trahir le secret promis à son amie. La maîtresse ne connut la vérité que par l'aveu d'une autre élève qui ne put voir sans chagrin cette punition imméritée. La sévérité se changea alors en admiration pour cette vertu précoce. La bonne et charitable enfant continua à se sacrifier en toute occasion pour les autres pensionnaires, se faisant avec plaisir leur vraie servante.

La charité et la mortification la portèrent aussi à se priver à tous ses repas de son dessert pour en faire l'aumône aux pauvres Pénitentes. Ses maîtresses furent encore obligées de modérer sa ferveur et de lui ordonner de manger tout ce qui lui serait servi. Elle sut se dédommager sous le rapport de la mortification en rendant son lit très-incommode, en mettant de petites pierres dans ses souliers, en se tenant dans des positions très-gênantes et en se faisant souffrir de mille autres manières, car elle voulait imiter secrètement tout ce qu'elle entendait dire des plus saintes religieuses.

C'est après cette admirable préparation qu'elle fut admise à faire sa première communion. Son confesseur louait sans cesse ses pieuses et saintes dispositions et ne pouvait comprendre tant de sainteté dans un âge si tendre. Depuis longtemps déjà la

pieuse enfant suppliait la sous-directrice de la recevoir au nombre de ses novices. A partir du beau jour de sa première union à Notre-Seigneur, son désir de se donner à lui irrévocablement par la profession religieuse devint plus vif encore ; elle eut voulu pouvoir ajouter au nombre de ses années pour le réaliser plus tôt. Dieu se réservait de satisfaire lui-même les ardentes aspirations de ce jeune cœur.

En effet, un an après sa première communion, une fièvre violente mit en danger la vie de la pieuse Françoise. Bientôt il fut visible que c'était un fruit déjà mûr pour le ciel. Sa patience et sa douceur firent l'édification de tous ceux qui en furent les heureux témoins. Elle ne voulait entendre parler que de Dieu et paraissait ne le perdre jamais de vue. Son ardeur de le voir était si grande que pour lui faire accepter les remèdes ordonnés, il suffisait de lui dire qu'elle abrègerait ainsi son purgatoire et jouirait plus tôt de la présence divine.

Une de ses anciennes maîtresses lui présenta des cerises nouvellement cueillies ; la petite malade les regarda d'abord avec un visible plaisir, puis se ravisant, demanda si en s'en privant elle avait chance d'être moins longtemps en purgatoire. La sœur lui ayant répondu que, dans son état, cette petite satisfaction lui était bien permise, elle reprit : « Mais ne verrai-je pas plus tôt Dieu, si je m'en prive pour son amour ? » Il n'était pas possible de lui dire le contraire, et la pensée que ce petit sacrifice pourrait avancer son bonheur, le lui fit faire aussitôt.

La délicatesse de sa conscience lui montrait ses plus petites imperfections, et elle s'en confessait avec une grande sincérité et contrition. Après avoir reçu, avec une piété qu'il est plus facile de s'imaginer que de décrire, les derniers sacrements, elle demanda avec instance d'être enterrée avec l'habit religieux. Son extrême jeunesse ne permit pas de lui accorder cette grâce.

Après sa mort édifiante, on découvrit le motif de ses instances dans un petit écrit signé de sa main où elle disait : « J'ai fait vœu de pauvreté, chasteté et obéissance à l'âge de huit ans. Je l'ai depuis renouvelé tous les ans et le garderai jusqu'à mon dernier soupir. » Tous les jours, elle avait demandé à Dieu cette fidélité en disant à la fin de ses prières : « Mon Dieu, faites-moi la grâce de mourir dans la pratique des vertus de pauvreté, chasteté et obéissance. » On comprit alors tout le sens de cette invocation, qui avait quelquefois paru étrange à ses compagnes et à ses maîtresses. Du moins, la pieuse dépouille de cette enfant

privilégiée repose avec les religieuses dont elle avait si courageusement imité les vertus.

Dès le commencement de la seconde supériorité de la Mère Hellouin, le besoin de faire réimprimer les *Constitutions* se fit sentir, mais la question de savoir lesquelles il fallait reproduire se posa immédiatement. Le monastère de Guingamp poussait vivement à reprendre les premières de 1670. C'était l'avis d'un bon nombre de religieuses de Caen, mais la Mère déposée, Marie de Sainte-Catherine, et les plus anciennes se prononçaient pour l'édition qui avait été revue par le V. P. Eudes. Cette discussion, déjà légèrement commencée en 1704, ne fut définitivement terminée qu'en 1734. Plût à Dieu que dans les ordres religieux les différences d'idées n'eussent jamais troublé davantage la paix et la concorde. Nous sommes en effet heureux de dire que nous n'avons pas trouvé trace de manquement à la charité ni altération dans la cordialité des rapports entre ces bonnes Mères. Tout s'est passé de la manière la plus simple et la plus franche. Chacune défendait son sentiment devant les Supérieurs ecclésiastiques et attendait ensuite tranquillement leur décision.

Il y a un vrai plaisir à lire, dans les vieilles *Annales*, le récit du chapitre solennel présidé par l'abbé de Pibrac où cette grave affaire fut discutée une première fois. Peut-être pourrait-on reprocher à ce Supérieur une certaine inexpérience des communautés religieuses, mais on y trouve un respect pour la liberté des Sœurs uni à des procédés si charitables que, malgré soi, on est charmé. Deux Sœurs viennent l'une après l'autre se mettre à genoux à la grille et lisent successivement les raisons des deux partis. La première défend les anciennes Constitutions et expose qu'on doit les reprendre parce que leur approbation est contenue dans la bulle d'érection de l'Ordre. L'autre répond que les nouvelles ont été revues par le pieux Instituteur et qu'il a manifesté fort clairement son désir de les voir observées à perpétuité. Plus tard, celles de ce parti prouvèrent d'une manière irréfutable que la prétendue approbation de Rome n'existait pas ; que, pour la trouver dans la bulle d'Alexandre VII, il fallait donner à quelques termes généraux un sens qu'ils n'avaient pas. Des docteurs de Sorbonne consultés répondront dans ce sens, et le Père Costil, avec des documents fort authentiques, fera un rapport absolument convaincant pour la défense des nouvelles Constitutions.

Après les exposés des Sœurs, M. de Pibrac fit voter les qua-

rante-deux Sœurs professes ; il y eut deux voix de plus pour les anciennes Constitutions. Cette faible majorité embarrassa d'autant plus le Supérieur que la Mère Blouet et quelques anciennes Sœurs lui firent observer qu'elle venait des jeunes Religieuses. Il ne voulut plus se prononcer, et quand, après sa réélection, la Mère Hellouin le pressa de trancher cette affaire, il finit par lui dire qu'il fallait attendre à la soumettre au nouvel Évêque.

En effet, Mgr de Nesmond était mort le 16 juin 1715 à l'âge de quatre-vingt-six ans. Son épiscopat fut aussi long que fructueux. Pendant cinquante-trois ans, depuis le 15 mai 1662 jusqu'à sa mort, on peut dire qu'il couvrit son diocèse des plus utiles fondations. Jamais il ne cessa d'être pour le monastère de Notre-Dame-de-Charité un protecteur dévoué. Cette histoire renferme de nombreuses preuves de sa vigilante sollicitude pour l'œuvre de sanctification qui s'y accomplit et ses bienfaits obligent les Sœurs à la reconnaissance.

Le cardinal de la Trémouille fut nommé à l'évêché de Bayeux, mais ambassadeur de France à Rome et bientôt transféré à l'archevêché de Cambrai, il ne visita jamais son diocèse. L'abbé de Pibrac, doyen du Chapitre, en prit seulement possession en son nom.

MM. de Pibrac, de Launoy-Hue et Néel, ses vicaires généraux, administrèrent le diocèse comme vicaires du Chapitre jusqu'à la prise de possession de Mgr de Lorraine.

Ce prélat, né le 13 février 1665, était fils de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, et de Catherine de Villeroi, fille du Maréchal de ce nom. Louis XIV, qui connaissait ses opinions hardies, l'avait comblé de bénéfices, mais n'avait jamais voulu lui confier d'évêché. La Régence le fit pour le malheur du diocèse de Bayeux. L'abbé Peschard, janséniste déclaré et militant, prit possession pour lui le 30 octobre 1719. Il devait être, avec M. Helyes, le mauvais génie de ce faible évêque. Laissé à lui-même, Mgr de Lorraine, disent les *Annales*, était d'une bonté qui l'eût fait adorer de ses diocésains.

Quoiqu'il en soit, à son entrée dans son diocèse, il ne se conforma point à l'usage de ses prédécesseurs, et n'alla point prier la Sainte Vierge à sa chapelle de Notre-Dame de la Délivrande, et bientôt un mandement prouva que, si lui-même n'était pas du nombre des *Appelants* contre la bulle *Unigenitus*,

il était entièrement soumis à leur influence et épousait leurs intérêts. Ce mandement enlevait les pouvoirs : 1° de tous les Supérieurs des communautés de Religieuses ; 2° de tous les prêtres séculiers ou réguliers qui confessaient et prêchaient dans le diocèse ; 3° annulait les permissions accordées pour des chapelles non fondées, et 4° révoquait les approbations données aux statuts et réglements des congrégations ou confréries. Le but de cette ordonnance était de « ne confier toutes les brebis, autant qu'il se pouvait, qu'à de bons ministres pacifiques et ennemis des excès toujours dangereux... Dieu nous donne de bonnes intentions, continuait ce Prélat, grâce au Ciel nous n'en avons point d'autres que de faire connaître et régner Jésus-Christ qui est un Dieu de paix. A Dieu ne plaise que nous employions à d'autres usages le caractère dont il lui a plu de nous honorer... »

M. de Pibrac, sûr d'être révoqué, avait renoncé de lui-même à la supériorité de Notre-Dame-de-Charité. La Mère Hellouin ne pouvait évidemment traiter la question du changement des Constitutions avec un tel prélat. Déjà, même avant son arrivée à Bayeux, des lettres l'avaient fort mécontenté contre elle, car sa conduite vis-à-vis des Appelants lui avait été dénoncée, ainsi que son refus de les laisser dire la messe et prêcher dans la chapelle du monastère.

L'inquiétude des Sœurs était extrême ; elles voyaient toutes les autres communautés de la Visitation et des Ursulines troublées par les supérieurs et confesseurs jansénistes qui leur étaient imposés. En effet, malgré la résistance du plus grand nombre, il se formait toujours un groupe de dissidentes dans des maisons ainsi dirigées ; la paix en était bannie, les discussions les plus violentes y étaient journellement engagées.

Deux saints prêtres, MM. Halley, dirigeaient alors la communauté : l'un confessait les Religieuses, l'autre les Pensionnaires et les Pénitentes. Lorsque la Mère Marie de Saint-Isidore demanda la rénovation de leurs pouvoirs, Mgr de Lorraine lui répondit que ces Messieurs ne lui convenaient pas, qu'il fallait faire un autre choix et que si les Sœurs lui donnaient des preuves de leur soumission, il leur en donnerait de son affection pour leur communauté.

Cette réponse y jeta la consternation. La Mère Supérieure et la Mère Blouet, alors déposée, firent vœu de faire dire vingt messes à Notre-Dame de la Délivrande et de réciter un an au chœur l'office de l'Immaculée Conception pour obtenir que la

communauté fût préservée de ces cruelles épreuves. La récitation commença le 5 mai. Le secours fut aussi prompt qu'efficace.

La déposition de la Mère Marie de Saint-Isidore devait avoir lieu le 11 mai et l'Évêque avait désigné pour y assister MM. Loussel, doyen du Sépulcre, et Hamon, curé de Saint-Gilles. C'était indiquer clairement que l'un ou l'autre serait nommé supérieur de la maison. Pour éviter ce péril, la Mère Marie de Saint-Isidore lui écrivit pour demander M. Peschard, son vicaire-général. C'était fort habile, car outre le plaisir qu'elle faisait au Prélat, elle savait que cet ecclésiastique, habitant Bayeux, ne pourrait avoir beaucoup d'influence sur la communauté. Le succès fut complet et dépassa les espérances, car après que M. Peschard eut fait la déposition, il fut obligé de retourner à Bayeux, et Mgr de Lorraine écrivit de différer l'élection jusqu'après la fête du Saint-Sacrement, ajoutant qu'il la présiderait lui-même, accompagné de M. Peschard. Dans l'intervalle, il continua les pouvoirs aux aumôniers et se montra avec eux d'une très grande amabilité. Nous avons dit que c'est à cette époque qu'il permit aux fidèles de faire partie de la confrérie des Sacrés-Cœurs.

M. Halley, confesseur des religieuses, leur donna dans ces pénibles circonstances une bien grande preuve d'attachement. Un bénéfice de 3,000 francs lui était donné dans le diocèse de Chartres ; il ne touchait chez les Sœurs qu'une maigre pension de 500 francs ; il renonça à ce riche bénéfice pour continuer à les diriger. S'il savait l'impossibilité où était la communauté de trouver un autrè confesseur qui ne fût pas janséniste, il n'ignorait pas que son attachement aux saines doctrines pouvait d'un jour à l'autre l'exposer aux rigueurs de son Évêque, et l'empêcher même de continuer son ministère près des Sœurs. Malgré toutes ces considérations, il n'hésita pas, voulut partager toutes leurs épreuves et les aider à traverser cette violente tempête.

Dès que Mgr de Lorraine fut arrivé à Caen, M. Halley, au nom des religieuses, alla de nouveau le prier de présider leurs élections. Elles le préféraient de beaucoup à M. Peschard, qui était un vrai sectaire. Car si l'Évêque combattait la constitution *Unigenitus*, du moins il l'avait acceptée avant sa préconisation, et sa bonté naturelle donnait plus de facilité de traiter avec lui.

Sa Grandeur accepta et voulut se rendre le jour même au couvent. La Mère Marie de Sainte-Catherine Blouet de Camilly

fut élue à l'unanimité. Le prélat se montra très édifié de cette union, et consentit à visiter en détail toute la maison. Pendant qu'une partie des Sœurs occupaient finement les Vicaires généraux, les autres gagnaient Mgr de Lorraine et lui proposaient d'être lui-même leur supérieur. M. Peschard, l'ayant entendu, engagea Sa Grandeur à refuser à cause de ses nombreuses occupations, mais la nouvelle Supérieure répondit à cette insidieuse objection : « Oh ! Monseigneur, ne nous refusez pas, nous serons si raisonnables que nous ne vous surchargerons pas beaucoup. » Vaincu par ces prévenances, Mgr de Lorraine accepta. Le lendemain il donna la confirmation à quelques pensionnaires et pénitentes et signa toutes les permissions générales et toutes les faveurs qui lui furent demandées. Depuis ce temps, ce prélat disait hautement qu'il aimait beaucoup les Sœurs de la Charité, malgré qu'elles ne fussent pas de son parti, parce que la paix régnait chez elles et que toutes étaient unanimes dans leur sentiment.

La Mère Blouet du reste sut tenir sa parole et l'occupa peu des affaires du monastère. Ainsi elle garda sa bienveillance, et sa communauté échappa, on peut presque dire miraculeusement, aux troubles et aux persécutions qui agitaient alors toutes les autres communautés. Le Vénérable Eudes avait toujours été adversaire déclaré du jansénisme ; du haut du ciel il veillait sur ses enfants. Cette protection a été si puissante que ses deux Instituts ont été préservés de cette hérésie, la plus contraire aux sentiments pleins d'amour du divin Cœur de Jésus.

Le séminaire de Caen ne pouvait aussi facilement que les Sœurs échapper aux persécutions de la secte. Sa fureur se porta principalement sur cette maison et sur celle des Pères Jésuites. Les séminaristes furent enlevés aux Eudistes et placés dans les séminaires de Bayeux et de la Délivrande, où une autre congrégation se montrait plus docile à l'influence janséniste.

Pour ne plus revenir sur le funeste épiscopat de Mgr de Lorraine, nous dirons que son dernier acte public fut la signature de la protestation contre le concile d'Embrun, où le plus ardent des évêques *appelants*, M. Soanen, évêque de Senez, avait été condamné et interdit. Quelques mois après ce dernier scandale, Mgr de Lorraine mourut à Paris, le 9 juin 1728, à l'âge de soixante-trois ans.

Un historien plutôt bienveillant qu'hostile aux jansénistes, M. Pluquet, a porté de lui ce jugement :

M. de Lorraine était un franc janséniste, détestant les Jésuites de tout son cœur. Son esprit remuant et sa tête exaltée mirent bientôt le diocèse en feu. On ne voulait que des curés *appelants* ; on courait sus aux partisans de la bulle ; toutes les contestations prenaient la couleur du pays ; tout se faisait par exploits, citations et ajournements. On a vu à Bayeux, dans ces temps de trouble, un huissier assigner un prêtre orthodoxe, aux fins d'administrer un janséniste mourant ; un sergent, avec deux recors, introduire de force un P. Cordelier dans le couvent des Bénédictines, pour y célébrer l'office. »

Les épreuves spirituelles du commencement de cet épiscopat furent accompagnées de pertes temporelles fort sensibles. Dès le mois de février 1720, à la fin de la supériorité de la Mère Hellouin, la Communauté avait commencé à bâtir. Elle en était toujours réduite aux vingt cellules construites en 1688 ; les maîtresses des Pénitentes, à cause de l'insuffisance du réfectoire, mangeaient avec celles-ci. Il était donc nécessaire d'agrandir tous les lieux réguliers. On résolut de continuer le grand corps des bâtiments commencés trente ans auparavant. Mais lorsqu'ils furent à peu près terminés la dépréciation des billets de banque, sous le ministère de l'aventurier Law, jointe à d'autres pertes considérables, vint mettre les Sœurs dans la plus grande gêne. La Mère Blouet leur proposa alors de faire des économies sur la nourriture, et ce fut exécuté dans des proportions qu'il est difficile de concilier avec la prudence humaine. Il ne s'éleva cependant aucun murmure ni contre la mesure, ni, ce qui est plus édifiant encore, contre les dispositions mal prises qui avaient occasionné ces pertes. Quelques dons providentiels permirent au bout d'un an environ de supprimer ces privations.

En 1721, le P. Costil fit aux Sœurs un présent bien précieux par les pieux souvenirs qui s'y rattachaient. C'étaient deux statues de la très sainte Vierge qu'avait eues en grande vénération le pieux Fondateur. Une de ces statues sculptée, représente Marie, assise, tenant son divin Enfant sur son sein. Elle avait été constamment sur la table de travail du bon Père, et c'est à elle qu'il avait toujours recours. C'est devant elle qu'il faisait hommage à Marie de ses succès au retour de ses missions, qu'il se plaisait à l'honorer par les pratiques ordinaires de sa dévotion et qu'il méditait le mystère de l'Incarnation. Ce précieux souvenir a heureusement échappé à la Révolution et se trouve encore dans le Monastère.

La seconde statue était en cire et n'a pu être conservée. L'auguste Vierge y était représentée reposant dans son berceau. Le

Vénérable avait la coutume de l'exposer dans son oratoire pendant l'octave de la fête de la Nativité. On sait qu'il a composé un livre intitulé : L'*Enfance admirable de la Mère de Dieu*. Souvent il a dû en méditer les pages devant cette image. Devant elle également, son office et la messe de cette sainte Enfance lui furent inspirés.

Les Sœurs reçurent ces pieux souvenirs au chant des hymmes et des cantiques. L'une d'elles s'exerça à traduire en vers les sentiments de vénération du saint Fondateur à l'égard de ses deux statues. Celle qui était en cire fut donnée au noviciat, et les novices l'apportaient solennellement dans l'avant-chœur pendant la fête et l'octave de la Nativité. L'autre fut placée immédiatement dans ce lieu et y est encore aujourd'hui l'objet du culte des Sœurs. Elles remarquèrent que ce don coïncida avec divers envois de vivres qui suffirent à la Communauté pendant toute une semaine, au moment où leur disette était plus grande. Aussi portaient-elles cette statue au réfectoire pendant leurs repas, pratique qu'elles ont quelquefois observée depuis, les jours de grandes fêtes.

C'est après le récit de ces faits que les *Annales* du monastère ont inséré une longue lettre de Mgr de Belzunce, où il raconte lui-même aux Sœurs la peste de Marseille, son vœu au Sacré-Cœur et la cessation miraculeuse du terrible fléau. Cette lettre du 3 décembre 1722 fait partie de l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur ; aussi nous nous ferions un scrupule de ne pas la reproduire en entier. Malheureusement les *Annales* ne nous disent pas comment s'engagea cette correspondance qui prouve que l'apostolat du Vénérable Eudes était connu du pieux Évêque. Peut-être avait-il demandé des renseignements, des livres au Monastère ? S'il est certain que le saint Évêque fixa la fête au vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement, pour se conformer aux révélations faites à la B. Marguerite-Marie, il est non moins clair que cette bienheureuse n'est pas la seule inspiratrice de son culte au Sacré-Cœur. Nous sommes porté à croire qu'il a puisé aux deux sources d'où cette dévotion s'est répandue dans le monde.

La longueur de la lettre prouve encore le désir que le charitable prélat avait de faire plaisir à celles auxquelles il l'adressait.

Madame,

« Je bénis Dieu de ce qu'il a inspiré au R. P. Eudes d'établir une Congrégation aussi sainte que la vôtre, et de l'avoir consacrée particulièrement

au divin Cœur de Jésus. Je crois, Madame, ne pouvoir mieux vous témoigner et à votre sainte Communauté ma parfaite reconnaissance pour les bontés que vous voulez bien me témoigner dans la lettre que je viens de recevoir, et ne pouvoir en même temps me servir d'un moyen plus efficace pour affermir et augmenter votre confiance dans les miséricordes infinies du Sacré-Cœur de Jésus qu'en vous faisant un détail fidèle et aussi court que je pourrai des merveilles qu'il a opérées en notre faveur.

« Vous savez, Madame, que la plus affreuse des pestes, dont on ait jamais entendu parler, affligea Marseille en 1720. En moins de rien, la contagion et la mort furent introduites dans toutes les maisons de cette grande ville, l'une des plus peuplées du royaume ; nous ne nous y attendions pas, nous fûmes des premiers attaqués et nous n'avions aucun exemple pour le suivre, nous en devions servir aux autres en bien des manières ; nos péchés étant sans doute plus énormes que ceux de nos voisins, en peu de jours les maisons furent remplies de morts et de malades, et la crainte de la contagion fit exposer ces malades dans nos rues, qui, toutes sans exception, étaient pleines de mourants et de morts, ce qui faisait le plus affreux des spectacles. Le nombre des cadavres était trop grand pour qu'on pût les enlever ; ils pourrissaient sur le pavé ; ils y étaient dévorés par les chiens, ils causaient la plus épouvantable odeur qui fut jamais, et souvent pour passer et aller où le salut des mourants nous appelait, nous étions obligé de marcher par-dessus ces cadavres.

« Dans la désolation où je me trouvai, Madame, je fis des vœux et des neuvaines sans fin, mais sans être exaucé ; enfin je pris la résolution de faire amende honorable au Sacré Cœur de Jésus, outragé par les pécheurs, de lui consacrer mon diocèse et mes diocésains et d'en établir la fête de commandement, que je fixai au vendredi qui suit l'octave du Saint Sacrement, jour que notre Sauveur fit connaître autrefois à une sainte Religieuse, qui devait lui être consacré, en réparation des sacrilèges commis dans le Saint Sacrement. Je fis mon mandement le 22 octobre, et d'abord nous vîmes de la diminution dans nos maux.

« Le jour de la Toussaint, je rassemblai les restes de mon clergé et je fis sonner les cloches de la ville qu'on n'avait pas entendu sonner depuis longtemps, toutes nos églises étant fermées depuis le 24 août, et à l'exemple de S[t] Charles, je fis comme lui une très-lugubre procession, qui fut accompagnée de bien des larmes, des sanglots et des cris ; j'allai au haut du cours qui est l'endroit le plus beau, le plus spacieux de cette ville, j'y avais fait dresser un autel ; la nouveauté du spectacle fit oublier la crainte de la communication, le peuple accourut de toutes parts, environna l'autel comme s'il n'y eût point eu de contagion.

« Voyant une si grande affluence, je montai sur un banc, d'où j'exhortai le peuple, ainsi que Dieu me l'inspira, à avoir recours à la pénitence, à se joindre à moi pour apaiser la colère d'un Dieu justement irrité, et à se consacrer au divin Cœur de Jésus. Je fis ensuite amende honorable pour mes propres péchés et pour ceux du peuple, je prononçai l'acte de consécration de nos personnes, de nos cœurs, de notre ville et de mon diocèse au Cœur de Jésus ; je dis ensuite la messe où j'eus la consolation de donner la sainte communion à quelques personnes. Le Cœur de Jésus, Madame, fut touché des larmes qui furent répandues dans cette triste mais sainte cérémonie, il

fit d'abord connaître qu'elle lui était agréable ; car un vent violent que nous nommons *mistral*, soufflait avec impétuosité le matin, de sorte que je croyais être obligé de différer la cérémonie ; mais il cessa si absolument à l'heure que la procession de pénitence devait commencer, que pendant toute la marche qui fut longue et très lente, pendant mon exhortation qui ne fut pas courte, pendant les autres actes, la messe et la publication de mon mandement, par lequel j'établis la fête du Sacré-Cœur, le calme fut si grand que les cierges de l'autel placés dans un endroit où aboutissent quatre rues et où donnent tous les vents, ne furent ni éteints ni plus gâtés que s'ils avaient brûlé dans une église bien fermée; aussitôt que tout fut fini, le vent recommença avec une fureur extraordinaire, qui fit même périr des barques.

« Cette communication qui fut alors entière, fit murmurer contre moi des gens de peu de foi, qui assuraient que le lendemain nous aurions un nombre affreux de morts et de mourants ; mais Dieu par sa miséricorde en ordonna autrement, et, dès ce jour là, le nombre des uns et des autres diminua, ce qui continua toujours depuis, sans aucune apparence de rechûte.

« Quelques mois après, nos églises étant toujours fermées, je fis une neuvaine solennelle au Sacré-Cœur dans l'église des Capucins. Chaque jour, le matin, après avoir dit ma messe, je portais processionnellement le Saint Sacrement à la porte de l'église, j'y donnais la bénédiction au peuple assemblé dans une grande place qui s'y trouve; le soir je le portais sur un autel dressé à cette porte où j'avais dit la messe le matin, on y chantait les litanies du Sacré-Cœur, j'y renouvelais l'amende honorable et la consécration et j'y exhortais les fidèles qui y venaient en foule, surtout le matin pour y recevoir la sainte Communion, que j'y donnais dans la place, comme je le faisais aux portes des églises pendant la peste, et le soir pour m'entendre et recevoir la bénédiction avec une consternation et une dévotion telle que donne la vue de la mort ; toute cette communication n'a jamais causé le moindre inconvénient.

« Le jour de la fête du divin Cœur étant arrivé, il y eut la veille et le jour une sonnerie générale de toutes les cloches de la ville ; j'officiai pontificalement, et le soir je fis une procession générale où tous les religieux, comme les ecclésiastiques de la ville, assistèrent, même ceux qui ne sont pas dans cet usage ; tout le chapitre de la cathédrale était en chape, je portai le Saint-Sacrement, et je puis vous dire, Madame, que ce fut véritablement le triomphe de Jésus-Christ ; toutes les rues étaient tapissées, il y avait une affluence de peuple étonnante, après une si affreuse mortalité. Depuis la sortie de l'église jusque sur le port, le bruit des tambours ne cessa point et lorsque nous fûmes arrivés au port, le Saint-Sacrement fut salué par le canon des citadelles, des forts, des galères et des vaisseaux, ce qui fit un effet admirable ; les trompettes, les hautbois, les tambours, les violons faisaient retentir l'air, et en vérité on ne peut rien voir de plus beau.

« J'avais fait dresser un autel au même endroit que le jour de la Toussaint, j'y fis une nouvelle amende honorable et y renouvelai notre consécration, avant que d'y donner la bénédiction à un peuple infini. Avant que de sortir de l'église, le vent, ainsi que le jour de la Toussaint était si fort, que les galères ôtèrent leurs étendards que le vent aurait pu déchirer, il cessa dès que nous sortîmes, les ornements des galères furent remis, les flambeaux furent portés toujours allumés, les cierges de l'autel du cours le furent également; lorsque

nous approchâmes de ma cathédrale pour y rentrer à la fin de la procession, qui dura plus de trois heures, le vent redevint si furieux qu'on fut obligé d'ôter le dais de dessus le Saint-Sacrement, ne pouvant plus être porté. Voilà des circonstances qui me frappèrent fort, et qui me prouvèrent que Dieu avait agréable la reconnaissance que nous tâchions de témoigner à notre libérateur.

« J'omets, Madame, toutes les autres cérémonies que nous avons faites à la même intention et je reviens à ces derniers temps. Au commencement du mois de mai de cette année 1722, la peste reparut dans Marseille, mais Dieu se souvenant que nous étions consacrés au Cœur adorable de Jésus-Christ, ne nous frappa qu'en Père qui veut ramener à Lui des enfants ingrats, mais qui lui sont chers malgré leurs infidélités et leur ingratitude. Cette seconde peste a été peu de chose, mais elle a fait grand'peur, tous prirent la fuite et nous restâmes bien seuls dans la ville. Je crus devoir engager nos échevins à faire un vœu au Sacré-Cœur, je les y exhortai et ils suivirent en tout notre projet. Après en avoir fait une délibération solennelle, le jour de la fête du Saint-Sacrement, étant dans notre cathédrale au pied de l'autel, avant que de sortir pour la procession, moi tenant le soleil, le premier échevin prononça le vœu qui consiste dans la promesse pour eux et leurs successeurs à perpétuité, d'aller le jour de la fête du Cœur de Jésus, communier dans l'église du premier Monastère des religieuses de la Visitation de cette ville, et y offrir, en réparation des crimes commis à Marseille, un gros flambeau de cire blanche, orné de l'écusson de la ville, lequel flambeau brûlera ce jour-là dans la dite église, où j'ai établi l'adoration perpétuelle du Sacré-Cœur, et d'assister le soir à une procession générale d'actions de grâces au Cœur de Jésus-Christ, que j'ai établie à perpétuité à leur réquisition, lorsqu'ils eurent prononcé leur vœu.

« La procession, composée simplement du clergé en surplis et le cierge à la main, avec défense au peuple de suivre à cause du danger de la communication, sortit de l'église, je donnai la bénédiction à toutes les rues et au reposoir de l'Hôtel-de-Ville. Nous commençâmes ce jour une neuvaine générale dans toute la ville, et nous avions jeûné la veille très austèrement, c'est-à-dire pour la plupart au pain et à l'eau. La défense de suivre ne put arrêter le peuple, touché de la modestie de notre procession ; la communication fut extrême et ne causa pas la moindre augmentation de mal.

« Le jour de la fête du Sacré-Cœur, comme j'avais défendu les expositions du Très Saint-Sacrement, nous ne donnâmes pas la bénédiction, mais ainsi que je l'avais ordonné par mon mandement, on dressa avec magnificence un autel sur une plate-forme, qui est au haut et au-dessus de l'église des Accoules, d'où l'on découvre presque toute la ville et le terroir, j'y portai le Saint-Sacrement selon l'ordre que j'en avais donné ; aussitôt que les cloches des Accoules sonnèrent, toutes celles de la ville et du terroir qui a environ sept lieues, sonnèrent aussi, pour avertir partout les fidèles de se mettre en prière ; je fis sur le haut de l'église une courte exhortation, une nouvelle amende honorable et enfin au bruit d'une infinité de cloches et du canon de la citadelle et des galères, je donnai la bénédiction du Saint-Sacrement à tous les quartiers de la ville et du terroir.

« Jamais, Madame, spectacle ne fut plus beau et plus touchant : la place qui est devant l'église des Accoules, les rues qui y aboutissent et les toits de

toutes les maisons étaient couverts de monde, plus attiré par la dévotion que par la curiosité. C'était le 12 juin, et je puis vous assurer, après les médecins, que depuis la fin de ce mois la peste a fini. Elle diminua si sensiblement dès ce jour 12 juin, qu'on ne pouvait empêcher de crier au prodige. Depuis ce temps on ne voit ni mort, ni maladies d'aucune espèce, et il est très-rare qu'on voie sortir le Saint-Sacrement pour être porté aux malades.

« J'oubliais de vous dire, Madame, que le matin du jour de la fête du Cœur de Jésus, Messieurs nos échevins vinrent en cérémonie à l'église des Religieuses de la Visitation, où je dis la messe ; ils y offrirent selon leur vœu un gros flambeau de cire blanche en réparation des péchés commis dans cette ville et j'y en offris deux, l'un en réparation de mes péchés et l'autre pour ceux des personnes de cette ville qui sont consacrées à Dieu. Nous attribuons justement la cause de notre rechûte à un sacrilège commis dans l'église des Observantins deux mois auparavant. On déroba le saint Ciboire avec les hosties dont il était plein ; le ciboire m'a été rendu en partie, mais non les hosties. Ce sacrilège affreux me plongea dans la plus vive douleur et je n'oubliai rien de ce que je crus capable d'apaiser la colère de Dieu.

« Nous fîmes le 25 mars une procession générale où j'assistai, et ce jour tout le clergé jeûna rigoureusement, ne prenant rien qu'après le soleil couché ; nos humiliations n'apaisèrent pas alors la colère de Dieu qui voulait encore nous punir et ensuite faire éclater la bonté et la puissance du Cœur adorable de Jésus.

« J'ai cru, Madame, vous faire plaisir en vous faisant part de ces détails ; je l'ai fait simplement, ne le faisant que pour votre seule Communauté, et vous demande instamment de ne point manifester une lettre qui n'est pas faite pour le public. Soyons unis, Madame, dans le divin Cœur de Jésus, et demandons-lui les uns pour les autres, que nos noms soient écrits dans ce livre de vie. J'ai un respect singulier pour votre Maison, et il m'est impossible de n'être pas sincèrement attaché à une Communauté dévouée et consacrée au Cœur de Jésus.

« C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Henry, Evêque de Marseille. »

La fin de la deuxième supériorité de la Mère Blouet fut attristée par les morts successives de plusieurs Sœurs. Dans leurs noms nous retrouvons ceux des familles les plus dévouées au Fondateur, comme Neuilly de Fontaine, parente de son second successeur ; de Quetissent, fille de M. de Quetissent qui lui prêta son nom pour l'achat de la première maison de sa Congrégation. C'est une preuve de plus de sa réputation de sainteté. Même bien des années après sa mort, son influence sanctifiante continuait sur ces familles chrétiennes.

Le dernier fait qui se rattache à cette époque, est la conversion d'une jeune protestante arrivée au Pensionnat. Pour rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, cette jeune personne sacrifia généreusement un riche héritage.

La Mère Marie de Sainte-Catherine Blouet fut déposée à l'Ascension 1726, et la Mère Marie de Saint-Isidore fut élue à sa place. Le 6 juin, le P. Creully, supérieur du Séminaire, confirma son élection ; rien ne nous indique à quel titre. Mgr de Lorraine vivait toujours et continuait d'être le Supérieur du Monastère, et les Eudistes étaient en disgrâce complète auprès de lui. Nous savons cependant que ce P. Creully, tout aussi ferme que ses confrères sur la doctrine, fut personnellement assez bien vu du Prélat, et que cette faveur relative lui permit en particulier de rendre de signalés services aux sœurs du Bon-Sauveur, dont après le P. Hérambourg, il peut être considéré comme le second fondateur.

## CHAPITRE V

**Morts de la S^r Marie de Saint-Augustin le Boucher et de la Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin.**

Au moment de la nouvelle élection de la Mère Hellouin, le noviciat devait être nombreux, car la mort décima la communauté pendant son gouvernement, et cependant les vides furent comblés. Les familles exemptes de jansénisme se trouvaient tout naturellement portées à favoriser la vocation de leurs enfants pour un Ordre resté à l'abri de cette hérésie et des divisions qu'elle engendrait.

Nous ne nous occuperons que de la S^r Marie de Saint-Augustin le Boucher, décédée le 30 Avril 1728. Elle mérite cette mention particulière, car c'est à cette religieuse que sont dus les principaux documents de ce travail. La préface des *Annales* nous apprend comment ses Supérieures la chargèrent d'y travailler, le soin qu'elle prit de recueillir tous les mémoires de celles qui l'avaient précédée et en particulier de la S^r Marie de Sainte-Colombe, ses investigations dans tous les papiers du monastère, ses questions aux anciennes Sœurs, et enfin ses rapports avec le P. Costil, qui en même temps travaillait à la vie du V. P. Eudes et à l'histoire de sa Congrégation. La mort ne lui a permis de faire les *Annales* que jusqu'en 1713. Les notices qu'elle a consacrées aux Sœurs paraissent aller jusqu'en 1720. Longtemps elle avait vécu

avec les contemporaines du pieux Instituteur, et en particulier avec la Mère Herson, sa nièce.

La S[r] Marie de Saint-Augustin ne reçut l'obédience officielle d'entreprendre cette histoire que le 1[er] mars 1722, et ne put par conséquent s'y appliquer que six ans. Ses écrits prouvent une grande facilité, un grand esprit de suite, un véritable instinct d'historien. Elle comprend la valeur des pièces, sait les placer et ne les multiplie pas sans motif sérieux. Son style est supérieur à celui des Annalistes qui lui ont succédé.

Après l'avoir ainsi désignée à la reconnaissance de tout l'Institut, disons quelque chose de sa vie religieuse. La lecture des *Fleurs*, écrites par elle, suffirait seule pour faire comprendre qu'elle avait dû faire de grands progrès dans la perfection et se pénétrer profondément de l'esprit de l'Ordre. Sa plume peint si bien les différents caractères des vertus religieuses qu'on sent que tous les secrets devaient lui en être familiers. Un long exercice peut seul en donner cette connaissance exquise et approfondie. Ses luttes, racontées par sa biographie, ne font que confirmer ce jugement.

La mère de la S[r] Marie de Saint-Augustin, M[me] du Homme Le Boucher, resta veuve peu après la naissance de cette unique enfant. Sa vie, dans le monde, fut si sainte que plus tard, sa fille, sur l'ordre de ses supérieures, dut écrire sa vie. Cette notice était considérable et pourrait donner bien des indications sur les mœurs chrétiennes de ce temps. Par malheur, elle est perdue.

Avec une mère si pieuse, l'éducation de l'enfant fut nécessairement aussi chrétienne que possible. Ses dispositions pour la plus éminente vertu se manifestèrent bientôt ; mais la fréquentation d'une servante et ses mauvais conseils menacèrent un instant d'étouffer cette bonne semence. La préparation à la première communion lui fit voir le danger, et rompre avec cette personne qui, bientôt même ramenée à Dieu par ses bons exemples, changea complètement de conduite. C'est dans le monastère que M[lle] Le Boucher accomplit cette grande action à dix ans et demi. Dès lors Dieu commença à lui faire sentir son appel à la vie religieuse, mais il devait se passer plusieurs années avant qu'elle eût la générosité d'y répondre.

Quelque temps après, sa mère la plaça, pour perfectionner son éducation, chez les Dames de la Propagation de la Foi ou nouvelles converties de Caen. Dans les premiers temps, la pieuse enfant goûta toutes les douceurs du service de Dieu ; aussi lors-

qu'on disait devant elle que chacun devait porter sa croix, elle ne pouvait s'empêcher de s'écrier : « Je suis donc la seule qui n'en aie point. » Des rapports trop intimes avec une compagne éprise des plaisirs du monde détruisirent ce bonheur sans nuage et remplirent le reste de sa vie de luttes amères.

Sa pieuse mère vit ce changement avec un profond chagrin, car elle ambitionnait pour son unique enfant le bonheur de la vie religieuse, dont ses parents l'avaient elle-même privée. Aussi ses prières devinrent plus ferventes que jamais, lorsqu'elle la vit ainsi résolue à contracter des engagements dans le monde. Dieu l'exauça comme il avait exaucé S[te] Monique. « Un jour, je vis, dit la S[r] Marie de Saint-Augustin, la multitude des péchés dont j'étais coupable et le Père Éternel dans sa gloire, tenant une épée à deux tranchants, prêt à me frapper et à m'engloutir dans un abîme que je voyais sous mes pieds. Alors la S[te] Vierge se présenta devant lui et avança le bras pour arrêter le coup qui allait consommer ma perte, le suppliant d'avoir un peu de patience. Je restai huit jours sous cette pénible impression. »

Elle ne se rendit pas encore cependant. La variole qui lui enleva la beauté, fut un nouvel avertissement de Dieu ; mais la lecture des bons livres pendant sa convalescence et les sages conseils de sa mère furent seuls capables de la faire rompre complètement avec le monde. Après avoir un instant hésité à entrer au Carmel, M[lle] Le Boucher choisit Notre-Dame-de-Charité, par zèle pour le salut des âmes. Son directeur, le Père Corneille, mort en odeur de sainteté chez les Eudistes, contribua aussi à l'y incliner.

Comme sa jeunesse ne lui permettait pas de régler ses affaires temporelles, et que le vœu de pauvreté, alors solennel et excluant toute propriété, même civile, ne pouvait se faire avant cet arrangement définitif, elle dut rester trois ans simple postulante. Suivit-elle pendant ce temps la direction du Père Corneille, nous ne le savons ; ses grandes mortifications, assez semblables à celles de ce Père, nous le feraient facilement penser. Elle poussa jusqu'à ses dernières limites la mortification du goût. Pour vaincre sa délicatesse passée (qu'on nous pardonne ce détail), elle se condamna à avaler d'infects crachats, après les avoir longtemps gardés dans la bouche.

Dieu, pour éprouver sa fidélité, permit qu'elle fût soumise aux tentations les plus variées et les plus humiliantes ; il voulait en même temps qu'elle eût le pressentiment très clair de toutes les

souffrances du corps et de l'âme qu'elle devait endurer jusqu'à la fin de sa vie. Sa générosité ne se démentit point, et bientôt de grandes consolations succédèrent pour un temps à ces violents combats, et lui firent mieux comprendre l'ineffable bonheur de ne servir que Dieu.

Après sa prise d'habit, une tentation de désespoir s'empara de son esprit. Il lui semblait que rien de ce qu'elle faisait ne pouvait être agréable à Dieu, parce que sa vocation n'était pas conforme à sa volonté. Autrefois un Père Jésuite lui avait dit qu'elle pouvait rester dans le monde, puisque sa vie y était chrétienne ; le souvenir de cette décision lui causait le plus grand trouble. Le P. Corneille eut connaissance de cette lutte par Mme Le Boucher qu'il confessait toujours. Au lieu de s'attendrir sur les peines de cette pauvre religieuse, à leur première entrevue, il lui adressa ces paroles bien propres à les augmenter, si on en juge par les apparences : « Qu'est-ce que c'est que cela ? Vous souffrirez peut-être toute votre vie comme une âme damnée. Pour être sauvée, il suffit d'être généreuse. » Au lieu de produire un grand découragement, ces paroles mirent le calme dans son âme.

Mais l'habile directeur ne se contenta pas de la pousser ainsi courageusement en avant, il voulut faire la lumière complète dans son cœur et il y découvrit une attache trop sensible pour une novice dont la Sr Marie de Saint-Augustin avait aidé à payer la dot. Aussitôt ce défaut signalé, cette âme ardente ne s'appliqua plus qu'à témoigner la plus complète indifférence à cette jeune compagne. Elle la poussa si loin qu'ensuite elle se crut obligée de lui en demander pardon en lui disant : « Je suis bien malheureuse, je ne puis me corriger d'un défaut sans tomber dans un autre. » Sa conduite fut la même à l'égard d'une cousine qui prit l'habit l'année de sa mort. Dans une retraite, s'étant aperçue que son affection pour cette parente avait quelque chose de trop sensible, elle cessa presque de lui parler. Une Sœur voulut lui en faire un scrupule, elle en reçut cette réponse : « Dieu aura soin d'elle, il vaut mieux le contenter que les créatures. »

Cette âme, si forte contre ses affections légitimes, était incapable du moindre ressentiment. Bien souvent, après des contradictions, on lui a entendu dire : « Cette Sœur n'a pas eu dessein de me faire de la peine. Si elle l'a eu, je lui ai pardonné aussitôt et la paix de mon cœur n'en a point été troublée. Quelque peine qu'on me fasse ou quelque humiliation qui m'arrive, dès que j'ai

tourné mon esprit ou mon cœur vers Dieu, je suis tranquille et je ne me souviens de rien. »

Voici un de ces actes héroïques de charité à l'égard d'une Pénitente tel qu'il s'en trouve fréquemment chez les religieuses de Notre-Dame-de-Charité. La Sr Marie de Saint-Augustin souffrait beaucoup d'une maladie de foie, elle fut inspirée de demander sa guérison par l'intercession du Vénérable Eudes, pour lequel sa vénération était très grande et dont elle avait déjà souvent ressenti l'assistance. Elle avait intérieurement la conviction d'être exaucée, lorsque, pendant une messe, au moment de la consécration, la grâce la poussa vivement à sacrifier sa santé pour le salut d'une pauvre et méchante Pénitente qui, déjà presque à l'agonie, refusait de se confesser. Sa consolation fut grande quand, après la messe, elle apprit le complet changement de cette personne, et plus encore quand, quelqne temps après, elle la vit mourir dans de vrais sentiments de foi et de repentir. Mais ses infirmités à elle-même lui restèrent, et souvent ses souffrances étaient si vives que, malgré sa simplicité et sa crainte de toute exagération de paroles, elle disait quelquefois que la violence n'en serait connue qu'au jugement.

Obligé de nous borner, nous laissons de côté bien des traits édifiants de la pauvreté, de l'obéissance, de la mortification de cette pieuse Sœur. La communauté fondait sur elle les plus grandes espérances, car elle l'avait vue s'acquitter avec succès de tous les emplois, lorsqu'il plut à Dieu de récompenser son sacrifice. Au sortir du confessionnal, elle fut frappée d'une attaque d'apoplexie qui lui enleva l'usage de la parole et la priva même du bonheur de communier, malgré le vif désir qu'elle en manifesta. Elle expira, après dix-huit heures d'agonie, le 30 avril 1728.

La Sr Marie de Saint-Augustin, connaissant parfaitement les archives du monastère, avait toujours défendu les secondes Constitutions et avait rédigé plusieurs mémoires en leur faveur. La Mère Marie de Saint-Isidore, au contraire, avait toujours soutenu les anciennes ; or, quelques semaines après cette mort, il se fit un changement complet dans l'esprit de cette respectable Mère, elle vit parfaitement son erreur et voulut même la réparer publiquement au chapître. La Mère Blouet fut la première à l'en dissuader, pour ne pas réveiller cette affaire, inconnue de beaucoup de Sœurs. La Mère Marie de Saint-Isidore n'en écrivit pas moins plusieurs lettres aux autres maisons de l'Ordre dans ce

sens, et elle sollicita une attestation de M. de Pibrac, prouvant que Mgr de Nesmond avait donné son approbation aux nouvelles Constitutions. Cet acte est du 11 juin 1728. Cet étonnant changement fut attribué aux prières de la Sr Marie de Saint-Augustin.

La communauté reçut encore une autre preuve du bonheur dont elle jouissait près de Dieu. Leurs communs travaux avaient étroitement unis le P. Costil et la Sr Marie de Saint-Augustin. Non content de prier pour le repos de son âme, ce Père voulut savoir si elle était sauvée, et consulta à ce sujet une sainte âme, comme il le raconte lui-même à la Sr Marie de Saint-Placide Moulin. Dans ses écrits, il se montre assez difficile à admettre le surnaturel ; cette disposition donne plus d'autorité à la lettre suivante :

« Ma très chère Sœur,

« L'union que Dieu avait mise entre la R. M. Marie de Saint-Augustin et moi, m'ayant porté à consulter Dieu sur son état par une personne fort spirituelle et très accoutumée à traiter avec sa divine Majesté, voici ce qu'elle m'a répondu le 22 de ce mois de mai : « Cette Religieuse avait de grands défauts, et elle a fait Notre-Seigneur l'attendre longtemps ; il a été obligé de lui faire bien des grâces sensibles pour l'attirer à son service ; mais aussi elle y a correspondu avec une grande fidélité. Sa pureté était éminente et la rendait capable de faire de grandes choses pour la gloire de Dieu. Cependant comme elle n'était pas arrivée au degré de vie surnaturelle que la grâce demandait d'elle, que sa conversation, quoique d'apparence toute spirituelle, n'était pas encore assez pure, elle a été retenue soixante douze heures en purgatoire, et est à présent dans la gloire. »

« Vous remarquerez que cette personne ne voyait jamais la Mère Marie de Saint-Augustin, et qu'elle a appris tout ceci dans l'oraison. Je vous l'adresse afin que vous en fassiez l'usage qu'il vous plaira.

« Je demeure en Notre-Seigneur, etc.

« Caen, 22 mai 1728. »

Pendant le second triennat de la Mère Marie de Saint-Isidore, Mgr de Lorraine fut heureusement remplacé par Mgr de Luynes. Ce prélat n'avait que vingt-six ans lorsqu'il prit possession de son siège au mois de décembre 1729. Son épiscopat fut réparateur, parce que, dès son premier mandement, il se montra soumis à toutes les décisions des Souverains Pontifes. Il gouverna le diocèse jusqu'en 1753 où il succéda à Mgr Languet sur le siège archiépiscopal de Sens. Trois ans plus tard, Benoît XIV le créa cardinal.

Les Enfants du V. Eudes n'eurent qu'à se louer de son admi-

nistration. Il travailla lui-même à une mission qu'il fit prêcher par les Eudistes dans sa cathédrale. Dès sa première visite au Monastère, les Sœurs s'aperçurent aussi qu'il était favorablement disposé pour elles. L'absence de dissentiment devait naturellement lui plaire, car il dut faire de pénibles efforts pour pacifier presque toutes les autres communautés où le jansénisme avait plus ou moins jeté son venin. C'est sans doute ce qui lui fit choisir le Monastère pour y mettre une religieuse qui avait besoin de s'affermir dans ses bonnes résolutions. Le succès répondit à ses espérances et l'attacha encore davantage aux Sœurs. Aussi à la mort de M. de Pibrac il accéda facilement à leur demande d'avoir M. Robinet, son vicaire général, pour Supérieur.

En cette qualité, cet ecclésiastique présida à la déposition de la Mère Marie de Saint-Isidore et le 29 mai 1732 à l'élection de la Mère Marie de Sainte-Catherine Blouet de Camilly.

La Mère Hellouin ne survécut que quelques mois à sa déposition. Le lecteur connait ses vertus. Elle y persévéra jusqu'à son dernier jour. Aussitôt sa déposition, par zèle pour le salut des âmes, son âge ne lui permettant plus d'être maîtresse, elle sollicita la faveur d'être au moins employée à enseigner aux Pénitentes à travailler. Son habileté était en effet très grande. Peut-être aurait-on cédé à ses instances, si la mort n'était venue y mettre obstacle.

Les sueurs abondantes auxquelles elle était sujette ne l'empêchaient point de suivre les exercices commûns et de vivre avec une mortification qui ne lui permettait de s'accorder aucun soulagement. Par une chaleur suffocante, une Sœur, voyant que son épuisement lui laissait à peine la force de parler, la pria de prendre un de ces rafraîchissements que la règle autorise et lui demanda de le faire au moins par complaisance. Ainsi pressée, la Mère Marie de Saint-Isidore lui avoua qu'elle avait promis à Dieu de se priver toujours de cette satisfaction et ajouta : « Il y a bien des années que j'ai lu dans la vie d'un saint, que l'ardeur de la soif qu'il avait voulu souffrir, avait fait tomber la peau de sa langue, je n'en suis pas encore là. »

La veille de sa mort, la S$^{r}$ Assistante la pria instamment d'aller se reposer, lui rappelant que deux jours auparavant elle avait dû prendre des remèdes fatigants. Cette prière parut l'attrister et elle répondit :

« C'est dire à un soldat de mettre bas les armes à l'heure du combat, que d'encourager une religieuse à manquer à sa règle à la fin de ses jours. Dieu me soutiendra jusqu'au bout ; je vous en prie, laissez-moi donc faire. Peu à peu la nature est trop portée à profiter de l'âge pour prendre ses aises. Nous serons heureuses à la mort d'avoir fait quelque chose pour Dieu. Le mérite est d'autant plus grand qu'on a plus de peine. »

Elle assista donc aux Matines et sa ferveur fut remarquée ; ce soir-là, elle soutenait le chœur de son côté. Ce devait être la dernière fois, car le lendemain matin, la Sœur qui entra dans sa cellule pour le réveil, la trouva sans connaissance. La Sœur Marie de Saint-Isidore ne la recouvra point. La Communauté eut ainsi la douleur de la perdre le 5 décembre 1731. Depuis cinquante-quatre ans, elle portait le joug du Seigneur. Les trois dernières années de la vie du V. P. Eudes correspondent donc avec son entrée au noviciat.

## CHAPITRE VI

**Assemblée générale de 1734 et révision des Constitutions et du Coutumier. — Bref d'approbation de Benoît XIV. — Mort de la Mère Marie de Sainte-Catherine Blouet de Camilly.**

Aussitôt après son élection, la Mère Marie de Sainte-Catherine s'occupa de l'urgente affaire des Constitutions. Déjà immédiatement après la mort de Mgr de Lorraine, le mémoire du P. Costil et la consultation des Docteurs de la Sorbonne avaient été envoyés aux différents monastères de l'Institut. Les *Annales* disent que les Pères Eudistes prirent fort à cœur cette affaire et leur en attribuent en grande partie le succès. Seule, malgré son activité, la Mère Blouet aurait certainement trouvé de grandes difficultés pour la mener à bonne fin. Le règlement de l'Assemblée fut conforme à ce qui se pratique dans la Congrégation de Jésus et Marie.

Mgr de Luynes donna son consentement par écrit pour la réunion de l'Assemblée, le 2 juillet 1734. La Mère Blouet écrivit aussitôt des lettres de convocation à tous les couvents. Les Supérieures et les députées se trouvèrent réunies à Caen au commencement d'octobre. Les premiers jours se passèrent en prières et

en conversations sur les points principaux qui étaient discutés. Enfin, le neuvième, tous les membres étant arrivés, l'ouverture de l'Assemblée se fit solennellement et régulièrement. Voici les noms des Religieuses présentes. Nous les retrouverons pour la plupart dans l'histoire particulière de chaque Maison.

*Pour le monastère de Caen*

La Mère Marie de Sainte-Catherine Blouet de Camilly, Supérieure.
Sr Marie de Saint-Basile de Montbénard, Assistante.
Sr Marie de la Trinité le Grand, Conseillère.
Sr Marie de Saint-Michel le Roux de Langrie, Conseillère.
Sr Marie de Jésus du Lubois, Conseillère.

*Pour le Monastère de Rennes*

Sr Marie Séraphique Gardin, Conseillère et députée.
Sr Marie de Sainte-Rose Menissier, Conseillère et députée.

*Pour le Monastère de Vannes*

La Mère Marie de la Sainte-Trinité le Rebours, Supérieure.
Sr Marie de Jésus-Mourant du Bois, Conseillère et députée.

*Pour le Monastère de la Rochelle*

La Mère Marie de l'Ascension de la Valette, Supérieure.
Sr Marie de Saint-Jean-Baptiste de la Valette.

*Pour le Monastère de Paris*

La Mère Marie du Cœur de Jésus de la Grève, Supérieure.
Sr Marie de l'Ascension Chevalier, Assistante et députée.

L'Archevêque de Tours, et l'Évêque de Tréguier ne permirent pas aux Supérieures des maisons de leurs diocèses de se rendre à Caen.

Le P. Martine, l'auteur de la *Vie du Vénérable Eudes*, Supérieur du Séminaire de Coutances, et premier Assistant de la Congrégation de Jésus et Marie, et le P. Costil, annaliste et historien de cette Congrégation, avaient été priés de prêter leur concours à l'Assemblée. Leurs travaux les mettaient en état de donner les plus utiles conseils. Le P. Martine dit la messe du Saint-Esprit, à laquelle toute la communauté fit la sainte communion.

A la première réunion on vérifia les permissions, obédiences

et délégations, et on élut d'un commun accord la Mère Marie de Sainte-Catherine comme Présidente. Son mérite et son zèle pour le bien de l'Institut, plus encore que son titre de Supérieure du premier Monastère, lui valurent cette distinction. La S[r] Marie de l'Ascension Chevalier, de la maison de Paris, fut élue secrétaire du Chapitre. Les services que, de la capitale, elle avait rendus aux différentes maisons, avaient fait connaître son talent et sa facilité à écrire.

L'Assemblée s'occupa d'abord des Constitutions. La Mère Blouet fournit toutes les pièces originales et elles furent fixées comme elles le sont aujourd'hui. Les Mères Blouet et de la Grève acceptèrent la mission de les faire approuver par le Saint-Siège.

Le Coutumier fut en suite l'objet des discussions des Sœurs réunies. Il en fut retranché beaucoup d'articles inutiles ou uniquement propres à la Visitation. C'est alors que toutes les cérémonies du chœur furent rendues conformes au rite Romain. Jamais, que nous sachions, l'Institut ne l'a abandonné dans la suite.

L'Assemblée, dans toutes les parties du Coutumier, fit tous les changements et retranchements qu'on jugea utiles pour la plus grande perfection de la vie religieuse dans l'Institut. Son plus grand soin fut de se conformer aux intentions et dernières volontés du Vénérable Instituteur. Ses écrits servirent de guide en tout. Le Père Costil avait réuni un grand nombre de notes manuscrites laissées par lui ; ses conseils, comme ceux du Père Martine, furent de la plus grande utilité aux Sœurs.

Le vendredi 5 novembre, l'Assemblée fut heureusement terminée par une messe et une communion d'actions de grâces, et, après le chant du *Te Deum*, toutes les députées signèrent et approuvèrent tout ce qui avait été arrêté.

Quelque temps après, la Mère Blouet envoya à Mgr de Luynes les actes de l'Assemblée. Le prélat en les lui renvoyant daigna lui écrire :

« J'ai examiné le grand ouvrage qui a été fait dans votre Assemblée, ma chère Fille, j'y ai remarqué un fond de lumière et de sagesse, que l'esprit de Dieu est seul capable de donner ; ce n'est pas vous qui avez présidé aux séances, c'est le Saint-Esprit même qui paraît les avoir dirigées. Je vous donnerai mon approbation en forme quand vous le souhaiterez, mais auparavant, je serais d'avis que vous fissiez pratiquer vos nouveaux arrangements pendant quelque temps, afin d'en faire l'expérience et de suppléer à ce qui peut avoir été oublié. Au reste, vous me trouverez toujours prêt à vous donner des marques de mon estime pour vous et de ma vénération pour tout votre Institut. »

Ce conseil était trop sage pour ne pas être suivi. Aussi ce ne fut qu'après quatre ans d'expérience, en 1738, que les maisons donnèrent leur acte capitulaire d'acceptation définitive.

Immédiatement commencèrent en Cour de Rome les démarches nécessaires pour l'approbation de ces Constitutions. C'est la Mère M. du Cœur de Jésus de la Grève, supérieure de Paris, qui se chargea de les conduire par les nombreux amis qu'elle avait su gagner à l'Institut. Les difficultés ne furent pas grandes. Le cardinal de Tencin prit cette affaire en main et la fit promptement réussir, malgré l'opposition de quelques cardinaux prévenus contre l'Ordre. M. de Lezineau, expéditionnaire en Cour de Rome, mais habitant Paris, eut aussi beaucoup de part à ce succès, et se montra si désintéressé qu'il renonça à tous ses honoraires et ne demanda aux Sœurs que ce qu'il avait avancé. La maison de Caen contribua à ce bref pour la somme de 376 fr. Il est du 26 septembre 1741 (1).

1 BENEDICTUS PP. XIV.

*Ad perpetuam rei memoriam.* In supremo militantis Ecclesiæ solio per ineffabilem divinæ Clementiæ abundantiam constituti, ea, quæ pro salubri personarum Religiosarum sub suavi Christi jugo, arctiorisque disciplinæ Instituto vota sua Deo reddere, uberesque bonorum operum fructus, aspirante superni favoris aura, proferre jugiter satagentium directione provide constituta, atque ordinata esse noscuntur, ut firma, atque inviolata persistant, Apostolici muniminis nostri, cum id a nobis petitur, præsidio libenter constabilimus. Cum itaque, sicut dilectæ in Christo Filiæ Superiorissæ, et Moniales sub invocatione Beatæ Mariæ de Caritate nuncupatæ ordinis Sancti Augustini nobis nuper exponi fecerunt, earumdem Institutum multis ab hinc annis in oppido Cadomi Bajocensis Diœcesis primum fundatum, deinde perquam plurimas Regni Galliarum Diœceses diffusum, et propagatum fuerit, a felicis recordationis Alexandro PP. VII. Prædecessore nostro approbatum, confirmatumque fuit, et alias prout in ipsius Alexandri, prædecessoris litteris desuper in simili forma Brevis die 2 Januarii M.DC.LXVI, expeditis, quarum tenorem præsentibus pro plene et sufficienter expresso, et inserto haberi volumus, uberius continetur. Præterea felicis etiam recordationis Innocentius PP. XI itidem Prædecessor noster per alias suas in simili pariter forma Brevis die VII mensis Maii anno M.DC.LXXXI. Eidem Instituto, ut pro votis Monasticis emittendis; omnes quotquot illud profiteri, et habitum illius sumere voluissent, in ætate decem et septem annorum constitutæ esse deberent, permisit, et alias prout in præfatis ipsius Innocentii Prædecessoris litteris, quarum etiam tenorem præsentibus pro plene, et sufficienter expresso et inserto haberi volumus, uberius similiter continetur. Quoniam autem ab ipsius Alexandri Prædecessoris ad hæc usque tempora pro uberiore utilitate, ac feliciori regimine totius dicti Instituti quam plurimæ conditæ fuerunt constitutiones, quarum non nullas etiam pro temporum vicissitudine et necessitate mutari contigit, et alias constitutiones magis opportunas, ac proficuas edi, quæ quidem ab ipsis Episcopis, in quorum Diœcesibus Monasteria Instituti ejusmodi reperiebantur, etiam approbatæ fuerunt; hasce quidem constitutiones cum cognovissent ipsæ exponentes longa experientia, et usu salutares esse atque utiliores in unum volumen redigendas curarunt, et in Comitio generali dicti Ordinis et Instituti in Monasterio Cadomensi dictæ Diœcesis Bajocensis die IX mensis Octobris Anno M.D.CC.XXXIV habito, sibi servandas proposuerunt; sed quo firmius subsisterent, et servarentur exactius Constitutiones hujusmodi Apostolicæ confirmationis patrocinio per nos communiri humiliter supplicari fecerunt. Nos igitur specialem ipsis exponentibus gratiam facere volentes, et earum singulares personas a quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque Ecclesiasticis Sententiis, Censuris, et pœnis, a jure, vel ab homine, quavis occasione, vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatæ existunt, ad effectum præsentium duntaxat consequendum, harum serie absolventes et absolutas fore censentes, supplicationibus earum nomine nobis super hoc humiliter porrectis inclinati, de venerabilium fratrum nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium Concilii Tridentini Interpre-

Cette faveur si importante fut connue à Caen le 19 octobre, veille de la fête du divin Cœur de Jésus. On aime à lire le respect avec lequel ce bref fut reçu. C'est la preuve d'un inviolable attachement au Saint-Siège, dans un temps où ses prérogatives

tum, ad quos supplicem libellum nobis porrectum remisimus, qui votum dilecti filii nostri Petri Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Prædictæ Presbiteri Cardinalis de Tencin nuncupati ad hujusmodi negotium examinandum ab eisdem Cardinalibus deputati perpenderunt Consilio ; Constitutiones, seu Ordinationes, vel statuta pro Monialium prædictarum Instituto condita auctoritate Apostolica tenore præsentium APPROBAMUS, ET CONFIRMAMUS, ILLISQUE INVIOLABILIS APOSTOLICÆ FIRMITATIS ROBUR ADJICIMUS ; salva tamen semper in præmissis auctoritate Congregationis eorumdem Cardinalium, decernentes Constitutiones, seu Ordinationes, vel statuta hujusmodi, ac præsentes litteras firma, valida et efficacia existere, et fore, suosque plenarios, et integros effectus sortiri, et obtinere, ac ab omnibus, et singulis ad quos spectat, et spectabit in futurum inviolabiliter observari ; sicque per quosqumque judices Ordinarios, et Delegatos, etiam Causarum Palatii Apostolici Auditores judicari et definiri debere, ac irritum et inane, si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem sub Annulo Piscatoris, die XXVI Septembris M.D.CC.XXXXI, Pontificatus nostri anno secundo.

Cardinalis Passioneus

Vidimus die Decembris decimâ Octava anno millesimo septingentesimo quadragesimo primo

✝ Paulus,
Episcopus Bajocensis.

Renatus Lezineau, Advocatus Consiliarius Regis et Romanæ Curæ Expeditionarius, Parisiis in via des Massons prope Sorbonam commorans Romæ expediri curavit et tradidit.

Lezineau.

Nous croyons plus utile de ne point modifier la traduction imprimée dans les Constitutions en usage dans les monastères. La voici avec sa forme ancienne :

BENOIT XIV, PAPE

Pour servir de mémoire à la postérité : nous trouvant élevé par une abondance ineffable de la Divine clémence sur le trône suprême de l'Eglise Militante, nous nous portons volontiers lorsque nous en sommes requis à affermir par notre autorité Apostolique, et à rendre par ce moyen fermes et stables les choses qui ont été sagement établies, et ordonnées pour la Direction des Personnes Religieuses, qui continuellement s'empressent d'accomplir les Vœux qu'elles ont faits à Dieu et de porter abondamment avec le secours d'en haut des fruits de bonnes œuvres sous le joug plein de douceur de Jésus-Christ et l'Institut d'une exacte discipline. C'est pourquoi nos Filles bien-aimées en Jésus-Christ, les Supérieures et Religieuses, sous l'Invocation de Notre-Dame, dite de Charité, de l'Ordre de S[t] Augustin, nous ayant fait exposer depuis peu que leur Institut qui a été d'abord fondé, il y a plusieurs années, dans la Ville de Caen, Diocèse de Bayeux, et ensuite s'est accrû et étendu dans plusieurs Diocèses du Royaume de France, a été approuvé et confirmé par le Pape Alexandre VII, d'heureuse mémoire, notre Prédécesseur, comme il est plus amplement contenu dans les Lettres du même Pape Alexandre, notre prédécesseur, expédiées à cet effet, en pareille forme de Bref, le 2 Janvier 1666, dont nous voulons que la teneur soit censée pleinement et suffisamment exprimée et insérée dans les présentes Lettres. De plus le Pape Innocent XI, d'heureuse mémoire, aussi notre prédécesseur, par d'autres Lettres en pareille forme de Bref du 7 de Mai de l'année 1681, dont Nous voulons que la teneur soit pareillement censée pleinement et suffisamment exprimée et insérée dans les présentes, a permis au même Institut que toutes les Filles qui voudraient l'embrasser et en prendre l'habit, eussent atteint l'âge de dix-sept ans pour pouvoir faire les Vœux Monastiques, comme il est plus amplement détaillé dans les susdites Lettres du même Pape Innocent notre prédécesseur : Or parce que depuis le temps d'Alexandre notre prédécesseur jusqu'à présent on a fait plusieurs Constitutions pour une plus grande utilité, et pour l'avantage d'un plus heureux Gouvernement de tout ledit Institut, desquelles Constitutions quelqu'unes ont reçu quelque changement selon la vicissitude des temps, et pour des causes nécessaires ; et même on en a fait d'autres plus convenables et plus profitables qui ont été aussi approuvées par les Evêques des Diocèses où les Monastères dudit Institut se trouvaient établis ; Les Exposantes ayant connu par l'usage et une longue expérience, que ces Constitutions étaient salutaires, et ayant fait rédiger les plus utiles

les plus essentielles étaient niées en France. Le chapitre fut immédiatement assemblé et la Communauté chanta en actions de grâces le *Laudate*. Un vicaire de Saint-Étienne, chargé d'en faire la traduction, voulut porter le bref sur son cœur pendant le saint sacrifice de la Messe, comme preuve de son inviolable attachement au Souverain Pontife, et pour obtenir aux Sœurs la grâce de la fidélité à leurs saints engagements. Le *Te Deum* fut chanté solennellement à l'office du Sacré-Cœur. Ensuite la Communauté assemblée entendit la lecture du bref et toutes les Sœurs vinrent respectueusement baiser les Clefs, armes du Pape, empreintes sur le vélin, pour témoigner de leur ardent désir d'observer exactement ces Constitutions que le Vicaire de Jésus-Christ leur assurait être pour elles la voie sûre du Paradis.

La Mère Blouet n'eut pas la consolation de voir ce couronnement de tous ses persévérants travaux. L'âge, sans ralentir son

en un volume dans une Assemblée Générale dudit Ordre et Institut, tenue dans le Monastère de Caen, dudit Diocèse de Bayeux, le neuf du mois d'Octobre de l'année 1734, se sont proposé de les observer. Mais afin que ces Constitutions fussent plus solidement établies et observées avec plus d'exactitude, elles nous ont fait supplier humblement de les munir et confirmer du poids de notre autorité Apostolique : Nous donc, voulant favoriser spécialement les Exposantes, et absolvant par la teneur de ces Lettres chacune d'elles, et les tenant à l'avenir absoutes à l'effet des présentes seulement de toutes Sentences d'excommunication, de suspense, d'interdits et autres Sentences, Censures et peines portées de *droit* ou par *Sentence* à quelqu'occasion ou pour quelque cause que ce soit, si elles étaient liées en quelque manière que ce puisse être d'aucunes des dites peines, ayant égard aux humbles suppliques qui nous ont été faites en leur nom, de l'avis de nos vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, Interprètes du Concile de Trente, auxquels Nous avons renvoyé ladite Supplique à Nous présentée, qui ont examiné le rapport et suffrage de notre Fils bien-aimé PIERRE, Prêtre, Cardinal de ladite Sainte Eglise Romaine, nommé de Tencin, par eux député pour l'examen de cette affaire : Nous, de l'autorité Apostolique APPROUVONS ET CONFIRMONS LES CONSTITUTIONS, REGLEMENTS OU STATUTS FAITS POUR L'INSTITUT des susdites Religieuses et y AJOUTONS LA FORCE DE L'INVIOLABLE FERMETE DU SAINT-SIEGE APOSTOLIQUE, sauf cependant toujours à l'égard de ce que dessus l'autorité de la Congrégation des mêmes Cardinaux; décernant que ces Constitutions, Règlements ou Statuts, et les présentes Lettres soient et demeurent à l'avenir fermes, valides, efficaces et sortissent et ayent leur plein et entier effet, et soient dorénavant inviolablement observées de toutes et chacune les personnes qu'elles regardent et regarderont à l'avenir, et que tous Juges ordinaires et délégués, même les Auditeurs des Causes du Palais Apostolique, y conforment leurs Jugements et Décisions, et que tout ce qui pourrait être fait de contraire à cet égard, par qui que ce soit et de quelque autorité que ce puisse être avec connaissance, ou par ignorance, soit nul et de nul effet, nonobstant toutes choses contraires. Donné à Rome à Sainte-Marie Majeure, sous l'Anneau du Pêcheur, le vingt-six Septembre 1741, la seconde année de notre Pontificat.

Cardinal PASSIONEUS.

Et au dos est écrit : Renatus, etc., c'est-à-dire : René Lezineau, Avocat, Conseiller du Roi, et Expéditionnaire de Cour de Rome, demeurant à Paris, Ruë des Massons, proche la Sorbonne, a fait expédier et délivrer le Bref ci-dessus.

LEZINEAU.

Nous soussignés Avocats au Parlement, Conseillers du Roy, Expéditionnaires de Cour de Rome, demeurants à Paris, certifions que le présent Bref est véritable et Original bien et duëment expédié en ladite Cour de Rome ; en foi de quoi Nous avons Signé, à Paris le 16 Octobre 1741.

RAUSNAY, LEZINEAU.

Contrôlé à Paris le 16 Octobre 1741. RAUSNAY.

ardeur, lui faisait sentir les approches de la mort. Le 4 février 1735, ses Sœurs, pleines de reconnaissance pour tout son dévouement, célébrèrent la cinquantaine de sa profession. Ce fut une vraie fête de famille. Le P. de la Porte, supérieur du séminaire, chanta la messe, et toute la journée fut consacrée à la joie.

Au mois de juin suivant, cette bonne Mère fut déposée et réélue. Ce fut le P. Creuilly qui présida à ces deux cérémonies ; M. Robinet, supérieur du couvent, était mort à Paris peu de temps auparavant.

Malgré des infirmités qui causaient les plus vives inquiétudes à ses Sœurs, la Mère Blouet s'appliqua avec un nouveau zèle à remplir tous les devoirs de sa charge. « Il faut, disait-elle, que je répare les fautes que j'ai commises dans mes autres supériorités. » Et elle s'efforçait de donner satisfaction à tout le monde, le moindre service excitait sa reconnaissance ; les supérieurs furent obligés de lui ordonner de prendre les ménagements exigés par son âge et sa mauvaise santé, car sa ferveur toujours croissante ne lui permettait pas de se dispenser du plus petit exercice de règle, elle voulait toujours y être la première.

Dieu, lui-même, sembla vouloir la consoler et la récompenser dès ici-bas de tout ce qu'elle avait fait pour lui. Le jour de l'Assomption de la dernière année de sa vie, elle parut remplie d'une joie extraordinaire et vivement pressée du désir de voir Dieu. Elle confia même son bonheur à une Sœur et lui dit : « Je ne m'étonnerai plus du récit des ravissements et des extases, je croirais volontiers que j'en ai éprouvé un aujourd'hui à l'oraison. L'heure ne m'a paru qu'une minute. Il m'a semblé que j'étais au Ciel et une voix sensible m'assurait que j'y serais bientôt. » Depuis ce jour, quand elle rencontrait cette Religieuse, elle lui répétait : « Oh ! que j'ai d'envie d'aller au Ciel ! J'espère y être bientôt. Qu'il fait bon servir Dieu ! »

Sa foi vive l'avait cependant toujours empêchée de rechercher ces consolations sensibles. Elle protestait au Seigneur de son désir de le servir et de l'aimer pour lui-même et non pour ses bienfaits. « Gardez, lui disait-elle avec une charmante simplicité, ces consolations pour l'éternité, ou bien donnez-les à ceux qui ont besoin de cet attrait pour vous suivre ; pour moi, je serai toujours contente si je fais votre sainte volonté. »

Ce fut avec une joie extrême qu'elle vit arriver la fin de sa supériorité et surtout qu'elle se vit remplacée par la S^r Marie de Saint-Basile de Montbénard, une de ses plus chères élèves.

A partir de ce moment, toutes ses pensées s'appliquèrent à se préparer à la mort. Malgré une vie tout entière de vertus, ses appréhensions étaient souvent fort grandes. Une mort subite les lui épargna au dernier moment.

En effet, le 25 juillet, la Mère Marie de Sainte-Catherine répéta souvent, à la récréation, qu'elle se portait bien ; sa joie faisait plaisir à toutes les Sœurs. Quelques-unes des Sœurs converses étant entrées, elle les pria de s'approcher et leur donna des marques particulières de l'affection qu'elle leur avait toujours portée. Dans la nuit, une vive oppression s'empara d'elle. Le matin venu, la vénérée Mère put cependant se rendre à l'infirmerie. Le médecin, mandé en toute hâte, rassura la communauté, il le fit encore le soir à une seconde visite. Mais, à peine s'était-il retiré, que la malade se trouva plus mal et expira avant même que le confesseur eût fini de lui donner l'Extrême-Onction, le 28 juillet 1738.

La Mère Marie de Sainte-Catherine Blouet de Camilly était professe depuis 54 ans et âgée de 70 ans et 7 mois. Le lecteur qui se rappellera ce que nous avons pu dire de sa vie, jugera lui-même si elle a réalisé la prophétie du V. P. Eudes, et si elle a été un des principaux soutiens de tout l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité. Cinquante-huit ans s'étaient écoulés depuis la précieuse mort du Fondateur. Nous croyons que la Mère Blouet était le dernier témoin oculaire de ses héroïques vertus, le dernier surtout qui l'eût connu assez pour les apprécier. Cette longue vie et cette longue supériorité furent une grande grâce pour le Monastère. Elle était la tradition vivante de l'esprit de l'Instituteur et des premières Mères. Toutes ces raisons rendirent sa perte plus sensible.

La Mère de Montbénard qui lui avait succédé ne mourut qu'en 1776. Au moment de la révolution, il était donc possible de remonter par trois anneaux au plus de la tradition jusqu'au V. P. Eudes. Cette simple observation explique la facilité avec laquelle sa mémoire se maintint toujours si vivante dans le couvent.

## CHAPITRE VII

**Supériorités des Mères Marie de Saint-Basile de Montbénard, Marie de la Présentation Vicaire, Marie de Saint-Augustin Labbé, Marie de Saint-Etienne Desfontaines. — Prophétie du V. P. Eudes sur la fête du divin Cœur de Jésus réalisée.**

La vie de la Mère Marie de Saint-Basile de Montbénard est une condamnation de la liberté de conscience, que l'hérésie moderne, le libéralisme, érige si faussement en principe ; elle est aussi la preuve des étonnantes transformations qu'un directeur habile et pieux peut obtenir. En effet, M^lle de Montbénard et sa jeune sœur étaient déjà d'obstinées Calvinistes, lorsque Louis XIV les fit, pour leur bonheur, mettre au couvent des Nouvelles Catholiques de Caen. La grâce ne put que difficilement vaincre leurs résistances, mais son triomphe fut complet et durable.

La plus jeune voulait se donner à Dieu dans la vie religieuse. Celle qui nous occupe sentait, au contraire, pour le monde un attrait d'une violence qui semblait invincible. Le confesseur des deux sœurs, M. du Désert, ne jugea point de leur vocation sur ces apparences. Il obligea la première à contracter un mariage, que Dieu bénit, et dans le monde elle mena une vie fort pieuse. A la seconde, il répéta longtemps qu'elle ne pouvait se sauver que dans le cloître et finit par la contraindre d'y entrer au nom de l'obéissance. M^lle de Montbénard eut assez de vertu pour se soumettre à cet ordre. Combien de jeunes personnes auraient aujourd'hui le courage de se conduire ainsi ? Un confesseur qui s'impose, veut se servir de l'autorité qu'il a reçue de Dieu, pour contrarier des goûts même faiblement prononcés, est bien vite changé pour un autre plus accommodant.

Entrée à Notre-Dame-de-Charité, malgré ses parents restés Calvinistes, malgré ses inclinations et ses vues naturelles, la postulante eut de violentes luttes à soutenir. Il lui arriva même de les ressentir si vivement qu'elle en perdait le sentiment du lieu où elle se trouvait et des personnes qui l'entouraient. A l'office, le livre lui tombait des mains, elle restait assise tout

absorbée, et il fallait l'avertir de se rendre à l'exercice suivant pour lui faire retrouver conscience d'elle-même. Son directeur la soutint au milieu de ces combats ; elle fit profession et se montra toujours fidèle à tous les devoirs de la vie religieuse.

Les succès de la S^r Marie de Saint-Basile dans tous les emplois, la désignèrent fort jeune à ses supérieurs et à ses sœurs. Dès 1734, nous la voyons prendre part à l'Assemblée, comme Assistante. Auparavant elle avait signalé son zèle auprès des Pensionnaires et des Pénitentes. Dans cette dernière fonction, sa soif d'expiation pour les âmes confiées à ses soins, eut grand besoin d'être modérée. Son habileté était extrême à trouver les moyens de se mortifier. C'est ainsi que, pendant plus de vingt ans, elle ne s'approcha jamais du feu. Souvent elle sollicitait avec tant d'instance la permission de suivre son attrait pour les pénitences extérieures, que ses supérieures y cédèrent dans la crainte qu'un refus ne lui causât une mortification plus grande que toutes celles demandées avec tant de ferveur.

C'est la Mère Marie de Saint-Basile qui reçut le bref approuvant définitivement les Constitutions. Elle célébra, en 1741, le premier centenaire de la fondation du monastère. Ce furent ses seules joies. Les *Annales* disent que les classes de Pénitentes étaient alors d'une direction fort difficile et racontent d'étranges incidents. L'une d'elles trouva le moyen, pendant trois semaines, de tenir éveillées ses maîtresses et ses compagnes par un infernal tapage. En 1743, une épidémie atteignit presque toutes les personnes qui habitaient le Monastère ; il y en eut jusqu'à trente-deux de couchées à la fois. Plusieurs Sœurs en moururent. Deux ou trois avaient plus de cinquante ans de profession et appartenaient encore à la génération formée par les Mères Marie de la Nativité Herson et de l'Enfant-Jésus de Bois-David.

La S^r Marie de la Présentation Vicaire succéda à la Mère de Montbénard. Dans le monde elle avait été soumise à la direction du P. Corneille. C'est dire que son habitude de la mortification était grande, presque excessive. Son gouvernement n'est signalé par aucun fait important. Mgr de Luynes était toujours Supérieur du monastère. La Mère Marie de la Présentation crut devoir dévoiler une novice, sans en avertir ce prélat. Il lui en fit un reproche plein de douceur et rendit en même temps le beau témoignage suivant au Monastère : « Vous n'eussiez pas dû, ma chère Fille, laisser une novice se dévoiler et sortir de votre mai-

son sans me consulter auparavant. La chose est trop importante, pour qu'il ne soit pas contre toute règle que je ne l'apprenne qu'après qu'elle est faite, et cela me paraît plus surprenant dans un Monastère comme le vôtre, qui est l'exemple des autres en toutes choses. »

Réélue en 1750, la Mère Marie de Saint-Basile eut la consolation de célébrer le centenaire de l'approbation de l'Institut par Mgr Molé. Il fut solennisé par un triduum. Mgr de Luynes avait promis d'officier le premier jour ; comme il en fut empêché, ce fut M. le Curé de la paroisse qui le remplaça. Le second jour, l'office fut fait par les Eudistes et leurs Séminaristes. Le Père Fontaine, Supérieur, chanta la messe.

Dans les années suivantes, les *Annales* racontent avec bonheur les conversions de quelques Pénitentes et des traits de mortification qui prouvent leur grande ferveur.

La réélection de la Mère de Montbénard fut présidée en 1753 par Mgr de Luynes. Ce fut la dernière marque de sympathie donnée par ce prélat au monastère, car il fut transféré à l'archevêché de Sens. Cette promotion était méritée par son profond attachement aux saines doctrines. En 1756, Benoît XIV le créa Cardinal. Il fut en 1761 un des plus ardents défenseurs de la Compagnie de Jésus et ne mourut qu'en 1788, doyen des évêques de France.

Ce fut Mgr de Rochechouart, évêque d'Évreux depuis 1734, qui lui succéda. Le nouvel évêque de Bayeux connaissait les œuvres du Vénérable Eudes, car le séminaire d'Évreux avait été fondé par lui et continuait d'être dirigé par ses enfants. Aussi à sa première visite aux Sœurs, le 1er octobre 1754, ce prélat se montra fort aimable pour elles et accepta, comme son prédécesseur, d'être leur supérieur.

A la fin du quatrième triennat de la Mère Marie de Saint-Basile, en 1756, nous voyons élire pour la première fois la Mère Marie de Saint-Augustin Labbé qui, à différentes reprises, elle aussi gouvernera la communauté pendant quinze ans. Dès sa plus petite enfance, les marques de sainteté observées dans la vie de beaucoup de saints se manifestèrent en elle. Au pensionnat ses compagnes la prenaient pour modèle et n'osaient en sa présence se permettre aucune infraction à la règle. Sa vocation religieuse trouva dans sa famille une violente opposition, qui la

força de rester trois ans et demi postulante, sans pouvoir prendre le saint habit. Même après sa vêture, tous les obstacles ne furent pas levés, mais rien ne fut capable d'ébranler sa constance, et la grâce de la profession lui fut enfin accordée.

Bientôt, malgré sa profonde humilité, la communauté connut son talent pour l'administration. Elle le montra surtout dans la charge d'économe. Cet emploi lui fournit plus encore l'occasion de manifester sa grande bonté. L'impossibilité seule était capable de lui faire refuser ce que les Sœurs lui demandaient; aussi toutes disaient à l'envie : « Oh ! la bonne et charmante économe ! » Sa manière grâcieuse de condescendre au désir de toutes ajoutait un nouveau prix à ses dons. « Le bien de la maison, disait-elle, est à vous comme à moi ; je n'en suis que la dépositaire, et je dois chercher à satisfaire tout le monde. » Aussi toutes ses nominations à cette charge furent accueillies avec joie par la communauté.

Son élection à la supériorité donna à la Mère Marie de Saint-Augustin de nouvelles occasions de signaler sa bonté et sa charité. Une circulaire de 1757 parle avec enthousiasme du bonheur que la communauté éprouve d'être soumise à ses lois. Les circulaires de cette époque nous font connaître l'état du monastère. Il est, en général, composé d'une quarantaine de Sœurs de chœur, le noviciat est de cinq ou six novices. Il y a une dizaine de converses et deux tourières. Le pensionnat varie entre trente et quarante ; les Pénitentes sont de quarante à cinquante. Vers 1770, elles augmentent un peu et vont à la soixantaine.

Le principal fait de la supériorité de la Mère Marie de Saint-Augustin est l'envoi de deux Sœurs à Tours pour aider à la formation des novices. La Sr Marie de Saint-Bernard Leblond y mourut, et la Sr Marie de Saint-Louis de Bernières y remplit pendant trois ans la charge de directrice. Signalons encore un incendie, causé par l'imprudence d'une petite pensionnaire, qui faillit réduire toute la maison en cendres. La communauté fut aussi éprouvée par un grand nombre de morts.

De 1762 à 1768, la Mère Marie de Saint-Basile gouverna le monastère pour la dernière fois. Une circulaire de 1766, conservée à Rennes, porte textuellement :

« Mgr notre Prélat à son retour de Paris nous a apporté une nouvelle bien consolante et bien capable de nous donner de la joie au milieu de nos peines. Notre bonne Reine a demandé à l'Assemblée du Clergé d'établir dans tout

le Royaume la fête du Sacré-Cœur de Jésus, ce que Nos Seigneurs lui ont accordé au nom de tout le corps ecclésiastique. Quoique ce divin Cœur ait été longtemps le trésor particulier des enfants de notre digne Instituteur, nous nous réjouissons de ce que bientôt il va être connu et honoré de toute la terre, *selon que notre bon Père l'a prédit avant sa mort.* »

« C'est à ce divin Cœur que nous nous adressons depuis deux ans pour obtenir la paix et l'union entre les deux Puissances. Notre très honorée Mère, toujours brûlante de zèle pour la gloire de Dieu et pour tout ce qui peut tendre à cette fin, nous a fait entreprendre diverses pratiques de dévotion tous les vendredis ; outre la sainte communion que chacune prend avec une sainte avidité, nous disons en commun les litanies du divin Cœur, le *Miserere*, *Veni Creator*, le chapelet du Saint Cœur (1) et les litanies des Saints... »

1. *Le chapelet du Sacré Cœur de Jésus est composé de cinq dizaines, et à la place du* CREDO *on dit la prière suivante* :

Ame de Jésus, sanctifiez-moi.
Cœur de Jésus, enflammez-moi.
Sang de Jésus, enivrez-moi.
Corps de Jésus, sauvez-moi.
Eau du côté de Jésus, lavez-moi.
Mère de Jésus, priez pour moi.
Passion de Jésus, confortez-moi.
O bon Jésus, exaucez-moi.
Cachez-moi dans vos sacrées plaies.
Ne souffrez pas que je me sépare jamais de vous.
Défendez-moi du malin esprit, mon ennemi.
Appelez-moi à l'heure de ma mort.
Et faites-moi venir à vous,
Afin que je vous loue avec vos Saints dans tous les siècles.
*Ainsi soit-il.*

*A chaque gros grain, on dit ce qui suit :*

O très doux Jésus, rendez mon cœur selon le vôtre. Seigneur Jésus, donnez-moi votre Cœur pour un gage d'amour et un lieu de refuge, afin que vous me sauviez, et que j'y trouve un doux repos pendant ma vie, et une consolation indicible à l'heure de ma mort. *Ainsi soit-il.*

*A chaque petit grain :*

Je vous adore, Sacré Cœur de Jésus, allumez dans mon cœur le divin amour dont vous êtes enflammé.

*Ensuite l'oraison suivante :*

Dieu de miséricorde, jetez les yeux sur le Cœur de votre Fils bien-aimé, l'objet de vos plus tendres complaisances, et daignez nous accorder le pardon de nos péchés, que nous vous demandons avec un cœur véritablement contrit. Nous vous en conjurons, Seigneur, par les douleurs amères de ce Sacré Cœur, et par les mérites infinis de ses satisfactions. Donnez-nous, ô mon Dieu, un amour si tendre pour Jésus, qu'en étant tout pénétrés, nous méritions d'être selon votre Cœur. *Ainsi soit-il.*

Ce chapelet est extrait d'un livre in-12 conservé dans les archives du monastère de Caen ; il est d'origine eudistique, car on voit sur la première page un cœur surmonté d'une croix entre deux branches, l'une de lys, l'autre de roses, renfermant les bustes de Jésus et Marie. Autour de cette image on lit ces mots : « *Vive Jesvs et Marie.* »
Ce livre est intitulé : *Heures Françoises dédiées au Sacré Cœur de Jésus.*

A RENNES

Chez : La Veuve N. Audran, Imprimeur-Libraire, Ruë Royale.
Et N. Audran, Libraire des Facultés des Droits, Ruë Royale.

1741

Les *Annales* de Tours nous apprennent que vers cette époque les Sœurs s'occupaient

Le point saillant de cette citation est la prédiction attribuée au V. Eudes sur l'extension de la fête du Sacré-Cœur. Il est certain que le souvenir et la tradition s'en sont conservés dans ses Instituts. Ses ennemis eux-mêmes ont connu cette prophétie et lui en font un reproche dans leurs coupables libelles. L'écho s'en fit entendre jusqu'en Italie et des écrits italiens en portent la trace. La lettre circulaire de 1672, écrite par le V. P. Eudes et rapportée précédemment, où il ordonne d'établir la fête dans les maisons de sa Congrégation, ne permet pas de douter de son désir de propager le culte du divin Cœur de Jésus comme il avait fait pour celui du saint Cœur de Marie. Les faits, du reste, parlent d'eux-mêmes. Ils nous le montrent prêchant partout le divin Cœur de Jésus, composant un office pour sa fête, le faisant approuver de sept évêques et accepter dans plusieurs diocèses, répandant par milliers des images, des livres et des brochures pour enseigner cette dévotion, instituant des confréries pour la perpétuer, et, dès 1643, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, lui dédiant un autel. Enfin, il consacre ses deux Instituts à ce divin Cœur. Il a donc employé pour faire aimer et honorer le Sacré-Cœur tous les moyens usités aujourd'hui. Si l'on peut discuter le plus ou moins d'efficacité de son apostolat, son intention de propager cette fête et ce culte est indéniable.

La réalisation de sa prophétie n'est pas moins évidente, car le Souverain Pontife Léon XIII vient d'élever la fête du divin Cœur de Jésus au rite de première classe. Ce décret a dû ajouter au ciel une joie accidentelle à la félicité dont y jouit le pieux Apôtre de cette dévotion.

La Reine dont parle la *Circulaire* est Marie Leckzinska. Un siècle auparavant, Louis XIV et sa cour avaient entendu prêcher

d'un manuel pour la Confrérie des Sacrés Cœurs. C'est peut-être à leur demande que ce petit livre, qui répond à ce but, fut composé par un P. Eudiste.

*Le chapelet du Très Saint Cœur de Marie fut composé par le V. P. Eudes.*

Sur la croix on dit : *Credo.*
Sur les trois petits grains : *Ave, Cor Sanctissimum beatissimæ Virginis Mariæ.*
Sur les gros grains : *Gloria Patri,* etc.
Aux deux premières dizaines : *Ave, Cor Sanctissimum beatissimæ Virginis Mariæ.*
3ᵉ et 4ᵉ dizaines : *Per Cor amantissimum sanctissimæ Matris tuæ, ô bone Jesu, fiat cor nostrum secundum Cor tuum.*
5ᵉ et 6ᵉ dizaines : *Per Cor amantissimum sanctissimæ Matris tuæ, exaudi nos Jesu.*
Sur les trois petits grains, on répète trois fois : *Ave, Cor Sanctissimum beatissimæ Virginis Mariæ.*
Ensuite on dit le *Gloria Patri.*
On termine par la salutation aux Sacrés Cœurs de Jésus et Marie : *Ave, Cor Sanctissimum,* à la fin de laquelle on ajoute le *Benedictum sit,* etc.

La Communauté de Caen récite ce chapelet la veille et le jour de la fête du V. P. Eudes. On allume deux cierges auprès de Notre-Dame-de-Charité pendant sa récitation.

le culte du Sacré Cœur ; le grand Roi contribua pour la somme de 2,000 livres à l'érection de la chapelle du Séminaire de Caen dédiée aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie.

Pour se conformer au désir de Sa Majesté, Mgr de Rochechouart rendit, en 1772, cette fête obligatoire dans tout son diocèse. L'office qu'il en fit composer ne manque pas de similitude avec celui du V. P. Eudes.

Avant de terminer tout ce qui concerne les supériorités de la Mère de Montbénard, nous signalerons les morts de deux petites nièces du V. P. Eudes, les Sœurs Marie de Saint-Joseph et Marie de la Nativité Eudes. Nées à Argentan, elles étaient petites-filles d'Eudes d'Houay, ce fier échevin qui répondit si noblement à un ordre injuste du gouverneur d'Argentan : « *Nous sommes trois frères adorateurs de la vérité : l'aîné la prêche, le second l'écrit, et moi je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir.* »

Leur père était médecin comme l'avait été leur aïeul et leur trisaïeul, car en ce temps les enfants ne rougissaient point de la profession de leurs parents. Devenu veuf, il se fit prêtre et mena dans le sacerdoce la vie la plus exemplaire. Cette circonstance, au lieu de favoriser la vocation de ses deux filles, fut la cause d'un long retard. Elles tenaient la maison de leur père, et ce bon vieillard avait peine à se priver de leurs soins et de leur tendresse. L'âge déjà avancé où il leur fut possible de répondre à l'appel de Dieu fournit une preuve évidente de leur générosité, car les pratiques de la vie religieuse leur furent plus pénibles.

La S[r] Marie de Saint-Joseph, l'aînée, avait une disposition naturelle à la vie contemplative ; la S[r] Marie de la Nativité était au contraire très portée aux offices de Marthe. Sa vocation à Notre-Dame-de-Charité offre une particularité assez remarquable. Elle se sentait portée à une vie plus active, lorsque, dans un voyage à Caen, elle s'ouvrit à un grand missionnaire de la Congrégation des Eudistes (c'est ainsi que les *Fleurs* désignent ce Père que nous pensons être le P. Corneille) et il lui dit, non point sous forme d'avis, mais dans un esprit qui paraît prophétique : « Vous serez religieuse, mais ce sera de Notre-Dame-de-Charité de Caen, et, si vous n'y connaissez personne, je me charge de vous y annoncer. » Ces paroles enlevèrent toutes les hésitations de sa pénitente et la fixèrent à jamais dans sa vocation.

Les deux sœurs apportèrent au Monastère les traditions de vénération que leur famille avait conservées pour leur grand oncle, et elles purent être longtemps témoins du respect des Sœurs pour sa mémoire, car toutes deux, après une vie religieuse d'une parfaite régularité, moururent dans un âge avancé, la S[r] Marie de Saint-Joseph en 1757 à soixante-treize ans, et la S[r] Marie de la Nativité en 1768 à quatre-vingt-un ans, après cinquante-cinq ans de profession. Au moment de son entrée au Monastère, sa tante Marie de la Nativité Herson vivait probablement encore et c'est sans aucun doute par respect pour sa mémoire qu'elle en prit le nom. La vieillesse de ces deux Sœurs fut affligée par une perte presque totale de la raison. Mais cet état même, où les habitudes seules semblent rester comme guide de la conduite, prouva combien leur vertu avait été solide. Elles ne paraissaient occupées que de leurs exercices de piété.

La Mère Marie de Saint-Basile fut déposée en 1768. Malgré son âge avancé, elle fut chargée du noviciat, et à différentes époques remplit ainsi cette charge pendant vingt-quatre ans. Presque toutes les religieuses de ce temps eurent donc le bonheur d'être formées par elle. Sa santé s'altéra complètement vers 1771 et ne lui permit plus de sortir de l'infirmerie. C'est alors qu'en toute liberté elle se livra à son attrait pour l'oraison et la vie intérieure. La mort vint la réunir à son Dieu le 28 septembre 1776, après soixante-trois ans de vie religieuse. Elle était âgée de quatre-vingt-un ans.

Les *Annales* ne nous font connaître aucun des faits arrivés pendant la seconde supériorité de la Mère Marie de Saint-Augustin qui la remplaça. La Mère Marie de Saint-Etienne Desfontaines Martin lui succéda de 1774 à 1777. Nous n'avons pu retrouver aucun détail sur la vie de cette Mère.

A la fin de l'année 1776, une jeune novice, la S[r] Marie de Saint-Paul de Grammont fut guérie miraculeusement par l'intercession du saint Instituteur. Dès son entrée au monastère, cette jeune personne avait conçu une grande dévotion pour ce bon Père, les livres qu'il avait composés faisaient son bonheur. Le 27 septembre, elle fut atteinte d'une fièvre pernicieuse. Dès les premières atteintes de ce mal, sa prière fréquente au V. P. Eudes fut celle-ci : « Mon Père, si c'est la volonté de Dieu que je sois du nombre de ses épouses et de vos filles, demandez pour moi ce

que vous connaîtrez être le plus agréable à sa divine Majesté. »

Cependant, le mal faisant toujours de nouveaux progrès, le 6 octobre, le médecin jugea lui-même que la fin était proche et fit donner l'Extrême-Onction à la malade, pendant la grand'messe de ce dimanche ; un peu avant midi, la sueur de l'agonie se montra sur son visage. C'est alors qu'une Sœur, se rappelant la filiale dévotion de l'agonisante pour le V. P. Eudes, poussée par une forte et subite inspiration, alla chercher un morceau de la chasuble qui lui avait appartenu. Pendant qu'elle y courait, la cloche sonnait l'agonie et la communauté se réunissait pour prier près de la mourante.

Lorsque la pieuse relique fut mise sur la tête de la mourante, la Mère Supérieure promit de faire réciter pendant neuf jours l'office de l'Immaculée Conception et de faire dire deux neuvaines de messes près du tombeau du Vénérable Serviteur de Dieu. A ce moment, la malade ne donnait d'autre signe de vie qu'un léger et convulsif mouvement des lèvres. Mais aussitôt après, elle porta la main à sa tête, comme pour chercher la précieuse étoffe, s'assit sur son lit, se mit à sourire aux Sœurs, prit un bouillon sans qu'on eût besoin de l'aider, et bientôt après demanda ses habits dont elle se revêtit elle-même. Si, par un excès de prudence, la Mère Supérieure ne le lui eût défendu, elle eut voulu se rendre au chœur pour remercier Dieu de sa guérison. Le lendemain, le médecin partagea l'étonnement et la joie de la communauté, et reconnut dans cette guérison un fait en dehors des lois ordinaires de la nature. Il est difficile, en effet, d'y voir l'effet de l'imagination, puisque la malade n'eut aucune connaissance ni de ce qu'on faisait ni de ce qu'on promettait pour son rétablissement.

L'année suivante 1777, la Communauté sentit vivement la perte que fit tout le diocèse de Bayeux en la personne de Mgr de Rochechouart. Ce Prélat se montra toujours plein de bonté pour les Sœurs. Dans son extrême vieillesse, retiré dans une de ses terres pour s'y préparer plus à loisir à son éternité, il ne laissait pas d'écrire de nombreuses lettres à la Mère Supérieure pour la diriger et l'éclairer dans le gouvernement du Monastère. Il se démit de l'épiscopat à l'âge de soixante-dix-huit ans, et mourut à Montigny, cinq ans plus tard, en 1781.

D'après l'abbé Laffetay, sa correspondance prouve la diminution de la vie religieuse dans son diocèse. C'est l'explication de sa prédilection pour Notre-Dame-de-Charité, qui ne donnait aucun signe de décadence. Il rendit au monastère un service important

en réduisant le nombre des messes qu'il était obligé de faire acquitter. Depuis le ministère Law et la dépréciation du papier-monnaie, la charge des fondations était devenue très pesante, et l'état de souffrance s'aggravait tous les jours. La misère des temps et l'augmentation du prix des denrées exigeaient aussi qu'on élevât les honoraires ; Mgr de Rochechouart les fixa à treize sols.

Mgr de Cheylus, qui lui succéda, était né à Avignon en 1717 ; de 1762 à 1766, il avait occupé le siège de Tréguier où il avait connu, par le monastère de Guingamp, l'esprit et les œuvres des Filles du V. P. Eudes. Aussi, dès son arrivée à Bayeux, en 1778, il consentit de la manière la plus obligeante à être leur supérieur, et les entoura toujours d'une paternelle sollicitude.

Le 10 janvier 1780, mourut la R. M. Supérieure Marie de Saint-Augustin Labbé, et le 20 du même mois, le R. P. Dumont, supérieur général des Eudistes, présida l'élection de la Mère Marie de Saint-Étienne Desfontaines. Après avoir fait à la grille l'oraison funèbre de la défunte, il fit l'éloge de celle qui la remplaçait. Elle gouverna jusqu'en 1786.

Un des premiers soins de cette Supérieure fut de procurer aux Sœurs et aux Pénitentes le bienfait d'une retraite. Le prédicateur fut un ancien jésuite, le P. Dervilliers. Malgré la longueur de ses sermons et quelques excentricités que les *Annales* racontent avec détail, il fit un bien très sérieux. Peu après, la mort fort consolante de trois Pénitentes en fut la meilleure preuve.

Une autre consolation réservée à la Mère Desfontaines fut l'extraordinaire prospérité du noviciat dans ces temps déjà mauvais. « Les novices nous venaient de tous les côtés, disent les *Annales*, et nous eûmes la consolation d'avoir cinq professions en 1784, de sorte que la communauté n'avait jamais été aussi nombreuse ; nous nous trouvâmes 44 professes et 10 converses. » Une circulaire de 1785 compte en tout 140 personnes dans la maison.

Elle nous apprend aussi le commencement des épreuves. Le bon Louis XVI était déjà dominé par l'esprit de la Révolution. Il fit une ordonnance pour réglementer l'admission des personnes dans les maisons de pénitence et prescrivit qu'on n'y recevrait que celles qui y viendraient de bonne volonté. Ses intendants furent chargés de l'application de ce décret, et les inspections les plus ennuyeuses se succédèrent dans les couvents de Notre-Dame-de-Charité. L'auteur de la circulaire rend ainsi compte de la première qui eut lieu dans celui de Caen en 1785 :

« La visite de M. le Subdélégué est enfin terminée. Il a vu nos Pénitentes, auxquelles il a fait subir un interrogatoire ; un greffier écrivait leurs réponses et ensuite les faisait signer. Tout s'est passé le mieux du monde. Celles dont nous avions plus lieu de nous défier, parce qu'elles étaient de force chez nous, ont été les premières à dire qu'elles étaient, à la vérité, entrées malgré elles, mais qu'elles y voulaient rester. Ces Messieurs étaient si émerveillés de leur air de contentement et de fermeté, que le Subdélégué nous dit en nous quittant : Je ne voudrais pas pour tout au monde n'avoir pas vu vos Pénitentes. Assurément je sais bien le témoignage que j'en rendrai, tout est bien différent du tableau que le monde en fait. Cette visite n'a causé aucun trouble parmi elles ; il est vrai qu'on peut dire à la louange des Maîtresses qui les gouvernent, que les classes sont bien rangées, bien qu'il y ait de très mauvais sujets. »

Après cent ans, les mêmes calomnies ont amené les mêmes inspections et des résultats plus tristes encore. Dans tous les couvents qui avaient des classes de correction, ces pauvres enfants ont été enlevées à leurs maîtresses, malgré leurs prières et leurs larmes. Il fallait obéir à la secte franc-maçonnique, fouler aux pieds les désirs les plus naturels et laïciser à outrance. Le peuple qui rejette le joug de l'Église est toujours trompé. A la Charité de Caen, ces visites devinrent bientôt moins bienveillantes.

La Mère Marie de Saint-Etienne Desfontaines Martin fut régulièrement déposée en 1786, et la Mère Marie de Saint-Michel fut élue pour lui succéder.

## CHAPITRE VIII

**Gouvernement de la Mère Marie de Saint-Michel. — La Révolution, souffrances des Sœurs avant et après l'expulsion de leur Monastère.**

La Mère Marie de Saint-Michel Picard était née sur la paroisse Notre-Dame de Caen, d'une honorable famille de commerçants. Dès son enfance elle montra d'heureuses dispositions d'esprit et de cœur, et manifesta le désir de se consacrer au Seigneur. Son amour de la vie solitaire et mortifiée la porta d'abord à entrer au Carmel de Caen, mais sa délicate santé ne lui permit pas d'en supporter les austérités, et, après un essai de dix mois, elle fut obligée de rentrer dans sa famille.

Peu après, poussée par son persévérant attrait pour la vie religieuse, elle sollicita son admission à la Charité. Pendant son noviciat, elle fut un modèle de toutes les vertus et se fit remarquer par beaucoup de modestie, de simplicité et de franchise. Aussi la communauté l'admit à la profession le 14 mars 1754.

Sa régularité ne se démentit point dans les emplois que lui confia l'obéissance. Maîtresse des Pénitentes, elle sut se faire aimer et craindre de toutes ses subordonnées. Son esprit d'ordre et de sagesse fit l'admiration de ses Sœurs quand elle fut économe. Mais dans la charge si délicate de directrice du noviciat, la communauté apprécia tant son habileté à gouverner les âmes, qu'à l'élection du 1er juin 1786, elle la plaça à sa tête.

Au commencement du gouvernement de la Mère Picard, la communauté fut cruellement éprouvée par la maladie, et la Mère déposée fut enlevée à l'affection de ses Sœurs.

D'autres épreuves se succédèrent sans interruption. La méchanceté d'une pénitente causa un incendie, qui un instant menaça de consumer tout le monastère. Les visites de la police se continuèrent et n'eurent pas plus de succès. Celles mêmes des Pénitentes que leurs parents avaient fait enfermer et qui désiraient le plus leur sortie, craignaient ces visites et refusaient la protection qui leur était offerte avec tant d'empressement et d'hypocrisie. Deux seulement en profitèrent, et quelques jours après elles sollicitaient sans succès leur rentrée.

Une circulaire de 1787 raconte l'enthousiasme et la joie du peuple lorsque Louis XVI, dans son voyage à Cherbourg, passa à Caen. Après les évènements lamentables de sa captivité et de sa mort, ces détails offrent un navrant intérêt. Les Sœurs se servirent du récit de ces fêtes pour s'exciter à une nouvelle ferveur dans leur amour pour le Roi des rois.

La statistique de cette circulaire accuse une diminution dans le personnel de la maison. Il ne s'élevait plus qu'à 126 personnes. La différence venait surtout du pensionnat qui, à cette date, ne comptait que 20 enfants. Déjà, sans doute, les familles craignaient d'éloigner d'elles leurs enfants. La ruine publique et générale en était aussi une cause.

Les évènements de la Révolution sont trop connus pour que nous nous y étendions longuement, nous ne ferons qu'indiquer leur action sur les Sœurs. Aucune, que nous sachions du moins, ne versa son sang pour la foi, mais aucune non plus ne la trahit.

Cette réflexion s'étend à toutes les maisons alors existantes, et elle suffit à la gloire de l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité. Il devait se composer alors d'environ 300 membres. C'est un beau spectacle de voir toutes les Sœurs, sans exception, fidèles à l'Église et traversant sans défaillance ces terribles années. Celles qui leur ont succédé doivent méditer ces exemples, au moment peut-être où de semblables épreuves se préparent. La période révolutionnaire s'ouvrit pour le monastère de Caen par l'ordre de nommer un procureur dans le clergé, qui, au nom de la communauté, contribuerait à l'élection d'un député aux Etats-Généraux de 1789. M. Godefroy, l'aumônier, fut l'objet de ce choix. Cette Assemblée, si funeste à la France, fut élue dans des conditions d'indépendance et de liberté dont nous sommes loin aujourd'hui. Tous les intérêts s'y trouvaient représentés. C'est peut-être la meilleure preuve de l'étendue du mal, car si les idées avaient été saines et les ambitions mauvaises moins excitées, les élections n'auraient donné que des députés dignes de leur mandat. Mais une multitude de crimes appelaient à juste titre un terrible châtiment.

Bientôt, le 29 octobre 1789, après d'autres décrets également iniques et attentatoires aux libertés de l'Église, fut rendu celui qui abolissait les ordres religieux de l'un et l'autre sexe. Le Procureur général le fit lire au Chapitre de la communauté, le 7 décembre 1789, mais sa lettre était datée du 23 novembre. Les Sœurs durent signer un acte de soumission, elles le firent avec une restriction :

« Lecture a été faite à haute et intelligible voix par l'une de nous, de la *Déclaration du Roi*.... pour nous y conformer, bien persuadées que notre respectable Assemblée nationale et Sa Majesté, une fois informés de l'utilité de notre maison religieuse pour l'éducation des jeunes filles de bonnes familles qu'on y reçoit, et pour la conversion de celles dont la vie dans le monde est loin d'être édifiante, et qu'on appelle Pénitentes, ne tarderont pas à nous accorder main levée de la dite défense, ce que nous désirons de tout notre cœur. »

Cette lecture fut un coup de foudre pour les Sœurs. Quelques novices sortirent peu après, d'autres espérant contre toute espérance restèrent jusqu'au moment de la dispersion.

Peu après un autre décret ordonnait la confiscation des biens des Communautés. Le 22 janvier 1790, les Sœurs durent faire et livrer au district l'inventaire de tout ce qu'elles possédaient. Par une multitude d'habiles démarches, la Mère Supérieure

parvint à sauver momentanément la Communauté. Un privilège était accordé aux établissements charitables. C'est en faisant valoir leur droit à ce titre que les Sœurs obtinrent l'arrêté suivant, le 4 janvier 1792 :

« Vu les requêtes, pièces jointes, et l'avis du district de Caen, vu enfin qu'il résulte que la maison du Refuge est, par son Institut, un hospice d'instruction et de charité, ouï le rapport du Procureur général, Nous, Administrateurs du Directoire du Calvados, décidons que les biens appartenant à la dite maison du Refuge seront de fait de la classe des biens nationaux et que la dite Communauté demeure autorisée à régir les dits biens, ainsi que par le passé. »

Dans ces tristes années, la conduite des Pénitentes fut la grande consolation des Sœurs. Leur ancienne indocilité avait cessé, et les épreuves avaient réveillé la foi chez elles. Laissons parler les *Annales :*

« Dans une de leurs fréquentes visites, les Agents du gouvernement jouèrent une vraie comédie pour leur faire avouer qu'elles étaient renfermées de force. Arrivés à l'improviste, ils se firent conduire immédiatement dans les classes, et se mirent à vanter les beaux travaux de l'*Immortelle* Assemblée, et dirent à nos pauvres filles, encore au nombre de cinquante, qu'ils venaient rompre leurs chaînes, et les rendre à la liberté dont le *despotisme* les privait depuis si longtemps ; qu'elles devaient comme tous les Français, rendre hommage à des citoyens dont les lumières avaient enfin fait connaître les droits de l'homme et les avaient solennellement proclamés ; qu'enfin elles devaient se réjouir de ce que le joug oppresseur venait d'être brisé. Ils ajoutaient qu'à partir de ce moment elles étaient libres de sortir et que les portes leur étaient ouvertes. Mais la confusion de ces prétendus docteurs fut grande, quand ils virent que ces prétendues captives bénissaient leurs chaînes, et témoignaient vouloir rester sous leurs verrous. »

Lorsque le serment à la Constitution civile du clergé fut exigé de tous les prêtres sans distinction, l'aumônier, M. Godefroy, le refusa noblement. Sur les demandes réitérées des Sœurs, il put cependant, jusqu'au moment de leur expulsion, continuer à leur dire la messe, mais les portes de la chapelle fermées.

Les révolutionnaires, au commencement de 1792, voulurent aussi obtenir ce serment schismatique des Religieuses. Par les discours les plus fallacieux, ils essayèrent de persuader aux Sœurs qu'il s'agissait simplement de prêter serment de fidélité aux lois de l'État. Ce fut en vain. Toutes, interrogées séparément refusèrent énergiquement. Leurs réponses n'ont malheureusement point été conservées, elles seraient cependant d'un édifiant

exemple. Ces mécréants semblèrent le craindre, car ils refusèrent d'en laisser copie aux Sœurs.

La note gaie ne fait pas complètement défaut dans ce concert cependant si lamentable. Les envoyés du district voulurent aussi faire jurer les simples filles de service du Monastère. L'une d'elles, sous un extérieur presque idiot, cachait une grande finesse et une foi héroïque. Quand elle fut appelée à son tour, les Nationaux lui firent les plus magnifiques promesses, elle répondit à toutes : « Ma sœur l'Économe me baille tout ce qu'il me faut, je n'ai besoin de rien. » « N'importe, il faut jurer, » lui répliqua un de ces citoyens. « Le Catéchisme nous enseigne que c'est un péché, reprit notre bonne fille, je ne veux pas pécher. » « Non, dirent-ils alors, ce serment n'est pas un péché, c'est obéir à la loi qui l'ordonne. Ne faites pas comme les aristocrates, qui refusent de s'y soumettre ; soyez sage. » « Vous voulez donc que je jure ? » « Oui, oui, jurez, la nation aura soin de vous. » « Écoutez bien, Messieurs, je vais jurer, puisque vous le voulez, écoutez bien : Que le diable vous emporte tous !... J'espère que c'est un bon jurement celui-là. » Il était certainement le meilleur dans la circonstance, il laissa les Nationaux stupéfaits, et le greffier se garda bien d'inscrire le serment de la bonne Marguerite.

L'époque de la déposition régulière de la Mère Marie de Saint-Michel était venue et les Sœurs avec un calme étonnant se disposaient à procéder, comme à l'ordinaire, à une nouvelle élection. Les Nationaux eurent connaissance de ce projet et manifestèrent l'intention de présider l'élection. Les Sœurs, après avoir consulté les représentants de Mgr de Cheylus, alors en exil, se décidèrent à laisser à leur tête la Mère Picard, comme les temps commandaient impérieusement de le faire.

Toutes ces épreuves n'étaient que le commencement des malheurs qui allaient fondre sur le couvent. Depuis leur refus de prêter le serment, les Sœurs s'attendaient à une expulsion prochaine. Un nouveau décret de l'Assemblée Nationale vint la hâter. Il ordonnait la dissolution de toutes les communautés sans exception. Elles devaient être évacuées au plus tard le 2 octobre. Dès que ce décret fut promulgué, des gardes s'établirent dans la sacristie de la Communauté pour empêcher les Sœurs de rien emporter et le culte y cessa tout à fait.

« Le 19 août 1792, disent les *Annales*, fête de notre digne Instituteur, jusqu'à ce moment jour de si douce consolation et d'une si vive joie, se

changea en un jour de deuil, de déchirements et d'angoisses.... Semblables aux Israélites, quittant Jérusalem, nous devions nous disperser, nous éloigner de notre chère communauté pour aller habiter Babylone. Impossible de peindre les scènes déchirantes qui se passèrent en cette triste journée. La seule pensée nous en fait encore frémir. Les derniers instants qui précédèrent notre sortie furent employés à vénérer les lieux si chers à nos cœurs, que pour la plupart nous ne devions jamais revoir. Nous nous prosternâmes sur ces dalles sacrées, où toutes nous avions fait le serment de vivre et de mourir dans ce béni monastère. Puis il fallut se faire les derniers adieux. Les sanglots, les promesses de fidélité réciproque, les marques de tendresse auraient convaincu les personnes du monde, si elles en avaient été les témoins, que la mort seule pouvait rompre les liens formés entre nous par la sainte Religion. »

Plusieurs Sœurs rentrèrent dans leurs familles ou furent reçues chez des personnes amies ; quelques autres se retirèrent à l'hôtel-Dieu, qui fut momentanément épargné. Mais cet asile fut bientôt lui-même interdit aux religieuses. La Mère Marie de Saint-Michel restait seule avec les Sœurs infirmes et âgées. Naturellement timide, elle montra, dans ces circonstances, une force d'âme surhumaine ; elle dit aux commissaires du district :

« Ma famille est à l'aise et me demande, mais le Seigneur m'a chargé du fardeau de la supériorité, et je dois me regarder comme la protectrice de mes Sœurs. Il y en a plusieurs qui sont sans fortune, sans parents, vieilles et infirmes, si je les abandonne que vont-elles devenir ? Vous nous défendez de nous mettre plus de deux ensemble, moi je vous demande, Messieurs, une permission qui doit vous paraître juste : c'est celle de recueillir avec moi mes Sœurs infirmes et de leur servir de mère, celle enfin de partager avec elles le pain du travail et de la douleur. Mais mon âge, mes infirmités ne me permettant pas de soigner seule ces nombreuses valétudinaires, je vous demande encore de garder avec moi une jeune religieuse pour m'aider. »

Dieu permit que ces représentations firent impression sur ces durs personnages, et ils consentirent à ces demandes. Leur embarras, en face de ces vieilles Sœurs infirmes, dut aussi y contribuer dans une large part. La Mère Picard, accompagnée de la jeune Sr Marie de Saint-Dosithée Bourdon, put donc installer ses chères infirmes au troisième étage d'une maison de la rue Puits-ès-bottes. Toutes ensemble y gardèrent les observances compatibles avec leur situation. Ce fut toujours le noyau de la communauté.

La mort du roi Louis XVI, le 21 janvier 1793, fut le signal d'une recrudescence dans la persécution. La France se couvrit d'échafauds, et c'est alors que les envoyés de Robespierre inven-

tèrent ces atroces supplices qui épouvantent encore l'imagination. Les Sœurs n'y échappèrent que par miracle. Les visites domiciliaires étaient fréquentes et toujours faites à l'improviste. La découverte du plus petit objet du culte entraînait la captivité et la mort. Ce ne fut qu'à grand'peine et de loin en loin que les Sœurs parvinrent à se procurer les secours religieux. M. de Saint-Aignan, vicaire-général de Séez, fut arrêté quelques jours après les avoir confessées et fut guillotiné avec sa courageuse hôtesse, M[lle] Desacres.

L'année 1794 fut encore plus pénible que la précédente. La famine était extrême. Chaque *décade*, il fallait se rendre à la halle avec des cartes spéciales pour recevoir une petite ration de grain ou de farine, dont il était fort difficile de faire du pain. Sans quelques secours vraiment providentiels, les pauvres Sœurs seraient mortes de faim. Le propriétaire de la maison auquel deux termes étaient dus, menaçait de les mettre dehors. Un travail lucratif et pressé vint heureusement leur permettre de le payer.

Vers le milieu de l'année, le règne de la terreur allant toujours croissant, elles furent averties qu'elles étaient dénoncées au club, et allaient être emprisonnées sans tarder. La Mère Marie de Saint-Michel accepta alors les offres d'un habitant de Lebisey, petit village voisin de Caen. Cet homme offrait un de ses greniers pour les loger. Elles y furent d'autant plus en sûreté qu'il avait la réputation d'un bon *patriote*.

Mais ce bon paysan était trop pauvre pour pouvoir les nourrir et jamais la disette ne se fit plus cruellement sentir. Pour donner un peu de pain aux malades, la S[r] Marie de Saint-Dosithée ne vécut, pendant six semaines, que de fruits et de légumes. Elle était, par son activité, son dévouement, son sang-froid, la vraie providence de ce petit troupeau.

La chute de Robespierre ralentit la persécution et les Sœurs rentrèrent à Caen où il était plus facile de trouver des secours de toutes espèces. Elles prirent un logement assez vaste sur la paroisse Saint-Gilles pour y recevoir quelques autres Sœurs qui désiraient se réunir à elles, et toutes ensemble furent heureuses de reprendre les pratiques de la vie religieuse.

Au mois de février 1795, la Convention décréta que toutes les religions étaient libres, à la condition de n'exercer aucun acte extérieur du culte. Plusieurs prêtres émigrés rentrèrent alors en France. Mais ce calme relatif fut de courte durée. Les prêtres jureurs, furieux de voir leurs adhérents se réconcilier à l'Église,

excitèrent de nouveau la persécution. Les perquisitions recommencèrent. Un jour, la force armée vint de si grand matin que toutes les Sœurs reposaient encore. Le bruit de leurs armes les réveilla ; elles n'eurent que le temps de faire entrer dans une cachette M. Anctil, depuis curé de Saint-Gilles, qui logeait chez elles. Ce bon prêtre eut ainsi le bonheur d'échapper à leurs recherches.

Les Religieuses coururent aussi un grand danger : dans une chambre voisine il y avait deux armoires dont l'une était remplie d'ornements d'église. La S[r] Marie de Saint-Dosithée, toujours maîtresse d'elle-même leur ouvrit celle qui contenait les coiffes, les guimpes et autres objets de ce genre. Ce fut pour ces hommes grossiers le sujet de nombreuses plaisanteries et ils se firent un amusement de faire voltiger en l'air tous ces objets et de les jeter pêle-mêle dans le milieu de l'appartement. Quelques papiers, contenant des résolutions de retraite, les excitèrent même à tout fouiller et bouleverser. Ils demandèrent alors l'ouverture de l'autre armoire. C'est là que les attendait la S[r] Marie de Saint-Dosithée. « Citoyens, leur dit-elle, quand vous aurez remis tous ces effets à leur place, je vous l'ouvrirai ; je connais vos lois et je sais que vous devez laisser les choses telles que vous les avez trouvées. » Et elle tint bon. Après une vive discussion, ils aimèrent mieux renoncer à la visite de l'autre armoire que d'entreprendre une besogne si nouvelle pour eux.

Peu de temps après, sur une dénonciation, la Mère Marie de Saint-Michel et la S[r] Marie de Sainte-Croix Heurtin furent arrêtées. La Mère Supérieure, au milieu de cette nouvelle épreuve, garda le calme le plus parfait. Ne voyant que Dieu dans tous ces évènements, elle s'abandonnait entre ses mains. Sa compagne était moins maîtresse d'elle-même, mais la privation des sacrements la tourmentait plus que la crainte d'une mort sanglante. Sans cesse elle représentait ses besoins à sa pauvre Supérieure qui était dans l'impossibilité d'y pourvoir.

Pendant ces mauvais jours, la S[r] Marie de Saint-Dosithée fut plus que jamais le soutien et l'unique ressource de ses compagnes. Après avoir épuisé tous les moyens pour faire rendre la liberté aux chères prisonnières, elle résolut de tenter un dernier effort. Elle fit monter toutes les bonnes Mères sur une mauvaise charrette, et, de leur consentement, les conduisit à la Municipalité. Après les avoir fait descendre avec beaucoup de peine, elle dit aux magistrats surpris : « Citoyens, voici des Sœurs infirmes

que je vous amène ; je ne suis pas en état de gagner leur vie et de les soigner. Les deux Sœurs qui sont en prison m'aidaient à le faire, maintenant je ne puis y suffire, d'autant plus que vous m'envoyez encore des soldats à loger, ce qui ne s'était jamais fait. » — « Eh bien, répondirent les commissaires, nous allons les mettre en prison. » — « Vous le pouvez, repartit la Sœur, du moins, vous les nourrirez. Quant à moi, je n'ai pas le courage de les voir mourir de faim. » Une des bonnes vieilles Mères, entendant parler de prison, fut prise d'une violente crise de nerfs et se mit à faire des contorsions et à pousser des cris. Les Municipaux se trouvèrent fort embarrassés parce que l'âge de toutes ces Sœurs les mettait alors à l'abri de la prison. Ils promirent donc de s'occuper de leurs réclamations et finirent par dire à la S[r] Marie de Sainte-Dosithée : « Remmène tes malades, nous allons te débarrasser des soldats. » L'adroite conductrice, fort contente du succès de son idée audacieuse, fit remonter en charrette sa petite troupe. Les soldats partirent, et quelques jours plus tard, après trois mois de détention, la Mère Supérieure et sa compagne furent rendues à l'affection de leurs Sœurs.

Ce fut la dernière grande épreuve de ces terribles jours. En 1796, sous le gouvernement du Directoire, la Communauté put commencer à se réorganiser. De 1792 à 1796, sept Sœurs étaient décédées.

---

# DEUXIÈME MONASTÈRE

## RENNES

---

## CHAPITRE I

**Origine de la maison des Pénitentes à Rennes. — Vie de la Mère Marie de la Trinité Heurtaut, avant qu'elle n'en prenne la direction.**

Vers le milieu du XVII^e siècle, le mouvement de réforme se fit sentir dans presque toute la France. Il fut surtout sensible en Bretagne, où Dieu suscita de saints missionnaires, comme les PP. Huby et Maunoir, M. de Kerlivio, et bien d'autres. A Rennes, la capitale, nous voyons les grandes dames de la société donner les plus beaux exemples de piété et de vertu. A leur tête se distingue M^me d'Argouge, femme du premier président au parlement de la province. Son nom se trouve mêlé à toutes les bonnes œuvres de cette époque. Elle est en particulier la bienfaitrice des monastères de Rennes, Vannes, Paris. Déjà elle avait aidé les premiers essais de l'œuvre des Pénitentes à Rennes, et y avait contribué par de généreuses aumônes.

Ces essais eurent lieu dès l'année 1659. M^lle Duplessis-Rouleau se sentit fortement inspirée de travailler à la conversion des personnes de son sexe, qui avaient oublié le chemin de la vertu. Elle avait alors 40 ans, était d'une excellente famille, mais peu riche. Jusque-là sa vie avait été employée aux exercices de la charité pour les pauvres malades ; c'est ce qui lui mérita d'être appelée à panser les plaies des âmes. Par respect pour l'autorité ecclésiastique, elle soumit son projet à Mgr de la Vieuville, prélat aussi pieux que zélé. Non content de l'approuver, il chargea son vicaire général de la diriger et de l'aider de tout son pouvoir.

La petite maison que Mlle Duplessis ouvrit et à laquelle elle donna toute sa fortune, compta bientôt 15 Pénitentes, et la sincérité de leur retour à Dieu édifia tellement M. le Vicaire général, qu'il engagea Mgr de Rennes à donner un emplacement pour bâtir une maison capable d'en contenir un plus grand nombre. Celui que choisit Mgr de la Vieuville était situé le long des remparts, sur la paroisse St-Étienne, non loin de la cathédrale actuelle. Son peu d'étendue a été la cause de nombreux ennuis pour les Sœurs jusqu'au moment de la Révolution. Cette maison fut connue dans la suite sous le nom de petit couvent de la Trinité.

A la sollicitation de Mme d'Argouge, les États de Bretagne donnèrent 9,000 livres qui servirent à édifier les premiers bâtiments.

Mlle Duplessis était au comble de la joie; elle se consacra avec tant d'ardeur à la direction de ses chères filles, qu'elle y consuma bientôt le reste de ses forces. Sa mort fut sainte comme sa vie. Pénétrée des sentiments de pénitence qu'elle avait inspirés aux autres, elle voulut mourir sur le pavé, la corde au cou, et attendit ainsi Celui qui ne rejette jamais les cœurs contrits et humiliés.

Après cette mort, les Pénitentes abandonnées à elles-mêmes ne persévérèrent point, et l'œuvre semblait à jamais détruite, lorsque M. Duplessis-Ravenel, conseiller au présidial, engagea Mlle Ménard à la continuer.

La vie de cette sainte demoiselle nous est connue par la Mère Marie de la Trinité Heurtaut, qui la fit imprimer en 1689, après sa mort, à Vannes.

Mlle Ménard était née à Rennes d'honnêtes parents. Ils la firent élever chez les Visitandines de Pontivy, et dès ses plus jeunes années elle ressentit un grand attrait pour la pratique de toutes les vertus. Surtout l'incomparable beauté de la pureté captiva son cœur, et, à peine âgée de neuf ans, elle fit vœu de chasteté perpétuelle. Ce sacrifice fut si agréable à Dieu qu'il ne permit pas au démon de lui livrer les assauts ordinaires. Dans ses intimes confidences avec la Mère Heurtaut, Mlle Ménard lui a avoué n'avoir jamais éprouvé même une mauvaise pensée contre cette belle vertu. Une mortification des sens, bien rare dans une enfant aussi jeune, lui servait de sauvegarde.

Dans sa quinzième année, elle entra au noviciat des dames Hospitalières, nouvellement établies à Rennes. Sa régularité et

sa constante ferveur la firent facilement admettre à la profession. Mais Dieu qui la destinait à travailler au salut des âmes, permit que son père se brouillât avec la Communauté au sujet du règlement de la dot. Sa colère alla si loin qu'il fit sommer les Sœurs de lui rendre sa fille. Rentrée ainsi, bien malgré elle, au milieu du monde, M[lle] Ménard continua à s'y livrer à toutes les pratiques de la charité et de la vie religieuse. C'est cette vie de dévouement qui la fit choisir par M. Duplessis comme directrice des Pénitentes.

Elle vivait dans leur maison depuis quelques mois, lorsque son attrait pour la vie religieuse se réveilla plus fort que jamais. Les conseils d'un bon religieux l'empêchèrent seuls de le suivre immédiatement. Éclairé d'une lumière divine, il lui dit : « Ma chère Sœur, ne quittez point le lieu où vous êtes, vous y verrez votre dessein accompli. Cette maison sera un jour un monastère. Les œuvres de Notre-Seigneur ne se détruisent point ; il veut être servi ici par des religieuses. On vous en enverra une pour être supérieure, il vous destine à l'aider et vous communiquera de singulières grâces pour cela. Croyez-moi, attendez, et vous verrez la gloire de Dieu. » Toute consolée, M[lle] Ménard s'abandonna entièrement à la divine Providence, et vit bientôt les bénédictions divines se répandre sur son entreprise.

Les Pénitentes devinrent plus nombreuses que jamais et les aumônes furent aussi extraordinairement abondantes : M[me] d'Argouge donna 16,000 livres, M[me] de Brie, épouse d'un des présidents de cour au parlement, en ajouta 15,000 autres ; plusieurs personnes imitèrent leur exemple, si bien que M. Duplessis, le charitable administrateur de cette maison, crut le moment venu de lui donner des religieuses pour la gouverner et rendre durable cet établissement. L'Institut de Notre-Dame-de-Charité lui était connu. Les *Annales* ne disent pas l'origine de cette connaissance. La grande réputation du Vénérable Eudes en est sans doute l'explication naturelle, et, ce qui le fait croire, c'est que bien peu de temps après, Mgr de la Vieuville entra en rapport avec lui pour régler la célèbre mission de 1670. Le prélat approuva pleinement le dessein qu'avait M. Duplessis d'appeler des religieuses de Notre-Dame-de-Charité, et l'engagea à faire lui-même le voyage de Caen, comme moyen de les obtenir plus sûrement.

C'était en 1666. Au monastère de Caen, la R. Mère Patin savait que l'Ordre venait d'être approuvé à Rome, le 2 janvier, mais peut-être n'avait-elle pas encore les bulles d'Alexandre VII,

car Mgr de Nesmond ne les lui remit qu'après Pâques de cette année. Plus probablement, les seize premières professes n'avaient pas encore renouvelé solennellement leurs vœux, cette cérémonie ne se fit en effet que le jour de l'Ascension, 3 juin. Soit à cause de ces circonstances, soit à cause du petit nombre de religieuses professes, la Mère Patin ne crut pas pouvoir céder aux instances de M. Duplessis et refusa de lui accorder aucune de ses filles. Mais elle lui indiqua une ancienne novice du monastère, comme capable de seconder ses projets et de préparer la fondation pour un peu plus tard.

La personne qui inspirait tant de confiance à la Mère Patin, deviendra bientôt la Mère Marie de la Trinité Heurtaut. Il est donc nécessaire de la faire connaître, car c'est la plus grande figure de ces commencements de l'Ordre. Si elle fût née vingt ans plus tôt, et que le Vénérable Eudes eût eu le bonheur de la rencontrer, elle eût pris facilement, dans l'Institut, la place des illustres coopératrices des saints dans leurs fondations monastiques.

Elle était née à Esteham, près Caen, le 11 novembre 1634. Pendant que sa mère la portait dans son sein, des faits assez fréquents dans l'histoire des saints firent déjà présager à quel degré de mortification et de vertu elle s'élèverait un jour. Son enfance fut encore plus extraordinaire que sa naissance. Cette enfant prédestinée n'avait que trois mois, lorsque des visiteurs, reçus par ses parents, jetèrent par mégarde leurs manteaux sur son berceau et l'étouffèrent. Après leur départ, une domestique la trouva déjà toute froide. Mme Heurtaut survint alors et dans sa douleur, poussa des cris qui firent accourir les voisins. Tout à coup, mue par un sentiment de vive confiance, la pauvre mère tomba à genoux en leur présence et s'écria « O Notre-Dame-de-la-Délivrande, rendez la vie à mon enfant, et je vous la voue dès à présent. » Cette prière était à peine finie, que l'enfant donna des signes de vie, au grand étonnement des spectateurs qui ne purent s'empêcher de crier au miracle.

Bien souvent dans la suite, ajoute l'Annaliste, il fut demandé à la Mère Heurtaut ce qu'elle avait vu alors ; mais il ne lui restait qu'un vague souvenir d'être allée en paradis, et elle expliquait cet oubli par la faiblesse des organes dans un âge si tendre. Mais un don plus important, retiré de cette première faveur, fut celui de la foi. Elle fut si grande dans cette âme que jamais l'ombre d'un doute ne vint l'effleurer.

Cette enfant fut encore sauvée miraculeusement d'un péril imminent de mort vers l'âge de sept ans. Sa sœur aînée et elle jouaient ensemble sur les bords de la mer, et avec l'insouciance de leur âge s'étaient avancées sur un sable mouvant. Déjà sa sœur était enfoncée jusqu'à la ceinture, lorsqu'un beau jeune homme les tira de ce danger, les porta à la maison, et dit à ceux qu'il rencontra dans la cour : « Voilà deux enfants qui eussent péri, si Dieu ne leur eut envoyé du secours » ; et il disparut aussitôt. La Mère Marie de la Trinité a toujours cru que c'était son ange gardien.

Elle était dès lors fort attentive à retenir ce qu'elle voyait et entendait de bon. C'est ainsi qu'ayant remarqué qu'un prêtre préférait l'oraison mentale aux prières vocales, elle négligea ses prières ordinaires et renonça à dire son chapelet pour mieux s'appliquer à la méditation. La Sainte Vierge, voulant la tirer de cette illusion, lui apparut sous la figure d'une dame d'une grande beauté, et lui adressa ces reproches : « Quoi, vous négli-« gez de m'honorer, vous à qui j'ai rendu la vie ! petite ingrate, « vous devez être des plus attachée à mon service. Vous savez « que mon Fils vous a choisie pour son épouse, et vous lui êtes « infidèle. » Cette vision dura plus d'une heure, pendant laquelle Marie lui apprit elle-même la manière de réciter son chapelet. De cette apparition, il resta à Mlle Heurtaut le désir d'être tout à Dieu, et elle fit vœu de dire tous les jours son chapelet, ce dont elle s'acquitta très exactement jusqu'à la veille de sa mort.

Sa première communion se fit dans les dispositions saintes qu'une âme ainsi prévenue de la grâce faisait attendre. Elle en retira une grande facilité pour se tenir en la présence de Dieu. Notre-Seigneur, environné d'une grande lumière, lui apparaissait vivant dans son cœur et lui en montrait les défauts. Cette vue eut été capable de la jeter dans le découragement, si le bon Maître n'avait pris soin de lui faire espérer un secours proportionné à sa faiblesse. C'est ainsi qu'il la délivra de l'esprit de vanité et de complaisance en elle-même auquel elle était naturellement portée.

Vers cette époque, au milieu de son sommeil, sa future vocation lui fut clairement dévoilée ; la condition des Sœurs converses qui, pendant quelques années, fut la sienne, lui fut non moins nettement manifestée. Elle vit en effet deux Religieuses, l'une vêtue de noir et l'autre de blanc. La première lui dit : « Voulez-vous me suivre ! » et lui montrant le livre que l'autre tenait, elle

ajouta : « Vous devez vous appliquer à bien chanter au chœur, et à ne pas vous épargner dans les gros travaux, jusqu'à faire le pain et tout ce que l'obéissance vous demandera. » Plus tard, à son arrivée au monastère de Notre-Dame-de-Charité, elle reconnut très bien le visage de la Mère Patin, et celui de la S[r] Marie de l'Assomption de Taillefer, première professe de l'Institut : elle retrouva leur habit noir et leur habit blanc, ainsi que le livre des Constitutions, ouvert au traité de l'obéissance et de la droiture d'intention, en un mot tous les détails de son apparition se réalisèrent exactement.

Depuis ce moment, poussée par un continuel et vif désir d'être religieuse, M[lle] Heurtaut commença à s'exercer à la mortification et à l'oraison. Trois fois la semaine elle prenait la discipline, couchait sur la dure et faisait avec soin les examens de chaque jour. Pour suppléer au manque de directeur, elle s'accusait avec la simplicité d'une enfant à la Mère de Dieu, et croyait entendre une voix intérieure qui lui répondait : « Vous ferez telle pénitence pour expier cette faute. » Son obéissance à cette inspiration était toujours prompte et exacte.

Ses parents qui l'avaient retirée de chez les Ursulines de Caen, où elle était pensionnaire, voyaient ces tendances avec un vif déplaisir et entravaient ses exercices de piété par tous les moyens en leur pouvoir. Leur pieuse fille devait user d'adresse pour leur cacher ses fréquentes communions. Son bon ange fut souvent son complice. Il la tirait du sommeil lorsqu'elle tardait à se lever assez tôt pour aller en secret à l'église. Elle avait alors dix-neuf ans, et un bel extérieur, joint à une excellente éducation. Aussi elle fut plusieurs fois sollicitée par ses parents de contracter une union en rapport avec son rang. Captivée par le céleste Époux des âmes pures, M[lle] Heurtaut ne put jamais y consentir, et demanda la liberté d'entrer en religion.

Après trois ans d'épreuves qui furent pour elle un vrai martyre, une seconde vision vint lui donner l'espérance d'être bientôt exaucée. Pendant son sommeil, elle crut voir la S[te] Vierge entrer dans sa chambre avec sa mère, et l'entendre dire à celle-ci : « Donnez-moi votre fille pour me servir. » La mère répondait : « Madame, elle n'est pas assez bien faite pour en être digne », et la S[te] Vierge, la prenant par la main, continuait : « Laissez la venir, je l'habillerai à ma mode », et en l'emmenant elle ajouta : « Je veux que vous me serviez dans ma maison ; c'est là qu'on réserve le corps et le sang de mon Fils dans le tabernacle. Vous y trouverez

des cœurs à demi pourris, des âmes trempées dans le crime et des corps tout gangrenés, mais ne craignez pas, et pour marque de la vérité de ce que je vous dis, votre sœur mariée depuis deux ans et qui m'a demandé un enfant, en aura un dans peu. » Cette promesse se réalisa en effet et détermina M^me^ Heurtaut à ne plus s'opposer à la vocation de sa fille.

Les paroles de la S^te^ Vierge indiquent aussi une affection bien particulière pour l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité, qu'elle appelle sa maison. Rapprochées de celles qui furent adressées plusieurs fois à la S^r^ Marie Des Vallées, elles les confirment et donnent ainsi aux religieuses l'assurance d'être bien les filles de prédilection de la Mère admirable.

M^lle^ Heurtaut ne connaissait point le monastère, et, selon son désir, ses parents sollicitèrent son admission à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, où se trouvait déjà une de leurs parentes. Son entrée était décidée, lorsqu'une réflexion peu surnaturelle de cette religieuse dégoûta M^lle^ Heurtaut de cette maison. Pour l'encourager, cette parente avait cru devoir lui dire que c'était un grand honneur d'être reçue dans leur communauté, toute composée de personnes de condition, qu'elle pouvait de plus espérer devenir abbesse. La postulante scandalisée se retira, malgré les instances faites pour la retenir.

Après d'ardentes prières pour demander à Notre-Seigneur de lui faire connaître le lieu où il voulait qu'elle le servît, il lui arriva, aux fêtes de Pâques 1658, d'entrer dans la chapelle de Notre-Dame-de-Charité. Une assurance positive lui fut donnée que c'était le lieu où Dieu l'attendait, et elle voulut s'en ouvrir à la Mère Patin. Tout ce qu'elle apprit dans cet entretien se trouva conforme à ses visions, et elle sollicita aussitôt son entrée. La veille du jour fixé, M^lle^ Heurtaut alla dans l'église Saint-Pierre de Caen pour remercier la divine bonté de cette grande grâce, et dans ce moment, du fond du tabernacle, une voix bien distincte lui dit : « Oui, elle est grande cette grâce ; mais il faut changer d'esprit et s'anéantir entièrement, car Dieu est ici. » Ces paroles se gravèrent si fortement dans sa pensée qu'elle se détermina pour le reste de ses jours à se laisser conduire par les lumières de ses supérieurs. Ainsi encore lui étaient annoncées toutes les épreuves de son long noviciat à Caen, épreuves qui devaient effectivement la conduire à l'anéantissement de sa volonté.

La ferveur de la jeune novice répondit à la grandeur des grâces reçues. Elle embrassa les exercices les plus pénibles de la vie

religieuse avec une joie qu'elle avait peine à contenir, et Notre-Seigneur l'en récompensa par de nouvelles faveurs. Il y avait alors parmi les Pénitentes une personne attaquée d'un mal infect et très humiliant. Ses compagnes n'osaient en approcher ; la Mère Patin était très embarrassée pour faire blanchir le linge de cette malade, ne voulant rien faire connaître à l'extérieur. La généreuse novice s'offrit pour ce répugnant travail. A peine l'avait-elle commencé dans un lieu écarté qu'un suave parfum s'y répandit ; même le bois nécessaire pour chauffer l'eau en était tout imprégné. Notre-Seigneur, la S[te] Vierge, S[t] Jean Baptiste et S[t] Paul vinrent en même temps la réjouir de leur présence et Jésus-Christ daigna lui adresser cette consolante promesse : « Soyez fidèle, je ne vous abandonnerai jamais. »

M[lle] Heurtaut avait 22 ans lorsqu'elle fut revêtue du saint habit. Ce jour-là tout le couvent fut embaumé d'une odeur délicieuse, dont il fut impossible de trouver l'origine. Mais la novice reçut une faveur bien plus grande qu'elle a elle-même fait connaître ainsi : « Quand on me donna le nom de la Trinité, il me « sembla que les trois divines Personnes prenaient une nouvelle « possession de mon esprit et de mon cœur ; que le Père m'assu- « rait de son secours dans tout ce que l'obéissance me prescrirait, « le Fils, de sa sagesse dans toutes mes démarches, et le Saint- « Esprit, d'une participation à sa divine pureté, si j'étais fidèle « à détruire en moi ce qu'il y avait encore de trop humain. »

Appliquée peu après à l'instruction des Pénitentes, le don de pénétrer les secrets des cœurs commença à se manifester en elle. Une de ces pauvres filles venait de faire une prétendue confession générale ; sa jeune maîtresse lui demanda si elle avait tout avoué, si elle était contente, et sur une réponse affirmative, repartit : « Vous ne dites pas vrai, car vous avez caché tel péché, » et elle lui en détailla toutes les circonstances. Cette Pénitente fut si surprise qu'elle se jeta à ses pieds, reconnaissant sa faute et promettant de la réparer, ce qu'elle fit. Il y avait encore une personne dont l'esprit grossier faisait l'épouvante de ses compagnes, la S[r] Marie de la Trinité lui parla avec tant d'onction et de conviction que bientôt cette Pénitente se convertit, et fit une sainte mort.

Ces grâces extraordinaires se multiplièrent au point d'inquiéter la Mère Patin à laquelle la novice s'ouvrait avec une simplicité d'enfant. A la demande de cette prudente Supérieure, le Père Mangot, jésuite, l'examina avec soin et reconnut que cette

conduite venait de Dieu. Le Seigneur préparait ainsi lui-même cette Sœur aux dures et longues épreuves qui l'attendaient. Son noviciat était fini et elle était reçue à la profession, lorsque ses parents se virent dans l'impossibilité de tenir les promesses faites pour sa dot. L'extrême pauvreté de la maison empêcha de passer outre; on lui proposa alors de prendre le rang des Sœurs converses, dans l'espérance que le travail continu pourrait faire diversion à ses trop fréquentes extases.

La vertu de la Sœur Marie de la Trinité fut à la hauteur de cette nouvelle épreuve. Avec la plus complète indifférence, elle recommença son noviciat. Mais toute la prudence humaine est incapable d'empêcher les desseins de Dieu sur une âme. Aussi ces plans furent déjoués, et la S[r] Marie de la Trinité continua à être appelée, d'une manière irrésistible, à marcher dans les voies les plus sublimes de la perfection. Souvent elle sentait comme une main invisible qui la repoussait de la cheminée lorsqu'elle était employée à la cuisine. Pendant un an, des peines intérieures très pénétrantes et très cuisantes la firent se regarder comme une possédée du démon et l'objet de ses tromperies. Dans cet état crucifiant, elle fit le vœu de ne jamais suivre sa volonté en ce qui pourrait la pousser au mal, et le porta, signé de son sang, à la Supérieure, afin que son approbation lui donnât plus de valeur. Il plut enfin à Dieu de la délivrer de cette pesante croix. La Mère Patin lui permit de réciter, au chœur, devant l'image miraculeuse de la Sainte Vierge qui est au-dessus de la place de la Supérieure, un chapelet composé de cette demande de l'oraison dominicale: « *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.* » Tout-à-coup, saisie d'une frayeur extraordinaire, il lui sembla qu'elle allait être abîmée dans les enfers, et en même temps elle entendit ces paroles : « Toutes les créatures mériteraient d'être les victimes de la vengeance de Dieu. » Alors Notre-Seigneur se fit voir à elle, entouré d'une grande puissance et majesté, comme s'il fût venu pour la condamner. Mais, au contraire, il s'approcha d'elle avec bonté et lui dit : « La paix est faite. » A l'instant même toutes ses peines cessèrent, et Dieu voulant la dédommager du passé, la combla de tant de faveurs qu'elle était des heures entières privée de l'usage de ses sens. Revenue à son état ordinaire, toute confuse, elle disait à ses Sœurs. « Vous auriez bien dû me donner une bonne discipline pour me rappeler à moi. »

Les travaux qui lui étaient confiés restaient en souffrance

pendant ses extases. Aussi, la fin de son noviciat venue, la Communauté ne crut pas devoir l'admettre à la profession. La Mère Patin vit cette décision avec peine, et, dans un esprit que la suite a montré vraiment prophétique, elle s'écria : « Non, la Sr Marie de la Trinité n'est pas pour cette maison. Dieu a sur elle de plus grands desseins qu'il faut qu'elle accomplisse. Vous la refusez, elle n'en mourra pas moins professe de l'Institut. »

Mlle Heurtaut reçut cette nouvelle croix avec sa résignation accoutumée. Après cinq ans de séjour dans la maison, depuis 1658 à 1663, elle en sortit pour solliciter son admission chez les Capucines ; ces religieuses ne la reçurent point parce qu'elle avait déjà porté l'habit religieux. Elle se retira alors à Estréham, chez ses parents, où pendant trois ans elle mena la vie la plus pieuse, attendant en paix la manifestation des desseins que Dieu avait sur sa personne. En effet, il la destinait à être la pierre fondamentale du monastère de Rennes. Admise à la profession, dans la maison de Caen, elle n'eût pu remplir cette mission, car la Communauté, augmentée d'une religieuse converse, ne se serait pas moins jugée incapable d'entreprendre cette fondation.

C'est donc dans sa famille que M. Duplessis, sur le conseil de la Mère Patin, vint conférer de ses projets avec Mlle Heurtaut. Une hydropisie la retenait alors fort malade au lit ; cependant après avoir entendu M. Duplessis et lu la lettre de celle qu'elle considérait toujours comme sa supérieure, elle dit à Dieu : « Seigneur, si c'est votre volonté que je parte, faites-la moi connaitre en me donnant la santé pour l'accomplir. » Cette humble et confiante prière fut exaucée, et, dès le lendemain, Mlle Heurtaut put venir à Caen recevoir les avis et les instructions de la Mère Patin. Peu après, elle s'achemina avec son charitable guide vers Rennes. Pendant le voyage, elle fut encore sauvée miraculeusement d'une chûte de cheval qui devait lui coûter la vie. Ses grands travaux et ses grandes œuvres allaient enfin commencer.

# CHAPITRE II

**Mademoiselle Heurtaut prend le gouvernement de la Maison des Pénitentes. — Ses succès. — Vains efforts du V. P. Eudes pour obtenir des Sœurs du Monastère de Caen. — Envoi des Sœurs Marie de Saint-Julien Leblond et Marie Angélique de Balde. — Établissement du Monastère.**

A son arrivée à Rennes, M^lle^ Heurtaut fut reçue comme l'envoyée de Dieu par M^lle^ Ménard; celle-ci, avec une humilité bien remarquable, lui remit le gouvernement de la maison et s'effaça complètement devant elle, la secondant pour toutes les affaires matérielles qu'elle traitait avec une rare habileté. M^lle^ Heurtaut, toujours désireuse de la vie religieuse, commença par garder la clôture et par prendre un habit assez semblable à celui de la Visitation. La maison comptait alors de 40 à 50 Pénitentes, pour la plupart renfermées de force. Les administrateurs les faisaient traiter fort durement; plusieurs étaient dans une réclusion perpétuelle, d'autres enchaînées près de leurs lits; leur nourriture ne se composait guère que de pain noir. La nouvelle directrice fut touchée de tant de souffrances. Son premier soin fut d'obtenir des administrateurs la permission de conduire ces pauvres personnes avec plus d'humanité, comme on faisait à la maison de Caen. Leur nourriture fut améliorée, les punitions corporelles remplacées par une direction pleine de douceur. Aussi bientôt tous les cœurs furent gagnés, et il se fit dans la maison une transformation qui excitait l'admiration de tous ceux qui en étaient témoins.

Avec ces âmes, dont l'inconstance est un des principaux défauts, la fermeté est aussi très nécessaire; la sage maîtresse savait l'employer avec un rare à propos. Une Pénitente sortie de la maison avait mérité d'être renfermée de nouveau. Pour épouvanter ses maîtresses, elle feignit de s'être pendue et contrefit la morte. M^lle^ Heurtaut découvrit aussitôt la ruse et la ramena à la vie par une bonne correction.

La justice avait fait renfermer pour crime une femme de condition élevée, dans une tour de la maison. Cette malheureuse

parvint à faire connaître à ses complices le lieu de sa détention et le moyen de l'en faire sortir. Son plan allait réussir, lorsque M[lle] Heurtaut fut, pendant la nuit, fortement inspirée de l'aller visiter. Arrivée dans cette tour, elle y trouva plusieurs gentilshommes qui déjà avaient enlevé une partie de la couverture. Elle leur reprocha si vivement l'indignité de leur conduite, que tout confus ils se retirèrent, renonçant à leur indigne projet.

Bientôt donc l'ordre le plus parfait régna dans la maison. La sage directrice s'appliqua avec un soin tout particulier aux exercices de piété, et à la célébration de l'office divin. Tant de preuves de prudence et de sainteté attirèrent à l'œuvre les sympathies des personnes les plus distinguées de la ville. Les aumônes vinrent en abondance, et la pieuse Supérieure fut en état de bâtir une chapelle qu'elle consacra à la Sainte-Trinité, mystère qu'un attrait tout particulier la portait à honorer. Elle voulut même en reprendre le nom, et, cette fois, il lui fut donné de le garder. Peu à peu, du reste, elle donnait à sa maison la forme d'une Communauté. Plusieurs jeunes personnes vinrent, par considération pour son éclatante vertu, se ranger sous sa conduite et travailler au salut des âmes. Elle leur donna un habit noir semblable à celui qu'elle avait adopté.

Renvoyée faute de dot, la Mère de la Trinité n'en exigeait pas de celles qui venaient à elle avec bonne volonté. Comme le nombre des Pénitentes était toujours aussi grand, souvent la pauvreté était extrême, mais sa confiance en Dieu était plus grande encore. Un jour la bourse de l'économe ne contenait que 30 sous, lorsqu'il se présenta un pauvre qui paraissait dans une urgente nécessité. Sans hésiter, la bonne Mère lui fit donner 10 sous. Peu après un second en reçut 10 autres, et un troisième emporta le reste. L'économe, qui n'avait rien pour le souper de la Communauté, ne put s'empêcher d'en témoigner sa peine. La Supérieure se retira alors pour faire oraison et demander le pain de chaque jour. Presque immédiatement un inconnu vint apporter une aumône de 100 écus, disant de ne pas en chercher l'origine, mais recommandant de continuer à se fier à la divine Providence. Les Sœurs crurent que c'était Saint Joseph, et, avec une confiance sans bornes, recoururent toujours à lui dans les plus pressants besoins.

Les *Annales* racontent plusieurs autres miracles plus sensibles encore. Un jour le vin de la messe fit défaut. Avertie par la

sacristine, la Mère de la Trinité alla, avec une grande foi, jeter de l'eau bénite sur la barrique. Le vin ne manqua pas de l'année, mais il ne s'en trouva plus dès qu'on en eut acheté du nouveau. La surprise fut encore plus grande, quand, défonçant la barrique, on vit qu'elle était desséchée comme si depuis longtemps elle n'avait contenu aucun liquide.

Dans une autre circonstance, ce fut la disette plus grave de la farine pour le pain qui se fit sentir. Les Sœurs vinrent avertir leur Supérieure, et, pendant qu'elle priait au chœur, l'une d'elles vit quantité de flocons de farine tomber dans le pétrin, et il y en eut assez pour ce jour-là. Ce fait fut bientôt public à Rennes et plusieurs dames demandèrent de ce pain par dévotion. La protection divine ne fut pas moins sensible à l'occasion du creusage d'un puits nécessaire à la maison. Deux fois il fut rempli par des éboulements lorsqu'il était déjà creusé à une profondeur de 40 pieds. La Mère Marie de la Trinité ordonna alors qu'une Sœur serait toujours en prière devant le Saint-Sacrement pendant qu'on y travaillerait une troisième fois. Dieu, pour honorer la foi de sa servante, permit qu'un orage furieux remplit la cour d'eau pendant la nuit, sans qu'il en tombât autour de la fosse.

Les épreuves ne manquèrent pas cependant à la Mère Marie de la Trinité dans ces commencements qui paraissent si brillants, tant il est vrai que toutes les œuvres divines doivent être marquées du sceau de la croix. Le démon essaya de détruire la maison en faisant accuser la directrice d'enseigner quantité d'erreurs dans les catéchismes qu'elle faisait aux Pénitentes. L'autorité ecclésiastique s'émut à juste titre et la fit examiner par plusieurs docteurs en théologie. Non contents des réponses parfaitement conformes à l'enseignement de l'Église qu'elle fit à leurs questions, ils résolurent que trois ou quatre d'entre eux assisteraient à ses catéchismes. Cette surveillance eût déconcerté toute autre que la Mère Marie de la Trinité, mais son âme élevée au-dessus de toute considération humaine ne se troubla nullement. Devant ces docteurs, elle continua ses instructions comme si elle eût été seule avec ses Pénitentes. Après avoir parlé des heures entières, elle se tournait vers ses examinateurs et leur disait : « Eh bien ! Messieurs, trouvez-vous quelque chose à reprendre dans ce que je viens d'enseigner ? » Les docteurs rendirent au contraire le meilleur témoignage à la pureté de sa foi et à la solidité de son esprit.

La maison de Rennes était dans cet état de prospérité lorsque, en 1670, le V. P. Eudes vint donner sa célèbre mission de quatre mois dans cette ville. Une prédication journalière, les préoccupations de la fondation d'un séminaire, ne l'empêchèrent point de voir la Mère Marie de la Trinité et d'étudier avec elle les moyens d'assurer le bien commencé en transformant la maison en monastère régulier de Notre-Dame-de-Charité. Rien ne prouve mieux la vertu et le désintéressement de la Mère Marie de la Trinité. Tous la considéraient déjà comme religieuse, et les administrateurs en étaient si convaincus qu'ils voulaient demander à Rome qu'elle fût supérieure à vie. De concert avec le pieux Instituteur, cette humble Mère représenta à Mgr de la Vieuville la gloire qui reviendrait à Dieu de l'érection d'un couvent dans les conditions ordinaires, la difficulté d'un gouvernement séculier qui subirait nécessairement toutes les modifications que les différents caractères des personnes employées ne manqueraient pas d'y apporter. Le prélat fit donc de nouvelles démarches à Caen pour obtenir des religieuses. Le Vénérable les appuya en écrivant la lettre suivante à la Mère Marie du Saint-Sacrement Pierre, la première Supérieure tirée de l'Ordre. Elle en suppose au moins une autre où il avait demandé pour Mgr de Rennes copie de toutes les pièces obtenues pour la fondation du monastère de Caen.

J. M. J.

« J'ai reçu les copies que vous m'avez envoyées, ma chère Fille, mais l'arrêt de la vérification du parlement y manque. Il y en a bien un, mais c'est un arrêt qui ordonne seulement qu'il sera informé à Caen des *commodités* ou *incommodités* de la ville, et nous n'avons pas affaire de celui-là, mais d'un autre que vous avez. Il lui est postérieur et ordonne que vos lettres du Roi seront enregistrées. Je vous prie d'en faire faire une copie au plus tôt et de me l'envoyer sans délai, car Mgr de Rennes désire la voir.

« Je suis surpris de ce que vous m'écrivez qu'on ne peut pas de sitôt envoyer ici de nos Sœurs. D'où vient cela, ma chère Fille ? Est-ce qu'il ne s'en trouverait point qui veuillent venir ? Je ne puis croire que les Filles de la Charité aient si peu d'amour pour Dieu et si peu de charité pour des âmes qui ont coûté le précieux sang de son Fils. N'est-ce point qu'elles ont quelque peine au sujet de la Supérieure d'ici ? Mais ce n'est que douceur, charité et bénignité.

« N'est-ce point que vous pensez qu'on vous demandera la dot, ou la pension ou les frais de voyage de celles qui viendront ? Mais je vous donne parole qu'on ne vous demandera rien de tout cela. Il y a une présidente qui offre son carrosse pour les apporter. Quand elles seront ici, si elles ne se trouvent pas bien, elles pourront s'en retourner, et tandis qu'elle seront ici, votre maison

sera déchargée de la nourriture et entretien de deux religieuses. Elle sera aussi fortifiée par l'union avec cette nouvelle maison, et ce sera un acheminement à d'autres établissements de votre Institut.

« Enfin, je ne sais pas d'où vient cet obstacle et ce délai, mais je sais bien que le démon, qui enrage contre les communautés employées au salut des âmes, fera tout ce qu'il pourra pour empêcher ce dessein et en faire différer l'exécution, parce qu'il sait bien que quand nous serons partis d'ici, il lui sera facile d'y mettre obstacle.

« Mais pourquoi, ma chère Fille, faites-vous la réservée avec moi, qui n'ai point d'autre but que la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'avantage de votre maison ? Que ne me dites-vous simplement à quoi cela tient, afin que je tâche de lever cet empêchement ? Vous me le pouvez dire aussi sûrement par écrit que de bouche, car les lettres de la poste ne se perdent jamais.

« Je salue bien cordialement toutes mes chères Filles, et les conjure d'avoir une dévotion toute particulière au divin Enfant Jésus et à sa très sainte Mère.

« C'est en l'amour du très saint Cœur du Fils et de la Mère, que je suis à vous et à elles,

« Ma très chère Fille,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre-Missionnaire.

« A Rennes, le 19 Janvier 1670. »

L'annaliste de Notre-Dame-de-Charité dit ignorer les motifs qui empêchèrent une lettre si saintement pressante d'obtenir son effet. Mais, dans différents endroits, elle insinue que la Mère Marie du Saint-Sacrement, reçue dans le monastère lorsque déjà le Vénérable n'en était plus supérieur, n'avait pas goûté les avantages de sa direction, qu'à cette époque elle faisait imprimer les Constitutions sans l'avoir consulté, et que peut-être elle préférait qu'il ne le sût pas alors. Quoiqu'il en soit, à la distance où nous sommes, cette lettre nous fait comprendre quelle puissante impulsion l'actif Instituteur eût donnée à l'Ordre s'il avait pu toujours y exercer l'influence à laquelle il avait tant de droit. Devant cette opposition, il ne put qu'encourager la Mère Marie de la Trinité et lui promettre pour l'avenir une réussite meilleure.

Cette grande âme, de son côté, ne se découragea point et travailla de plus en plus à organiser sa maison sur le modèle de celle de Caen. Ayant appris l'impression des Constitutions, elle se les procura et les fit pratiquer autant qu'il était possible. Elle alla même jusqu'à prendre l'habit blanc de l'Ordre et à le faire prendre à ses compagnes. L'ayant fait sans même penser à consulter l'Évêque, la crainte d'avoir agi contre l'obéissance et contre son gré la jeta dans une grande inquiétude. Mais le bon Prélat la fit bientôt rassurer, en disant très bonnement et sans suscep-

tibilité : « Elle était habillée de noir, maintenant elle l'est de blanc. Qu'importe ? Qu'elle demeure en paix. »

En 1673, Mgr de la Vieuville sut qu'après une visite au monastère de Caen, Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, avait pris deux religieuses de cette maison pour gouverner celle de Bayeux, qui portait à peu près le même nom. Ce fut un motif pour lui de renouveler sa demande de deux religieuses pour Rennes. Son but n'était pas alors de former un monastère véritable, mais simplement d'avoir des religieuses pour diriger les Pénitentes. Malgré ces propositions si peu avantageuses, sa demande fut enfin acceptée, et la Mère Marie du Saint-Sacrement Pierre choisit pour la nouvelle fondation les Srs Marie de Saint-Julien le Blond et Marie-Angélique de Balde, deux des meilleurs sujets possédés alors par la maison de Caen.

Aucune notice ne nous est parvenue sur la première supérieure de Rennes, la Mère Marie de Saint-Julien le Blond. Nous sommes donc obligés de nous contenter de ce que les *Annales* en font connaître. Le trait saillant de son caractère est évidemment l'humilité. Elle se cachait même trop pour le bien de la maison; Dieu a peut-être exaucé une de ses prières, en permettant que le récit de ses vertus n'arrivât pas jusqu'à nous. Au moment de la fondation, elle devait avoir quarante et un ans. Le *Livre des Vœux* place sa naissance vers 1632, et sa profession en 1653, pendant que le V. P. Eudes était encore le supérieur de la Charité. Aussi la Mère Marie de Saint-Julien porta à Rennes la traditionnelle vénération pour sa mémoire. C'est de sa bouche que les Sœurs, partant pour la fondation de Paris, recueillirent la prophétie qui annonçait cet établissement et les nombreuses croix qui devaient l'accompagner.

L'histoire de la Sr Angélique de Balde offre des particularités bien extraordinaires. Son père appartenait à une des plus considérables familles du Dauphiné. Ayant eu le malheur d'être engagé sans vocation dans l'état religieux, il apostasia, séduisit une jeune personne noble comme lui et l'épousa. Retiré avec elle à Castres, il se montra un des plus ardents propagateurs et défenseurs des doctrines de Calvin. De son union scandaleuse, il eut cinq enfants, dont quatre filles. Leur mère avait conservé un germe de conversion dans l'habitude qu'elle avait gardée de réciter le chapelet et de faire dire des messes en l'honneur de la Ste Vierge. Un jour, retirée dans son oratoire, elle priait cette

avocate des pauvres pécheurs, lorsqu'elle entendit une voix qui lui dit : « Prenez bien soin du fruit que vous portez ; il sera consacré à mon service. » Pénétrée de reconnaissance pour une grâce dont elle se sentait si peu digne, cette pauvre âme voua immédiatement à Marie le fruit de ses entrailles et la supplia, puisqu'il devait lui appartenir, de la prendre sous sa spéciale protection.

Cette enfant prédestinée naquit le 20 août 1646 ; elle fut appelée Olympe et en naissant elle apporta le signe de la croix marqué sur le front, sur l'estomac et sur les épaules avec d'autres empreintes en forme de clous. Aussi parut-elle être l'objet de la haine du démon. Son enfance en offre plusieurs preuves prodigieuses, difficiles à mettre en doute. Son éducation fut très soignée, et, malgré l'hérésie dont ses parents faisaient profession, elle fut chrétienne. La jeune Olympe se prépara, sous la direction de son père, à participer pour la première fois à la Cène par des exercices bien capables de faire rougir des catholiques.

Dieu avait des desseins de miséricorde sur cette famille, et la ramena au sein de l'Église. M. de Balde, pour échapper à ses coreligionnaires, dut quitter Castres au milieu de la nuit et avec des précautions inouïes. Mgr Servien, Évêque de Bayeux, était son parent ; il le reçut chez lui à Paris ainsi que son fils, il plaça M^me^ de Balde et sa fille aux Nouvelles-Converties. La jeune Olympe était alors âgée de douze ans. Chose singulière, elle fut presque la plus difficile à ramener à la vérité. Dans les discussions, elle se servait des textes de la Sainte Écriture, cités en latin, ayant déjà l'usage de cette langue. D'après ses aveux, elle tenait surtout à prouver que la conviction seule la faisait abjurer l'erreur ; sa répugnance venait encore de la peine éprouvée, en voyant sa famille réduite par ce changement de religion à vivre des bienfaits d'autrui. Malgré la délicatesse des procédés dont on usait vis-à-vis d'elle, il lui en coûtait beaucoup de recevoir ; elle eût voulu plutôt donner.

L'abjuration se fit avec une solennité qui prouve l'importance que la cour de Louis XIV attachait à la conversion des protestants. Elle eut lieu à la Sainte-Chapelle, en présence de la cour, de six Cardinaux et de trente-quatre Évêques. Après que le Nonce l'eût reçue, la musique du roi chanta le *Te Deum*. Anne d'Autriche fut d'une munificence royale pour ces nouveaux convertis et pourvut à tous leurs besoins. M. de Balde se sépara de sa femme qu'il ne pouvait plus considérer que comme une sœur,

et se retira près de Mgr Servien, à Bayeux, où il vécut pieusement.

Mme de Balde, pénétrée des mêmes sentiments, ne conserva plus d'attachement que pour sa jeune fille, qui seule restait avec elle, la Reine ayant placé ses autres enfants. Elles se livraient ensemble à tous les exercices de la piété la plus sincère. Un jour que la jeune Olympe assistait au saint sacrifice de la Messe avec sa mère, ces paroles d'Isaïe : *Vous tous qui avez soif, venez aux eaux vives*, se présentèrent si fortement à son esprit, et lui donnèrent un si vif désir de participer aux saints mystères que, dans l'impossibilité d'y résister, elle alla se jeter aux pieds d'un prêtre et lui fit, avec beaucoup de larmes, la confession de toute sa vie. Elle reçut ensuite avec tant de foi et d'amour le pain des anges, qu'elle répétait sans cesse dans son cœur avec l'Épouse des cantiques : « *J'ai trouvé celui que mon cœur aime... il est tout à moi, comme je suis toute à lui.* » Les effets de cette première communion furent durables. La vérité de la présence réelle se fit sentir à son cœur d'une manière si sensible et si persuasive, qu'elle n'éprouva plus jamais de doute sur ce dogme de notre religion. Les difficultés qui l'avaient tant tourmentée sur les moyens dont Dieu s'était servi pour l'attirer à l'Église romaine, disparurent pour toujours, et firent place à une vive reconnaissance, qui lui faisait dire avec le Roi prophète : « *Il m'a été bon d'être humiliée pour apprendre vos commandements.* »

Vers cette époque, Mlle de Balde refusa, par amour pour sa mère, une place de fille d'honneur à la cour d'Anne d'Autriche et préféra se retirer avec elle à Caen, où Mgr Servien fondait à leur intention une maison de Nouvelles-Converties. Comme la Communauté n'était pas encore formée, il les adressa au monastère de Notre-Dame-de-Charité, où elles furent reçues avec joie.

La Mère Patin reconnut bien vite les grandes qualités de Mlle de Balde, et plusieurs fois, malgré sa jeunesse, ne craignit pas de la consulter sur les affaires les plus importantes. Une jeune protestante fut aussi mise dans ce temps au monastère. L'instruction en fut confiée à la jeune convertie ; elle y réussit d'autant mieux que son expérience personnelle lui avait appris les objections capables d'impressionner une âme hésitante. Cette première conquête lui inspira un zèle ardent pour le salut des âmes. L'exercice de cette vertu lui donnait le moyen de témoigner à Dieu sa reconnaissance pour sa propre conversion. Ses progrès

dans les autres vertus ne furent pas moins sensibles. Malgré les répugnances que lui avait laissées sa première éducation, elle s'exerçait aux pratiques de la vie commune avec un grand courage. C'est ainsi qu'elle surmonta la difficulté à se lever le matin pour assister à l'oraison de la Communauté. Sa dévotion pour la Sainte Mère de Dieu lui fit faire le vœu de réciter chaque jour son chapelet et son office. La connaissance de la langue latine lui donnait un grand attrait et une grande facilité pour cette récitation, et elle goûtait beaucoup les cérémonies de l'Église si attaquées et si ridiculisées par les protestants.

Elle était dans ces saintes dispositions lorsqu'une dyssenterie très-grave mit sa vie en danger. M^me^ de Balde, après l'avoir soignée jour et nuit, fit, pour la sauver, un acte héroïque, et offrit à Dieu sa propre vie pour obtenir la conservation de celle de sa fille. Son sacrifice fut accepté, car au moment où celle-ci entrait en convalescence, les symptômes de la même maladie se manifestèrent chez M^me^ de Balde. La communauté, les voyant légers, n'en conçut aucune inquiétude. La malade au contraire se sentit frappée à mort, voulut se confesser et dit à son confesseur que c'était pour la dernière fois. Elle communia ensuite dans les dispositions d'une âme qui s'attend à la mort. Rentrée dans sa chambre, elle se mit au lit, et trois jours après, le 31 décembre 1660, elle s'éteignit sans souffrances, pendant que les infirmières assistaient à la messe. Dieu exauçait ainsi sa plus fréquente prière. En lui demandant la grâce de mourir dans son saint amour, elle sollicitait en même temps celle de mourir sans s'en apercevoir.

La douleur de M^lle^ de Balde fut si vive que l'abondance de ses larmes faillit lui faire perdre la vue. Son père voulut de nouveau la faire entrer dans la maison de la Reine ou au moins à l'Abbaye-au-Bois où une de ses sœurs était religieuse. Elle refusa l'une et l'autre proposition et obtint la permission de rester à la Charité. La Mère Patin trouvait en cette jeune personne toutes les qualités propres à faire une excellente religieuse et s'étonnait de ne pas la voir entrer au noviciat, surtout après le vif désir qu'elle en avait manifesté à son arrivée dans le monastère. C'était précisément ce qui la retenait. Comme ce désir n'était plus aussi vif ni aussi sensible, elle le traitait de projet juvénile, craignait de l'entretenir et éprouvait même un sentiment de compassion à l'égard de ses compagnes qui témoignaient plus d'ardeur pour la vie religieuse. Dieu l'y amena par une longue et cruelle maladie,

qui dura plus d'un an. Réduite même à l'impuissance de lire, elle s'appliqua à méditer la passion de notre divin Sauveur, et en tira tant de fruits que depuis elle ne fit aucun cas de ses souffrances et n'aspira plus qu'à entrer au noviciat, si elle recouvrait la santé.

Cette double faveur lui fut accordée. Après un pèlerinage à Notre-Dame-de-la-Délivrande, M<sup>lle</sup> de Balde commença son postulat le 8 décembre 1664, à l'âge de 18 ans. La jeune novice s'efforça d'abord d'acquérir l'humilité, mettant toute son attention à cacher sa science et les autres talents qui la plaçaient au-dessus de ses compagnes. Elle travaillait surtout à réprimer un air naturel de grandeur. La maîtresse du noviciat attachait peut-être trop d'importance à ce défaut, et pour l'aider à s'en corriger ne laissait passer aucune occasion de l'humilier. Ces corrections fréquentes et souvent publiques, acceptées avec courage et soumission, contribuèrent beaucoup à poser dans le cœur de l'élève la vraie base de la perfection, qui est l'humilité.

La vocation de M<sup>lle</sup> de Balde subit une épreuve beaucoup plus dure, lorsque l'obéissance lui imposa l'emploi de dépensière. Il était au-dessus de ses forces et contrariait surtout son naturel porté à la libéralité ; de sorte que son cœur y souffrait encore plus que son corps. Un immense découragement s'empara d'elle, et ses prières semblaient incapables de lui obtenir la grâce de le surmonter, tant le démon la pressait fortement. Une nuit, plus tentée que jamais, elle s'écria avec ferveur : « Mon Dieu, ne permettez pas, s'il vous plaît, que mon ennemi me chasse de cette sainte Communauté, où vous m'avez fait la grâce d'entrer. » Au même moment il lui sembla sentir quelqu'un près d'elle, ce qui lui fit demander aussitôt : « Qui est là? » — « C'est moi », lui fut-il répondu d'une voix bien articulée. — « Qui, qui? » répliqua-t-elle avec vivacité, et la même voix reprit : « Je suis celui qui est. » Cette parole toute puissante suffit pour chasser le tentateur et rendre le plus grand calme à la S<sup>r</sup> Angélique. C'est dans cet état que la trouva sa maîtresse accourue près de son lit pour voir ce qui se passait. Cette paix dura jusqu'à la fin de sa vie, et il s'y joignit un amour si tendre et si constant pour sa vocation, qu'elle répéta fréquemment depuis : « Quand je ne devrais jamais mourir, puisque l'état religieux est le plus agréable à Dieu, je voudrais l'embrasser pour l'éternité. »

Après cette victoire, ses progrès dans toutes les vertus furent encore plus marqués et plus rapides. Aussi elle fut admise à

la profession le 21 novembre 1666. A dater de cette cérémonie, sa régularité ne se démentit plus jamais. Malgré ses continuelles infirmités, elle était toujours la première aux exercices les plus fatigants. Les Supérieurs furent obligés de modérer ses mortifications et en particulier de lui ordonner de manger ce qu'on lui servirait à table. Il suffisait en effet qu'un mets fut de son goût pour qu'elle n'y touchât jamais. Sa première éducation avait fait dégénérer chez elle le goût de la propreté en vraie passion ; par la violence qu'elle s'imposa, elle arriva à se contenter de la netteté des habits. La même cause l'éloignait des personnes privées de savoir-vivre; elle se fit une obligation de traiter cordialement avec les esprits les moins cultivés, et surtout de témoigner toujours une bonté particulière à ceux qui lui avaient causé quelque peine. Elle demanda la permission de se saigner elle-même afin de n'être pas touchée par le chirurgien, tant sa modestie était délicate. Le lecteur se rappelle que, jeune professe, elle fit élire la première Supérieure de l'Ordre après la mort de la Mère Patin. Les Mères de la Visitation avaient cependant son estime et sa confiance, et la vie de la Mère Patin écrite par elle, sur l'ordre de la Mère Marie du Saint-Sacrement, en est la meilleure preuve.

Les talents de la nouvelle Sœur se montrèrent encore mieux dans la charge de secrétaire et de maîtresse des Pensionnaires ; elle forma si bien ces jeunes âmes que plusieurs embrassèrent ensuite la vie religieuse.

Telles étaient les religieuses que la communauté de Caen envoyait fonder le second Monastère de l'Ordre. Réunies à la Mère Marie de la Trinité Heurtaut, elles devaient facilement et promptement donner à cette nouvelle maison une puissante impulsion, une merveilleuse fécondité. Parties de Caen le 14 mai 1673, sous la conduite de M. Guay, confesseur de la Communauté, et de M[lle] Ménard, que la Mère Marie de la Trinité avait envoyée les chercher, elles arrivèrent à Rennes la veille de la Pentecôte, le 20 du même mois. Dès le lendemain, M. le Vicaire-Général vint confirmer l'élection de la Mère Marie de Saint-Julien Leblond. La maison était dans la joie, mais surtout la Mère Marie de la Trinité, qui voyait enfin la réalisation de tous ses vœux. A cause du long noviciat qu'elle avait fait à Caen et du rang qu'elle avait occupé, il fut décidé qu'elle serait immédiatement admise à la profession solennelle. La cérémonie

se fit sans bruit, en présence du Grand-Vicaire et des Mères de la fondation. Ses quatre compagnes, qui n'étaient liées que par des vœux simples, commencèrent immédiatement leur noviciat régulier.

Mgr de la Vieuville, très heureux de l'arrivée et du gouvernement des Sœurs, n'en persistait pas moins à vouloir qu'on ne reçût de religieuses qu'autant qu'il était nécessaire pour le gouvernement de la maison, et il trouvait qu'il y en avait déjà assez. M^me^ d'Argouge, la fondatrice, et les principaux bienfaiteurs étaient dans les mêmes sentiments. Les Sœurs n'auraient eu ainsi dans la maison de Rennes qu'une charge de gouvernement qui pouvait, avec le temps, devenir fort onéreuse. Cet état d'incertitude durait depuis six mois lorsqu'elles furent inspirées de faire une neuvaine à la Très Sainte Vierge. Cette bonne Mère semblait n'attendre que cette prière pour changer les dispositions du Prélat et des principaux bienfaiteurs. En effet, la neuvaine n'était pas finie que tous les pouvoirs étaient accordés.

Voici en quels termes les Sœurs racontent elles-mêmes ce fait à la communauté de Caen, le 18 novembre 1673 :

« Vive Jésus et Marie !

« Ma très honorée Mère et très chères Sœurs,

« Alleluia ! Alleluia !!! Après l'hiver vient le printemps, et après les pleurs la joie. C'est à présent, ma très honorée Mère et très chères Sœurs, que nous pouvons dire avec toute assurance, *Notre Monastère de Rennes*. Nous sommes établies et reçues de Monseigneur par contrat devant notaire, avec tous les avantages que nous pouvions souhaiter, et cela par les soins de notre illustre fondatrice, madame la Présidente d'Argouge. Son zèle est d'autant plus remarquable, qu'elle s'y était opposée auparavant de tout son pouvoir. En effet, bien qu'elle nous témoignât la plus grande affection, elle ne voulait cependant en aucune façon entendre parler d'établissement. Aussi, depuis que nous sommes ici, nous avions toujours été dans l'incertitude, et le plus souvent dans la croyance de vous aller revoir sans avoir rien fait. Mais la divine Providence, qui nous y a amenées, a enfin levé tous les obstacles et disposé les cœurs de manière que ceux qui nous étaient contraires, ont été ceux qui nous ont fait le plus de bien, comme il se voit en cette dame. Son opposition nous faisait désespérer de réussir, sachant bien que d'elle dépendait toute l'affaire.

« Nous n'avions rien voulu vous faire connaître, vos bons cœurs auraient trop ressenti notre douleur. Aussi, comme bonnes sœurs, nous avons gardé toute l'amertume pour nous. Maintenant nous vous faisons part de notre joie. Elle est grande, voyant les bénédictions que Notre-Seigneur donne à notre Institut. Car si nous voulions vous narrer toutes les difficultés que nous avons essuyées, avant d'arriver où nous en sommes, vous verriez combien il est

admirable dans les voies qu'il prend, pour arriver à l'exécution de ses adorables desseins.

« Quelques jours avant la Toussaint, pendant la retraite qu'elle faisait, notre bonne Présidente assistait au service que nous célébrions pour M. du Plessis. A la fin, elle nous entendit dire trois fois : *Monstra te esse matrem*, et voulut savoir pourquoi nous répétions si dévotement cette strophe. Ayant appris de Madame la vicomtesse des Arcis, personne de grande piété et fort zélée pour notre Institut, que c'était pour obtenir notre établissement de la très sainte Vierge, elle dit qu'au moment où elle avait entendu cette prière, elle s'était sentie frappée au cœur, et que la pensée lui était venue qu'elle était faite à cette intention. Elle a depuis entrepris cette affaire avec tant d'ardeur, qu'elle a fait elle-même toutes les démarches, et son changement a entraîné celui de notre vénéré Prélat. Elle veut de plus être associée à notre Institut et nous a demandé un cœur comme les nôtres et la *petite robe* (1).

« Jugez, ma très honorée Mère et très chères Sœurs, si nous avons raison de bénir Dieu qui adoucit l'amertume de la séparation par la consolation de voir une seconde maison de notre Ordre. Mais comme les plus belles roses produisent souvent les plus piquantes épines, notre joie a été mélangée d'une poignante douleur, en voyant notre chère Sœur, Marie de la Trinité, obligée par une violente pleurésie, d'interrompre sa solitude au 8e jour. Nous avons été jusques à maintenant dans l'appréhension de la perdre. Elle commence à être hors de péril et nous la recommandons à vos prières. Nous vous présentons aussi les respects de l'obéissance de notre petit troupeau. Il se compose de sept Sœurs portant l'habit, de Madame des Arcis et de notre sœur Ménard, de deux Pensionnaires et trente Pénitentes, toutes désireuses d'être comme nous, ma très honorée Mère et très chères Sœurs, vos très humbles, très obéissantes et indignes servantes en Notre Seigneur.

« Sœur Marie de Saint-Julien LE BLOND.
« Sœur Marie-Angélique DE BALDE. »

## CHAPITRE III

**Supériorités des Mère Marie de Saint-Julien le Blond et Marie-Angélique de Balde. — Pauvreté et étroitesse du Monastère. — Mort de la Sœur Marie de la Présentation Tardat. — Améliorations faites par la Mère de Balde. — Ses maximes. — Sa mort.**

L'Annaliste fait remarquer que la Mère Marie de Saint-Julien le Blond eut beaucoup à souffrir de la pauvreté pendant le temps

1. C'est l'habit de la Confrérie des Sacrés Cœurs de Jésus et Marie, dit une note du manuscrit. C'est bien plutôt celui de la Société des Enfants du Cœur de la Mère Admirable. Nous verrons que Mgr d'Argouge, évêque de Vannes, fils de cette illustre présidente, en faisait lui-même partie. Le V. P. Eudes l'avait établie à Rennes en 1670, pendant sa mission.

de sa supériorité. En effet, les administrateurs se reposèrent bientôt entièrement sur les Sœurs du soin de pourvoir aux besoins de la maison. Les revenus étaient très restreints et ils étaient grevés de la lourde obligation de recevoir les personnes que les juges de police voulaient envoyer au couvent. Mais l'étroitessse du local devait être une gêne bien plus grande que la pauvreté elle-même. Il est difficile de concevoir un monastère, qui compta bientôt près de cent personnes, resserré dans un espace aussi restreint. Borné par la rue et les murs de la ville, il n'avait pour les logements et la cour que 20 mètres de long sur à peu près 18 de large, un carré d'environ 360 mètres. Cette exiguité d'espace nous rappelle un monastère de Rome établi à peu près dans les mêmes conditions et dont les religieuses s'appellent les *Ensevelies vivantes*. Ce triste état de choses se continua jusque sous le gouvernement de la Mère de Balde, qui parvint à faire bâtir un logement plus vaste et surtout obtint, après mille contradictions, l'autorisation de faire un petit jardin dans les fossés de la ville. Malgré ces agrandissements, jamais le couvent ne fut commode. Il était assez facile d'y pénétrer ; les lettres-circulaires sont remplies du récit des désagréments arrivés aux Sœurs par suite de tous ces inconvénients. Une d'elles va jusqu'à dire que les réparations des dégâts ainsi occasionnés finirent par s'élever à une somme supérieure à celle nécessaire pour construire un monastère entier. C'est la preuve évidente de la nécessité de choisir un emplacement convenable avant d'élever un monastère.

Sous les gouvernements de la Mère Marie de Saint-Julien et de la Mère Angélique qui se succédèrent l'une à l'autre jusqu'en 1703, le noviciat fut constamment nombreux et fourni de jeunes personnes appartenant aux meilleures familles. Leurs dots permirent à la Mère de Balde d'entreprendre les constructions les plus urgentes. Ces jeunes religieuses formées à l'esprit de l'Institut par ces habiles directrices furent bientôt en état de donner des sujets pour la fondation de Guingamp en 1676, et de Vannes en 1683.

Bientôt aussi Dieu voulut que la nouvelle maison fût représentée aux pieds de son trône dans le paradis. Il choisit une jeune religieuse d'une admirable pureté et d'une candeur sans égale, Marie de la Présentation Tardat, nièce de M[lle] Ménard.

La courte notice qui lui est consacrée, nous représente cette Sœur comme un ange dans un corps mortel. Rien de puéril ne se montre en elle, et, dès l'âge de sept à huit ans, la méditation fait

ses délices, les entretiens spirituels de sa pieuse mère tout son bonheur. Dès lors aussi sa volonté d'embrasser la vie religieuse était bien arrêtée, et jamais elle ne subit la moindre variation. En attendant que son âge lui permît de réaliser son pieux dessein, la fervente enfant se fit recevoir dans le tiers-ordre de S^t François, et en observa toutes les austérités avec la plus grande exactitude.

Vers sa douzième année, l'amour même du silence et du recueillement fit paraître son caractère un peu sombre et bizarre. Mais il suffit de l'avertir de ce défaut et de lui dire qu'il déplaisait à Dieu, pour qu'aussitôt elle s'en corrigeât.

La maison de Rennes était alors à ses débuts et dirigée par sa tante, M^lle Ménard ; notre jeune enfant commença à l'aider dans la direction des Pénitentes. Un Père Jésuite venait quelquefois faire des conférences à la maison ; il appelait la petite Tardat son ange, à cause de son angélique pureté, et désirait sa présence à tous ses entretiens pour attirer sur eux les bénédictions du ciel.

Dès qu'il lui fut possible d'être admise au noviciat, elle en fit la demande et bientôt après reçut le saint habit. La S^r Marie de la Présentation ne le portait que depuis quatre jours lorsqu'elle fut prise d'un vomissement de sang. La Communauté comprit dès lors qu'elle ne jouirait pas longtemps de l'édification que lui donnait cette novice vraiment modèle. La S^r Marie de la Présentation se tenait dans une union continuelle avec Dieu et dans ses entretiens avec sa directrice, elle lui protestait de sa résolution de plutôt mourir que de manquer à un point de la règle de propos délibéré. Comme sa faiblesse augmentait, la Communauté lui proposa de prononcer ses vœux. C'était mettre le comble à son bonheur ; après la cérémonie, elle disait : « Je ne crains plus la mort, puisque j'ai la consolation d'être fille de Notre-Dame-de-Charité. » Les Sœurs pouvaient en effet lui en parler sans crainte, ces conversations lui étaient agréables et lui fournissaient l'occasion de manifester son désir d'aller au Ciel voir et contempler Dieu.

Après avoir eu le bonheur de recevoir plusieurs fois le Saint Viatique, le vendredi 3 mai 1676, vers deux heures après midi, son excessive faiblesse fit comprendre à la Sœur qui la gardait que ses derniers moments étaient proches, aussi lui dit-elle : « Je crois, ma chère Sœur, que Notre-Seigneur veut vous faire « la grâce de mourir à la même heure que lui ; le voici, sans

« doute, qui vient au-devant de vous, il faut vous préparer à sa « venue. » La douce malade exprima aussitôt la joie que cette nouvelle lui causait : « Ah ! c'est donc l'heure que j'ai tant désirée ! « Mais notre Mère n'est point ici, je vous prie qu'on la fasse « venir. » Dès que la Mère Supérieure fut entrée, la mourante lui manifesta de nouveau le bonheur qu'elle éprouvait d'aller s'unir éternellement à son Dieu, renouvela ses vœux avec une tendre dévotion, et demanda pardon à la Communauté. Son confesseur étant arrivé, elle put encore recevoir une dernière absolution et s'unir aux actes qu'il lui suggéra. Bientôt elle s'éteignit doucement. La Maison de Rennes comptait un représentant au Ciel. Cette mort porte, en effet, tous les caractères de la prédestination ; la beauté qui se montra sur son visage en est une nouvelle preuve.

La Mère Marie-Angélique de Balde fut élue pour la première fois Supérieure en 1679. Nous avons vu, au commencement de sa vie religieuse, la terrible tentation que lui causa sa nomination à la charge de dépensière. Son éclatante victoire lui donna, sans doute, une grâce spéciale pour diriger le temporel du Monastère. Sous son administration, des améliorations jugées impossibles furent accomplies. Pendant longtemps, les Religieuses n'avaient eu qu'un seul chœur avec les Pénitentes et les Pensionnaires. L'habile Supérieure parvint à rendre la séparation plus complète. Elle dressa aussi en grande partie le plan des bâtiments que l'augmentation de la Communauté rendait indispensable. Surtout sa persévérance obtint de *fieffer* les fossés de la ville et procura ainsi un jardin aux Sœurs.

Il semble que ces soins du matériel eussent dû absorber l'activité de cette bonne Mère. Il n'en était rien. Sa sollicitude lui faisait encore apporter plus de vigilance à la direction spirituelle de son Monastère.

La Mère de Balde avait fait une étude approfondie de la Sainte Écriture et des auteurs ascétiques. Elle s'en servait dans ses chapitres aux Sœurs pour leur donner un enseignement solide et varié. Il y aurait beaucoup d'avantages à ce que, comme elle, toutes les Supérieures se rendissent familières ces matières spirituelles. Leur connaissance leur est bien nécessaire pour diriger les âmes qui leur sont confiées. Une Supérieure ainsi formée peut donner à son Monastère une grande élévation morale et intellectuelle. Ces observations conviennent, en grande partie,

aux maîtresses des Pénitentes. La direction de celles-ci offre, de nos jours surtout, tant de difficultés, qu'une préparation sérieuse à cette fonction est indispensable.

Les *Annales* nous ont heureusement conservé quelques-unes des maximes de la Mère de Balde. En les lisant, il sera facile de se rendre compte de l'influence salutaire de cette intelligente et pieuse Religieuse. Voici sa doctrine sur les *Vœux*. Elle ne manque point de profondeur. Les pensées sont fortement rendues et souvent d'une manière neuve :

Idée générale de la vie religieuse. — Chaque jour de la vie d'une âme consacrée à Dieu doit être marqué de quelque nouvelle victoire. Il faut continuellement tailler la vigne du Seigneur pour la faire porter des fruits de vie éternelle. Quand nous n'éprouverions plus de difficultés à pratiquer la vertu, nous aurions toujours, jusqu'au dernier moment de notre existence, à purifier nos intentions.

Nos saintes Constitutions nous déclarent que la Religion, ou plutôt notre Congrégation, est un mont du Calvaire où les chastes épouses de Jésus-Christ doivent être spirituellement crucifiées avec lui. Nous ne sommes pas appelées à monter sur le Thabor pour y contempler sa gloire, mais à demeurer au pied de sa croix pour y apprendre le détachement, l'obéisssance, la pauvreté et la parfaite charité.

Toute l'éternité étant destinée à jouir de Jésus glorifié, il est bien juste que la vie présente soit occupée à servir Jésus crucifié et à se conformer à lui. Appliquons-nous à bien méditer sa passion. Nous ne pouvons aller à lui que par le chemin qu'il nous a tracé. C'est un ordre de Dieu que personne n'entre au ciel sans se faire violence. L'humanité de Jésus-Christ n'y est entrée que par la Croix ; il désire que nous l'imitions ; il se fait gloire de nous voir marcher sur ses traces.

Saint Jean, dans l'Apocalypse, déclare qu'il vit un jour Notre-Seigneur monté sur un cheval blanc, vêtu d'une robe teinte de sang, et portant sur sa tête une multitude de couronnes. Un père de l'Eglise, expliquant ce passage, dit que cette robe teinte de sang est le symbole des victoires des saints martyrs, dont Notre-Seigneur se plait à s'orner, et que ces couronnes qu'il porte sur sa tête, sont les actes de pénitence, d'humilité, de patience et de mortification que font les saints. Quand donc nous faisons violence à notre humeur, quand nous domptons nos passions et réprimons un sentiment naturel, nous posons une couronne sur la tête de Jésus-Christ. Quelle gloire et quelle consolation de couronner Celui qui doit nous couronner un jour !

La peine qui se rencontre dans la pratique de la vertu ne doit pas nous rebuter, elle diminue dans l'exercice de l'action. C'est ce livre mystérieux qu'Ézéchiel reçut l'ordre de manger ; quoiqu'il fut plein de malédictions, de lamentations et de regrets, ce prophète le trouva doux et d'un goût agréable. De même, s'il y a de la peine à se vaincre, le cœur n'est jamais plus satisfait qu'après avoir refusé quelque satisfaction à ses mauvais appétits.

Nous avons, par la grâce de Dieu, franchi les plus grandes difficultés,

voudrions-nous maintenant nous laisser arrêter par les plus petites ? C'est le propre des âmes lâches, semblables aux Israélites des tribus de Ruben et de Gad, qui, après avoir quitté l'Egypte et n'ayant plus que le Jourdain à traverser, demandèrent à Moïse la permission de rester sur les bords de ce fleuve, parce que, disaient-ils, cette terre est propre à nourrir nos troupeaux. En vain Moïse leur représente les grands avantages de la terre promise, le peu de chemin qui leur reste à faire, ils ne s'en émeuvent point. Ce lieu convient à leurs troupeaux, c'est suffisant pour eux.

Ne serions-nous pas plus blâmables que ces Israélites, si, après avoir quitté l'Egypte du monde, vécu longtemps en Religion, n'ayant plus à passer que le Jourdain ou les eaux des petites tribulations pour arriver au ciel, nous préférions rester à paître nos animaux, c'est-à-dire les appétits de notre mauvaise nature ? Ayons des cœurs plus généreux, achevons ce que, par la grâce de Dieu, nous avons commencé, car la couronne ne sera donnée qu'à la persévérance. L'homme n'apprend à se vaincre lui-même et à porter vers Dieu toutes les affections de son cœur que par de longs et pénibles combats contre lui-même.

Nous ne devons pas mettre de bornes à notre perfection. Quand nous possédons une vertu, il faut travailler à acquérir toutes les autres, non par un esprit de vanité, mais pour répondre aux desseins de notre créateur. Puisque notre âme a l'honneur d'être l'image de Dieu nous devons, autant que possible, nous appliquer sans cesse à la faire ressembler à son divin modèle, car il est écrit : Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait.

Pensées sur les vœux de Religion. — Une Religieuse, pour accomplir les vœux de sa profession, doit être continuellement en esprit de victime entre les mains de la divine Providence, comme Isaac entre les mains de son père. Isaac est chargé du bois du sacrifice, et il se laisse conduire. Il demande seulement où est la victime ; le père lui répond : « le Seigneur y pourvoira » ; le voilà content, il n'en demande pas davantage. Arrivé sur la montagne, il aide à dresser le bûcher, il s'y voit lier, le bras de son père levé pour lui donner le coup de la mort ; il ne dit mot, il se contente d'adorer la volonté de Dieu qu'il reconnaît dans l'ordre de son père. Voilà, mes Sœurs, où doit aller la perfection de notre sacrifice. Nous sommes destinées à la mort de l'esprit, en attendaut la mort du corps qui est inévitable. Cette mort ne doit avoir pour nous que des charmes, puisque nous mourons à nous-mêmes pour vivre en Dieu et de la vie de Dieu.

Jusques à quand, enfants des hommes, s'écrie le Prophète-Roi, aimerez-vous la vanité et rechercherez-vous le mensonge ? C'est aimer la vanité que d'aimer ses propres intérêts qui sont toujours vains ; c'est rechercher le mensonge que de chercher sa propre gloire et s'estimer soi-même. Mourons donc à nos passions, à nos inclinations et à tous nos propres désirs, pour n'avoir plus qu'un seul désir, celui de vivre de la vie de Jésus immolé sur la croix. O vie cachée, vie anéantie, vie crucifiée, tu es la vie de Dieu même, attendu qu'après notre profession, ce n'est plus nous qui devons vivre, mais c'est Jésus-Christ qui doit vivre en nous.

Les trois puissances de notre âme ne doivent être remplies que de Dieu. Notre entendement ne doit s'occuper qu'à le connaître, notre mémoire qu'à se souvenir de ses bienfaits, pour lui en rendre de continuelles actions de grâce. Il

faut oublier ses amis et la maison de son père, ne se souvenir d'avoir été dans le monde que pour remercier Dieu de nous avoir fait la grâce de le quitter. Notre volonté ne doit aimer que Dieu, ne désirer en tout temps et en tout lieu que de lui plaire. Si notre volonté est bien à Dieu, tout le reste suivra. L'amour qui donne le prix et le mérite à nos actions réside dans la volonté. Les souhaits de faire beaucoup pour Dieu et les belles paroles de piété ne sont comptées de Dieu que par la valeur de la charité qui les produit.

A proprement parler, tous les actes extérieurs des vertus ne sont agréables à Dieu qu'en ce qu'ils sont des témoignages du sacrifice intérieur que l'amour divin fait dans notre cœur. Ce divin amour est lui-même le prêtre et le feu qui doivent continuellement brûler et sacrifier tous les sentiments qui n'ont pas pour principe et pour fin la gloire de Dieu.

Il faut donc renverser cet axiome qui dit que le cœur est le premier vivant et le dernier mourant, car, dans l'ordre de la grâce, le cœur doit être le premier mourant, c'est-à-dire la première victime que le juste doit présenter à Dieu. C'est par là que nous devons commencer notre conversion. Quand le cœur est gagné, on réforme facilement tout le reste.

Si nous aimons Dieu véritablement, rien ne sera capable de troubler notre bonheur. Nous pouvons dire avec l'Apôtre : « Qui me séparera de la charité de Jésus-Christ ? » L'amour de Dieu gouverne l'âme avec une douceur pleine de charmes. Il ne veut point de forçats ; il réduit les cœurs à son obéissance avec une attraction qui n'a rien que de suave ; il nous attire à l'odeur de ses parfums.

L'Obéissance et les petites observances. — L'obéissance, pour être parfaite, doit être prompte, sainte et aveugle. Il faut travailler beaucoup pour en venir là ; mais, en vérité, la paix, le repos que l'on goûte quand on est parvenu au degré d'obéissance qui rend tout *indifférent*, mérite bien la peine que l'on prend pour y arriver. Nous ne pouvons jamais nous tromper en obéissant. Nous sommes heureux, dit le prophète Baruch, parce nous sommes instruits des choses qui sont agréables à Dieu. Mes chères Sœurs, puisque nous sommes assurées en obéissant d'accomplir la volonté de Dieu, faisons-lui donc un entier sacrifice de notre volonté ; c'est cette parfaite obéissance qui rendra nos actions méritoires. Nous savons ce que le Seigneur répondit à Isaac, lorsque ce prophète lui dit : « Seigneur, nous nous sommes humiliés devant vous, et vous avez fait semblant de n'en rien savoir ; nous avons jeûné, et vous ne nous avez pas exaucés. » — « C'est, répond le Seigneur, que dans votre jeûne se trouvait votre propre volonté. » Craignons un semblable reproche.

Nos Supérieures tiennent auprès de nous la place de Dieu ; nous devons les écouter avec un profond respect et recevoir leurs ordres sans jamais murmurer ni intérieurement ni extérieurement. Ce n'est pas contre nous, disaient autrefois Moïse et Aaron au peuple d'Israel, que vous avez murmuré, c'est contre le Seigneur. Et Dieu parlant à Samuel dit : Ce n'est pas vous qu'ils ont rejeté, c'est moi.

Nos Supérieures ont toujours raison de nous reprendre, et nous avons toujours tort de nous plaindre ou de nous excuser. Les censures de nos Mères doivent être plus précieuses à notre humilité que leurs caresses à notre amour-propre.

Nous devons regarder et exécuter avec respect les plus petites observances. David dit que son cœur est devenu sec parce qu'il a oublié de manger son pain. Les petits assujettissements de la Religion sont comme un pain céleste qui soutient la vie de la grâce en nous ; si nous négligeons d'en manger, nous deviendrons faibles et languissantes dans le service de Dieu.

Ces petites observances qui nous paraissent peu de choses étant bien pratiquées, sont autant de dards décochés vers le cœur de Dieu, et comme les cheveux de l'Épouse, ils ravissent son cœur.

La Pauvreté. — La pauvreté religieuse, pour être parfaite, doit être plus d'affection que d'effet, c'est-à-dire qu'elle consiste autant dans le détachement intérieur que dans le dépouillement extérieur. Ce n'est pas à manquer des biens temporels ni à marcher nu-pieds que consiste la sainte pauvreté, c'en est bien une pratique pour ceux que Dieu a appelés à une vocation qui les y oblige ; mais pour nous, nous sommes appelées à la nudité de notre cœur. Il ne nous est permis aucune possession, pas même celle de nous-mêmes que Dieu s'est acquise par l'effusion de son sang. Soyons disposées à manquer de tout quand il plaira à l'obéissance, et nous acquerrons de grands mérites en ne manquant de rien. Ce que nous avons avec permission de nos Supérieures, possédons-le avec dégagement, toujours prêtes à nous en dessaisir aussitôt que l'on en témoignera le désir. Demandons avec humilité et confiance ce qui nous sera nécessaire. Les pauvres n'ont rien que ce qu'ils ont demandé : une Religieuse ne doit rien avoir à donner que ce qu'elle a reçu de Dieu, qui est la faculté de prier et de bien édifier le prochain.

Zèle du salut des ames. — 4e Vœu. — Le zèle du salut des âmes étant l'esprit principal de notre Institut, nous devons tendre sans cesse à nous rendre capables d'un si saint emploi. Le premier moyen est de travailler à notre propre sanctification ; les bonnes œuvres des justes sont autant de voix qui sollicitent la miséricorde de Dieu.

Les pécheurs sont les enfants des douleurs de Jésus ; il les a enfantés sur la croix, il les aime, il craint de les perdre, il est bien aise de trouver quelqu'un qui sollicite pour eux et qui apaise sa colère. Dieu dit dans Ezéchiel : « J'ai cherché parmi les hommes quelqu'un qui mît une barrière entre nous et qui prît le parti de la terre contre moi, afin que je ne la perde pas, et je n'en ai pas trouvé. » Craignons que loin de servir de barrière au courroux de Dieu, nous n'empêchions l'effusion de ses grâces par nos mauvaises dispositions, et que ce soit la cause du peu de fruit que nous faisons dans cet emploi. Commençons dès ce moment à travailler au salut de ces pauvres âmes par une entière conversion de nous-mêmes. Celui qui fera et enseignera, dit N.-S., sera grand dans le royaume des cieux. Remarquez, il dit : celui qui fera, et St-Luc dit de lui qu'il commença à faire, puis à enseigner. Tout ce que ce bon Sauveur a dit ou fait n'a été que pour le salut des âmes. Nous sommes réunies pour être les coopératrices du Verbe Incarné. Quel honneur pour une créature d'être choisie de Dieu pour coopérer avec lui au salut des âmes, et, avec sa grâce, les retirer de l'abîme du péché pour les rendre l'objet de sa miséricorde !

La charité de J.-C. nous presse, dit St Paul. Imaginons-nous, M. C. S. que

Jésus nous adresse ces paroles qu'il adressait autrefois à ses apôtres : Je veux vous faire pêcheurs d'âmes, et pour filets je vous donne les liens de la charité et les appâts de la douceur et de la patience.

Il ne faut pas que le peu de fruit de nos travaux nous dégoûte ; chacun recevra selon le travail et non selon le succès. N.-S. n'a pas converti tous les hommes ; tout Dieu qu'il était, il trouvait des âmes rebelles à ses grâces et à ses instructions. Adorons donc ses desseins éternels, et ne négligeons rien de ce qui est de notre devoir. C'est à nous à planter, à arroser et à cultiver la vigne du Seigneur ; mais c'est à lui à donner l'accroissement. Tâchons de ne point nous rendre indignes d'un si grand et si saint ministère. Quand nous n'aurions retiré d'autre fruit de tous nos travaux que l'augmentation de notre patience, ne serions-nous pas bien récompensées ?

Nous sommes les martyres du saint amour. La foi n'a plus besoin de notre sang pour son établissement, mais la charité demande notre zèle pour régner dans les âmes d'où le péché l'a chassée. Pouvons-nous penser à la grandeur de notre vocation sans nous animer à en bien remplir les devoirs ?

L'horreur du péché doit nous engager à le détruire premièrement en nous-mêmes par la pratique de toutes les vertus, afin que nous puissions donner aux autres de notre surabondance, non comme la lampe qui se consume en éclairant, mais comme le soleil qui communique sa lumière sans s'obscurcir.

Il faut encore que notre charité pour nos Pénitentes soit douce, humble et désintéressée, suivant ces paroles de l'Apôtre : « Revêtez-vous des entrailles de la miséricorde et souvenez-vous que le serviteur et le maître, l'esclave ou celui qui est libre, ne sont qu'une même chose devant Dieu. »

Avis sur la conduite des ames. — Nous devons, en matière de gouvernement spirituel, nous comporter à l'égard des âmes à la façon de Dieu et des anges, par inspirations, illuminations, remontrances, sollicitations, en toute patience et mansuétude. Il faut, comme le divin Époux, frapper à la porte des cœurs. Si l'on nous écoute, il faut avec joie insinuer les paroles de la vie éternelle ; si l'on nous rebute, il faut attendre et supporter ce rebut avec douceur. Dieu ne laisse pas d'envoyer ses inspirations, quoiqu'on repousse ses attraits et qu'on leur dise : Retirez-vous.

Les esprits absolus qui veulent se faire obéir avec empire et voir tout céder à leur volonté, aspirent à une autorité dont Dieu même n'use pas, puisqu'il laisse aux hommes le libre arbitre. Ils sont plus orgueilleux que l'ange superbe qui voulait être l'égal de Dieu.

Quand nous commandons, ne le faisons jamais que par manière de persuasion et de prière, nous souvenant de ce que dit S[t] Pierre : « Paissez le troupeau commis à votre garde, non pas par contrainte, comme si vous étiez les maîtres, mais par vos exemples. »

La Mère Marie-Angélique étudie ensuite avec beaucoup de délicatesse les rapports avec le prochain. Elle termine par des réflexions sur les vertus propres à la sanctification particulière de chaque Sœur :

Charité fraternelle. — Je ne saurais trop vous recommander la charité fraternelle. Le Sage dit : « Le frère qui assiste son frère est comme une ville

imprenable. » Conservons cette sainte union qui règne parmi nous, et cela par une ardente charité et une grande patience. Craignons la terrible menace que Dieu fait par le prophète Osée à ceux qui troublent la paix, lorsqu'il dit : « Les soldats se sont battus entre eux ; c'en est fait, ils sont tous perdus. »

Il faut que notre douceur passe jusqu'à l'extérieur ; ayons un air affable et des manières prévenantes. Soyons toujours disposées à rendre service à tout le monde, prêtes à tout faire et à tout souffrir, nous rappelant que tout dans une servante de Dieu doit respirer la douceur et la charité.

Profitons de tous les contre-temps qui nous arrivent pour croître en vertu. Imaginons-nous que Dieu nous dit : « Ne craignez point, c'est moi qui vous l'ordonne. » Surmontons courageusement toutes les difficultés que nous rencontrerons dans la pratique de la charité fraternelle. Dans nos exercices de zèle, nous n'avons jamais raison de nous troubler, nous devons être persuadées que, de tous les malheurs, nous n'en pouvons avoir de plus grands que de perdre la patience et la paix.

Conversation. — La bonne conversation est la pierre de touche pour bien connaître la sainteté d'une personne. Il faut à une sainteté achevée une conversation sans reproche. La conversation, pour être bonne, ne doit nuire à personne, ni à nous-même, ni à ceux à qui nous parlons, ni à ceux de qui nous parlons. Notre conversation ne peut être parfaite si nous ne nous modérons en tout.

Ce n'est pas assez de gouverner sagement sa langue, il faut régler jusqu'au son et à l'accent de sa voix, ses regards et toutes ses actions ou mouvements. La paix d'une âme toujours attentive à Dieu doit se répandre sur tout son extérieur.

Sachons parler différemment avec différentes personnes, et faire en sorte que celles auxquelles nous avons dû répondre par un refus se retirent contentes de nous.

Gardons-nous de deux extrémités dangereuses. Soyons sagement familières pour entrer dans les cœurs, mais fuyons la légèreté et l'indiscrétion. Soyons graves et posées pour conserver notre autorité, mais n'affectons pas un air de hauteur qui nous attirerait l'animadversion des personnes dont nous cherchons le salut. La vertu n'aime point les manières affectées ; elle se contente d'être civile, modeste, de bonne grâce et sans fierté.

Réfléchissons aussi souvent à cette sentence de S[t] Jacques : « Celui qui ne pèche point en paroles est un homme parfait. » Nos paroles doivent être humbles et douces ; nous n'en devons jamais dire ni contre la charité ni pour nous attirer des louanges. Si l'on nous adresse des éloges, il faut les écouter avec un humble silence qui fasse finir promptement ce vain discours.

Écoutons avec douceur les choses qui nous déplaisent, cédons dans les contradictions ou contestations avec un air qui ne marque ni dédain ni mépris. Qu'il n'y paraisse aucun sentiment de préférence de notre sentiment sur celui des autres.

Enfin, nous devons dans tous nos discours conserver la simplicité et la modestie religieuse, en prenant pour maxime de ne jamais parler de nous. Il y a de la folie à en dire du bien et souvent de l'orgueil à en dire du mal.

Silence. — Le silence doit être religieusement gardé. Il est si nécessaire pour la perfection de notre état que nous ne pouvons nous en dispenser sans

nous perdre. Tous les Pères s'accordent à dire qu'un grand parleur ne saurait être bon religieux, et S[t] Ambroise ajoute qu'il aime mieux voir les paroles tarir dans la bouche d'une vierge, que de l'entendre trop parler.

Rien n'est de si mauvaise grâce qu'une religieuse dissipée, toujours prête à donner son avis et à dire son sentiment. « L'homme sage, dit l'Ecclésiaste, ne parlera point qu'il n'en soit temps ; mais l'homme léger et inconsidéré ne gardera ni temps ni mesure. »

Suivant le sentiment de S[te] Chantal, il est mieux de répondre quelques mots honnêtes à une Sœur qui nous demande une explication pendant le silence que de lui faire des signes inintelligibles, ou de la renvoyer sèchement.

Il est plus important qu'on ne pense de prendre les moyens de conserver la paix. Je ne dis pas qu'il faille négliger ses devoirs pour la conserver avec des personnes assez déraisonnables pour exiger souvent des complaisances qui seraient contraires à nos obligations, mais seulement qu'il faut agir avec tout le monde en esprit de charité. Si nous nous laissons gouverner par ces saints mouvements, nous pouvons dire avec David : « Seigneur, toutes mes paroles seront votre volonté. »

Vie cachée. — Demeurons cachées en Dieu et qu'il ne paraisse pas que nous nous trouvons capables de rien, si ce n'est quand la sainte obéissance nous obligera de paraître. Lorsque nous sommes obligées de parler aux personnes du monde, souvenons-nous que les âmes religieuses sont le sel de la terre, et qu'il faut qu'elles laissent toujours quelque goût de Dieu ou de la vertu aux personnes à qui elles parlent. L'Archange Gabriel trouva la Sainte Vierge pleine de grâces, parce que son cœur était vide des créatures, et nous, au contraire, nous sommes souvent vides de Dieu parce que nous voulons trop paraître et converser avec le monde. Quittons tout pour chercher le royaume de Dieu qui est au-dedans de nous, et nous y goûterons la joie et la paix du Saint-Esprit qui ne se donnent pas aux âmes désespérées.

## EXERCICES SPIRITUELS

Retraite. — Nous devons chérir le temps de nos retraites ; ce sont des jours que le Seigneur a faits pour notre sanctification. Jours heureux, moments précieux, dont il faut bien profiter ! La retraite est un éloignement de toutes les créatures et un rapprochement de Dieu : voilà, en deux mots, tout ce qui doit constituer le détail de cet important exercice. Notre époux veut être seul à seul avec nous pour nous mieux entretenir. Prenons garde que parmi ses paroles de douceur et de paix, il n'en fasse entendre quelques-unes qui ne soient pas aussi agréables. Il y en aura qui iront jusqu'à la division de l'âme et du corps, car si nous voulons jouir de la communication intérieure avec Dieu, il faut que nous mourions à nous-mêmes ; sans cette mort, point de vie.

Notre-Seigneur en nous disant qu'il faut chercher le royaume de Dieu, nous fait entendre qu'il y a d'autres royaumes et que l'on peut s'égarer. Le démon a son royaume, puisque Jésus-Christ l'appelle en plusieurs endroits de l'évangile le prince du monde. Il y a de plus le royaume de l'amour-propre qui a beaucoup de partisans. Enfin, il y a le royaume de la grâce qui est celui que Notre-Seigneur nous invite à chercher. Par la grâce de Dieu, nous avons renoncé au royaume du démon en nous enfermant dans le cloître, et en pro-

fessant hautement des maximes tout opposées aux siennes ; mais le royaume de l'amour-propre se rencontre fort souvent même dans les communautés et est fort à craindre. Il se trouve dans les maisons religieuses telles personnes qui semblent ne vivre que par l'esprit de la grâce et n'agir que par les lumières de la foi, et cependant si l'on pénètre dans le fond de leur cœur, on n'y verra qu'amour-propre. La vertu a un éclat qui se fait admirer dans les personnes où elle réside, c'est pourquoi le désir de l'honneur et de l'estime est souvent le motif de ces œuvres qui paraissent bonnes. Prenons-y garde, l'orgueil a jeté le premier des anges du plus haut des cieux au fond des abîmes, il pourrait aussi renverser les plus solides colonnes de la religion, si elles ne sont fondées sur la pierre ferme qui est l'humilité.

La difficulté de se sauver n'est pas seulement pour les personnes du monde. Notre-Seigneur nous le fait voir par la similitude des dix vierges, dont cinq ont le malheur d'être exclues des noces, cela doit faire trembler les personnes qui ont l'honneur d'être consacrées au service de Dieu. Ne soyons pas, mes chères Sœurs, de ces vierges folles et lâches qui se contentent de suivre la lettre qui tue, et qui n'ont pas soin d'animer leurs actions de cette vive charité qui les rend dignes de la vie éternelle.

Observons ce que nous avons promis à Dieu, comme nos saintes Règles l'ordonnent, non comme esclaves sous la loi, mais en épouses tendres et fidèles qui font leurs délices de l'exacte observance de leurs devoirs.

L'oraison. — L'oraison étant le plus important exercice de la vie spirituelle et un des plus profitables, quand on s'en acquitte comme il faut, il est très nécessaire que nous nous instruisions des moyens de la bien faire. Pour s'y préparer, il faut conserver une attention continuelle à la présence de Dieu, qui empêche l'esprit de se dissiper, et qui joint sans effort à toutes les actions que l'on fait, une vue secrète de Dieu et un désir ardent de lui plaire. Nous ne sommes si facilement distraites dans nos prières et oraisons que parce que nous y portons un esprit tout dissipé. Nous épanchons sans ménagement notre cœur en des amusements inutiles, nous donnons à nos sens toutes les libertés qu'ils désirent ; nous regardons, nous écoutons toutes les bagatelles qui se présentent ; nous vivons dans une agitation continuelle, et nous voudrions recouvrer le calme aussitôt qu'il nous plaît.

La privation où Dieu nous met de ses lumières et de ses grâces, nous doit toujours faire entrer dans des sentiments d'humilité et de crainte, et ne doit pas être regardée avec indifférence comme de simples épreuves. C'est souvent la punition d'un orgueil secret que Dieu envoie à des âmes qui devraient être dans un humble sentiment d'elles-mêmes et conserver une entière pureté de cœur.

La sainte Communion. — Nos dispositions pour la sainte Communion doivent avoir quelques rapports avec celles de Notre-Seigneur dans ce divin Sacrement. Jésus vient à nous comme une victime sacrifiée à la volonté de son Père et immolée pour notre amour ; nous devons aussi aller à lui comme autant de victimes consacrées à son amour. Dans cet auguste Sacrement, il se donne tout à nous ; nous devons nous livrer entièrement à lui, car quand nous lui donnerions tout, excepté nous-mêmes, il ne serait pas satisfait ; c'est nous qu'il cherche et non pas nos dons.

Lecture et Examen. — Dans nos lectures, ne pensons qu'à apprendre comment il faut pratiquer la vertu. Mourons au désir de satisfaire notre curiosité et notre amour-propre. Si Dieu veut que nous sachions de grandes choses, il est le maître des Docteurs, il nous instruira.

Nous devons souvent méditer ces paroles d'un Prophète : « Espérez dans le Seigneur et faites des bonnes œuvres, cultivez la terre et vous serez nourris de ses biens. » Il faut avec soin examiner la manière dont nous cultivons notre terre, c'est-à-dire nos sens et nos facultés raisonnables. Il faut visiter cette mystique Jérusalem par un diligent mais paisible examen.

La Mère Marie-Angélique de Balde, après avoir été régulièrement déposée en 1685, fut réélue en 1691. C'est alors qu'elle acheva la plupart des améliorations qu'elle avait commencées dans sa première supériorité. Sa prévoyance sut même empêcher les ouvriers d'être écrasés par la chûte imprévue d'un vieux corps de logis.

Elle venait de faire une grave maladie lorsque ses Sœurs lui continuèrent la supériorité en 1694. Jamais sa guérison ne fut complète ; bientôt un cancer se déclara au côté droit du sein. Rien ne fut capable de l'empêcher de continuer ses occupations et sa régularité à venir à tous les exercices. Aux pressantes prières des Sœurs, elle se contentait de répondre : « Quand je serai délivrée de la charge de Supérieure, j'aurai plus de repos et de loisir pour me ménager et me soigner, mais pour le moment il me faut accomplir les devoirs de mon emploi. »

Mgr de Lavardin, successeur de Mgr de la Vieuville, avait pour cette bonne Mère la plus grande estime. Craignant que la pauvreté du monastère ne la portât à se refuser les secours les plus nécessaires, il y envoya une somme considérable pour permettre de pourvoir à tous ses besoins.

Mais rien n'était capable d'arrêter ce mal impitoyable. Il continua son cours après la déposition de la Mère de Balde. Nommée Directrice du noviciat, ses souffrances augmentèrent beaucoup ; elle dit alors à toutes ses novices qu'elle regrettait de ne pouvoir leur donner tous les soins qu'elles attendaient de son expérience, mais qu'il ne fallait point s'en attrister, que le bras de Dieu n'était point raccourci. « Celui qui plante et arrose n'est rien, c'est Dieu seul qui donne l'accroissement ; si vous êtes fidèles à suivre les lumières de sa grâce, vous ne devez rien craindre. »

Par un martyre de huit mois, Dieu voulut achever de la purifier et mettre le comble à ses mérites. Une vive inflammation se répandit sur tout le côté où était le cancer et lui causa d'into-

lérables souffrances. A partir du 28 juillet 1697, elle ne sortit plus de sa chambre que pour aller entendre la messe. Si les infirmières voulaient s'y opposer à cause des vives douleurs que lui causait la moindre agitation, elle répondait : « Il faut laisser les malades aller au médecin, je suis mieux quand j'ai pu aller à la messe et recevoir la sainte communion. » Lorsqu'il lui fut impossible de le faire, on ouvrit la fenêtre de sa chambre qui donnait sur l'église, pour ne pas la priver de son unique consolation. Sa fidèle mémoire avait retenu par cœur presque toutes les messes qui se disent, elle avait ainsi une grande facilité pour s'unir aux prières du prêtre.

L'enflure excessive de son bras obligea bientôt la bonne Mère de passer les jours et les nuits dans la même position. Elle n'en paraissait ni ennuyée ni fatiguée. Au témoignage de compassion des Sœurs, elle répondait gaiement : « Un bras est bien suffisant à une personne qui n'a rien à faire. »

Nous ne pouvons raconter ici tous les exemples de vertu, et en particulier de patience que cette sainte religieuse donna pendant cette longue et cruelle maladie. La Mère Marie de Saint-Julien qui lui avait succédé, avait placé près d'elle une de ses novices; l'humble maîtresse la regardait comme une de ses infirmières, et prenait tout ce que cette jeune Sœur lui présentait sans s'informer de ce que c'était ou pourquoi on le lui donnait ; elle n'eût pas voulu boire sans sa permission. La Mère Marie-Angélique lui ordonna, en outre, de lui signaler tous les soirs les fautes qui lui auraient échappé dans la journée.

Cette novice coucha pendant sept mois dans la chambre de cette pauvre malade ; pendant tout ce temps, celle-ci ne lui adressa pas une seule demande. Ainsi, lorsque la jeune Sœur ne prévoyait pas ses besoins, cette bonne Mère ajoutait à toutes ses souffrances les incommodités provenant du défaut de soin, et en éprouvait de la joie.

Quelque temps avant sa mort, elle voulut faire une confession générale. La novice la voyant toute préoccupée de son examen et craignant que cette application n'augmentât son mal, voulut lui montrer l'inutilité de cette revue. L'humble religieuse lui dit alors que sa conscience lui reprochait trois péchés qu'elle serait bien aise de confesser. Le premier était qu'à l'âge de 13 ans, elle s'était complue volontairement dans les louanges qu'on lui donnait sur sa piété et que, pour s'en attirer de nouvelles, elle était restée à la chapelle plus longtemps ;

Le second, qu'étant novice elle n'avait pu souffrir qu'une autre personne se vantât d'avoir fait des vers qu'elle avait elle-même composés, et qu'elle avait eu assez peu de charité pour faire connaître ce mensonge à une autre ;

Le troisième, qu'elle avait eu la faiblesse, pendant les constructions, pour faire plaisir aux Sœurs, de laisser leurs parents entrer dans la maison.

Il est difficile de ne pas voir dans ces fautes celles que les saints seuls savent se reprocher. Elles ne font pas d'impression sur les âmes ordinaires. Elles sont donc la preuve indubitable de l'éminente sainteté à laquelle cette grande religieuse avait tendu constamment et des prodigieux effets de ses persévérants efforts.

Après cette confession, la Mère Marie-Angélique éprouva un calme parfait. A la pensée de la communion du lendemain, pleine d'une sainte joie, elle dit à sa garde-malade : « Je me suis réjouie quand on m'a dit : « Nous irons dans la maison du Seigneur. » Si j'étais capable de guérir, la joie intérieure que j'éprouve serait capable de me rendre la santé. » La Mère Supérieure la pria alors de demander sa guérison; elle répondit que, jusque-là, elle n'avait désiré que l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu, mais que, si elle lui ordonnait de demander la santé, elle prierait pour obtenir en même temps la grâce d'en mieux user.

Une violente attaque d'apoplexie vint, quelques jours après, mettre plus immédiatement ses jours en danger. Elle perdit complètement connaissance et reçut l'Extrême-Onction dans cet état. L'étonnement du médecin fut grand quand il la vit se remettre de cette secousse. Mais cette nouvelle maladie augmenta beaucoup les souffrances de la pauvre patiente. Il lui devint presque impossible de rester au lit, elle passait tout le jour sur une chaise et, pour la première fois, elle s'y appuya. Depuis vingt-six ans qu'elle était dans la maison, personne ne l'avait jamais vue prendre ce soulagement.

Jusqu'à la fin, son calme et sa patience se maintinrent les mêmes. Elle voulait laisser à la novice infirmière le souvenir de la paix avec laquelle meurt une religieuse qui, toute sa vie, a désiré plaire à Dieu. Les attaques d'apoplexie se répétèrent à des intervalles de plus en plus rapprochés, et le 16 mars 1698 commença pour elle une longue et pénible agonie. A sa demande, l'aumônier lut, à côté d'elle, la Passion selon Saint Jean, en commençant par la belle prière de Notre-Seigneur après l'insti-

tution de la sainte Eucharistie. C'est dans ces dispositions qu'elle rendit tranquillement son âme à Dieu.

Après qu'elle eut expiré, M. l'Aumônier et la Communauté restèrent longtemps auprès de sa dépouille mortelle sans faire les prières d'usage en ce moment. Ils se sentaient tous plus portés à remercier Dieu des grâces faites à cette grande âme qu'à le prier pour son repos éternel. Les prêtres qui dirent la sainte messe pour elle, ont assuré tous s'être trouvés dans les mêmes dispositions. Son corps demeura souple, et il était impossible de le considérer sans se sentir rempli de respect et de vénération.

Toutes les personnes qui l'avaient connue demandèrent quelque objet ayant été à son usage. Mais son amour pour la pauvreté avait été si grand, qu'on ne trouva à distribuer que ses vêtements qui furent mis en pièces. On ouvrit aussi une cassette trouvée dans sa cellule, qui était le seul objet qu'elle eût à son usage particulier. Elle ne contenait que des instruments de pénitence. Ils étaient nombreux et variés. Cette innocente victime avait fait vœu, avec l'assentiment de son Directeur, d'en porter tous les jours quelques-uns, pendant le temps de sa supériorité, et pour que l'habitude n'en adoucît point la rigueur, elle avait soin de les changer souvent.

Cette découverte fit beaucoup d'impression sur la Communauté et sur les Pénitentes. Celles-ci surtout, persuadées que cette bonne Mère s'était mortifiée si cruellement pour obtenir leur conversion, voulurent, par reconnaissance, travailler énergiquement à changer de vie et à faire de dignes fruits de pénitence. Le dévouement que la Mère Marie-Angélique leur avait toujours témoigné, devint ainsi encore plus fructueux après sa mort. Privée d'une aide aussi précieuse, la Mère Marie de Saint-Julien dut s'occuper elle-même de la direction des travaux nécessaires pour rendre le monastère régulier et commode. Elle disposa quelques appartements qui permirent de recevoir des dames pensionnaires. Nous y trouvons, en ce temps-là, Mme de la Margelière et la comtesse de Mornay, sa fille. Parmi les novices se trouvait la veuve de M. le Président du Lattey. Sa dot pourvut en grande partie aux constructions et lui mérita le titre de bienfaitrice. Elle fit profession sous le nom de Marie-Céleste Ebénard.

## CHAPITRE IV

**Supériorités des Mères Marie-Séraphique Gardin, Angélique de Carné, Anne-Angélique du Bouëxic de Pinieux et Angélique le Gras de Charot. — Incendie de Rennes sous la Mère de Carné.**

C'est la Mère Marie-Séraphique Gardin qui fut élue en 1703. Avec elle nous voyons arriver aux charges les premières novices des anciennes Mères. Le zèle de la Mère Gardin se signala surtout par son soin à faire garder toutes les observances.

En 1709, la Mère Angélique de Carné lui succéda. Le peu que les *Annales* nous font connaître de cette religieuse, suffit pour prouver qu'elle avait éminemment les qualités de cette charge.

Le crédit que lui donnait sa naissance fut aussi grandement utile au Monastère, surtout pendant la famine de 1709. M. Ferrand, l'intendant de la province, lui fit de larges aumônes. Dans plusieurs circonstances, la protection divine fut visible. Le mur de clôture menaçait ruine depuis longtemps ; il eut enseveli sous ses débris toutes les petites pensionnaires, si une pluie n'était venue, quelques minutes avant sa chûte, les faire rentrer dans la maison. Une image de la Sainte Vierge fut trouvée intacte sous les décombres. La Mère de Carné, pour témoigner à Marie sa reconnaissance de la protection accordée aux enfants, lui fit élever une petite chapelle.

Cet accident nous renseigne sur le nombre des élèves ; elles n'étaient alors que douze, mais appartenaient aux meilleures familles.

Un autre miracle fit que le couvent échappa à l'incendie, quand le palais de la Monnaie brûla tout près de lui. Au moment du plus grand danger, M. l'intendant Ferrand entra dans la maison. Ce fut l'occasion de nouveaux et plus signalés bienfaits de sa part, car ayant remarqué l'étroitesse et le petit nombre des cellules, il fit à ses frais de nouvelles et importantes constructions.

Les *Annales* signalent avec allégresse le passage des Sœurs sorties de Guingamp pour la fondation de Tours. La bonne Mère Marie de Saint-Julien en particulier, qui avait donné les pre-

mières mères de Guingamp, jouissait des bénédictions données à son entreprise.

Malgré ses quatre-vingt-trois ans, elle avait conservé toutes ses facultés et donnait à la communauté l'exemple de l'humilité la plus profonde et de la régularité la plus parfaite. Ses Sœurs la placèrent encore à leur tête pour la septième fois, en 1715. Mais trois ans plus tard, ses infirmités ne permirent pas de lui continuer cette charge, et la Mère Marie-Angélique de Carné fut réélue en 1718.

Tous les triennats de cette Mère devaient être marqués de croix bien sensibles. Peu après son élection, elle vit sa communauté éprouvée par une épidémie terrible qui semble avoir été le choléra. La Mère Supérieure faillit elle-même en mourir, vingt-cinq religieuses en furent atteintes à la fois. Les Pénitentes et les Pensionnaires quittèrent le monastère. Elles ne durent pas trouver au dehors beaucoup plus de sécurité ; en effet, si l'annaliste est bien renseignée, vingt-cinq mille personnes furent enlevées par ce fléau dans le diocèse de Rennes seulement.

Les Sœurs commençaient à se remettre de cette épreuve lorsque la Mère Marie du Cœur de Jésus de la Grève et ses compagnes arrivèrent au monastère pour se rendre à Paris. Les voyageuses eurent la consolation d'y apprendre que le V. P. Eudes avait prédit cette fondation, mais annoncé en même temps qu'elle serait accompagnée de grandes croix. La certitude de faire ainsi la volonté de Dieu dut animer leur courage et les soutenir plus tard, lorsque les épreuves ainsi prédites arrivèrent.

Peu après le passage des Sœurs, le 24 avril 1720, s'éteignit doucement dans le Seigneur la Mère Marie de Saint-Julien Leblond. Pour compléter ce que nous savons d'elle, nous dirons que, dans les deux dernières années de sa vie, elle sollicita la faveur d'être employée comme aide des maîtresses aux classes des Pénitentes. La Mère de Carné le lui accorda, sachant bien l'édification qu'elle donnerait à ces âmes et les bénédictions que ses prières attireraient sur elles.

Sa mort fut précédée d'une maladie de cinq mois, pendant lesquels les Sœurs purent être les témoins de son amour du recueillement et de son humilité. Cette vénérable Mère avait prié la Supérieure, son ancienne novice, de lui donner tous les soirs sa bénédiction ; elle la recevait avec un profond respect. Elle voulait qu'on lui parlât souvent de Dieu, et prenant les plaintes que la maladie lui arrachait quelquefois pour des impatiences, elle en

demandait fréquemment pardon. C'est ainsi, disent les *Annales,* que ses bons exemples suppléèrent à ce qu'elle aurait pu dire d'édifiant dans ses derniers moments. Elle était âgée de quatre-vingt-huit ans et six mois, et professe depuis plus de soixante-sept ans.

La plus grande épreuve du gouvernement de la Mère de Carné vint du terrible incendie qui détruisit presque entièrement la ville de Rennes.

« Le 23 décembre 1720, disent les *Annales*, le feu prit dans un quartier assez éloigné du Monastère. Pour venir en aide aux pauvres incendiés, les Sœurs tinrent leurs portes ouvertes et reçurent les meubles qu'ils voulurent leur confier. Il en fut ainsi depuis le dimanche soir jusqu'au mercredi, jour où elles se virent elles-mêmes menacées. Rien ne pouvait arrêter l'envahissement des flammes. Les Sœurs durent donc songer à mettre en sûreté ce qu'elles avaient de plus précieux, mais la confusion que causèrent les personnes qui venaient reprendre leurs meubles fut cause qu'une partie des leurs furent brisés ou perdus.

« Cependant un morne silence régnait dans la ville. Trente-deux rues en feu présentaient un affreux spectacle. La population terrifiée et découragée par l'inutilité de ses efforts semblait décidée à tout abandonner à l'élément dévastateur. Les Sœurs, épuisées elles-mêmes, n'attendaient plus que la destruction de leur cher couvent. Dès le mercredi, Mgr Turpin de Crissé de Sansay, Évêque de Rennes, leur avait envoyé une permission de se retirer dans leurs familles. Voyant qu'aucune n'en profitait, et qu'elles exposaient leur vie pour sauver leur monastère, Sa Grandeur s'y transporta le jeudi soir et obligea le plus grand nombre à se retirer en ville ou dans d'autres communautés. La Mère de Carné répondit à Sa Grandeur, avec respect mais aussi avec une courageuse énergie, que tant qu'elle trouverait où poser les pieds sans être sur des charbons ardents, elle n'abandonnerait pas son Monastère. Plusieurs Sœurs imitèrent son courage.

« Cette généreuse résolution sauva la maison, car pour faire la part du feu, ceux qui le combattaient avaient résolu de la détruire dès qu'elles l'auraient abandonnée. Excités au contraire par cette inébranlable fermeté, ils se mirent au travail avec une nouvelle ardeur, et contre toute espérance réussirent enfin, dans la nuit du jeudi au vendredi, à se rendre maîtres de l'incendie.

« Ce succès fut attribué moins encore à leurs persévérants labeurs qu'à une protection toute miraculeuse de Dieu. Plusieurs personnes assurèrent avoir vu au milieu des flammes une Religieuse de l'Institut qui les forçait à respecter le monastère. La Sœur Marie des Anges Chevrier, dès le second jour de l'incendie, avait placé le portrait de Marie Desvallées dans le haut du clocher, et lorsque le feu embrasa les deux maisons voisines, les flammes s'élevèrent avec impétuosité sur ce clocher, mais en furent visiblement repoussées. Ce fait fut observé par les PP. Capucins et Jacobins, par les Sœurs et par toutes les personnes occupées à éteindre l'incendie. Dans maintes circonstances, ces différents témoins en ont parlé comme d'un prodige évident. »

C'est à cette épouvantable catastrophe que Rennes doit la destruction de presque tous ses anciens monuments historiques et sa forme toute moderne. Les vœux de la Mère de Carné avaient été exaucés, le Monastère, dans sa plus grande partie, était sauvé. Mais d'importantes réparations étaient indispensables et presque tout le mobilier et les provisions avaient disparu. Mgr de Sansay et M. l'Intendant donnèrent aux Sœurs quinze cents francs sur les aumônes envoyées par la Cour. Le Roi leur donna aussi l'étendue de douze arpents de bois dans la forêt de Rennes pour aider à la reconstruction du couvent. Différentes aumônes lui furent encore faites, et enfin toutes les maisons de l'Ordre vinrent à son secours autant que leurs ressources le leur permirent. Il fallut longtemps aux pauvres incendiées avant qu'elles pussent se remettre de cette catastrophe. Rien ne le prouve mieux que l'impossibilité où elles se trouvèrent pendant plusieurs années d'utiliser le bois donné par le Roi.

En 1724, la Mère Marie-Anne-Eugénie de Bouëxic de Pinieux fut élue pour la première fois. Elle était parente de la Mère de Carné qui l'avait même tenue sur les fonts du baptême. Son éducation se fit près de ses tantes, religieuses de l'abbaye royale de Saint-Sulpice. Dès ses jeunes années, Dieu lui fit sentir qu'il l'appelait à la vie religieuse. La vertu de sa marraine la détermina à choisir l'ordre de Notre-Dame-de-Charité. Victorieuse des résistances de sa famille, elle y entra dans sa dix-huitième année. Sa profession eut lieu le 29 janvier 1709, fête de Saint François de Sales, dont elle a imité la douceur, la charité et le support du prochain.

Au moment de son élection, pendant que ses Sœurs en témoignaient une grande joie, sa douleur fut si vive que bientôt une grave maladie se déclara et la força à rester longtemps à l'infirmerie. Dès que ses forces lui permirent de se lever, l'humble Religieuse fit prier M. le Supérieur du couvent de se rendre au parloir, sans lui faire connaître le motif de sa demande. Soutenue des infirmières, elle s'y rendit elle-même, et là, tombant à genoux, elle le supplia de la déposer, se reconnaissant incapable de gouverner à cause de son manque de santé et surtout de vertu.

M. le Supérieur, juste appréciateur de son mérite, lui adressa quelques paroles d'encouragement et lui déclara qu'il la trouvait plus capable de gouverner de son lit que bien d'autres dans la plénitude de la santé. La Mère Marie-Anne se retira du parloir

comme une criminelle à laquelle sa grâce vient d'être refusée.

Au moment de sa réélection, ses instances, jointes à celles de sa mère, avaient obtenu de Mgr de Rennes qu'elle ne fût pas portée sur le catalogue. La Mère Marie-Angélique de Carné, au nom de plusieurs anciennes religieuses, demanda respectueusement le motif pour lequel Sa Grandeur jugeait utile de limiter ainsi la liberté de leurs élections, et exposa que les vertus de la Mère de Bouëxic la rendaient plus digne de gouverner qu'aucune autre. Ces représentations furent portées à Mgr de Breteuil qui s'y rendit facilement, et la Mère Marie-Anne fut réélue.

Peu après, elle eut la douleur de perdre la Mère Marie-Angélique de Carné, dont l'affection et les lumières l'avaient toujours beaucoup soutenue et encouragée. Ces deux grandes âmes étaient encore plus unies par les liens de la vertu que par ceux du sang. Aussi rien ne troubla jamais leur union.

L'histoire ne nous a rien conservé du gouvernement des Mères Marie de Saint-Julien Péchard (1730) et Marie de Sainte-Rose Menissier de Launay (1737-1743 — 1749-1752). Cette dernière fut envoyée avec la Mère Angélique Gardin à l'Assemblée de Caen de 1734.

Dès ce temps, la Mère de Bouëxic, souvent malade, se trouvait dans l'impossibilité d'entreprendre ce voyage. Malgré l'état d'infirmité de cette bonne Mère, la Communauté la plaça toujours à sa tête, quand les Règles le permirent. Au moment de sa déposition, après son septième triennat, elle espérait bien que sa santé ne lui permettrait pas d'être réélue. Son espérance ne se réalisa pas. Courbant la tête sous le fardeau, elle se contenta de dire : « Je ne devais pas m'y attendre, » et reçut avec simplicité les témoignages d'affection de ses Sœurs.

Rentrée à l'infirmerie, elle trouva une couronne de fleurs que l'infirmière avait posée sur son lit. Elle fit enlever ces fleurs et, se mettant à genoux, récita le *Miserere,* les bras en croix, l'interrompant plusieurs fois par ses pleurs. La Sœur infirmière crut un moment qu'elle se trouvait plus mal et lui demanda ce qu'elle ressentait. La bonne Mère répondit : « Je souffre d'être hors d'état de donner aux Sœurs les secours qu'elles sont en droit d'attendre de moi. Je les avais cependant priées de ne point penser à moi, et c'était avec la plus grande sincérité que je leur avais dit qu'en vérité je n'étais plus capable de rien. »

L'infirmière, pour la consoler, lui repartit que les Sœurs

feraient tout leur possible pour lui alléger le fardeau et qu'au besoin elles feraient quatre charges pour une. La Mère de Bouëxic repartit : « Je suis bien persuadée de la vertu de nos Sœurs et de leur indulgence. J'en ai bien des preuves. Elles porteront plus de la moitié du fardeau. Mais, devant Dieu, le grand compte sera pour moi. »

En réalité, ses souffrances ne firent qu'augmenter. Bientôt il s'y mêla des attaques d'apoplexie, et un an plus tard, le 22 juin 1756, les Sœurs eurent la douleur de la perdre. Elle les avait gouvernées vingt-deux ans.

Après la mort de la Mère de Bouëxic, le choix des Sœurs se porta sur la Mère Marie-Angélique le Gras de Charot. Cette respectable Mère avait dû naître en 1692. Elle avait donc déjà soixante-quatre ans. Fort jeune, elle manifesta son désir de se consacrer à Dieu ; mais son entrée au noviciat fut retardée par l'ordre de Mgr l'Évêque de Rennes. Vers 1708, Mgr de Lavardin trouvait la communauté trop nombreuse pour les ressources dont elle disposait, et avait défendu de recevoir des novices. Cet obstacle dut être levé l'année suivante, et M[lle] le Gras fit son noviciat et sa profession. Après l'incendie de Rennes, son habileté pour la pharmacie rendit de grands services au monastère, et dans ces temps d'extrême pauvreté lui permit de réaliser d'importantes économies. Cet emploi lui fournissait encore l'occasion d'exercer sa charité envers le prochain. Cette vertu brilla surtout en elle lorsque ses supérieures lui confièrent l'économat et plus tard le gouvernement des Pénitentes. Vers 1740, leur conduite offrait de grandes difficultés, car presque toutes étaient renfermées contre leur gré. La bonté de la Mère Marie-Angélique répugnait à la fermeté nécessaire dans de telles circonstances ; mais son zèle sut faire violence à son inclination naturelle, et elle s'acquitta fort bien de cet emploi.

Au moment de l'élection de la Mère de Charot, la Communauté, d'après une circulaire, n'était composée que de vingt-huit religieuses de chœur, dont beaucoup étaient infirmes. En effet, plusieurs moururent pendant sa supériorité, et les *Annales* nous disent que l'une d'elles, la S[r] Marie de Saint-Charles Poulain de Maulny, était depuis treize ans, comme le saint homme Job, frappée d'une lèpre cruelle depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête.

Les épreuves du monastère furent nombreuses. Divers acci-

dents arrivés pendant des réparations mirent la vie de quelques Sœurs en sérieux danger. Des Pénitentes firent d'ingénieux efforts pour s'échapper. La police dut intervenir avec une grande rigueur pour mettre les Sœurs à l'abri des pierres qu'on lançait méchamment dans leur jardin.

Mais au jubilé de 1760 une grande consolation fut accordée aux Sœurs, celle de voir leurs Pénitentes profiter de cette grâce. Les exercices furent prêchés par le R. P. le Fèvre, supérieur-général des Eudistes. Les *Annales* font les plus grands éloges de ce Père, et disent qu'il avait rendu à la Communauté les services les plus signalés. Au moment de sa mort, en 1775, elles renouvellent ce témoignage.

Après sa déposition, la Mère Marie-Angélique rentra avec bonheur dans la vie commune. Elle exerça encore les charges d'économe et de réfectorière. Puis, son grand âge et sa cécité forcèrent à la laisser au repos complet. Bientôt même la surdité vint se joindre à ses autres infirmités. Il est difficile de se figurer une situation plus triste ; sa vertu la supporta avec patience. Au milieu de ces épreuves, elle ne manifesta qu'une seule inquiétude, celle de ne pouvoir plus assister à la sainte Messe. Dieu lui accorda la grâce de pouvoir s'y rendre encore le dernier dimanche de sa vie. Dans la journée elle répéta souvent avec joie : « J'ai eu le bonheur d'entendre la sainte Messe! » Le soir même elle était en danger de mort, et l'absence de connaissance ne lui permit pas de se confesser. Plus tard il lui fut cependant possible de le faire et de recevoir les autres Sacrements.

La Mère Marie-Angélique le Gras de Charot mourut pieusement le 13 août 1779, après soixante-dix ans de vie religieuse. Bien peu de Sœurs, s'il y en a, ont porté plus longtemps le joug du Seigneur dans l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité. Elle avait fait son noviciat sous la Mère Marie de Saint-Julien le Blond. Avec elle disparaissait le dernier témoin des vertus des premières Mères du monastère. Remarquons la fréquence du nom de Marie-Angélique chez ces Sœurs. On ne peut l'expliquer que par le respect conservé pour la mémoire de la Mère de Balde qui la première avait porté ce nom.

## CHAPITRE V

**Supériorités des Mères Marie de Saint-François Espert, Marie-Anne-Emilie Picaud de la Pommeraye, Marie Henriette Robinault de Bois-Basset et Marie de Saint-Augustin de Marcorelles. — Destruction du Monastère.**

La vie de la Mère Marie de Saint-François-Xavier Espert qui lui succéda en 1762, nous est assez bien connue. On trouve, en la lisant, toutes les vertus qui doivent se rencontrer dans les filles du Vénérable Eudes. M. Espert possédait un emploi considérable dans les finances et, par suite, jouissait d'une belle fortune acquise avec la plus sévère probité. Il s'occupa, avec son épouse, de donner l'éducation la plus chrétienne à ses quatre enfants. M^lle^ Espert fut, avec ses deux plus jeunes sœurs, placée dès l'âge de onze ans au monastère de Notre-Dame-de-Charité. Ce fait nous fournit ainsi la preuve que le pensionnat avait la confiance des familles. A cause de sa précoce raison et de sa piété sérieuse, il fut permis à cette sage enfant d'assister, dès ce temps, à une partie des instructions qui se font au noviciat, et bien loin de plaisanter sur ce qu'elle voyait ou entendait, elle mettait toute son application à en tirer profit, surtout pour se préparer à sa première communion. Elle apporta à cette grande action toute la réflexion et l'amour dont sa jeunesse la rendait capable.

Son éducation finie, ses parents rappelèrent M^lle^ Espert près d'eux. Les œuvres de miséricorde devinrent alors son occupation favorite. Malgré sa frêle santé, elle visitait les hôpitaux et, peut-être, sans l'intervention de son père, se serait-elle consacrée au service des pauvres de l'Hôtel-Dieu. A ce moment, toutefois, un voyage d'agrément lui fit un peu oublier son désir de vie religieuse, sans la faire cependant négliger ses exercices de piété. Mais la divine Providence prit soin de l'en faire souvenir. Elle courut en mer un sérieux danger. Au milieu du péril, elle promit à Saint François-Xavier de prendre son nom si sa vocation était vraiment d'être religieuse.

M^lle^ Espert, de retour à la maison paternelle, eut désiré se renfermer immédiatement au couvent, mais son père qui trouvait

en elle une aide très précieuse pour toutes ses affaires, s'y opposa autant que son esprit chrétien le lui permit. A dix-neuf ans, elle obtint enfin le consentement paternel et entra au monastère sous les auspices de la Sainte Vierge, le jour même de la fête de son Cœur immaculé.

C'était alors la Mère Marie-Eugénie de Bouëxic qui était supérieure. Cette Mère sut bientôt apprécier les grandes qualités de sa novice et se l'attacha d'une manière toute particulière; elle s'en servait comme d'infirmière, et, sûre de sa discrétion, lui confiait les affaires les plus importantes. La jeune S[r] Marie de Saint-François, de son côté, prodigua tous ses soins à cette bonne Mère, et son dévouement ne se démentit jamais durant les longues années qu'il lui fut nécessaire. La nuit comme le jour elle lui rendit tous les services qu'exigeaient ses infirmités.

Au sortir d'une grave maladie, la Mère Marie-Eugénie lui demanda un jour si sa mort n'eût point ébranlé sa vocation. La généreuse novice lui répondit aussitôt : « Ma mère, je vous aime tendrement, mais je ne suis point venue en religion pour vous, et, en vous perdant, je n'aurais point perdu Dieu que je suis venue chercher. »

Sa ferveur ne se démentit point après sa profession, et Dieu bénit le zèle avec lequel elle s'acquitta des différents emplois qui lui furent confiés. Sous les multiples supériorités de la Mère de Bouëxic, la S[r] Marie de Saint-François se servit toujours de son influence dans l'intérêt de la paix. Quand un rapport désavantageux avait été fait contre quelque Sœur, elle engageait cette bonne Mère à attendre avant d'en faire la correction. « On aura parlé le cœur ému, lui disait-elle, il y a de l'exagération, écoutez aussi la personne accusée. » Elle eut désiré pouvoir justifier les deux parties, tant sa charité était vraie.

Après la mort de la Mère Marie-Eugénie, la S[r] Marie de Saint-François ne parut nullement troublée ou inquiète. Comme sacristine, elle s'occupa elle-même des funérailles, puis elle se soumit avec la même simplicité au gouvernement de la nouvelle Supérieure, sans paraître en sentir la différence.

Ces vertus réunies à tant de qualités la placèrent elle-même à la tête de la Communauté, en 1762. Sa supérioritéfut remarquable par la douceur, l'affabilité mêlée de fermeté avec laquelle elle conduisit ses Sœurs. Les infirmes surtout en ressentirent les bienfaisants effets. Une Sœur converse manifesta, dans une maladie, le désir de manger un fruit, espérant qu'il lui ferait du bien. La

Mère Supérieure commanda aussitôt de l'acheter. Il était rare en cette saison et par conséquent d'un prix très élevé ; l'infirmière le lui fit observer, mais elle répondit : « Peu importe, si on peut l'avoir, le prix ne doit pas faire de difficulté. N'y aurait-il que cet argent dans la maison, nous devrions nous priver d'une partie de notre nécessaire pour satisfaire nos Sœurs malades. Qu'on ne nous fasse jamais cette objection. »

Cette conduite avait pour principe une très grande confiance en Dieu. Bien souvent, quand la pauvreté se faisait sentir, la Mère Marie de Saint-François répétait : « Dieu nous a-t-il jamais manqué ? Espérons donc et ne nous abattons pas. » Cette vertu lui fut très nécessaire au milieu des difficultés que lui causèrent d'urgentes réparations et surtout l'excessive cherté des vivres. Leur prix obligea même à élever celui des pensions. Dans toutes ces occasions, la bonne Providence vint à son aide, si bien qu'une dame pouvait dire : « Il suffit à la Mère Marie de Saint-François de désirer pour avoir. »

Le monastère, comme tous ceux de l'Ordre, avait alors des dames pensionnaires. C'était à la fois un moyen d'exercer la charité et de se procurer quelques ressources. C'est à l'égard de ces dames surtout que la Mère Espert montra sa fermeté, en les obligeant à se conformer aux usages de la Maison ; jamais elle ne leur permit ce que, pour de bonnes raisons, elle leur avait une fois défendu. C'est ainsi que l'assistance à la messe de tous les jours et aux offices du dimanche devint obligatoire à toutes ces dames. Si quelqu'une y manquait, la Mère Espert allait immédiatement à sa chambre lui proposer malicieusement le secours du médecin. Après s'être abstenue de la grand'messe, si une d'elles voulait sortir, la Mère Supérieure lui répondait : « Vous êtes trop souffrante pour vous promener. » Aucune raison n'était capable ensuite de lui faire accorder la permission refusée.

Son inflexibilité était bien plus grande encore pour celles qui se permettaient de se rendre à des soirées ou au théâtre. Ces dames ne pouvaient rentrer que trois mois après cette infraction. La Mère Espert résista aux instances d'un Vicaire Général, qui sollicitait la grâce de l'une d'elles. Une nièce de cette ferme Supérieure assista à une comédie. Le silence longtemps gardé sur sa désobéissance la sauva du renvoi. Lorsque sa tante l'apprit enfin, elle lui en fit de sévères reproches et ajouta : « Vous êtes heureuse que j'aie ignoré votre conduite, car vous auriez couché ce soir-là chez nos Sœurs tourières ; le lendemain, je vous aurais

renvoyée chez votre mère, et vous ne fussiez pas rentrée ici tant que j'aurais été en charge. »

Sa vigilance s'appliqua aussi aux livres introduits dans la Maison. Ils étaient bientôt découverts, saisis et détruits. La sévère réprimande qui accompagnait cette action, inspirait une crainte salutaire et empêchait de recommencer.

Le zèle de la Mère Espert s'exerça surtout, avec beaucoup d'ardeur et de fruit, à l'égard des Pénitentes. Elle éprouvait une grande satisfaction quand la classe était remplie. Une novice s'affligeait de voir que toutes ne se convertissaient pas ; elle lui dit : « Oh ! ma Sœur, si, comme nous l'espérons, nous avons par nos soins le bonheur d'empêcher l'offense de Dieu pendant que nous les gardons, c'est bien suffisant pour nous encourager et nous tenir dans la joie en travaillant à leur salut. » Si les personnes qui les présentaient, les accusaient d'être très vicieuses, la bonne Mère ne s'en effrayait point, les excusait autant que possible et disait alors : « Je suis persuadée que c'est par ignorance, défaut de bons conseils et entraînement des mauvais exemples que cette personne s'est éloignée du bien. Espérons qu'elle changera. »

Comme l'ordre de la charité le demande, les religieuses furent le premier objet de sa sollicitude. Il était facile aux Sœurs de lui exposer leurs besoins sans éprouver de timidité, tant son accès était aimable. Souvent sa réponse, lorsqu'elle jugeait qu'il y avait eu souffrance, était celle-ci : « Eh ! ma Sœur, que ne le disiez-vous plus tôt ? » C'est ainsi que ses paroles affables neutralisaient ce que sa gravité naturelle aurait eu facilement de trop imposant. Elle avait donc le rare talent de se faire craindre et aimer ; chez ses Sœurs surtout, l'attachement a toujours prévalu.

La grande consolation de la Mère Espert pendant les six ans de son premier gouvernement fut de donner l'habit à onze Novices et d'en admettre dix à la profession. Ces nouvelles Religieuses étaient bien nécessaires à la Communauté, car un grand nombre de Sœurs étaient fort avancées en âge.

La Mère Marie-Anne-Emilie Picaud de la Pommeraye fut élue en 1768. Elle appartenait à une famille de saints. M. de la Pommeraye récitait chaque jour le bréviaire, et tous les vendredis jeûnait au pain et à l'eau. Un de ses fils se fit prêtre et devint chanoine de la cathédrale ; son zèle, son dévouement, s'exercèrent surtout auprès des condamnés à mort. La direction des âmes

pieuses fut aussi une de ses occupations favorites. Il mourut en odeur de sainteté. Deux des filles de M. de la Pommeraye furent religieuses Ursulines, et deux à Notre-Dame-de-Charité. La Sr Marie-Anne-Emilie dut, en grande partie, sa vocation au chanoine son frère. Il lui avait prescrit quelques pratiques pieuses en l'honneur du Verbe Incarné et de son auguste Mère. En les terminant, elle ajoutait : « Mon Dieu, donnez-moi, je vous prie, la vocation religieuse, je la veux, donnez-la moi. » Elle fut exaucée, comme le seraient beaucoup d'âmes si elles faisaient la même prière. Mais trop souvent un funeste préjugé et une grossière erreur font croire que cette grâce ne peut se demander, qu'elle doit venir d'elle-même, sans aucun concours de notre part, qu'il est même dans l'ordre de la combattre et d'y résister.

Ce ne fut cependant qu'à vingt-cinq ans que Mlle de la Pommeraye entra au Monastère. Ses progrès dans les vertus religieuses furent rapides, car son application à se vaincre elle-même fut héroïque. Elle acquit par suite à un degré remarquable les vertus qui étaient opposées à ses défauts. Aussi, son humilité fit souvent l'admiration de ses Sœurs, et elle était le résultat de la victoire sur un caractère naturellement hautain et fier.

Des fonctions qu'elle exerça dans le couvent après sa profession, nous ne ferons connaître que sa conduite vis-à-vis des Pénitentes. Elle fut huit ans chargée de leur direction. Sa tendresse pour ces pauvres âmes fut vraiment celle d'une mère. Elle pourvoyait à tous leurs besoins, prenait soin de leurs pauvres effets, malgré les répugnances que lui faisait éprouver son goût pour la propreté. Pendant l'hiver, si l'obéissance ne s'y fût opposée, elle se fût volontiers dépouillée d'une partie de ses vêtements pour mieux protéger ses chères enfants contre le froid.

Sa charité s'exerçait surtout envers les malades et les infirmes. Après une longue maladie, une Pénitente fut couverte d'horribles plaies. La Sr Marie-Anne la pansait elle-même. Pour épargner aux compagnes de cette pauvre infirme la peine de coucher près d'elle, cette compatissante maîtresse la mit dans une chambre voisine de la sienne, et toutes les nuits elle se levait pour lui donner les secours qui lui étaient nécessaires. Ce sacrifice était grand, car, sujette à de violents maux de tête, elle avait besoin d'un sommeil prolongé. Plusieurs Pénitentes moururent ainsi assistées par sa constante charité.

La Sr Marie-Anne aimait aussi à leur faire donner des retraites par les plus zélés prédicateurs. Une d'elles ayant fait une conver-

sion éclatante, sa bonne maîtresse ne savait comment lui en témoigner son bonheur : « Ah ! ma fille, lui disait-elle, que vous rendrai-je pour le plaisir que vous me procurez ? Je voudrais l'avoir acheté de mon sang. »

Son rare bon sens lui faisait aussi habilement ménager leur susceptibilité et choisir les moments pour les reprendre sans les aigrir. Sa bonté a même quelquefois paru excessive. Ces personnes le remarquaient elles-mêmes et disaient : « Voyez comme elle traite bien telle et telle qu'il serait si juste de punir ! » Les résultats prouvaient bien que cette conduite ne venait point de la faiblesse, mais plutôt de la prudence et de l'habileté.

Pendant sa supériorité, les mêmes qualités la firent chérir de toute la Communauté. Mais son courage fut mis à de très dures épreuves. Les Novices firent complètement défaut et la pauvreté du Monastère fut extrême. Le blé était fort cher et de mauvaise qualité. Le pain qu'on en faisait n'était pas mangeable, il engendra une foule de maladies. Les *Annales* disent qu'on ne voyait dans la maison que confesseurs, médecins et apothicaires. Deux jeunes Sœurs sur lesquelles reposaient de grandes espérances, moururent. La Mère Supérieure fut elle-même en danger. Pour comble de malheur, d'habiles voleurs trompèrent l'économe et dépouillèrent la Communauté du peu qui lui restait.

En 1773, Mgr de Girac, après avoir fait la visite des paroisses de la ville, voulut faire celle des communautés. Il se rendit plusieurs fois au monastère et en clôturant la visite, Sa Grandeur dit aux Sœurs :

« Oui, mes très chères Filles, je me sens obligé de vous le dire dans la sincérité et la joie de mon cœur, j'ai été très édifié de trouver votre Monastère dans une si grande ferveur, surtout après être resté si longtemps sans visite. J'en suis plein d'admiration. Ce qui me surprend et me charme le plus, c'est que vous vous êtes conservées sans liaisons et sans intimité avec les personnes séculières, dont votre maison est remplie. Il faut en bénir Dieu et éviter toujours ce qui peut donner entrée à la dissipation. Edifiez ces personnes par votre régularité et agissez à leur égard avec la plus grande politesse, lorsque vos emplois demandent que vous ayez des relations avec elles ; par là vous honorerez Dieu et la Religion, et vous procurerez de bons sujets à votre Maison. »

Le Prélat se montra fort heureux de connaître la Maison et l'assura de toute sa bienveillance. Il donna aussi ce jour-là la confirmation aux Pensionnaires et aux Pénitentes, et témoigna aux maîtresses sa satisfaction de la bonne tenue des unes et des

autres. Mgr Bareau de Girac est le dernier évêque de Rennes avant la Révolution. Il ne mourut qu'en 1820, chanoine de Saint-Denis.

La pauvreté de la Maison lui fit faire une défense regrettable, celle de ne recevoir aucune novice qui n'apportât une dot complète. La disette de sujets devint de plus en plus grande, les emplois très difficiles à remplir. Un peu plus de confiance en Dieu eut été plus profitable au monastère.

Le vendredi 21 mai 1773 était la centième année de l'arrivée à Rennes des Srs Marie de Saint-Julien le Blond et Marie-Angélique de Balde. Ce jour fut donc choisi comme centenaire de la fondation. Les Religieuses s'y préparèrent par trois jours de retraite, comme elles font aux fêtes solennelles. Mgr de Girac leur accorda pour le *triduum* l'adoration des Quarante Heures. Le premier jour, les offices furent célébrés par le chapitre de la cathédrale, le second par le clergé de la paroisse Saint-Étienne. Le troisième ce furent les Pères Eudistes avec leurs élèves du grand et du petit séminaire.

La chapelle avait été repeinte à l'occasion de ces fêtes. Elle fut ornée avec beaucoup de goût. Tous les offices furent chantés en musique. Le lendemain, une messe des morts fut célébrée pour toutes les Sœurs et tous les bienfaiteurs décédés.

Pour finir les faits relatifs à la première supériorité de la Mère Picaud, signalons la mort édifiante d'une Pénitente. Entrée de force au monastère, elle avait attendu avec une vive impatience le moment de sa sortie. Une fois dans le monde, les dangers auxquels elle vit son salut exposé, la firent redemander son entrée. Sa vie fut constamment sainte à partir de ce jour. Pénétrée de la crainte de la mort et du jugement de Dieu, elle résista pendant de longues années aux plus violentes tentations. Vers la fin de sa vie un asthme la faisait beaucoup souffrir. Le dimanche des Rameaux 1773, elle tomba malade et fut obligée de se mettre au lit. Les Sœurs crurent à une attaque de son mal ordinaire; elle, au contraire, dit avec assurance : « J'espère bien que Dieu m'accordera la grâce que je lui ai tant demandée, de mourir le Vendredi-Saint. » Elle répéta ces paroles à toutes les personnes qui la visitèrent.

On n'ajouta pas cependant beaucoup de foi à sa prophétie, mais bientôt l'inutilité des remèdes et l'augmentation de la fièvre

inspirèrent quelque crainte ; on lui proposa les derniers sacrements qu'elle reçut avec une grande ferveur. Le Vendredi-Saint, sa santé paraissait s'être améliorée et elle n'en continuait pas moins à dire que c'était son dernier jour. Vers deux heures, son état s'aggrava tout à coup et, quelques heures après, sa prophétie était réalisée. Sa mort fut celle d'une prédestinée.

Vers le même temps, les *Annales* racontent la mort du saint Monsieur Boursoul, que les Sœurs regardaient comme un de leurs bienfaiteurs à cause des signalés services qu'il avait rendus au monastère. Le dévouement de ce bon prêtre pour les œuvres de sanctification ne permet pas de contester cette assertion. Par amour pour les pauvres, il avait sollicité la faveur d'être aumônier de l'hôpital Saint-Yves. Le lundi de Pâques, 4 avril, après avoir passé de longues heures au tribunal de la pénitence, il eut un entretien avec les ecclésiastiques attachés à l'hôpital, et leur rappela que quarante-cinq ans auparavant il avait commencé ses prédications dans l'église de la paroisse de Toussaints où il devait prêcher le soir.

Avant de se rendre à cette église, ce bon prêtre fit dans sa chambre une fervente prière. Il monta en chaire à trois heures pour prêcher sur la gloire et le bonheur des Saints. Son action avait la vigueur et l'ardeur de la jeunesse, sa voix, un éclat inaccoutumé, son geste véhément faisait comprendre d'avance ce qu'il allait dire. Vers la fin du premier point, après une vive et touchante description du Paradis et de la joie des Bienheureux, il s'écria : « Non, mes frères, jamais il ne sera donné aux faibles yeux de l'homme de soutenir ici bas l'éclat de la Majesté divine ; ce ne sera que dans le Ciel que nous le verrons face à face et sans voile : *Videbimus eum sicuti est.* » En finissant ces paroles, courbé sur les bords de la chaire, il expira, les yeux fixés au Ciel. Lorsqu'à son silence, son nombreux auditoire se fut aperçu de sa mort, une personne s'écria : « Il parlait du Ciel, il y est. » Ce jugement est celui de l'histoire, car ce grand serviteur de Dieu a laissé une incontestable réputation de sainteté.

En 1774, la Mère Picaud de la Pommeraye fut déposée. A partir de ce moment, elle reprit la vie humble et soumise qui avait tant édifié ses Sœurs avant son élection. Sa seule crainte était de leur causer quelque chagrin. Si ce malheur lui arrivait, même involontairement, elle ne pouvait trouver de repos jusqu'à ce qu'elle eût réparé sa faute.

Elle fut longtemps chargée de la porte. Cette fonction était

très pénible à Rennes à cause des nombreuses dames pensionnaires qui habitaient la maison. Doucé et obligeante, elle édifiait toutes les personnes avec lesquelles son emploi la mettait en rapport. En 1779, la mort lui enleva sa Sœur Marie de Sainte-Reine. Cette respectable Religieuse avait été formée, pendant son noviciat, par la Mère Marie de Saint-Julien Le Blond. Elle était un témoin fidèle des premières traditions du Monastère. La Mère Marie-Eugénie-Emilie lui survécut encore cinq ans. La dernière année de sa vie ne fut qu'un long martyre, supporté avec une angélique patience. Dieu y mit fin le 9 septembre 1784.

La Mère Marie de Saint-François-Xavier Espert avait repris les rênes du gouvernement en 1774. Sa supériorité fut attristée par la mort de plusieurs Sœurs. Les *Annales* reproduisent les vies abrégées des Sœurs Marie de Saint-Joseph Lefrageul, Prudence Thomas, de Saint-Dosithée Guérinet, de Sainte-Célinie Pajot de Lafond, de Sainte-Angélique le Gras Charot, de Sainte-Reine Picaud de la Pommeraye. Leur lecture prouve combien la sève religieuse était abondante dans cette Communauté si dépourvue des biens terrestres. Ces vides étaient d'autant plus sensibles que la défense de l'Évêque empêchait de les combler par la réception de nouvelles novices. La bonne Mère Supérieure était obligée de se multiplier pour pourvoir à toutes les exigences de la maison. Une circulaire nous apprend qu'elle était composée, en 1775, de cent quatorze personnes, dont une trentaine de grandes pensionnaires, exigeant un service compliqué et pénible. L'année suivante, l'absence de clôture causée par la chute d'un mur, force de diminuer le nombre des Pénitentes. Elles ne sont plus que vingt-cinq, presque toutes volontaires. Nous approchons, du reste, de la Révolution et du décret royal qui va imposer cette loi à toutes les maisons de repentir. Peut-être déjà l'esprit révolutionnaire se faisait-il sentir à Rennes. Cette ville, avec son Parlement janséniste et voltairien, en fut un des plus ardents foyers.

La chûte de ce mur, outre les ennuis causés aux Sœurs, fut l'occasion d'une grosse dépense. Connaissant l'extrême pauvreté de la maison de Rennes, le monastère de Caen lui envoya généreusement mille francs. Mgr de Girac promit aussi aux Sœurs de leur venir en aide. Son palais épiscopal était alors tout près du couvent. Mais peu après, il alla habiter l'abbatiale de Saint-Melaine et oublia ses promesses. Ce déplacement priva encore

les Sœurs des secours spirituels que leur donnait M. l'abbé Le Mintier, vicaire-général. Pendant plusieurs années, cet ecclésiastique vint leur dire la messe à l'heure qui obligeait le plus la Communauté, et il ne voulait même pas qu'on lui en témoignât de la gratitude. Nous le retrouverons dans l'histoire de Guingamp, car il fut le dernier évêque de Tréguier.

Plusieurs morts survenues au Pensionnat, à la classe des Pénitentes et à la Communauté attristèrent la fin de la supériorité de la Mère Espert. Elle eut comme consolation celle de pouvoir enfin relever le mur de clôture et une petite chapelle dédiée à la Sainte Vierge.

Peu de temps après sa déposition, un accident, qui parut d'abord sans importance, causa sans doute une lésion cérébrale à cette bonne Mère, car à partir de ce moment, elle ne jouit plus de l'usage de la raison. Mais, même dans ce triste état, la puissance de ses bonnes habitudes lui faisait encore faire beaucoup d'actes de vertus. Elle mourut en 1788 sans recouvrer l'intelligence.

Elle avait été remplacée en 1780 par la Mère Marie-Henriette Robinault de Bois-Basset. Cette Sœur, après avoir fait son éducation à la maison royale de Saint-Cyr, était rentrée dans sa famille, lorsqu'une mission donnée dans sa paroisse la décida à se faire religieuse. Sans rien dire de son projet, elle demanda son entrée à la Charité comme grande pensionnaire, afin d'étudier de près l'Institut et de voir s'il lui serait possible de l'embrasser. La veille même de sa réception au noviciat, elle assista encore à une petite soirée que se donnaient entre elles les dames pensionnaires. Aussi celles-ci furent bien surprises lorsque le lendemain elles apprirent sa résolution.

Sa vie religieuse nous la montre courageuse à se vaincre elle-même en tout et toujours. La répugnance pour l'enseignement l'avait empêchée de s'unir à ses anciennes maîtresses de Saint-Cyr ; une fois entrée à Notre-Dame-de-Charité, elle s'occupa longtemps de la direction du Pensionnat et y eut de brillants succès. La faiblesse de sa santé et sa timidité lui rendaient le chant très-pénible, mais sa voix était belle, et pour rendre service au monastère elle dirigea presque constamment le chœur. La veille même de sa mort, elle donna encore une leçon de chant aux jeunes religieuses.

Bien qu'elle fût assistante au moment de son élection, le choix de ses Sœurs la surprit beaucoup et l'affligea si vivement qu'elle

fut longtemps sans pouvoir se consoler. Une circulaire de 1781 s'exprime en ces termes à ce sujet :

« Notre joie fut troublée par la crainte que la douleur ne nuisît à sa santé. Encore à présent, il lui faut toute sa vertu et toute sa raison pour se soumettre et courber les épaules sous le fardeau. Si nous n'écrivions à des Sœurs bonnes et indulgentes, nous n'oserions faire l'aveu de la peine qu'ont nos Supérieures à se charger de notre conduite, mais nous pensons que vous jugerez charitablement que l'humilité de nos Mères, leurs répugnances à recevoir les marques de respect prescrites par nos saintes Règles, leur crainte de ne pas faire le bonheur de leurs filles, sont les seules raisons qui leur font redouter le gouvernement. »

Dans les premières années de ce gouvernement, la mort porta de cruels coups à cette communauté déjà peu nombreuse et composée de Religieuses anciennes et infirmes. La maladie de la Sœur économe augmenta les embarras de la Mère Supérieure. Pour comble de malheur, il devint nécessaire d'entreprendre de grands travaux aux murs de la ville sur lesquels le corps principal des bâtiments était appuyé. Mgr de Girac et quelques autres bienfaiteurs firent heureusement de généreuses aumônes.

La Mère Marie-Henriette supporta courageusement ces épreuves, mais elle faillit succomber à la peine que lui causa la certitude qu'un sacrilège avait été commis dans la maison, bien qu'elle connût que la Communauté était tout-à-fait étrangère à ce crime. Une fièvre violente s'empara d'elle, et en quelques heures sa vie fut en danger. Cependant les ardentes prières de ses Sœurs furent exaucées et elle recouvra la santé.

Après sa déposition en 1786, cette bonne Mère ne fit que languir. La maladie de poitrine dont elle avait toujours porté le germe se déclara enfin avec une grande violence. Courageuse et énergique, elle n'en continua pas moins à remplir la charge de directrice du noviciat que l'obéissance lui avait imposée. On peut dire qu'elle mourut dans l'exercice de ses fonctions, au sortir de la messe de Communauté, le 11 juin 1788 ; elle n'était âgée que de cinquante ans.

C'était la Mère Marie de Saint-Augustin de Marcorelles qui lui avait succédé en 1786. Elle eut la triste consolation de recevoir les dernières professions de l'ancien monastère de Rennes. Parmi ces jeunes Sœurs se trouvait la nièce des deux Supérieures précédentes, la Sr Marie de Saint-Louis de Gonzague Robinault du Plessis. Par ses soins aussi une retraite fut donnée aux Pénitentes,

et produisit de grands fruits. Aux approches de la Révolution, l'usage de ces retraites tend fort utilement à passer en règle. La Mère de Marcorelles fut continuée en charge en 1789. Elle devait conduire ses filles pendant les mauvais jours qui allaient venir. Les détails sur les persécutions éprouvées par la Communauté font complètement défaut. En lisant ceux que nous donnons pour les autres monastères, il est facile de s'en faire une idée.

L'expulsion eut lieu en 1792. La Communauté était alors composée de 26 Religieuses de chœur, 8 converses et 2 tourières. Toutes refusèrent avec indignation et énergie les serments qui leur fu-ent demandés. Les Sœurs paraissent n'avoir pris aucune précaution pour sauver une partie de leur mobilier. Leur aumônier devait être en fuite, car à la fin il leur fut très-difficile de se procurer les secours religieux. Une ouverture fut faite dans une maison voisine, et là de temps en temps un prêtre venait leur dire la messe. Un tas de fagots cachait l'ouverture par où les Sœurs pouvaient se confesser et communier.

Au jour fixé pour leur dispersion, la Mère Marie de Saint-Augustin réunit ses Sœurs à l'église, et leur dit qu'il était convenable que dans ce moment des épouses de Jésus-Christ fussent trouvées dans son temple. Ce fut là que les sbires de la révolution les rencontrèrent. Les Sœurs sortirent avec leur habit religieux. Dans leur brièveté, ces détails conservés par les *Annales* nous font assister à une scène vraiment noble et belle, digne des premiers temps de l'Église. Les exécuteurs de cette œuvre impie durent éprouver, au moins involontairement, une surprise respectueuse en voyant ces Religieuses défiler devant eux recouvertes de leur blanc manteau, calmes et soumises au milieu de leurs épreuves, confiantes en Celui pour lequel elles souffraient.

Dans l'espérance d'une réunion qui ne devait avoir lieu que vingt-neuf ans plus tard, les Sœurs, à la fin de cette cruelle année 1792, eurent encore le courage de garder quelques mois leur saint habit, bien que dispersées dans le monde. Les offres les plus obligeantes furent faites à la Mère Marie de Saint-Augustin, dont le mérite et la vertu étaient très connus dans la haute société. Une dame chez laquelle elle dut habiter quelques jours, s'était mise à genoux devant en elle en la voyant entrer, lui avait présenté les clefs de sa maison et l'avait priée très humblement d'en prendre la direction. Mais cette vénérable religieuse, fidèle à son devoir, voulut partager le sort de ses Sœurs, et se chargea surtout des plus jeunes, que leur âge exposait

davantage. M^{lle} Espert qui, depuis longtemps, vivait dans le monastère, en prit aussi quelques-unes avec elle. La S^r Marie de Sainte-Eugénie Hillard d'Auberteuil garda le soin des infirmes. D'autres se retirèrent dans leurs familles. La Mère Supérieure resta constamment en rapport avec toutes ses religieuses, les assistant au moins de ses conseils et les animant à conserver autant que possible les pratiques de la vie religieuse. Aussi toutes vécurent dans le monde d'une manière digne de leur sainte vocation. Les unes menaient dans leur petit ménage une vie aussi intérieure que dans le cloître ; d'autres ne se répandaient au dehors que pour y exercer des œuvres de zèle et de charité. Toutes vivaient du travail de leurs mains.

Lorsque la tempête révolutionnaire commença à se calmer, la Mère Marie de Saint-Augustin essaya de réunir les débris de son troupeau dispersé. Entravée dans ses efforts, sa persévérance eût sans doute triomphé des obstacles, lorsque vers la fin de 1801, elle fut frappée d'apoplexie. Après une agonie de neuf jours, elle mourut la veille de Noël. Rien ne pouvait être plus fâcheux pour ses Sœurs. Cette mort les privant de chef, retarda beaucoup la reconstitution du monastère. Il ne devait cependant pas périr. Rennes a toujours profité des travaux des enfants du V. P. Eudes ; c'est dans cette ville que sa Congrégation s'est reconstituée en 1826. Plus tard, nous pourrons voir ce pauvre monastère de Notre-Dame-de-Charité, transporté sur un terrain plus vaste, prendre de splendides développements et devenir un des plus importants de l'Ordre.

---

# TROISIÈME MONASTÈRE

## HENNEBONT, 1676-1687

---

## CHAPITRE UNIQUE

### Fondation et destruction de ce Monastère.

L'Ordre de Notre-Dame-de-Charité n'avait pas encore accepté la maison de Rennes, que déjà la Mère Marie de la Trinité avait des vues surnaturelles sur deux autres fondations. Cette remarquable religieuse exerçait une grande influence, nous l'avons dit, sur les dames de la haute société de la ville. Elle savait les gagner à Dieu et exciter leur zèle pour le salut des âmes. Parmi celles qui fréquentaient le plus ordinairement les parloirs du couvent, se trouvaient M[me] de Brie, épouse d'un Président au Parlement de Bretagne, et M[me] la vicomtesse des Arcis. Un jour, dans un entretien avec ces dames, se tournant vers la vicomtesse des Arcis, la Mère Heurtaut lui annonça la fondation de Guingamp. Cette dame qui n'y avait jamais pensé et qui ne voyait aucune voie à la réalisation de ce projet, lui demanda sur qui elle comptait : « Sur la volonté de Dieu, répondit la Mère Marie de la Trinité, qui veut cette maison ; vous y aurez vous-même bonne part. » Elle continua en lui faisant la peinture d'une dame de Guingamp, qui en devait être la fondatrice. A ce portrait, M[me] des Arcis reconnut parfaitement M[me] de Kervégan, sa belle-mère, que jamais la Mère Marie de la Trinité n'avait pu voir. Le terrain sur lequel le futur monastère devait être élevé, lui avait également été si exactement montré, qu'elle en fit immédiatement la description avec non moins d'exactitude.

A Mme de Brie, elle prédit qu'elle fonderait une maison de l'Ordre à Hennebont et lui dit : « Vous combattez cette inspiration depuis longtemps, mais quand vous aurez fait à Dieu le sacrifice d'une partie de vos biens, il surviendra des voleurs qui emporteront plus de la moitié du butin. » Jamais Mme de Brie n'avait communiqué son projet à personne, aussi fut-elle dans le plus grand étonnement. Cette prophétie devait cependant se réaliser entièrement.

Après que les Sœurs venues de Caen eurent pris le gouvernement de la maison, ces mêmes dames vinrent voir cette bonne Mère la veille de la Trinité, sans doute pour lui offrir leurs vœux de bonne fête. La Mère Heurtaut sortait de son oraison, tout embrasée de l'amour de Dieu ; elle les aborda en leur disant : « Eh bien ! Mesdames, êtes-vous prêtes à faire la volonté de Dieu ? » Sur leur réponse affirmative, elle leur parla d'une manière sublime sur la grandeur de la grâce que Dieu leur faisait en les associant avec lui pour travailler au salut des âmes. Ce que Mme des Arcis put rapporter de cet entretien tout divin à sa belle-mère, décida celle-ci à fonder le monastère de Guingamp, bien qu'elle vînt de marier sa fille unique à M. de Lasse.

Quant à Mme de Brie, elle passa le contrat de fondation de Hennebont, et en même temps fit don pour le monastère de Guingamp d'une rente de 15 livres et de 86 boisseaux de seigle.

Dans son contrat pour Hennebont, Mme de Brie dit que, témoin des grands fruits produits par les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité dans la ville de Rennes, elle veut procurer les mêmes avantages à sa ville natale d'Hennebont. A cette fin, elle donna sa maison située au milieu de la ville et les revenus d'une grande métairie qui n'en est pas éloignée. Les Religieuses de Rennes acceptèrent la fondation au nom du futur monastère. Mais, comme elles devaient prochainement envoyer des Sœurs à Guingamp, elles s'adressèrent à Caen pour avoir les sujets nécessaires au nouvel établissement.

La Mère Marie de la Nativité Herson venait d'être nommée supérieure. Peut-être ne comprit-elle pas la nécessité de se hâter, et ne pensa-t-elle pas qu'il y a des occasions qu'il faut prendre au vol sous peine de les manquer? Peut-être, et c'est le plus vraisemblable, fut-elle empêchée par les pertes douloureuses que fit la maison de Caen ces années-là ? Toujours est-il qu'elle ne répondit que l'année suivante aux instances de la Mère Marie de la Trinité. Ce retard fut très-préjudiciable à la nouvelle

maison, car, dans l'intervalle, M^me de Brie mourut, et ses héritiers, protestants pour la plupart, attaquèrent le contrat de fondation, et, réalisant ainsi la prophétie faite à leur parente quelque temps auparavant, ils s'emparèrent de tous les biens de la succession. Cette perte, jointe aux frais d'un long procès, s'éleva à plus de 60,000 livres. Le plus pénible de l'épreuve fut l'incertitude causée par le procès. Pendant neuf ans, les Sœurs furent dans de continuelles craintes de se voir jetées sur le pavé au moment où elles y penseraient le moins. Ce manque d'avenir assuré leur fit perdre plusieurs excellentes vocations.

Les Sœurs désignées pour cette nouvelle maison furent Marie de la Conception le Lieupaul, Marie de Sainte-Marguerite Danisy et Marie de la Purification Tison.

D'une très honorable famille, tombée dans la pauvreté, la Sœur Marie de la Conception avait mené dans le monde une vie de sacrifice et de dévouement jusqu'à l'âge de 35 ans. C'est alors qu'elle entra en religion, en même temps que M^lle Le Conte dont elle était la demoiselle de compagnie. Elle remplit, à Caen, la plupart des emplois de la Communauté et se trouva ainsi parfaitement préparée pour les fonctions de supérieure.

La Sœur de Sainte-Marguerite Danisy s'était, au contraire, donnée au Seigneur dès sa jeunesse, ainsi que la Sœur Marie de la Purification Tison. Les notices consacrées à ces deux Sœurs ne parlent que de leur vie cachée, pleine d'actes de charité pour le prochain.

Le départ de ces Sœurs eut lieu dans les premiers jours d'octobre 1676. Voici la narration de leur voyage, d'après une lettre adressée le 30 de ce mois à la Mère Marie de la Nativité Herson :

Ma très honorée Mère,

« Votre bonté pour nous doit vous faire désirer de connaître comment nous faisons en ce pays. C'est pour ce motif que je me donne la satisfaction de vous en informer.

Tous nos amis et meilleurs conseillers de Rennes nous ont fait voir l'importance de partir sans retard pour la sûreté de nos affaires, afin de nous loger dans la maison, pendant que les héritiers de M^me notre fondatrice étaient encore à Rennes, sans cela nous étions exposées à tout perdre. Nous en partîmes le 25 octobre, et nous eumes la consolation d'emmener avec nous notre chère S^r Marie de la Trinité Heurtaut et Marie du S^t Esprit de Porçon, qui partaient en même temps pour se rendre à Guingamp.

Nous avons passé par Vannes en venant ici, pour prendre la bénédiction de Mgr et obtenir la permission d'avoir le Saint-Sacrement et de faire bénir

la maison. Sa Grandeur nous accorda tout sans difficulté et nous donna beaucoup de marques de bienveillance. Ensuite, nous descendîmes à l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Joie (1), à une demi-lieue d'Hennebont, où nous avons demeuré deux nuits et un jour, avec toutes sortes de satisfaction, pendant que notre chère S[r] Ménard se donnait la peine de mettre ordre à nos affaires.

Nous en sortîmes hier avec les regrets de ces bonnes dames qui auraient bien voulu nous garder plus longtemps. Elles nous ont prêté plusieurs choses pour notre église. M. le Sénéchal et M[me] son épouse nous étaient venus voir à l'Abbaye et nous prêtèrent leur carrosse pour nous rendre à Hennebont. Ils nous obligèrent de descendre chez eux et d'y dîner, après quoi ils nous amenèrent avec la plus grande partie de la noblesse prendre possession de notre maison. M[me] la Sénéchale nous fit apporter des lits tout garnis et tout ce qui était nécessaire ; elle emprunta ce qu'elle ne pouvait fournir. Elle faisait elle-même nos lits pendant que nous travaillions à autre chose, et le soir elle nous fit apporter un souper magnifique. Nous pouvons dire que M. le Sénéchal et elle sont nos vrais père et mère, se faisant nos protecteurs et nous rendant des services très-grands, par eux-mêmes et par leurs amis.

M. le Grand Vicaire s'est donné la peine de venir aujourd'hui bénir notre maison. Après, il a chanté le *Veni Creator* avec 10 ou 12 ecclésiastiques qu'il avait amenés, faisant un chœur et nous l'autre. Ensuite il a été chanté fort solennellement une Messe de la Sainte Vierge, terminée par le *Te Deum*. Tout le jour nous avons eu le Saint-Sacrement exposé et ce soir M. le Grand Vicaire viendra faire le salut. Il nous a prêté un tabernacle, un soleil, un encensoir d'argent et plusieurs autres autres choses. Il a pour nous bien des bontés. M. le Sénéchal rangeait lui-même les bancs dans notre église et nous faisait apporter dans notre chœur tout ce qui nous était nécessaire, tant pupitres que sièges.

Toute la ville nous souhaitait ardemment, et la plus grande partie des personnes considérables nous honorent de leur affection. M. de Robien, un des principaux héritiers de notre fondatrice, nous avait signifié une défense de venir prendre possession le soir avant notre départ de Rennes ; mais notre conseil nous fit partir promptement, comme si rien n'eût été. Nous nous en sommes bien trouvées, car personne n'a fait opposition à notre prise de possession.

Je supplie votre Charité et toutes nos chères Sœurs de louer et remercier Dieu de nous avoir donné un si heureux succès. Si vous avez quelque chose à notre aide, ne craignez pas de nous l'envoyer désormais, car tout ce que nous avons est d'emprunt, n'ayant trouvé que les murailles. Mais en récompense, nous sommes bien logées ; la maison est fort belle, commode et capable de loger 100 personnes, avec grande facilité de s'accroître à bon marché. Nous avons aussi un assez joli jardin. Il n'est pas grand, mais en fort bon état....

« P. S. — Depuis ma lettre écrite, nous avons chanté Vêpres, Complies, les Litanies, et le Salut, fort solennellement : nous sommes présentement en clôture. Tous ces messieurs de justice sont venus à notre cérémonie ; M. le

1. C'était un monastère de Bernardines, gouverné depuis près de trente ans par Madeleine Le Cogneux. Elle mourut en 1688. Ce fut encore elle qui reçut une partie des Sœurs après leur expulsion.

Sénéchal nous avait engagées à les y inviter. Nos amis nous plaignent beaucoup d'avoir tant différé à nous rendre ici. Si nous y fussions venues avant le décès de notre fondatrice, nous y eussions trouvé toutes nos commodités. On nous assure qu'elle nous avait destiné la valeur de 20 ou 30,000 livres tant en meubles qu'en argent, pour nous accroître. Les perles qu'elle nous a données nous sont bien disputées, et nous avons été obligées de les laisser entre les mains de ma sœur la Supérieure de Rennes, afin de les présenter quand il en sera besoin.

Une de nos peines en ce pays est que nous n'entendons point d'horloge, nous ne savons comment régler nos exercices. Il nous en coûtera bien 3,000 livres pour mettre notre maison dans la régularité, car comme elle a été bâtie pour des séculiers, il y faut faire bien des accommodements. »

Les espérances de cette lettre ne se réalisèrent point. Bientôt les héritiers de M^me^ de Brie suscitèrent aux Sœurs chicanes sur chicanes. Par crainte de se voir expulsées, celles-ci n'osaient faire les aménagements nécessaires à leur maison, et le manque de stabilité éloignait toute vocation. Ce ne fut qu'après plus d'un an qu'il se présenta une postulante. C'était une demoiselle autrefois très mondaine. Dans une maladie grave, elle vit le danger auquel son salut avait été exposé, et fit vœu, si elle guérissait, d'entrer dans le nouveau monastère. Sa convalescence fut presque miraculeuse par sa promptitude, aussi elle demanda son admission avec cinq autres jeunes personnes qu'elle avait gagnées par ses exhortations et son exemple. Dieu se contenta sans doute de sa bonne volonté, car après avoir porté dix-huit mois le saint habit, elle ne fut pas reçue à la profession. Ses compagnes au contraire persévérèrent toutes.

La S^r^ Marie de Sainte-Marguerite était chargée de les former à la vie religieuse, tandis que la Supérieure remplissait presque seule tous les autres emplois de la maison, depuis ceux de la cuisine jusqu'à ceux de l'infirmerie. En effet, presque dès son arrivée, la S^r^ Marie de la Purification, déjà souffrante à son départ de Caen, commença à ressentir plus fortement les attaques de la maladie de poitrine qui devait l'enlever le 25 janvier 1678. Elle supporta ses souffrances avec un grand courage et ne s'alita que quelques jours avant sa mort. Elle avait 39 ans et était professe depuis 20 ans. Son corps fut inhumé dans le cimetière de la Visitation, parce que le monastère n'avait pas encore le sien.

Comme il ne restait plus que deux Sœurs professes, le monastère de Caen, sur leur demande, fit partir pour Hennebont la S^r^ Marie de Saint-Benoît Pierre, nièce de la première supérieure

prise dans l'Ordre. Le monastère de Guingamp eut part à ce sacrifice parce qu'elle y avait été envoyée un mois auparavant.

La Mère Le Lieupaul fut remplacée à la fin de ses trois ans de supériorité par la Mère Marie de Sainte-Marguerite Danisy, qui continua le bien commencé. Le monastère répandait dans la ville une grande édification. On y admirait surtout la vie pieuse que menaient les Pénitentes qui y avaient vécu quelque temps. Les épreuves du côté des héritiers de M^me^ de Brie continuaient cependant toujours. Deux jeunes novices furent emmenées par leurs familles le jour même arrêté pour leur profession. Les parents eurent peur de voir le monastère détruit et s'opposèrent aux saints engagements de leurs filles.

C'est au milieu de ces tribulations que brilla de tout son éclat la confiance en Dieu de la Mère Marie de Sainte-Marguerite. Elle ne se troublait jamais et se décourageait moins encore. « Dieu est le maître, disait-elle, il n'arrive rien que par ses ordres, et nous sommes sur la terre pour les accomplir. » L'extrême pauvreté de la maison ne l'empêchait point non plus de recevoir toutes les Pénitentes qui se présentaient. Dieu se plut souvent à récompenser sa foi et son zèle par l'envoi de secours aussi extraordinaires qu'inattendus.

Les Sœurs purent admirer son invincible patience au milieu des souffrances d'une longue et cruelle maladie. La Mère Marie de Sainte-Marguerite avait un tel empire sur elle-même que son visage n'était jamais plus calme que quand ses douleurs étaient plus vives. Ne pouvant plus marcher seule, elle se faisait conduire au chœur pour chanter l'office divin. C'est là qu'une crise violente, accompagnée de vomissements, la prit le jour de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie. A partir de ce moment, sa vie ne fut plus qu'un long martyre, qui se termina saintement le 14 octobre 1681. Elle n'était âgée que de 37 ans.

La Mère Le Lieupaul dut rentrer en charge et demanda du secours à la maison de Caen, qui lui donna généreusement la S^r^ Marie de Sainte-Thérèse Dubois. Le procès avec les héritiers de M^me^ de Brie dura encore quatre ans. Ce n'est qu'alors que le monastère put jouir du calme et des avantages de sa fondation, et faire les accommodements et agrandissements nécessaires à la parfaite régularité.

Les Sœurs s'y livraient en paix, la ville était édifiée de leurs vertus et des grands fruits que leur infatigable charité produisait

dans les âmes, lorsque Dieu, dans ses impénétrables desseins, permit la destruction d'une Communauté si édifiante. Une Pénitente, par malice, fut cause de ce malheur. Le duc de Mazarin y avait fait enfermer une jeune personne dont la sœur était demoiselle d'honneur de Mme de Maintenon. Celle-ci, malgré sa piété, prit parti pour la coupable, et le duc de Mazarin dut la laisser sortir. La vengeance poussa alors cette malheureuse à rechercher les moyens de nuire à la Communauté. Il ne lui fut que trop facile de les trouver. Louis XIV, guidé par les perfides conseils des Jansénistes et des Légistes, voyait alors un péril pour ses États dans la multiplication des communautés religieuses, et faisait rechercher et fermer sans pitié toutes celles qui n'avaient pas obtenu de lettres-patentes d'établissement. Un grand nombre de monastères furent ainsi détruits dans la France entière. Les révolutionnaires de nos jours ne font, dans leur hypocrite persécution, qu'emprunter les prétextes allégués à cette époque, tant il est vrai que l'esprit du mal est toujours le même. La maison d'Hennebont fut dénoncée au Parlement et un arrêt fut rendu qui en ordonnait la fermeture immédiate.

Dieu sembla vouloir préparer les Sœurs à la terrible épreuve qui les attendait. En effet, quelque temps auparavant, la Sr Marie de Saint-Benoît Pierre fut avertie, pendant sa retraite, que Dieu leur enverrait bientôt des souffrances qui exigeraient d'elles un grand courage. Avec une parfaite simplicité, cette Religieuse manifesta à sa Supérieure cette inspiration divine et toutes deux se mirent à genoux pour offrir au Seigneur le sacrifice de leur entière soumission à toutes ses volontés.

Celles-ci leur furent bientôt connues. Le jour de l'octave de la Toussaint, 8 novembre 1687, la profession d'une Novice venait d'avoir lieu, lorsque vers neuf heures, un commissaire du Parlement, l'avocat général et un greffier vinrent au Monastère. Au nom du Roi, ils s'en firent ouvrir les portes, et, après avoir réuni la Communauté à la salle du Chapître, lui donnèrent, sans aucune préparation, connaissance de l'arrêt, ordonnant que dans le jour de sa signification, le couvent serait évacué par toutes les Religieuses professes qui seraient distribuées par l'Évêque dans les autres Communautés du diocèse, et que les Novices seraient dévoilées et rendues à leur famille. A cette communication cruelle et inattendue, la Mère Supérieure tomba à genoux, et dit tout haut : *Adoramus te, Christe...* que les Sœurs eurent le courage d'achever, malgré leur saisissement et leurs larmes.

Cette scène, grande dans sa simplicité, émut jusqu'aux exécuteurs de cette inique mesure.

Revenu un peu de son émotion, M. Ledoux, vicaire-général et supérieur du Monastère, fit lever les Sœurs, leur adressa quelques paroles d'encouragement. Après quoi, les commissaires du Parlement firent exécuter l'impitoyable arrêt. Ils consentirent cependant à laisser le saint habit aux Novices qui demandaient avec instance leur envoi dans les autres maisons de l'Ordre. Sept des Sœurs Professes ou Novices, furent envoyées à l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Joie, six autres furent placées chez les Ursulines d'Hennebont. Le couvent des Ursulines de Vannes fut assigné à la Mère Marie de la Conception et à la S[r] Marie de Saint-Benoît. Avant de faire le voyage, elles durent aider les envoyés du Parlement à dresser l'inventaire des meubles du Monastère. A quatre heures, toutes ces formalités étaient remplies et la maison déserte. Les exécuteurs de ces ordres cruels permirent cependant aux deux Sœurs qui devaient se rendre à Vannes d'y passer la nuit. Elle fut aussi triste pour elles que pour les absentes. Toutefois, Dieu prit soin de les soutenir intérieurement de sa force divine. Depuis, toutes les Sœurs ont répété bien des fois que ses merveilleux effets les rendaient comme insensibles à ces tristes évènements.

Il semble que Mgr de Vautorte aurait pu réunir les Sœurs dans le monastère de Vannes. Mais, outre que la pauvreté de ce couvent était alors fort grande, il manquait, lui aussi, de lettres patentes, et c'eût été peut-être l'exposer à des mesures semblables. Le vicaire-général, chargé de distribuer les pauvres exilées dans différentes maisons, leur donna le jour même le beau témoignage que voici :

« Raymond Ledoux, vicaire général de Mgr de Vannes, à nos chères Sœurs et Filles, les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité, ordre de Saint-Augustin, établies depuis onze ans en la ville d'Hennebont, en ce diocèse, par la permission de Mgr de Vannes, accordée à la prière des habitants de cette ville, Salut. Ne voulant pas que la séparation que nous avons faite aujourd'hui de votre communauté, par l'ordre de sa Majesté, faute d'avoir obtenu des lettres-patentes pour votre établissement, laisse quelque soupçon de déréglement en votre conduite, nous nous sentons obligé de témoigner que votre vie a toujours été très-religieuse ; que votre établissement a été d'une grande utilité pour la ville ; que les personnes vertueuses se sont fortifiées par les exemples que vous leur avez donnés ; et que plusieurs libertines se sont converties par vos soins et l'ardeur de votre zèle. De sorte que nous avons tout sujet d'espérer que la gloire de Dieu et le salut du prochain eussent reçu

de grands secours de la sagesse et de la sainteté de votre conduite, si la Providence vous eût conservées plus longtemps dans un lieu où vous avez déjà fait de si heureux progrès. Voilà le témoignage que nous avons cru devoir à la vérité.

« Donné à Hennebont, le 8 novembre 1687. »

Les Sœurs étaient fort aimées et estimées dans la ville. Les habitants voulurent faire tout ce qui dépendait d'eux pour obtenir la réouverture du monastère. Les notables se réunirent en assemblée et dressèrent l'acte suivant :

Du 21 novembre 1687, Assemblée générale des nobles bourgeois, manants et habitants de la ville et commune d'Hennebont, tenue à la manière accoutumée, après son de la cloche, et où présidait M. de Beauregard Chabry, commandant pour le Roi dans les villes et citadelles du Port-Louis, Hennebont et Quimperlé, présents... (1)

En la dite Assemblée, noble homme Charles Bausse, sieur de la Baronnerie, syndic, a remontré que depuis quelques jours, les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité, Ordre de Saiut-Augustin, qui du consentement de cette Commune, avec la permission de Mgr de Vannes, et sous le bon plaisir de Sa Majesté, dont elles espéraient obtenir les lettres, avaient pris maison en cette ville, ont été obligées de la quitter, et, par ordre du Roi, transférées en d'autres communautés religieuses, faute d'avoir pris des lettres-patentes pour autoriser leur fondation et leur établissement ; qu'il est notoire que les dites Religieuses étaient d'une grande utilité à la ville et à toute la juridiction, ayant converti plusieurs filles libertines, et d'autres, par la crainte d'y être enfermées, ayant cessé leurs désordres, donnant exercices spirituels aux filles et femmes qui les voulaient pratiquer et faire une retraite de huit jours en leur maison ; outre que par leur bonne conduite et depuis les onze ans de leur établissement, elles avaient accommodé leur maison ; que tant de leur fondation que des dots qu'elles avaient reçues, elles avaient un fonds de revenu dont elles pouvaient subsister sans être à charge à la ville, et qu'il estime que la commune doit faire de très humbles supplications à Sa Majesté, pour qu'il lui plaise d'accorder des lettres et autoriser leur établissement.

Sur quoi, la Commune délibérant a reconnu que les dites Religieuses, depuis leur établissement en cette ville, n'y ont point été à charge, qu'elles ont procuré tout le bien qu'on pouvait espérer de leur établissement, et retiré

1. Messieurs le Sénéchal, Allouée, lieutenant et substitut de M. le Procureur du Roi ; où assistaient nobles gens, Jacques de l'Epiney, sieur de la Prairie ; Mathurin Pitoyais, sieur de Kerlois ; Vincent du Boys, sieur du Bot ; Jacques Eudo, sieur de Kerdrou ; Jérome Cornic, sieur du Hilgouët ; Joseph Jouan, sieur du Penhouët ; Georges Boutouillic, sieur de Kergatouarne ; Louis Boutouillic, sieur du Pallevast ; Vincent de Livois ; Louis de Burel, sieur de la Ville-Toulla ; Pierre Blanchard, sieur du Val ; Yves Pitoüais, sieur de Kerleano ; Guillaume Touchart, sieur de la Sollaye ; Pierre Morau, sieur de Kuennic ; Jérome de l'Epiney, sieur de Keryvallon ; Joseph Rondel, sieur de Ruslen ; Jérome le Renier ; Jacques Darper, sieur de Keranter ; Allain Rubin, sieur de Saint-Germain ; Christophe de Cozic ; Hyacinthe Augustin Cornic, sieur de Kerlivio ; Louis Lezennay, sieur de Couërtorven ; Julien Bodiquel, sieur du Clos ; Pierre Garant, avocat en la Cour ; Maître Mathieu le Guilloux, procureur en cette Cour ; Maître Guillaume Legouzrout, huissier ; Maître Vincent Juon ; Jean Gueho, sieur de Saint-Diel, et autres représentant le corps politique de la dite commune.

et nourri à leurs frais plusieurs filles pénitentes ; et a chargé le dit sieur Syndic de joindre les prières de la Commune à celles que l'on pourra faire à Sa Majesté, pour obtenir de sa bonté, de sa piété et bienveillance le rétablissement des dites Religieuses, et de faire pour cela les diligences nécessaires.

Fait et expédié en la dite Assemblée, le dit jour et an que dessus, ainsi signé :

BEAUREGARD CHABRY ; MATHURIN DU VERGIER, SÉNÉCHAL ; CHARLES BAUSSE, SYNDIC.

Cet acte est aussi honorable pour la ville d'Hennebont que pour les Sœurs elles-mêmes. Il prouve aussi que sous le grand Roi les employés, les municipalités jouissaient de plus de liberté que sous notre gouvernement républicain. Le droit de remontrance au moins n'était ni supprimé, ni puni lorsqu'il était exercé. Quel est le sous-préfet qui, sans révocation, pourrait aujourd'hui, comme M. de Beauregard-Chabry, blâmer un acte du pouvoir central ?

Cependant ces démarches, celles que de puissants personnages entreprirent à la demande des Sœurs, n'obtinrent aucun résultat. Les prières qui se firent pour leur rétablissement dans tous les monastères de l'Ordre, ne furent pas exaucées, du moins de la manière espérée par les Sœurs. Une prophétie de M. de Kerlivio, mort trois ans auparavant en odeur de sainteté, devait se réaliser. Ce saint prêtre avait souvent répété que c'était à Vannes et non à Hennebont que Dieu voulait un monastère de Notre-Dame-de-Charité. C'est en effet l'union des deux maisons qui fut obtenue.

Après quelques mois de dispersion, les Sœurs eurent la permission de se réunir dans le monastère de Vannes. Elle dut leur être accordée pendant la vacance du siège, après la mort de Mgr de Vautorte, arrivée le 13 décembre 1687. Recevoir dix religieuses de chœur, une converse, quatre novices et une tourière, c'était un acte héroïque de charité pour une communauté aussi pauvre et dans une situation aussi précaire. Cependant la Mère Marie de la Trinité, qui venait d'être élue Supérieure, n'hésita pas un instant. Lorsque les autres communautés lui offrirent de partager la bonne œuvre, elle se contenta de répondre : « Il ne faut point séparer ce que Dieu a uni. »

Cette charité ne tarda pas à être récompensée. La maison de Vannes obtint, contre toute espérance, des lettres-patentes en mai 1688, dans lesquelles le Roi faisait don à ce monastère des revenus et des meubles de celui d'Hennebont, à condition d'y agréger les religieuses qui en étaient sorties. Mme d'Argouge

apporta elle-même cette bonne nouvelle aux Sœurs, et toutes ensemble chantèrent le *Te Deum* au chœur.

Quelques mois auparavant, dans un moment de vives alarmes, la Mère Marie de la Trinité avait assuré en plein Chapître à sa communauté que la maison ne serait pas détruite. Comme les Sœurs étaient habituées à voir ses prophéties se réaliser, l'obtention des lettres-patentes les surprit moins.

Malheureusement, deux seulement des quatre novices persévérèrent ; les deux autres avaient contracté, dans les monastères où elles avaient séjourné, des tendances contraires à l'esprit de l'Institut. Elles ne furent point admises à la sainte profession. Seules, les âmes vraiment grandes résistent à la persécution ; les âmes faibles y succombent. La persécution est donc toujours à redouter, car si elle fait grandir des vertus plus sublimes, elle en empêche beaucoup de germer et d'arriver à la perfection que la paix leur eut permis d'acquérir.

Aujourd'hui, à Hennebont, on ne sait même plus où se trouvait ce monastère, qui paraissait appelé à tant de prospérité. Adorons avec les chères victimes la volonté de Dieu.

---

# QUATRIÈME MONASTÈRE

## GUINGAMP, 1676

## CHAPITRE I

**Fondation et construction du Monastère. — Supériorité de la Mère Marie de la Trinité Heurtaut. — Mort de la Sœur Marie des Séraphins Moisat.**

Dans le récit de la fondation d'Hennebont, nous avons vu comment la Mère Marie de la Trinité préparait en même temps celle du monastère de Guingamp, quatrième de l'Ordre. M^me^ des Arcis fit part à sa belle-mère, M^me^ de Kervégan, des merveilleux desseins que Dieu avait sur elle. Aussi pieuse que généreuse, M^me^ de Kervégan résolut immédiatement d'y employer toute son activité et promit quatre mille livres pour la nouvelle fondation. Le mariage récent de sa fille avec M. de Lasse, conseiller au parlement de Bretagne, semblait cependant devoir absorber ses ressources, mais le jeune magistrat excitait lui-même sa belle-mère à l'accomplissement de cette bonne œuvre.

M^me^ de Brie, fondatrice d'Hennebont, donna aussi une rente de 15 livres et 86 boisseaux de seigle pour le futur monastère, comme nous l'avons déjà raconté.

Ces signes certains de la volonté divine engagèrent M^me^ des Arcis à commencer les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations indispensables de la ville et de l'Évêque diocésain. Elle fit pour cette fin plusieurs voyages à Guingamp. Ses relations de famille lui facilitèrent beaucoup ces négociations. La ville donna son consentement le 26 août 1676, Mgr Balthazar

Granger, Évêque et comte de Tréguier, signa les lettres d'Institution le 28 septembre de la même année.

Avant même l'obtention de ces permissions, M. et Mme de Lasse cherchèrent eux-mêmes un emplacement convenable pour le futur monastère. D'insurmontables obstacles s'étant opposés à l'acquisition de l'emplacement où furent plus tard établies les dames hospitalières, ils durent porter leur choix sur de vieilles maisons du faubourg de Mont-Bareil. C'était le lieu choisi de Dieu, celui dont la Mère Marie de la Trinité avait fait la description exacte à Mme des Arcis.

Il ne fut pas facile d'amener les différents propriétaires à vendre des maisons où ils avaient toujours vécu. Une bonne vieille demoiselle, dont la maison et le petit jardin étaient au centre du terrain nécessaire, refusait toute proposition, se contentant de dire : « C'est ici que je suis née, je veux y mourir. » Mme des Arcis, désespérant de vaincre son obstination, résolut de s'adresser par de ferventes prières à la sainte Vierge. La Mère Heurtaut, informée de ces difficultés, lui écrivit d'attendre à négocier avec cette demoiselle au lendemain de l'Assomption, l'assurant qu'elle serait alors plus traitable. En effet, dès que Mme des Arcis l'aborda ce jour-là, elle la trouva complètement changée, et si disposée à vendre, que, sur sa demande, le contrat fut passé le jour même.

Dans ce terrain se trouvait une petite statue de la Vierge à laquelle les habitants avaient donné le nom de Notre-Dame-du-Refuge. Depuis cinquante ans, quand ils sortaient de leurs maisons, ils avaient la naïve et touchante dévotion d'en suspendre les clefs au cou de la statue, en disant : « Notre-Dame-du-Refuge, gardez notre maison des voleurs et de tout accident. » Leur confiance ne fut jamais trompée. Aussi la bonne vieille demoiselle tenait beaucoup à cette petite image. Mme des Arcis, à laquelle le nom de la statue paraissait providentiel, désirait encore plus la conserver dans le nouveau couvent. A force de présents et de prières, elle finit par l'obtenir. Plus tard, nous verrons cette statue devenir l'instrument de plusieurs faveurs divines.

L'achat monta à la somme de 5,100 fr. que paya Mme de Kervégan. Le plus difficile était d'approprier ces masures aux usages claustraux. Pour commencer, on se servit d'abord de la maison où se trouvait la petite statue de Notre-Dame-du-Refuge. Sa longueur était de 8m 60 et sa largeur de 5m 35. Le rez-de-chaussée

devint la chapelle ; le premier étage servit à la fois de réfectoire, de cuisine, de salle de communauté, et le grenier fut changé en dortoir. Le toit en était si bas qu'il fut difficile d'y placer les lits, et qu'il était impossible d'y marcher sans le toucher. La couverture était de genêts. Le reste des bâtiments était si misérable qu'il ne put même servir pour loger des Pénitentes. C'était donc un monastère avec toute la pauvreté de Bethléem, et même quelque chose de plus, car l'Évangile ne nous dit pas que la Sainte Famille eut des dettes, et Mont-Bareil en avait même avant l'arrivée des Sœurs.

Les choses étaient en cet état, lorsqu'un jour la Mère Marie de la Trinité dit, à Rennes, à M^me^ des Arcis : « Il nous faut préparer une chambre à notre bonne fondatrice de Guingamp ; je lui ai vu sur les épaules une croix si pesante que j'en ai moi-même frémi. » Peu après arriva la mort de M^me^ de Lasse qui fit connaître ce que signifiait cette terrible vision. M^me^ de Kervégan vint se consoler de cette douloureuse perte près de la Mère Marie de la Trinité. Ne pouvant plus espérer d'héritiers, cette généreuse dame ne pensa plus désormais qu'à s'assurer des enfants spirituels. Elle regardait comme tels toutes les âmes qui devaient se consacrer à Dieu dans le nouveau monastère et tripla le prix de la fondation.

Les Religieuses désignées pour cette nouvelle maison furent la Mère Marie de la Trinité Heurtaut, supérieure, la S^r^ Marie du Saint-Esprit de Porçon, assistante, et la S^r^ Ménard, toujours en habits séculiers pour remplir plus librement ses fonctions d'économe. Les *Annales* disent que ce petit nombre de Religieuses fut cause, dans la suite, des quelques désagréments qui arrivèrent. Il est certainement plus sage de s'en tenir pour les fondations au nombre de six ou sept sœurs indiqué par le Coutumier. Toutes les observances sont ainsi possibles dès le premier jour. Dans le cas présent, les difficultés sont surtout imputables au départ de la Mère Heurtaut et à la mort de la Mère de Porçon. Le monastère de Guingamp n'eut point, comme celui de Rennes, la bonne fortune de voir ses deux fondatrices rester plus de trente ans à sa tête. S'il en eût été ainsi, les peines de sa formation eussent été évitées.

Les Sœurs reçurent de Mgr de Tréguier une lettre fort aimable où il les priait de hâter leur départ et les assurait de sa bienveillance et de sa protection. Elle est du 3 octobre et le départ eut lieu le 25, en compagnie des Sœurs envoyées de Caen pour la

fondation d'Hennebont. Au passage d'une rivière qui était débordée, leur vie fut dans un sérieux danger. La S[r] Marie du Saint-Esprit fit vœu à Sainte Anne de visiter son sanctuaire. Sa foi fut immédiatement récompensée et la rivière franchie sans accident. Aussi, toutes ensemble, elles accomplirent la promesse de la S[r] de Porçon. Après avoir vu les heureux commencements d'Hennebont, la Mère Marie de la Trinité et ses compagnes arrivèrent à leur destination le 20 novembre 1676.

La fervente Supérieure passa une partie de la première nuit en prières pour demander à Dieu de bénir ses travaux. Dans d'ineffables communications, Dieu lui fit connaître les principales familles appelées à donner des novices à la nouvelle fondation. La connaissance qu'en reçut la Mère Heurtaut fut si claire, que le lendemain elle les désigna à M[me] des Arcis en lui annonçant en même temps qu'elle même serait leur compagne de noviciat. M. des Arcis vivait toujours et ne paraissait pas devoir rendre possible cette étonnante prophétie. Sa mort permit cependant peu après à son épouse de la réaliser.

Le lendemain de l'arrivée, fête de la Présentation de la Sainte Vierge, eut lieu la bénédiction de la chapelle et du monastère. La messe fut chantée et les Sœurs renouvelèrent leurs vœux en présence des principaux membres du clergé, qui regardaient cette œuvre si utile comme un grand bienfait pour la ville. Les Carmélites confirmèrent ces espérances en faisant connaître que plusieurs fois elles avaient vu des globes de feu tomber sur l'emplacement du nouveau couvent.

Malgré les grandes incommodités de leur installation, les Sœurs, au lieu de s'occuper d'améliorer leur habitation, commencèrent par construire un grand bâtiment à quatre étages destiné aux Pénitentes. Le salut des âmes était leur but, il fallait y travailler avant tout. Quatorze mois après, cette maison était terminée, grâce aux générosités de la fondatrice.

Les bénédictions spirituelles étaient encore plus abondantes. En moins de deux ans, dix-sept novices reçurent le voile. Les plus honorables familles de Guingamp les fournirent, et toutes ces jeunes personnes, élevées dans l'aisance, se mirent avec une sainte émulation à la pratique des vertus religieuses sous la direction de l'habile Supérieure. Sa vision de la première nuit se réalisait ainsi.

Mais la petite maison et en particulier le dortoir au toit

de genêts devenaient tout à fait insuffisants pour cette communauté déjà nombreuse ; du reste, cette masure menaçait ruine. En faisant des réparations urgentes, les ouvriers trouvèrent une poutre, sur laquelle les Sœurs passaient continuellement, qui ne portait plus sur le mur. Dans l'étonnement que leur causa cette découverte, ces hommes ne pouvaient comprendre que les plus graves accidents ne fussent pas arrivés et criaient au miracle. La communauté partagea leur admiration, remercia Dieu de l'avoir préservée de tout accident, et vit dans cette préservation la récompense de ses sacrifices et de sa ferveur.

La nécessité de bâtir devenait donc évidente. Le 3 décembre 1677, la première pierre de l'église fut posée au nom de Mgr Granger, par M. Poins, un des recteurs de la ville. Des cœurs et des croix avaient été gravés sur cette pierre. La première pierre des bâtiments destinés à la Communauté fut posée par la fondatrice, par M^me^ des Arcis et le confesseur des Sœurs.

Quatorze mois après, toutes ces constructions pouvaient être utilisées. Le monastère commença alors toutes les œuvres qui s'exerçaient à Caen et à Rennes. Les Pénitentes furent l'objet de la plus grande sollicitude. Elles exercèrent souvent le zèle et la patience des Sœurs. A côté d'elles vinrent bientôt les grandes Pensionnaires, ou dames en chambre, et les petites Pensionnaires, ou enfants appartenant à de très bonnes familles, qui les confiaient au couvent pour y faire leur éducation. Pendant ces travaux, les ouvriers éprouvèrent souvent les effets de la protection divine. Plusieurs eurent de terribles accidents et aucun n'en reçut de blessure grave.

C'était le résultat des prières des religieuses et en particulier de la pieuse Supérieure, dont la vie fut dans ce temps, plus encore que dans le passé, pleine de prodiges. Les murs de clôture n'étaient pas faits, les voisins volaient les fruits. M^me^ des Arcis voulut faire cueillir des cerises avant leur maturité, pour les soustraire à la rapine. La Mère Marie de la Trinité fit observer que c'était les perdre et ajouta: « Vous allez faire monter le domestique dans cet arbre, il peut en tomber et se rompre le cou. » M^me^ des Arcis ne tint aucun compte de ces observations. Mais à peine le pauvre garçon était-il dans le cerisier qu'une grosse branche se rompit sous ses pieds, et sa chûte fut si malheureuse qu'on jugea son état assez grave pour lui donner immédiatement les derniers Sacrements. M^me^ des Arcis reconnut

alors sa faute, alla se jeter aux pieds de la statue de Notre-Dame-du-Refuge et fit vœu, si ce domestique échappait à la mort, d'élever sur le lieu de l'accident une chapelle en son honneur. La guérison fut presque immédiate ; trois jours après, le jeune homme reprit ses travaux au jardin.

La chapelle fut aussitôt commencée, et bientôt après on y porta processionnellement la petite statue. La Mère Heurtaut demanda avec instance à Marie d'écouter les demandes qui lui seraient adressées en ce modeste sanctuaire. Cette prière fut exaucée, car c'est là que la Communauté trouva toujours protection dans ses plus pressantes nécessités ; plusieurs novices surtout, tentées contre leur vocation, y ont obtenu la grâce de la persévérance.

Une nuit, la Mère Marie de la Trinité fut avertie surnaturellement que le démon poussait violemment une pénitente à s'échapper. Prenant avec elle une Sœur converse, elle voulut aller trouver cette pauvre âme tourmentée. Il était nécessaire de traverser le jardin et de passer sur un puits commencé, qui n'était recouvert d'aucune planche. Pleine de confiance en Dieu et munie du signe de la Croix, la Mère marcha sans hésiter sur ce vide comme sur la terre ferme, et la Sœur qui l'accompagnait eut assez de foi pour le faire après elle. Le démon se montra alors sous une forme sensible sur le toit de la maison. Vaincu par les prières de la Supérieure, il fut obligé d'abandonner sa proie et de laisser en paix la pauvre pénitente.

Les états extraordinaires dans lesquels cette Mère s'était déjà trouvée pendant son noviciat à Caen, se manifestèrent avec plus de fréquence. Souvent, après la communion, son visage paraissait tout enflammé, et elle restait plusieurs heures privée de tout sentiment. Les Sœurs la portaient alors hors du chœur dans quelque endroit écarté, et là elle restait dans une espèce de sommeil extatique, jetant de temps en temps quelques plaintes, preuves certaines de la violence que le divin Amour lui faisait subir. Dans ces circonstances, les médecins furent souvent appelés, mais toujours leur science fut impuissante. Il en fut du reste de même dans toutes ses maladies. Elle n'en guérissait ordinairement que par miracle.

Ces faits merveilleux et la rapidité des constructions produisirent dans le peuple, toujours crédule, un effet tout contraire à celui qui devait naturellement arriver. Au lieu de les attribuer à la sainteté de cette grande religieuse, il voulut y voir un produit

de la sorcellerie, et il en accusa hautement la Mère Marie de la Trinité.

Vers cette époque, un projet de fondation à Paris et plusieurs autres affaires l'obligèrent à aller à Caen. Le bruit se répandit aussitôt que le Roi l'avait fait enlever et mener à Paris. Son retour ne fit point cesser cette rumeur ; aux personnes qui assuraient l'avoir vue au monastère et lui avoir parlé, on répondait hardiment que, pour cacher leur confusion, les Sœurs avaient fait venir une religieuse qui lui ressemblait.

Les calomnies allèrent si loin que, pour les faire cesser, Mgr de Tréguier ordonna à la Mère de la Trinité de sortir et de paraître dans les rues le voile levé. Elle le fit pendant un mois sans le moindre succès. Ces peines la laissaient, du reste, parfaitement tranquille. Pour acquérir plus de ressemblance avec son divin Maître, elle eût été trop heureuse de mourir sur un échafaud. Ces bruits étranges ne cessèrent qu'après le vœu fait par la communauté de recevoir gratuitement une Religieuse de chœur et une Pénitente. Ils avaient duré plus d'un an.

De nos jours, les calomnies répandues contre les communautés religieuses par une presse faisant publiquement profession d'impiété et de mensonge, calomnies crues comme parole d'évangile par des milliers de lecteurs, sont encore plus grossières et plus invraisemblables que celles dont la communauté de Guingamp eut alors à souffrir. L'instruction, dont notre siècle est si fier, n'a point fait disparaître cette sotte crédulité. Aujourd'hui plus que jamais, elle est en progrès. Ne méprisons donc point nos ancêtres et ne raillons point leur simplicité, nous n'en avons pas le droit.

Avant de faire ce voyage de Caen, la Mère de la Trinité avait envoyé l'adhésion de son monastère aux travaux que les premières Mères faisaient avec le Vénérable Fondateur sur les Constitutions et le Coutumier. Elle put y prendre part elle-même lorsque les projets de M[me] d'Argouge la conduisirent au premier monastère. La fondation de Paris ne se fit pas alors ; la Mère Marie de la Trinité retourna à Guingamp, laissant à Caen la S[r] Marie de l'Enfant-Jésus Féger ; cette Sœur devait y terminer son noviciat et prendre ainsi, à la source même, l'esprit de l'Institut. Sa profession eut lieu le 30 janvier 1679, sous l'autorité de l'Évêque de Tréguier, qui, six semaines après, lui envoya son obédience pour retourner à Guingamp.

En 1680, le monastère de Guingamp se vit exposé à perdre sa

généreuse Fondatrice. Atteinte d'une maladie de poitrine, les médecins l'avaient abandonnée, quand elle fut inspirée de faire vœu de clôture dans le couvent, si la santé lui était rendue. Elle fut bientôt après en état d'accomplir son engagement et de recevoir l'habit religieux de la main de la Supérieure, sous le nom de Marie de la Passion. A partir de ce moment, ses libéralités se multiplièrent de plus en plus. Elle ne s'était en effet réservé la liberté de disposer de ses biens que pour être plus utile à sa chère maison.

Dieu cependant s'était choisi une victime ; il demanda au monastère le sacrifice de la S[r] Marie des Séraphins Moisan, nièce de la Fondatrice. La pieuse mère de cette Sœur avait l'habitude d'offrir tous les jours ses enfants au Seigneur ; aussi la vertu leur fut comme naturelle. Celle qui nous occupe, après la mort de sa mère, fut élevée par son oncle, M. de Keruastoüé, jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Sa vertu fut sans tache, mais elle semblait avoir oublié tous ses projets de vie religieuse, lorsque M[me] des Arcis, sa tante, vint visiter son frère et engagea sa nièce à venir au moins quelque temps à Notre-Dame-de-Charité, avant de prendre un parti définitif, étudier ce que Dieu demandait d'elle. Cette conduite prudente était rare alors comme aujourd'hui. M[lle] Moisan, guidée par un sentiment vraiment chrétien, en comprit toute la sagesse. Malgré son attachement pour ceux qui lui avaient tenu lieu de parents, elle suivit M[me] des Arcis au monastère, où elle entra comme pensionnaire. Les avantages de la vie religieuse ne lui apparurent pas d'abord ; mais ayant pesé les obligations du christianisme et reconnu la difficulté de les accomplir dans le monde, elle s'y sentit peu à peu inclinée, plus par raison que par attrait. Le jour de la fête de S[t] Jean Baptiste, pendant la prise d'habit d'une de ses Sœurs, qui n'eut pas comme elle la grâce de persévérer, Dieu toucha si profondément et si vivement son cœur qu'il lui fut impossible de faire connaître ce qui s'était passé en elle : « Ma Mère, disait-elle à la Supérieure, j'ai vu le paradis et l'enfer, et les jugements de Dieu. Voudra-t-il bien me pardonner mes péchés ? Si je demandais à être religieuse, voudrait-on bien me recevoir ? » La Mère Marie de la Trinité lui ayant répondu affirmativement, à condition qu'elle fût bien résolue à se donner à Dieu sans réserve, elle commença son postulat, dans le dessein de faire la volonté divine et de sauver son âme. Les douceurs de la piété n'avaient aucune part à sa résolution ; aussi toutes les peines et les difficultés du début ne purent ralentir sa fer-

veur, et le jour de S[t] Pierre-aux-Liens, elle reçut le saint habit.

La vie de la S[r] Marie des Séraphins parut alors pleine de candeur. Uniquement occupée de Jésus et de Jésus crucifié, elle se montra d'une exactitude parfaite à tous les exercices; les moindres manquements lui causaient une peine extrême. Mais ils étaient si rares que le confesseur trouvait très difficilement dans ses aveux matière à absolution, il la renvoyait donc souvent sans l'absoudre en lui ordonnant de continuer ses communions. La naïve novice faisait alors part de son embarras à sa maîtresse ; la Mère Marie de la Trinité se crut obligée de demander au confesseur de ne pas l'avertir, lorsqu'il ne jugerait pas à propos de lui donner l'absolution.

La S[r] Marie des Séraphins était dans la seconde année de son noviciat, et à la grande satisfaction de la Communauté elle avait exercé les charges de dépensière et de seconde portière, lorsqu'un squirre très sensible vint l'avertir que sa course ne serait pas longue. La modestie lui fit cacher son mal pendant plus de deux mois ; lorsqu'elle le montra au chirurgien, il n'y vit plus de remèdes. Contre les prévisions de la science, les progrès de cette tumeur furent si rapides, que bientôt la malade fut à l'extrémité. La grâce de la profession religieuse lui fut alors accordée, et elle reçut les derniers sacrements avec une foi et une ferveur qui firent l'édification des Sœurs. La Sainte Vierge voulut sans doute l'offrir elle-même à Dieu, et l'unir à sa propre offrande, car elle quitta cette vallée de larmes la veille même de la fête de la Présentation de cette bonne Mère. C'est la première fleur envoyée au paradis par le monastère de Guingamp. Son doux et suave parfum dut être agréable au Père Eternel.

## CHAPITRE II

**Départ de la Mère Marie de la Trinité. — Mort de la Sœur Marie du Saint-Esprit de Porçon. — Supériorités des Mères Marie de Jésus le Mérer, Marie de Saint-Paul Poutrel, de Sainte-Cécile Néel. — Morts nombreuses.**

Dieu demanda bientôt un plus cruel sacrifice à cette maison naissante. Dans l'histoire du monastère de Paris nous raconte-

rons comment la Mère Marie de la Trinité fut envoyée, de Guingamp, gouverner avec quelques Sœurs de Caen, la maison de Sainte-Pélagie à Paris. Ce fut une grande perte pour cette fondation mal affermie. L'épreuve devint encore plus pesante par la mort de la S[r] Marie du Saint-Esprit de Porçon qui arriva peu après, le 24 mai 1683.

La vocation de cette Sœur mérite d'être racontée. Par sa naissance, elle appartenait à la maison de Bretagne d'où descendaient les Lampastre, ses parents. Ceux-ci avaient conservé toute la foi de leurs ancêtres, et cherchèrent à transmettre à leurs enfants ce précieux héritage. M[lle] de Porçon fut élevée chez les Ursulines avec le plus grand soin. A vingt-et-un ans, elle déclara son intention d'embrasser la vie religieuse, sans faire connaître l'institut où elle voulait entrer. Son choix, du reste, n'était pas encore fait, lorsqu'elle fut amenée par sa tante, M[me] de la Haye du Loup, au monastère de Rennes pour visiter la Mère Marie de la Trinité. Dès cette première visite, sa résolution de se faire religieuse de Notre-Dame-de-Charité fut prise et devint irrévocable.

Ses parents lui firent une longue et bien raisonnable opposition. L'Institut était naissant, la maison de Rennes n'avait même pas encore de religieuses professes, sa pauvreté était très grande, les œuvres auxquelles on s'y livrait étaient très pénibles et même rebutantes. Ils lui proposèrent donc d'entrer à l'abbaye de Saint-Sulpice, dont sa tante, Madame de Huillière, était bienfaitrice. M[lle] de Porçon répondit : « J'aime mieux être tourière à Notre-Dame-de-Charité, qu'abbesse ailleurs. » Et sûre d'être reçue sans dot, elle résolut d'y entrer secrètement. Sa mère alla alors porter ses plaintes à Mgr de la Vieuville, Évêque de Rennes. Ce prélat la rassura pleinement, et cette dame laissa toute liberté à sa fille.

Celle-ci commença donc son noviciat. Il fut visible qu'elle avait reçu comme par intuition l'esprit de l'Ordre. Elle s'appliqua surtout à se détacher du monde et à s'en faire entièrement oublier. Nommée portière, pour n'être pas reconnue de sa mère et de ses autres parents, elle allait jusqu'à changer sa voix. Lorsque le pieux Instituteur vint donner sa longue mission à Rennes en 1670, il la trouva dans ces saintes dispositions. Ce fut un bonheur pour lui de l'entretenir et de la confesser plusieurs fois. Il la consola dans ses peines intérieures et ne craignit pas de dire à la Mère Marie de la Trinité : « Je n'ai jamais trouvé « tant de courage et de générosité au milieu de tant de tentations

« et de peines. Cette novice est vraiment la fille de mon cœur ; « c'est Dieu qui l'a choisie et elle sera aussi fidèle en sa vocation « et au service des âmes qui lui seront confiées, que si elle était « tous les jours dans les plus grandes consolations et lumières « intérieures. » La vie tout entière de la S^r Marie du Saint-Esprit prouve la vérité de ce jugement ou de cette prophétie.

Ces qualités se sont surtout fait remarquer dans la charge de directrice du noviciat qu'elle exerça jusqu'à sa mort à Guingamp. A Rennes, il se présenta plusieurs postulantes qui passaient dans le monde pour de très grandes saintes ; la S^r Marie du Saint-Esprit les jugea mieux et ne put s'empêcher de dire à la Mère Supérieure, avec humilité et respect : « Ma Mère, je ne « crois pas que ces personnes soient propres à notre Institut ; il « y a dans leur conduite quelque chose qui me choque ; je ne puis « penser qu'elles persévèrent ; c'est peut-être mon manque de « jugement et de capacité qui fait que je ne puis comprendre la « conduite de ces âmes, mais la suite fera connaître si je me « trompe. » L'inconstance de ces postulantes, et même plus tard les scandales de l'une d'elles, ne prouvèrent que trop combien elle avait raison. A Guingamp surtout, elle donna pour trois ou quatre novices des preuves de cette perspicacité plus qu'ordinaire. Quant à celles qu'elle jugeait propres à la Religion, elle savait les faire marcher dans les voies les plus ardues de la perfection et les exerçait surtout à la pratique de l'humilité, qui en est la base solide.

Elle-même donna la preuve de ses progrès dans cette vertu, lorsque, au départ de la Mère Marie de la Trinité pour Paris, il fut évident que le fardeau de la supériorité lui serait imposé. Peut-être même ses répugnances furent-elles excessives, car elles contribuèrent à altérer sa santé. Peu de temps avant l'élection, elle écrivit à Mgr de Saillant qui, depuis 1679, avait succédé à Mgr Granger sur le siège de Tréguier, pour arrêter avec lui le catalogue des Sœurs éligibles et le supplier que son nom n'y fût point mis. Juste appréciateur des mérites de cette Sœur, le Prélat lui répondit qu'il s'inquiétait peu des noms qu'on pouvait y mettre, pourvu qu'en tête il vît celui de sa chère fille, Marie du Saint-Esprit. La douleur de l'humble Sœur fut si vive, qu'à partir de ce jour on la trouvait à toute heure baignée de larmes. Ses prières à Dieu pour échapper à cette responsabilité furent d'autant plus ardentes, qu'il lui restait moins d'espoir du côté des créatures. Le Seigneur semble avoir voulu lui épargner les peines qu'elle craignait, car, après cinq jours de

maladie, elle mourut saintement, le lundi 24 mai 1683. Les ardentes prières, les processions, les sacrifices des Sœurs ne purent obtenir la prolongation d'une vie si précieuse. Les petites Pensionnaires de trois ans s'étaient elles-mêmes imposé des mortifications pour faire violence au ciel. Après sa mort son visage devint si beau qu'il faisait l'admiration de tous ceux qui le voyaient, et les personnes du dehors défoncèrent la grille du chœur pendant la nuit pour pouvoir le contempler plus facilement. Plusieurs mois après son enterrement, il sortait encore de sa tombe une odeur très douce et très suave.

Cette mort laissait le monastère comme un vaisseau sans pilote. Mme des Arcis, devenue veuve, avait pris l'habit quelques semaines auparavant, sous le nom de Marie de l'Annonciation Moisan. Habituée, comme bienfaitrice, à traiter toutes les questions qui regardaient le gouvernement de la communauté, elle ne crut pas, bien que simple novice, devoir se désintéresser de l'élection de la nouvelle Supérieure, et fit prévaloir l'opinion qu'il fallait élire une sœur du couvent. Mgr de Tréguier ayant écarté la Sr Marie de l'Enfant-Jésus Féger qui n'avait que vingt-cinq ans, le choix des Sœurs se porta sur la Sr Marie de Jésus le Mérer, qui, elle-même, n'avait pas trente ans, comme on le pensait alors. Un monastère de fondation aussi récente, qui n'avait que des religieuses à peine sorties du noviciat, eut peut-être mieux fait de porter ses voix sur une religieuse d'une autre maison.

La nouvelle Supérieure était alors à Paris, avec la Mère de la Trinité. Elle ne put arriver à Guingamp que le 6 août 1683. Les Sœurs la reçurent avec beaucoup d'égards, mais des difficultés ne tardèrent pas à naître entre elle et les fondatrices. Les intentions étaient pures, mais les vues entièrement différentes. Mme des Arcis, devenue Marie de l'Annonciation, avait à cœur les intérêts temporels du monastère, dont elle s'était occupée avec tant de zèle depuis le commencement. La Mère Supérieure plaçait à bon droit en première ligne l'avancement spirituel de ses religieuses, et en particulier de la Sr Marie de l'Annonciation elle-même. Son désir eut été de la voir entrer plus dans l'esprit d'obéissance et d'humilité, et pour cela elle crut devoir lui supprimer quelques petites distinctions qu'on avait jugé à propos de lui laisser jusque-là. Peut-être eut-il été plus prudent d'attendre que les progrès dans la vertu amenassent la novice à y renoncer d'elle-même.

Au commencement de 1684, la Mère Marie de la Trinité,

passant par Guingamp pour se rendre à Vannes, après son départ de Sainte-Pélagie, comprit tous les ennuis de ces tiraillements, et engagea la Mère Marie de Jésus à la rejoindre après sa déposition. Cette proposition fit beaucoup de plaisir à cette âme profondément humble. Lorsque son triennat fut fini, elle demanda à Mgr de Tréguier la faveur de ne pas figurer sur le catalogue pour une seconde élection. Sous la direction de la Mère de la Trinité, elle s'exerça si bien à la pratique des solides vertus que les Sœurs de Vannes l'appelaient Marie de *l'humble* Jésus.

La Mère de la Trinité usa aussi de son influence sur les Sœurs pour faire admettre M^me^ des Arcis à la profession. Dans cette circonstance, comme dans quelques autres, montra-t-elle trop de condescendance pour les bienfaitrices des monastères ? Le reproche lui en a été fait. Nous n'osons nous prononcer. Les plus grands saints ont eu leurs imperfections. Ici, ce serait le sentiment de la reconnaissance et des devoirs qu'elle impose, dont cette grande âme n'aurait pas su se fixer les justes limites. Cette vertu est si rare que ses excès paraissent bien excusables.

D'autres raisons bien graves semblent aussi avoir dicté cette conduite. Dans le monde, M^me^ des Arcis avait laissé une grande réputation de vertu ; sa sortie du monastère eut causé beaucoup d'étonnement et profondément mécontenté l'Évêque. Ce prélat lui avait donné lui-même le voile, il reçut ses vœux ; il la jugeait si digne de gouverner ses Sœurs, qu'après la déposition de la Mère Marie de Jésus, il la chargea de l'administration, par un ordre formel, jusqu'à la prochaine élection. Son intention évidente était de la désigner au choix de la Communauté. Mais celle-ci ne lui trouvait point les qualités requises pour gouverner une maison religieuse et ne pouvait se décider à l'élire.

Aussi, quelquefois, les plus anciennes Sœurs manifestèrent le désir de sortir d'une position peu régulière et de choisir une supérieure du premier monastère. Avec le temps, la Sœur Marie de l'Annonciation finit par comprendre la justesse de ces réclamations, peut-être aussi les difficultés du commandement se firent-elles sentir à elle. Quoiqu'il en soit, un jour les Sœurs apprirent avec bonheur que la liberté de prendre qui elles voudraient leur était rendue. Immédiatement elles élurent la Mère Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David, pour lors déposée à Caen. Ce monastère ne pouvait ratifier ce choix, mais il leur proposa la Sœur Marie de Saint-Paul Poutrel, et, le 20 octobre 1686, les formalités de son élection se firent canoniquement.

Sous la direction ferme et douce de la Mère Marie de Saint-Paul, la paix régna dans la maison. Ses manières affables et polies lui gagnèrent tous les cœurs, ceux surtout des deux fondatrices, qu'elle sut habilement ménager. Laissant la S[r] Marie de l'Annonciation exercer son activité et son aptitude spéciale dans le soin du temporel, la nouvelle Supérieure s'appliqua surtout à la formation religieuse de tous les membres de la Communauté, et son zèle fut secondé par une merveilleuse bonne volonté.

Dans la première année de sa supériorité, le monastère fut assez heureux pour obtenir ses lettres-patentes. La suppression d'Hennebont montre le prix de cette faveur, que les Sœurs obtinrent plus encore par leurs prières que par la puissance de leurs protecteurs. Mgr de Saillant, déjà nommé à Poitiers, l'annonça dans ces termes à la bienfaitrice :

« Je suis, ma Fille, dans un transport de joie que je ne puis vous exprimer. Je viens de remettre à Madame Deslandes les Lettres-Patentes du Roi pour l'établissement et l'amortissement de votre maison. Elles sont scellées, visées de M. le Chancelier, et contresignées de M. Colbert, Marquis de Croicy. En l'état où sont les choses, ce n'est pas une faveur d'avoir obtenu une telle grâce, c'est un miracle, et je l'attribue aux prières de ma très chère Fille et très sainte Novice . . . . . Vous devez aussi beaucoup de reconnaissance à M. d'Argouge.

Tréguier, 5 septembre 1687.

M. d'Argouge, cité dans cette lettre, était ministre d'État. Nous pensons qu'il est l'ancien premier président du parlement de Rennes, ou du moins son fils.

Les soins de la communauté et même de graves affaires n'empêchaient pas la bonne Mère de veiller avec la plus grande sollicitude sur la conduite des Pénitentes. Son application constante eut pour but de former d'excellentes maîtresses, capables de les bien instruire et diriger. Elle payait de sa personne. Le travail soutenu est un des grands moyens de ramener ces personnes à Dieu et au bien, et de les mettre dans la pratique effective de la pénitence. Cette zélée Supérieure voulut à leur tête défricher le nouvel enclos acheté aux PP. Dominicains. Bien avant le réveil de la Communauté, armée d'un hoyau ou d'une bêche elle leur donnait l'exemple, et, à l'heure de l'oraison, elle cédait la place aux maîtresses, et se rendait toute en sueur au chœur pour présider cet exercice.

Une conduite si mortifiée produisit d'excellents effets dans ces

pauvres âmes, surtout parce qu'il s'y joignit l'usage de la prière fréquente, comme celui de réciter le rosaire et l'office de l'Immaculée Conception. Plusieurs morts fort édifiantes vinrent montrer l'efficacité de la grâce et les bons effets de cette sage direction.

La Mère de Saint-Paul, avant sa déposition, fit prendre à la Communauté la résolution d'élire une Supérieure du monastère de Caen. La Sœur des Arcis et plusieurs autres préféraient la Mère Marie de la Trinité, alors déposée à Vannes.

Au scrutin, les voix se partagèrent à peu près également ; ce ne fut qu'au second tour que la Mère Marie de Sainte-Cécile Néel fut déclarée élue. A son arrivée à Guingamp, ayant appris les difficultés dont son élection avait été l'objet, elle n'eut pas le courage de n'en tenir aucun compte et de dissimuler la peine qu'elle en éprouvait. Sa conduite vis-à-vis des Sœurs s'en ressentit, et bientôt la paix et l'union ne régnèrent plus au même degré dans la maison. La mort même de la S^r^ des Arcis, qui arriva peu après ne suffit pas pour les rétablir. L'esprit du Monastère était cependant vraiment très-bon. Les vies des Sœurs de ce temps le prouvent, mais la reélection de cette Supérieure pour un second triennat en est peut-être la meilleure preuve.

Cette marque de confiance ne put guérir la Mère Marie de Sainte-Cécile de ses défiances. Elle voyait avec peine les petits pélerinages que les Sœurs faisaient à la chapelle de Notre-Dame-du-Refuge, dans la crainte qu'il ne donnassent lieu à quelques entretiens contre l'autorité. Pour les supprimer, la petite statue fut solennellement apportée à l'église du couvent. Mais la sainte Vierge montra bien que ce transfert ne lui était point agréable. La nuit suivante, un vol considérable fut fait dans le jardin, privé de sa fidèle gardienne. La Supérieure et la Communauté comprirent l'avertissement, et la statue fut reportée dans son premier sanctuaire.

Le refus d'un peu de vin à un pauvre malade fut aussi puni de la perte immédiate et inexpliquée d'un tonneau entier. Les Sœurs regardèrent cet accident comme un avertissement du ciel et se mirent à pratiquer plus libéralement la charité envers les pauvres.

Ces épreuves venaient en grande partie du caractère susceptible et étroit de la Mère Marie de Sainte-Cécile. Nous avons jugé utile de le faire connaître, pour en montrer l'écueil et faire éviter des fautes semblables.

Il plut encore à Dieu pendant cette supériorité, de visiter souvent cette communauté par la maladie et la mort. Du 4 mai 1694 au 1er juin 1699, huit religieuses furent enlevées à l'affection de leurs Sœurs.

Ce fut d'abord la Sr Marie de la Passion, la bonne et généreuse fondatrice. Un an avant sa mort, elle fit la profession solennelle pendant une dangereuse maladie. Devenue aveugle et très-infirme, elle supporta ses souffrances avec une grande patience et soumission à la volonté de Dieu. Si quelquefois sa complaisance pour sa belle-fille fut excessive, il faut l'attribuer à son humilité et à sa défiance d'elle-même, car sa soumission et son respect pour les Supérieures furent toujours très grands.

Elle fut suivie de près par Mme des Arcis devenue la Sr Marie de l'Annonciation. Il y a dans la vie de cette âme des mélanges étranges : une vertu souvent admirable jointe à des défauts propres à en neutraliser les fruits. Dans le monde son union avec M. des Arcis fut très-malheureuse, et toujours sa vertu se maintint à la hauteur de ces cruelles vicissitudes. Ses amis en étaient remplis d'admiration. Dans le cloître, les mille petites épreuves de la vie commune la trouvèrent moins forte. Elle ne sut pas se former à la vie intérieure et à l'obéissance, et devint ainsi pour ses Sœurs la cause des peines que nous avons racontées. Peut-être eût-il mieux valu pour elle ne pas embrasser la vie religieuse.

Bien plus complète était la vertu de la Sr Marie de Tous-les-Saints de Lisle. Comme Mme des Arcis, elle avait longtemps vécu dans le monde, occupée de toutes espèces de bonnes œuvres sous la direction des Évêques de Tréguier. Elle avait même en grande partie fondé et gouverné l'hôpital jusqu'à l'arrivée des Sœurs hospitalières à Guingamp. Ses conseils étaient recherchés de toutes les âmes pieuses et suivis comme des oracles. Dès son entrée au noviciat, les plus petits règlements n'eurent pas de plus fidèle observatrice, et sa fidélité ne se démentit jamais. Dieu la combla de ses grâces et lui donna en particulier le don de prophétie. C'est ainsi qu'elle fit très-clairement connaître à la Sr Marie du Cœur de Jésus de la Grève, que la fondation de Paris ne se ferait que par elle.

Mais la perte la plus sensible pour ce monastère fut celle de la Mère déposée, Marie de Saint-Paul Poutrel. La communauté l'eût certainement élue à la déposition de la Mère Marie de

Sainte-Cécile, si, quelques jours auparavant, la mort ne fut venue la lui enlever, le 13 mai 1699. Depuis sa déposition, cette Mére vivait toute en Dieu, occupée des emplois que l'obéissance lui confiait, surtout de la formation des novices. Sa direction pieuse et habile a certainement beaucoup contribué à établir dans ce monastère le véritable esprit de l'Institut. Plus que toute autre peut-être, elle y propagea la dévotion aux Sacrés Cœurs et la vénération au Vénérable Eudes. Elle avait eu le bonheur de le connaître dans les dernières années de sa vie, lorsque plein de mérites il venait au monastère de Caen animer ses chères filles à la pratique des plus sublimes vertus. La première, après sa mort, comme nous l'avons raconté, elle avait ressenti les effets de sa puissante intercession.

Les longues souffrances qui la menèrent au tombeau ne servirent qu'à faire éclater sa mortification, sa fidélité aux plus petites règles et sa patience admirable. Le médecin l'obligeait à faire gras. Un jour, la Sœur qui la servait ne comprit pas les indications de la cuisinière et lui apporta un reste de viande entièrement corrompue. La malade s'efforça de la manger sans rien dire; la violence qu'elle s'imposait la fit changer de couleur. C'est alors que la cuisinière s'aperçut de l'erreur. Tout en pleurs, elle voulait s'en excuser, mais la patiente lui répondit avec bonté : « Ma « chère Sœur, vous pleurez sur ce qui fait ma joie, le bon Dieu « m'aime plus que vous. Vous ne vous seriez jamais avisée de me « donner une si bonne part au dernier mets qui lui fut présenté, « lorsque sur la croix il était encore plus près de la mort que moi. « N'en parlez donc point à la Sœur infirmière ni à notre Mère. » Malgré cette recommandation, la peine trop visible de la cuisinière en fit chercher la cause à la Mère Supérieure. Sitôt qu'elle la connut, elle alla elle-même en témoigner son chagrin à la S^r Marie de Saint-Paul. Celle-ci lui répondit avec sa douceur et son humilité ordinaires : « Mon Dieu, ma chère Mère, ne me « parlez pas de cela. Notre-Seigneur m'en a tellement récom- » pensée, que je suis toute confuse de voir que pour si peu de « chose, il m'ait donné tant de grâces, remplissant pendant « toute la journée mon pauvre esprit d'une multitude de bonnes « pensées. »

Un jour, elle s'aperçut qu'elle avait été moins fidèle que de coutume à ces pieux défis, si ordinaires dans les communautés. Sa piété en fut tout alarmée, et comme on cherchait à l'excuser sur ses occupations et sur ses infirmités qui la dispensaient de ces

petits assujetissements, elle répondit : « Je ne vois pas comment « une fille de Notre-Dame-de-Charité peut négliger les plus « petites pratiques de la Religion, si elle considère que le Cœur « de son divin Epoux s'est laissé gagner par un cheveu et un « simple regard de sa bien-aimée. Je dois être d'autant plus fidèle « qu'ayant peu de temps à vivre, j'ai besoin de mériter sa faveur, « afin qu'il oublie mes nombreuses lâchetés à son service. »

Aux approches de la Semaine Sainte, les Sœurs voulurent au moins qu'elle ne prît pas part aux offices et engagèrent la Mère Supérieure à le lui défendre. A cette nouvelle, la pauvre infirme alla trouver la Mère Supérieure pour la supplier de ne pas tenir compte des sollicitations des Sœurs et de lui permettre d'employer le reste de ses forces à louer Dieu. « Son désir, disait-elle, était d'imiter les petits rossignols des bois qui meurent en chantant ses louanges. » Si cette faveur ne lui fut pas accordée, il est certain que son assiduité à tous les offices, la cérémonie du lavement des pieds et l'exhortation qu'elle voulut faire aux Pénitentes, à la place de la Supérieure, augmentèrent tellement sa maladie, qu'après Pâques elle dut se mettre au lit. Le médecin fut alors appelé et lui reprocha sa trop grande rigidité pendant le carême. Elle lui répondit : « Monsieur, vous ne négligez rien de ce qui « peut vous rendre habile en votre art ; moi, Religieuse, je « dois également travailler à l'être vraiment, et à me perfec- « tionner de plus en plus par la pratique de la mortification et de « toutes les vertus. »

Bientôt son amour de la pauvreté s'alarma des dépenses que la Communauté faisait pour la guérir ; elle en témoignait sa peine, disant que son vœu s'étendait à la maladie comme à la santé, et qu'il fallait mieux réserver cet argent pour recevoir quelques Pénitentes pauvres. Une Sœur faisant allusion à son nom, lui dit alors que le monastère ne manquerait jamais d'âmes à convertir, mais plutôt de nouveaux S[t] Paul pour les prêcher ; la malade répondit à cette observation : « Ce n'est pas celui qui sème qui « nous nourrit, mais celui qui fait fructifier et donne la fécondité « à la semence. Soyez lui fidèle et vous ne manquerez jamais de « secours spirituels. Au surplus, permettez-moi de vous dire que « ces dépenses sont inutiles pour moi. Je me suis fait une habi- « tude de n'aimer que le nécessaire. C'est pourquoi, à la pro- « chaine visite du médecin, faites écrire ce que je dois prendre, « et les heures où je le dois faire, afin que je ne cède point aux « caprices du mal, et que j'aie une règle qui me donne le mérite

« de l'obéissance. » C'est ce qu'elle exécuta avec tant de fidélité pendant toute sa maladie, que ses infirmières ne purent jamais découvrir ce qui pouvait lui faire plaisir ou lui inspirer de la répugnance.

L'aggravation du mal lui fit désirer la visite du confesseur. Comme celui-ci l'exhortait à faire la demande de S[t] Martin, elle répondit : « Oh ! mon Père, quelle comparaison peut-il y avoir « entre ce grand saint et une pécheresse comme moi ! Je ne « refuse cependant ni de vivre ni de mourir. Que la volonté de « Dieu soit faite ! »

A la fin de la supériorité de la Mère Marie de Saint-Paul, Mgr de Tréguier avait conçu contre elle de fortes préventions, qui causèrent à cette Sœur de nombreuses humiliations et bien des souffrances. Le Confesseur l'avertit que Sa Grandeur en était tout à fait revenue sur son compte. Son humilité se montra alors dans toute sa simplicité : « Je vous assure, dit-elle, que je ne me « suis jamais inquiétée de ma justification devant les hommes ; « j'en ai laissé le soin à Dieu, devant lequel je désire être justifiée « de mes péchés par une complète satisfaction. Rien ne m'a été « plus cher que cette humiliation. » Le directeur voulut connaître ses sentiments à l'égard de ceux qui l'avaient calomniée près du prélat. « Il ne s'est pas écoulé un jour, répartit-elle, sans que je « ne leur aie pardonné. Ils étaient peut-être trompés eux-mêmes « et pouvaient n'avoir aucun dessein de me nuire. Quoi qu'il en « soit, les chagrins que j'ai essuyés sont bien compensés par « le bonheur de mourir fille de Notre-Dame-de-Charité. »

Pendant son agonie, sa paix et sa tranquillité surprenaient toute la Communauté. Une Sœur lui demanda si elle souffrait beaucoup : « Oui, répondit-elle, je souffre tout ce qu'un corps « peut endurer de plus violent avant que son âme ne le quitte. » — « Vous avez donc résolu de ne vous plaindre jamais en cet « état, répartit la Sœur. » — « Vous voulez sans doute, répondit « la malade, me faire comprendre que cette résolution est au-« dessus de mes forces, mais je connais trop mon peu de vertu « pour entreprendre rien de si parfait, je me suis toujours plus « plainte que notre divin Modèle qui ne l'a fait que deux fois « pendant sa passion, l'une au jardin des Oliviers, et l'autre sur « la croix avant d'expirer. »

Les Sœurs que cette sainte religieuse avait formées à la vertu, ont encore recueilli beaucoup d'autres paroles toutes aussi édifiantes que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. C'est bien

le cas de s'écrier : « *Pretiosa in conspectu Domini mors* « *Sanctorum ejus.* »

La Mère Marie de Saint-Paul Poutrel n'avait que 45 ans, lorsque le 13 juin 1699, elle termina ainsi une vie pleine de vertus et de mérites. Sa mort fut un deuil pour toute la ville; ses contradicteurs eux-mêmes proclamaient sa sainteté.

La beauté de son visage semblait montrer le bonheur dont jouissait son âme. Un officier de marine crut qu'on l'avait fardée pour lui donner cet éclat, et lorsqu'il fut assuré qu'il n'en était rien, il tomba à genoux pour lui adresser ses prières, ne pouvant douter de sa sainteté. Sa vue décida aussi une jeune personne à demander son entrée au noviciat. Cette vocation subite tient du prodige, car auparavant, cette demoiselle ressentait beaucoup de répugnance pour l'Institut de Notre-Dame-de-Charité. Ces morts furent une cruelle épreuve pour la Communauté et pour la Mère Marie de Sainte-Cécile en particulier. Le bruit s'était répandu en ville que la peste était au couvent. Personne n'osait avoir de rapport avec la Sœur tourière, lorsqu'elle sortait.

Plusieurs familles s'imaginaient que les soins indispensables n'étaient pas donnés aux malades. C'est au milieu de ces peines que la Mère Néel, malade elle-même, fit sa déposition.

## CHAPITRE III

**Supériorité de la Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin. — Mort des Sœurs Marie de Sainte-Cécile Néel et de Sainte-Thérèse Allain.**

Le choix de la nouvelle Supérieure avait une grande importance. La majeure partie de la Communauté tournait ses vues vers une Sœur de Caen, mais ce Monastère faisait des difficultés et objectait la violation de la règle et la perte de ses meilleurs sujets. Une lettre de Mgr de Kervilio et les instances des Sœurs surmontèrent ces répugnances. L'élection fut présidée par ce Prélat le 14 juin 1699, et la S^r^ Marie de Saint-Isidore Hellouin fut élue. Dans sa lettre d'obédience, Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, spécifia que ce n'était que pour trois ans.

L'histoire de Caen a déjà fait connaître les grandes aptitudes

de cette Sœur pour le gouvernement. La maison de Guingamp sut les apprécier et fut la première à en jouir. Dès son arrivée, par sa bonté et son affabilité, elle gagna tous les cœurs. Oubliant tout le passé, elle donna à toutes les Sœurs des marques de confiance et d'affection. Aussi l'union et la charité furent-elles promptement rétablies, et depuis régnèrent toujours dans ce Monastère.

Une des premières peines et des premières consolations de cette remarquable Supérieure, furent les morts édifiantes des Srs Marie de l'Enfant-Jésus Féger, et Marie de Sainte-Cécile Néel.

La première était une de celles qui avait le plus souffert des troubles précédents ; toujours elle avait demandé à Dieu, avec un grand esprit de foi et de confiance, la grâce de mourir sous un gouvernement tranquille. Cette faveur lui fut accordée. Aussi, peu après l'arrivée de la Mère Hellouin, elle demanda à entrer en retraite et voulut se préparer à la mort par une confession générale. La Mère Supérieure lui proposa alors de faire venir son propre frère dans lequel cette Sœur avait toute confiance, mais par esprit de simplicité elle tint à s'adresser au confesseur de la Communauté. Depuis ce moment, elle vécut dans le plus grand calme, bénissant Dieu des grâces dont il la comblait. Aux approches de la mort, cette paix ne fut point troublée. Après avoir demandé pardon à la Communauté avec tant d'humilité et de contrition que les Sœurs ne pouvaient retenir leurs larmes, elle mourut doucement quatre mois après l'arrivée de la Mère Hellouin.

Déjà très-malade longtemps avant sa déposition, la Mère Marie de Sainte-Cécile ne fit plus que languir dans la suite. Ses longues souffrances servirent à montrer que si le don du discernement des esprits ne lui avait pas été communiqué, elle avait à un très-haut degré celui de la patience et toutes les vertus qui font la bonne Religieuse. Le 1er janvier 1700, elle se crut sur le point de mourir et demanda la récitation des prières des agonisants, mais elle les interrompit bientôt pour demander qu'on lui chantât des cantiques sur l'amour divin. Elle entonna elle-même le *Te Deum*, le *Laudate Dominum*. C'était un spectacle à la fois pénible et consolant que de voir la joie de cette pieuse mourante, qui ne voulait plus avoir d'autre emploi que celui des anges avec lesquels elle espérait bientôt louer Dieu éternellement. Elle passa encore huit jours dans ces sentiments, attendant

toujours la venue de son céleste Époux, et elle se réunit pieusement à Lui le 8 janvier. Elle n'avait que 42 ans. La tranquillité de cette mort montre combien ses intentions avaient été pures et saintes. La bonté de Dieu est si grande que nous pouvons penser que des actes blâmables aux yeux de la prudence humaine, seront récompensés au Ciel parce qu'ils ont été faits avec pureté d'intention. La mort tranquille de la Mère Néel confirme cette opinion.

La Mère Saint-Isidore apporta le même zèle au gouvernement des Pénitentes qu'à celui des Sœurs. Souvent, elle le poussa jusqu'à l'héroïsme. Sa bonté touchait les cœurs; ceux qui n'y cédaient pas d'abord, finissaient par être vaincus par la persévérance des prières et la rigueur des austérités qu'elle s'imposait pour leur conversion. On peut dire ici que les saints toujours admirables ne sont pas toujours imitables. Un Vendredi Saint, poussée intérieurement par une inspiration si forte qu'elle ne pouvait y résister, elle prit avec elle une Sœur converse, dont elle connaissait parfaitement la force et l'obéissance, et se rendit à la salle des Pénitentes. Après leur avoir parlé avec énergie de la gravité du péché, des souffrances et des humiliations du Sauveur, des peines qu'elles-mêmes avaient méritées, elle ajouta, en s'adressant à l'une d'elles plus endurcie que les autres, qu'à l'exemple de son divin Maître, elle voulait prendre sur elle le châtiment de son obstination et, se découvrant les épaules, cette humble Supérieure ordonna, au nom de la sainte obéissance, à la Sœur converse de lui donner la discipline de toutes ses forces, sans l'épargner.

Cette Sœur a dit depuis, que jamais acte ne lui avait tant coûté. Les Pénitentes et leurs maîtresses étaient touchées jusqu'aux larmes. Celle pour laquelle ces humiliations et ces souffrances étaient acceptées, fut elle-même au moins momentanément attendrie, bien que sa conversion ne persévérât pas. La Supérieure, comme elle s'y était attendue, vit sa conduite sévèrement blâmée et traitée d'imprudence, mais elle sut se former de ces blâmes comme un bouquet de myrrhe, qu'elle serra amoureusement sur son cœur, heureuse de cette nouvelle ressemblance avec son Dieu crucifié.

Les fruits de tant de sacrifices ne tardèrent pas à se produire. Un changement merveilleux se fit voir parmi ces pauvres brebis égarées, et plusieurs firent une mort très consolante. Une d'elles

en particulier était depuis vingt ans dans la maison par la volonté de sa famille, et gardait dans son cœur une haine implacable contre les auteurs de sa détention. Les exhortations de la Mère Marie de Saint-Isidore changèrent entièrement son cœur, et, dans la crainte de retomber dans ses fâcheuses dispositions, elle demanda et obtint effectivement par ses ardentes prières la grâce de mourir pendant le gouvernement de cette bonne Supérieure.

Tant de zèle et de vertus devait, ce semble, être approuvé des hommes comme de Dieu. Il n'en fut rien. Un malentendu causa un vif mécontentement à Mgr de Kervilio. La Mère Hellouin lui avait demandé dans une conversation l'autorisation d'agrandir la chapelle et de faire un logement pour l'aumônier. Lorsque les travaux furent commencés, ce prélat qui ne se souvenait plus de rien, fut très froissé de ce qu'il regardait comme un acte d'indépendance et en fit de sévères reproches à cette bonne Mère ; il poussa même les choses jusqu'à lui faire défendre par son Promoteur de continuer les travaux et d'en entreprendre d'autres sous peine d'excommunication. Peu après, il vint en personne faire la visite. Contre son attente, il trouva la Communauté dans la paix et l'union et pleine d'estime et d'affection pour sa Supérieure. A la clôture, il ne put s'empêcher d'en rendre témoignage.

Peu de temps avant la fin de ce triennat, mourut le 18 mars 1702, la S^r^ Marie de Sainte-Thérèse Allain. Ses rapports avec le Vénérable Eudes, sa généreuse vocation et ses vertus méritent une courte mention.

Élevée fort pieusement chez les Ursulines de Guingamp, elle voulut s'y faire religieuse, mais la volonté de son père s'y opposa constamment et finit, malgré ses répugnances, par lui faire épouser M. du Boisdour Moisan, frère aîné de M^me^ des Arcis. L'amour du monde s'empara alors de son cœur malgré les grâces dont elle avait été prévenue, et elle se livra à tous les plaisirs que lui permettaient son rang et sa grande fortune. Dieu prit soin cependant de lui en faire sentir les amertumes ; jamais, du reste, elle n'abandonna entièrement les pratiques de la religion et surtout de la charité envers les pauvres.

Un procès au parlement de Rennes lui procura l'occasion de venir dans cette ville, en 1670, pendant la fructueuse mission du V. P. Eudes. Elle assista à plusieurs sermons et éprouva un grand bonheur à l'entendre. Un jour, un jeune homme, par ses insolentes interruptions, troublait l'attention de l'auditoire. Pour attirer

davantage les regards, il était monté sur les lambris qui ornaient une des chapelles de l'église où se faisait le sermon. Le saint Missionnaire l'apostropha avec beaucoup d'énergie, lui reprochant de faire l'œuvre de Satan, et le menaça d'un prompt châtiment, s'il continuait à empêcher le fruit de la parole divine. L'effet suivit de près la menace. Au grand étonnement des auditeurs, ce jeune insolent fit immédiatement une chute si malheureuse qu'on l'emporta mourant. M^me^ Moisan, qui en fut témoin, se retira très impressionnée.

M^me^ des Arcis, sa belle-sœur, la mit en rapport avec la Mère de la Trinité. Cette connaissance contribua encore à la faire rentrer en elle-même. M^me^ Moisan était veuve et sans enfants, âgée d'une quarantaine d'années, lorsque fut fondé le monastère de Guingamp. Elle aida de tout son pouvoir M^me^ de Kervégan, sa belle-mère, et bientôt manifesta l'intention de s'y consacrer elle-même à Dieu. L'exécution de ce dessein lui occasionna de nombreux et grands sacrifices. Sur l'ordre de la Mère Marie de la Trinité, la S^r^ Marie du Saint-Esprit ne l'épargna en rien, elle la reprenait comme une jeune fille de quinze ans, et la contrariait dans toutes les occasions qui se présentaient.

Dans ces luttes, la S^r^ Marie de Sainte-Thérèse était soutenue par la certitude de faire la volonté de Dieu. Avant son entrée, elle avait consulté le Vénérable Instituteur lui-même. Le récit de cette consultation suppose une rencontre entre lui et elle, sans en faire connaître le lieu et les circonstances. Quelques autres indices nous font croire que ce fut peut-être à Rennes, où les affaires du séminaire et des missions en Bretagne auraient amené le Vénérable. Ayant promis à M^me^ Moisan de consulter Dieu sur son projet, ce bon Père se mit en oraison et célébra ensuite la sainte messe à son intention. Dieu lui fit voir alors les peines dont ses prières délivreraient cette âme, et à la fin de la messe, cette dame se trouva dans le plus grand calme et dans la volonté d'accomplir en tout les desseins de Dieu sur elle.

Quelque temps après sa prise d'habit, les affaires temporelles de la S^r^ Marie de Sainte-Thérèse devinrent tellement embrouillées, qu'on voulait la faire retourner dans le monde pour y mettre ordre. Elle écrivit au vénérable Fondateur pour lui demander des conseils. La réponse fut qu'elle ne devait pas sortir, que la S^te^ Vierge l'avait choisie pour être fille de son Saint Cœur. En même temps, le bon Père l'exhortait à la persévérance et lui faisait présent d'un de ses ouvrages sur lequel il avait écrit plu-



SŒUR MARIE DE LA TRINITÉ

I^re SUPÉRIEURE DE GUINGAMP.

sieurs souhaits et sa formule ordinaire de bénédiction : « *Nos cum prole pia benedicat Virgo Maria.* » La docile novice garda toute sa vie ce livre, et fut si fidèle aux avis de son saint Directeur que quatorze ans de noviciat et les épreuves du monastère ne purent la faire renoncer à sa vocation. Sa profession n'eut, en effet, lieu que le 16 juin 1692, et il fallut la faire en secret de peur que ses créanciers n'y missent opposition.

A partir de ce jour, elle parut animée d'une ardeur toute nouvelle pour la vertu. Son esprit de pauvreté fut d'autant plus remarquable qu'il était plus opposé à ses habitudes anciennes. Dans le monde elle ne savait se refuser aucune satisfaction ; sa délicatesse était telle qu'elle n'eût pas voulu toucher un chandelier de cuivre sans l'envelopper. Au monastère, elle acceptait et recherchait ce qu'il y avait de plus mauvais dans la maison et se servait de la vaisselle la plus grossière.

Son obéissance était très prompte et très simple. Si une Sœur lui exprimait sa surprise de la voir se conformer ainsi à son âge aux volontés et aux désirs des Supérieurs et des Sœurs, elle répondait : « Il m'est plus facile de me commander à moi-« même, que d'amener les autres à mon sentiment. »

Bien longtemps avant sa mort, elle avait renoncé à toutes les petites particularités qu'on lui avait accordées à cause de son ancienne condition. Le lever du matin lui fut toujours fort pénible ; elle était cependant toujours une des premières à l'oraison. Une seule fois, elle céda à la paresse, mais elle en fit la pénitence ordinaire au réfectoire.

Dans ses infirmités, son esprit de prière s'accrut encore. Aux fêtes de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, sa coutume était de réciter mille *Ave Maria.* Pendant l'octave de la fête du divin Cœur de Jésus, la dernière année de sa vie, elle récita en son honneur mille fois la salutation *Ave, Cor sanctissimum.* La crainte des jugements de Dieu la pénétra vivement durant sa dernière retraite, mais elle eut recours à Marie, alla se prosterner devant une de ses images et reçut intérieurement une forte assurance que cette Mère de la miséricorde ne l'abandonnnerait pas. La paix rentra dans son âme, et ne la quitta plus jusqu'à sa mort.

A la fin de sa supériorité, la Mère Marie de Saint-Isidore rendit le témoignage le plus favorable de l'esprit religieux et de la capacité des Sœurs :

« On ne peut attribuer, dit-elle, qu'à leur humilité le sentiment qu'elles ont de leur incapacité, qui les fait ne se croire propres à rien ; aussi je me suis efforcée de les porter à faire valoir les talents que Dieu leur a donnés. Cette conduite a parfaitement réussi. A mesure que leurs succès devenaient sensibles dans les charges, je le faisais remarquer aux autres, pour leur inspirer de l'estime les unes pour les autres. Il s'est ainsi formé de très bonnes officières. Je les ai vues faire des actes de simplicité et d'obéissance fort édifiants. Un soir, pendant l'oraison, comme je parlais à une Sœur dans l'avant-chœur, on m'appela ailleurs, je lui dis de m'attendre, pensant revenir aussitôt ; mais occupée successivement à plusieurs affaires, j'oubliai de lui faire dire que je ne reviendrais pas. Elle demeura jusqu'à huit heures du soir à la même place, et y serait peut-être restée davantage si on n'était allé la chercher pour souper. Interrogée pourquoi elle était restée si longtemps en ce lieu, cette chère Sœur répondit : « Notre Mère m'avait dit de l'attendre, je n'ai pas cru devoir quitter l'avant-chœur sans son ordre. »

« La mortification de ces Sœurs était très rigoureuse. La plupart se servaient de disciplines de fer ; elles n'enlevaient point la partie pourrie des fruits qu'on leur servait au réfectoire ; elles les prenaient tels qu'ils étaient.

« Un jour je repris une Sœur de ce que les manches de sa chemise ne dépassaient pas celles de sa tunique, comme la règle l'indique. Mais en voulant lui montrer comment les mettre, je fus bien surprise de voir qu'elle n'en avait point. Par mégarde, on lui avait donné une chemise sans manches. Mais je fus surtout édifiée de voir que, reprise de ce petit manquement bien involontaire, elle ne s'excusa point, et se mit à genoux comme si elle eût été coupable. »

Ce témoignage que la Mère Hellouin a laissé par écrit, est évidemment celui qu'elle rendit à Mgr de Kervilio, et qui décida ce prélat à faire prendre la Supérieure dans la Communauté même. Celle-ci eut bien désiré garder sa sage directrice, mais ce n'était pas possible, le monastère de Caen l'avait élue et la réclamait. Le Prélat présida lui-même l'élection, le 16 juin 1702, et la Sœur Marie de Sainte-Catherine Moisan fut élue.

## CHAPITRE IV

**Gouvernement des Mères Marie de Sainte-Catherine Moisan, Marie de la Passion de Murado le Goff, Marie du Cœur de Jésus de la Grève, Marie de Sainte-Cécile de Murado le Goff.**

La nouvelle Supérieure appartenait à la même famille que les fondatrices. Très jeune, elle entendit l'appel de Dieu, et y répon-

dit avec une grande générosité. Son entrée au noviciat eut lieu le jour de la fête du divin Cœur de Jésus, et dès ce moment elle conçut pour cette dévotion l'amour et le zèle dont nous verrons les heureux effets. Après un noviciat plein d'épreuves et de ferveur, ses supérieures la firent successivement passer par presque tous les emplois. Le dernier qu'elle occupa avant son élection fut celui de maîtresse des Pénitentes.

Ses prières, ses mortifications quotidiennes, ses ferventes exhortations, rendirent son zèle très fructueux et donnèrent à ces filles une grande estime de la sainteté de leur maîtresse. Une d'elles, cependant, se montrait entièrement sourde à la voix de Dieu et semblait s'endurcir toujours davantage. La S^r Marie de Sainte-Catherine s'en affligeait beaucoup devant son divin Maître. Il lui vint à la pensée que cette âme se rendrait à la grâce s'il lui était donné d'éprouver combien il fait bon servir le Seigneur. Aussitôt, par un acte de zèle vraiment héroïque, la maîtresse pria son divin Époux de la priver de toutes les consolations dont il la comblait et de ne lui faire sentir jusqu'à sa mort que les épines de sa croix, à condition de faire goûter les attraits de son amour à ce cœur rebelle. Une prière si admirablement désintéressée fut exaucée sur l'heure même. La Pénitente fut vivement touchée du désir de travailler à son salut, mais une sécheresse bien pénible devint pendant quarante-cinq ans le partage de celle qui lui avait obtenu cette insigne faveur.

Telle était la nouvelle Supérieure. Née en 1672, elle n'avait que bien juste l'âge requis par le Concile de Trente. Son élection fut pour elle une si dure épreuve, que la violence qu'elle se fit lui causa une maladie. Bientôt la soumission à la volonté divine lui donna de nouvelles forces et la fit se mettre avec courage à l'œuvre.

Son administration fut bénie de Dieu. De nombreuses postulantes se présentèrent, pleines d'ardeur pour le bien, et plusieurs grâces extraordinaires vinrent les encourager dans leur vocation. Le V. P. Eudes fit éprouver sa puissance d'intercession en faveur d'une de ces Novices qu'une grave infirmité eût empêchée de faire profession. Voici l'attestation qu'elle en a donnée elle-même :

« J'atteste, en la présence de Dieu, qu'environ un mois avant la fête de notre digne Père, Jean Eudes, je fus attaquée d'une surdité si grande que j'avais peine à entendre le chant de l'office et à m'entendre moi-même, ce qui m'empêchait de suivre le chœur. On eut la charité de me mettre des vésicatoires, mais sans obtenir d'amélioration, et mon mal fut jugé incurable.

Pendant ce temps j'avais le bonheur d'aller à la classe de nos Sœurs Pénitentes, où je m'occupais à écrire la vie de notre bon Père, qu'on traduisait en vers. Quand la maîtresse sortait j'avais une telle difficulté à entendre les Pénitentes, que j'étais obligée de leur imposer silence jusqu'au retour des autres maîtresses. L'affliction que je ressentais de l'impossibilité d'être utile aux âmes, jointe à l'édification que je recevais de la lecture de la sainte vie de notre Père, me fit naître la pensée de recourir à l'intercession de ce bienheureux, pour obtenir la délivrance de mon infirmité, et je le fis plusieurs jours de suite par de courtes prières.

La veille de sa fête, j'assistais à ses litanies que la Communauté récitait dans un endroit particulier de la maison, lorsque je ressentis un bourdonnement dans l'oreille. Je m'aperçus que j'entendais mieux ; je joignis mes prières à celles de nos Sœurs pour demander, par son intercession, la délivrance entière de mon infirmité, si c'était pour la gloire de Dieu et mon salut. A la fin des litanies, je me trouvai parfaitement guérie, et quoiqu'auparavant je fusse sujette à beaucoup de douleurs de dents, ce qui m'en causait aussi dans l'oreille, je ne m'en suis jamais ressentie et j'entends parfaitement clair. »

Sœur Marie de l'Ascension Chevalier.

La guérison fut persévérante, puisque cette Sœur fut envoyée à Paris, en 1720, pour aider au gouvernement de la Madeleine.

Une Religieuse professe fut également guérie de la même infirmité dans des circonstances à peu près semblables.

Une autre Novice était tourmentée de tels scrupules sur les obligations de la vie religieuse qu'elle était sur le point d'y renoncer. On lui conseilla de recourir à l'intercession du Vénérable Instituteur. Le soulagement fut prompt, ses peines cessèrent si bien, qu'affermie dans sa vocation, elle demanda avec instance la grâce de faire profession. Dans la suite, elle put se livrer à tous les emplois de l'Institut ; elle eut même un talent tout particulier pour la direction des Pénitentes.

Les *Annales* racontent encore d'autres faits non moins merveilleux qui montrent combien, à cette époque, était grande dans le Monastère la vénération pour l'Instituteur.

Le soin des Pénitentes fut aussi toujours une grande préoccupation pour la Mère Marie de Sainte-Catherine. Pendant qu'elle les dirigeait, elle s'était aperçue que celles qui étaient sincèrement revenues à Dieu et voulaient finir leurs jours dans la maison, avaient à souffrir de leur mélange avec les autres. Pour rendre la situation plus douce et plus facile aux converties, elle fit l'acquisition d'un terrain et y fit élever des appartements réservés à leur usage. Ils renfermaient une chapelle dédiée à Sainte Madeleine et un cimetière pour leur sépulture.

Digne fille du premier apôtre de la dévotion aux Sacrés Cœurs, sa piété ardente lui fit employer tous les moyens de propager cette dévotion. Déjà les fêtes se faisaient avec la plus grande solennité dans le monastère, mais la Mère Marie de Sainte-Catherine voulut y associer le peuple d'une manière plus directe et faire de la chapelle un centre de propagande. Deux autels furent consacrés, l'un au divin Cœur de Jésus, l'autre au Saint Cœur de Marie. En 1705, le 31 mars, elle obtint une bulle qui érigeait une confrérie en leur honneur, et Mgr de Kervilio, avec un grand nombre d'ecclésiastiques, fut le premier à s'inscrire sur le livre de la Confrérie.

Elle obtint davantage encore de Mgr de Tréguier. Ce prélat permit à tous les prêtres qui le voudraient de réciter les offices de ces fêtes comme office canonial pendant tous les jours de l'octave. Nous n'avons pas d'exemple à cette date d'une permission plus large. Elle dut contribuer beaucoup à propager la dévotion aux Sacrés Cœurs dans le clergé et le peuple. Les *Annales* disent que cette bonne Mère aurait voulu convoquer tous les prêtres de la province à leurs fêtes ; quand quelqu'un entrait dans ses vues, elle payait volontiers son voyage et son séjour à Guingamp. Aussi la chapelle du monastère était très-fréquentée.

C'est à cette active propagande qu'il faut, croyons-nous, attribuer la propagation de la Société des Filles du Cœur de la Mère Admirable. Cette société existait déjà dans la ville, mais, sous l'influence de la Mère Marie de Sainte-Catherine, elle se multiplia beaucoup. De Guingamp elle gagna le diocèse de Saint-Brieuc, où de nos jours, elle est si florissante et produit tant de bien.

Mgr de Kervilio était d'un caractère très vif et très autoritaire, si on en juge par les *Annales*. A la fin de la supériorité de la Mère Moisan, il se mécontenta contre elle à l'occasion du renvoi d'une Novice, sa parente, et d'une Pénitente qu'il avait lui-même fait entrer dans le couvent. Placée entre le désir d'être agréable au prélat et le devoir que lui imposait sa conscience, la Mère Marie de Sainte-Catherine n'hésita pas. Les deux dernières années de sa supériorité furent très pénibles pour elle par suite de ce mécontentement ; elle eut cependant encore la joie de voir arrêtée en principe la fondation de Tours, dont nous la verrons la première Supérieure.

Ce fut la Sr Marie de la Passion le Goff qui lui succéda. Elle appartenait aussi à la famille de la fondatrice et avait été élevée

par elle dans le monastère, dès l'âge de trois ans, ainsi que deux de ses sœurs. A l'âge de dix ans, ayant été atteinte d'une longue fièvre, on lui proposa d'aller à Paris pour changer d'air. La promesse des plaisirs les plus capables de tenter un enfant ne put la décider à faire ce voyage. Son cœur était déjà à Dieu. En revenant du monastère de Vannes à celui de Guingamp, elle eut le courage de passer près de la maison de ses parents sans y entrer dans la crainte de voir faiblir sa généreuse résolution.

Cependant il y eut un moment où sa vocation fut fortement ébranlée, ainsi que celle de sa sœur. Quelques conversations imprudentes de ses compagnes de pensionnat en furent la cause. Le départ de leur sœur aînée, rentrée chez leur père, contribuait aussi à leur faire envisager la vie religieuse avec une certaine terreur. Elles étaient dans ces dispositions lorsque, au sortir de la communion, la Mère de la Trinité fit signe à notre pensionnaire de la suivre et, à sa grande surprise, lisant dans son âme, lui dit : « D'où vient, ma Fille, que vous écoutez le démon ; si vous sortez, vous ne serez jamais religieuse, et vous serez damnée si vous manquez votre vocation. D'ailleurs vous jouirez peu des plaisirs du monde, car vous mourrez jeune ; dans le cas contraire, vous vivrez longtemps et serez sauvée. » Nous ne savons où se passa ce fait, mais l'impression de ces paroles fut décisive ; elles agirent également sur la plus jeune des deux sœurs, à qui M^lle de Murado en fit part. Toutes deux ne pensèrent plus qu'à solliciter leur entrée au noviciat.

La S^r Marie de la Passion l'obtint à l'âge de quinze ans, et sa précoce sagesse ne se démentit jamais. Aussi, elle avait à peine trente ans au moment de son élection. Dès lors, elle se regarda comme ne s'appartenant plus et se mit tout entière au service de ses Sœurs. Son habileté suppléa à l'expérience qui lui manquait ; elle s'informa de tous les détails des emplois auprès de celles qui les remplissaient, et en connut bientôt le fort et le faible.

Les bâtiments occupés par les Sœurs étaient complètement insuffisants ; la jeune Supérieure résolut d'en élever de plus commodes. Mgr de Kervilio, du reste, lui en donna l'ordre. Ces constructions furent la cause d'un grand nombre de difficultés ; aussi la Mère Marie de la Passion disait : « Une Supérieure qui n'a pas bâti, ignore la moitié des sollicitudes du gouvernement. »

L'acte le plus important de son second triennat fut la fondation de Tours en 1714 ; nous en donnerons les détails à l'histoire de cette maison.

En cette même année, la Mère Marie du Cœur de Jésus de la Grève, lui succéda. La vie de cette remarquable religieuse appartient surtout à la maison de Paris, dont elle fut la fondatrice à la fin de sa supériorité. A Guingamp, elle perfectionna les constructions précédentes, et fit comprendre par sa sagesse et sa bonté tout ce qu'il était permis d'espérer d'elle.

L'Ordre de Notre-Dame-de-Charité doit une grande reconnaissance à Mgr de Kervilio pour ces deux fondations. Il fallait l'énergie de ce prélat pour vaincre les répugnances des Sœurs pour celle de Paris. Dieu a visiblement béni le zèle et la décision qu'il montra dans ces affaires. Le monastère de Guingamp ne fut nullement appauvri par ces deux fondations ; jusqu'à la révolution les vocations y ont été nombreuses, et les sujets de choix y ont abondé.

Après le départ de la Mère du Cœur de Jésus, la Mère Marie de la Passion fut reélue. Elle reparut à la tête de la Communauté enrichie d'une nouvelle expérience. Dans sa première supériorité, son zèle avait été jugé un peu ardent. Elle s'étonnait que les défauts ne fussent pas corrigés dès qu'elle les avait signalés, et quelquefois la correction était et trop forte et trop prompte. Il n'en fut plus ainsi, car on l'a vue attendre des mois entiers l'occasion favorable de donner un avis.

Sa facilité à recevoir elle même les conseils et les observations, l'aida beaucoup à acquérir cette sage prudence. Ce n'était pas seulement humilité chez elle, mais encore persuasion que l'obstination dans ses idées est une preuve certaine de l'étroitesse de l'esprit, qui, rempli de ses propres conceptions, devient incapable d'en accepter d'autres.

Une autre qualité non moins remarquable de son administration, consistait à relever le mérite des Sœurs, et à leur attribuer le bien qui se faisait dans leurs emplois. A une Sœur qui lui demandait la raison de cette conduite, elle répondit avec beaucoup de raison : « Ma Fille, la Religion est un corps, la Supérieure en est la tête ; il faut qu'elle demeure à sa place. Si elle se mêlait des fonctions des pieds et des mains autrement que pour les inspirer et les diriger, ce serait un désordre. Chaque officière a ses droits, comme la Supérieure a les siens, et on maintient la bonne harmonie en ne cherchant pas à tout faire, en donnant aux autres l'honneur des succès, ce qui les encourage et les attache à la Supérieure. »

En 1726, la Mère Marie de Sainte-Cécile de Murado le Goff fut élue, et sucéda à sa sœur. L'union la plus sainte et la plus étroite régnait entre ces deux sœurs. Dieu semblait les avoir créées pour se compléter l'une l'autre. Dans leur jeune âge surtout, leurs caractères semblaient entièrement opposés. La Sœur Marie de la Passion était vive et enjouée, Marie de Sainte-Cécile grave et sérieuse. Si elles étaient occcupées au même ouvrage, l'aînée cherchait à activer la lenteur de sa cadette, et celle-ci pour modérer la promptitude de son aînée lui disait avec St François de Sales : « Trop hâté n'est bon à rien ; peu et bien. »

Le gouvernement de la Mère Marie de Sainte-Cécile ne fut que la continuation du précédent. La patience de cette bonne Supérieure était très grande. Elle était cependant exposée à la perdre si elle entendait manquer à la charité du prochain qui était sa vertu favorite. Sans cesse elle répétait que le prochain était comme l'arche d'alliance, à laquelle il était défendu de toucher sous peine de mort. Par ailleurs, si le devoir de la supériorité l'obligeait à corriger les fautes qui venaient à sa connaissance, elle ne faisait point d'inquisition pour connaître ce qui pouvait rester dans l'oubli.

Malgré sa bonté bien connue, son abord inspirait la crainte et le respect plus que l'affection. Elle en éprouvait un vif chagrin ; aussi, un jour, une Sœur ayant dit en riant : « Que c'est beau de se faire redouter et craindre. » La Mère répondit : « Hélas ! mon Dieu, quel sot plaisir ! C'est une faute d'amour-propre de chercher à se faire estimer et aimer ; c'est une extravagance de se placer par orgueil au rang des bêtes féroces qui font fuir et trembler tout le monde. » Aussi suffisait-il de lui ouvrir son cœur pour gagner son affection. On était assuré de sa discrétion ; sa maxime constante était qu'un secret est un dépôt précieux et sacré qui doit rester au pouvoir de celui qui le donne.

A l'expiration de sa seconde supériorité, la Mère Marie de la Passion était bien malade. Les prières de la Communauté, le généreux sacrifice d'une Sœur qui offrit sa vie pour sauver la sienne, semblèrent lui faire recouvrer la santé. Elle fut élue pour la cinquième fois, en 1732. La Sœur Marie de Sainte-Cécile, quoique déjà très fatiguée, fut chargée de la direction du noviciat. Pleine d'une nouvelle ardeur, elle voulait, disait-elle, réparer les fautes qu'elle y avait commises autrefois. Dieu se contenta de sa bonne volonté, car bientôt il l'appela à lui. Sur son lit de

mort, cette Sœur disait : « Oh ! que l'on connaît bien, dans ses derniers moments, le prix des souffrances ! Je vous assure que dans l'état où je suis, je trouve mon unique consolation dans la pensée des souffrances que, par la grâce de Dieu, j'ai supportées toute ma vie. Il est vrai que je les ai endurées avec bien peu de vertu, mais que serait-ce donc si je n'avais même plus cette ressource ? » Dans ces derniers jours, Dieu dissipa la crainte qu'elle avait toujours éprouvée pour ses jugements ; elle s'éteignit doucement, comme une victime résignée, le 20 décembre 1733, âgée de 54 ans, dont 41 de religion.

La Mère Marie de la Passion assista sa bien-aimée sœur pendant toute sa maladie ; mais les fatigues qu'elle s'imposa, la douleur qu'elle ressentit, renouvelèrent ses propres infirmités. Bientôt il fut visible que Dieu demanderait à la Communauté un second et plus dur sacrifice. Depuis longtemps cette fervente Religieuse se disposait à la mort et elle avait employé ses dernières retraites à cette préparation. Elle avait coutume de dire que, dans la maladie, la faiblesse du corps empêche l'âme d'agir et que c'est un grand malheur d'avoir alors quelques démêlés avec sa conscience.

Le 13 janvier 1734, elle fut atteinte d'une fièvre qui ne permit pas de douter que sa fin ne fût prochaine. Elle dit elle-même à son infirmière : « Ma Sœur, ma maladie durera cinq semaines en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur. Je lui ai demandé ce petit trait de ressemblance avec lui avant de paraître à son tribunal. » Sa prédiction se réalisa. Pendant ce temps, malgré la souffrance, son esprit fut constamment uni à Dieu.

Après la réception des derniers Sacrements, elle adressa à ses Sœurs des recommandations trop remarquables pour ne pas être conservées. Elle commença par les remercier des soins dont elles l'avaient entourée, et leur demanda, comme dernière preuve d'affection, une année d'exactitude à leurs Règles. Son cœur lui fournit les expressions les plus pressantes pour les engager à la persévérance dans tout ce qu'elles prescrivent. Elle insista sur le silence, qui est le gardien de la vie religieuse, ensuite elle dit : « Ne cherchez point ailleurs une supérieure, vous avez plusieurs sujets propres à remplir cette charge. Si vous vous estimez les unes les autres et vous rendez justice, vous verrez que je dis la vérité. Mais ne commettez plus la faute que vous avez faite à l'égard de ma sœur et de moi, en laissant le gouvernement trop longtemps dans les mêmes mains ; formez des sujets pour les

charges importantes. » Une Sœur lui ayant demandé de faire connaître celle qu'elle croyait la plus propre à la remplacer, elle refusa en disant : « Non, ma Sœur, quand Dieu m'aura fermé les yeux, il ouvrira les vôtres. » Elle ajouta encore pour adoucir la peine de ses filles : « Quand je ne serai plus, le Consolateur viendra. » Ses dernières paroles furent un souhait en faveur du maintien de la paix et de la charité mutuelle, qu'elle avait si bien réussi à établir. Elle s'endormit du sommeil des justes le 17 février 1734. Elle avait 56 ans d'âge et 41 ans de religion.

Le public crut que ces deux Mères ne pourraient jamais être remplacées. La pieuse défunte avait mieux jugé la Communauté.

## CHAPITRE V

**Gouvernements successifs des Mères Marie de l'Assomption le Demour de Kernilien et Anne de Jésus Bossinot de la Bréhaudais, 1734-1761.**

Après la mort de la Mère Marie de la Passion, la Communauté fut gouvernée pendant 27 ans par les Mères Le Demour et Bossinot, qui, toutes les deux, bien qu'avec des caractères opposés, la conduisirent pieusement et sagement dans les voies de la perfection.

La première, la S[r] Le Demour avait reçu de sa mère une éducation très mondaine. Fière de tous les avantages dont la nature avait orné sa fille, cette dame ne cherchait qu'à les augmenter et à les faire briller au milieu des plus élégantes réunions. Le confesseur de l'enfant l'obligea, par pénitence, à demander à sa mère la permission de passer au moins un an dans un couvent, pour étudier les desseins de Dieu sur elle. Cette grâce lui fut refusée. Mais bientôt, Dieu appela à lui M[me] de Kernilien. La mort vint la frapper au sortir du jeu de cartes auquel elle se livrait avec une vive passion. Dans ce moment suprême, elle eut cependant le temps de reconnaître ses torts vis-à-vis de sa fille unique et, à son tour, l'exhorta à entrer dans un monastère, pour y atteindre au moins sa quinzième année. Le goût du monde était trop fort alors sur cette jeune âme. Elle répondit sèchement à sa mère : « Je suivrai vos exemples et non vos leçons. »

Malgré ces apparences légères, l'éducation était alors si vraiment chrétienne, que les pensées sérieuses prirent bientôt le dessus dans ce cœur que le monde n'avait pu gâter entièrement. En effet, l'Annaliste ne craint pas d'affirmer que, grâce à son innocence, elle pouvait traverser les plus grands périls sans même les soupçonner. M^lle^ le Demour entra peu après la mort de sa mère à la Visitation de Rennes, et l'atmosphère de piété qu'elle y respira, fit bientôt germer dans son âme le désir de la vie religieuse. De retour à Guingamp, la connaissance de la Mère Moisan qu'elle eut le bonheur de faire, la réputation de régularité dont jouissait le monastère, la décidèrent tout à fait.

A quatorze ans et demi, trompant la surveillance de sa tutrice, elle vint demander son entrée au noviciat. Les prières de sa famille furent impuissantes à ébranler sa résolution. Un jour, au parloir, la Mère Marie de Sainte-Catherine eut peur de la voir faiblir et lui adressa quelques paroles pour l'empêcher de retourner même momentanément dans le monde, elle répondit avec énergie : « Ah ! ma Mère, j'en suis bien éloignée ; je connais trop ma faiblesse. Malgré le respect que j'ai pour vos conseils, si vous me disiez de sortir, je vous résisterais, comme je fais à ma cousine. »

M^lle^ le Demour soutint avec non moins de courage les épreuves du noviciat. L'examinateur, avant sa profession, lui demanda en la voyant si jeune et si élégante : « N'aimez-vous donc pas le « monde, mon enfant, et pourquoi le quittez-vous de si bonne « heure ? » Elle répondit avec sa vivacité ordinaire : « Je vous demande pardon, Monsieur, c'est précisément parce que je l'aime trop que je le quitte, je m'y perdrais. »

Peu de temps après sa profession, elle tomba dans une maladie étrange, appelée par la Sœur annaliste l'opprobre de la médecine. Pendant dix ans, les plus habiles docteurs ne purent ni la guérir, ni la soulager. C'était évidemment une gastrite très aigüe qui la réduisit à une extrême faiblesse. Les crêpes de sarrasin, ou galettes de blé noir étaient ce qu'elle digérait le mieux.

Dans cet état de langueur, la S^r^ Marie de l'Assomption donna un bel exemple de détachement de la vie et d'attachement à la clôture religieuse. Mgr de Kervilio, qui l'aimait beaucoup depuis sa petite enfance, autant par affection pour elle que pour conserver un bon sujet à la Communauté, lui proposa de la prendre dans son palais, afin qu'elle pût plus facilement se faire traiter. Sa Grandeur lui promettait de lui laisser toute liberté de

mener une vie aussi retirée qu'elle le voudrait, et la dispensait de la clôture. La jeune Sœur refusa et accompagna son refus de si bonnes raisons, que le bon prélat l'accepta et s'en montra très édifié.

Après l'amélioration de sa santé, elle reprit avec une nouvelle ardeur la pratique de toutes les observances et les Mères Le Goff qui fondaient sur elle de grandes espérances, eurent soin de la faire passer par les principaux emplois. A la mort de la Mère de la Passion, elle était assistante. En cette qualité, elle prévint Mgr de la Fruglaie de Kervers, qui, en 1731, avait succédé à Mgr de Kervilio, et demanda la permission de procéder au plus tôt à une nouvelle élection. Ce Prélat avait pour le monastère la même bienveillance que son prédécesseur. Il se réserva de présider l'élection, et, se trouvant à Paris dans l'impossibilité de revenir aussitôt, il ordonna à la Sr Marie de l'Assomption, en laquelle il avait pleine confiance, de prendre le gouvernement de la Communauté. Cette obédience la mettait dans une situation très-difficile et très délicate. Sa sagesse et sa prudence se montrèrent avec un si vif éclat que la Communauté l'élut régulièrement le 8 juin 1734.

Parmi les dons surnaturels dont la Mère Marie de l'Assomption fit preuve pendant son gouvernement, il faut placer d'abord celui du discernement des esprits. Elle employa très utilement ce don à la formation des nombreuses novices que Dieu lui envoya. Cette qualité si rare parut aller jusqu'à l'esprit prophétique. C'est ainsi que, souvent, elle répéta à la jeune Sr Marie-Angélique le Gentil : « Travaillez à la perfection, ma Fille, vous aurez un jour à y conduire les autres. » Peu de temps avant sa mort, elle lui demanda sa main et la baisant, lui répéta les mêmes paroles. On lui fit alors observer que ce n'était pas la Mère Supérieure mais la Sr Marie-Angélique : « Je sais ce que je fais, dit-elle. Elle ne l'est pas encore, mais elle le sera. Je ne le verrai pas, mais je me réjouis du bonheur que nos Sœurs auront. »

Cette pieuse Supérieure employait un grand nombre de maximes pour porter ses Sœurs à la perfection ; quelques-unes nous ont été conservées, comme celles-ci : « Plus on pratique la « vertu et les exercices spirituels, plus on les goûte. — Plus on « prie, plus on veut prier. Moins on prie et moins on veut le « faire. — Il y a quatre *peu* et deux *beaucoup* qui mènent à la « perfection : 1° Peu penser ; 2° peu parler ; 3° peu savoir ; 4° peu « désirer.... 1° beaucoup aimer ; 2° beaucoup faire. » Aussi, sous

sa direction, les âmes généreuses faisaient de rapides progrès.

Les œuvres de l'Institut lui étaient très-chères et les Pénitentes éprouvèrent souvent les effets de son zèle et de sa maternelle tendresse ; mais elle aurait vivement désiré que le monastère n'eût plus de dames pensionnaires. Les exigences de ces dames sont souvent, il est vrai, pour les maisons, une cause de difficultés. Les besoins du couvent ne lui permettant pas de les supprimer, elle tint au moins très ferme à l'observation du règlement qu'elles avaient accepté. Malgré cette rigide fermeté, ces dames avaient pour elle beaucoup d'estime et l'une d'elles, très bon juge du mérite, faisait son éloge en disant : « Nous avons eu plusieurs chocs ensemble, malgré cela je l'aime et je la crains, parce que c'est une femme de tête, une grande supérieure et une sainte. »

Dans son dernier triennat, de 1758 à 1761, ses répugnances pour ces dames pensionnaires devinrent vraiment exagérées et causèrent au monastère d'assez graves désagréments. Usée par l'âge et la maladie, la Mère Le Demour n'eut plus assez de force pour accepter une nécessité que la pauvreté imposait à sa maison et ne comprit pas que le mieux est quelquefois l'ennemi du bien, que surtout il faut chercher à améliorer doucement ce qu'on ne peut empêcher.

Au moment de son élection, les anciennes Constitutions de 1670 étaient en vigueur dans la maison. La Mère Moisan avait cru devoir les reprendre comme revêtues d'une approbation plus certaine. Avec la permission de Mgr de Tréguier, une nouvelle édition venait d'en être imprimée, lorsque, en 1734, l'Assemblée fut convoquée par la Mère Blouet pour les réviser. C'est ce qui explique pourquoi la Mère Le Demour ne jugea pas à propos de s'y rendre et pourquoi Mgr de Kervers ne le lui permit pas. Du reste, cette Mère ne poussa point jusqu'à l'obstination son attachement aux anciens usages. Au premier Chapître qui suivit sa réélection, elle déclara son intention de faire observer les nouvelles Constitutions introduites pendant sa déposition. L'approbation du Souverain-Pontife et des Prélats que ces Règles avaient reçue, était pour elle la manifestation de la volonté divine.

La sincérité historique oblige cependant à faire observer que jamais il n'y eut accord parfait entre elle et la Mère Marie-Anne de Jésus Bossinot de la Bréhaudais qui lui succéda. Ce manque d'entente fut pour ces deux Mères l'épreuve de leur vie. Elles eurent, l'une et l'autre, assez de vertu pour que la Communauté n'en souffrit pas.

L'élection de 1740 plaça à la tête de la communauté la Mère Marie Anne de Jésus Bossinot de la Bréhaudais. Elle fut reélue cinq fois et mourut en charge en 1763. L'étude de sa vie nous la montre comme le parfait modèle des supérieures. Née à Saint-Malo, elle fut placée avec deux de ses sœurs plus âgées qu'elle au pensionnat de Mont-Bareil, lorsqu'elle n'avait encore que huit ou neuf ans. Dès lors, sa douceur et son affabilité la firent chérir de ses maîtresses et de ses compagnes. Sa charité pour les malades et son aptitude à les soigner se révélèrent aussi dès ce moment. Les autres élèves l'appelaient le petit docteur, non parce qu'elle en prenait les airs, mais parce que, avec une habileté surprenante, elle pansait les doigts pourris et autres maux de ce genre, et veillait sur tous les besoins de ses petites compagnes.

Le pensionnat devait alors être fort nombreux, car les leçons de musique commençaient dès cinq heures et demie le matin. M^lle^ Bossinot, pour permettre à ses compagnes de prolonger leur sommeil, s'offrait à les prendre la première, malgré son besoin personnel de repos. Ces petits traits et une foule d'autres montrent combien déjà elle savait se vaincre et se sacrifier pour faire plaisir aux autres.

Du pensionnat elle passa au noviciat, n'ayant pas encore quinze ans. Sa sœur Marie de Sainte-Céleste, qui déjà était professe, traitait d'inexcusable présomption cette entrée si prompte, et craignait de la voir prendre trop tôt des engagements irrévocables. La fervente postulante soutint courageusement cette épreuve ainsi que toutes celles qui lui furent imposées au noviciat. Une autre de ses sœurs comprit même par la vue de son bonheur, combien il fait bon servir Dieu, et, ainsi gagnée à la vie religieuse, prit l'habit sous le nom de Marie de Saint-Emmanuel, le jour même où la S^r^ Marie-Anne de Jésus faisait profession.

Après ses vœux, le premier emploi de la jeune professe fut celui d'aide au pensionnat. On lui confia spécialement les enfants de cinq à six ans. Les soins qu'elle donnait aux élèves lorsqu'elle n'était qu'enfant elle-même, permettent de juger de ses attentions lorsqu'elle fut leur mère. Elle fit preuve dès lors d'un grand talent à discerner les différents caractères et d'une grande aptitude à les diriger vers le bien. Ses élèves, devenues grandes, conservèrent toujours le souvenir des leçons qu'elle leur avait données et firent germer les semences de vertus qu'elle avait si habilement déposées dans leurs jeunes cœurs.

Mais le vrai théâtre de sa charité fut l'infirmerie. La S[r] Marie-Anne de Jésus en fut chargée pendant huit ans, il serait même plus vrai de dire que toute sa vie elle remplit cet emploi, car bientôt et jusqu'à sa mort elle fut le médecin de la communauté. Au dehors, sa réputation s'étendait très loin, et les pauvres comme les riches venaient au parloir la consulter et recevoir ses soins. Les aumônes que la reconnaissance attirait au monastère servirent en grande partie à payer les travaux qu'elle entreprit pendant ses différentes supériorités.

Née en 1698, cette Mère avait donc 42 ans au moment de sa première élection. Il semblait que ne se s'étant jamais occupée de la direction des constructions ni d'économat, elle ne dût pas y avoir beaucoup d'aptitude. Avec son grand sens pratique, elle prouva bientôt le contraire. Les principaux bâtiments du monastère étaient faits, mais aucun plan d'ensemble n'avait été suivi ; de là venaient de nombreuses incommodités pour la Communauté dans les différents emplois, même au chœur et à la sacristie. La Mère Bossinot réalisa des merveilles de transformation pour adoucir la fatigue à ses Sœurs. Elle alla jusqu'à inventer des ascenseurs, prévenant ainsi la mécanique moderne. Comme ses plans n'étaient pas d'ordinaire compris, qu'on ne voyait pas facilement les moyens de les réaliser, de fortes oppositions s'élevaient contre eux. Quand les travaux étaient terminés, que les avantages en étaient évidents, les contradictions se changeaient en témoignages de reconnaissance et d'admiration. La Mère puisait dans sa charité la force de ne pas se laisser arrêter par les premières, et dans son humilité celle de ne se point enorgueillir par les seconds.

Le grand acte de son deuxième triennat fut l'acceptation des nouvelles Constitutions. Elles venaient d'être approuvées par le grand Pape Benoit XIV. La Mère Bossinot, désireuse de la paix et de l'union, souffrait de l'espèce de scission qui existait dans l'Institut. Son tact et sa prudence lui firent profiter en 1745 de la nomination de Mgr Charles Guy le Borgne de Kermorvan pour opérer ce changement. Munie de l'autorisation de ce prélat, elle assembla le Chapître, fit voir l'importance de l'union entre les différentes maisons de l'Institut, la nécessité de sacrifier ses vues particulières au bien général, et, comme conclusion, ajouta que pour arriver à cette fin, le mieux était de détruire les anciennes Constitutions. Toute discussion future serait ainsi prévenue.

Les vieilles Constitutions et les vieux Coutumiers lui furent donc remis et elle les fit brûler ; elle distribua les nouvelles qu'elle avait eu soin de se procurer. La Communauté reçut ces livres avec grande joie, et la Mère ne pensa plus qu'à faire bien observer ces statuts. Ses exemples, plus encore que ses paroles, y animaient les Sœurs. Il était difficile d'égaler son exactitude à observer les pratiques soit des Constitutions soit du Coutumier. Sa mémoire était assez ingrate, son désir d'être fidèle en tout et de se servir dans ses instructions des termes propres la fit s'astreindre à une étude longue et pénible.

A l'égard de la Communauté, sa conduite était une exacte copie de celle du divin Maître avec ses disciples : même bonté, même support, même indulgence, mêmes soins. Malgré la multitude des affaires dont son esprit était occupé, chaque Sœur pouvait croire qu'elle ne pensait qu'à ses besoins, tant sa sollicitude maternelle savait les prévenir à propos. Elle recommandait aux officières de donner abondamment le nécessaire pour le vivre et pour les vêtements. Elle distribuait elle-même les petites douceurs que les Supérieures ont coutume de donner à celles qui en font usage, et son affabilité et sa bonté ajoutaient un nouveau prix aux bienfaits. Aux approches de ses dépositions, elle s'informait avec soin auprès de ses filles de tous leurs besoins, pour leur éviter la peine d'être forcées de s'adresser immédiatement à la nouvelle Supérieure, avant de l'avoir connue. La maxime d'une religieuse de la Visitation était devenue la règle de sa conduite : « Une Mère chiche n'aura jamais de filles vraiment pauvres de cœur. » Si on lui représentait la nécessité de l'économie, la réponse de S[t] Ambroise devenait la sienne, et elle faisait taire les murmures en disant : « J'aime mieux être accusée de prodigalité que de dureté. Quand le prochain nous fait une demande, il faut le satisfaire sans écouter la crainte de manquer. Dieu, en récompense de notre charité, saura bien y pourvoir. J'en ai toujours usé ainsi, et j'ai toujours eu assez pour satisfaire tout le monde. »

La Mère Marie Anne de Jésus a surtout montré son zèle à l'égard des Pénitentes. Il était inutile de lui représenter la pauvreté de la maison, la cherté des vivres, s'il s'agissait du salut des âmes. Le désir de les sauver ne se bornait pas à leur ouvrir les portes de la maison, elle visitait souvent ces chères brebis, leur parlait avec tant de bonté, de douceur, que les plus difficiles subissaient son influence. Le soin de leur nourriture ne lui

échappait point, elle voulait qu'elle fût bonne, bien préparée, surtout dans leurs maladies. Alors, elle-même veillait à tous leurs besoins, et leur prodiguait des soins aussi habiles que tendres. Aussi, ces pauvres enfants ne l'appelaient que la Bonne Mère.

Au dehors du monastère ses aumônes ont fait l'étonnement et l'admiration de la ville. Les pauvres honteux, les jeunes orphelines trouvaient toujours près d'elle un secours assuré. Les nombreux malades qui réclamaient ses soins recevaient fréquemment la nourriture qu'ils ne pouvaient plus gagner. Si le monastère était incapable d'y suffire, ses amis étaient mis à contribution, et son empire sur eux les contraignait à s'exécuter de bonne grâce.

Nous avons déjà vu que les intérêts généraux de l'Institut lui tenaient fort à cœur. Dans sa seconde supériorité, elle en donna une nouvelle preuve, en venant généreusement au secours de la maison de Paris. Sa propre sœur, Marie de Sainte-Céleste Bossinot lui exposa l'urgent besoin où elle se trouvait ; la Mère Marie de Sainte-Anne s'empressa de lui envoyer trois religieuses. Son choix prouve la pureté de ses intentions aussi bien que son grand désintéressement. Il porta sur les Sœurs Marie Angélique le Gentil, Saint-Louis Georgelin et Saint-Jean-Baptiste Ribart, sujets très-capables de rendre les services qu'on attendait d'elles à Paris. Parties de Guingamp le 2 juillet 1753, ces Sœurs n'arrivèrent à leur destination que le 14 au soir. Ce voyage exigeait alors plus de jours qu'il ne demande d'heures aujourd'hui. Le récit qu'elles en font est plein d'une charmante simplicité. Il prouve qu'elles en supportèrent gaiement les fatigues et les ennuis. A Rennes, elles eurent la consolation de voir les Sœurs, et furent frappées des incommodités qu'offrait le monastère. A Paris, la situation se trouvait bien telle que la Mère Marie de Saint-Céleste l'avait dépeinte ; elles se mirent courageusement à l'œuvre et rendirent de grands services à cette maison.

Réélue en 1761, la Mère Bossinot eut la douleur de voir mourir à l'aumônerie le Supérieur du monastère venu pour présider cette élection ; Mgr de Kermorvan, qui constamment s'était montré un ami dévoué du monastère, le suivit peu après dans la tombe. Ces pertes, très-sensibles à la bonne Mère ne l'empêchèrent point de se livrer avec son activité et son habileté ordinaires, aux obligations de sa charge. Les dernières années de sa vie furent signalées par de grands travaux de réparations, par la reconstruction de la

Chapelle dédiée au Patriarche de l'Ordre, Saint-Augustin, par un redoublement de zèle pour l'œuvre du quatrième vœu. Malgré la gêne que causaient les réparations, elle recevait toutes les Pénitentes qui se présentaient. Nous croyons que c'est à cette époque qu'elles furent le plus nombreuses. Divisées en deux classes, elles durent passer la soixantaine.

Le pensionnat était aussi très florissant. Dans une lettre de 1764, les Sœurs disent elles-mêmes : « Les petites pensionnaires sont comme une fourmilière, notre communauté est si renommée pour l'éducation des enfants, qu'il nous en vient jusque du Nouveau-Monde. Nous avons cinq jeunes enfants du Mexique, qui sont sœurs ; une autre est de Cadix, en Espagne. » La même lettre donne le chiffre de soixante, qui, même aujourd'hui, serait considérable pour un pensionnat de petite ville.

A son arrivée dans son diocèse, Mgr de Cheylus voulut faire donner les exercices de la retraite à toutes les communautés. L'usage n'en était pas alors aussi général qu'aujourd'hui, la méthode devait en être plus compliquée, ou les prédicateurs moins exercés, car nous les voyons venir plusieurs dans des maisons qu'aujourd'hui un seul prédicateur suffit fort bien à évangéliser. En 1763, les Pères Capucins commencèrent ces pieux exercices, à Mont-Bareil, le premier dimanche de Carême, et durent les continuer une grande partie de ce saint temps.

Ils préparèrent utilement la communauté au sacrifice que Dieu allait bientôt lui demander. Déjà la Mère Marie de Sainte-Anne avait été frappée d'une attaque de paralysie un an après son élection. Elle s'était remise peu à peu de ce premier coup, et soutenue d'une sainte énergie, avait repris toutes ses occupations. Le 20 septembre 1763 elle fut atteinte d'une nouvelle attaque qui la priva de l'usage de la parole, et ne lui permit pas de recevoir le saint Viatique. Cette privation lui fut très-sensible. Parmi les paroles à peine intelligibles qu'elle s'efforçait de prononcer, on comprenait souvent celles-ci : « Je veux mon Dieu. » Mais son impossibilité d'avaler la priva de cette suprême consolation. Le 30 septembre, son âme alla s'unir à Lui. Elle était dans sa 64e année.

Depuis la notice sur la Sr Marie de Sainte-Thérèse Allain, nous n'avons point parlé des nombreuses Sœurs décédées dans le monastère. Plusieurs de leurs vies offrent cependant de grands

exemples de vertus. Les *Annales* mentionnent en 1759, la mort de la S[r] Marie de Sainte-Gertrude Padelt, et disent qu'elle eut avec Notre-Seigneur des communications peu ordinaires. Il en est une qui rappelle celles de la Bienheureuse Marguerite-Marie. La S[r] Marie de Sainte-Gertrude était un jour dans sa cellule occupée à une lecture de piété, lorsque, malgré ses résistances, le sentiment de la présence de Dieu s'imposa vivement à son esprit, et la força à tomber à genoux pour l'adorer. Alors une lumière extraordinaire lui fit voir tous les péchés de sa vie, dans leur grandeur et leur gravité. Pleine d'épouvante et en même temps d'une sainte confiance, elle s'écria : « Oh Seigneur ! s'il plaisait à votre divine Miséricorde de me pardonner ces péchés, je commencerais une vie nouvelle, et je ferais une sincère pénitence. »

Notre-Seigneur se présenta alors à elle, et tenant la main sur son divin Cœur ouvert, lui dit avec un incompréhensible amour : « *Quoi! ma Fille, se pourrait-il que celui qui a souffert cette plaie, refusât de vous pardonner.* »

Peu de temps avant sa mort, elle entendit cette même voix lui dire : *Prépare-toi à la mort par l'amour et à l'amour par la mort.* Ces premières paroles résument bien sa vie, tout entière consacrée à l'amour divin. Poète remarquable elle l'avait chanté, et s'en était rendue digne par son admirable candeur.

## CHAPITRE VI

**Supériorité de la Mère Marie de Sainte-Thérèse Fouquet, de 1763 à 1770. — Première supériorité de la Mère Marie du Cœur de Jésus le Gentil, 1770-1776.**

Peu après la mort de la Mère Bossinot, son assistante, sa charitable infirmière dans sa longue maladie fut choisie pour lui succéder. Cette Sœur appartenait aussi à une famille riche de Saint-Malo. Elevée au pensionnat elle prit l'habit à seize ans. Elle avait passé par tous les emplois et était âgée de cinquante et un ans lorsqu'elle fut placée à la tête de la Communauté. Son gouvernement fut la continuation du précédent. Les travaux déjà préparés furent achevés surtout ceux du chœur des Sœurs.

A cette occasion, un acte de dévotion envers la Sainte Vierge et de charité envers une pauvre Pénitente fut merveilleusement récompensé. La veille de l'Annonciation 1764, une pauvre fille, à l'air peu intelligent, vint demander à être reçue. En l'honneur de la fête du lendemain, elle le fut gratuitement. Bientôt on découvrit en elle toutes espèces de talents. Elle entreprit, entre autres travaux de nettoyer les tableaux de l'église et y réussit très heureusement. Mais alors la Communauté s'aperçut que les poutres du chœur étaient pourries et la menaçaient des plus graves accidents. C'est ce qui décida à en refaire la voûte.

En 1766, Mgr de Cheylus fut nommé à l'évêché de Cahors et remplacé la même année par Mgr de la Royère. Ce prélat présida la réélection de la Mère Fouquet en 1767. Bon juge de l'esprit intérieur et religieux, il conçut la plus haute estime pour les Sœurs de Mont-Bareil. Suivant les habitudes de la plupart de ses prédécesseurs, il descendait au monastère quand il se trouvait à Guingamp, et voulait toujours voir toutes les Sœurs.

A cette époque la mort d'un confesseur fut une grande épreuve pour la Communauté. Les *Annales* parlent souvent du petit nombre de prêtres du diocèse de Tréguier. Ce fait étonne dans une population aussi profondément chrétienne, il doit tenir à ce que les séminaires n'étaient pas bien organisés et peut-être aussi déjà aux mauvaises doctrines qui commençaient à se répandre partout. La Communauté elle-même s'en ressentit ; les vocations y diminuèrent beaucoup et elle se vit dans la nécessité de rappeler deux des Sœurs qu'elle avait envoyées au secours de la maison de Paris, les Srs Marie-Angélique le Gentil et Saint-Louis Géorgelin.

En 1770, le monastère éprouva une grande joie : Mgr de la Royère vint célébrer pontificalement la fête du Saint-Cœur de Marie. Les Sœurs en furent surtout heureuses par la pensée que la solennité de cet office ranimerait la dévotion du peuple. En effet, l'assistance fut fort nombreuse et des plus distinguées. Depuis longtemps, les Sœurs, voyant les crimes se multiplier en France, faisaient tous les vendredis des actes de réparation au divin Cœur de Jésus. Elles s'associaient ainsi à ce qui se faisait à Caen et ailleurs.

Cette joie fut suivie d'une grande épreuve. Une épidémie sévit sur toutes les Sœurs et en retint le plus grand nombre plus de vingt jours au lit avec une très forte fièvre. La médecine ne comprenait rien à cette maladie et de nouveau le bruit se répandit

dans la ville que la peste était à Mont-Bareil. Quelques parents prirent peur et retirèrent momentanément leurs enfants. Une seule cependant fut atteinte. Les classes des Pénitentes furent entièrement préservées.

La déposition de la Mère Fouquet eut lieu cette même année et cette Mère n'y survécut que quelques mois. Depuis vingt ans elle souffrait d'un cancer. Au milieu de cette longue épreuve, elle avait rendu des services sans nombre au monastère et continuellement observé la régularité la plus parfaite. Sentant sa fin approcher, elle demanda les derniers Sacrements et expira au moment où le prêtre finissait de lui appliquer l'indulgence de de la bonne mort, le 14 juin 1771.

Mgr de la Royère présida l'élection ; la Mère déposée en rend ainsi compte elle-même au monastère de Tours :

« Le Sacré Cœur de Jésus soit à jamais loué et adoré de la grâce qu'il vient de nous faire en nous accordant une Mère qui porte son nom et qui en a les qualités : bonté, affabilité, esprit religieux, en un mot tout ce que nous pouvions désirer.

« Le jour où ce bon Sauveur nous a fait ce don nous le fait encore apprécier, car c'est le premier vendredi du mois que notre élection a eu lieu, Mgr n'ayant pu venir au jour fixé par la Règle. Il n'est même venu qu'à cause du grand intérêt qu'il nous porte. Nous lui avons aussi donné la consolation de voir nos suffrages se porter sur le plus digne sujet, c'est la seconde de nos trois chères Sœurs le Gentil. Cette chère Mère a passé par tous les emplois et partout elle a su se faire aimer.

« Vous comprenez que la joie est universelle dans la maison et au dehors. L'union recommandée entre les Supérieures et les Déposées ne sera pas difficile entre nous. Ce ne sera que la continuation de celle qui nous a unies jusqu'ici. Nous avons en effet les liens du sang, de l'amitié et de la religion. C'est ma cousine germaine, et nous avons fait ensemble notre première communion, notre entrée dans cette maison et au noviciat, notre prise d'habit et notre profession. Elle a porté avec moi le poids du gouvernement en qualité d'Assistante pendant toute ma Supériorité, et m'a rendu des services que je ne puis assez reconnaître, et toujours avec une humilité, une charité et une amitié qui m'en ont adouci le fardeau ; je pouvais me reposer sur elle dans mon infirmité. »

La nouvelle Mère était donc de Saint-Malo, comme les précédentes ; elle était âgée d'environ cinquante-huit ans, mais d'une santé qui lui permettait d'assister à tous les exercices. Son caractère était doux, gai et aimable. Son éducation très soignée lui permettait de parler et d'écrire avec une grande aisance. Aussi il

lui était très facile de rendre intéressantes ses exhortations et même ses conversations.

C'était le temps du jubilé accordé par Clément XIV après son élection. Mgr de la Royère se mit lui-même à la tête des prêtres qui prêchaient ces saints exercices. C'est ainsi qu'il donna quelques instructions à la Communauté et aux Pénitentes. Aux Sœurs, il commenta la règle des Pénitentes. L'article sur la méditation lui parut le point le plus important, et il voulut lui-même en régler la forme. Son désir eut été que les maîtresses eussent fait l'oraison tout haut, comme il se pratique dans les retraites. Il fut facile de lui faire comprendre combien cet exercice deviendrait avec le temps onéreux à beaucoup de Sœurs et impossible à un grand nombre. Il fut convenu que la lecture du sujet se ferait deux fois, et que la conclusion s'en ferait par les actes de l'exercice spirituel. Les Pénitentes en retirèrent beaucoup de profit, et il fut bien prouvé, comme Sa Grandeur l'affirmait, que ces âmes étaient bien plus capables de méditer qu'on ne le pensait généralement. C'est en suivant les conseils du prélat que les maîtresses les préparèrent elles-mêmes à recevoir avec beaucoup de fruits les grâces du jubilé. Le manque de prêtres ne permit pas, en effet, de leur donner des prédicateurs.

C'est vers cette époque que le monastère put réaliser un désir formé depuis longtemps et renoncer à recevoir de grandes pensionnaires ou dames en chambres. Il ne garda plus que celles qui y étaient placées par ordre du roi.

Peu après la réélection, en 1773, de la Mère Marie du Cœur-de-Jésus, Mgr de la Royère fut transféré à l'évêché de Castres. Ce départ fut une vraie perte pour le couvent. Ce prélat l'avait comblé de bienfaits de toutes sortes et y avait fondé deux places de Pénitentes. Avant de quitter son siège, il voulut former avec la maison un contrat d'association de prières et de bonnes œuvres. La mort priva aussi le monastère de Mme le Gentil, mère de la Supérieure et de ses deux sœurs. Dans les embarras financiers, fréquents alors, cette dame était la ressource des économes ; ses dons ne se peuvent compter.

Le successeur de Mgr de la Royère, Mgr Frétat de Sarra, entreprit, peu après sa prise de possession, la visite canonique des communautés de son diocèse, et commença par celle de Mont-Bareil. Ce prélat fut heureux de trouver la règle bien observée, l'obéissance respectée et la pauvreté pratiquée. Les Sœurs, de leur côté, fondaient les plus grandes espérances sur la

bonté de l'Évêque, lorsque, moins de deux ans après, il fut transféré à Nantes. Ce ne fut pas seulement à Notre-Dame-de-Charité que ce prélat laissa de vifs regrets ; ses aumônes et sa bonté lui avaient gagné le cœur de son peuple.

Mgr de Lubersac, aumônier de Mme Sophie, tante de Louis XVI, prit alors possession de Tréguier. Sa charge près de cette princesse l'obligeait à passer au moins six mois à Paris. Il était facile de prévoir qu'il n'occuperait pas longtemps ce siège perdu au fond de la Bretagne. Ces mutations d'évêques trop fréquentes étaient très préjudiciables au diocèse et ne laissaient pas de causer beaucoup d'embarras au monastère, qui, ordinairement, les recevait pendant leur séjour à Guingamp.

Quelques mois avant sa déposition, le 1er janvier 1776, la Mère Marie du Cœur-de-Jésus ferma les yeux à la respectable Sr Marie de l'Assomption le Démour. Pendant trente-deux ans, elle fut ou Supérieure ou Directrice du noviciat. A l'âge de soixante-dix-neuf ans, quatre ans avant sa mort, elle occupait encore cette dernière charge. Lorsque, sur ses instantes prières, elle en fut déchargée, elle se livra avec bonheur aux délices de la vie cachée et à tous les exercices de l'humilité.

Ce ne fut qu'un mois avant sa mort qu'elle consentit à habiter l'infirmerie. En y entrant, elle dit à l'infirmière qui avait été sa novice : « Je me remets entre vos mains, mon enfant, disposez de moi comme vous voudrez. » Sa conduite prouva encore mieux qu'elle savait pratiquer la maxime que si souvent elle avait enseignée aux autres :

Dieu ne reconnait pas les Saints
A des marques frivoles ;
Il veut les œuvres de leurs mains,
Et non pas leurs paroles.

Cette bonne Mère ne demandait jamais rien, et lorsqu'on était assez heureux pour comprendre et prévenir ses désirs, elle disait : « Voyez combien notre Dieu est bon, j'avais envie de cela et voilà qu'on me le donne. »

A partir de son entrée à l'infirmerie, sa santé devint de plus en plus mauvaise, et sa faiblesse fit bientôt présager une fin prochaine. Elle reçut les derniers Sacrements avec les sentiments de la foi la plus vive et de l'humilité la plus profonde. Son plus grand bonheur eût été de recevoir la sainte communion plus souvent qu'il n'était alors d'usage de la donner aux malades. L'au-

mônier consentit à la lui apporter à minuit, le 1er janvier. Cette promesse la combla de joie. Plusieurs fois, pendant la nuit, elle demanda avec une sainte impatience quelle heure il était. Vers onze heures, sa faiblesse fit craindre qu'elle ne pût communier, on le lui exprima. Elle répondit : « Il est vrai, je suis bien mal, mais j'aurai mon Dieu, oui, oui, je l'aurai. » Elle le reçut, et les effets de cet auguste sacrement parurent se refléter sur son visage.

Dans la journée, elle s'unit encore aux prières qu'on faisait pour elle. Des aspirations comme celle-ci : *Ostende nobis faciem tuam*, venaient fréquemment sur ses lèvres. Elle s'éteignit enfin vers trois heures de l'après-midi, sans qu'on pût s'apercevoir de son dernier soupir. Ses lèvres restèrent si vermeilles qu'il était difficile de se persuader de la réalité de sa mort. Lorsqu'elle fut exposée dans le chœur, beaucoup de personnes vinrent la vénérer comme une sainte.

La Sr Marie de Saint-Charles le Demour ne lui survécut que treize jours ; sa mort renouvela l'affliction des Sœurs.

Des pertes matérielles, provenant de la réduction des rentes, se joignirent à ces peines et mirent la Communauté dans une grande gêne. Aux yeux du monde, la suppression des grandes Pensionnaires la faisait passer pour riche. On ne comprenait pas que l'amour seul de la régularité avait fait prendre cette détermination et la faisait maintenir. C'est au milieu de ces épreuves qu'arriva la fin de la supériorité de la Mère Marie du Cœur-de-Jésus.

## CHAPITRE VII

**Gouvernements successifs des Mères Marie-Angélique et Marie du Cœur-de-Jésus le Gentil, 1776-1792. — Suppression du Monastère.**

Des trois sœurs le Gentil, le lecteur connaît déjà la seconde. L'aînée, Marie de l'Ange Gardien, avait un talent très prononcé pour la direction du temporel, aussi en a-t-elle presque toujours eu la charge. La jeune, Marie-Angélique, réunissait les talents et les vertus de ses deux aînées et y joignait d'autres qualités qui en ont fait une supérieure accomplie.

Elle fut élue pour succéder à sa sœur. Ses lettres et plusieurs relations des Chapîtres qu'elle a tenus, montrent que l'éducation était vraiment distinguée à Mont-Bareil. Après sa profession, elle avait été employée au pensionnat pour communiquer aux autres ce qu'elle y avait si abondamment reçu. En 1753, la Mère Bossinot l'envoya à Saint-Michel de Paris, et bien qu'elle n'eût que vingt-huit ans, elle fut assistante et directrice.

Un de ses premiers soins après son élection fut de préparer la fête du centenaire de la fondation du monastère. Elle eut lieu le 21 novembre. La disette de prêtres, et plus encore la difficulté avec laquelle Mgr de Tréguier accorda d'exposer le Saint-Sacrement, ne permirent pas à la Mère Marie-Angélique de donner à cette fête toute la solennité et toute la durée qu'elle aurait désiré. Le Pape concéda plus facilement une indulgence plénière. Elle fut étendue à tous les fidèles qui visiteraient la chapelle, et prolongée aux sept années suivantes à pareil jour. Le Prieur des Dominicains fit le sermon et s'attacha à montrer l'excellence de l'Institut. L'éloge qu'il fit du Vénérable Fondateur fut très remarqué ; il s'étendit aussi longuement sur le mérite des premières Mères et sur l'obligation pour les religieuses actuelles de marcher sur leurs traces. L'illumination du chœur fut de fort bon goût et eut l'avantage d'être très admirée.

Après cette fête, le temps de la supériorité de la Mère Marie-Angélique n'offre pas à l'extérieur de faits saillants. En 1777, la chûte d'un mur d'enceinte, occasionnée par un épouvantable orage, exposa longtemps la clôture à être violée. Dans cette circonstance, le sentiment profondément religieux du peuple et la haute idée qu'il avait des Sœurs les mirent à l'abri de bien des vexations.

A cette même date, la mort d'une Pénitente sans signes bien certains de repentir fut pour la communauté une épreuve plus pénible. On aime à lire le détail des prières et des mortifications que les Sœurs s'imposaient dans ces tristes occasions. Ce fait nous prouve que le zèle pour l'observation du quatrième vœu se maintenait dans toute son ardeur. Cette Pénitente fut enterrée dans l'intérieur de la clôture. Depuis vingt-cinq ans ce droit avait été refusé aux Sœurs par les curés. Cette triste mort fut une éloquente prédication pour les compagnes de cette malheureuse. Plusieurs, par crainte d'une fin semblable, rentrèrent en elles-mêmes et Dieu sut ainsi tirer le bien du mal.

La communauté fut exposée en 1779 à tous les ennuis que

donne le passage des troupes. La guerre avec les Anglais nécessita constamment la présence d'un grand nombre de soldats à Guingamp. Plusieurs communautés furent obligées de les loger; d'autres virent une grande partie de leurs bâtiments et même leurs églises réquisitionnés comme magasins pour les approvisionnements de vivres. Plusieurs fois Mont-Bareil eut des craintes sérieuses. Tantôt les intendants voulaient prendre le pensionnat, tantôt le logement des Pénitentes; une fois même ce fut la chapelle. Mgr Le Mintier, nouvellement nommé à l'évêché de Tréguier, appuya les réclamations de la Mère Angélique, et le monastère fut préservé de ces graves servitudes.

Les *Annales*, parlant des travaux entrepris dans le monastère, disent souvent la part intelligente et active qu'y prit un bon domestique. Ce fidèle serviteur fut de longues années au service du couvent et y mourut pieusement en 1782. On lit avec bonheur dans les *Annales* les témoignages de reconnaissance donnés à ces humbles personnages.

Nous citerons encore la mort d'une agrégée, Marie Nicolas, qui servit pendant trente-cinq ans la communauté, sans intérêt personnel et par pur attachement. Dans de nombreuses circonstances, la vertu de cette servante alla jusqu'à l'héroïsme. Elle en donna surtout des preuves par sa patience à supporter l'horrible cancer qui la rongeait. Au moment de la mort, elle put se rendre à elle-même ce beau témoignage, ratifié par toutes les Sœurs: « J'ai rendu mon service en toute justice, ne m'abandonnez pas après ma mort. » Un jour, elle avait dit avec simplicité, touchée des soins qu'on lui donnait : « Quand je serai morte, il n'y aura plus de malade à l'infirmerie, j'emporterai tous les maux avec moi. » Effectivement, après son décès, arrivé en 1787, on n'y vit pendant assez longtemps qu'une Sœur paralysée.

L'histoire de cette humble fille nous fournit un renseignement important sur les travaux des Pénitentes. Marie Nicolas était à la tête de la manufacture des étoffes; seule, elle savait tisser toutes celles qui s'y fabriquaient. Les travaux à l'aiguille sont si peu rémunérés qu'il y aurait avantage à suivre l'exemple des Sœurs de Guingamp et à installer quelque industrie sérieuse dans chaque maison.

L'état du noviciat à la fin de la supériorité de la Mère Marie-Angélique est peut-être la meilleure preuve de la sagesse de son gouvernement. Il se composait de quinze novices ou postulantes, au moment où toutes les communautés se plaignaient de ne trou-

ver aucune vocation. Toutes auraient volontiers accusé celle de Notre-Dame-de-Charité de les accaparer. Dans le monde on disait que Mont-Bareil était le couvent à la mode. Sa régularité et sa ferveur lui méritaient seules cette réputation. Puissent tous les monastères la posséder à ce prix!

En 1782, la Mère Marie du Cœur-de-Jésus reprit les rênes du gouvernement. Peu après son élection, elle fit donner des retraites à toutes les classes par un saint prêtre, qui joignait les travaux du missionnaire à ceux du ministère paroissial. Les Sœurs faisaient grand cas de ces bonnes fortunes, « car, disaient-elles, Dieu nous a établies en ce pays comme sur la montagne de Gelboé où l'on ne trouve, en temps ordinaire, presque pas de secours spirituels, même du côté des confesseurs. »

Elles en changèrent, en effet, quatre en peu de temps. Mgr Le Mintier, successeur de Mgr de Lubersac, transféré à Chartres, les en plaisantait agréablement en disant : « Ces changements vous font honneur, puisque le titre de directeur à Mont-Bareil semble en être un pour parvenir à un poste plus élevé. »

Les classes des Pénitentes furent éprouvées bien cruellement en 1784 par le scorbut. Quatre morts s'en suivirent, trois furent des plus édifiantes. L'une de ces personnes avait passé quarante ans dans la maison. Amenée au couvent parce que, comme plusieurs autres, elle s'adonnait à la boisson, elle en devint l'édification par sa piété et sa reconnaissance. Ce défaut trop commun en Bretagne est un des plus difficiles à corriger. Nous voyons par cet exemple que la grâce peut en triompher.

Les maîtresses succombèrent aux fatigues causées par cette cruelle maladie, et, victimes de leur dévouement, virent elles-mêmes leur vie en danger.

Cependant une nouvelle épreuve attendait les Sœurs. Le faible et bon Louis XVI commençait à se laisser dominer par des ministres philosophes qui peu à peu préparaient la Révolution. Au lieu de surveiller les loges maçonniques où se tramaient la mort du roi et la destruction de la monarchie française, ils faisaient sévèrement inspecter de pauvres couvents.

En cette année, les autorités civiles de Guingamp vinrent pour la première fois interroger les Pénitentes sur les motifs de leur détention. Le subdélégué du district employa toute une journée à cette enquête. Il se retira étonné de n'avoir entendu aucune plainte contre la maison. A la suite de cette visite, il fit cependant sortir cinq personnes que la police y avait mises par lettre

de cachet, en outre une jeune demoiselle normande, tellement imbue des idées jansénistes, qu'après un séjour de cinq ans dans le couvent, on ne put la décider à communier qu'aux Pâques qui précédèrent son départ. Ses bonnes dispositions en cette occasion le firent regretter davantage.

Bien que de la province, Mgr Le Mintier donnait peut-être à la Communauté moins de preuves sensibles d'intérêt que ses prédécesseurs ; sa vie était retirée, il voyageait peu et s'occupait beaucoup de la formation de son clergé. D'après l'histoire même des Sœurs, c'était certainement le besoin le plus urgent. En 1785, ce prélat vint cependant avec une grande bonté présider une élection. La Mère Marie-Angélique fut élue. Dieu semblait l'avoir choisie providentiellement pour diriger ses Sœurs dans les temps difficiles qui allaient venir. Au commencement de son nouveau gouvernement, elle vit sa Communauté fortement éprouvée par la maladie et par la mort de plusieurs Sœurs : elle-même fut atteinte et donna de vives inquiétudes à ses Filles. Dieu, pour consoler la Communauté de ces pertes, lui donnait de nombreuses et ferventes novices. Les lettres de Communauté sont pleines des éloges de ces jeunes Sœurs. Leur courage au milieu de la tourmente révolutionnaire, leur attachement à la vie religieuse prouvent qu'elles les méritaient.

Ces années furent très dures pour la France entière. La rigueur des hivers, la sécheresse et la famine y furent cause de grandes souffrances, et les meneurs révolutionnaires s'en servirent habilement pour arriver à leurs fins. Mont-Bareil eut part à toutes ces calamités. La petite ville de Guingamp, ordinairement si tranquille, sembla déjà, en 1786, agitée d'un mauvais souffle. Un mari, pour de justes raisons et après avoir accompli toutes les formalités légales, avait mis sa femme au couvent. Les compagnes de cette malheureuse vinrent en tumulte la réclamer. Les parloirs furent envahis, remplis d'ordures, les meubles brisés ; le mari, qui s'y était réfugié, vit sa vie sérieusement menacée : le monastère ressemblait à une ville assiégée. C'est à grand'peine qu'un domestique put sortir pour aller prévenir la police. Ces désordres avaient duré plus de deux heures. La femme qui en avait été la cause fut reprise par son mari. La lettre qui raconte ce fait continue :

« Notre Vénérable Instituteur veut que toutes nos facultés de corps et d'âme soient employées au service de nos Pénitentes ; nous croyons qu'il prie

Dieu au ciel de fournir matière à notre zèle, surtout à l'égard des personnes adonnées à la boisson.... La vie et la mort édifiantes de celles qui restent un certain temps dans la maison, nous dédommagent des soucis et des embarras causés par les autres. »

« En septembre, une de ces femmes qui était parmi nous depuis quarante ans, est morte dans l'exacte pratique de sa règle. Rien de plus consolant que ses derniers moments. Elle nous fut enlevée en cinq jours. C'est une grande perte pour nous, à cause des services qu'elle rendait tant à la manufacture qu'aux lessives. Elle y apportait beaucoup d'esprit d'économie, étant remplie de zèle pour les intérêts de la Communauté ; elle avait aussi l'esprit de piété et de crainte de Dieu. »

Un feu de cheminée mit, en cette année 1786, le monastère en grand péril d'être entièrement incendié. L'estime dont jouissaient les Sœurs se montra dans cette occasion. Le subdélégué et tous les Messieurs de l'Hôtel-de-Ville furent les premiers à accourir à leur secours ; ils portèrent la délicatesse jusqu'à ne laisser entrer que les personnes utiles. Les Sœurs elles-mêmes conservèrent leur calme et leur sang-froid, et l'Annaliste relate une plaisanterie des jeunes gens que l'aventure amusait, surtout quand le danger fut passé ; ils se disaient les uns aux autres : « Nous ne pourrons donc pas les entendre se gronder ? » Ils n'eurent pas en effet ce plaisir, car chaque Sœur allait à son poste sans trouble et sans confusion.

« La fête du divin Cœur de Jésus (le 20 octobre 1786) fut solennisée parmi nous, disent les Sœurs, avec une joie sensible. Nous eumes la visite de deux de nos Pères Eudistes de Rennes. L'un officia et l'autre prêcha. Nous nous figurions voir et entendre notre Vénérable Instituteur nous animant lui-même à cette belle dévotion qui lui était si chère.

« L'un d'eux, le Père le Fèvre, resta jusqu'à la Toussaint, et fit une retraite à nos Pensionnaires. C'était chose si rare pour nous de voir quelque membre de cette Congrégation que nous nous en faisions une fête. »

Les décrets de 1788, sur les maisons de Repenties, furent douloureusement ressentis dans la maison de Guingamp comme dans toutes celles de l'Institut. La Mère Marie-Angélique fut obligée de signer deux fois sa soumission aux ordres de la Cour. Elle montra tant de sagesse et de modération au milieu de toutes ces grandes contradictions que les commissaires l'admirèrent et en furent édifiés.

A partir de ces fâcheux décrets, les visites du subdélégué se multiplièrent. S'il y mettait des manières polies et honnêtes, plus apparentes que sincères, le résultat n'en était pas plus favorable. Un jour il se fit conduire dans les appartements des Pénitentes

et examina leur nourriture ; puis il voulut les voir une à une au parloir, prit leurs nom et prénoms et se retira sans faire connaître ses résolutions.

Sur son rapport, l'Intendant ordonna d'en mettre dix-sept en liberté. Cet ordre fut transmis à la Supérieure la veille du Saint-Cœur de Marie. Elle en fut profondément affligée : « Hélas, disait-elle, faut-il que tout conspire à nous détruire le jour même où nous avons été établies ?... » L'Intendant consentit cependant à surseoir au lendemain, mais il en parla en ville, et le lendemain il y avait foule devant le monastère ; on était venu jusque de la campagne pour jouir de ce spectacle nouveau. Ce public plus ou moins bienveillant fut un peu déçu dans sa curiosité malsaine. Sept Pénitentes seulement consentirent à sortir. Il n'y eut plus ainsi, comme l'exigeaient les décrets, que des Pénitentes volontaires.

Celles-ci racontèrent alors les interrogations du subdélégué. Il avait voulu connaître le motif de leur entrée. Elles répondirent presque toutes : « Mon confesseur le sait, je n'en dois pas l'aveu à d'autres. » — Une qui venait d'arriver, interrogée si elle voulait s'en aller, répondit : « Eh ! pargois, Monsieur, à peine suis-je dedans ! Non, par ma foi, je ne veux point m'en aller. — Sans doute, ajouta-t-il, c'est pour votre inconduite, et pour telle et telle chose que vous êtes ici. — Vous ne savez que cela ? dit-elle, il y en a bien d'autres. » Et tournant le dos elle s'en alla.

Etant sortie quelque temps après, elle retomba dans ses vices, et, prise de vin, alla faire à ce subdélégué une visite si contraire à la politesse, que, peu après, il la fit enfermer à la prison de Rennes.

Ces inquisitions vexatoires et beaucoup d'autres faits semblables jetaient l'inquiétude dans tous les cœurs, mais les meneurs s'en réjouissaient, et bon nombre de gens peu clairvoyants s'enthousiasmaient des espérances que faisait concevoir le nouveau régime. A Guingamp, on fit des réjouissances publiques en témoignage d'adhésion à tout ce qui avait été décrété. Comme dans la plupart de ces occasions, la joie fut loin d'être spontanée ; en effet, on donna de l'argent aux enfants pauvres pour les faire crier : Vive le Roi ! Vive le Parlement ! Plus de Bailliage ! Ce dernier mot n'avait pas grande signification pour ces pauvres petits innocents, ils se trompèrent et crièrent : Plus de mariage !

Ces scènes comiques préparaient les grandes tragédies de la Révolution. Comme elles prouvent bien l'incapacité pour les

peuples d'acquérir de l'expérience! A cent ans de distance, ne voyons-nous pas la même situation d'esprit, les mêmes faits et la même sottise?

Après l'Ascension 1788, la Communauté réélut unanimement la Mère Marie-Angélique. Elle fut seule à s'en attrister, car elle sentait parfaitement toutes les responsabilités qui allaient lui incomber. Malgré la réduction du nombre des Pénitentes et du Pensionnat, il y avait encore cent trente-six personnes dans la maison, et il fallait guider tout ce personnel au milieu des périls de toute sorte.

Le 13 février 1790, l'Assemblée nationale vota la suppression des Ordres religieux et des vœux monastiques, et déclara tous leurs biens, comme ceux du clergé, propriété de la nation. A Guingamp, ces décrets ne furent pas immédiatement communiqués et appliqués aux Sœurs. Dans les premiers mois de 1791, des novices eurent encore le courage d'offrir leur sacrifice au Seigneur.

En mai de cette année, une élection n'était plus possible; la Mère Marie-Angélique continua ses fonctions.

L'administration épiscopale était désorganisée par la Constitution civile du clergé. Le décret du 27 novembre 1790 déclarait que les Évêques et les Curés qui n'auraient pas prêté le serment étaient censés avoir renoncé à leurs fonctions. Mgr Le Mintier se montra admirable de fermeté, comme il s'était montré admirable de régularité. Traduit devant l'Assemblée nationale pour une lettre sur les maux de la France, il se défendit avec calme et énergie, ne craignit pas de dire à ses juges: « Si aujourd'hui on prend nos biens, pourquoi demain ne prendrait-on pas les vôtres? » Obligé de fuir un jour d'émeute, il se cacha quelque temps au château du Bois-Riou, puis émigra à Jersey et enfin en Angleterre, où il mourut en 1801.

Le confesseur de la Communauté était, au contraire, un homme faible; il dit un jour aux Sœurs: « Si vous apprenez que j'ai prêté le serment demandé, ne m'imitez pas. » Il donna, en effet, ce triste exemple, et à partir de ce moment cessa ses fonctions au couvent. Plus tard, sa rétractation ne put lui faire recouvrer l'estime publique qu'il avait perdue.

L'émigration de l'Évêque et d'un grand nombre de prêtres, la défection de leur aumônier, firent comprendre aux Sœurs la grandeur du péril, sans leur faire cependant quitter leur saint

asile. La plus pénible de leurs croix fut de rester ainsi dix mois en clôture sans pouvoir entendre la messe ni approcher des sacrements.

« Cependant, disaient-elles plus tard, Dieu nous soutenait intérieurement de sa grâce ; il se fit un si grand changement dans nos âmes que nous ne péchions plus. Nous étions calmes et abandonnées à toutes les volontés de Dieu. Chaque jour nous sentions croître notre amour pour la sainte Église et nous aurions préféré mourir que de faire le serment demandé. L'union régnait au milieu de nous et nous n'eumes aucune malade pendant ces dix mois. »

Après cette longue privation, les Sœurs purent faire entrer secrètement un prêtre dans le monastère et jouir chaque jour du bonheur de s'approcher des sacrements.

Mais cette jouissance était mêlée de bien des alarmes. Les visites domiciliaires devinrent fréquentes, à partir de l'année 1791. Les agents de la République arrivaient à l'improviste, et alors il fallait user de beaucoup d'adresse pour faire disparaître ce qu'on ne voulait pas leur montrer ou leur laisser prendre. La Sr Marie de Sainte-Pélagie, la seconde économe, excellait dans ce difficile manège. Elle avait l'adresse d'amuser les citoyens visiteurs et savait les mener au même lieu par des chemins différents. Un jour, leur gloutonnerie, vivement excitée par deux beaux habitants de la basse-cour, fut habilement trompée. Elle fit disparaître ces animaux et trouva le moyen d'éluder les questions qu'ils lui firent à ce sujet.

Un des premiers soucis de tous ces citoyens fut évidemment d'offrir la liberté aux Pénitentes ; mais, à leur grand étonnement, elles répondirent toutes qu'elles étaient volontairement dans la maison et qu'elles ne voulaient point en sortir. Ils surent alors qu'il y en avait une en cellule, c'était une espèce de folle : pour celle-ci au moins, dirent-ils, elle ne refusera pas sa liberté. Quelle ne fut pas leur surprise lorsque cette pauvre fille, les regardant d'un air égaré, ne répondit à leurs offres que par de grossières injures, et voulut même jeter sa chaussure à la tête de celui qui lui adressait la parole. Effrayé, il dit à la Sœur : « Fermez vite la porte, citoyenne, elle est bien là. »

La Supérieure, prévoyant une expulsion, fit porter chez des amis les objets de première nécessité. Les papiers les plus importants furent confiés à un fidèle domestique. Mais cet homme pris de peur les brûla peu après. Ainsi une quantité de documents du plus grand intérêt ont disparu pour toujours.

Les sbires révolutionnaires, connaissant la piété des Sœurs, sachant qu'elles avaient préféré fermer leur chapelle plutôt que d'y recevoir un prêtre jureur, soupçonnaient bien que dans le monastère devait se cacher quelque ministre fidèle. Un jour, au moment où l'on s'y attendait le moins, une colonne mobile vint bruyamment demander à voir s'il n'y avait pas de calotins dans la maison. La Sr Marie de Sainte-Pélagie donna le signal convenu dans ces critiques occasions. Mais le prêtre, dans la précipitation de sa fuite, se trouva prêt à descendre l'escalier que montaient les inquisiteurs. Il retourna alors sur ses pas et se mit derrière la porte du grenier, attendant ce que Dieu déciderait de lui. Le chef de la bande le vit; il entra le premier, se plaça devant la porte ouverte, fit bien chercher, puis donna l'ordre de descendre. En fermant la porte, ce brave homme, égaré au milieu de coquins, serra la main de l'ecclésiastique en lui disant fort bas: « Tu l'as paré belle! » Pour l'honneur de l'humanité, il faut dire que, dans ces temps de sang et de carnage, ces faits ne furent pas absolument rares.

Dans la dernière visite, les Sœurs reçurent ces terribles inquisiteurs, rangées au réfectoire, comme pour le *Benedicite*. Ce spectacle nouveau tint un instant respectueux ces hommes farouches, mais bientôt la cupidité reprit le dessus, et ils s'emparèrent des cuillères d'argent. Ils étaient trop honnêtes gens pour le faire en leur nom, ce fut donc au nom de la République que les Sœurs furent volées. La Sr Sainte-Pélagie, avec sa décision ordinaire, mit la sienne dans sa poche, en leur disant spirituellement: « Vous me devez bien ce dédommagement pour le temps que je mets à vous promener. »

Ce jour-là, les agents firent l'inventaire de tous les meubles de la maison. Les Sœurs parvinrent à soustraire à leur profanation les objets de dévotion qu'elles sont heureuses de posséder encore. En parcourant la maison, ces commissaires vinrent à l'infirmerie où se trouvait une Sœur en enfance, dont la pieuse manie était de donner continuellement sa bénédiction, elle en gratifia ces citoyens. Ils savaient se rendre justice les uns aux autres, aussi l'un d'eux se tournant vers son voisin, prêtre jureur, lui dit: « Sa bénédiction vaut bien la tienne. »

Le lendemain, arriva l'ordre d'évacuer le monastère dans les vingt-quatre heures. Cet ordre fut remis à la Mère Supérieure pendant la récréation. Elle pâlit, mais fut assez maîtresse d'elle-même pour continuer la conversation jusqu'à l'obéissance, où elle fit connaître la fatale nouvelle à la Communauté réunie

Malgré les longues souffrances déjà supportées, la perspective de cette dispersion consterna tous les cœurs.

Le 2 octobre 1792 eut lieu la déchirante séparation. Les Pénitentes, en pleurs, se traînaient sur leurs genoux, et demandaient aide et protection à leurs bonnes Mères ; les Sœurs, tout en larmes, se faisaient leurs adieux. La Mère Marie-Angélique le Gentil, relevait les courages et disait : « Un seul moment de la vue de Dieu nous consolera bien de ce que nous souffrons aujourd'hui. »

L'ordre de la République défendait de se réunir. La plupart des Sœurs rentrèrent donc dans leurs familles.

Deux d'entre elles, les sœurs Ladvenant, n'en avaient pas ; ne voulant, par une délicatesse excessive, être à charge à personne, et s'abandonnant à la divine providence, elles marchèrent devant elles au sortir de la ville. Elles trouvèrent un abri dans un moulin pour la première nuit, et la passèrent assises sur des sacs de farine. Leur triste situation leur semblait un rêve. Peu après, elles se fixèrent à Châtelaudren pour s'y occuper des malades et de l'instruction des enfants. Mais le manque de ressources les obligea dans la suite à se transporter à la campagne, dans l'espérance d'y trouver plus facilement les moyens de vivre. En effet les bons habitants de Saint-Martin les entourèrent de leurs respects et pourvurent à leurs besoins.

Aussitôt après la sortie des Sœurs du Monastère, les autorités de la ville en décrétèrent le pillage. Les habitants de Guingamp donnèrent dans cette circonstance un bien bel exemple de désintéressement et de respect pour tout ce qui est consacré à Dieu. Personne ne voulut pénétrer dans l'enclos, et plusieurs mois après tout était encore dans l'état où les religieuses l'avaient laissé. Les Sœurs Marie de Saint-Stanislas et Marie de Sainte-Euphrasie l'ayant appris, se déguisèrent en fermières, et, un panier de beurre au bras, pénétrèrent dans Guingamp. Aidées d'un vieux domestique, favorisées par l'élite de la société, elles parvinrent à sauver presque tout le mobilier, qui encore aujourd'hui sert au monastère de Saint-Brieuc.

Les plus riches d'entre les Sœurs ne jouirent pas longtemps de la consolation de vivre dans leurs familles. Six mois après leur expulsion cinq furent arrêtées à Quintin et trois à Lannion. A force d'argent, ces dernières obtinrent d'être transférées à Quintin et eurent ainsi le bonheur d'être réunies à leurs sœurs. La prison était devenue un vrai monastère ; des religieuses de tous les ordres y vivaient en face de la mort dans une régularité

parfaite. Le geôlier les voyait faire oraison, réciter l'office sans paraître s'en inquiéter. Il devint même le complice d'une grave violation au règlement si rigoureux de la prison, et permit à un prêtre détenu de venir dire la messe à minuit à toutes ces âmes depuis si longtemps privées de la consolation d'y assister et de s'approcher des sacrements. Ce brave homme se tenait alors près de la salle où se célébraient les saints mystères, et s'il entendait quelque bruit inquiétant, il criait aussitôt : « Je suis ici, je ne m'en rapporte à personne de la surveillance de cette canaille. »

La S[r] Marie de Sainte-Natalie fut l'objet d'une persécution plus acharnée que toutes les autres. Un soldat reçut l'ordre de ne la perdre de vue ni jour ni nuit. Malgré cette consigne sévère ses gardiens ne se montrèrent point grossiers vis-à-vis d'elle.

Bientôt le comité révolutionnaire condamna à mort toutes les personnes détenues aux Carmes de Quintin. Le 27 juillet 1794 fut le jour fixé pour cette nombreuse exécution, et de grandes fosses furent creusées pour recevoir les victimes. Toutes les Religieuses prirent la résolution de passer leur dernière nuit en prières, et il est facile de se figurer la ferveur que leur donnait la certitude de leur prochaine mort. Dans le petit trait suivant nous avons aussi la preuve du calme avec lequel elles s'y préparaient. Vers les onze heures, la S[r] Marie de Saint-Hyacinthe dit à ses compagnes : « Nos Sœurs, continuez à prier si vous le pouvez, pour moi le sommeil m'emporte au point que je ne sais plus ce que je dis, je vais me mettre au lit ; au reste, j'aime autant mourir après avoir dormi qu'après avoir veillé : j'aurai même l'esprit plus libre en me rendant à la guillotine. » Et elle se retira.

Deux heures s'étaient à peine écoulées que les veilleuses entendirent des pas dans la rue et des voix confuses qui criaient ensemble : « Il est tué le scélérat ! » La crainte les saisit et les empêcha d'entendre le reste. Elles étaient sous cette pénible impression, lorsque le geôlier vint leur annoncer la fin tragique du cruel Robespierre et, par suite, l'ordre d'ouvrir les portes de la prison. Les Sœurs allèrent au lit de la dormeuse, et lui dirent : « Sœur Marie de Saint-Hyacinthe, levez-vous. » Celle-ci se frottant les yeux répondit sans perdre son calme : « Il est bien matin pour aller à la guillotine. » Lorsque l'heureuse nouvelle lui fut connue, elle reprit son sommeil un instant interrompu en disant : « Il est mort ? Dieu soit béni ! » A travers la simplicité de ces récits, il est impossible de ne pas voir des âmes affermies dans

cette paix ineffable que Jésus-Christ a promise à ses disciples, et qu'aucune tribulation ne peut leur enlever.

Nous trouvons encore dans les *Annales* de ces tristes jours un acte de dévouement maternel poussé jusqu'au sacrifice de la vie. La S[r] Marie de Sainte-Thérèse Éon s'était après l'expulsion retirée chez sa vieille mère, à Saint-Malo. Cette dame, pour mettre sa fille plus en sûreté, l'envoya dans une maison de campagne. Quelque temps après, les sicaires révolutionnaires se présentent chez elle et la somment de leur livrer sa fille. M[me] Éon s'y refuse et proteste qu'elle ne le fera jamais. « Eh bien ! s'écrièrent ces hommes sans cœur, tu mourras à sa place. » La bonne mère accepte, est effectivement emmenée et peu après guillotinée.

Au comble de la douleur en apprenant ce généreux sacrifice, la S[r] Marie de Sainte-Thérèse se retira à Saint-Quay, près de la S[r] Marie de Sainte-Scolastique. Cette fervente religieuse avait transformé sa maison en véritable monastère. Un prêtre y disait chaque jour la sainte messe, et toute la pieuse famille y communiait. Le dimanche, cette Sœur suppléait à l'impossibilité d'assister à la grand'messe par les chants liturgiques ordinaires dans sa célébration. Cette maison devint aussi bientôt une école florissante. Les enfants qui s'y formèrent à la vertu y puisèrent le germe de la vocation religieuse, et elles ont été le premier noyau d'une congrégation aujourd'hui prospère.

A Quintin, comme nous l'avons vu, la mort de Robespierre rendit la liberté aux détenues après quinze longs mois de captivité. Les Sœurs se servirent de ce bienfait inattendu pour reconstituer leur communauté. Elles louèrent une maison et ouvrirent deux écoles, l'une pour les enfants de la classe aisée, et l'autre pour les petites filles pauvres qu'elles nourrissaient et habillaient en grande partie. Les œuvres du quatrième vœu ne furent point aussi entièrement abandonnées. Les Sœurs, même dans ces temps mauvais, réussirent à retirer plusieurs personnes du vice, et à les placer ensuite dans des maisons sûres.

Longtemps les Sœurs se flattèrent de l'espérance de rentrer dans leur ancien monastère et firent de nombreuses et inutiles démarches pour y réussir. Dieu, dans son infinie bonté, leur préparait un autre Mont-Bareil, aujourd'hui plus florissant que le premier ne l'a jamais été. Il voulait l'établir dans un centre plus populeux, où les œuvres de Notre-Dame-de-Charité pussent plus utilement se développer, et il ménagea si bien toutes choses que les Sœurs ne purent se reconstituer qu'à Saint-Brieuc.

# CINQUIÈME MONASTÈRE

## VANNES, 1683

---

## CHAPITRE I

**Fondation de ce monastère en 1683. — M. de Kerlivio, le P. Huby, Mlle de Francheville. — Les premières Sœurs.**

Vers la dernière partie du XVIIe siècle, trois saints personnages rivalisaient de zèle et de pieuses industries pour sanctifier la ville et le diocèse de Vannes, et réformer le clergé et le peuple de ce pays déjà si profondément chrétien. La fondation du séminaire et l'établissement des retraites et des missions sont leurs œuvres les plus importantes. C'est encore à eux que le monastère de Notre-Dame-de-Charité doit en grande partie son existence.

M. Louis Eudo de Kerlivio était né à Hennebont, le 14 novembre 1621. Après avoir étudié à Rennes et à Bordeaux, il se lança dans le monde et y brilla par son esprit et ses talents. Bientôt désabusé, il entra au séminaire des Bons-Enfants à Paris, se mit sous la direction de St Vincent de Paul et fit de grands progrès dans la vertu. A son retour à Hennebont, après son ordination sacerdotale vers 1649, le soin des pauvres de l'hôpital devint le principal objet de son zèle; sa maison fut elle-même leur asile. Son père, qui l'avait pris comme confesseur, lui dit en mourant: « Mon fils, je ne fais point de testament dans les formes, parce que je suis assuré que tout ce que je vous laisse de biens, vous le donnerez aux pauvres et à l'Église. »

Jamais volonté d'un père ne fut mieux exécutée. M. de Kerlivio

employa sa fortune à fonder l'hôpital d'Hennebont, et plus tard le séminaire de Vannes, lorsque Mgr de Rosmadec l'eut pris comme vicaire-général, en 1656 (1).

Le P. Vincent Huby était également né à Hennebont, le 15 mai 1608. A la fin de ses humanités, il entra dans la Compagnie de Jésus, à Rennes. En 1642, pendant que le V. P. Eudes prêchait sa grande mission de Rouen, le P. Huby faisait dans cette ville son troisième an de noviciat. Ces deux grands serviteurs de Dieu ont donc pu s'y rencontrer et s'y connaître. Le Vénérable était déjà une personnalité très en évidence. Par respect pour ses premiers maîtres, le zélé missionnaire sera lui-même allé les voir, et la vue de ses succès était bien propre à allumer dans le cœur du P. Huby le feu sacré de l'apostolat. Ces rapprochements sont bons à noter, car l'auteur d'une notice sur ce saint religieux dit : « Il eut encore l'honneur de *prévenir* « peut-être Monsieur Eudes et la Vénérable Mère Alacoque, ou « du moins de concourir avec eux, sans savoir leur dessein, au « projet de faire honorer les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie... « La pratique du P. Huby était de répandre et de distribuer par- « tout gratuitement des médaillons qui représentaient les Cœurs « de Jésus et de Marie. »

En ce qui concerne l'antériorité du culte des Sacrés Cœurs du P. Huby sur le V. P. Eudes, l'auteur de cette biographie commet une erreur historique évidente. Ce bon Père, après avoir rempli différentes fonctions dans les maisons de la Compagnie, ne commença ses prédications, sous la direction du P. Rigoleuc, qu'en 1651. Il ne se livra entièrement à ce ministère que quelques années plus tard, vers 1658. Depuis 1641, le V. P. Eudes prêchait la dévotion aux Sacrés Cœurs. Le lecteur qui voudra bien lire la suite de cette histoire et se rappeler ce qui a été dit des maisons de Rennes, d'Hennebont et même de Guingamp, arrivera certainement à penser qu'au contraire le P. Huby a reçu sa dévotion

1. De 1644 à 1649, M. de Kerlivio habita Paris ; les voyages du V. P. Eudes furent fréquents pendant ces années, ses séjours dans la capitale prolongés, ses conférences aux ecclésiastiques et ses prédications fructueuses. Le pieux séminariste a pu les connaître, peut-être les suivre. Quoiqu'il en soit, s'il n'est pas possible de prouver que ce saint prêtre a eu des relations directes avec le V. P. Eudes, il est du moins certain que tous deux ont eu des amis communs, parmi lesquels figure en première ligne Mgr Pallu, évêque d'Héliopolis, que la première partie de cette histoire montre continuant et organisant définitivement à Rouen l'Œuvre du Refuge, fondée par le Vénérable avec le secours des Dames de la Miséricorde, après sa mission de 1642. Ce prélat disait à Mgr de Rosmadec que Dieu l'aimait plus que tous les autres évêques, puisqu'il lui donnait un tel grand-vicaire. Bien des fois, Mgr Pallu a dû entretenir M. de Kerlivio de l'utilité de l'Œuvre des Pénitentes.

aux Sacrés-Cœurs du V. P. Eudes ou de ses enfants. Les Sœurs de Notre-Dame-de-Charité étaient à Hennebont, sa ville natale, dès 1675. Elles vinrent à Vannes même en 1683. Ce bon Père ne mourut qu'en 1693, et l'auteur de la notice ne dit rien de l'époque où il commença à répandre ses images. Quand même il l'eût fait dès 1651, l'apostolat du V. P. Eudes serait de dix ans antérieur au sien. Mais une lecture attentive de sa vie et la description que l'auteur donne de ses images font croire, avec beaucoup de probabilité, qu'il ne les a propagées qu'après la fondation des monastères, car elles représentent sur la même feuille les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. Elles sont donc semblables à celles du V. P. Eudes. Les pratiques, les prières recommandées par le missionnaire breton ont encore plus de ressemblance avec celles que le V. P. Eudes cherchait lui-même à populariser. On reconnaît presque dans son entier la principale formule du missionnaire normand, *Ave, Cor Sanctissimum.* Ce sont les mêmes actes d'humilité, d'adoration, d'amour, de désir, et l'énumération des mêmes vertus.

Nous ne connaissons point toute l'efficacité de l'apostolat du V. P. Eudes en faveur des Sacrés-Cœurs, et nous ne la connaîtrons jamais, car il faudrait, pour la mettre en complète lumière, savoir jusqu'où ses livres se sont répandus, sur quelles âmes ils ont agi. Mais l'induction historique autorise à croire que s'il était possible d'étudier partout, dès leur apparition, les germes de la dévotion aux Sacrés Cœurs qui se manifestèrent en différents lieux, de 1641 à 1680, souvent on trouverait, comme nous venons de le faire à Vannes, pour principe la semence répandue directement par le V. P. Eudes et ses écrits, ou indirectement par ses Enfants.

Mlle de Francheville, la fondatrice des Retraites et la coopératrice fidèle de M. de Kerlivio et du Père Huby dans toutes leurs bonnes œuvres, les aida aussi dans la création de la maison de Notre-Dame-de-Charité. Elle comprit parfaitement que cet établissement serait d'un grand secours pour son œuvre, qu'il donnerait à beaucoup d'âmes des moyens de se convertir et de persévérer dans le bien.

Au moment de la fondation d'Hennebont, M. de Kerlivio, loin de favoriser sa ville natale, avait déjà voulu obtenir que Vannes fût choisi de préférence ; il dit même que c'était la volonté de Dieu, prophétie dont nous avons vu la réalisation.

Aussi, jamais il ne renonça à appeler dans le chef-lieu du diocèse les Filles du V. P. Eudes. D'accord avec le Père Huby, il profita habilement d'un fait de peu d'importance pour réaliser ce dessein. L'Évêque de Vannes avait fait mettre au monastère de Rennes une pécheresse qui faisait le scandale de sa ville épiscopale. Ces deux bons prêtres lui représentèrent les grands biens qui résulteraient pour son diocèse d'un établissement semblable.

Mgr de Vautorte gouvernait le diocèse depuis 1671, et était peu porté à favoriser de nouvelles fondations ; il refusa d'abord. Mais peu après, Dieu permit qu'il fût atteint d'une grave maladie. Nos deux saints prêtres, divinement inspirés, lui dirent, dans une visite, que s'il voulait promettre de contribuer de ses biens et de son autorité à l'établissement de Notre-Dame-de-Charité, ils espéraient que Dieu lui rendrait la santé. La vertu bien connue de leurs auteurs donnait une grande autorité à ces paroles, aussi elles impressionnèrent vivement le prélat et il fit vœu à l'instant de donner trois mille francs pour commencer la maison. L'effet suivit de près la promesse, car quelques jours après, l'évêque était parfaitement rétabli et donnait régulièrement les autorisations nécessaires, le 5 décembre 1680.

Le même jour, le sénéchal de Vannes accorda aussi son consentement. Ce qui explique cette promptitude si peu ordinaire, c'est que, suivant les *Annales*, des négociations avaient été commencées longtemps auparavant, sous l'épiscopat de Mgr de Rosmadec, qui fut transféré à Tours en 1670. Nous n'avons point parlé de ce premier projet par crainte que l'Annaliste n'ait commis une erreur. Cependant, si le fait est vrai, il pourrait y avoir eu de vive voix, à Rennes, entre le V. P. Eudes et M. de Kerlivio ou le P. Huby des négociations dont il ne nous est resté aucune trace.

La maison fut achetée sept mille livres par M. de Francheville, avocat général, neveu de la Fondatrice de la Retraite, et plus tard évêque de Périgueux. M. de Kerlivio paya deux mille livres pour l'approprier à sa nouvelle destination. Dans l'histoire de la ville de Vannes, cette maison est appelée le Petit-Couvent. Aujourd'hui elle sert d'hôpital.

Deux pieuses personnes, dont les noms ont été conservés, M[lles] Descluyères et Bunetier, après avoir beaucoup contribué aux succès de ces premières démarches, se chargèrent d'écrire à tous les monastères de l'Ordre pour avoir des religieuses. Mais on mit tant de lenteur à leur répondre, que M. de Kerlivio se

décida à prendre trois Sœurs dans la maison d'Hennebont, dont il était Supérieur.

Les Sœurs Marie de Sainte-Thérèse Dubois, de la Résurrection Cousin et de la Passion Kerléro furent reçues avec toutes sortes d'honneur par Mgr de Vautorte et les bienfaiteurs de l'Œuvre. M^me^ de Lugné, sœur du prélat, leur témoigna aussi beaucoup de bienveillance. Le lendemain de leur arrivée, 29 janvier 1683, fête de S^t^ François de Sales, eut lieu la cérémonie solennelle de l'installation. Mgr de Vautorte la présida. Le R. P. Recteur du collège des Pères Jésuites y fit un magnifique sermon sur l'utilité de l'Institut et sur les avantages que le nouvel établissement allait procurer à la ville. Son appel à la générosité des bienfaiteurs fut si éloquent, que M^me^ d'Argouge, toujours si attachée à cette Œuvre, lui dit à la fin : « Mon Révérend Père, qu'avez-vous fait? Vous avez coupé toutes nos bourses. » Les dames les portaient alors suspendues à la ceinture, elles pouvaient y puiser facilement pour leurs aumônes ; mais les couper, c'était les leur prendre dans leur entier. La bonne Présidente indiquait que le Père Recteur l'avait fait.

Le 8 février suivant, les Sœurs célébrèrent de leur mieux la fête du Saint-Cœur de Marie. M. de Kerlivio chanta la grand'-messe. Une bonne dame Hélo s'aperçut que la petite chapelle n'avait pas de statue de la Sainte Vierge, et fut fortement inspirée d'y faire apporter celle qu'elle destinait à la prison. M. de Kerlivio consulté y consentit. Cette image assura au monastère naissant la protection toute puissante de Marie. M^me^ Hélo ressentit elle-même si visiblement ses faveurs que, toute sa vie, elle vint dans le monastère célébrer la fête du Saint-Cœur de Marie.

Dès leur arrivée, les Sœurs reçurent quelques Pénitentes. Mais après huit mois de séjour à Vannes, le 16 octobre, sans que le motif en ait été conservé, elles retournèrent à Hennebont. On peut conjecturer que leur jeunesse et leur formation religieuse encore incomplète en furent la cause. Leur profession ne pouvait remonter à plus de deux ans.

La S^r^ Marie de la Passion Kerlero était morte quelque temps auparavant en odeur de sainteté. Souvent, à une fondation nouvelle, Dieu demande comme tribut et pierre fondamentale un sujet de choix pour peupler son paradis. La S^r^ Kerlero en est un exemple. Après la fondation, libre de se livrer à son attrait

pour la mortification et pour le travail, elle le fit peut-être avec trop peu de modération. Mais les besoins d'une maison naissante sont une excuse bien suffisante à cet excès. Son corps fut inhumé dans le cimetière de la Visitation. Les Sœurs de cette pieuse communauté ont eu longtemps une grande vénération pour son tombeau et ont assuré y avoir reçu des faveurs signalées et en grand nombre.

Pour continuer l'œuvre, le monastère de Rennes envoya alors les Srs Marie du Saint-Cœur de Jésus Bedault, de l'Enfant Jésus le Vavasseur, de l'Incarnation Cadiou, converse. Elles arrivèrent à Vannes le 11 octobre au soir, et à cause de l'heure avancée descendirent à la maison de la Retraite. Mlle de Francheville, la pieuse fondatrice, les reçut avec une grande joie et leur témoigna la plus fraternelle cordialité.

Le lendemain, les Sœurs se présentèrent à Mgr de Vautorte pour recevoir sa bénédiction. Sa Grandeur les accueillit avec bonté et leur ordonna de faire visite à toutes les autres communautés de la ville, qui jamais n'avaient vu de religieuses de Notre-Dame-de-Charité. Elles allèrent également présenter leurs hommages à leur fidèle bienfaitrice, Mme d'Argouge. Mlle de Multeaux, économe de la retraite, les accompagna dans toutes ces visites, et trouva ainsi le germe de sa vocation religieuse, car bientôt elle fit profession dans le nouveau monastère sous le nom de Marie de Saint-Vincent Lorre.

Après ces utiles visites, les Sœurs entrèrent dans leur petite maison, heureuses de reprendre la vie monastique. M. de Kerlivio leur donna 50 francs pour leurs premiers besoins et le lendemain. 13 octobre, il confirma l'élection de la Mère Supérieure et, d'accord avec elle, convint de donner le voile noir à la Sr Marie de l'Incarnation Cadiou, qui n'était que converse. Elle le reçut de ses mains le 24 du même mois. Le cinquième monastère de Notre-Dame-de-Charité était fondé.

La Supérieure, la Mère Marie du Saint-Cœur de Jésus Bedault appartenait à une famille honorable, mais dépourvue des biens de la fortune. Elle avait dû se placer comme demoiselle de compagnie près de Mme Ferret, femme du trésorier des Etats de Bretagne, très connue par sa piété et ses bonnes œuvres. Mlle Bedault devint bientôt sa confidente et le canal le plus ordinaire de ses généreuses aumônes. Un jour se rendant à l'église, elle entendit une voix lui dire : « Répare mon image, » et regardant à l'extrémité

du pont Saint-Michel, elle y vit une statue de la Très Sainte Vierge toute dégradée, qu'elle fit pieusement réparer. Dieu lui donna bientôt une mission plus noble encore, en l'appelant à la vie religieuse dans l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité ; c'est vraiment là qu'elle travailla à réparer l'image de Dieu, détruite dans beaucoup d'âmes par le péché.

La célèbre Mère Marie de la Trinité la reçut à Rennes vers 1669. Cette habile directrice multiplia les humiliations à la nouvelle postulante pour la dépouiller des manières hautaines qui lui étaient naturelles. Ame généreuse, M<sup>lle</sup> Bedault comprit les avantages de cette forte médication spirituelle et n'en affectionna que plus sa Supérieure.

A sa vêture, elle reçut le beau nom de Marie du Saint-Cœur de Jésus. Comme il a été dit déjà, elle est la première qui ait porté ce nom. Sa profession fut retardée par l'arrivée des Sœurs venues de Caen pour prendre la direction de la maison. Cette dure et longue épreuve n'abattit point son courage, et il lui fut enfin donné d'offrir son sacrifice au Seigneur.

Sœur Marie du Saint-Cœur de Jésus avait une aptitude des plus marquées pour l'éducation de la jeunesse. Aussi, le soin du pensionnat lui fut souvent et longtemps confié. Elle avait le remarquable talent de s'attacher ses élèves, de discerner leurs caractères et de les diriger d'après cette connaissance. Sous sa direction, ces jeunes âmes s'élevèrent souvent à une très haute vertu. Notre-Seigneur en appela un grand nombre à se consacrer à son service, et elles devinrent l'ornement des maisons de Rennes et de Vannes.

Cette Sœur était quelquefois dans un état surnaturel bien en dehors des voies ordinaires de la perfection, si l'on en juge par ce trait. Un jour, elle vit en esprit une maison dont tous les détails lui furent indiqués. L'explication de cette représentation lui fut donnée immédiatement, car la sainte Vierge lui dit : « Je serai un jour honorée en cette maison-ci. A son entrée au monastère de Vannes comme Supérieure, elle reconnut les lieux comme si elle les avait déjà habités. Aussi son opposition à cette fondation cessa, et elle se mit courageusement à y travailler, sûre de la volonté de Dieu.

La S<sup>r</sup> Marie de l'Enfant-Jésus Levavasseur appartenait à une famille de saints. Tous ses frères, sauf un, entrèrent dans l'état ecclésiastique, ou se firent religieux. Sa sœur et elle se consa-

crèrent à Dieu dans le monastère de Rennes. Quand elle se présenta à la Mère Marie de Saint-Julien pour demander son admission, cette bonne Supérieure la refusa à cause de la délicatesse de son tempérament. La peine que lui causa ce refus fut si vive, qu'elle ne put s'en retourner dans sa famille, et resta longtemps tout éplorée dans le parloir. Cette persévérance lui mérita son admission. Les services que, malgré de continuelles infirmités, elle a rendus aux maisons de Rennes et de Vannes, montrent qu'il ne faut pas toujours exclure une postulante d'une santé faible, si par ailleurs elle possède l'énergie de caractère et l'esprit de sacrifice.

La S^r Marie de l'Incarnation Cadiou naquit à Saint-Malo. Son père était négociant ; il périt en mer avec toute sa fortune. Sa mère lui fut enlevée peu de temps après. Tous ces malheurs l'amenèrent à Rennes, chez un de ses oncles, marchand de soieries, avec lequel vivait déjà sa grand'mère. Dès ses jeunes années, sa répugnance pour le monde se manifesta par son refus d'en suivre les modes et par la simplicité de sa toilette.

Dieu, pour l'appeler à un état plus parfait encore, se servit des prédications du V. P. Eudes. Voici comment elle le raconte elle-même :

« Vers l'âge de dix-huit ans, j'étais à Rennes, lorsque notre bon Père Eudes vint y faire la mission avec un zèle tout apostolique ; j'allai l'entendre. Ses paroles fort persuasives faisaient beaucoup d'impression sur les esprits. Un jour il fit un sermon sur le Jugement qui produisit un grand effet sur mon cœur, me rendant aussi compréhensibles toutes ces grandes vérités que si je les avais vues de mes propres yeux.

« Mais ce qui acheva en moi l'effet de cette grâce, c'est qu'étant allée le soir, avec ma bonne grand'mère, chez une veuve pour lui faire le récit du sermon que j'avais entendu, je me trouvai, dans un instant, comme hors de moi : tout ce grand univers me fut présenté dans un bouleversement total ; toute la nature semblait prête à être complètement détruite. En même temps, on me fit connaître l'instabilité de toutes les choses de la terre et le néant de tout ce qui n'était pas Dieu. Je ne sais combien dura cet état, mais je me trouvai toute changée, et mon esprit resta fortement impressionné d'un grand mépris pour toutes les choses du monde.

« En sortant de ce lieu, Dieu me fit voir l'état de mon âme et la grandeur de mes péchés, et je ne pouvais dire autre chose que : « Il est vrai, mon Dieu, il est vrai, » me sentant pénétrée de douleur et d'amour, et animée d'un vif désir de me consacrer toute à Dieu. »

Ce sermon sur le Jugement détermina au moins une autre vocation à l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité. Par ces faits qui

nous sont connus, on peut se faire une idée de l'efficacité de la prédication du zélé missionnaire.

Mlle Cadiou eut le bonheur de se confesser au Vénérable Père et de conférer avec lui de ses dispositions. Ce directeur si éclairé n'eut pas de peine à voir en elle une de ces âmes de choix dont le monde n'est pas digne, et il lui conseilla de suivre l'attrait qui l'appelait à la vie religieuse.

Ce ne fut cependant que trois ans plus tard qu'il lui fut possible de répondre à l'appel de Dieu. La situation de sa famille ne lui permettait pas de fournir une dot. Elle s'avisa alors d'écrire à ses parents de Saint-Malo pour les prier de lui venir en aide.

« Je portai, dit-elle, ma lettre à Saint-Sauveur (1), j'y priai la Sainte Vierge de m'être favorable, et je remis le succès de cette affaire entre ses mains. En même temps je fus demandée à la Visitation ; j'y allai, mais je ressentis une extrême répugnance pour ce monastère. Je priai ma bonne grand'mère de me mener à Notre-Dame-de-Charité, où le Père Jourdan, missionnaire et mon confesseur (2), avait déjà parlé pour moi. Nous y vîmes nos très-honorées Mères Marie de Saint-Julien et Marie de la Trinité, et tout d'abord mon cœur s'épanouit de joie. Elles me promirent que je serais religieuse, quand même mes lettres n'auraient aucun succès. »

Elle entra, en effet, dans la Communauté, mais, faute de dot, en qualité de Sœur converse. Cette humble condition était ce qui l'embarrassait le moins. « Car, dit-elle, depuis que j'avais été touchée de la grâce, je me sentais portée à la pratique de toutes les vertus, et spécialement de celles qui étaient les plus opposées à mon tempérament. Bien que je ne fusse qu'une pauvre orpheline, dépendante de mes parents et n'ayant aucun bien, j'avais le cœur gros, bouffi d'orgueil, aimant l'indépendance, fuyant l'humiliation et cherchant l'honneur et l'estime des créatures. »

Telles étaient les Sœurs qui devaient être les vraies fondatrices de Vannes. La Mère de Dieu ne tarda pas à leur faire savoir combien cette nouvelle maison lui était agréable. Mme Lucas, femme d'une haute piété et d'une charmante simplicité dans ses rapports avec Dieu, écrivit à la Mère Bedault : « Je vous dirai qu'une sainte fille de la campagne, âme prévenue de grâces spéciales et qui ne vous connaît point du tout, étant en oraison, a vu la Sainte Vierge qui lui a dit : « La Supérieure de Notre-

1. Le choix de cette église semble indiqué par ce fait que le Vénérable y avait érigé une Confrérie en l'honneur du Saint-Cœur de Marie, qui a continué fervente et nombreuse jusqu'à nos jours.
2. Il était Directeur au Séminaire fondé par le Vénérable Eudes.

Dame-de-Charité de Vannes me prie tous les jours de prendre sa Communauté sous ma protection, mais je l'ai déjà fait. » En effet, tous les soirs, après les Matines et la sortie de la Communauté, la Mère Bedault faisait une prière devant l'image de Marie. Cette révélation venait donc comme une réponse à ses demandes.

Cette protection était bien nécessaire au nouveau couvent, car en ce même temps le démon tentait un suprême effort pour le détruire. La conversion fort édifiante de plusieurs pénitentes excitait sa rage. Il remplit l'esprit de Mgr l'évêque de Vannes de craintes sur l'avenir de l'Œuvre, et lui suggéra que la maison n'étant pas fondée, serait un jour à sa charge. M^me Lucas, par une voie surnaturelle, eut encore connaissance de cette disposition d'esprit du prélat et en donna avis à la Mère Heurtaut qui venait d'arriver à Vannes.

Le lendemain devait avoir lieu une prise d'habit ; la cérémonie allait commencer, lorsqu'on vint dire à la Mère Marie de la Trinité que Mgr de Vautorte montait en voiture avec l'intention de venir à la Charité enlever le Saint-Sacrement et fermer la maison. Pleine de confiance et de ferveur, la Mère se jeta à genoux et supplia Notre Seigneur et la Sainte Vierge de ne pas permettre ce malheur. Le secours fut immédiat. Arrivée déjà sur la place du marché, Sa Grandeur changea d'avis et se fit reconduire à l'évêché. Depuis ce temps, sa bienveillance pour le Petit-Couvent ne se démentit plus. Sa sœur, du reste, M^me de Lugné, en était une des principales bienfaitrices dans ces premières années où, sans aucune fondation, le monastère ne vivait que des aumônes qui lui étaient faites.

Une nouvelle tempête éclata bientôt. Les Sœurs étaient établies sur un fief dépendant du Chapitre de la cathédrale. Les chanoines firent représenter à Mgr de Vautorte qu'ils ne pouvaient le souffrir ; ce privilège ayant été déjà accordé à trois communautés, c'était amortir et détruire peu à peu tous leurs droits. Ce prélat en avertit les religieuses et leur proposa en même temps toutes les facilités pour s'établir sur ses propres terres. Celles-ci, avant de répondre à ces offres généreuses, voulurent consulter M. de Kerlivio. Ce saint prêtre ne voulut point donner de décision avant d'avoir prié Dieu de faire connaître sa volonté. Les Sœurs, pressées par les procédures des chanoines, demandèrent néanmoins à quelques personnes amies de leur chercher une maison. M. de Kerlivio l'ayant appris, vint alors au monastère, reprit

sévèrement la Supérieure et l'Assistante de leur précipitation, et leur dit : « Notre-Seigneur veut que sa sainte Mère soit honorée en ce lieu ; éloignez la pensée d'en sortir jamais et ne vous inquiétez de rien, car les chanoines consentiront à votre établissement. » Ils le firent en effet quelque temps après contre toute prévision humaine.

Toutes ces preuves de la tendresse de Marie envers sa communauté engagèrent plus que jamais la Mère Marie du Saint-Cœur de Jésus à mettre toute sa confiance dans le Cœur maternel de cette céleste Vierge. Elle lui exposait les intérêts temporels et spirituels de ses Sœurs avec la simplicité d'un enfant envers la plus tendre des mères ; elle la suppliait surtout de suppléer à ses incapacités et de maintenir dans la maison la plus parfaite régularité.

Sa vigilance n'épargnait rien pour qu'il en fût ainsi. Malgré la violence qu'il lui fallait se faire pour reprendre les fautes commises, elle n'en laissait passer aucune, si une fâcheuse conséquence pouvait en résulter. C'est ainsi qu'elle menaça M$^{me}$ Lucas de ne pas lui faire ouvrir la porte, si elle rentrait après l'heure fixée par la Règle. Cette bonne dame, que de graves affaires avaient retenue, fut d'abord très mortifiée de cette fermeté ; mais bientôt éclairée surnaturellement, elle reconnut les bonnes raisons de la Supérieure et alla lui faire le récit de cette grâce avec son ordinaire simplicité. Dans la suite, elle eut encore plus d'estime pour la Mère Marie du Saint-Cœur de Jésus. Du reste, la persuasion générale était que la conduite régulière de cette Mère attirait les plus abondantes bénédictions de Dieu sur le monastère.

Malgré toutes ces faveurs, le poids de la supériorité lui paraissait bien accablant, et elle cherchait partout du secours. Quand le retour de la Mère Heurtaut à Guingamp lui fut connu, elle mit tout en œuvre pour obtenir qu'une obédience lui fût donnée pour Vannes. Elle y réussit et aussitôt après l'arrivée de sa bonne maîtresse de noviciat, elle voulut se démettre de sa charge entre ses mains, mais M. de Kerlivio ne voulut point y consentir. Il lui fallut achever son triennat.

Après sa déposition, cette respectable Sœur vécut avec bonheur dans l'humilité et l'obéissance. Elle eut pour supérieures plusieurs de ses anciennes novices. Celles-ci n'en avaient pas moins la liberté de l'avertir comme si elle n'eut été qu'une jeune professe. La moindre parole de leur part, le moindre signe de leur volonté

étaient pour elle une loi inviolable. Cette parfaite obéissance, surtout dans sa vieillesse, était un objet continuel d'édification pour les jeunes Sœurs. Souvent assistante ou conseillère, la Mère Bedault ne se servait de l'autorité de ces charges que pour réprimer jusqu'à l'apparence du murmure.

« Dieu, disait-elle dans ces occasions, remplit si abondamment les Supérieures de son esprit et attache si fort notre perfection à leur conduite, que nous ne pouvons recevoir les grâces et les lumières dont nous avons besoin que par ce canal. Aussi, quand nous manquons de respect, d'obéissance et de soumission à leur égard, ce n'est point à la créature que nous refusons ces justes devoirs, mais à Dieu lui-même, et il ne manque pas de retirer les grâces que sa bonté nous avait préparées, ce qui est le plus grand châtiment qu'il puisse infliger en ce monde à une âme désobéissante. »

Elle pratiquait elle-même ces conseils.

On lui donna, pour l'assister dans ses infirmités, une Sœur converse ; elle la regarda toujours comme sa supérieure, ne faisant que ce que cette Sœur lui indiquait, sans jamais manifester le moindre désir. Cette complète indifférence portait la R. M. Supérieure à lui demander quelquefois : « Ma Sœur, n'y aurait-il point quelque chose qui vous fît plaisir? Vous m'en feriez un sensible de me le dire. » « Moi, ma chère Mère, répondait cette âme vraiment détachée de tout, avoir envie de quelque chose ! Seigneur Dieu ! il ferait beau le voir ! Ah ! je suis si bien ; que pourrais-je désirer davantage ? » Le moindre service qui lui était rendu, excitait sa reconnaissance, et elle la témoignait de la manière la plus aimable. Ne pouvant presque plus agir, elle promettait aux Sœurs de leur rendre la pareille auprès de Dieu par les prières qu'elle offrirait à leur intention. Contre sa pensée, c'était le meilleur moyen d'exciter l'ardeur des Sœurs à la servir, car toutes, pleines de confiance dans l'efficacité des prières d'une âme aussi parfaite, voulaient y avoir part.

Depuis sa déposition, la Mère Bedault fut souvent employée au soin des Sœurs Pénitentes, et elle eut ainsi l'occasion d'exercer son zèle pour le salut des âmes. Lorsque la vieillesse ne le lui permit plus, elle offrit pour leur sanctification ses prières et ses souffrances. Son temps était presque exclusivement employé à réciter pour elles et pour les âmes du Purgatoire le Psautier et d'autres prières.

Quelques années avant sa mort, elle fut frappée d'une attaque de paralysie qui la priva presque de l'usage de la parole. Craignant de ne pas jouir de son intelligence dans ses derniers moments,

elle s'appliqua à produire avant chaque confession les actes de préparation à la mort. Bientôt même, elle tomba à peu près en enfance. Dans les moments lucides qui lui étaient accordés de temps en temps, sa seule occupation intérieure consistait à accepter par amour pour Dieu cet état de complète abjection. Pour lui rendre la lucidité, il suffisait souvent de lui parler de Dieu et de la sainte Communion. Aussi le confesseur qui connaissait la pureté de son âme continua à la lui porter tous les quinze jours. Elle s'éteignit doucement dans le Seigneur, le 20 mai 1713, âgée de quatre-vingt-quatre ans, après quarante ans de fidélité aux vœux de sa profession.

## CHAPITRE II

**La Mère Marie de la Trinité Heurtaut à Vannes. — Faveurs de la Sainte Vierge. — Propagation du culte des Sacrés-Cœurs. — Dernières années et mort de la Mère Marie de la Trinité Heurtaut. — Mort de plusieurs Sœurs et en particulier de la S[r] Ménard.**

La Mère Marie du Saint-Cœur de Jésus avait obtenu, comme il a été dit déjà, l'envoi à Vannes de la Mère Marie de la Trinité Heurtaut. Celle-ci fut élue Supérieure à l'Ascension 1686.

Les dons et les qualités qui lui avaient si admirablement servi dans les fondations de Rennes et de Guingamp, produisirent les mêmes succès dans cette maison. Si cette grande religieuse n'en est pas la fondatrice, c'est elle, du moins, qui l'a fortement et définitivement organisée. Sa réputation de sainteté l'avait précédée à Vannes. Depuis 1675, le Roi y avait transporté le parlement de Bretagne pour punir Rennes d'une légère désobéissance à ses ordres. La Mère Heurtaut retrouva donc à Vannes la plupart des grandes dames qui, dans la capitale de la province, s'étaient mises sous sa direction.

Aussi, bientôt les ressources arrivèrent en abondance et toutes les œuvres fonctionnèrent comme dans les autres maisons. On y trouve en effet le grand et le petit pensionnat joints à l'œuvre des Pénitentes. Les jeunes personnes des meilleures familles sollicitent leur admission au noviciat et deviennent des religieuses pleines de vertus, de distinction et de zèle.

Parmi les faveurs temporelles que reçut la Mère Marie de la Trinité se placent en première ligne les bienfaits de Mme la marquise du Plessix Josso de Goullayne. Vers la fin de la supériorité de la Mère Bedault, cette puissante dame avait demandé s'il lui serait possible d'avoir au monastère des appartements où elle pût se retirer pendant les absences de son mari. Le conseil de la maison hésita un instant, car cette dame voulait garder sa liberté d'entrer et de sortir. M. de Kerlivio fut consulté. Suivant son ordinaire, il demanda, avant tout, le temps de recommander l'affaire à Dieu. Dès le lendemain, il revint et dit : « Donnez-vous « bien garde de refuser Mme la Marquise, c'est Dieu qui vous « l'envoie pour être le soutien de votre maison, j'en ai eu une « pleine connaissance en disant la sainte Messe. »

Mme du Plessix fut ainsi reçue vers l'année 1686. Quelques mois après, son mari mourait à Paris ; dès lors elle prit la résolution de s'attacher à la maison. Sur ces entrefaites, Mme de Lugné, qui depuis l'établissement du monastère n'avait cessé de le faire subsister, étant venue à mourir, Mme la marquise du Plessix voulut prendre sa place, et fournit non seulement la viande, le poisson et les œufs, mais encore le blé et le pain. Bientôt elle se déclara fondatrice en titre et donna au couvent la propriété noble du Pont avec le moulin à eau et toutes ses dépendances dans les paroisses du Thé et de Noyallo.

La vie de cette signalée bienfaitrice a été écrite par une Sœur. Elle nous la montre pleine de bonté et de sollicitude pour tous ses vassaux. C'est un modèle parfait du propriétaire chrétien. Ces cas n'étaient point si rares que le veulent faire croire les historiens de la Révolution. L'attachement des paysans bretons à leurs maîtres et seigneurs pendant ces mauvais jours, ne permet pas de contester cette assertion.

Parmi les dons de cette bonne Dame, les Sœurs apprécièrent surtout une relique fort belle de la vraie Croix qu'un marquis de Goullayne, ambassadeur près le Saint-Siège, avait reçue du Pape Boniface IX. Ce précieux cadeau fut porté processionnellement à la classe des Pénitentes, et immédiatement quatre ou cinq d'entre elles, touchées de la grâce, firent une sincère conversion.

Dans l'histoire d'Hennebont, l'union des Sœurs de cette maison à celles de Vannes a été racontée ainsi que l'obtention presque miraculeuse des lettres-patentes du Roi.

Le monastère de Vannes, bien que jouissant des bienfaits de Mme de Brie, ne se crut pas néanmoins obligé d'en acquitter les charges ; les lettres d'union n'en disaient rien. Dieu permit à cette respectable bienfaitrice de venir elle-même, dans une apparition, réclamer les suffrages des Sœurs. Les circonstances de ce fait n'ont pas été conservées, mais la décision suivante que prit le Chapître, en est la conséquence :

« A été consulté et arrêté que, jouissant de la susdite fondation de Mme de Brie, nous sommes obligées à faire les prières et services portés dans le contrat. Ce qui a été décidé le 10 octobre 1695. »

Les *Annales* rapportent aussi de nombreuses faveurs obtenues de la très sainte Vierge.

Une novice éprouvait une si violente tentation contre sa vocation, que sa sortie était décidée et devait avoir lieu le jour même. Une Sœur qui voyait avec peine s'évanouir les grandes espérances qu'on fondait sur cette demoiselle, fit vœu à la bonne Mère de réciter pendant neuf jours l'office de son Immaculée Conception et de prendre autant de fois la discipline si la postulante persévérait. L'effet de cette promesse fut immédiat. On récitait au chœur l'*Ave, maris stella*, des Vêpres ; à la fin de l'office, la novice faisait connaître sa volonté bien arrêtée de vivre et mourir dans le monastère.

Une demoiselle le Mintier, entrée d'abord comme pensionnaire, se sentit peu après appelée à la vie religieuse. Ses parents s'y opposèrent et voulurent la contraindre à sortir, sans pouvoir y réussir. Mme Lucas la recommanda à la Sainte Vierge, devant la statue miraculeuse ; elle entendit une voix sortant de l'image bénie qui disait : « Qu'on la fasse sortir, elle reviendra. Je l'ai prise sous ma protection. » Cette promesse se réalisa quelques temps après. Mlle le Mintier devint une excellente religieuse sous le nom de Marie de la Conception. Elle mourut chargée de mérites le 1er juillet 1743.

Mme Lucas ressentit elle-même les puissants effets de la protection de la Sainte Vierge. Menacée de perdre un procès, faute d'une pièce importante, elle s'adressait à cette bonne Mère pour la retrouver, lorsque la même voix se fit entendre à elle et lui dit : « Prends et lis. — Eh ! bonne Sainte Vierge, répliqua-t-elle, comment pourrai-je le faire, tous mes papiers sont au barreau, et il ne m'est pas possible de les ravoir. — Allez, répondit la

même voix, je vous faciliterai les moyens. » Ce qui s'exécuta. Contre tous les usages de la procédure, le rapporteur lui remit ses titres et elle trouva sans peine celui dont elle avait besoin.

Les *Annales* racontent plusieurs guérisons miraculeuses arrivées dans les seize premières années de la fondation. Aussi la chapelle du couvent, bien que très petite, était très fréquentée ; il s'y disait plusieurs messes que la dévotion des fidèles y avait fondées.

Dans une circulaire, les Sœurs disent : « Quatre lampes brûlent jour et nuit devant l'image de notre incomparable Mère, et une grande quantité de cierges se consument sur son autel. La foi du peuple est si vive, que plusieurs personnes ne pouvant voir l'image qui est dans notre chœur, baisent le mur proche de l'endroit où elle est posée. »

Aujourd'hui, dans la chapelle de l'hôpital, se trouve encore une statue de la Vierge qui a appartenu au Petit-Couvent. Elle correspond très bien à la description que les *Annales* font de cette image miraculeuse. Puissent ces lignes renouveler la vénération dont, si longtemps et à tant de titres, elle a été entourée par les Religieuses du monastère et les habitants de Vannes. Si cette statue qui, tant de fois a parlé et a été l'instrument de tant de grâces et de miracles, eut été en Italie par exemple, la foi vive de ce peuple lui eut élevé une splendide basilique, car il n'existe aucun motif de mettre en doute les nombreux faits conservés par les *Annales*.

C'est à cette époque aussi, et sans doute par l'apostolat de la Mère Marie de la Trinité, que se répandit dans le diocèse la dévotion aux Sacrés-Cœurs. La Société des Enfants du Cœur de la Mère Admirable devint très nombreuse. D'après un vieux manuel de la Règle, Mgr d'Argouges qui, en 1688 (1), avait succédé à Mgr de Vautorte, en faisait lui-même partie, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques distingués. Les *Annales* parlent d'un prêtre, mort en odeur de sainteté, M. Dorso, membre de cette Société, qui, pour bien prouver son union avec le monastère, sollicita avec instance la faveur d'y être inhumé. Elles citent également un évêque de Beritte qui s'y était enrôlé.

1. Mgr d'Argouges ne fut préconisé qu'en 1692, mais, par suite d'un abus fréquent alors à Vannes, il fut nommé, dès le mois de janvier 1688, vicaire capitulaire par le Chapitre et gouverna le diocèse en cette qualité. C'est sur des précédents semblables que s'appuyait Napoléon I^er dans sa lutte contre le Saint-Siège.

Sur la fin de la vie de Mgr d'Argouges, ce prélat étranger remplissait à Vannes les fonctions épiscopales.

M^me d'Argouges, mère de l'Évêque, et plusieurs autres grandes dames de la société se firent inscrire des premières dans cette pieuse association et en remplirent les obligations avec ferveur. Aussi les fêtes des Sacrés-Cœurs étaient très solennelles à la Charité de Vannes.

Le P. Costil, pour prouver que la dévotion aux Sacrés-Cœurs a commencé avec la Congrégation de Jésus et Marie, s'appuie sur une lettre du P. Blouet de Camilly à Mgr de Vannes. S'il nous eut conservé cette lettre ainsi que celle de l'Évêque, nous aurions la certitude de l'efficacité de l'apostolat des Sacrés-Cœurs par les enfants du V. P. Eudes.

Mais si on veut étudier attentivement les offices composés sous l'épiscopat de Mgr de Bertin, en 1757, on verra que ce prélat a fait de nombreux emprunts au V. P. Eudes, on acquerra la certitude que la dévotion aux Sacrés-Cœurs est dans le diocèse de Vannes d'origine *eudistique*. Le Vénérable, dans ses écrits, dans ses offices, enseigne l'étroite union qui existe entre le Cœur de Jésus et celui de sa Mère ; Mgr de Bertin a pris cette doctrine et en a peut-être forcé les conséquences. En effet, allant plus loin que le V. P. Eudes, il n'a établi qu'une seule et unique fête, celle du Divin Cœur de Jésus et du Cœur très-aimant de Marie: *Festum Divinissimi Cordis Jesus et Amantissimi Cordis Mariæ.*

La vie sainte de la Mère Heurtaut méritait bien toutes ces bénédictions. Plus que jamais son union à Dieu était continuelle et plus que jamais aussi elle donnait à ses Sœurs l'exemple de toutes les vertus. On cite, en ce temps, des actes de mortification tellement héroïques que nous n'osons les rapporter tous pour ne pas choquer la délicatesse des lecteurs. Hélas ! c'est faire l'aveu de notre relâchement, puisque nous ne pouvons même plus lire ce que les saints ont eu le courage de pratiquer.

Un jour, allant au jardin, cette Mère remarqua qu'on avait jeté des fèves corrompues au fumier ; elle les porta à la cuisine, fit une sévère réprimande aux Sœurs, leur reprochant d'avoir manqué à la pauvreté, en laissant perdre ce qui aurait pu être mangé ou donné aux pauvres, et ordonna qu'on les lui servît à tous ses repas. En effet, elle mangea tous ces légumes qui avaient séjourné deux jours sur un fumier. Son abstinence

de tout aliment fut si grande qu'on assure l'avoir vue vivre pendant six mois d'un peu de cerfeuil à chaque repas. Dans d'autres temps, elle ne prenait que des têtes de poissons sans aucun assaisonnement. S'il lui fallait absolument, pour réparer ses forces, accepter une nourriture plus fortifiante, elle mêlait toujours à ses aliments des drogues qui leur enlevaient toute saveur et leur donnaient un goût désagréable.

Quelquefois, Dieu récompensait visiblement la Mère Heurtaut de tous ces sacrifices. Dans une retraite qu'elle fit avec une Sœur converse, comme elle entretenait cette Sœur des abaissements prodigieux de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement, elle en fut si vivement pénétrée que son visage parut tout en feu ; et ne pouvant plus contenir les flammes de l'amour divin qui la consumait, elle prit la Sœur par le bras et s'appuyant sur elle, lui dit : « Allons, ma chère Enfant, allons au chœur. » A peine y fut-elle entrée, qu'elle tomba dans une extase si extraordinaire que la Sœur converse qui n'avait rien vu de semblable, demeura toute épouvantée. Ne doutant pas que cet état ne donnât la mort à la Mère Marie de la Trinité, elle pria avec ferveur la sainte Vierge de venir à son secours. Heureusement, des religieuses arrivèrent presque aussitôt et la rassurèrent. Toutes ensembles furent témoins de ce prodige qui dura fort longtemps.

Un soir, après matines, l'assistante lui portant les clefs de la maison suivant la coutume, la trouva dans sa cellule à genoux devant son crucifix, le visage enflammé et d'une beauté si grande qu'elle ne la reconnaissait plus. Dans une autre circonstance on vit le Saint-Esprit en forme de colombe sur son cœur.

Pendant la supériorité de la Mère Marie de la Trinité, les épreuves ne lui manquèrent point cependant. Dans une grave maladie, elle n'échappa à la mort que par les prières de ses Sœurs et du P. Huby. Lorsque ce bon Père vint la voir après sa guérison, il en attribua tout le mérite à M. de Kerlivio, mort saintement entre ses bras, le 21 mars 1685 : « Vous voilà ressuscitée, lui dit-il, mais vous en avez, après Dieu, l'obligation à M. de Kerlivio. Comme vous l'avez pendant douze jours empêché de mourir et retardé d'autant son entrée dans la gloire, il a aussi obtenu à son tour que la porte vous en fût fermée pour quelque temps encore. » A cette aimable plaisanterie, la bonne Mère répondit sur le même ton : « Vraiment, mon Père, je ne croyais pas que les saints conservassent du ressentiment dans la gloire.

vous me l'apprenez aujourd'hui. » Ce trait nous peint bien l'intimité des relations qui existaient entre ces saintes âmes, et la charmante amabilité de leurs rapports.

La Mère Heurtaut eut aussi la douleur de perdre la S^r Marie de Saint-Jean Ménard, la fidèle compagne de tous ses travaux, l'auxiliaire aussi intelligente que dévouée de toutes ses entreprises à Rennes, à Paris, à Guingamp et à Vannes. Bien peu de religieuses ont rendu plus de services à l'Institut; bien peu surtout l'ont surpassée en abnégation. En effet, comme nous l'avons déjà dit, dès l'arrivée de la Mère Marie de la Trinité à Rennes, la S^r Ménard qui, depuis longtemps, gouvernait la maison, s'effaça complètement devant la nouvelle venue. Au moment où les Sœurs prirent possession du monastère, elle se contenta du rôle de simple tourière, pour se rendre plus utile au couvent. Elle resta dans cette humble condition jusqu'à son arrivée à Vannes ; alors, seulement, elle prononça ses vœux et garda exactement la clôture.

La charité pour le prochain avait toujours été la vertu caractéristique de cette bonne religieuse. On peut dire que la S^r Ménard en mourut victime. En effet, déjà souffrante, elle ne voulut point laisser à d'autres la peine de soigner sa bien aimée Supérieure dans la grave maladie dont il vient d'être parlé. Ses infirmités s'aggravèrent, une fluxion de poitrine se déclara, et elle mourut après cinq jours de maladie, en 1688. Elle avait vécu cinquante-six années, toutes employées au service de Dieu et du prochain.

C'est la Mère Marie de la Trinité elle même qui composa la notice envoyée aux maisons. On sent que c'est une sainte amitié qui l'a dictée.

La mort enleva encore au monastère deux pieuses veuves. La viduité est sainte, lorsque, suivant S^t Paul, elle est accompagnée des œuvres de charité. Plus qu'aucune autre situation, elle permet de s'y livrer avec liberté. Dans les origines de l'Ordre, nous voyons que plusieurs personnes, une fois leurs liens rompus, y ont embrassé la vie religieuse et y sont arrivées à une haute vertu. C'est le cas des S^rs Marie de Saint-Louis de la Chesnaye Descluyères et Marie du Saint-Esprit Le Car.

La première avait été avec M^lle Bunetier, devenue elle-même religieuse sous le nom de Marie du Saint-Sauveur, un des ins-

truments de la fondation du monastère. Lorsque les soins de sa famille le lui permirent, elle s'y retira en qualité de pensionnaire, se promettant bien, après que ses affaires temporelles seraient réglées, d'embrasser la vie religieuse dans toute sa perfection. Les Sœurs éprouvèrent une grande édification à s'entretenir avec elle des matières les plus relevées de la perfection. Au milieu d'une foule d'injustes procès, sa patience et sa charité ne se démentirent jamais. A l'âge de soixante-six ans, elle fut prise d'une fièvre violente qui l'emporta en quelques jours. Avant sa mort, elle eut le bonheur de prononcer ses vœux. Le confesseur lui proposa de ne les faire que sous condition, mais sa ferveur lui fit répondre que si Notre-Seigneur lui rendait la santé, elle était bien décidée à ne s'occuper plus qu'à remercier son divin Sauveur de la faveur qu'il lui accordait en la rendant fille du Sacré-Cœur de sa sainte Mère. Elle expira, disent les *Fleurs*, le dimanche 7 mars 1688, ayant recouvré l'innocence baptismale, par le mérite de sa profession. Après son décès, la beauté de son visage semblait refléter la béatitude de son âme, et excitait intérieurement toutes les personnes qui la voyaient à l'invoquer avec dévotion. »

La S[r] Marie du Saint-Esprit Le Car était veuve de M. Morel, procureur au Parlement. Ses parents, malgré son désir de se consacrer au Seigneur, l'avaient forcée à ce mariage lorsqu'elle n'avait que treize ans. Le soin de l'éducation chrétienne de ses enfants remplit sa vie jusqu'au moment où elle vit ses deux fils honorablement établis dans le monde et sa fille religieuse dans le monastère de Rennes. A la mort de son mari, les œuvres de piété et de charité l'occupèrent entièrement. C'est pour rendre service aux Sœurs de Rennes qu'elle se rendit à Vannes vers 1684, au moment où ce nouveau monastère ne faisait que commencer.

Les exemples de vertus qu'elle put admirer dans les Mères Bedault et Heurtaut, réveillèrent en elle ses premiers désirs de vie religieuse, et elle commença généreusement son noviciat. Il fallait un vrai courage pour entrer dans une maison alors exposée à se voir renversée d'un moment à l'autre par le manque de ressources et de lettres-patentes. M[me] Morel fut la première postulante de ce couvent admise à prendre l'habit. Sa piété servit à affermir son existence, car la Mère Marie de la Trinité, pour lors assistante et directrice, connaissant sa dévotion aux âmes du Purgatoire, lui ordonna de leur adresser plusieurs prières

pour obtenir, par leur intercession, la fin des épreuves et des oppositions. Plus tard, lorsque cette grâce fut obtenue, la Mère Heurtaut qui y avait eu tant de part, l'attribuait aux prières de la Sr Marie du Saint-Esprit. En effet, l'auteur de sa biographie assure que ces âmes souffrantes lui obtenaient toujours ce qu'elle demandait par leur intercession. Aussi, après sa profession, elle fit le *vœu héroïque*, alors à peu près inconnu, et offrit à Dieu pour leur soulagement tous les mérites de ses prières, communions, mortifications et travaux.

La Communauté l'estimait beaucoup et fondait sur elle de grandes espérances, lorsqu'il plut à Dieu de mettre le comble à sa perfection par une longue et cruelle maladie de quatorze mois. Un cancer lui rongeait les entrailles et ne lui permettait de reposer ni jour ni nuit. Les médecins, ne comprenant rien à son mal, essayèrent différents remèdes, et toujours sans succès. La pauvre patiente se contentait de dire alors : « J'espérais que ce traitement me donnerait quelque soulagement ; Dieu ne l'a pas voulu, que son saint nom soit béni. » Malgré la violence de ses souffrances, elle se traînait au chœur pour assister à la sainte Messe et communier. C'est dans cet adorable Sacrement qu'elle puisait toute sa force, aussi on lui permettait de s'en approcher tous les jours. Rien ne fait peut-être mieux comprendre la grandeur de sa vertu que la contrainte qu'il lui fallait alors se faire pour retenir les plaintes que l'excès de la douleur lui faisait pousser lorsqu'elle était à l'infirmerie. Sa vertu s'alarmait de ces cris involontaires, et si, pendant la nuit, il lui en échappait de plus forts que de coutume, elle en demandait pardon avec une grande humilité.

Au commencement de janvier 1691, sa mort parut prochaine ; aussi elle reçut le Saint Viatique. Le 8 au matin, se sentant très-faible, elle demanda l'Extrême-Onction, mais l'infirmière lui ayant dit de rester en paix, obéissante jusqu'à la mort, elle n'en parla plus. Sur les neuf heures seulement, elle se contenta de dire : « Pensez à moi, je vous en prie. » Son désir fut compris et on lui administra le sacrement des mourants, qu'elle reçut en pleine connaissance. La mort lui avait toujours causé une extrême frayeur, elle la vit alors venir sans crainte. Elle était âgée de cinquante-neuf ans et professe depuis cinq.

Un an auparavant, le monastère avait également perdu la Sr Marie de Sainte-Thérèse de Jésus Bigarré, après une longue

maladie, chrétiennement supportée pendant trois ans. Le V. P. Eudes appelle les malades la bénédiction des maisons; celle de Vannes a eu abondamment cette bénédiction dans les premières années de son existence, En effet, outre ces deux malades, il y eut constamment à l'infirmerie pendant huit ans la S[r] Marie de la Conception le Lieupaul, déposée d'Hennebont. Purifiée ainsi par de longues épreuves, elle mourut dans la trente-sixième année de sa profession, le 17 mars 1693. A l'Ascension 1692, quelques mois auparavant, avait été régulièrement déposée la Mère Marie de la Trinité Heurtaut. Ici se place un fait qu'il n'est pas possible de mettre en doute. Ces deux saintes religieuses, unies par les liens de la plus chrétienne amitié depuis leur noviciat à Caen, s'étaient promis que la première qui mourrait, viendrait avec la permission de Dieu, donner de ses nouvelles à l'autre. Or, après la mort de la S[r] le Lieupaul, la Mère Heurtaut entendit, un peu avant le réveil, frapper à la porte de sa cellule. Ayant répondu selon la coutume : *Au nom de Dieu*, elle vit entrer la S[r] le Lieupaul, revêtue d'un splendide vêtement blanc, et entièrement transfigurée, si bien qu'elle dut lui demander : « Est-ce vous, ma chère Sœur Marie de la Conception ? » « Oui, lui fut-il répondu, c'est moi ; je viens comme je vous l'avais promis. » « Mais, ma chère Sœur, reprit la Mère de la Trinité, qu'est devenu ce corps maigre et exténué ? » « Il n'existe plus, reprit l'apparition, tout est réparé par la grâce divine. Pendant que le corps est dans la terre où il fait ses fonctions, c'est-à-dire se détruit et se consume, l'âme est dans la gloire où elle jouit de Dieu. »

L'entretien fut long ; la défunte prédit à la Mère Heurtaut beaucoup d'épreuves qui devaient lui arriver, et ne se retira qu'après lui avoir donné des preuves de la plus tendre affection. Cette visite fit sur la Mère Marie de la Trinité, habituée cependant à ces miraculeuses manifestations, une profonde impression et lui laissa une si grande consolation qu'elle ne trouvait point de termes pour l'exprimer

Rien de positif ne nous indique la nature des épreuves qui lui furent ainsi prédites. L'Annaliste nous fait seulement comprendre qu'elles furent les plus sensibles de sa vie. Peut-être vinrent-elles de l'intérieur de la communauté, car au dehors sa réputation de sainteté et son influence ne firent que grandir. Ce qui le ferait croire, c'est que pendant les dix-sept ans qu'elle vécut encore, elle ne fut point réélue supérieure, et la notice rappelle que pour la tenir dans l'humilité, Dieu lui avait laissé comme défaut une

vivacité naturelle dont elle ne pouvait pas toujours réprimer les premiers mouvements, et une trop grande complaisance pour les bienfaiteurs du monastère.

Nous signalons ces taches dans cette grande religieuse. Dieu en voit jusque dans les esprits bienheureux. Ces imperfections des plus saintes âmes sont propres à nous faire éviter à nous-mêmes les tentations de découragement. Un spirituel évêque critiquait finement la vie d'un prélat nouvellement publiée en disant : « Cette histoire a un grave, très grave défaut, Mgr J... y paraît sans défaut. » Nous ne voulons pas encourir ce reproche, et nous croyons que, sous tous les rapports, la Mère Marie de la Trinité, malgré son éminente sainteté, n'arriva pas à la perfection absolue, et qu'autour d'elle les passions humaines s'agitèrent plus ou moins fortement. Dieu tirant le bien du mal, s'en servit pour la tenir dans l'humilité. C'est la conduite qu'il a gardée à l'égard de S[t] Paul et de tous les saints. Il voulut aussi de plus en plus purifier cette âme dans le creuset de la tribulation.

Ces nouvelles croix durent être bien pesantes, si l'on en juge par l'apparition symbolique qu'elle en eut. Un jour, après la communion, ses vêtements, sa figure et ses mains lui parurent tout couverts de sang. Surprise, elle demanda peu après l'explication de cette vision au P. Du Parc, recteur des jésuites. Ce Père lui répondit que ce fait était arrivé à des membres de la Compagnie qui devaient être martyrisés ou souffrir de grandes persécutions, et qu'ainsi elle devait se disposer aux tribulations. Cet avis n'effraya point la générosité de cette Mère. Elle dit simplement: « Qu'il arrive ce qu'il plaira à Dieu, mon Père, je ne m'en soucie point et ne crains rien. Je suis au pouvoir de l'amour, je le servirai nuit et jour. Pourvu que Dieu ne soit point offensé, je ne me mets en peine de rien. »

Après sa déposition, la Mère Marie de la Trinité reprit la vie commune. L'œil le plus exercé n'eût pu s'apercevoir que dans l'Ordre elle avait été chargée d'emplois si importants, tant elle était exacte à se soumettre aux plus petites observances. Les âmes ferventes comme la sienne ne se prévalent jamais du privilège de l'ancienneté et s'efforcent toujours de faire de nouveaux progrès dans la vertu.

Les emplois de la Mère Marie de la Trinité furent, tant que sa santé le lui permit, les charges d'Assistante et de Directrice du noviciat. Elle avait un talent remarquable pour former à la vie religieuse les nouveaux sujets. Sa conduite ferme n'avait

cependant rien de gênant et d'étroit. Entre les vertus qu'elle recommandait à ses novices comme les plus essentielles à leur vocation, la simplicité, l'obéissance et la mortification tenaient le premier rang. Aussi ne négligeait-elle point de reprendre avec sévérité celles qui y manquaient. Mais dans ses corrections elle mettait tant de tendresse, que la confiance que les novices avaient en elle n'en était point diminuée.

Pour les établir dans ces vertus, la Mère Heurtaut leur apprenait à se défaire de bonne heure des réflexions inutiles sur les fautes commises, que trop souvent l'amour-propre inspire aux personnes qui commencent à se donner à Dieu. « Un esprit sujet à ce défaut ne fera rien qui vaille ; c'est un temps perdu qui met un grand obstacle à la perfection. Quand on a reconnu sa faute, qu'on s'en est humilié intérieurement devant Dieu et extérieurement devant ses sœurs, il faut travailler avec un nouveau courage à s'en corriger et regagner par la ferveur la perte faite par la négligence. Faire le contraire et s'amuser à se panser et à pleurer sur soi-même au lieu de s'affliger sincèrement de l'offense de la divine Majesté, c'est montrer qu'on n'a point de cœur et qu'on n'est pas bien convaincu de sa faiblesse. Dieu demande des âmes généreuses, qui entreprennent l'ouvrage de leur perfection avec une énergique détermination, sans penser à ce qu'il leur en doit coûter. Ce n'est que le manque de cette ferme résolution qui entretient un si grand nombre d'âmes dans la crainte et la timidité, et qui fait qu'elles restent toujours les mêmes, parce qu'elles ont peur de tout. »

Dieu continuait aussi à assister la Mère Heurtaut, en lui découvrant souvent les peines et les fautes de ses novices avant qu'elles ne lui en parlassent. L'une d'elles était allée la trouver plus pour se consoler et se distraire que pour recevoir d'utiles avis. Sans lui laisser ouvrir la bouche, la Mère la prévint en lui disant : « Allez, ma Sœur, puisque vous avez résolu de ne rien faire de ce que je pourrais vous conseiller, il est inutile de me parler. » Une autre s'inquiétait beaucoup d'une faute commise dans le monde ; la Mère lui dit un jour : « Mon enfant, ne vous inquiétez donc point de ce que vous avez fait avant votre entrée. Dieu vous l'a pardonné, car vous ne saviez ce que vous faisiez. » Elle prouva ainsi à cette novice que l'état de son âme lui était connu, et lui rendit la paix.

La vie de la Mère Marie de l'Ascension La Valette, sa nièce, fondatrice de la Rochelle, nous apprend que, dans les dernières

années de sa vie, la Mère Heurtaut devint sourde et perdit en grande partie la mémoire. Elle se retira alors, autant qu'il lui fut possible, de la fréquentation du monde, pour ne s'occuper plus que de Dieu. Son unique crainte était de ne pas correspondre aux desseins qu'il avait sur sa personne. Dans un sentiment d'humilité sincère, elle disait quelquefois : « Je frémis quand je pense au compte qu'il me faudra rendre à Dieu. Ce ne sont pas mes péchés qui m'épouvantent, j'en espère le pardon par les mérites du sang et de la passion de Notre-Seigneur, dont je sais le prix infini ; mais ce qui me fait trembler, c'est l'abus que j'ai fait de tant de grâces. Quelle confusion lorsqu'il me mettra devant les yeux toutes les lumières et les autres moyens de salut que j'ai eus par les lectures, les instructions et les bons exemples, surtout par la grâce inestimable de ma vocation, de préférence à tant d'autres qu'il a laissées dans le monde et qui en auraient mieux profité que moi ! Que cette vue sera difficile à soutenir, et que le jugement qu'il faudra subir sur tout cela sera redoutable ! »

Les six derniers mois de sa vie furent un temps de souffrances sans interruption, mais elle n'en continua pas moins de se refuser les satisfactions les plus permises. Dès que le mal lui donnait un peu de trève, on la voyait, après le réveil, la première au chœur et à tous les autres exercices. Il lui arrivait souvent des accidents qui la mettaient en danger de mort. Cependant le lendemain elle se levait pour entendre la messe et communier ; depuis trente ans elle était dans l'habitude de le faire tous les jours. Si une Sœur lui représentait qu'elle se traitait avec trop de dureté, elle répondait avec son ordinaire simplicité : « Je ne dois chercher le repos que dans le ciel. Je suis si lâche et si paresseuse que je dois redouter les reproches que Notre-Seigneur me fera sur ce sujet. Le démon serait ravi de se moquer de moi. Souffrez, je vous prie, que je fasse tout ce que je pourrai. Prenez garde que votre affection ne donne à notre Mère la pensée de me priver de la sainte Communion. Ah ! ce serait la plus grande peine que je pourrais avoir. L'état de misère et de pauvreté où je me vois réduite est déjà assez grand. Je vous en prie, ne l'augmentez pas. »

La crainte de s'opposer aux desseins de la divine Providence sur une âme aussi évidemment privilégiée faisait, qu'en effet, toutes les permissions lui étaient données. Le 22 février 1709, la Mère Marie de la Trinité se leva encore malgré un fort rhume ; mais après avoir communié, elle fut prise d'une forte fièvre.

Appelé aussitôt, le médecin reconnut une fluxion de poitrine et déclara l'état très-grave. Les deux jours suivants, malgré la rigueur de la saison, elle voulut encore assister à la messe et recevoir la sainte Eucharistie. Sa faiblesse fut si grande le second jour que le prêtre crut qu'elle allait expirer.

Lorsqu'elle fut rentrée à l'infirmerie, la Mère Supérieure qui avait aidé à la conduire au chœur, se reprocha alors l'excès de sa complaisance et ne put s'empêcher de lui en témoigner sa peine. La pauvre malade lui répondit avec sa bonhomie habituelle : « Eh bien ! ma Mère, ne vous tourmentez pas ; c'est fait, et c'est pour la dernière fois. » En effet, son état devenant toujours plus grave, on jugea le moment venu de lui apporter le saint Viatique. Avant de le recevoir, elle voulut demander pardon à la Communauté. Les paroles qu'elle lui adressa alors furent si touchantes que toutes les Sœurs versaient des larmes et que la Mère Supérieure se trouva dans l'impossibilité de lui répondre. Ce fut le confesseur qui lui dit : « Ma Mère, toutes les Sœurs de la Congrégation vous demandent aussi pardon des peines qu'elles ont pu vous causer et vous assurent de leur reconnaissance pour tous les services que vous leur avez rendus. Elles vous prient aussi de vous souvenir d'elles devant Dieu. » La mourante reprit : « Oui, mon Père, je n'y manquerai pas. » Promesse pleine d'espérance et qu'elle doit encore tenir.

Quelque temps après, une sœur lui dit : « L'accablement où vous êtes empêche de vous parler, mais votre esprit n'est-il pas attentif à s'unir à Dieu ? » — « Oui, répondit la malade. » — « Vous faites, reprit la Sœur, tous les actes que vous savez qu'il faut produire ? » Mais l'humilité de la mourante l'animant en quelque sorte, elle repartit : « Je ne dis et ne fais rien, car que peut dire et faire le rien. »

Quelques Sœurs s'étant mises à genoux près d'elle, la supplièrent instamment de leur donner quelques bons conseils pour leur avancement spirituel, lui promettant de s'en souvenir toute leur vie. Elle se contenta de leur dire : « Je n'ai rien autre chose à vous recommander que la fidélité à vos règles et à vos observances. » Ce furent ses dernières paroles. Elles résument parfaitement sa longue et laborieuse vie religieuse. Elle exhortait donc ses Sœurs à imiter ce qu'elle avait toujours si bien pratiqué elle-même. Elle expira ainsi doucement le 25 février 1709. Elle avait soixante-quinze ans, et habitait le monastère de Vannes depuis vingt-cinq ans. Pour satisfaire la dévotion du peuple, son corps

ne fut inhumé que le troisième jour. La marquise du Plessis le fit renfermer dans un cercueil de plomb ; son cœur fut déposé dans le mur qui sépare l'avant-chœur du chœur des religieuses. Sa mémoire fut longtemps en grande vénération à Vannes. Les *Annales* de cette maison en fournissent de nombreux témoignages. Ses vertus, ses fondations, ses dons surnaturels en feront toujours une des plus grandes religieuses de l'Institut.

## CHAPITRE III

**Supériorités des Mères Marie de l'Enfant-Jésus Feger et Marie de Saint-Vincent Lores.**

Jamais Sœur ne parut mieux préparée pour remplir la charge de supérieure que la Mère Marie de l'Enfant-Jésus Feger. Élue au moment de la déposition de la Mère Heurtaut, aucune, peut-être, n'a eu à supporter d'aussi pesantes croix, et d'après les *Annales*, n'a plus complètement échoué. Nièce de M$^{me}$ de Kervégan, la fondatrice de Guingamp, elle suivit à Rennes cette vénérable parente, lorsqu'elle y vint se consoler auprès de la Mère Marie de la Trinité de la mort de sa fille. C'est-là qu'elle-même fit connaissance de cette grande religieuse et conçut le projet de se consacrer à Dieu sous sa direction.

Par son habileté dans le maniement des affaires, malgré son extrême jeunesse, M$^{lle}$ Feger aplanit beaucoup de difficultés que rencontrait la fondation du monastère de Guingamp. Ce fut elle encore qui accompagna les Sœurs dans leur voyage pour commencer cette maison. Ses rapports intimes avec ces âmes généreuses la remplirent de tant d'édification, qu'aussitôt après la fondation elle sollicita son entrée au noviciat, et fut ainsi la première novice de ce couvent.

Bientôt après, la Mère Marie de la Trinité faisant un voyage à Caen l'emmena dans le premier monastère ; elle l'y laissa pour y achever son noviciat et prendre ainsi à sa source l'esprit de l'Institut. Le V. P. Eudes vivait encore ; la S$^{r}$ Marie de l'Enfant Jésus put donc entendre ses derniers enseignements. Elle fut initiée par les premières Mères à la tenue des livres exigés

par la règle, et au secrétariat il n'y eut rien de secret pour elle.

Plus tard, nous la retrouvons rendant de très grands services à Paris, pendant l'essai de fondation à Sainte-Pélagie. Elle était rentrée à Guingamp avant le départ des Sœurs de Paris, et après la mort de l'assistante la S^r Marie du Saint-Esprit de Parcou, elle gouverna ce monastère en qualité de *Commise* pendant trois mois. A cette époque elle n'avait que vingt-quatre ans. C'est sous son administration provisoire, et en grande partie par son habileté que se conclut l'achat du terrain appartenant aux Jacobins, achat qui donnait au monastère la possibilité de s'étendre en toute liberté et lui procurait un magnifique enclos.

Les Supérieurs l'envoyèrent avec la Mère Heurtaut aider à la fondation de Vannes. Elle avait donc vécu dans toutes les maisons de l'Institut alors existantes. Aussi malgré sa jeunesse, elle était toute désignée au choix de ses Sœurs.

A l'intérieur, son gouvernement fut paisible et agréable aux Sœurs, mais à l'extérieur, il n'en fut pas de même. Le renvoi d'une Novice que protégeait la marquise du Plessis, devint pour la Mère de l'Enfant Jésus l'occasion de violentes contradictions. Une domestique qui avait su prendre un grand empire sur l'esprit de la fondatrice, se servit de cet incident pour l'indisposer contre le monastère, et cette bonne dame se retira quelque temps dans une de ses propriétés. Les amis de la Communauté et la Mère Heurtaut elle-même conseillèrent de céder à l'orage, et après sa déposition, la Mère Feger se retira à son monastère de profession.

A Guingamp, de nouvelles et plus dures épreuves l'attendaient, car elles vinrent de l'intérieur de la Communauté. La S^r Feger ayant pris parti pour M^me des Arcis, sa parente, les Supérieures la traitèrent fort sévèrement. Ces croix achevèrent de la détacher de la terre. Pendant le long séjour qu'elle fit à l'infirmerie avant de mourir, elle se signala par sa charité à soulager les Sœurs encore plus souffrantes qu'elle-même. Son plus vif désir eut été de pouvoir faire sa retraite avec la Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin, alors Supérieure, mais ses infirmités l'en empêchèrent. Elle venait de finir une confession générale, lorsqu'une inflammation à la gorge la priva de l'usage de la parole. Elle mourut le 19 novembre 1699, n'étant encore âgée que de quarante-deux ans, mais elle pouvait dire comme Ruth, que le Tout-Puissant l'avait remplie de beaucoup d'amertume.

A Vannes, la Mère Marie de Saint-Vincent Lores avait été élue à sa place. C'était une conquête de la Mère Marie de la Trinité. La vie de cette Sœur nous montre encore le grand ascendant que cette sainte religieuse exerçait.

M^lle^ Lores de Multeau était d'une famille distinguée de Malestroit. Toute jeune enfant, Dieu lui fit connaître par révélation la mort prochaine de sa mère. Après la réalisation de cette vision prophétique, elle fut soumise dans la maison de son tuteur à des traitements très durs et très humiliants. Sa vertu, déjà affermie, les supporta fort patiemment. Libre de ses biens et de sa personne, elle résolut de se donner entièrement à l'exercice de la piété et des bonnes œuvres et vint à Vannes, où la direction des Pères Jésuites et en particulier du Père Huby lui fit faire de grands progrès dans les voies de la perfection.

C'était le temps où M^lle^ de Francheville fondait l'Œuvre et la Congrégation des dames de la Retraite. M^lle^ Lores fut la compagne et l'auxiliaire de tous ses travaux. Aussi, après la mort de cette zélée servante de Dieu, put-elle fournir les plus intimes et les plus précieux renseignements sur ses héroïques vertus. Dans la maison, M^lle^ Lores occupait la place d'économe ; c'est en cette qualité qu'elle reçut, en 1675, les Sœurs des fondations d'Hennebont et de Guingamp. Elle s'ouvrit dès lors à la Mère Heurtaut de ses désirs de vie religieuse plus complète. Par une intuition prophétique, cette Mère lui dit qu'un jour elle verrait ses généreuses aspirations se réaliser, mais que le moment n'était pas encore venu.

Cette hospitalité reçue à la retraite ne suppose-t-elle pas des relations déjà existantes entre le Monastère de Notre-Dame-de-Charité de Rennes et les fondatrices de cet établissement ? Nous le pensons. M^lle^ de Francheville dans ses voyages à Rennes avait dû voir la Mère Marie de la Trinité. C'était une personnalité trop importante dans le monde de la piété pour qu'elle lui fût inconnue. Le P. Huby ne dut pas être aussi sans visiter des religieuses se rendant dans sa ville natale pour y faire une fondation si utile. C'est une probabilité de plus qu'il a connu la dévotion aux Sacrés Cœurs par les filles du V. P. Eudes dès cette époque.

Au moment de l'arrivée définitive de la Mère Heurtaut à Vannes, M^lle^ Lores lui ouvrit de nouveau son cœur. Cette Directrice inspirée lui déclara de nouveau que la volonté de Dieu était qu'elle fût religieuse de Notre-Dame-de-Charité. M^lle^ de Francheville fit les objections les plus sérieuses, fondées sur les

emplois tout de charité et de zèle de sa fidèle compagne, sur la peine que cette séparation lui causerait, mais devant la formelle affirmation que c'était la volonté de Dieu, donnée par la Mère Marie de la Trinité, elle s'inclina, ainsi que M. de Kerlivio et le Père Huby. Il fallait que l'inspiration divine fût bien reconnue par ces habiles et expérimentés directeurs, pour les faire consentir à ce changement de vocation. Quelle autorité ne devait donc pas avoir sur eux la Mère Heurtaut lorsqu'elle leur parlait des avantages et des douceurs de la dévotion aux Sacrés Cœurs !

M[lle] Lores avait quarante-cinq ans au moment de sa prise d'habit, le 1[er] juillet 1685. Le jour de la cérémonie, M[lle] de Francheville donna 2,000 livres au monastère et y joignit plusieurs autres dons, pour bien prouver son attachement à sa fidèle amie. La novice s'appliqua avec une nouvelle ardeur à l'acquisition de la perfection. Elle se soumit avec la simplicité d'une jeune postulante de quinze ans à toutes les petites observances imposées par sa Règle nouvelle.

Sa supériorité fut remarquable par les bénédictions que Dieu répandit sur le monastère. Les agents du fisc lui imposèrent une contribution ruineuse de plus de 8,000 livres. A la suite d'une neuvaine, un inconnu offrit de faire les démarches nécessaires pour obtenir une remise considérable et fut assez heureux pour y réussir. Cet incident de l'impôt a plus d'une ressemblance avec les lois injustes et peu égalitaires que nous voyons appliquer en France. Il nous fait aussi connaître que, quinze ans après sa fondation, la maison de Vannes comptait une quarantaine de Religieuses et autant de Pénitentes. L'admission de celles-ci était presque toujours entièrement gratuite et constituait une pesante charge.

Les circulaires de l'époque nous donnent des exemples consolants de leur ferveur et de leur mortification, et nous disent que huit firent une sainte mort. Souvent aussi la sainte Vierge se plut à récompenser leur confiance par de véritables miracles. L'une d'elles avait des plaies horribles et profondes. A la fin d'une neuvaine, elles disparurent entièrement. L'assistance divine n'était pas moins sensible dans la direction des indisciplinées. Plusieurs projets d'évasion très habilement complotés furent découverts au moment de leur exécution et ne firent que couvrir les coupables de ridicule et de confusion. La Sœur Marie de l'Incarnation Cadiou, une des fondatrices du monastère était

l'instrument de tout ce bien, et par son zèle et sa sainteté attirait toutes ces faveurs du ciel.

M[me] la marquise du Plessis n'avait pas tardé à reconnaître la méchanceté de cette femme qui l'avait indisposée contre le couvent. Après l'avoir renvoyée, elle y revint prendre ses appartements. Atteinte d'une hydropisie, sa vie était dans un sérieux danger, lorsque le jour de la fête du Saint-Cœur de Marie, elle commença une neuvaine avec la Communauté. Le dernier jour elle avait recouvré la santé. Ce n'est pas la seule faveur obtenue par cette dame, aussi avait-elle enrichi l'autel de l'Image miraculeuse de nombreux ex-voto. Ce fait et plusieurs autres racontés par les *Annales* donnent à croire que cette statue miraculeuse symbolisait pour la Communauté et pour les fidèles, le culte au Saint Cœur de Marie.

Sous l'épiscopat de Mgr d'Argouge, les visites canoniques, si utiles pour conserver la régularité des communautés, se firent assez périodiquement. Ce Prélat en fit une en personne et dans cette circonstance donna aux Sœurs de nombreuses preuves d'estime et d'affection. Sous la supériorité de la Mère Marie de Saint-Vincent, M. de Châlons, vicaire général et supérieur du monastère, voulut aussi deux fois s'acquitter de ce devoir. Ses recommandations portèrent sur l'importance de l'office divin ; il loua beaucoup la vigilance de la Supérieure, qui avait su maintenir l'observance dans toute son intégrité.

Pendant tout son gouvernement, la Mère Marie de Saint-Vincent avait eu à combattre son excessive timidité ; aussi ce fut avec bonheur qu'elle se vit déposée en 1701 et soumise de nouveau à l'obéissance. Elle chercha à s'y rendre utile par son exactitude à s'acquitter des emplois qui lui furent confiés. Son activité et son expérience des travaux furent très avantageusement mises à profit pendant les constructions qui se firent dans les années 1703 et 1704.

Sur la fin de sa vie, malgré ses persévérants efforts pour atteindre à la perfection, la crainte des jugements de Dieu s'empara vivement de son âme. Le Seigneur voulait ainsi l'obliger à se tenir toujours prête à répondre à son appel. En effet, sa mort fut subite, mais non imprévue. Le P. Berger, recteur du collège des Pères Jésuites, lui rendit ce beau témoignage, dans la visite qu'il fit à la Mère Supérieure à cette occasion : « Vous avez fait une grande perte ! la Mère Marie de Saint-Vincent était l'âme la plus pure, la plus droite et la plus humble que j'aie jamais

connue. C'était une sainte. Quand je m'aperçus, dans sa dernière retraite, qu'elle était vivement frappée de la crainte des jugements divins, je lui fis la prophétie que Dieu prendrait soin de lui cacher l'heure de sa mort, comme il est arrivé. » Cette mort si précieuse devant Dieu et devant les hommes, est du 12 décembre 1710. La Mère Lores avait soixante-dix ans, et travaillait à sa sanctification dans l'Ordre depuis vingt-cinq ans.

## CHAPITRE IV

**Supériorités des Mères Marie de la Trinité et Marie de l'Annonciation le Rebours de Vaumadeuc. — Conversion d'une protestante. — Agrandissements du monastère. — Mort de la S^r Marie de l'Incarnation Cadiou.**

A l'Ascension 1701, la jeune S^r Marie de la Trinité le Rebours de Vaumadeuc fut élue supérieure. Pendant de longues années elle gouverna la maison alternativement avec sa sœur Marie de l'Annonciation. C'est sous leur gouvernement que le monastère prit tout son développement.

La famille de Vaumadeuc était de Saint-Brieuc et occupait un rang distingué dans cette ville. La mère de ces demoiselles, restée veuve jeune encore, s'occupa exclusivement de l'éducation de ses enfants et s'efforça avant tout de leur donner l'exemple des plus belles vertus chrétiennes. Ses soins furent couronnés d'un si heureux succès que quatre de ses filles se firent religieuses à Vannes. C'est en écoutant les sermons d'un célèbre missionnaire de ce temps-là, M. de Ludugé, que l'aînée commença à se sentir appelée à la vie religieuse. Son désir alors fut d'entrer chez les Clarisses de Dinan où elle avait une parente. Mais, refusée à cause de la délicatesse de sa santé, sur les conseils de son directeur, elle porta ses vues sur l'ordre de Notre-Dame-de-Charité. M. de Ludugé avait une très grande vénération pour la Mère Heurtaut et lui fit connaître les intentions de M^lle le Rebours. Avec ses ordinaires intuitions surnaturelles, la Mère Heurtaut comprit aussitôt qu'il s'agissait d'un sujet de choix et ne négligea rien pour faire réussir cette vocation.

Sur ces entrefaites, M^me le Rebours fut amenée à Vannes

pour soutenir un procès au Parlement de Bretagne. Les éloges qu'elle entendit donner à la Mère Heurtaut lui inspirèrent le désir de la visiter et, peu à peu, elle lui avoua que sa fille aînée pensait à la vie religieuse. La Mère Marie de la Trinité la pressa vivement de n'y point mettre obstacle, puisque c'était la volonté de Dieu, mais la tendresse maternelle ne se laissa pas vaincre si facilement. Informé de tout, M. de Ludugé fit aussitôt partir pour Vannes M^lle le Rebours. Elle-même joignit alors ses prières à celles de la Mère Heurtaut, et la foi de M^me le Rebours la porta enfin à donner son consentement.

Peu de temps après l'entrée de M^lle le Rebours au noviciat, le démon faillit vaincre son courage en frappant vivement son esprit des inconvénients de l'extrême pauvreté du monastère et du peu d'espérance qu'il y avait de voir dans la suite cet état s'améliorer. Pendant que ces pensées l'accablaient d'une grande tristesse au milieu de son oraison, la Mère Marie de la Trinité lui fit signe de la suivre et, tout en l'entretenant de l'amour de Notre-Seigneur pour la pauvreté, la conduisit à une fenêtre qui avait vue sur une maison et des jardins voisins de l'enclos du couvent et les lui montrant l'assura que là s'élèverait un beau monastère.

La réalisation de cette prophétie paraissait impossible, même dans un avenir lointain ; la novice surmonta cependant cette tentation et fit généreusement son sacrifice à Dieu. Comme Supérieure, elle ne devait pas beaucoup tarder à exécuter la vision de la Mère Heurtaut. En effet, nommée très jeune directrice du noviciat, elle gagna l'estime et l'affection de ses Sœurs qui la placèrent à leur tête dès qu'elle eut atteint l'âge canonique. Le ciel, du reste, semble s'être prononcé en sa faveur, si l'on en croit les merveilleux récits que rapportent les *Annales*. Il est certain que son gouvernement fut accompagné de nombreuses bénédictions.

Signalons d'abord la sincère et miraculeuse conversion d'une protestante célèbre. Les détails de ce fait suffiraient à eux seuls à prouver la divinité du catholicisme. Jeanne Cousson était de Saint-Mexsant, dans le Poitou. Louis XIV, poursuivant toujours ses vues politiques sur l'unité religieuse de son royaume, elle chercha à passer en Angleterre avec plusieurs de ses coreligionnaires. Arrêtée à Saint-Malo avec ses compagnes, elles furent toutes amenées à Rennes. Dans cette ville si profondément

catholique, elles excitèrent la curiosité de beaucoup de gens et la charité du plus grand nombre. Mgr de Lavardin envoya les plus savants religieux travailler à les convaincre de leur erreur. Ce fut sans succès. M. le premier Président du Parlement ordonna alors leur dispersion dans les communautés de Rennes et de Vannes. Cet arrêt fut exécuté, malgré les légitimes répugnances des différentes communautés. Il ne faudrait pas croire cependant que le sort de ces personnes fût bien à plaindre. D'après le récit des *Annales* de Vannes, elles jouissaient de grands privilèges dans les monastères et y avaient à l'intérieur une liberté très étendue.

Jeanne Cousson, la plus obstinée et la plus instruite, fut amenée à la Charité de Vannes par deux huissiers pendant l'octave de la fête du Sacré-Cœur. Sa grande taille, son air presque viril et dur épouvanta les Sœurs. A son entrée, elle refusa toute marque de respect à la Supérieure elle-même. Une Sœur portière, bien naïve, ne put s'empêcher de lui en faire des reproches et de lui dire que, suivant l'usage de la Communauté, on parle à la Supérieure à genoux, par respect pour Dieu qu'elle représente. Jeanne lui répliqua sèchement qu'elle ne se mettait à genoux que devant Dieu. La Mère le Rebours lui répondit doucement : « Vous faites bien, nous n'exigeons point cela de vous; bien plus, on ne vous parlera jamais de votre religion, vous serez en liberté de vivre comme vous voudrez, à la condition que, de votre côté, vous ne traiterez de religion avec aucune personne de la maison. » Heureuse de la promesse d'être laissée en repos, Jeanne s'engagea volontiers à y laisser les autres.

La Sœur Marie de Saint-Charles le Rebours fut chargée de l'occuper à la lingerie et de l'amener aux lectures qui se faisaient à la Communauté. C'est dans l'audition de la *Vie des Saints*, que cette protestante obstinée trouva le germe de sa conversion. Bientôt en effet un tel trouble s'empara de son âme, qu'elle demanda à la Mère Supérieure la dispense de ces exercices, et même la permission de manger dans sa chambre pour ne plus entendre ces lectures. La Mère lui répondit : « Je ne puis vous dispenser de la vie commune et vous devez être contente d'être laissée en repos. »

La Communauté ne cessait, de son côté, de multiplier ses prières, ses mortifications, ses vœux, pour lui obtenir du ciel la grâce de la conversion. Aussi, bientôt son trouble continuant toujours, Jeanne accepta des entretiens avec le Père Andrie,

Jésuite. Après trois mois d'efforts, ce bon Père, entièrement découragé, ne voulait plus la voir ; de son côté, Jeanne refusait de l'écouter. Ce ne fut qu'après de difficiles négociations, que la Mère Marie de la Trinité le Rebours put les mettre tous les deux une dernière fois en présence. Pendant leur conversation, elle envoya plusieurs Sœurs devant le Saint-Sacrement prier Notre-Seigneur de toucher ce cœur endurci. Cette grande grâce fut enfin obtenue, car à partir de ce jour, ébranlée dans ses convictions, Jeanne elle-même fit souvent cette prière : « Mon Dieu, ne permettez pas que je sois dans l'erreur, mais faites-moi connaître et suivre la vraie religion. »

Il appartenait à la Sainte Vierge d'achever cette conversion. Pendant la messe de la fête de l'Assomption, Jeanne se trouvait dans l'avant-chœur, lorsque tout à coup il se fit une si grande lumière dans son esprit que, vaincue comme S[t] Paul sur le chemin de Damas, elle sortit toute hors d'elle-même pour trouver quelqu'un à qui elle pût communiquer ses sentiments. Ayant rencontré une pauvre infirme qui avait dû sortir pour prendre l'air, elle lui dit vivement : « C'est pour le coup, ma Sœur, que je suis des vôtres, je veux être Fille de l'Église catholique, apostolique et romaine ; je me soumets à elle de tout mon cœur. » L'excès de son émotion la fit tomber à genoux. Lorsqu'elle se fut un peu calmée, la Sœur la mena à une fenêtre d'où l'on voyait l'image miraculeuse de la Vierge ; c'est-là que toutes deux entendirent le reste de la messe. Lorsque la Mère Supérieure sortit, Jeanne, toute heureuse, lui renouvela sa déclaration, et cette nouvelle, répandue immédiatement dans la maison, y causa la plus vive joie.

Depuis ce moment, Dieu, pour affermir la foi de la nouvelle convertie, ne cessa de lui communiquer ses lumières et ses grâces. Quelques jours avant son abjuration, Jeanne assistait à une messe de communion générale et regardait avec la plus grande attention les Sœurs se rendre à la Sainte Table, lorsque tout à coup on la vit tomber sans connaissance. On la porta au réfectoire : son visage était d'une pâleur de mort. Quelque temps après ayant recouvré ses sens, elle ne put prononcer que quelques paroles entrecoupées : « Oh ! ma Mère, je n'en douterai jamais ! » ou « Ah ! ce que j'ai vu ! » Lorsque le calme lui fut revenu, elle raconta enfin ce qui lui était arrivé : « Quelle grâce Dieu m'a faite ! Je regardais les Sœurs communier. Lorsqu'elles se rendaient à la sainte Table, je les connaissais toutes ; lorsqu'elles

en revenaient, je ne les connaissais plus, car elles avaient une si grande lumière autour de la tête et sur leur visage, qu'il m'était impossible de les discerner les unes des autres. Quand la communion a cessé, j'ai jeté les yeux sur le ciboire, et j'ai aperçu deux anges inclinés de chaque côté, les ailes déployées, et une grande lumière qui environnait la tête du prêtre. C'est alors que, saisie de frayeur, je suis tombée en faiblesse. Ah ! je n'avais pas besoin que Dieu me fît une si grande grâce pour croire à sa présence réelle dans le Saint-Sacrement. Mais, ma chère Mère, j'ai une grande faveur à vous demander, ainsi qu'à toute la communauté, je ne sais si vous voudrez me l'accorder. » A quoi la Mère répondit aussitôt : « Vous pouvez compter que si elle est en notre pouvoir, nous vous l'accorderons. » « C'est, dit-elle alors, de me garder dans votre communauté le reste de mes jours. » « Volontiers, repartit la Mère Supérieure. Dieu vous a accordé cette grâce avant même que vous ne l'eussiez demandée, car, pour obtenir votre conversion, nous en avons fait le vœu. » Touchée d'une vive reconnaissance, cette pauvre fille tombant à genoux s'écria : « Mon Dieu, comment faites-vous tant de grâces à une misérable créature comme moi ! »

Jeanne Cousson fit son abjuration le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, et, à partir de ce moment, s'appliqua avec une ferveur toujours croissante à la pratique de toutes les vertus. Elle devint l'édification du monastère, et, cinq ans plus tard, sa persévérance fut couronnée d'une sainte mort.

Après sa conversion, l'endurcissement de deux de ses anciennes compagnes, retenues à l'hôpital de Vannes, lui faisait d'autant plus de peine qu'elle se reprochait de les avoir affermies dans leurs erreurs. Elle leur écrivit une lettre touchante et pleine d'esprit et de science pour leur faire connaître les motifs de son changement :

« Mes très-chères Sœurs,

« Après avoir été longtemps privée du plaisir de vous écrire, je profite de la liberté que j'ai de le faire pour vous témoigner la joie et la consolation que j'ai des grâces que Dieu m'a faites. Peut-être, comme vous n'êtes pas dans mes sentiments, ma lettre vous causera-t-elle du chagrin ? Mais je me sens pressée par ma conscience et par la charité que j'ai pour des personnes que j'aime comme mes propres sœurs, de vous prier d'ouvrir les yeux et le cœur à la vérité. Ne vous opposez pas, je vous en supplie, au Saint-Esprit, quand il vous parlera, comme j'ai fait longtemps par respect humain, de peur qu'après avoir refusé les grâces de Dieu, il ne jure en sa colère que vous n'entrerez jamais en son repos.

« Vous me direz que ce langage vous surprend, après les belles choses que je vous ai dites pour fortifier celles qui se sentaient portées vers l'Église catholique. C'est ce qui m'a retenu si longtemps : je ne voulais pas dire extérieurement par respect humain ce que j'avais dans le cœur...

« Je vous avouerai que les réflexions que j'ai faites sur les sermons des ministres protestants, m'ont beaucoup servi pour me faire quitter leur religion. M. du Moulin, dans le sermon sur le deuxième chapitre de S[t] Luc, reconnaît S[t] Augustin comme un grand docteur de la primitive Église, pourquoi alors ne fait-on pas comme S[t] Augustin, qui disait la messe, priait Dieu pour les âmes du purgatoire, reconnaissait le Pape pour le chef universel de l'Église, le successeur de S[t] Pierre, le vicaire de Jésus-Christ ? Ce saint père dit encore que, quand il quitta l'hérésie et se fit catholique *Romain*, il sortit de Babylone, tandis que les ministres nous disent que Rome est Babylone.

« M. du Moulin dit aussi dans le même sermon que les chrétiens de la primitive Église portaient la cène aux malades, non de la maison du PRÊTRE et à toute heure du jour, mais de la Sainte Table et à l'heure même de l'action commune... Ils reconnaissaient donc qu'il y avait des prêtres dans l'Église et qu'on donnait la communion aux malades. Pourquoi avoir aboli une si sainte coutume ?

« M. Daillé dit, dans son apologie, que ceux qui ne peuvent point boire de vin, ne doivent pas pour cela se priver de la communion, mais qu'ils peuvent communier sous la seule espèce du pain. Pourquoi donc tant crier sur le retranchement de la *coupe*, puisque eux-mêmes donnent la communion sous une seule espèce ?

« Je remarque encore, dans le sermon sur le premier chapitre de l'épître de S[t] Paul aux Romains, qu'il dit que le bâton d'Élisée n'avait pas la même vertu en la main de Giési qu'en celle d'Élisée ; il reconnaissait donc que Dieu faisait des miracles par la main d'Élisée ; ceux donc qui font des miracles doivent avoir le bâton d'Élisée, c'est-à-dire la foi vive et la ferme confiance en la parole de Jésus-Christ, disant à ses disciples : *Guérissez les malades, ressuscitez les morts, donnez la vue aux aveugles, chassez les démons.* Je ne vois pas que les ministres aient jamais fait de miracles, le bâton d'Élisée n'a point de vertu en leur main...

« M. du Moulin dit encore dans un sermon que les premiers chrétiens appelaient le jour de la célébration de la mort des martyrs le jour de leur nativité, ce qui me fit connaître que c'étaient les fêtes que l'on fait des saints et des martyrs. La primitive Église avait donc le culte des saints. »

Jeanne raconte ensuite elle-même brièvement sa conversion. Aujourd'hui catholiques et protestants sont loin de la science religieuse que nous trouvons dans cette lettre. Malheureusement, l'impression ne fut pas assez profonde pour amener la conversion de celles qui la reçurent. Se soutenant l'une l'autre, elles n'eurent pas le courage d'abjurer.

Des faits de ce genre attiraient l'attention sur le monastère et excitaient la générosité des âmes pieuses. Aussi, à cette

époque, il se fit quelques fondations pour l'entretien des Pénitentes, et la Mère le Rebours trouva des ressources considérables pour bâtir une grande et vaste maison. Le besoin en était des plus urgents. Pendant l'été 1702 une violente tempête faillit ensevelir toute la communauté sous les ruines des masures qu'elle habitait. Les appartements étaient si peu nombreux que la Mère le Rebours se vit dans la triste nécessité de refuser d'excellents sujets qui demandaient leur entrée au noviciat.

La première pierre du nouveau bâtiment, bénie le 23 mars 1703, fut posée par un petit enfant pauvre au nom du divin Enfant Jésus, et par Jeanne Cousson, la nouvelle convertie, au nom de la Sainte Vierge. Ces augustes fondateurs firent sentir leur protection sur les ouvriers pendant toute la durée des travaux. Plusieurs auraient dû périr si une intervention divine très évidente n'était venue les faire échapper au danger.

Les Sœurs commencèrent à habiter la nouvelle maison en 1706. La Mère le Rebours eut alors la pensée de transporter la chapelle dans l'appartement préparé pour être plus tard le chœur des Religieuses. Son conseil s'y opposa par le motif louable en soi qu'il fallait d'abord édifier des temples spirituels et remettre à plus tard la construction du temple matériel. Ce beau local fut préparé pour le pensionnat. Quelques jours après, Notre-Seigneur fit à la Mère Supérieure, pendant son oraison, de vifs reproches sur son excessive condescendance : « Quoi, lui dit-il intérieurement, après tous les moyens que ma paternelle providence vous a fournis pour construire cette maison, vous ne vous inquiétez plus de m'en donner une qui soit moins indigne de ma grandeur! Vous me laissez sous les pieds des Pénitentes ? » (l'église était alors sous leurs classes). Accablée de ces reproches et toute baignée de larmes, la Mère Marie de la Trinité le Rebours ne put que répondre : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Lorsqu'elle fut plus calme, elle se permit de dire à son divin Maître qu'elle n'avait pas été libre d'agir selon ses désirs et que maintenant le temps qui lui restait avant sa déposition, était bien court pour finir ce travail. Cette justification ne fut point acceptée par la voix mystérieuse qui lui parlait. Les reproches devinrent si véhéments qu'incapable d'y résister plus longtemps, la Mère le Rebours se rendit dans l'appartement, et là, prenant des mesures, trouva une facilité inespérée à l'approprier aux usages du culte divin. Aussitôt elle fit venir le charpentier, lui expliqua son dessein et lui dit de chercher dans les bois restés

de la construction ce qui était nécessaire pour l'exécuter. Cet homme reconnut bientôt qu'il n'était pas nécessaire d'acheter d'autres matériaux.

De plus en plus étonnée et ravie, la Mère Supérieure appela ses conseillères et leur raconta ce qui venait de lui arriver. La vénérable Mère Heurtaut en ressentit une grande consolation, et, embrassant sa chère fille spirituelle, l'encouragea à poursuivre son entreprise. Ces plans furent donc exécutés avec tant de célérité que le 28 mai 1707, samedi d'avant l'Ascension, moins de quarante jours après le fait que nous venons de raconter, ce nouveau sanctuaire fut en état d'être béni par M. l'abbé de la Chateigneraie de Marzan, vicaire général de Mgr d'Argouge.

La ferveur des Sœurs, la sainteté éminente de quelques-unes d'entre elles méritaient bien ces faveurs du ciel. Les *Annales* de cette époque contiennent encore plusieurs récits intéressants de révélations et celui de l'apparition d'une Sœur converse venant demander des prières. On y trouve enfin la narration de quelques guérisons obtenues par l'intercession du V. P. Eudes. Avant de commencer, l'Annaliste dit que ce bon Père a dû demander à Dieu cette fondation comme récompense de ses travaux et rappelle que les permissions nécessaires furent accordées quatre mois seulement après sa mort contre toute prévision humaine. Voici son récit :

Une jeune professe avait reçu les derniers Sacrements ; tous les symptômes d'une mort prochaine se montraient en elle, c'est pourquoi on avait allumé près d'elle le cierge béni, lorsque la Mère Supérieure qui regrettait beaucoup ce bon sujet, fut inspirée de faire un vœu à S[t] Mathurin, ou au B. Régis, ou au V. P. Eudes. On voulut savoir si la malade, malgré son délire, pourrait s'y associer, et on lui demanda à qui elle voulait qu'on la vouât. Elle répondit vivement et sans paraître s'en rendre compte : « Au bon Père Eudes. » La Mère Supérieure fit commencer une neuvaine ; immédiatement la fièvre cessa et en très peu de temps le rétablissement de la malade fut complet.

Une novice avait au nez une infirmité naturelle fort incommode pour les personnes qui devaient vivre avec elle. Pleine de confiance, elle fit vœu d'orner le portrait du V. P. Eudes d'un cadre doré si elle guérissait avant sa profession. Le secours du bon Père se fit aussitôt sentir, et l'infirmité disparut entièrement.

La divine Providence se plut encore à récompenser la confiance des Sœurs en sa bonté par de miraculeuses multiplications de leurs provisions. Un jour que la Communauté devait nourrir les meuniers de sa fondatrice, la Sœur cuisinière oublia, non-seulement d'augmenter les provisions, mais même, par une fâcheuse méprise, fit cuire beaucoup moins de viande que de coutume. Après avoir fait connaître son embarras à la Supérieure, elle fut surprise de pouvoir fournir avec abondance à tous les besoins de la maison et des étrangers qu'elle recevait.

Dans deux autres circonstances, la Sœur tourière ne trouva au marché que quelques huîtres, en quantité à peine suffisante pour donner à manger à dix personnes, et à la maison il y en avait alors cent trente. La cuisinière, sainte religieuse, fit une étuvée de ces huîtres et servit facilement ce nombreux personnel.

Bien d'autres faits plus ou moins surnaturels montrent combien ce monastère devait alors être agréable à Dieu.

A la fin des deux triennats de la Mère Marie de la Trinité le Rebours de Vaumadeuc, sa sœur cadette, Marie de l'Annonciation, fut élue. Le fardeau de la supériorité lui parut si au-dessus de ses forces que bientôt elle tomba dans une maladie de langueur. Les prières que les Sœurs firent à S[t] Joseph obtinrent sa guérison, mais jamais sa santé ne se remit complètement, aussi à la fin de son premier triennat supplia-t-elle les Sœurs de ne pas penser à elle.

C'est pendant sa supériorité que mourut comme une sainte une toute jeune pensionnaire, Madeleine Gardin. Cette pieuse enfant avait des tantes religieuses dans les monastères de Rennes et de Vannes. Sa mère la confia à ce dernier lorsqu'elle n'avait que huit ou neuf ans. Elle se fit dès lors remarquer par un grand fond de piété et de crainte de Dieu. C'est avec une grande ferveur qu'elle se prépara à la première communion, et depuis elle ne s'approcha jamais de son Dieu sans s'y être disposée par d'ardentes prières et les pratiques de mortifications que son âge lui permettait.

A la vue de ces saintes dispositions, la Mère Heurtaut répétait à sa tante que Dieu devait avoir des desseins particuliers de grâce sur cette enfant. Il voulait en effet avancer l'œuvre de sa sanctification pour l'appeler bientôt à lui. M[lle] Gardin fut attaquée un an avant sa mort d'une maladie qui exerça sa patience, mais fut impuissante à la vaincre. Cette vertu faisait l'admiration de toutes

les personnes qui l'approchaient. Cependant cette âme innocente se croyait fort coupable et était dans de continuelles inquiétudes sur les peines qu'elle s'imaginait avoir causées aux Sœurs, et souvent priait l'infirmière de leur porter ses excuses.

Voyant son mal s'aggraver toujours davantage, elle sollicita avec instance la faveur de prononcer les vœux de religion. Cette grâce lui fut accordée aux conditions ordinaires du Coutumier. Au moment de choisir son nom, elle hésita à prendre celui de Madeleine, qu'elle portait déjà, disant: « Il faut garder ce nom pour ma sœur, qui sera religieuse et le portera. » L'avenir réalisa cette prophétie ; sa sœur, qui paraissait avoir des goûts fort opposés à la vie religieuse, l'embrassa cependant et demanda le nom de Madeleine, sans avoir connaissance des dernières paroles de son aînée.

Après avoir prononcé ses vœux, la petite Sœur se tournant vers sa tante lui dit, en rappelant les paroles de la Mère Heurtaut : « Voilà les grands desseins de Dieu accomplis en moi. » Elle voulut alors qu'on mît sur son lit les habits religieux et fit remarquer qu'on avait oublié le scapulaire ; elle pria la S^r Directrice d'être sa maîtresse pour qu'elle ne fît rien sans permission, et les novices de lui donner le baiser de paix comme à une de leurs compagnes. Toutes ces actions faites au milieu des plus cruelles souffrances, étonnaient et ravissaient. Voyant le chagrin de sa tante, la bonne petite malade poussa la délicatesse jusqu'à demander à mourir quand celle-ci ne serait pas près de son lit. Dieu exauça ses désirs de le contempler et l'appela à lui le jour de la fête de S^te Madeleine de Pazzi, sa patronne.

Les *Annales* racontent encore plusieurs conversions éclatantes parmi les Pénitentes. L'une d'elles avait caché un énorme péché dans sa confession. Malgré ce sacrilège, son intention était de s'approcher de la communion, mais, le moment venu, il lui fut complètement impossible de sortir de sa place. Une main invisible l'y retenait. Epouvantée de ce fait, elle rentra en elle-même, avoua sa faute et vécut pieusement.

La protection divine empêcha aussi plusieurs évasions fort habilement concertées. Elle s'étendit tout particulièrement sur les Sœurs qui consacraient aux Pénitentes leur dévouement et leur zèle. Plusieurs remarquèrent, qu'aussitôt entrées dans cet emploi, elles furent délivrées des tentations contre la belle vertu.

En 1710, la Mère Marie de la Trinité reprit les rênes du

gouvernement. Elle eut, peu après, à fermer les yeux à Mme du Vaumadeuc, sa mère. Cette dame, après avoir vu quatre de ses filles se consacrer à Dieu dans le monastère, s'y était retirée elle-même depuis deux mois seulement. Sa piété éclairée lui faisait parfaitement comprendre les obligations de ses filles : plutôt que de les voir manquer aux exercices de la communauté, elle préférait se priver, pendant plusieurs jours, du plaisir de les voir. Les fatigues d'une retraite dont elle suivit les exercices avec la plus grande ferveur, hâtèrent sa précieuse mort.

Pendant cette seconde supériorité, la Mère Marie de la Trinité eut encore la douleur de perdre les respectables Mères Marie de Saint-Vincent Lores et Marie du divin Cœur de Jésus Bedault ; mais elle eut aussi la consolation de voir commencer le monastère de La Rochelle en 1714.

Mgr d'Argouge, par un sentiment d'attachement à la communauté, avait retardé cette fondation. Il conserva cette affection jusqu'à sa mort, arrivée le 16 mars 1716. L'Évêque de Bérite, qui le suppléait dans les fonctions épiscopales, se montrait encore plus prévenant pour les Sœurs. Il avait une particulière dévotion à dire la messe dans leur chapelle, à cause de la confrérie du Sacré-Cœur dont il faisait partie. Sa complaisance pour les Sœurs alla jusqu'à leur accorder d'y faire une ordination et la consécration des pierres sacrées. C'est lui encore qui fit insérer dans le livre intitulé : *Les Instituts de l'Église*, ce qui concerne l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité, avec le portrait de la Sr Marie de l'Enfant-Jésus de Soulebieu. La notice rédigée par ce prélat commence ainsi : « L'Ordre de Notre-Dame-de-Charité est dédié aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. C'est leur charité qui inspire le quatrième vœu des religieuses (1). »

Ce quatrième vœu était alors pratiqué avec un grand zèle dans le monastère. Vers l'arrivée de Mgr de Bérite, on y reçut une pauvre misérable qui faisait partie d'une bande de voleurs. A son entrée, la grâce avait pu un instant toucher cette malheureuse ; mais bientôt elle retomba dans son endurcissement, et pendant deux ans sa conversion parut impossible. Après ce long séjour, elle fut atteinte d'une dangereuse maladie. Jour et nuit, les Sœurs demandèrent à Dieu sa conversion. Elle avait refusé les derniers Sacrements ; au moment où l'on désespérait de son salut, elle les demanda d'elle-même et manifesta les plus vifs sentiments de

1. Nous n'avons pu trouver le nom de famille de cet évêque. Il s'appelait Timothée. Ce ne peut être celui qui fut envoyé en Chine.

pénitence. Ce fut un spectacle bien consolant pour les Sœurs. Cette pauvre fille ne cessait de leur témoigner sa reconnaissance et de leur dire qu'elle leur devait son salut. Quand le Saint-Sacrement entra dans sa cellule, elle voulut absolument faire une confession publique de ses crimes, et en faire une amende honorable à ce Dieu de miséricorde, à genoux et la corde au cou. Elle ne mourut pas de cette maladie ; à peine guérie, malgré sa faiblesse, elle sollicita la permission de se livrer aux austérités de la pénitence la plus rigoureuse. Pour bien prouver à ses compagnes la sincérité et la parfaite liberté de son changement, elle tint absolument à faire devant elles la réparation de ses fautes telle qu'elle l'avait déjà faite sur son lit ; ce touchant spectacle les émut vivement. Ses sentiments d'humilité et de componction ne se démentirent point jusqu'à sa mort qui eut lieu le 8 décembre 1713. La Vierge Immaculée voulut sans doute lui donner elle-même l'assurance de son pardon.

La Mère Marie de l'Annonciation avait succédé à sa sœur, à l'Ascension 1716. C'est elle qui reçut au couvent Mgr de Tressan, qui ne fit que passer sur le siège de Vannes pour aller occuper celui de Nantes. La bienveillance de ce prélat avait rempli les Sœurs d'espérance ; les *Annales* disent naïvement que le bien qu'il accomplit à Nantes ne pouvait se voir sans une espèce de jalousie. Mgr de Caumartin qui lui succéda se montra très édifié de la régularité de la maison, mais lui aussi ne fut que bien peu de temps à Vannes. En 1719, il était déjà évêque de Blois.

Sous Mgr Fagon qui gouverna le diocèse de 1720 à 1742, le monastère fut moins heureux. Cet évêque avait évidemment des tendances jansénistes, et peut-être des préventions contre le V. P. Eudes. Sa première visite au couvent fut l'occasion d'un vrai désordre, car il laissa pénétrer avec lui la foule du peuple. Heureusement, la Mère le Rebours, avertie de ce qui s'était déjà passé dans d'autres communautés, avait pris ses précautions pour que rien ne fût dérobé et pour que les Pénitentes restassent en sûreté. Le récit de cette visite fait parfaitement comprendre tout ce que le caractère de ce prélat avait de cassant et d'autoritaire. Les rapports qu'il eut avec le couvent continuèrent à porter cette empreinte et occasionnèrent de grandes peines et de nombreuses souffrances.

Le 21 mai 1722, la Mère Marie de la Trinité le Rebours fut

réélue pour la cinquième fois. Quelques semaines après, elle eut la douleur de perdre la généreuse fondatrice du monastère. Depuis plus de trente ans, cette pieuse dame y menait la vie la plus édifiante. La notice qui lui est consacrée fait bien voir ce qu'étaient les femmes chrétiennes de cette époque. Il y aurait là aussi une étude fort intéressante à faire sur les rapports des seigneurs avec leurs vassaux. Ceux-ci ne sont qu'une extension de la famille pour ces grands propriétaires, pénétrés de leurs devoirs. Il y a de part et d'autre une confiance et une affection mutuelles, pleines de respect du côté des paysans et de bonté du côté des maîtres. Ceci nous explique le mauvais accueil fait dans les campagnes bretonnes aux réformes révolutionnaires.

Voici l'inscription mise sur la tombe de la fondatrice, dans la chapelle des Sœurs :

« Ci-gît haute et puissante dame, Anne de Goulaine, marquise du dit lieu, du Plessis Josso, de Rosmadec et autres, fondatrice de ce monastère, y décédée et inhumée le 8 juillet 1722, âgée de 82 ans, qu'elle a remplis de vertus et de mérites, s'étant signalée par sa piété, sa charité envers les pauvres, et son affection et tendresse pour cette maison qu'elle a comblée de ses bienfaits. »

Le monastère eut dans la suite beaucoup de difficulté à obtenir l'exécution des legs que cette dame lui avait faits. Tous les efforts auraient été infructueux sans le zèle et la persévérance de la S^r Marie de la Trinité de Rosmadec, petite-fille de la défunte. Ce nom nous suggère une observation. Ordinairement deux religieuses du même monastère ne portent pas le même nom. Mais la réputation de sainteté laissée par la Mère Marie de la Trinité Heurtaut était telle qu'il fut fait à Vannes pendant longtemps une dérogation à cet usage ; nous y trouvons au moins trois religieuses s'appelant Marie de la Trinité.

Mgr Fagon prit, cette année 1722, une mesure qui affligea beaucoup la communauté : il interdit aux Pères Jésuites tout ministère dans les maisons religieuses de son diocèse. Or, depuis la fondation de la maison, ces Pères lui avaient rendu de constants services et en avaient été les confesseurs extraordinaires. Le Prélat poussa la chose si loin que les Sœurs ayant une fondation qui les obligeait à faire donner tous les quinze jours une exhortation aux Pénitentes par un Père Jésuite, Sa Grandeur ordonna qu'il n'y aurait que deux religieuses à y assister et que toutes les autres sortiraient de la chapelle pendant cet exercice. Cet interdit ne fut levé qu'après la mort de cet évêque en 1742.

La communauté avait depuis longtemps comme confesseur M. Vincent, saint prêtre, qui lui prodigua ses services. Sa mort, arrivée en 1727, donna lieu à de grandes difficultés. Son successeur ne sut pas gagner la confiance générale, et s'imposa trop à la Mère Marie de l'Annonciation qui venait d'être réélue. Il dispensait de l'oraison et de l'office les religieuses qui avaient des emplois fatigants. La Mère déposée, Marie de la Trinité, crut devoir faire des représentations à Mgr Fagon, qui changea le confesseur. Le calme revint immédiatement dans la communauté.

La Mère Marie de l'Annonciation ne vécut que quelques mois après ces faits. Le Vendredi-Saint elle voulut encore faire un acte public de mortification au réfectoire. Mais en remontant à sa chambre, elle ne put s'empêcher de dire à sa Sœur Marie de la Trinité : « Je vous jetterai bientôt ma haire », voulant parler de la supériorité. En effet, il lui fut impossible de descendre au chœur le dimanche de Pâques, et huit jours après elle mourut en produisant de continuels actes d'abandon à la divine miséricorde.

La vie de cette Mère ne nous a point été conservée par les *Annales ;* on peut cependant juger qu'elle a été avec sa sœur une des plus grandes Supérieures de l'Institut.

Un retard de quelques semaines permit la réélection de la Mère Marie de la Trinité, déposée depuis un an. Elle eut la consolation de recevoir au noviciat, dans l'année 1730, dix postulantes, pleines de talents et de vertus. Ce fut un grand secours pour les emplois, et en même temps le temporel de la maison se trouva amélioré par leurs dots. Ces faveurs furent attribuées à S[t] Joseph, auquel la communauté adressait de ferventes prières.

Ce fut avec grande joie que la Mère le Rebours reçut les lettres de convocation pour l'assemblée générale de 1734. Elle s'y rendit avec la S[r] Marie de Jésus-Mourant Dubois, et fut heureuse de voir la plus parfaite uniformité établie dans l'Institut. Les *Annales* de Caen disent que la présence de ces deux Sœurs dans ce monastère, y excita encore davantage l'amour des Sacrés-Cœurs. Le lecteur n'en sera pas surpris, car il a pu voir que le monastère de Vannes avait exercé un apostolat très actif et très fructueux pour répandre cette dévotion autour de lui.

Dans la notice sur la S[r] Marie de la Trinité Peseron, morte en 1732, on la voit s'appliquer à composer le chant des offices des Sacrés-Cœurs. Il y a bien des raisons de croire que c'est là que le célèbre Père Beurrier trouva les germes de sa vocation à la

Congrégation de Jésus et Marie. A peine prêtre, il prêcha dans le monastère la profession de son unique sœur, Marie de Sainte-Anne Beurrier. C'est par erreur que l'auteur des *Modèles du Clergé,* a fait entrer cette religieuse aux hospitalières de Vannes. Elle fut professe de Notre-Dame-de-Charité et mourut le 28 septembre 1754, jeune encore, mais déjà mûre pour le ciel. Elle avait été en partie élevée dans le couvent et avait bientôt manifesté le désir de s'y consacrer à Dieu. Son frère, dans le discours de sa profession, commenta ces paroles adressées autrefois à Abraham : « *Egredere de... cognatione tuâ, et veni in terram quam monstravero tibi.* Eloignez-vous de votre famille, et venez dans la terre que je vous montrerai. (Genèse, 12.) » Il en fit une application si habile que déjà on put juger du degré d'éloquence auquel il s'élèverait plus tard.

Il prêcha ensuite aux Sœurs les grandeurs du divin Cœur de Jésus, et le fit avec une onction si touchante, qu'il émut vivement son auditoire. Dans cette circonstance cependant, il montra le peu de cas qu'il faisait des vains applaudissements. Au lieu de complimenter les religieuses sur leurs vertus et leurs bonnes œuvres, il leur donna une leçon d'humilité. Expliquant ces paroles : « *Videbam Satanam sicut fulgur de cœlo descen-* « *dentem. Je voyais Satan qui tombait du ciel comme un* « *éclair.* (S[t] Luc, 18.) » Il montra que le Sauveur voulait faire entendre cet avis à ses disciples : Apprenez que ces démons que vous chassez en mon nom de ces possédés, n'ont perdu leur place au ciel que par leur orgueil et que vous ne pouvez les y remplacer qu'en imitant l'humilité de S[t] Michel et de ses Anges.

L'auteur de sa vie dit qu'il prêcha pareillement la fête du Saint-Cœur de Marie et gagna bien des âmes à cette pieuse dévotion.

Il n'est pas douteux non plus que c'est à la prière de sa sœur qu'il composa ses pieuses méditations pour les octaves de ces deux fêtes.

Tous ces faits postérieurs de plusieurs années à la date de 1734, prouvent parfaitement que toujours l'ardeur du prosélytisme se maintint dans ce monastère. Le culte des Sacrés-Cœurs y avait été fortement implanté par les Sœurs fondatrices. La vie de la S[r] Marie de l'Incarnation Cadiou, dont la mort n'arriva que cette année, en fournit de nouveaux témoignages. Ses rapports avec le V. P. Eudes ont été précédemment racontés. La longue existence de cette fervente Religieuse contribua efficacement à maintenir dans le monastère l'esprit du Fondateur.

Devenue Sœur de chœur, elle occupa à peu près toutes les charges de la maison, excepté celle de supérieure. Quand on lui parlait de cet emploi, elle répondait avec une assurance qui semblait lui venir d'en haut que jamais elle n'y serait nommée, qu'il y avait impossibilité puisque son noviciat ne l'avait préparée qu'à faire la cuisine. Elle ne le fut pas, en effet, au grand étonnement des Pères Jésuites qui reconnaissaient combien elle en était digne.

Pendant près de trente ans, ses succès au milieu des Pénitentes furent si consolants, que les Supérieures l'y laissèrent presque toujours. La S^r Marie de l'Incarnation savait parler à ces pauvres filles avec tant de force et de douceur qu'il leur était impossible de lui résister. La plupart des conversions et des morts précieuses racontées précédemment arrivèrent sous sa direction. Elle avait donc autorité pour parler des grâces que Dieu accorde aux Sœurs qui s'occupent du salut des âmes.

« Je puis assurer, dit-elle, qu'il les en comble. Que de fois, revenant de faire le catéchisme à nos Sœurs pénitentes, Dieu ne m'a-t-il pas fait goûter l'effet de son infinie bonté en répandant dans mon âme une paix et une consolation intérieures qu'il m'est impossible d'exprimer ? Je n'ai cependant rien fait pour mériter ces faveurs, je vivais fort naturellement, en bête, perdant intérieurement beaucoup de temps. Un jour, j'étais dans le chœur de nos Sœurs pénitentes, lorsque je me sentis fortement inspirée de réciter l'Office de l'Immaculée Conception. Sa longueur m'y donnait bien de la répugnance. Sentant cependant qu'une grande grâce devait être la récompense de cette prière, je la fis et reçus l'anéantissement de toute impression contraire à la pureté. »

Rien n'indique de quelle nature fut cet insigne privilège, mais cette vénérable Sœur insinue qu'il est dû plus ou moins à cette fonction. Son témoignage est bien précieux pour toutes celles qui continuent cette œuvre de suprême charité.

Il ne faudrait pas cependant penser que souvent cette directrice si expérimentée ne ressentit pas les épines et les difficultés de cet emploi. De l'ensemble des *Annales*, il ressort que le plus souvent les personnes qui se réfugiaient dans les monastères étaient moins bien élevées encore que de nos jours, avaient des formes plus grossières, une opiniâtreté plus difficile à vaincre. Souvent elles étaient enfermées contre leur volonté et elles n'avaient pas l'espérance de voir jamais s'ouvrir les portes du monastère. D'un autre côté, une autorité supérieure imposait aux Sœurs l'obligation de les supporter et de les garder malgré leur

méchanceté. Une de ces pauvres âmes avait conçu une telle aversion pour sa charitable maîtresse que son visage devenait hideux à sa seule vue. Elle ne pouvait cependant s'empêcher d'avouer que c'était une sainte, qui lui avait dévoilé des choses connues de Dieu seul et que c'était même cela qui l'empêchait de soutenir ses regards. A force de prières et de persévérance, la S[r] Marie de l'Incarnation finit par gagner ce cœur qui paraissait si indomptable et par le faire se réconcilier avec Dieu.

Il serait difficile de préciser quelle vertu brilla davantage dans cette vénérable Sœur. L'auteur de sa biographie dit :

« Nos Sœurs les plus anciennes, qui ont le plus vécu avec elle, sont obligées de lui rendre un témoignage bien glorieux, capable, à lui seul, selon la pensée de plusieurs, de la faire canoniser : Jamais elle n'a été vue manquer à un *iota* de la règle ; toujours sa régularité a été exacte et scrupuleuse. On voyait avec admiration cette vénérée fondatrice pratiquer tous les assujettissements enseignés dans le noviciat, demander ses congés pour les plus petites choses, aller et venir par le monastère avec le recueillement usité dans le grand silence. Persuadée, comme elle le répétait souvent, qu'un seul cheveu de l'épouse ravit le cœur de l'époux, elle était affectionnée aux plus petites pratiques de vertu. On peut dire que sans faire aucune action d'éclat, elle a brillé elle-même comme un soleil dans le temple de Dieu. »

De l'ensemble de sa vie il résulte que la S[r] Marie de l'Incarnation avait une idée très haute du mérite de l'obéissance. Elle avait pour ses Supérieures un respect qui allait jusqu'à la vénération. Cette disposition était d'autant plus admirable que, sauf les deux premières, elle avait vu entrer toutes les autres dans le monastère et avait contribué à leur formation religieuse. Mais sa foi vive ne lui laissait voir que Dieu seul dans les personnes revêtues de son autorité. A la première élection de la Mère Marie de la Trinité le Rebours, qui n'avait que trente-quatre ans, elle lui fit naïvement part de ses impressions : « Je faisais réflexion ce matin, ma chère Mère, dans mon oraison, sur la conduite de Dieu à l'égard des personnes qu'il choisit pour partager avec lui le gouvernement de ses créatures, et je me disais : Voilà donc, mon Dieu, celle désormais par qui vous nous parlerez ; voilà notre Moïse, notre Josué, celle enfin à qui vous communiquerez votre esprit et qui nous annoncera tous vos oracles. » Cette communication de l'esprit de Dieu aux supérieurs légitimes faisait souvent l'objet de ses méditations. Aussi, sa conduite était une copie fidèle des exemples d'obéissance et de simplicité qui se lisent dans les Pères du désert.

Elle montra une grande patience dans les infirmités de la vieillesse. Rien ne fut capable de ralentir sa ferveur, de diminuer sa régularité. Pleine d'amour pour le Dieu de l'Eucharistie, que depuis de longues années, elle recevait tous les jours, elle se traînait au chœur avec une énergie surhumaine pour avoir le bonheur de communier. A l'infirmerie, sa charité, son affabilité excitaient l'admiration des autres malades. Sa vertu n'avait rien d'austère et de chagrin, elle prenait simplement ce qui lui était présenté pour son soulagement.

Quelques mois avant sa mort, elle voulut encore faire les exercices de la solitude annuelle. Mais que pouvait-elle ajouter à son union ordinaire avec Dieu ? Depuis longtemps il était l'unique objet de toutes ses pensées et de tous ses entretiens. Plusieurs fois le jour cependant, elle se faisait lire quelques pages d'un livre de piété ou les exercices de préparation à la mort. Par un acte particulier, elle s'était dépouillée en faveur des âmes du Purgatoire, de tous ses mérites, de tout ce qu'elle avait souffert et de tout ce qu'elle aurait à souffrir ; elle avait même fait l'abandon, pour leur soulagement, des prières que l'on ferait pour elle après sa mort. Depuis cette complète cession, Dieu ne paraissait conserver la vie de cette sainte Religieuse que pour prolonger ses souffrances ; elles étaient si vives qu'il ne lui était pas possible de les faire comprendre. Rien n'égalait cependant l'état d'abandon intérieur où elle était réduite. Mais jamais sa fermeté à se conformer au bon vouloir divin n'en fut ébranlée. Son seul désir était de souffrir et de mourir dans l'acte du plus pur amour. Cettte grâce lui fut accordée le jour de l'octave de la fête du Saint Cœur de Marie, auquel elle avait une si grande dévotion. Deux Pères Jésuites rendirent, après sa mort, un éclatant témoignage à sa sainteté.

Le dernier jour de sa vie, la S^r Marie de l'Annonciation eut la consolation de signer un accord conclu avec les fondateurs de la maison, héritiers de la marquise de Goulaine. Les débats avaient été longs et pénibles. Mgr Fagon indiqua les bases d'un arrangement, et les Sœurs furent heureuses de terminer cette délicate affaire.

# CHAPITRE V

**Supériorité de la Mère Marie de l'Assomption Dubois. — Mort de la Mère Marie de la Trinité le Rebours de Vaumadeuc. — Elections des Mères Marie de l'Enfant-Jésus de Vaumadeuc, Marie de Saint-Avoye du Bouëttier de Kerorguen et Marie de Sainte-Agathe Buat de la Croix. — Expulsion des Sœurs. — Infructueux essai de reconstitution du monastère après la Révolution.**

Le 26 mai 1735 eut lieu l'élection de la Mère Marie de l'Assomption Dubois. Cette nouvelle Supérieure appartenait à une famille honorable d'Hennebont, où la piété était héréditaire. Trois de ses frères se consacrèrent à Dieu dans le sacerdoce et la vie religieuse. La réputation de la Mère Heurtaut engagea ses parents à lui confier l'éducation de leurs trois filles, et les deux plus jeunes furent les Srs Marie de l'Assomption Dubois et Marie de Jésus Mourant ; toutes deux ont laissé dans le monastère de profondes traces de vertus.

Dès l'arrivée au couvent de la jeune Dubois, la Mère Marie de la Trinité Heurtaut reconnut qu'elle deviendrait une parfaite religieuse, et bien qu'elle ne fût encore qu'une petite pensionnaire, elle la faisait chanter au chœur. L'enfant trouva un grand attrait à ce pieux exercice et toute sa vie elle aima la sainte psalmodie. De son noviciat, un trait de mortification nous a été conservé. On servit au réfectoire un plat de poisson tout corrompu. La jeune novice, malgré sa délicatesse bien connue, mangea toute sa portion. La directrice, qui examinait secrètement la conduite des jeunes Sœurs en cette occasion, fut si contente de la générosité de la Sr Marie de l'Assomption, qu'elle lui accorda trois communions de plus.

Quand elle eut fait profession, après avoir exercé quelques fonctions dans l'intérieur de la communauté, elle se vit bientôt chargée elle-même de la direction du noviciat. Son humilité s'alarma de la responsabilité de cet important emploi ; il fallut toute la force de l'obéissance pour le lui faire accepter. Mais pendant les trois ans qu'elle occupa cette fonction, souvent on la vit toute en larmes, si bien que, par crainte de voir s'altérer sa santé, les Supérieures la remplacèrent et lui donnèrent l'éco-

nomat. Dans cette nouvelle charge ses prières obtinrent souvent des secours tout providentiels à la communauté.

Sa constante sollicitude fut d'alléger de tout son pouvoir le poids du gouvernement à ses Supérieures. Si leurs vues étaient opposées aux siennes, elle ne laissait pas d'en soutenir la mise en pratique avec une complète abnégation. La confiance que les Supérieures lui témoignaient de leur côté lui occasionna quelques peines. Des caractères plus ou moins chagrins et jaloux la voyant toujours grave et sérieuse, s'imaginaient que c'était une fierté venant de ce qu'elle avait l'oreille de la Mère Supérieure. Du reste, la S^r Marie de l'Assomption ne s'excusait point, et prenait volontiers l'odieux des ordres dont elle n'avait que l'exécution.

Une prophétie de la Mère Heurtaut mal comprise faisait croire qu'elle ne serait jamais Supérieure. Un jour, la S^r Marie de Sainte-Cécile le Gouvello, que l'abord sérieux de la S^r Marie de l'Assomption glaçait, dit naïvement à cette vénérable religieuse : « Ah ! mon Dieu, ma Mère, que j'aurais de peur si ma S^r Marie de l'Assomption devenait Supérieure. » « Soyez tranquille, avait répondu la bonne Mère, vous ne le verrez jamais. » En effet, cette Sœur mourut en 1733, deux ans avant l'élection de celle qui faisait son effroi.

Pendant l'absence de la Mère le Rebours pour l'Assemblée de 1734, la Mère Dubois gouverna la communauté en qualité d'Assistante ; les Sœurs virent alors combien leur appréhension était peu fondée, et ainsi son élection de l'année suivante causa une joie universelle. En effet, la communauté goûta sous sa direction une parfaite tranquillité. Les fondations diverses et les dons reçus vers cette époque sont la meilleure preuve que le public continuait à avoir une haute estime de la ferveur des Sœurs et de l'utilité de leur œuvre.

En 1737, la petite vérole ravagea le couvent ; une Sœur en mourut. Elle fut suivie de près par une pauvre petite négresse que des circonstances tout à fait extraordinaires y avaient amenée. Le caractère sauvage de cette enfant, son ignorance de la langue française avaient d'abord donné beaucoup de peine aux Sœurs. La bonté finit cependant par agir sur son cœur. Au moment où l'on s'y attendait le moins, elle montra un vif désir de s'instruire et de recevoir le baptême. Jusqu'alors, elle n'avait manifesté que de la crainte à la vue des prêtres ; le jour de l'enterrement de la S^r Marie de Sainte-Rosalie Limèche, elle les suivait, demandant avec instance la grâce du saint baptême.

Quelques jours après, cette pauvre négresse fut elle-même atteinte de la maladie et avec tant de violence que sa mort parut aussitôt inévitable. Avec les progrès du mal, le désir du baptême augmentait dans cette âme. Il lui fut administré, et les effets en devinrent sensibles. Si, par hasard, les personnes qui la soignaient, s'oubliaient à l'appeler de son ancien nom, elle reprenait aussitôt : « Moi, chrétienne; moi, m'appeler Marie-Ursule. » Chaque jour, le confesseur était obligé de la visiter et elle lui accusait, avec de vifs sentiments de regrêt, les légères fautes qu'elle croyait avoir commises. Elle mourut ainsi avec la blanche robe de son innocence baptismale, et fut enterrée dans le cimetière du couvent.

Avant sa déposition, la Mère Marie de l'Assomption commença un nouveau corps de bâtiment. Les vues de Mgr Fagon différant de celles de la communauté, furent cause que ce corps de logis fut moins commode qu'il n'eût été désirable. Malgré la déférence des Sœurs aux idées de ce prélat, celui-ci se brouilla avec elles et cessa de les visiter. Ces constructions étaient nécessaires, car la maison paraît être arrivée à cette époque à son plus complet développement. La communauté devait se composer d'une cinquantaine de religieuses. Parmi les dames pensionnaires, on trouve plusieurs noms appartenant aux meilleures familles de Bretagne. Les petites pensionnaires variaient entre vingt-cinq et trente. Il devait y avoir deux classes de Pénitentes ; leur occupation était la fabrique du *basin,* étoffe croisée de fil et de coton. Malgré les dons assez nombreux et le produit de ce travail, la pauvreté fut toujours très grande. La cause principale en fut les constructions fréquentes. La première pierre de celle dont nous parlons fut posée, au nom de Jésus, Marie, Joseph, par trois petits enfants pauvres.

A l'Ascension de 1741, la Mère le Rebours fut placée de nouveau à la tête de la communauté. Le 16 février 1742 mourait Mgr Fagon. Les vicaires capitulaires, nommés par le chapitre, levèrent immédiatement l'interdit porté contre les Pères Jésuites et plusieurs autres saints prêtres, et aussitôt la Mère Marie de la Trinité se hâta de faire prêcher une retraite à la communauté par le R. P. Yven, missionnaire renommé.

En 1745, le monastère obtint du Chapitre l'autorisation de construire un four et de boulanger son pain. Les Sœurs sollicitaient cette permission depuis longtemps et n'avaient jamais pu l'obtenir. Le monastère, nous l'avons vu, était bâti sur un fief

dépendant du Chapitre ; il devait se servir du four et du moulin de la seigneurie. Ces droits paraissent étranges de nos jours ; ils étaient alors l'équivalent d'une location, d'un fermage, et étaient bien moins onéreux pour les preneurs ; ceux-ci, ces droits réservés, étaient vraiment propriétaires.

Mgr de Jumilhac, évêque de Vannes de 1742 à 1746, n'eut que bien peu de rapports avec la communauté.

Mgr de Bertin présida en 1750 la réélection de la Mère Dubois. Elle avait déjà repris la charge en 1747. Cette Mère était alors fort malade et à côté d'elle mourait sa sœur, Marie de Jésus-Mourant Dubois, religieuse fort remarquable qui avait rendu de grands services à la Communauté. Pour ne pas augmenter le mal de la Mère Supérieure, il fallut lui cacher cette mort. Les ferventes prières des Sœurs obtinrent la prolongation de ses jours, et elle put faire célébrer très solennellement le centenaire de la fondation de l'Ordre, par Mgr Molé, en 1751. Le concours du peuple fut considérable pendant ces trois jours de fête. Les hommages d'actions de grâces y furent rendus aux Sacrés-Cœurs.

Le 22 décembre de l'année suivante mourait saintement, à l'âge de quatre-vingt-sept ans et après soixante-sept ans de vie religieuse, la Mère Marie de la Trinité le Rebours du Vaumadeuc. Nulle religieuse n'avait contribué autant qu'elle au développement de la maison de Vannes. La confiance de ses Sœurs la plaça constamment à la tête de la Communauté quand la Règle le permit. Elle apparaît dans sa trop courte biographie comme une des plus remarquables Supérieures de l'Institut.

Moins d'un an après mourait aussi la Mère Marie de l'Assomption Dubois, dans l'octave de la fête du divin Cœur de Jésus, le 27 octobre 1753. Une Sœur en a laissé le portrait suivant dans ses mémoires :

« Que j'aime à me rappeler les exemples de vertus qu'elle nous donnait, et en particulier, la foi vive qui l'animait dans les trois exercices principaux de piété qui nous sont prescrits : la communion, l'office divin et l'oraison. Son amour pour Notre-Seigneur ne la laissait manquer aucune communion, malgré ses nombreuses occupations. Jusqu'où n'a-t-elle pas porté son zèle pour animer les âmes à chercher dans ce banquet sacré leur force et leur consolation ? Combien ne craignait-elle pas pour les jeunes Religieuses ce poison subtil mais funeste d'un scrupule mal fondé qui, éloignant de la source de vie, laisse l'âme dans sa langueur ? Dans l'oraison, sa disposition ordinaire était une foi pure et une profonde humilité. Elle se regardait comme une bête de charge, incapable d'avoir une bonne pensée, mais enrichie du sang de

Jésus-Christ. Comment rendre son ardeur pour le saint office, surtout la ferveur qui l'animait aux fêtes des divins Cœurs de Jésus et de Marie.

« C'est dans cette solide piété que se nourrissaient ses autres vertus. Son espérance en Dieu était si ferme qu'elle ne lui a jamais permis de se livrer volontairement à la moindre pensée de découragement ; son amour pour Dieu si parfait que, sans lui faire goûter aucune consolation, il la soutenait dans la privation des satisfactions les plus permises. Elle préférait toujours le moindre de ses devoirs à toutes les jouissances. Aussi cette chère Mère nous recommandait sans cesse de n'agir qu'en vue de Dieu, de n'espérer de secours que de Dieu, de ne nous attacher qu'à Dieu et de fuir les applaudissements des créatures, car agir par ce motif, c'est déplaire infiniment à Dieu. »

Comme c'était une pulmonie qui causait sa mort, la Mère Dubois la voyait venir lentement et s'y préparait avec le plus grand calme. Avec une énergie surhumaine, elle faisait mettre dans un ordre parfait toutes les affaires de la communauté : la Sœur secrétaire venait écrire près de son lit ; les Chapitres se tenaient dans sa chambre, et autant que ses forces le lui permettaient, elle y faisait les entretiens à la communauté. Une des dernières fois qu'elle parut au chœur, ce fut pour assister à l'élection de la Mère Marie de l'Enfant-Jésus du Vaumadeuc qui lui succéda.

Nous n'avons pu retrouver la vie de cette nouvelle Supérieure. Elle était nièce des Mères le Rebours du Vaumadeuc et avait certainement hérité de leur esprit et de leur vertu. La Communauté avait alors pour supérieur un ecclésiastique plein de zèle, sans doute, mais très autoritaire et voulant tout réformer. Il trouva dans la jeune Mère une opposition calme et mesurée à laquelle il était loin de s'attendre.

L'activité de la Mère Marie de l'Enfant Jésus s'employa dans les poursuites nécessaires à l'acquisition d'un terrain qui devait donner au monastère un fort bel enclos. Le récit de ces démarches remplit près de vingt grandes pages. Il fallut des placets au Roi et à presque tous les dignitaires des Etats de Bretagne. Il est inutile d'entrer ici dans ces détails. Leur lecture procure cependant une consolation, elle montre la divine habileté avec laquelle Dieu sait tirer le bien du mal. La révolution a détruit cette législation qui, dans le dix-huitième siècle, était le grand obstacle à l'expansion du bien. Cette lecture nous apprend encore que les difficultés modernes suscitées aux ordres religieux ne sont qu'un retour à ces usages surannés et que les gouvernants de nos jours ne sont que de vulgaires copistes.

La Mère Marie de Saint-Avoye du Bouëttier eut la consolation de conclure l'achat si patiemment préparé par la Mère Marie de l'Enfant-Jésus. L'enclos du monastère fut ainsi fort agréable et très vaste, tel à peu près qu'il se voit à l'hôpital aujourd'hui. Cette Supérieure y fit des arrangements qui lui permirent de fournir de l'eau à la cuisine, à la buanderie et au jardin, mais l'écoulement de ces eaux donna lieu à un procès fort long et fort dispendieux.

Pour sanctifier ce nouvel agrandissement, la Mère de l'Enfant-Jésus, après sa déposition, y fit élever un magnifique calvaire. Dans une crypte au-dessous se trouvait une chapelle dédiée à la Sainte-Famille. Un groupe y représentait Jésus, Marie et Joseph. L'érection du Christ se fit avec beaucoup de solennité et cette cérémonie excita la ferveur dans tous les cœurs.

La suppression de la compagnie de Jésus, ordonnée par le parlement de Bretagne, le 27 mai 1762, sur les fameux *Comptes-rendus* de Caradeuc de la Chalotais, causa une vive peine à la Charité de Vannes. Les rapports entre le monastère et ces saints religieux avaient été continuels. Il est évident qu'ils avaient contribué à le garder de tout envahissement du jansénisme. Leur saine doctrine sur la communion y était en honneur ; les vies des Sœurs nous font connaître que beaucoup d'entre elles faisaient la communion quotidienne.

Peu après ce déplorable événement, la communauté se vit elle-même sérieusement menacée par le sage refus que fit la Mère Supérieure de recevoir parmi les pensionnaires une personne que sa conduite devait faire mettre aux Pénitentes. L'Intendant de Rennes, son subdélégué à Vannes, le parlement lui-même, s'occupèrent de cette bagatelle. La Supérieure dut fournir les lettres-patentes, faire des rapports sur le but de l'Ordre, mettre en mouvement tous les amis du couvent ; ce ne fut qu'à ce prix qu'il échappa à un sérieux danger de suppression.

La Mère Marie de l'Enfant-Jésus le Rebours, réélue en 1768, sollicita de nouvelles indulgences pour tout l'Institut. Le bref nouveau accorde quatre indulgences plénières : 1° le dimanche du Bon-Pasteur, 2° à la fête de sainte Madeleine, 3° le 2 août, jour de la Portioncule, et 4° le jour de la fête de sainte Françoise Chantal. Le même sentiment de dévotion la porta à demander aux Pères Capucins, Dominicains et Lazaristes, l'affiliation de sa Communauté aux mérites de chacun de ces Ordres.

A partir de ce moment, les *Annales* deviennent très incomplètes. Elles nous donnent plusieurs petits faits sans grande liaison entre eux. L'examen de ces documents apprend que la ferveur continuait à être très grande dans la maison, le zèle pour le quatrième vœu très ardent, et les bénédictions divines sur le temporel et le spirituel très abondantes. Enfin, nous trouvons des détails minutieux sur des dons et des fondations pour l'entretien des Pénitentes, sur l'entrée toute providentielle de quelques-unes d'entre elles, sur leurs saintes morts. Une de ces Pénitentes promit à ses derniers moments que si Dieu lui faisait miséricorde, elle lui adresserait de si ferventes prières que la communauté s'en apercevrait. Peu de temps après son décès, deux jeunes personnes ardemment désirées par la communauté, demandèrent leur entrée au noviciat. Les circonstances de cette admission firent penser aux Sœurs que cette sainte âme avait sollicité et obtenu de Dieu des continuatrices de l'œuvre, cause de son salut.

Les Mères Marie de l'Enfant-Jésus le Rebours du Vaumadeuc et de Sainte-Avoye du Bouëttier de Kerorguen gouvernèrent alternativement la communauté jusqu'au 30 mai 1789 : alors fut élue la Mère Marie de Sainte-Agathe Buat de la Croix.

C'est sous le gouvernement de cette Mère qu'eut lieu la dissolution de la communauté, dans la première quinzaine d'octobre 1792. Toutes les Sœurs sortirent revêtues de leur saint habit et se retirèrent ensemble dans une maison particulière. Leur intention était d'y pratiquer la Règle autant que les circonstances le permettraient. Le bonheur de vivre réunies était un grand adoucissement à leurs peines. Toutes les religieuses des autres communautés de Vannes gardèrent la même ligne de conduite, et, au milieu de ces persécutions, donnèrent le beau spectacle d'une invincible fermeté et d'un courageux attachement à leur sainte vocation. Bientôt, le 24 octobre, un nouvel arrêté de la commune de Vannes les obligea à la plus cruelle des séparations. Voici un extrait de cet arrêté :

« Le Conseil général étant réuni, un membre de la Commune a exposé que, depuis l'évacuation des maisons religieuses, les Filles qui y vivaient en communauté s'obstinent à conserver le vêtement monastique, qu'elles sont rassemblées en grand nombre dans quelques maisons particulières contre les dispositions du réglement qui leur défend de demeurer plus de deux dans la même maison ; qu'elles sont toujours soumises aux ordres de leurs ci-devant Supérieures, dont elles reçoivent les ordres qui leur sont portés par les anciennes Sœurs converses ou domestiques des ci-devant monastères ; qu'enfin ces Supérieures s'arrogent une autorité désormais réprouvée par la loi, s'en

servent pour captiver leurs ci-devant Sœurs sous le joug de l'obéissance à leur ancienne Règle ; que, sous prétexte qu'elles n'ont pas d'autres habits, elles portent et font porter à leurs subordonnées le voile, la guimpe, le scapulaire qui ne leur sont d'aucune utilité comme vêtement, mais que ce ne sont que de simples attributs de costume soit-disant religieux, qu'elles démontrent par là l'opiniâtreté avec laquelle elles suivent le plan de conduite qui a nécessité leur dispersion ; qu'il devient, par conséquent, de plus en plus pressant de prendre un parti à l'égard des ci-devant Supérieures...

« Le Conseil général enjoint donc aux Supérieures des monastères du Père-Eternel, de Nazareth, des Ursulines, de la Visitation, du Petit-Couvent (Notre-Dame-de-Charité), et à toutes les Religieuses de ces différents monastères, de se rendre dans leur domicile respectif dans le délai de vingt-quatre heures, et de déposer, dans le même délai, l'habit monastique et tout insigne religieux. »

La Révolution était impérieuse dans ses commandements. Sans s'inquiéter de l'évidente contradiction de ses ordres avec la réalité, elle oblige des personnes chassées de leur maison à se retirer dans leur domicile respectif. Bien entendu, c'est au nom de la liberté de conscience que tous ces attentats sont commis.

Sur la pièce précédente, on trouve encore en ces termes l'attestation de son exécution :

« Moi, Pierre le Corps, huissier au tribunal criminel du Morbihan, j'ai signifié à M^me^ Buat, ci-devant Supérieure du monastère de Notre-Dame-de-Charité, dit le Petit-Couvent, en parlant à sa personne, en son verger, d'avoir à obéir au désir de la commune de Vannes, sous vingt-quatre heures.

« Ce 30 octobre 1792, l'an I de la République française, à huit heures et demie du matin.

« *Signé :* P. LE CORPS. »

C'est donc ce jour que les Sœurs durent quitter leur saint habit et se séparer. La Mère Marie de Sainte-Agathe Buat de la Croix dut mourir pendant les mauvais jours de la Révolution, sans que nous sachions ni où ni comment. Cette mort a été sans doute une des principales causes pour lesquelles le monastère de Vannes n'a pu se rétablir. Les Sœurs qui le composaient ont donné de touchantes preuves de leur fidélité à leur vocation. Nous les trouvons s'unissant à leurs Sœurs de Saint-Brieuc, de Caen, de Tours et de Paris pour aider à la reconstitution de ces couvents. La Mère Marie de Saint-Hippolyte de Botmilliau devient la première supérieure et la fondatrice du monastère de Versailles. La S^r^ Marie de Saint-Joseph Glain l'aide dans sa généreuse entreprise. Mgr de Mayneaud de Pancemont, nommé

évêque de Vannes après le Concordat, donna à ces deux Sœurs une obédience régulière.

Presque en même temps, la Mère Marie de Saint-François-d'Assise Sauvé était élue supérieure de la maison de Tours.

En 1809, Mgr de Beausset rappela quelques Sœurs dans son diocèse de Vannes. Il voulait les reconstituer non point à Vannes, mais dans l'ancien monastère de la Chartreuse près Auray, lieu sanctifié par la mort et la sépulture de tant de nobles et illustres victimes de la mauvaise foi révolutionnaire après le désastre de Quiberon. Le 2 septembre 1809, la Mère Marie de Saint-François d'Assise fut élue supérieure de la nouvelle maison. Les négociations relatives à cette installation avaient été faites pendant la vacance du siège épiscopal par MM. les Vicaires capitulaires. Ces messieurs connaissaient les services rendus autrefois par les religieuses du Petit-Couvent, et, dans l'impossibilité de leur faire rendre l'ancienne maison que l'Etat et la ville gardaient pour les services hospitaliers, ils voulaient au moins conserver au diocèse cet utile établissement.

Par malheur, les Sœurs furent trop confiantes dans les promesses orales qui leur étaient données par le bienfaiteur de l'œuvre. Nous n'avons pas voulu rechercher son nom, nous nous contentons de rapporter ce qu'en a écrit la Mère Sauvé :

« Pendant la vacance du siège de Vannes, les Vicaires généraux nous proposèrent, de la part d'un bienfaiteur qui ne s'est jamais fait connaître à nous, de nous établir à la Chartreuse, près d'Auray. Nous répondîmes que ce lieu désert ne convenait nullement à notre Institut. Mais les instances pressantes de ces messieurs, les libéralités du fondateur et les promesses qu'il donnait pour l'avenir, nous firent croire que Dieu manifestait sa volonté. N'ayant rien de plus à cœur que de rentrer dans notre saint état, nous acceptâmes l'offre avec joie et reconnaissance ; mais, par délicatesse pour Messieurs les Vicaires généraux qui n'agissaient en cette circonstance que par procuration, nous ne demandâmes point de contrat nous assurant la donation des biens de la Chartreuse. Aussi, lorsque nous sollicitâmes notre autorisation, le fondateur n'ayant pas voulu nous donner la maison, le ministre refusa. »

Cette confiance absolue entraîna de graves inconvénients, et cette maison établie avec beaucoup d'apparat et avec des ressources abondantes s'écroula avec une plus grande promptitude encore. La Mère Sauvé continue :

« Quelques mois après notre installation à la Chartreuse, le fondateur nous fit proposer d'admettre des sourdes-muettes dans une aile des bâtiments et

de nous charger de leur donner la pension. Nous y consentîmes à la condition que nous ne serions pas chargées d'autre chose. Nous crûmes que les pensions de ces jeunes personnes suppléeraient au pensionnat que nous ne pouvions établir dans un lieu aussi désert. On nous dit ensuite que si nous voulions donner quelques novices pour instruire les sourdes-muettes, on proposait un traitement de six cents francs. C'était une bien faible compensation pour des fonctions qui exigeaient au moins quatre personnes. Malgré notre répugnance et la disette de sujets, nous y consentîmes, pour nous conformer au désir de notre Évêque. Mais la novice que nous y mîmes s'en dégoûta tellement qu'il fallut interrompre cette fonction.

« Quelque temps après, Mgr de Beausset nous fit engager à la reprendre, ajoutant que cette œuvre était préférable à celle de nos Pénitentes, qu'on dispenserait les sujets qui y seraient employés des observances régulières.

« Nos vues étaient bien différentes. Nous ne crûmes pas qu'il fût dans l'ordre de renoncer à un vœu qui constitue l'essence même de notre Institut, pour nous charger d'une entreprise que nous étions dans l'impossibilité de soutenir avec huit Religieuses de chœur sexagénaires et septuagénaires, dont trois étaient absolument infirmes. Il nous fallut donc soutenir une lutte longue et pénible sur laquelle la charité nous oblige à passer rapidement.

« On commença par resserrer notre clôture au point qu'elle devint presque impossible à garder. On nous reprit des bois fort étendus, deux prairies et beaucoup d'autres champs. Etonnées et surprises d'une telle conduite, nous demandâmes pourquoi on nous dépouillait de ces propriétés que tant de fois on nous avait dit nous appartenir. Il nous fut répondu que la donation régulière, d'après les conventions, ne devait être faite qu'après deux ans de fondation, que, par conséquent, rien n'était à nous.

« Nous avions ignoré cette condition, que rien n'eût pu nous faire accepter. Notre trop grande simplicité nous avait fait croire que notre brillante installation nous mettait en possession de tous les biens acquis par le fondateur. Celui-ci ayant toujours refusé de se faire connaître, nous n'avions traité qu'avec Messieurs les Vicaires capitulaires que la mort nous enleva trop tôt. Ils ne purent ainsi soutenir les promesses qu'ils nous avaient faites. Nous apprîmes qu'en affaires importantes, les écrits bien en règle sont indispensables. »

Les Sœurs vécurent avec beaucoup de peine jusqu'à la mort de l'une d'elles qui possédait un revenu de trois mille francs. Après ce décès, elles durent exposer leurs graves difficultés à Mgr de Beausset. Ce prélat, mal renseigné, leur témoigna un vif mécontentement. Il demanda cependant l'autorisation au gouvernement. Mais le fondateur n'ayant pas voulu se dessaisir de sa propriété, le Ministre des Cultes refusa. Les Sœurs durent se disperser dans les différentes maisons de l'Institut alors reconstituées. Quatre allèrent aider à la fondation de Saint-Brieuc. Elles y arrivèrent, le 25 octobre 1811.

Les Sœurs avaient certainement raison de ne point vouloir changer la fin de leur Institut. Espérons que, tôt ou tard, une

œuvre que les temps modernes et surtout le militarisme qui a envahi Vannes, rendent si utile, sera reprise avec plus de succès. Les victimes de l'immoralité s'y multiplient chaque jour, et elles sont d'autant plus à plaindre que leur foi est plus vive. Leur première éducation ayant été chrétienne, leur conversion serait plus facile et offrirait de plus grandes chances de persévérance.

---

# SIXIÈME MONASTÈRE

## TOURS, 1714

## CHAPITRE I

**Négociations relatives à cette fondation. — La Mère Marie de Sainte-Catherine Moisan et les Sœurs de la fondation.**

Depuis la fondation du monastère de Vannes, en 1683, jusqu'en 1714, la sève religieuse était abondante dans tous les monastères de Notre-Dame-de-Charité, les noviciats étaient nombreux et fournis d'excellents sujets. Nul doute que dans des temps plus favorables, l'Ordre n'eût pu se répandre rapidement. Mais nous entrons dans le dix-huitième siècle, le jansénisme est à l'apogée de sa funeste puissance, et prépare déjà hypocritement la ruine de la vie monastique, que la grande Révolution consommera bientôt. Ces considérations suffisent à expliquer l'espèce de stérilité de l'Institut, si utilement fondé par le V. P. Eudes. Ajoutons que la brusque destruction d'Hennebont et de beaucoup d'autres monastères de différents ordres faisait considérer toute nouvelle fondation comme impossible.

La vérité de cette assertion ressort parfaitement des longues négociations qui furent nécessaires pour arriver à établir le nouveau monastère de Tours. Les pourparlers durèrent neuf ans et n'aboutirent que par suite de la persévérante ténacité de toutes les personnes qui voulaient cette œuvre. Dans une brochure inspirée par les Sœurs, M. l'abbé Rolland, aumônier des Frères des Écoles chrétiennes, en a fait le récit. Il nous pardonnera de le lui emprunter. Nous voulons rendre hommage à son talent

d'historien en nous servant de son travail. Nous ne ferons que le compléter un peu par l'insertion de faits que, sans doute, il n'a pas jugés utiles au but qu'il se proposait.

« Dès l'année 1705, le P. Lhonoré, de la Compagnie de Jésus, eut le premier la pensée d'établir à Tours une communauté de religieuses de Notre-Dame-de-Charité. Un de ses confrères, le P. le Goff de Murado, neveu de la fondatrice du couvent de Guingamp, le détermina, par les renseignements qu'il lui donna sur cette maison, à s'adresser à la Mère Moisan, qui en était supérieure. Le bon Père explique dans sa lettre les motifs qui l'ont inspiré :

« Sur le rapport, écrit-il, que le R. P. le Goff m'a fait du zèle « et du talent que votre sainte communauté a pour la conversion « des femmes de mauvaise vie, j'ai formé le dessein de vous « procurer un établissement en cette ville de Tours ; le besoin « en est extrême, la ville est grande, c'est une ville de plaisirs. « Tout y conduit au crime : la misère des petits, l'abondance des « grands, la douceur du climat, etc. D'ailleurs les curés de la « ville et plusieurs personnes de piété cherchent depuis plusieurs « années les moyens de faire cet établissement. Mgr l'Archevêque « lui-même s'est mis avec beaucoup d'ardeur à la tête de cette « bonne œuvre. »

« Le Père ne se dissimule pas les difficultés qu'il va rencontrer sur son chemin ; aussi recommande-t-il une grande discrétion sur son projet.

« On y fait, dit-il, beaucoup d'oppositions, qui viennent de trois « endroits : 1° du côté de certaines personnes de condition qui, « plongées dans le plaisir, craignent qu'on ne leur enlève leurs « proies ; 2° du côté des personnes propres à gouverner ces sortes « de maisons : on n'en trouve pas aisément ; 3° du côté de la ville, « qui, étant déjà chargée de plusieurs autres communautés, « appréhende que cet établissement ne lui devienne dans la suite « à charge. »

« Cette lettre fut accueillie avec une grande joie à Guingamp, où l'on désirait depuis longtemps trouver l'occasion d'un nouvel établissement. On répondit au P. Lhonoré avec empressement. Mais les choses ne devaient pas aller au gré de leurs désirs. C'est, en effet, en 1705, qu'il s'agit pour la première fois de cette fondation, et elle ne devait se réaliser que neuf ans plus tard. Pendant ce temps, les Sœurs de Guingamp furent tour à tour visitées par l'espérance et le découragement. Mille difficultés

imprévues se présentèrent, et, si elles paraissaient sur le point d'être écartées, un évènement inespéré venait tout à coup arrêter les projets les mieux conçus et détruire les espérances les plus solidement établies. »

« Mgr Isoré d'Hervaut, archevêque de Tours, avait accueilli avec empressement les premières confidences du P. Lhonoré. Mais le prélat voulait, avant de rien entreprendre, avoir des lettres patentes du roi, et « le Roi ne s'était jamais montré si ennemi des nouvelles fondations religieuses, le chancelier y était encore, sans comparaison, plus contraire que Sa Majesté ; en effet, il peste tous les jours contre les religieux et les religieuses. » Toutefois, le crédit de l'archevêque, sa bonne volonté, son zèle intelligent, faisaient espérer qu'on surmonterait aisément cette difficulté. On comptait sans les graves affaires dans lesquelles l'archevêque se trouvait lui-même embarrassé. Son procès avec le Chapitre de Saint-Martin réclamait tous ses instants et le contraignait à ménager toutes ses influences près de la cour. Son grand vicaire, l'abbé Duveau, le pressait de mener cette affaire à bonne fin : ses lettres venaient sans cesse rappeler au prélat, à Paris ou à Bourbon-les-Eaux où l'appelait souvent sa santé, l'urgence de cette fondation. Le prélat promettait, mais il avait toujours de nouvelles objections à faire au moment de présenter la requête au roi. Le P. Lhonoré, de son côté, ne se lassait point, il poursuivait son projet avec ardeur, il sollicitait le zèle des âmes pieuses, et déjà il avait obtenu des sommes assez importantes pour aider aux frais de la fondation. M<sup>me</sup> Gatian Fouquet, veuve du feu lieutenant criminel et de police, pénitente du saint religieux, prit surtout cette œuvre à cœur, et elle établit des relations très-affectueuses et très-fréquentes avec les Sœurs de Guingamp. Il ressort de ses lettres et de celles du P. Lhonoré qu'elle avait promis de fournir le capital nécessaire pour la fondation. Cette promesse fut faite en secret, car M<sup>me</sup> Fouquet, par ménagement pour ses héritiers, redoutait de passer publiquement pour fondatrice. Si ce scrupule ne lui eût pas fait garder son projet sous silence, l'œuvre si désirée de part et d'autre eût marché plus vite. La prudence, en effet, empêchait l'archevêque de faire des démarches près de la cour avant de pouvoir présenter au roi et surtout à la ville de Tours la preuve que les religieuses auraient des moyens suffisants d'existence. »

« Il y avait près de quatre ans que les pourparlers duraient, lorsque de nouveaux bienfaiteurs se présentèrent ; on put alor

fournir au prélat le capital qu'il réclamait avant de rien entreprendre. On touchait donc au terme si impatiemment attendu. A cette époque, les Supérieurs du P. Lhonoré, recteur du collège de Tours, l'appelèrent à Paris. Ce fut une grande joie pour la Communauté de Guingamp; le Père regardait en effet ce voyage comme un coup de la Providence qui lui permettrait de terminer cette affaire, et il en avait informé les bonnes religieuses. A peine arrivé à Paris, le jésuite s'occupa activement de son œuvre, il fit de si nombreuses démarches et tant de courses qu'il prit une pleurésie qui le conduisit au tombeau. On se figure aisément toute la tristesse que la nouvelle de sa mort, si imprévue et si intempestive, apporta à Guingamp. C'était la ruine de toutes les espérances et l'anéantissement de tous les projets. Il n'en fut rien cependant, l'affaire entra dans une nouvelle phase. L'archevêque, le curé de Saint-Symphorien, M. Jussay, M^me^ Fouquet et toutes les personnes dévouées à cette œuvre s'empressèrent d'assurer les Sœurs qu'elles n'abandonneraient point le projet du P. Lhonoré. On voudrait déjà les voir à Tours, leur écrit-on ; on leur prépare des novices, et bientôt elles arriveront. Malheureusement le secret de la nouvelle fondation a transpiré, et les « messieurs de la ville » y font opposition. Les circonstances malheureuses de cette époque, la cherté des vivres, la paix troublée, furent de nouvelles et graves raisons qui firent traîner encore les choses en longueur. Pendant les années 1710 et suivantes, il n'y eut guère que quelques lettres de politesse et de dévotion échangées entre M^me^ Fouquet et le monastère de Guingamp. La pieuse veuve parlait toujours de ses désirs et de ses bienveillantes dispositions ; elle regrettait par-dessus tout de n'avoir personne qui pût pousser Mgr l'Archevêque et lui persuader de commencer la fondation sans les lettres-patentes. « Mais, dit-elle, il est très occupé de ses procès, n'a pas de rela- « tions avec bien du monde. M. le curé de Saint-Symphorien, « qui est celui qu'il voit le plus, est malade; pour moi, je n'ai « point de relation avec lui ; il ne voit point de femmes..... Enfin, « dit-elle, il faut prier : ce qui paraît très impossible à l'homme « est très facile à Dieu. ». En terminant, la charitable fondatrice ne peut se défendre d'un triste pressentiment : sa santé chancelante, son grand âge lui font craindre de ne pas voir de ses yeux la réalisation de ses espérances. Elle se trompait : Dieu allait bientôt couronner de si généreux efforts. »

« Vers la fin de 1713, les choses marchèrent rapidement :

Monseigneur de Tours écrivit à l'évêque de Tréguier pour lui demander six religieuses destinées à la fondation projetée de Tours ; l'existence des fonds nécessaires pour pourvoir aux frais d'installation et pour la pension des Religieuses et des Pénitentes était bien constatée par des actes authentiques passés devant notaire ; il n'y avait plus d'obstacles, et l'on résolut, ce qui d'ailleurs était le plus sage, de procéder à l'installation des Religieuses avant d'avoir reçu les lettres-patentes. L'Archevêque avait témoigné à l'évêque de Tréguier le désir de voir la Mère Marie de Sainte-Catherine Moisan supérieure de la nouvelle maison. Le prélat répondit avec empressement aux vœux de son métropolitain (1). Il se rendit lui-même au monastère de Guingamp, réunit « capitulairement » la Communauté, lui fit part du choix que l'archevêque de Tours avait fait de la Mère Moisan, et lui dit qu'il tenait absolument à le satisfaire. Il ajouta, d'ailleurs, qu'il ne voyait personne qui fût plus apte qu'elle à remplir cette mission. Cette nouvelle fut pour les religieuses un coup de foudre, et, malgré la présence de l'évêque, elles ne purent retenir leurs larmes et leurs sanglots. Elles allèrent même jusqu'à se plaindre au prélat de la violence qu'on leur faisait en les empêchant d'élire la Mère Moisan pour leur Supérieure, comme elles avaient l'intention de le faire, en remplacement de la Mère le Goff, dont les pouvoirs expiraient. Le prélat laissa couler ces larmes et ces protestations et fit appeler la Mère Moisan, alors prosternée dans l'église du monastère. Quand elle fut arrivée, il lui fit part de ses desseins, déclara qu'il lui laissait entière liberté du choix et attendit sa réponse. La pieuse Mère, avec un profond sentiment d'humilité, dit qu'elle se trouvait indigne de remplir une si difficile mission ; mais, comme l'obéissance est la compagne inséparable de l'humilité, elle se hâta d'ajouter qu'elle était prête à obéir. La Communauté entière admira cette abnégation, et, à son exemple, accepta, pour la gloire de Dieu, le sacrifice qui lui était demandé. Elle nomma une autre Supérieure pour Guingamp, et le jeudi 28 mai elle élut la Mère Moisan pour la maison de Tours. »

C'est ici le lieu de faire connaître la Mère Marie de Sainte-Catherine Moisan, dont le lecteur se rappelle sans doute la remarquable supériorité à Guingamp. Sa famille était d'une

1. Tours était alors le siège métropolitain de toute la Bretagne. L'archevêché de Rennes n'a été érigé que le 3 janvier 1859.

noblesse très ancienne de Normandie, mais malheureusement fort attachée au protestantisme. Son aïeul, s'étant converti, dut venir se fixer en Bretagne. Dieu lui donna une nombreuse postérité. Depuis la fondation du monastère du Guingamp, presque jusqu'à la Révolution, nous y trouvons des Sœurs issues de cette famille vraiment chrétienne. M^lle^ Moisan était très jeune lorsqu'elle perdit ses parents ; son éducation n'eut point à souffrir de cette perte. Une sœur aînée, fort remarquable par sa piété, lui donna tous ses soins. Aussi bientôt se manifestèrent dans cette enfant des goûts très prononcés pour la vie religieuse. Fidèle à l'appel de Dieu et jeune encore, elle demanda son entrée dans le monastère fondé par ses tantes, M^mes^ de Kervégan et des Arcis. Elle y fut admise le jour de la fête du divin Cœur de Jésus. Cette circonstance contribua à lui inspirer l'amour de cette dévotion, qu'elle propagea, comme nous l'avons vu, dans le diocèse de Tréguier. Bientôt ce zèle ne sera pas moins efficace à Tours.

C'est la Mère Marie de Saint-Paul Poutrel qui l'admit au couvent. Le jugement droit de cette Mère lui fit bientôt discerner les qualités rares de sa nouvelle novice, et, prévoyant déjà les services que l'Institut tout entier pouvait en recevoir, elle voulut lui apprendre à pratiquer la mortification, le renoncement à soi-même, et surtout à garder la paix au milieu des contradictions. Cette dernière vertu devait être indispensable à la S^r^ Marie de Sainte-Catherine. Elle l'acquit aussi à un degré que bien peu d'âmes peuvent atteindre. Nous verrons qu'au milieu des plus grandes épreuves son âme ne perdit jamais le calme.

Jeune professe, elle se vit bientôt chargée des emplois les plus importants et les plus délicats du monastère, de ceux qui font le plus perdre le recueillement et l'esprit intérieur, puisqu'elle fut tour à tour portière et économe. Les rapports fréquents avec beaucoup de personnes du dehors ne lui enlevèrent point son amour de la solitude. Attentive à veiller sur elle-même, elle sut cependant se concilier l'estime et l'affection de tous. Son désintéressement parut excessif à quelques Sœurs. Il procédait de l'amour de l'équité ; bientôt du reste tout le monde reconnut les avantages tout à fait imprévus que le monastère en recevait. Plusieurs personnes, touchées de ces bons procédés, y firent de généreuses aumônes.

Bien avant son élection comme supérieure de Guingamp, elle eut l'occasion de donner des preuves de son zèle pour le salut des

âmes ainsi que de son remarquable talent pour la direction des Pénitentes. Son aimable simplicité, soutenue de beaucoup de bon sens, la faisait aimer d'abord, sa fermeté inspirait ensuite une crainte salutaire. Dans l'histoire de Guingamp, nous avons dit les fruits abondants que ces vertus lui firent produire au milieu de ses Sœurs et des Pénitentes, ainsi que tous les sacrifices qu'elle imposa au monastère pour améliorer la vie de celles-ci.

Mgr de Kerlivio donna comme Assistante à la Mère Moisan, la S[r] Marie de Saint-Gabriel le Gaffrie. Cette Sœur était née dans le diocèse même, à Lannion. Deux de ses frères se firent remarquer par leurs vertus religieuses dans l'Ordre des Capucins, un troisième ne se distingua pas moins dans celui de Saint-Norbert. M[lle] le Gaffrie, élevée dans un milieu aussi pieux, manifesta néanmoins un goût marqué pour les distractions mondaines. Sa beauté et son esprit la faisaient facilement briller dans toutes les réunions. La maison de son beau-frère, avocat en renom dans cette petite ville, devait lui en fournir souvent l'occasion. Pour lui montrer la vanité des plaisirs du monde, Dieu se servit des sermons qu'elle eut occasion d'entendre. Son cœur ne fut point sourd à l'appel divin ; bientôt, pour combattre plus efficacement ses goûts frivoles, elle chercha un refuge chez les Ursulines. Mais, au moment de sa profession, des difficultés s'élevèrent entre le couvent et sa famille au sujet de sa dot. Il fut impossible de s'entendre, et notre fervente novice fut obligée de sortir d'un asile où elle espérait mourir. Cet incident dut se passer vers l'année 1680. La lecture de ce fait dans les *Annales* nous apprend qu'à cette date, la dévotion au Saint-Cœur de Marie était déjà pratiquée chez les Ursulines de Lannion. Le V. P. Eudes a eu de nombreux rapports avec ce saint Ordre, à Caen, à Bayeux, un peu partout où il a fait entendre sa parole apostolique. Pendant de longues années, le monastère de Lisieux l'a eu pour supérieur. Nul doute que ces relations ne lui ont servi pour répandre sa chère dévotion parmi ces religieuses. A Lannion, on peut aussi y voir l'action de la Mère Marie de la Trinité. La notice sur la S[r] Marie de Saint-Gabriel nous montre cette Mère jouissant de l'estime des Prémontrés.

La Supérieure des Ursulines de Lannion fit une neuvaine au Saint Cœur de Marie pour obtenir, par son intercession, de conserver sa novice. La Sainte Vierge voulait, dit l'auteur de sa biographie, l'unir plus intimement à son Cœur immaculé. M[lle] le

Gaffrie dut renoncer à être Ursuline, et immédiatement son frère le Prémontré la présenta à la Mère Heurtaut. Après un fervent noviciat, la Sr Marie de Saint-Gabriel ne put cacher longtemps les talents qui, dans le monde, en avaient fait une aide très utile à son beau-frère ; ses succès dans toutes les charges la désignèrent à Mgr de Kerlivio, qui ne voulait envoyer à son métropolitain que des sujets de choix.

Parmi les coopératrices de ces deux Mères, nous trouvons encore les Srs Marie de Saint-Jean-Baptiste Croiset et Marie de Jésus-Pacifique de l'Esné. La première était née à Saint-Malo. d'une famille de marchands qu'un revers de fortune ruina complètement. Ce ne fut que vers l'âge de vingt-cinq ans qu'il lui fut possible de correspondre à la grâce qui, depuis longtemps, l'appelait à la vie monastique. La réputation de ferveur dont jouissait la maison de Guingamp l'engagea à la choisir pour le lieu de son repos. Dans le monde, sa situation l'avait forcée à s'occuper de beaucoup d'affaires ; dans le cloître, elle eut assez de vertu pour vivre inconnue au milieu des jeunes sœurs qui composaient alors le noviciat. Ses services furent très utiles à la nouvelle fondation dans les emplois d'économe, de portière et de maîtresse des Pénitentes. Elle mourut le 20 avril 1744.

La Sr Marie de Jésus-Pacifique vécut jusqu'en 1753. La notice qui lui est consacrée, après avoir fait connaître la noblesse de sa famille, parle de son humilité et des services nombreux et prolongés qu'elle a rendus à la Religion dans les charges d'assistante, de conseillère et de maîtresse des Pénitentes.

Dans les monastères, les fonctions des Sœurs tourières sont des plus difficiles et des plus importantes. Il n'y a point de secret pour elles, elles voient et entendent tout, et les Supérieures ne voient et n'entendent que par elles toutes les affaires du dehors. Le choix de la tourière peut donc contribuer beaucoup au succès d'une fondation. Celui que fit Mgr de Kerlivio fut excellent. Dans l'histoire du monastère de Tours, la Sr Marie-Thérèse Hamon joue un rôle très remarquable. Sa rare habileté assure le succès des négociations les plus délicates. Jamais elle n'est à bout de ressources, son courage ne se lasse d'aucune contradiction, sa persévérance finit presque toujours par triompher. Le monastère de Tours n'est pas le seul à lui devoir de la reconnaissance, nous la verrons encore travailler à la fondation de celui de Paris. Mgr

l'Archevêque de Tours lui avait promis de l'admettre, après quelques années, à la profession solennelle des Sœurs de chœur. Mais Mgr de Tréguier prétendait bien garder ses droits sur elle, et lui avait fait les mêmes propositions. La mort vint trancher le débat. Dieu voulut récompenser lui-même cette chère Sœur, et il l'appela à lui le 20 août 1721.

Telles étaient les Sœurs destinées à la fondation de Tours. Quand la nouvelle de la nomination de la Mère Marie de Sainte-Catherine fut connue dans la ville de Tréguier, elle produisit une petite émeute et une grande irritation contre Mgr de Kerlivio. La voix publique accusait le prélat de ce départ. La Mère Moisan, pour calmer les esprits, déclara que son départ était parfaitement libre et qu'elle entreprenait cette œuvre avec joie.

Les premières Sœurs devaient partir le 28 juin ; l'Évêque de Tréguier resta à Guingamp jusqu'à ce jour. Par intérêt pour ce monastère, il voulait s'assurer qu'on ne donnait aux partantes que le strict nécessaire d'habits et de linge (1). « Mais, ajoutent naïvement les *Annales*, l'amitié et la charité nous avaient donné d'avance la sainte industrie de faire transporter chez nos amis des ballots de leurs petits meubles, leur donnant cordialement un peu de tout ce qui leur était convenable. Tous ces effets furent mis au messager ; si la route n'eût pas été si longue, nous les aurions pourvues bien davantage ; nous y suppléâmes par argent, leur donnant cent pistoles pour leur voyage. »

« Tous les arrangements étaient pris, et le jour de S[t] Jean-Baptiste, patron de la Mère Moisan, on voulut, pour la dernière fois, lui présenter un petit bouquet spirituel ; on fit même servir le souper dans le jardin en son honneur ; mais la compagnie invitée à ce repas avait le cœur bien serré, on était plus disposé à pleurer qu'à se divertir. Après ce lugubre repas, on alluma le feu de joie auprès de la chapelle des Saints-Anges ; nous y marchions comme à un enterrement, les sanglots et les larmes en faisaient l'harmonie. La chère filleule de notre bonne Mère avait composé un cantique triste qu'elle voulut lui chanter : l'air, les paroles et l'accent qu'elle y donnait, joints aux larmes qu'elle répandait, nous touchèrent si fort, que le cantique fut interrompu pour laisser cours à notre juste douleur. »

« Le 25 juin, un violent orage éclata au moment du départ, et

1. Ici nous reprenons le récit de l'abbé Rolland.

les religieuses voulaient en profiter pour garder encore au milieu d'elles les trois Sœurs ; mais la Mère Moisan n'y consentit pas et elles partirent, emportant tous les regrets. Plusieurs de celles qui restèrent, montèrent au clocher et dans les greniers pour suivre encore « pendant presque deux lieues » la voiture qui emmenait les chères voyageuses. »

« Le trajet fut assez heureux : plusieurs aventures vinrent égayer la route. A Locminé, elles arrivèrent le jour du pardon de S[t] Colomban, « qu'on invoque pour les imbéciles et les aliénés ». Elles étaient si pressées dans leur voiture que l'on crut qu'elles venaient invoquer le crédit du saint pour l'une d'elles, et elles entendirent à ce sujet des propos qui les divertirent beaucoup. Reçues à Vannes et à Rennes dans les communautés de leur ordre, elles y furent fêtées, choyées et pourvues de toutes sortes de bonnes choses. »

Dans un jour de repos, les voyageuses s'arrêtèrent chez un honnête magistrat, M. le Paige. Il avait plusieurs filles. L'une d'elles, touchée de la modestie des Sœurs, prit la résolution de les rejoindre bientôt. Ce ne fut point un projet éphémère, car elle devint la première professe du monastère, sous le nom de Marie de Sainte-Catherine.

## CHAPITRE II

**Arrivée des Sœurs à Tours. — Leur installation. — La Confrérie des Sacrés-Cœurs. — Conversions de plusieurs Pénitentes. — Premières épreuves. — Mort de M[me] Fouquet, la fondatrice.**

« Les Sœurs arrivèrent à Tours le 9 juillet et descendirent chez M. le curé de Saint-Symphorien. Mgr l'Archevêque, averti de leur arrivée, se rendit à la cure et leur témoigna toute la joie qu'il ressentait de voir enfin ses désirs réalisés. Le prélat voulut les accompagner jusqu'à la chapelle Saint-Jean, pour examiner ce lieu et voir si elles ne pourraient point y établir leur monastère. Le lendemain, M[me] Fouquet les conduisit dans son carrosse chez Mgr l'Archevêque, qui les reçut avec une bonté ineffable. Il leur dit qu'il serait convenable de faire quelques visites à plusieurs personnes de distinction qu'il leur désigna et qui étaient à

même, par leur crédit et leur fortune, de leur rendre de grands services. Il fit aussi dresser la liste de toutes les Communautes de la ville en « disant qu'il était à propos de les aller saluer ». La Mère Moisan se permit alors d'exprimer au prélat toute la répugnance qu'elle éprouvait à faire ces visites. Avec beaucoup de tact et de déférence, elle lui fit comprendre que, par respect pour la Règle, elles s'étaient abstenues dans leur voyage de visiter les plus célèbres pèlerinages, et qu'il lui semblait encore moins nécessaire de faire les courses qu'il leur proposait. Le prélat agréa ces raisons et se montra, en cette circonstance, plus accommodant que M^me^ Fouquet, qui regretta vivement de ne pouvoir faire connaître à tous ses amis ses nouvelles protégées. Elle en témoigna même quelque humeur à la Mère Moisan, qui en fut très affligée. »

« Nos Religieuses allèrent habiter le couvent de l'Union-Chrétienne (1), où elles demeurèrent jusqu'au jour où elles prirent possession de leur monastère. M^me^ Fouquet avait donné des ordres pour que rien ne leur manquât et elle n'épargna rien pour se faire obéir. »

« La Mère Moisan était une femme d'un rare mérite et d'une grande vertu, et elle porta l'édification dans le couvent qui lui donnait asile. L'archevêque de Tours apprécia promptement le trésor qu'on lui avait envoyé. Il écrivit même à l'évêque de Tréguier pour lui exprimer sa satisfaction. »

« Lorsque la Mère Moisan arriva à Tours, les bienfaiteurs ne lui dirent rien des projets qu'ils avaient formés pour l'établissement du monastère. Elle respecta ce silence et elle s'abandonna entièrement entre les mains de la Providence, acceptant avec reconnaissance ce qu'on lui donnait et se passant aisément des choses qu'elle n'avait point. Elle ne possédait rien ; mais loin de se préoccuper des besoins de l'avenir et de solliciter les bienfaits, elle travaillait avec autant de calme à sa fondation que si elle eût eu l'assurance que rien ne lui manquerait. Les âmes pieuses qui l'avaient fait venir l'observaient avec une sainte joie, et, ne pouvant plus longtemps contenir leur secret, elles lui dirent : « Nous vous soutiendrons, nous ferons même de grands

1. Les Filles de l'Union-Chrétienne formaient une congrégation enseignante, fondée, sous l'épiscopat de Mgr Amelot, par le chanoine Sain, vers la fin du XVII^e^ siècle. Leur couvent était situé dans la *rue Chaude*, aujourd'hui *rue de la Préfecture*, presque à l'angle de la place de ce nom, à l'endroit où s'élève actuellement le temple protestant. Cette communauté fut fermée, comme toutes celles de Tours, au mois d'octobre 1792. Elle ne fut pas rétablie.

« efforts pour mettre votre petite Communauté à l'aise ; mais « nous travaillons aussi dans l'espoir que vous peuplerez le « ciel. Nous n'avons pas voulu vous témoigner de suite notre « bonne volonté, aujourd'hui nous sommes assurées de votre « désintéressement, nous le savons, vous cherchez avant tout « la gloire de Dieu, nous voulons donc vous mettre en état de « la procurer. Vous nous aiderez aussi à gagner le ciel, car nous « ne nous dépouillons de nos richesses que dans cet espoir. »

« Il s'agissait de choisir l'emplacement du nouveau monastère. Là encore se présentèrent des difficultés. Les religieuses et les amis qui les avaient accompagnées jusqu'à Tours avaient jeté les yeux sur un terrain de la paroisse Saint-Étienne ; mais M. Jussai désirait qu'elles achetassent le couvent des Dames Annonciades. Ce dissentiment donna lieu à des discussions assez vives entre ces messieurs. Les Sœurs se contentaient de prier Dieu ; elles lui demandèrent de manifester sa volonté en faisant naître des obstacles à l'acquisition de l'emplacement qui leur serait désavantageux. La Providence sembla prendre parti pour l'ancien couvent des Annonciades, sur la paroisse de Notre-Dame-la-Riche. Le propriétaire du terrain de Saint-Étienne réclama un prix exorbitant, et l'on se décida à suivre le sentiment de M. le curé de Saint-Symphorien. Cette maison, d'ailleurs, semblait les attendre: il y avait plusieurs bâtiments, une chapelle, une cour d'entrée, un jardin nouvellement planté, et elles apprirent en y entrant qu'une religieuse annonciade, morte en odeur de sainteté, avait prédit en quittant ce monastère qu'il serait un jour occupé par des religieuses habillées en blanc, appartenant à un ordre très-dévoué à la sainte Vierge. La prophétie avait été faite cinquante ans avant cette prise de possession. »

« La Mère Moisan se hâta de faire approprier le couvent et en prit possession le 9 septembre 1714. Le 4 octobre, quatre nouvelles Sœurs arrivèrent de Guingamp, et le 27 du même mois Mgr l'Archevêque vint confirmer l'élection de la Supérieure. Ce fut une grande fête, la chapelle était remplie par une foule curieuse de voir les nouvelles religieuses. Le prélat reçut la profession de foi de la Mère Moisan à la grille du chœur, qui avait été ouverte pour la cérémonie. Le P. Joseph, capucin, devait faire le sermon, et il y avait une si grande affluence qu'il ne pouvait atteindre la chaire. Par bonheur, une croisée de la chapelle était voisine de la chaire, le prédicateur prit ce chemin pour y monter. Il prêcha avec feu sur l'excellence et l'utilité de la

nouvelle fondation. Il eut soin surtout de montrer l'importance du quatrième vœu par lequel les religieuses s'engageaient à travailler à la conquête des âmes et au bien des Pénitentes. Il n'oublia point de louer le zèle de l'archevêque, qui avait, en appelant les religieuses de Notre-Dame-de-Charité, procuré à ses diocésaines un moyen de revenir à Dieu et de recouvrer leur innocence. On chanta ensuite le *Laudate Dominum*, l'*Alleluia* de la joie, le prélat bénit le monastère et, à la tête du clergé, il conduisit les Religieuses dans leur cloître. La cérémonie se termina par la bénédiction du Très-Saint Sacrement. »

Nous avons vu dans l'histoire de Guingamp le zèle fructueux de la Mère Moisan à répandre la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Elle voulut, dès les premiers jours, ériger dans son couvent la confrérie établie en son honneur. L'Archevêque de Tours, qui avait déjà refusé cette faveur aux Pères de la Compagnie de Jésus et aux religieuses de la Visitation, crut devoir l'accorder aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité, parce qu'il considérait cette dévotion comme propre à leur Ordre (1). Le jour même de l'octave de leur installation, une foule nombreuse envahit de nouveau la chapelle : trois cent cinquante personnes se faisaient inscrire sur les registres de la Confrérie, et la Mère Moisan était au comble de la joie.

Le zèle des Sœurs à faire honorer les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie fut récompensé par les bénédictions répandues sur leur ministère au milieu des Pénitentes. Immédiatement après l'établissement régulier, plusieurs de ces brebis égarées avaient été reçues. La Mère Marie de Sainte-Catherine voulait absolument que la porte fût ouverte à toutes celles qui se présenteraient. Différentes erreurs infectaient alors la ville de Tours, les Sœurs eurent à les combattre autant que le vice impur. Une des premières Pénitentes admise était si obstinée dans le mal, qu'elle s'était publiquement vantée de faire périr les Religieuses si on la renfermait, disait-elle, dans le *diable de couvent!* C'est ce qui lui arriva cependant avec six autres presque aussi méchantes qu'elle. La grâce triompha bientôt complètement des mauvaises dispositions de ces personnes et elles devinrent toutes des brebis dociles. Celle dont nous parlons surtout fut touchée d'un si vif

1. Ce détail établit que la réputation du V. P. Eudes était parvenue jusqu'à ce prélat et qu'il connaissait ses efforts pour propager partout la dévotion aux Sacrés-Cœurs, ainsi que l'antériorité de son culte sur celui de la bienheureuse Visitandine.

repentir que, pendant un an entier, ses larmes ne cessèrent de couler. Dieu éprouva dans la suite sa patience par une longue et cruelle maladie. Une fois que la santé lui fut revenue, on l'obligea de rentrer dans le monde. Sa vie y fut toujours honnête et chrétienne.

Une autre Pénitente fut trois mois avant de se consoler de son entrée, mais, après ce temps, elle donna des preuves d'une sincère conversion. Sa beauté avait fait son malheur ; elle cessa les soins qu'elle en avait pris. La divine Providence sembla vouloir l'aider à cette réforme et lui envoya un mal affreux qui la défigura entièrement. Elle n'en témoigna aucune peine et ne rechercha sa guérison par aucun remède. Lorsqu'elle fut guérie, sa résolution d'être toute à Dieu parut si ferme que le R. P. Recteur des Jésuites et quelques personnes de piété la firent entrer dans une maison de *Chanoinesses* où elle fit la profession religieuse.

« Le démon ne pouvait laisser longtemps en paix une œuvre qui attaquait directement son empire. Bientôt les Sœurs eurent beaucoup à souffrir des calomnies que répandaient contre elles l'ignorance et la mauvaise foi. Le peuple, des personnes de distinction, et même des ecclésiastiques accueillirent cés propos, en sorte que l'on ne pourrait dire combien ces commencements furent pénibles. Les choses allèrent à ce point, qu'on détournait de leur service les domestiques dont elles avaient besoin : on les confondait indistinctement dans toutes ces accusations avec les Pénitentes ; on ajoutait même que ces dernières maltraitaient les Sœurs et allaient jusqu'à les frapper. Une jeune novice, Mlle Suppligeau, formée autrefois par le P. Lhonoré, découragée par tous ces bruits, voulut un instant quitter le monastère ; la Mère Moisan eut beaucoup de peine à la retenir, en lui montrant dans toutes ces calomnies la malice du démon. Plusieurs autres jeunes personnes se laissèrent également influencer, et ne tinrent pas les espérances qu'elles avaient fait concevoir à la Communauté naissante. »

« Ce qui ajoutait encore aux difficultés de la situation, c'était l'impossibilité d'obtenir les lettres-patentes. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à la demande de Mgr d'Hervaut, s'était chargé de cette affaire ; mais le Conseil de Régence ne voulut jamais, pendant la minorité du roi, s'occuper des maisons religieuses, et il refusa son approbation aux lettres que le Prélat

avait obtenues du Conseil de Conscience. L'archevêque de Tours fut très-affligé de ce refus et le tint secret. Il ne voulut même pas en faire part à son secrétaire. Le curé de Saint-Symphorien, qui se trouvait alors à Paris, reçut seul les confidences du Prélat, qui le chargea d'en prévenir les Religieuses, en leur enjoignant le silence le plus absolu. Grâce à la discrétion générale, on fut persuadé à Tours et à Paris que la maison était régulièrement autorisée par le roi. »

« Mgr d'Hervaut était alors très-souffrant, et il ne tarda point à aller recevoir la récompense de ses bonnes œuvres. Ce fut un nouveau sujet d'affliction pour nos Religieuses. Mais elles n'étaient point encore arrivées au terme de leurs épreuves. »

« Le curé de Notre-Dame-la-Riche qui aurait dû les voir avec joie dans sa paroisse, où elles devaient faire tant de bien, se montra très-exigeant ; il leur envoya son vicaire chargé de leur présenter ses conditions comprises en dix-huit articles, dont la plupart étaient opposés aux règles et usages de l'Ordre. Il exigeait une clef du tabernacle, il voulait se réserver le droit d'administrer les sacrements dans leur chapelle et d'y chanter l'office, avec tout son clergé, aux quatre principales fêtes de l'année. Il obligeait, en outre, les Religieuses à lui payer dix livres à chacune de ces principales fêtes et deux pistoles pour le dédommager des maisons servant de clôture ; il n'oubliait point d'ajouter qu'elles seraient tenues à de plus grandes charges si elles venaient à augmenter leur maison. Les Sœurs ne se laissèrent pas trop intimider, elles répondirent au vicaire : « Priez « M. le Curé de vouloir bien se donner la peine de se transporter « jusqu'ici, nous aurons l'honneur de nous expliquer avec lui, « et assurez-le d'avance que nous nous efforcerons de lui être « agréables dans tout ce qui ne sera pas contraire à nos Règles. » Elles redoutèrent un peu cette entrevue ; mais, par bonheur, ce prêtre les laissa en repos et ne vint point leur rendre visite. »

« Quand il s'agit d'obtenir de l'intendant la décharge de la taxe de 1,400 fr. imposée à la maison qu'elles habitaient, ce furent de nouvelles frayeurs : elles craignaient encore qu'on n'exigeât la présentation de lettres-patentes. Mais la Sœur tourière chargée de négocier l'affaire s'en acquitta avec tant d'habileté et de bonhomie, que loin de laisser transpirer quelque chose du secret, elle put, par ses réponses, donner à croire que le monastère était parfaitement en règle avec l'État. Elle obtint,

d'ailleurs, une remise entière de la taxe, et les Sœurs n'eurent jamais rien à payer. »

« Malgré les efforts du démon pour arrêter les progrès de cette œuvre, elle prospérait au-delà de toute espérance ; les Pénitentes arrivaient, elles atteignirent promptement le nombre de trente. C'était une lourde charge pour la Communauté, dont les revenus étaient très-faibles ; mais le zèle de la Mère Moisan était admirable : pleine de confiance en la Providence, elle recevait toutes celles qui se présentaient, sans se laisser arrêter par les dépenses. Les Sœurs, en voyant leur Supérieure si large et si bienveillante, lui disaient quelquefois en riant : « Ma Mère, « si le diable habillé en fille venait ici sous le prétexte de se « convertir, vous lui ouvririez toutes les portes. » Les épreuves semblaient toucher à leur fin, et tous ceux qui connaissaient les Religieuses et leur œuvre aimaient à leur donner des marques de sympathie.

« Les deux successeurs de Mgr d'Hervaut ne vinrent point prendre possession de leur siège ; le troisième, Mgr de Camilly, pendant les quelques mois de son épiscopat, témoigna à la communauté de la Charité un véritable intérêt. Il suivait, en cela, la tradition de sa famille dont nous avons vu le rôle utile dans la fondation de Notre-Dame-de-Charité de Caen. Les *Annales* disent que la docilité des Sœurs à toutes les décisions de l'Église contribua beaucoup à leur concilier l'estime de ce Prélat. Les détails qui s'y lisent sur la révolte de certaines Religieuses font bien comprendre jusqu'où allait l'esprit de secte chez les Jansénistes et excitent à bénir Dieu qui a toujours préservé de cette erreur les monastères de Notre-Dame-de-Charité.... »

« Les intendants de la province leur témoignaient également une grande estime, ils se plaisaient à exalter l'utilité de cette maison. L'un d'eux cependant se laissa influencer par de méchants propos. Il vint un jour au couvent sans se faire annoncer, espérant surprendre les Sœurs et connaître par lui-même les abus dont on l'avait entretenu. La Mère Moisan fut, en effet, surprise de cette visite inattendue, mais elle ne fut point trouvée en défaut. L'intendant, sans autre compliment, accompagné d'un juge, se fit ouvrir les portes et se rendit à la demeure des Pénitentes. Il les interrogea toutes, et toutes répondirent qu'elles étaient parfaitement heureuses et très-reconnaissantes des soins

attentifs qu'on leur prodiguait. On devine qui fut surpris ; mais avouons, à la louange de l'intendant, qu'il s'en réjouit fort et qu'il parla partout avec éloge de ce qu'il avait vu. »

« Les saintes Religieuses de Notre-Dame étaient plus touchées de voir leurs Pénitentes se convertir que de recevoir ces éloges, et elles bénissaient le ciel de récompenser ainsi leurs travaux. Toutefois, la privation de lettres-patentes mettait la Communauté dans une situation précaire et difficile. Le nombre des Pénitentes augmentait, il fallait construire, et M^me^ Fouquet, la bienfaitrice, jugeait qu'il ne serait pas prudent de le faire avant de les avoir obtenues. On résolut donc, en 1728, de faire une nouvelle tentative. Mgr de Rastignac, archevêque de Tours, se mit à leur disposition, et comme il était très bien vu du roi, qui écoutait toujours favorablement ses demandes, on crut que le moment était opportun. Le prélat ayant, en effet, écrit au monarque, sa demande fut exaucée. Sa Majesté informa le Ministre des Grâces qu'en considération de l'Archevêque de Tours, il désirait que la maison des religieuses de la Charité de Tours fût solidement établie. L'Archevêque, tout joyeux, alla lui-même annoncer cette bonne nouvelle aux Sœurs, et leur dire d'envoyer quelqu'un à Paris pour presser l'affaire. Une Sœur tourière partit aussitôt avec une lettre du prélat pour M. le comte de Saint-Florentin, premier ministre. Cette Sœur était intelligente, modeste et habile, elle sut gagner les bonnes grâces du ministre et de plusieurs autres personnes influentes. Elle voyait déjà sa mission couronnée de succès, lorsque l'inévitable curé de la Riche vint tout arrêter. Il avait appris les démarches qui se faisaient à Paris, il écrivit aussitôt au ministre pour établir ses droits et faire opposition. L'opposition d'un curé était quelque chose alors, la Religieuse ne put rien conclure et il lui fallut revenir à Tours afin d'essayer de vaincre cette opposition. »

« La Sœur informa l'Archevêque des difficultés qu'elle avait rencontrées et l'on avisa aux moyens de les écarter. On s'adressa d'abord aux messieurs de la ville pour obtenir un avis favorable. Le maire commença une enquête *de commodo et incommodo* qui eut un résultat très encourageant et très flatteur pour les Religieuses. Quant à l'opposition du curé de la Riche, Mgr de Rastignac se chargea de la vaincre. Il l'invita, avec les curés de Saint-Pierre-du-Boile, de Saint-Clément et de Saint-Pierre-des-Corps, à se rendre à jour fixe au monastère de Notre-Dame-de-Charité, et il vint lui-même présider cette réunion. Avec une

grande bonté, le prélat pria le curé de la Riche de formuler ses exigences; puis on les examina, on les discuta les unes après les autres. Les Religieuses accordèrent volontiers tout ce qui n'était point contraire à leur Régle, le curé diminua ses prétentions et n'exigea plus des Sœurs que la somme de douze livres chaque année : l'Archevêque et les curés avaient fixé cette redevance qu'ils trouvaient suffisante. Une convention fut dressée et signée séance tenante, et l'on se sépara d'accord. »

« La tourière, munie de ces différentes pièces, repartit pour Paris et revint bientôt apportant ces lettres si désirées et si laborieusement obtenues. On doit convenir que ce n'est pas sans croix que cette maison s'est établie et soutenue. Depuis son premier projet jusqu'à cette époque, « notre divin Sauveur, disent « les *Annales*, nous a rendues participantes avec lui de l'amer-« tume de son calice, fait passer par mille tribulations, qui nous « prouvent aussi que cette maison était la sienne, qu'il se l'était « choisie pour rendre la vie et la grâce à plusieurs âmes qui « s'étaient écartées de sa voie. »

« Ceux qui s'étaient particulièrement intéressés à cette fondation ne devaient pas la voir prospérer et grandir. Le curé de Saint-Symphorien mourait peu de temps avant l'obtention des lettres-patentes, et M^me^ Fouquet, qui vit commencer la construction du grand bâtiment dont elle avait fait les frais, allait recevoir la récompense de sa sainte vie avant son achèvement. Nous devons rendre hommage aux vertus de cette pieuse veuve. Elle fut véritablement la fondatrice et la mère du monastère de Notre-Dame-de-Charité ; elle attachait tant de prix à son existence qu'elle se privait même des choses nécessaires pour subvenir aux besoins de ses bonnes Religieuses. Elle était riche, mais pour ne point frustrer ses héritiers ni se priver de faire du bien, elle portait des vêtements d'une simplicité voisine de la pauvreté, se nourrissait de légumes qu'elle assaisonnait « très maigrement » et était véritablement « la sainte de ce siècle. »

« Les Sœurs elles-mêmes faisaient « maigre chère », et l'on ne saurait donner une parfaite idée de leur pauvreté. Voici cependant un fait qui, dans sa simplicité, peut faire entrevoir quelque chose de cette vie de privations auxquelles sont souvent exposées les Communautés religieuses, privations dont le monde n'a pas l'idée et qui révèlent des mystères d'amour et de foi. Leur fête du Sacré-Cœur de Jésus se trouva une année un vendredi.

La sœur dépensière n'avait que quelques betteraves pour célébrer au réfectoire l'une des plus grandes fêtes de l'Ordre. Touchée de voir les Sœurs fatiguées par la longueur de l'office et des chants, elle vint en tremblant trouver la Supérieure et lui demander la « permission de croître un peu le repas de nos Sœurs en leur donnant avec les dites betteraves chacune un œuf. » La Mère Moisan y consentit, à cause de la solennité du jour. Mais Mme Fouquet vint à l'improviste demander à dîner avec les religieuses ; « alors la grandeur du repas préparé effraya notre Mére. « N'osant le faire servir sans savoir si notre fondatrice l'aurait « pour agréable, et ne voulant point aller contre ses intentions, elle lui exposa la fatigue de nos Sœurs et le pauvre « petit œuf lui fut demandé pour leur soulagement. » Si nous l'osions, nous dirions que Mme Fouquet eut la cruauté de n'y point consentir : « Nous nous contenterons des betteraves, ma bonne « Mère, répondit-elle, c'est bien suffisant. » On cacha les œufs qui servirent pour un autre repas et les bonnes Sœurs mangèrent les betteraves toutes joyeuses d'avoir eu l'occasion de pratiquer la pauvreté. »

« La mort de cette sainte et généreuse femme, arrivée le 21 septembre 1734, jeta les religieuses dans un grand embarras. C'était, en effet, par ses ordres et confiante en ses promesses que la Mère Moisan avait entrepris la construction d'un nouveau bâtiment pour les Pénitentes. Frappée d'apoplexie, elle n'eut pas le temps de pourvoir à toutes les dépenses nécessaires pour l'achever, et la communanté ne put toucher les sommes qu'elle lui léguait dans son testament qui fut annulé. Ce fut une dure épreuve et il fallut pour le moment renoncer à recevoir des novices. Ce fut une nouvelle raison, d'ailleurs, de mettre plus que jamais sa confiance en Dieu. La Mère Moisan, depuis qu'il s'était agi de la fondation de Tours, avait vu tous ses bienfaiteurs disparaître au moment précis où elle en avait le plus grand besoin. Elle fut assurément très-sensible à la perte successive de ces personnes qu'elle estimait et aimait sincèrement, mais elle était persuadée que son grand et unique bienfaiteur ne pouvait mourir. Quand tous les appuis humains manquaient, elle savait bien que Dieu lui continuerait ses grâces par d'autres canaux. Sa confiance était si grande qu'elle oubliait sa propre pauvreté pour secourir des familles entières plongées dans la misère. Elle recueillait en secret des provisions et les envoyait à des communautés qu'elle savait plus pauvres que la sienne ; elle offrait sa maison,

ses soins, son cœur à des malheureux ruinés par un incendie ou par d'autres accidents, et les économes de la maison ont toujours remarqué que les provisions s'étaient visiblement multipliées entre leurs mains, lorsque leur incomparable mère prodiguait aux pauvres ses libéralités. Il ne faut pas s'occuper du lendemain, a dit le Sauveur, et cette parole, bien comprise et bien pratiquée, était la règle inviolable de la conduite de la Mère Moisan. Dieu récompensa cette confiance absolue : un ecclésiastique, à son lit de mort, légua toute sa fortune à la Communauté, et l'œuvre commencée put être entièrement achevée. »

## CHAPITRE III

**Supériorité de la Mère Marie de Saint-Gabriel le Gaffrie. — Guérisons attribuées à l'intercession du V. P. Eudes. — Election de la Mère Marie de Saint-François-de-Sales d'Amisy. — Mort édifiante de la Mère Marie de Sainte-Catherine Moisan.**

Ces évènements, rapidement décrits par M. l'abbé Rolland, ne s'étaient pas tous passés sous la première supériorité de la Mère Marie de Sainte-Catherine Moisan. En 1721, sa déposition avait eu lieu conformément à la Règle, et la Mère Marie de Saint-Gabriel le Gaffrie l'avait remplacée pendant six ans.

Ces deux vénérables religieuses avaient inspiré aux nouvelles Sœurs, formées par elles, leur confiance au V. P. Eudes. Dans ces premières années de la fondation, les *Annales* relatent trois guérisons miraculeuses attribuées à son intercession.

Une novice obtint la première. Très souffrante depuis quelques mois, elle venait de fixer le jour de sa sortie avec sa mère, lorsque, entrant au chœur, elle se sentit fortement inspirée d'adresser ses prières au Vénérable Fondateur. Tombant alors à genoux, elle lui dit dans la simplicité de son âme : « Si Dieu veut que je sois votre fille, obtenez-moi la santé, je promets de dire pendant neuf jours vos litanies, et de pratiquer les actes d'obéissance auxquels vous savez que j'ai tant de répugnance. » Ces paroles étaient à peine achevées, que la santé lui était rendue ; elle avait recouvré en même temps son teint naturel et toutes ses forces. Grande fut la surprise des Sœurs lorsque, à son retour de

l'infirmerie, elles la virent manger de tout et n'en éprouver aucun mal. Le lendemain, elle suivit tous les excercices de la Communauté, sans ressentir aucune fatigue. Ce ne fut que le soir qu'elle avoua à sa maîtresse ses prières et ses promesses au V. P. Eudes. Les parents de cette jeune personne furent aussi surpris que les Sœurs, et par reconnaissance firent magnifiquement encadrer l'image devant laquelle leur fille avait obtenu cette grâce.

Le médecin qui soignait cette novice, après avoir longuement fait connaître son état de langueur et l'inutilité des remèdes employés par lui, termine ainsi le certificat qu'il donna de la guérison :

« Bien que je ne sois pas crédule sur ces faits quand je puis les expliquer par des raisons physiques, je suis pourtant persuadé qu'une guérison si prompte est extraordinaire, surtout lorsqu'elle se soutient longtemps, et je ne doute pas que celle-ci ne passe les lois ordinaires de la nature et que les Saints n'opèrent des merveilles, ce que je certifie véritable.

« A Tours, ce 22 Janvier 1722.

« DURAND, *Médecin du Roi.* »

La guérison d'une jeune professe est peut-être encore plus manifestement prodigieuse. Cette Sœur avait à la gorge des grosseurs très visibles, qui faisaient craindre des humeurs froides ou scrofules. La Mère Supérieure et son Assistante, fort affligées de la perte inévitable et prochaine d'un si excellent sujet, eurent recours à leur bon Père et firent vœu devant son image de faire dire une neuvaine de messes et de faire brûler un cierge à son tombeau, si cette pauvre malade obtenait sa guérison. La jeune Sœur se trouva tout-à-coup délivrée de ses infirmités, sans pouvoir se rendre compte de la manière dont ce prodige s'était opéré, car elle ignorait les promesses et les prières faites à son intention. Ses supérieures l'invitèrent alors à s'unir à elles pour remercier Dieu et son glorieux serviteur.

Le sujet de la troisième guérison fut une Pénitente, en 1723. A la messe de minuit, cette Pénitente tomba sans connaissance. Cet état se prolongeant, la Mère Marie de Saint-Gabriel le Gaffrie alla la visiter, et fut vivement peinée de la voir dans l'impossibilité de recevoir les derniers sacrements. L'inspiration lui vint alors de poser sur la tête de la malade une lettre du V. P. Eudes. La connaissance lui fut aussitôt rendue et elle put recevoir le Saint Viatique et l'Extrême-Onction. Cette lucidité ne persévéra que

quelques minutes. Après ces cérémonies, le mal s'aggrava tellement que le chirurgien et le confesseur déclarèrent également que la malade ne pouvait passer la nuit, On lui fit la recommandation de l'âme, et ses compagnes entrèrent pour prier autour de son lit. Tout à coup ses mains se levèrent au-dessus de sa tête et parurent chercher un objet qu'elles ne saisissaient pas. La Mère Supérieure lui remit alors la lettre du Vénérable, enfermée dans une bourse. La mourante la prit et la baisa avec amour. Vivement impressionnée, la Mère Marie de Saint-Gabriel lui dit que l'écrit qu'elle tenait était du Vénérable Serviteur de Dieu, que des prières et des vœux lui avaient été adressés pour obtenir sa guérison, si elle pouvait être utile à son salut, ou la grâce d'une bonne mort si la mort lui était plus avantageuse. La patiente témoigna alors par un serrement de main son intention de s'y unir. A peine toutes les personnes présentes eurent-elles récité trois *Pater*, trois *Ave Maria* et trois *Gloria Patri*, que ses yeux s'ouvrirent : la parole lui était rendue et elle déclara se sentir parfaitement guérie. On la vit en effet se lever, s'habiller seule et prendre de la nourriture. Le chapelain, le médecin et le chirurgien qui venaient de s'éloigner, furent immédiatement rappelés, et chantèrent avec la communauté le *Te Deum* ; il eut lieu dans la tribune de l'infirmerie. On y avait porté une image du V. P. Eudes, et la Pénitente se tenait debout devant cette image, un cierge allumé à la main, chantant elle-même d'une voix forte. A partir de ce jour, elle put accomplir tous les exercices de la Règle. Il y eut aussi dans son âme un changement plus consolant encore. Son dessein bien arrêté de sortir dès qu'il lui serait possible, fit place à la résolution ferme de finir ses jours dans la maison. Cette faveur lui fut accordée malgré l'extrême pauvreté du monastère. Il avait été presque ruiné par le désastreux ministère de l'aventurier Law. Aussi plusieurs postulantes qui se présentaient ne purent être reçues.

En 1733, nous voyons élire pour la première fois la Mère Marie de Saint-François de Sales d'Anisy, qui fut une des plus remarquables supérieures de cette maison. C'est sous son gouvernement que se tint l'Assemblée de 1734. Le monastère de Tours ne s'y fit pas représenter. La vie de la Mère Moisan mentionne son vif désir de s'y rendre, et la défense formelle que lui en fit Mgr de Rastignac. La crainte de voir la santé de cette bonne Mère, déjà fortement ébranlée, entièrement détruite par les

fatigues du voyage, fut un des principaux motifs de cette conduite. Pour être parfaitement fidèle à la vérité historique, nous devons dire que la Mère Marie de Sainte-Catherine Moisan fut celle qui avec la Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin du Bocage défendit avec le plus d'ardeur les *anciennes Constitutions*. La droiture de ses intentions ne peut être mise en doute. Rien ne prouve mieux combien même les âmes les plus élevées sont sujettes à erreur. Après l'approbation des Constitutions par le Saint-Siège, le monastère de Tours s'empressa de les adopter.

Une circulaire de 1735 nous fait connaître que la Mère d'Anisy eut la consolation de donner le voile noir à trois novices et de recevoir encore quelques bonnes postulantes. Les dots assez considérables servirent à payer les constructions commencées et à faire l'acquisition d'une maison appartenant à la famille Hellye. Plusieurs religieuses sortirent de cette famille profondément chrétienne.

La même circulaire fait connaître la souffrance du commerce et les aumônes généreuses que le monastère est obligé de faire pour soulager une multitude de pauvres privés de toutes ressources.

En 1739, la Mère Moisan fut réélue pour la sixième et dernière fois. « Ce fut surtout pendant cette dernière supériorité, nous disent les *Annales*, que la main de Dieu parut s'appliquer à donner à cette âme sainte les derniers traits de ressemblance avec son époux crucifié. Il se servit pour cela des contradictions, des souffrances et de toutes les autres croix qui sont les instruments ordinaires de la perfection de ses plus grands serviteurs. L'amour de Dieu et du prochain, la patience et l'anéantissement complet de soi-même devinrent aussi l'unique occupation de cette grande âme. »

La Mère Moisan aspirait depuis longtemps au repos que lui donnerait sa déposition. Elle eut cette consolation au mois de mai 1742. Mais le temps qu'elle vécut encore ne fut plus qu'un apprentissage de la mort. Ses infirmités croissantes inspiraient de continuelles inquiétudes à ses Sœurs. Heureuse du repos et du calme de sa cellule, malgré le vif intérêt qu'elle portait à l'affermissement du couvent, la Mère Moisan ne voulut plus s'occuper de ce qui en regardait la conduite. Mais tant que ses forces le lui permirent, son bonheur fut de remplacer les maîtresses de classes. C'étaient les derniers efforts de son zèle pour le salut des âmes.

Quelques jours avant la fête du divin Cœur de Jésus, elle était dans l'avant-chœur, se préparant à se rendre à l'office, lorsqu'une défaillance subite obligea les Sœurs de la transporter à l'infirmerie. Elle fut de longues heures sans connaissance, et ne recouvra pas complètement la parole. Toute sa vie la crainte du jugement de Dieu avait vivement pénétré son âme. Dans ses derniers jours, elle en fut plus fortement saisie encore. Cette frayeur se traduisit d'une manière si expressive dans ses regards et dans ses gestes, que les Sœurs qui l'entouraient ne purent retenir leurs cris. Le confesseur fut alors appelé, lui parla de la confiance en Dieu, et lui renouvela l'absolution. L'efficacité du sacrement parut sensible, car immédiatement la paix se fit dans son âme. Elle expira enfin paisiblement le 21 octobre 1743.

Un religieux célèbre qui avait particulièrement connu cette bonne Mère, écrivit à la Supérieure de Guingamp :

« La mort de la Mère Marie de Sainte-Catherine Moisan est une perte pour son Ordre en général et pour la ville de Tours en particulier. Elle y était tout à fait estimée et on regardait comme un prodige l'heureux succès qui avait couronné son savoir-faire dans l'établissement d'une sainte maison religieuse et dans sa manière de gagner beaucoup d'âmes à Dieu. Simple sans affectation, prudente sans artifice, zélée sans indiscrétion, elle avait une piété sincère, un jugement exquis, une fermeté toujours inséparable de la douceur, une charité inépuisable ; j'ai été témoin de l'estime qu'en faisait Mgr l'Archevêque, m'étant trouvé dans son couvent avec Sa Grandeur qui en était le Supérieur immédiat. Car elle avait eu l'habileté de lui demander cette faveur à la mort de M. de Saint-Symphorien. »

Nous complèterons cet éloge en rappelant qu'après la Mère Marie de la Trinité Heurtaut, la Mère Moisan est la religieuse de Notre-Dame-de-Charité qui a eu le zèle le plus efficace pour propager la dévotion aux Sacrés-Cœurs et la vénération pour la mémoire du pieux Fondateur. Elle a profondément implanté l'une et l'autre dans les monastères de Guingamp et de Tours. Elle s'est non moins utilement occupée de les répandre dans le peuple.

Il est une autre de ses vertus qui mérite aussi d'être spécialement signalée, c'est sa confiance en Dieu au milieu des difficultés que lui occasionnait la pauvreté de son monastère. Elle eut voulu, malgré tout, le tenir ouvert à toutes les personnes, novices ou pénitentes, qui voulaient y entrer. La prudence plus humaine des bienfaiteurs et des archevêques qui lui défendirent de recevoir les premières sans dot et les secondes sans pension, fut toujours

pour son cœur une dure épreuve. Mais, dans plusieurs circonstances, on vit alors se réaliser ce que le V. P. Eudes avait plusieurs fois annoncé : si la bonne Mère pouvait suivre ses goûts charitables, les biens temporels affluaient à la maison, et les bénédictions spirituelles se répandaient en abondance sur les âmes qui l'habitaient ; au contraire, la source de toutes les faveurs divines se tarissait quand était donné l'ordre de veiller davantage sur les ressources de la communauté.

## CHAPITRE IV

**Supériorités des Mères Marie de Saint-Placide et Marie Aimée de Jésus Hellie, Marie Madeleine de Jésus Tabareau, Marie de Sainte-Rose Girolet. — Extrême pauvreté du Monastère. — Gouvernement des Mères Marie de Sainte-Catherine d'Aveau et Marie de Saint-Joseph le Roux.**

La Mère Marie de Saint-Placide Hellie fut élue supérieure pour la première fois au mois d'avril 1748. Elle est la première professe du monastère élevée à cette dignité. Son énergie et sa générosité se montrèrent au moment de son entrée au noviciat. Le couvent n'avait que sept ans d'existence, les embarras de la fondation n'étaient point finis et la pauvreté était extrême. M^lle^ Hellie connaissait parfaitement cette pénible situation, car sa famille habitait une maison qui, plus tard, fut vendue au monastère. Malgré tous ces motifs propres à l'éloigner d'une communauté aussi peu établie, cette âme forte voulut y entrer dès l'âge de seize ans. A la fin de son noviciat, de violents scrupules sur la gravité des obligations de la vie religieuse vinrent un instant troubler la paix de son cœur. Elle ne put en triompher qu'après trois mois de courageux efforts, mais alors la victime qu'elle immola au Seigneur dut lui être bien agréable, car elle était ornée de l'innocence et de toutes les autres vertus.

Après sa profession, la S^r^ Marie de Saint-Placide se livra avec bonne volonté à toutes les occupations que l'obéissance lui donna. Mais, pendant dix ans, sa mauvaise santé la retint presque constamment à l'infirmerie. Ce temps d'épreuve ne fut point perdu. N'ayant aucun emploi, elle s'appliqua à l'étude de

l'Écriture Sainte et des auteurs spirituels. Les connaissances qu'elle acquit ainsi lui furent très utiles pour la bonne direction du monastère. On peut donc dire qu'au moment de son élection, elle était bien préparée à l'exercice de l'autorité. Son gouvernement fut plein de douceur.

A cette époque, la communauté se composait de vingt-six Religieuses de chœur et de six converses. Il y avait environ vingt Pensionnaires et autant de Pénitentes. Rien n'assurait l'existence de toutes ces personnes ; aussi, dans les années de disette, leur entretien était un prodige permanent, car le travail ne produisait à peu près aucun bénéfice. Un mot pris dans une notice nous porte cependant à croire que les Pénitentes étaient occupées, au moins les plus habiles, à broder des ornements d'église ; cette occupation toute spéciale aurait dû être lucrative.

Plusieurs morts éprouvèrent le monastère pendant cette supériorité. Les dernières Religieuses venues de Guingamp allèrent au ciel recevoir la couronne de leurs travaux. De ce nombre fut la S[r] Marie de Jésus-Pacifique l'Esné. Sa perte fut très sensible au monastère, car elle avait l'expérience de toutes les affaires du secrétariat. Quelques-unes des circulaires de ce temps sont écrites par elle. Leur lecture fait facilement comprendre ce que disent les *Annales*, que la gaieté de son esprit faisait le bonheur des récréations. Elle s'éteignit doucement le 5 avril 1753.

La réputation de ferveur dont jouissaient les Sœurs les rendaient l'objet des faveurs et de la confiance des archevêques de Tours. Mgr de Rastignac et, plus tard, Mgr Rosset de Fleury président presque toutes leurs élections. Ces prélats leur confient les Religieuses jansénistes qu'ils veulent ramener à la vérité; c'est également dans leur maison qu'ils placent les Religieuses de différents Ordres dont, pour divers motifs, les couvents furent supprimés. L'Annaliste fait observer que, par la différence des costumes et des usages de ces Religieuses, le monastère ressemble un peu à l'Arche de Noé. Il fallut aux Sœurs une grande énergie pour conserver leur esprit propre au milieu de cette variété. Aussi furent-elles heureuses lorsque Mgr de Fleury prit d'autres dispositions et les délivra pour un temps de ces Religieuses étrangères.

Le zèle des Sœurs fut consolé par la conversion sincère d'une Pénitente calviniste. Elle était née à Strasbourg, sa vie avait été

fort agitée et fort criminelle. Mgr de Tours fit en vain rechercher l'acte de son baptême. Il voulut alors le lui conférer lui-même sous condition et recevoir son abjuration en présence de tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la société de la ville. Beaucoup de personnes ne purent même pénétrer dans l'étroite chapelle, ce qui en mécontenta un grand nombre.

Peu après, une seconde abjuration dut permettre aux Sœurs de satisfaire de nouveau la pieuse curiosité que ces cérémonies excitaient toujours. Cette fois c'était une jeune fille de bonne famille qu'un ordre royal avait fait mettre au couvent. Cette personne avait déjà donné des preuves d'une grande obstination, mais lorsque la vérité se fut imposée à son cœur, elle voulut se donner entièrement et pour toujours à Dieu et sollicita son entrée au noviciat. Les usages monastiques lui parurent d'abord des minuties puériles ; malgré ces répugnances, sa générosité ne se démentit point. Bientôt elle comprit que rien n'est petit au service de Dieu, et après un noviciat fervent elle devint une excellente religieuse.

Ces faits consolants ne sont pas rares dans les monastères de Notre-Dame-de-Charité. Que d'âmes leur devront ainsi, non-seulement leur salut, mais encore les mérites de toutes les vertus religieuses qu'elles auront pratiquées !

Ces conversions consolantes doivent être attribuées à la miséricorde infinie des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. Nous avons, en effet, la preuve qu'à cette époque, les Sœurs travaillaient activement à la propagation de leur culte. Elles écrivent à Caen pour ranimer le zèle des Sœurs de ce monastère et hâter l'impression d'un petit manuel de la Confrérie des Sacrés-Cœurs. Leur plus vif désir est d'en multiplier les Membres. La Sr Marie de Saint-Placide Moulins, de Caen, avait commencé ce travail. Les *Annales* disent qu'avec ce manuel, elle envoya à Tours une Vie du V. P. Eudes, imprimée et composée vingt-quatre ans auparavant, par le Père Costil. C'est la première fois qu'il est parlé de cette publication.

Pendant la supériorité de la Mère Marie de Saint-Placide, la ville de Tours fut ravagée par un épouvantable ouragan. Les *Annales* estiment les pertes à plus de quinze millions. Celles du monastère furent considérables, et ce désastre joint à une inondation encore plus ruineuse arrivée quelques années plus tard et à une réduction sur les rentes, prépara la pénible situation dont nous aurons bientôt à parler.

En 1754, la Mère Marie-Aimée de Jésus Hellie avait remplacé sa sœur. Les épreuves ne lui furent point épargnées pendant les trois ans qu'elle fut en charge. La mort lui enleva plusieurs jeunes Sœurs sur lesquelles la communauté fondait de grandes espérances, et pour comble d'infortune, le noviciat était entièrement désert. Dans l'impossibilité de pourvoir à tous les emplois, la Mère Hellie demanda du secours à la maison de Caen. Les Sœurs du premier monastère lui envoyèrent généreusement la Sr Marie de Saint-Louis de Bernières de Gavrus avec une novice. Celle-ci fit bientôt profession, mais la mort ne lui permit pas de rendre de longs services au couvent. La Sr Marie de Saint-Louis fut nommée directrice du noviciat. A son arrivée, il s'était en effet repeuplé comme par enchantement, et, pendant son trop court séjour à Tours, cette Sœur eut la consolation de préparer plusieurs bons sujets à la profession. Malheureusement pour le couvent de Tours, les Sœurs de Caen rappelèrent cet excellent sujet après trois ans, peu après la réélection de la Mère Marie de Saint-Placide.

Cette Mère était déjà atteinte du cancer qui devait l'enlever trois ans plus tard. Aussi avait-elle demandé à ne point être portée sur le catalogue des éligibles. Mgr Rosset de Fleury n'avait point tenu compte de sa prière. Les Sœurs la virent avec bonheur à leur tête, et, malgré son état de souffrance, cette bonne Mère entretint la ferveur parmi elles.

Pendant cette seconde supériorité de la Mère Marie de Saint-Placide, nous ne voyons à signaler qu'une vexation de la police. La réception d'une nouvelle venue aux Pénitentes en fut l'occasion. Les officiers de justice demandèrent sur quel ordre cette personne avait été reçue; les Sœurs répondirent que c'était à la sollicitation des parents. Cette réponse ne les satisfit point, et ils firent les plus terribles menaces. M. l'abbé de la Coste, supérieur du couvent, voyant la mauvaise tournure que prenait cette affaire, prit une mesure radicale et ordonna à la Mère Supérieure de mettre toutes les Pénitentes dehors, et de ne les recevoir qu'après huit jours et sur leur demande. Cette nouvelle jeta la consternation dans la classe de ces pauvres filles. Leurs larmes et leurs cris auraient attendri les Sœurs, si l'ordre de leur Supérieur n'eût point été aussi formel. Après leur sortie, ces brebis sans bercail ne cessèrent d'errer autour du couvent, demandant avec instance leur réadmission. Enfin elles se décidèrent à se rendre à l'Archevêché, où, tombant aux pieds de M. le Vicaire général.

elles le supplièrent de les faire rentrer. En l'absence de l'Archevêque, cet ecclésiastique leur fit signer une déclaration constatant la pleine liberté avcc laquelle elles se renfermaient dans le monastère, et ordonna à la Mère Supérieure de leur en ouvrir les portes. Les vexations de la justice s'arrêtèrent devant cette démonstration claire de la volonté de ces Pénitentes. Aujourd'hui encore, l'embarras de notre gouvernement persécuteur serait bien grand si tout-à-coup, lasses de ses vexations, toutes les communautés lui donnaient à entretenir toutes les personnes qui trouvent chez elles asile et protection.

En 1760, il fallut bien reconnaître que l'affaiblissement de la Mère Marie de Saint-Placide ne permettait pas sa réélection. Elle fut donc déposée et remplacée par la Mère Marie-Madeleine de Jésus Tabareau. La S^r Marie de Saint-Placide, heureuse d'être déchargée du fardeau de la supériorité, disait à ses Sœurs : « Il est bien temps que je n'aie à m'occuper que de moi seule pour me préparer à mon éternité. » Dieu ne lui accorda que quelques mois pour cette préparation, mais ils furent bien employés par cette âme fervente. On vit alors briller en elle une héroïque patience au milieu des plus cruelles souffrances. Rien ne pouvait la faire interrompre son union à Dieu. Dans les derniers jours de sa vie, tous les secours humains lui devinrent entièrement inutiles. Ce fut un nouveau motif pour elle de se tourner davantage vers Dieu ; on l'entendit répéter souvent : « Mon Dieu, je n'ai plus besoin que de vous seul, tout ce qui est sur la terre ne peut m'être d'aucune utilité, j'attends avec confiance le secours de votre miséricorde. La Mère supérieure lui demanda un jour la raison de son silence, elle répondit : « Ma Mère, je ne veux désormais parler qu'à Dieu ; c'est de lui que me viendra la grâce nécessaire pour finir ma carrière et ne pas perdre la patience dans les violentes douleurs que j'endure. » Sa douloureuse existence se prolongea encore trois semaines après la réception des derniers sacrements. Enfin, Dieu l'appela à lui le 28 août 1761, et couronna ses vertus.

C'est pendant le gouvernement de la Mère Tabareau qu'eut lieu la suppression des Jésuites. Depuis la fondation de Notre-Dame-de-Charité à Tours, ces bons religieux n'avaient cessé de rendre au monastère de signalés services. C'est grâce à leur zèle que cette maison ne subit jamais l'influence du jansénisme. Les *Annales* prouvent que cette desséchante hérésie était alors très puissante dans le diocèse. Les curés qui refusaient les sacrements à ses

adeptes notoires, étaient poursuivis, exilés ou emprisonnés, s'ils ne parvenaient à se cacher. Les Sœurs eurent la consolation d'avoir des confesseurs entièrement soumis aux décisions de l'Église.

Sous l'administration de la Mère Tabareau, la situation financière du couvent était déjà mauvaise. Elle s'aggrava encore après l'élection de la Mère Marie de Sainte-Rose Girolet, par suite de différentes pertes et de différentes acquisitions très utiles, mais improductives. Cette Mère, que sa bonté faisait appeler par Mgr de Fleury, *Rose sans épines*, ne paraît pas en avoir été la cause, mais elle trouva d'insurmontables difficultés.

Il se présentait plusieurs novices. Des Sœurs anciennes, par excessive délicatesse de conscience, se crurent obligées de les avertir que l'existence même de la maison était compromise. En lisant cette histoire, on comprend combien la discrétion et la prudence sont nécessaires dans des cas semblables. Ces jeunes personnes se retirèrent, leurs dots auraient été cependant très utiles pour faire sortir le couvent de ses embarras. Le découragement gagna plusieurs Sœurs, et les poussa à faire des démarches pour obtenir leur admission dans d'autres monastères, en cas de suppression de leur couvent.

La Mère Girolet, sûre que la gloire de Dieu était intéressée au maintien de l'œuvre des Pénitentes, multiplia ses démarches pour la sauver. Elle proposa à ses Sœurs, comme moyen de fléchir le ciel, le vœu de recevoir sans pension la première convertie qui se présenterait. C'était une pensée généreuse ; Dieu la bénit. Bientôt sur la recommandation de Mgr de Fleury, M[lle] de Menou commença à s'intéresser à ce pauvre monastère. Ses généreuses libéralités la font à juste titre considérer comme la seconde fondatrice. Elle se proposait surtout d'assurer au couvent la possibilité de recevoir de nombreuses Pénitentes, aussi disait-elle à Mgr de Fleury : « Votre Grandeur doit se charger des brebis fidèles, je m'occuperai de celles qui sont égarées. »

Mgr de Fleury, très dévoué aux Sœurs, cherchait bien le moyen de leur venir en aide, mais était impuissant à le trouver. Une supplique qu'il fit adresser au Roi, n'eut d'autre effet qu'un décret défendant aux religieuses de recevoir des novices. Désolé, l'Archevêque tenta un nouveau moyen pour sauver le monastère, il finit par obtenir que les Annonciades seraient unies aux Sœurs de Notre-Dame-de-Charité, et que les biens dont elles jouissaient

reviendraient à celles-ci. Onze religieuses Annonciades vinrent habiter le couvent qu'un siècle auparavant leurs Sœurs avaient abandonné. Elles s'y éteignirent peu à peu, et la Charité fut ainsi dotée d'un revenu d'environ 3,000 livres. Elle était sauvée de la ruine.

A peine la Mère Marie de Sainte-Catherine d'Aveau était-elle élue, en 1773, que Mgr de Fleury fut remplacé sur le siège de Tours par Mgr de Cauzié. Ce prélat montra au monastère le même dévouement que son prédécesseur. Il s'occupa en particulier, avec beaucoup de zèle et d'habileté, de sa gestion financière. Ses efforts furent couronnés d'un si heureux succès que les *Annales* racontent joyeusement qu'à la fin de l'année 1778, la Sœur économe se trouva en possession de 1,000 livres, toutes les dépenses payées. Ce fait ne s'était jamais présenté depuis la fondation du couvent. Jamais cependant le personnel n'y avait été si nombreux. Une lettre circulaire de 1777 nous apprend qu'il était alors de 120 personnes. Parmi elles, le nombre des Pénitentes est de 33 ; plusieurs sont obligées de payer une pension. La Sœur secrétaire en exprime de vifs regrets, « parce que, dit-elle, ces pauvres filles s'imaginent être nécessaires ; elles sont exigeantes pour la nourriture, travaillent peu et sont d'une conduite difficile. »

Les Sœurs de Tours se montrent très fidèles observatrices de la Règle qui prescrit chaque année l'envoi des lettres de Communautés. C'est grâce à ces lettres que cette histoire a pu se faire. Elles servent donc non seulement à entretenir l'union et la charité, mais encore à sauver de l'oubli une multitude de faits intéressants.

Nous avons quelques détails sur la Mère Marie de Saint-Joseph le Roux, qui fut élue le 30 mai 1779. Elle était née à Arras, en 1738. Sous la protection de Mgr de Fleury, son père était venu se fixer à Tours et y occupait une place de *grand juge* au tribunal de cette ville. M^lle^ le Roux fit son éducation à l'abbaye royale de Beaumont, dont M^me^ la princesse de Vermandois était abbesse. Dans cette école, la jeune enfant fit de grands progrès dans les sciences et dans la vertu. Son intelligence était si précoce et si vive, qu'à cinq ans elle savait aussi bien lire qu'à vingt.

Sortie jeune de cette abbaye, M^lle^ le Roux prit goût aux

plaisirs du monde, et bientôt son amabilité et son esprit la firent rechercher dans les réunions les plus brillantes. Elle vécut ainsi dans une grande dissipation jusqu'à l'âge de vingt-six ans. Dieu se servit, pour lui faire voir les dangers auxquels son salut était exposé, d'une prédication de M. Rabateau, prêtre très distingué et vicaire général. Vivement impressionnée, Mlle le Roux voulut lui faire connaître l'état de son âme. Directeur habile, M. Rabateau comprit immédiatement à quelle hauteur sa nouvelle pénitente pouvait s'élever dans la pratique de toutes les vertus ; il lui apprit la voie étroite qui conduit sûrement au ciel, et lui fit voir combien elle s'en était écartée. Sous cette main ferme, Mlle le Roux perdit bientôt ses goûts mondains et se sentit appelée à la vie religieuse. M. Rabateau la dirigea vers la Charité et vint lui-même y demander son admission.

M. le Roux aimait beaucoup sa fille ; il s'était plu à enrichir son intelligence des connaissances les plus variées. Aussi la pensée d'en être séparé lui causa la plus vive peine, lorsqu'il fallut lui faire connaître les nouveaux projets arrêtés. La lutte entre la foi et la nature fut vive ; mais M. le Roux était si profondément chrétien qu'il ne put longtemps refuser son consentement. Pour épargner à ce bon père le déchirement de la séparation, Mlle le Roux se rendit secrètement au monastère, où elle fut reçue avec beaucoup de joie.

Dès son entrée au noviciat, elle voulut pratiquer la Règle dans toute sa rigueur et refusa tous les adoucissements proposés par la charité des sœurs. La paix des premiers jours ne tarda pas cependant à être troublée, et le démon lui livra un violent et dernier assaut. Il se servit pour cela du souvenir de la tendresse paternelle et bouleversa tellement son intelligence et son cœur, qu'il semblait à Mlle le Roux impossible de trouver le calme et le bonheur en dehors de la maison de son père. Heureusement son guide lui montra que cette peine n'était qu'une tentation, qu'un peu de temps et de patience feraient vite disparaître.

C'est ce qui arriva, en effet, et après un fervent noviciat la Sr Marie de Saint-Joseph fit profession. M. Rabateau continuait à la diriger et il le faisait avec son énergie ordinaire. Pendant une retraite, il vint lui demander compte de ses dispositions. La Sr Marie de Saint-Joseph lui ayant dit que, pour voir si elle faisait des progrès, elle avait pris pour lecture « *le Progrès dans la vie spirituelle*, du Père Guilloré » ; son guide l'en repri comme d'une présomption coupable, et lui ajouta : « c'est à moi

et non à vous à juger de vos progrès. Ayez la bonté de laisser ce livre et de prendre à la place l'*Introduction à la vie dévote de S^t^ François de Sales.* » La Sœur obéit avec la plus grande simplicité. Cette vertu est celle que sa biographie fait le plus ressortir. Elle n'eut jamais de grandes consolations ni de grandes aridités ; la vie commune était sa voie de prédilection, et jamais elle ne s'en est écartée.

Son premier emploi fut celui de jardinière, mais on ne tarda pas à l'en retirer pour lui confier l'économat. C'est dans cette fonction qu'elle a rendu les plus grands services à la religion. Si la maison de Tours ne périt pas au milieu des difficultés que nous avons racontées, c'est en grande partie à son habileté qu'elle en fut redevable. Sa conduite, dans cette charge, était réglée par cette maxime que, dans les communautés, il n'y a point de petites dépenses ni de petites économies. Quelques Sœurs trouvèrent cependant qu'elle poussait l'économie jusqu'à l'excès. Peut-être, en effet, comme elle avait une excellente santé, ne comprenait-elle pas assez les besoins des infirmes et des malades. Mais un instant de réflexion suffisait pour lui rappeler que, d'après la Règle, il faut *croire la Servante de Dieu simplement,* et elle accordait bien vite ce qu'elle avait d'abord refusé.

Quand elle fut élue Supérieure en 1779, la Mère Marie de Saint-Joseph s'appliqua toujours à maintenir l'union et la charité parmi les Sœurs. Quelques-unes, qui n'avaient pas connu les grands embarras des mauvais jours, trouvaient que cette bonne Mère était trop réservée dans la réception des Pénitentes et auraient voulu, par zèle pour le quatrième vœu, qu'elle se montrât plus facile dans leur admission. La Mère le Roux, voyant la bonté de leurs intentions, eut la sagesse de ne point s'offenser de cette contradiction, et continuant à suivre les lumières que Dieu lui donnait, s'appliqua doucement à gagner l'affection de celles qui n'approuvaient pas sa conduite. Par ces bons procédés, elle réussit à conquérir leur estime et maintint la plus parfaite harmonie dans son monastère.

## CHAPITRE V

**Expulsion des Sœurs. — Leur emprisonnement.**

La Mère Marie de Saint-Jean d'Ausserre lui succéda en 1785. Nous ne connaissons rien de son administration, rien de sa vie. Elle était en charge au moment où éclata la Révolution. M. l'abbé Rolland a recueilli tout ce qu'il est possible de trouver sur ces terribles années. Nous lui laissons donc la plume et lui empruntons les pages suivantes :

« L'impiété levait audacieusement la tête, et les âmes chrétiennes étaient remplies des plus tristes pressentiments. Dès les premiers jours de 1789, le curé de Saint-Hilaire, M. Lacretelle, exhortait, du haut de la chaire, ses paroissiens à revenir à Dieu : il montrait déjà un châtiment dans la famine et les intempéries de la saison et il ne craignait point de faire pour l'avenir les plus effrayantes prophéties, si la France ne revenait à Dieu. Ces pressentiments devinrent promptement des réalités. »

« Un des premiers soins de l'Assemblée nationale fut d'abolir les vœux solennels et de décréter la diminution des maisons monastiques. L'esprit du mal a des instincts qui ne le trompent guère. Les meneurs de la Révolution n'avaient rien plus à cœur que d'anéantir la religion, mais ils comprenaient qu'il ne fallait pas dévoiler de suite leurs secrets desseins, et, sous le prétexte de réforme, ils portèrent un coup mortel à la vie religieuse. C'était d'ailleurs une habileté diabolique : on s'attaquait d'abord à la pratique des conseils évangéliques pour arriver plus facilement à la ruine de toute la loi chrétienne. »

« Le 29 octobre 1789, l'Assemblée nationale décréta l'abolition des vœux solennels et proclama l'interdiction de recevoir de nouveaux sujets à la vie religieuse. Le roi ratifia aussitôt ce décret. Le 13 février 1790, l'Assemblée nationale, qui avait déjà fait un premier pas dans cette voie, alla plus loin et, après avoir décrété la suppression des maisons religieuses de chaque ordre, elle déclara qu'en France les vœux monastiques de l'un et l'autre sexe n'obligeaient plus. Le roi sanctionna ce décret le 19 du même mois. »

« Nos religieuses accueillirent ce décret avec un profond sentiment de douleur : toutes étaient heureuses de leur saint esclavage, et nous verrons plus tard qu'aucune d'entre elles ne consentit à quitter son couvent avant le jour où elles en furent expulsées par la force. Ce décret, d'ailleurs, ne pouvait troubler leur tranquillité ; elles savaient qu'il n'était point au pouvoir de l'homme de dissoudre les engagements pris avec Dieu au pied des autels. Leur conscience se crut toujours liée, et cette absurde prétention d'une assemblée laïque dut leur rendre plus chers et plus précieux les liens qu'elles avaient acceptés autrefois par la libre expression de leur volonté. »

« L'Assemblée avait également décrété, au lendemain du jour où elle avait aboli les vœux monastiques, que les biens de l'Église appartiendraient à la nation ; elle accordait un traitement à tous les religieux qui abandonneraient leur couvent, cherchant ainsi à les entraîner à l'infidélité et à l'apostasie par l'appât d'un gain que leurs iniques spoliations allaient bientôt rendre de première nécessité. Les biens des couvents furent aussitôt mis sous l'administration des municipalités, des directoires, des districts et des départements. Afin que la nation ne fût pas frustrée de ces biens, qui ne lui appartenaient à aucun titre, l'Assemblée décréta, le 14 et le 20 avril, que les municipalités feraient un inventaire des titres, des papiers, des meubles, des vases sacrés et ornements, appartenant aux différentes paroisses et communautés. Le district de Tours, le 7 septembre suivant, désigna M. Baignoux pour se rendre au couvent de la Riche et y dresser l'inventaire prescrit par la loi. Nous avons sous les yeux cet inventaire fait sans l'estimation des objets, excepté pour l'argenterie, qui est cotée à cinquante-six marcs deux onces deux gros (1). »

« Au mois de novembre, la municipalité de Tours, s'occupant des pauvres de la ville (2) et des moyens de les secourir, trouva l'occasion de manifester ses sympathies pour la communauté du Refuge. Nous croyons devoir relater ces paroles et cet hommage rendu à un couvent au moment même où, par une de ces inconséquences trop communes à l'homme, l'on songe à le supprimer. « Il est un autre établissement que l'administration doit proté- « ger : c'est la fondation de trente places pour des filles qu'on

1. Voici l'inventaire de l'argenterie du couvent : un bénitier, un goupillon, un encensoir, sa navette et sa cuiller, six flambeaux de table, un bougeoir, six burettes et trois bassins d'argent, une lampe de chœur et sa chaine, trois calices avec patène et deux tables de communion. Un ostensoir en argent doré avec quelques pierreries.

2. Leur nombre s'élevait à cette époque à 5,884.

« désire faire revenir de leurs égarements. Les religieuses de « Notre-Dame-de-Charité, chez lesquelles est cette fondation, « n'emploient que des voies de douceur, de charité, des instruc« tions et exhortations, jamais de châtiments corporels. C'est le « seul établissement de ce genre qui existe dans le départe« ment. »

« Une des plus terribles épreuves auxquelles les religieuses furent soumises fut l'exécution de la loi du mois de septembre, qui prescrivait de procéder à l'élection d'une supérieure et d'une économe dans tous les couvents. La municipalité de Tours ordonna bientôt la mise à exécution de cette loi et un officier municipal se rendit au couvent de la Riche, le 26 janvier 1791, pour procéder à l'élection d'une supérieure et d'une économe. Qu'allaient faire les religieuses ? Cette élection, faite en dehors du concours et du consentement de l'autorité ecclésiastique, ne pouvait être valide et les Sœurs pouvaient-elles, en sûreté de conscience, y coopérer en donnant leur scrutin ? D'un autre côté, se refuser à cette exigence c'était exciter les colères de la municipalité. Que faire ? Les pieuses filles crurent agir avec prudence, en se soumettant extérieurement à la loi ; elles consentirent à l'élection : mais elles maintinrent dans leurs fonctions celles qui les occupaient déjà, en vertu d'une élection régulière, sanctionnée par l'autorité ecclésiastique. Quand l'officier municipal vit sortir vingt-six fois de l'urne le nom de la Mère Marie Dausserre Sœur Saint-Jean-Baptiste, déjà supérieure, il entra dans une grande colère. Cette ridicule irritation n'intimida point les Sœurs et elles votèrent, avec la même unanimité, pour le maintien de la mère le Roux à la charge d'économe, qu'elle remplissait avec autant de zèle que de régularité. Les bons officiers municipaux voulaient absolument que les Religieuses fussent sous le joug de la tyrannie, et ils avaient bien la prétention de les y soustraire par ces élections aussi puériles qu'irrégulières. Ils étaient tellement persuadés que ces bonnes filles étaient malheureuses, qu'on ne leur laissait aucune initiative, aucune liberté, qu'ils les interrogeaient, en les prenant l'une après l'autre, avec une risible sollicitude. Au Refuge, toutes se déclarèrent heureuses de leur état ; une seule formula quelques plaintes, qui durent être fort peu sérieuses puisque le procès-verbal de la visite et de l'interrogatoire n'a pas cru que cette plainte méritât d'être mentionnée d'une manière explicite. Comment exprimer le désappointement de l'officier municipal quand il eut acquis la certitude qu'il

s'était trompé ? Avec un sentiment de dépit, qu'il ne sut pas dissimuler, il dit aux Religieuses : « Eh bien ! puisque vous voulez absolument cette Supérieure, gardez-la. » Elles ne demandaient pas mieux. »

Cette dure épreuve fut suivie de jours plus mauvais.

« Le 14 mars, Pierre Suzor, curé d'Ecueillé, était nommé évêque du département d'Indre-et-Loire, et les bonnes Sœurs, fidèles jusqu'au bout, refusèrent de reconnaître son autorité. Elles furent alors désignées à la haine des constitutionnels, comme on les appelait ; la populace menaça plus d'une fois d'envahir le couvent sous le prétexte qu'elles cachaient chez elles des prêtres insermentés. Les émeutes se multiplièrent et menacèrent de devenir si graves que la municipalité s'en émut. Le 2 mai, en effet, « elle prit une délibération pour inviter les Dames de « Notre-Dame-la-Riche à ne plus recevoir chez elles les prêtres « réfractaires à la loi, et à ne plus donner lieu aux soupçons qui « s'élèvent sur leur compte. » Pour donner plus de sanction à cette délibération, on décréta qu'elle serait envoyée aux dites Dames et que le commandant de la garde nationale serait également invité à empêcher les troubles et les attroupements. Il faudra plus d'une fois donner de semblables ordres et bientôt les officiers municipaux se rendront eux-mêmes, de leur personne, pour constater que ces terribles couvents ne cachent pas de prêtres nonconformistes et, qui le croirait, si la Commune n'avait de nos jours renouvelé ces incroyables et honteuses comédies, l'on visita la maison entière, les caves, les greniers, pour voir si les pauvres et inoffensives Sœurs ne cachaient pas des armes. »

« Au milieu de ces épreuves de tout genre, les bonnes Sœurs étaient réduites à un état voisin de la misère. La nation s'était déclarée propriétaire de leurs biens, elle touchait leur revenu ; le traitement attribué à chacune d'elles comme dédommagement, n'était point encore fixé et elles recevaient fort inégalement des secours très-insuffisants. Elles se virent obligées de réclamer. S'il ne se fût agi que d'elles-mêmes, elles étaient accoutumées aux privations et elles se seraient estimées trop heureuses d'en souffrir de plus grandes encore pour l'honneur de confesser leur foi ; mais elles avaient leurs Pénitentes et elles ne pouvaient se résoudre à les congédier. Elles adressèrent donc, au commencement de 1792, une requête au district du département, afin d'être reconnues comme créancières de la nation. Elles avaient reçu, en 1776, une somme importante, qui avait été placée sur le clergé

de France, et le Chapitre de Tours devait aux Religieuses une rente de 900 francs. Ces différentes sommes avaient été données pour les filles Pénitentes, et les Religieuses en réclamèrent la jouissance au titre d'administratrices de l'œuvre. Le district, qui reçut cette demande, saisit cette occasion de rendre hommage au dévouement des Sœurs de Notre-Dame-de-la-Charité, et il déclara que leur couvent devait être rangé parmi les maisons de charité dont l'Assemblée nationale avait maintenu l'existence. Il reconnut en même temps que les religieuses n'avaient pas de revenus suffisants pour vivre, et enfin, après des considérants interminables, selon la mode du temps, le district fut d'avis « que « la maison du Refuge, établie dans le ci-devant couvent de « Notre-Dame-de-Charité de la ville de Tours continue à y « exister jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait décrété la « formation d'écoles et de maisons d'instruction et d'éducation ; « attendu que cet établissement, depuis qu'il y est formé, a été « d'une grande utilité pour une multitude de familles qui ont eu « le malheur d'avoir des filles dérangées dans leurs mœurs et qui, « par les sages instructions et les exhortations des Religieuses, « ont été ramenées à une vie honnête, et que la privation de « cette maison de retraite serait préjudiciable à la société ; que « cette maison doit être reconnue créancière de la nation :

« 1° De trois parties de rente constituées sur le ci-devant « clergé de France par les contrats des 20 septembre 1776, « 1er octobre 1785 et 20 septembre 1786 faisant ensemble 825 « francs aux principaux de 20,000 francs ;

« 2° Des trois parties de rente, constituées par le ci-devant « Chapitre de Saint-Gatien de Tours, par les billets des 5 août, « 26 décembre 1782 et 24 juin 1784, et faisant ensemble 240 « francs au principal de 7,000 francs.

« Que la maison du Refuge soit dorénavant sous l'adminis- « tration et la surveillance de la municipalité de Tours ; qu'à cet « effet les titres de rente, constitués au profit de cette maison, « lui soient remis pour les arrérages être payés au commissaire « qui sera par elle nommé et le montant d'iceux être ensuite « remis par le commissaire, à fur et mesure qu'il les recevra, à « la supérieure et économe du couvent de Notre-Dame-de-Cha- « rité, pour être par elle employés aux besoins de la maison du « Refuge dont elle rendra compte à la municipalité (1). »

1. Neuvième Registre des délibérations du Directoire du district de Tours. Délibération du 9 janvier 1792.

« C'était une reconnaissance du droit des Religieuses, mais c'était également la déclaration de leur asservissement à une municipalité qui pouvait les gêner considérablement dans l'administration de leur maison. Il n'y avait aucun moyen de se soustraire à cette dépendance, elles la subirent et elles ne perdirent point de vue que les tracasseries auxquelles elles seraient soumises attireraient certainement sur leurs travaux les bénédictions célestes. Une des premières vexations qu'elles eurent à subir, fut l'espèce de contrôle que la municipalité voulut exercer sur les Constitutions mêmes qui réglaient leur dévouement et ennoblissaient leur humble et journalière abnégation. Elles furent obligées de soumettre à la municipalité la teneur des vœux par lesquels elles s'engageaient à la vie religieuse, et le 1er février deux Sœurs tourières vinrent remettre sur le bureau de la municipalité une lettre de la supérieure et de l'économe, contenant un extrait des Constitutions et Institut du couvent du Refuge. Elles remirent également un exemplaire des Règles de l'ordre. Nos officiers municipaux prirent connaissance de ces différentes pièces, daignèrent remarquer qu'elles étaient approuvées par l'autorité du Pape et reconnaître que les Religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité étaient véritablement obligées à la clôture. En conséquence, ils arrêtèrent de se transporter le vendredi suivant, 3 février, à neuf heures du matin, au monastère des dites Religieuses, afin de constater légalement leur existence et aussi « de viser l'état qui serait présenté par l'économe. »

« Arrivés au couvent, les officiers municipaux interrogèrent les sœurs et dressèrent la liste de celles qui consentaient à rester. Toutes protestèrent de nouveau de leur fidélité à la vie religieuse, et pas une seule ne voulut profiter de la prétendue liberté qu'on leur offrait. »

« Vers la fin de mai, la Nation eut besoin d'une maison appartenant au monastère et qui servait de logement à l'aumônier. Les Religieuses, apprenant qu'on voulait la leur prendre, eurent recours au Directoire du district, qui cette fois ne se montra pas favorable à leur juste requête. Les religieuses avaient dit que la maison de l'aumônier faisait partie de leur clôture ; mais les commissaires, chargés d'examiner les lieux, alléguèrent que la maison ne faisait pas essentiellement partie de la clôture, puisqu'elle n'avait aucune communication avec le couvent ; que les murs des maisons voisines étant moins élevés, devaient les gêner davantage et qu'elles étaient bien obligées de supporter

cet inconvénient ; que la nation n'est point obligée de fournir un logement aux aumôniers des communautés conservées ; que d'ailleurs il est avantageux pour la nation que cette maison soit vendue. Cette dernière raison surtout fut péremptoire et le Directoire du district estima, le 1er juin, qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la demande des Religieuses. »

« L'aumônier, M. l'abbé Gauvin, fut fidèle à l'Église et ne trahit point ses devoirs. »

« De nouvelles inquiétudes, plus sérieuses et plus graves, vinrent bientôt les assaillir. »

« Dans une délibération du conseil municipal du 27 juin 1792, nous trouvons la preuve que l'éducation chrétienne donnée aux enfants, à cette époque, portait des fruits et que la gloire en revient surtout aux communautés religieuses. Plusieurs de ces jeunes personnes et de ces jeunes gens se refusaient, en effet, « constamment à porter le respect aux ministres constitutionnels. » Des citoyens zélés, plusieurs de leurs parents, voulant empêcher « ces innocentes victimes du fanatisme... de troubler « la tranquillité publique et de causer par la suite des maux sans « remède, » avertirent la municipalité. Ils lui déclarèrent que leurs enfants recevaient, dans les communautés et les maisons particulières, des principes absolument contraires à la Constitution. MM. les conseillers municipaux, honteux sans doute d'avoir été prévenus dans leur zèle pour l'observation de la loi, se hâtèrent de prendre un arrêté très grave et très important. Ils décrétèrent, en vertu de l'article 3 de la loi du 22 mars 1791, que toutes les personnes des deux sexes, sans aucune distinction, chargées de l'instruction publique, seraient tenues, huit jours après la publication de la délibération municipale, de prêter le serment civique, sous peine d'être déchues de tous les droits qui auraient pu les autoriser à « tenir école ou pension. » L'arrêté fut publié, imprimé et affiché. »

« Mais le Directoire du district ne fut pas complètement de l'avis de la municipalité, il la trouva trop absolue dans ses exigences. Le district établit deux catégories parmi les instituteurs et les institutrices, et il plaça les Religieuses du Refuge dans celle qui était obligée de prêter le serment. Il déclara, en effet, qu'elles appartenaient à l'Université parce qu'elles tenaient des écoles publiques et gratuites. »

« Le 4 juillet, la municipalité donne avis de la délibération aux

différentes religieuses qu'elle concernait. Placées dans cette triste alternative ou de prêter le serment, ce qu'elles ne voulaient faire à aucun prix, ou de fermer leur maison, ce qui leur semblait une extrémité presque aussi dure, les Religieuses du Refuge prirent le parti d'écrire à un membre de l'Assemblée nationale, afin de savoir s'il ne leur restait pas encore une planche de salut. Voici la lettre que la mère Dausserre, supérieure, écrivit à la municipalité, le 25 juillet, pour lui faire part de leur demande et de ses résultats. « Messieurs, nous avons reçu votre délibération qui « nous donne huit jours, après lesquels nous devons nous regar- « der comme déchues du droit de l'éducation de nos jeunes « pensionnaires. Nous respectons les lois, Messieurs, nous avons « prévenu les familles de votre arrêté ; mais tous ceux à qui nous « avons pu les communiquer réclament nos soins pour leurs « enfants et nous engagent à les garder pour consommer la pen- « sion reçue et les engagements pris : ce que nous espérons de « votre bienveillance en faveur des citoyens que vous obligerez « ainsi que nous. Nous ne vous dissimulons pas, Messieurs, que « nous voyant comprises avec les congrégations de fonction « publique, nous nous sommes adressées à l'Assemblée nationale. « Voici la réponse qui nous a été faite :

« Il a été question, il y a quelques jours, de l'affaire dont vous « me parlez : une municipalité a écrit à l'Assemblée nationale « pour lui demander si des Religieuses pouvaient avoir des pen- « sionnaires et si elles ne devaient pas payer un droit de patente « pour le pensionnat. L'Assemblée a renvoyé la question à un « de ses comités pour qu'on lui en fit le rapport et qu'on la mît « à portée de prononcer. Lorsque le décret sera rendu, je vous « en instruirai. Au surplus, il y aura bientôt une loi rendue à ce « sujet En attendant qu'elle paraisse, la municipalité de Paris « n'a pris aucun parti et les Religieuses ont des pensionnaires « chez elles. »

« Prenez, Messieurs, je vous supplie, en considération ces « instructions qui nous ont été données et faites-nous parvenir « vos solutions afin que nous puissions jouir de cette tranquil- « lité dont nous sommes privées, sans savoir si nous sommes « conformes à vos intentions. Un mot de réponse calmera nos inquiétudes. »

« Pour toute réponse, le conseil municipal fit écrire sur la lettre de la supérieure : « Il n'y a pas lieu de délibérer. »

« Quelques jours avant, elles avaient été dénoncées à la muni-

cipalité, comme n'ayant pas voulu prêter le serment exigé par la délibération du 27 juin. Nous ignorons les mesures qui furent prises alors, mais nous retrouvons encore un officier municipal, le sieur Ducreux, au couvent de la Riche, le 13 août suivant. Ce dernier, venait, en qualité de Commissaire des prisons, pour interroger les filles de mauvaise vie qui y étaient recluses et faire ensuite un procès-verbal de tout ce qu'il aurait vu et entendu. Ces visites se réitéraient souvent et elles ne devaient pas être une des moindres souffrances des Religieuses, affligées de voir ainsi troubler la solitude et la paix de leur cloître. »

« Le 16 août, elles sont encore l'objet de réquisitions importunes, et la Supérieure est obligée de déclarer, pour la quatrième ou cinquième fois, qu'elles n'ont dans leur couvent ni armes ni ecclésiastiques inassermentés. Nous n'avons d'étrangers à la communauté, dit-elle, qu'un domestique et deux filles. »

« Le jour du départ n'était pas éloigné et les bonnes Sœurs le pressentaient. »

« Le 15 septembre, les religieuses Ursulines adressèrent à la municipalité de Tours une énergique et courageuse protestation contre le décret qui prononçait la fermeture de leur maison, parce qu'elles n'avaient pas consenti à prêter le serment qu'on exigeait d'elles, en qualité d'institutrices publiques. Peut-être allèrent-elles un peu contre les règles de la prudence, dans cette belle lettre où elles déclarent « qu'elles protestent d'avance, tant « en leur nom qu'en celui de toutes les communautés de la ville « et territoire de Tours, contre tous les actes de violence qui « pourraient être exercés à leur égard pour les arracher à leur « retraite, contre tous les abus d'autorité, contre tous les « attentats qu'on pourrait commettre envers leurs personnes « et leurs propriétés, contre le pillage, le fer des assassins. Elles « vous rendent responsables, Messieurs, ajoutent-elles, devant « Dieu et devant les hommes : elles se mettent sous votre sauve- « garde et elles y doivent trouver sûreté et protection. C'est à « vous à choisir le rang que vous voulez tenir dans les fastes de « la Touraine : ou celui de persécuteurs de l'innocence ou celui « de défenseurs et de protecteurs de l'opprimé. »

« Ces éloquentes et courageuses paroles ne devaient pas produire l'effet qu'elles espéraient. Elles irritèrent la municipalité, qui hâta peut-être les mesures violentes qu'elle hésitait presque toujours à prendre ; elle choisit le rôle de persécuteur, et ce fut en vain que les Ursulines et presque toutes les communautés de

la ville cherchèrent à détruire le mauvais effet de cette protestation, pourtant bien légitime. La lettre des Religieuses du Refuge, par laquelle elles cherchent à dégager leur solidarité, est datée du 22 septembre 1792. Un mois plus tard, à pareil jour, leur maison devait être irrévocablement fermée. »

« Le 18 octobre, un officier municipal revint au couvent et fit un second inventaire qu'il contrôla avec celui déjà fait en 1791 ; il mit les scellés sur la sacristie et signifia aux Religieuses que l'heure du départ avait sonné. Deux Sœurs furent laissées pour la garde des scellés. Elles n'y restèrent pas longtemps, car le 22, les officiers revinrent, enlevèrent l'argenterie du couvent, renvoyèrent les deux gardiennes et emportèrent les deux clefs des portes donnant sur le faubourg la Riche et sur la rue des Récollets. »

« Qui pourrait dépeindre la profonde affliction des Religieuses, quand elles franchirent le seuil de cet asile où elles espéraient mourir ? Elles durent éprouver quelque chose de semblable à la douleur du fils de famille, chassé indignement du toit paternel, et qui voit la demeure où il est né, tomber dans des mains profanes, avec les pieux souvenirs qui lui rappelaient la gloire et l'honneur de ses ancêtres. Elles étaient nées dans cette maison à la vie religieuse : c'est là, au pied de cet autel, qu'elles avaient fait leurs vœux, qu'elles avaient reçu les grâces divines. C'est là qu'elles laissaient les tombes de leurs sœurs aînées dont la présence et le souvenir les encourageaient à la pratique des vertus les plus difficiles. »

« Si, du moins, on les eût menées sur l'échafaud, en sortant du cloître, pour rendre hommage à leur céleste époux, leur expulsion leur eût paru pleine d'espérance et de joie ! Mais il fallait retourner au milieu du monde qu'elles avaient fui depuis longtemps et qui ne leur offrait plus que des dangers et des scandales. Dieu les soutint sans doute ; elles partirent tristes, mais résignées. Elles se dispersèrent, emportant avec elles quelques-uns des effets les plus indispensables dont la municipalité avait daigné les gratifier. »

« Le couvent devait un jour se rouvrir : Dieu leur permit peut-être d'entrevoir cet avenir !... »

« Le 20 novembre, la municipalité choisit des commissaires qu'elle chargea de présider à l'enlèvement des ornements et des effets *du ci-devant couvent de la Riche*. Au mois de décembre tous les meubles furent vendus. »

« Dans les premiers mois de l'année 1793, le monastère de la Riche, si souvent sanctifié par la prière et la pratique des plus hautes vertus, devait l'être de nouveau par les souffrances et les privations des vierges consacrées au Seigneur et emprisonnées dans son enceinte pour son amour. C'était une sorte de consécration, qui devait le rendre, à tout jamais, cher et précieux à celles qui l'habiteraient dans la suite et y continueraient les pieuses traditions des fondatrices. »

« Par un arrêté du 13 mars, le Département condamna à la réclusion toutes les religieuses du département. Le 21 mars, ce décret était exécuté dans toute sa rigueur. *Le ci-devant couvent de la Riche* les recevait en grand nombre. Si nous en croyons le témoignage de plusieurs Religieuses, elles auraient été jusqu'à trois cents : les malades, les infirmes, celles qui ployaient sous le poids des années, toutes furent, sans pitié, renfermées dans cet étroit espace (1). Elles furent plus tard dispersées dans plusieurs maisons, quelques-unes furent même conduites dans les départements voisins et exposées pendant le trajet à toutes les invectives d'une populace ivre et folle d'impiété et de révolution. »

« Nous renonçons à décrire les souffrances qu'elles eurent à subir pendant les dix-huit mois que dura leur détention. Souvent le plancher leur a servi de lit ; leur nourriture, de très-mauvaise qualité, était ordinairement insuffisante. Leurs gardiennes se querellaient constamment, — les délibérations de la Commune en font foi, — et les Sœurs ne reçurent aucun secours ni aucune consolation de ces femmes sans éducation et sans entrailles. Cinq gardes nationaux avaient été préposés à la garde de la maison, et on s'imagine aisément ce que ces innocentes victimes eurent à souffrir de leurs propos et de leurs insultes. Assurément, la mort leur eût été moins dure que les privations quotidiennes et que les souffrances d'esprit qu'elles eurent à endurer pendant ces longs mois. Plusieurs contractèrent des infirmités qu'elles gardèrent jusqu'à la tombe. Elles connaissaient la vérité de

1. Plusieurs religieuses demandèrent au district, à cause de leurs infirmités ou de leur âge, à être exemptées de la réclusion ; mais les administrateurs ne firent aucun droit à leur requête. *Dix-huitième registre des délibérations du Directoire du District de Tours, Mars, 1793, passim.*

Un grand nombre de religieuses étant malades, par suite de l'état de gêne où elles se trouvaient dans cette étroite maison et aussi par l'excessive chaleur de la saison, le conseil général arrêta, le 11 juillet 1793, « que toutes les religieuses recluses au ci-devant couvent de la Riche auraient la faculté de se retirer dans leurs communes moyennant un certificat constatant qu'elles sont atteintes de maladie, pouvant s'aggraver par un plus long séjour dans cette maison ». *Archives de l'Hotel-de-Ville, liasse 149.*

cette parole : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice*, et nous aimons à penser que la grâce divine leur en fit sentir la douceur. »

« Que devint le monastère de nos saintes Religieuses quand elles furent rendues à la liberté ? L'église fut demandée par plusieurs habitants de la Riche pour y exercer le culte catholique conformément à la liberté que leur accordait la loi du 2 prairial de l'an III (21 avril 1795). La municipalité écouta favorablement cette requête et le 26 fructidor (12 septembre 1795) elle mettait cet édifice à la disposition des citoyens qui l'avaient demandé. Elle imposa aux concessionnaires la charge « de l'entretenir en « bon état, de faire, avant de s'en servir, sceller avec pattes les « portes, fenêtres et autres ouvertures qui communiquent du dit « édifice aux cours et autres bâtiments du ci-devant couvent, de « faire fermer en maçonnerie toutes les issues autres que celles « qui communiquent à la rue. »

« Les prêtres *catholiques*, tolérés pour desservir cette église, n'étaient autres que les schismatiques qui s'étaient maintenus à Tours à force de coupables complaisances et de honteuses bassesses pour les idées du jour (1). Quant aux prêtres fidèles, ils étaient ou déportés ou détenus dans la maison de réclusion, dite du Gouvernement. Le 4 novembre, on avait songé à les transférer au couvent de la Riche ; des commissaires, nommés par la municipalité, vinrent examiner les lieux et les trouvèrent dans un tel état de délabrement qu'on renonça à ce projet, à cause des dépenses considérables qu'il eût entraînées. Le 27 décembre, on signifia à la municipalité, d'ailleurs, qu'elle ne pouvait se servir de cet établissement, qui avait été consacré depuis le 29 brumaire de l'an III (19 décembre 1794) par le citoyen Thenon,

1. Au mois de décembre 1797, Gabriel Laurence, commissaire de police, fait à la municipalité un rapport sur ce qu'il a vu dans la petite chapelle du ci-devant petit couvent de la Riche. Le sieur Dubault, ancien curé constitutionnel de la Riche, y exerçait le culte catholique. « A notre arrivée, dit-il, nous avons trouvé ce dit citoyen étant en chaire et faisant une publication de mariage, dont nous n'avons pu distinguer les noms, n'ayant pu, ni voulu entrer plus avant que la porte, à l'effet de n'être point reconnu et par là laisser le ministre plus libre de publier tout ce qu'il pouvait avoir à publier ; puis il a passé à la prédication sur l'obligation des chrétiens à assister à la messe les dimanches et fêtes instituées par l'Eglise, mais il n'a pas parlé des fêtes républicaines. Lorsque l'office fut fini, nous avons passé dans une petite chapelle et parlant au dit citoyen l'avons invité à nous donner les noms des personnes qu'il avait publiées, ce à quoi il a obtempéré, en nous exhibant son registre devant plusieurs citoyens, nous n'avons pas cru devoir nous emparer du dit registre de peur d'exciter des troubles. »

Le jour précédent, dans son rapport, le commissaire avait été *scandalisé* du style employé par le sieur Dubault, qui était *contraire à celui du* gouvernement. *(Archives de l'Hôtel-de-Ville.)*

commissaire des guerres, au casernement des troupes, « eu égard à l'insuffisance du vieux château. »

« Le couvent de la Riche fut vendu comme toutes les autres maisons religieuses. En 1805, les religieuses Carmélites vinrent l'occuper, et elles y restèrent jusqu'en 1821, époque où elles purent reprendre leur ancien monastère. »

« Pendant ce temps, les religieuses de Notre-Dame-de-Charité, retirées dans leurs familles ou chez des amis, attendaient avec anxiété la fin des événements. Le Premier Consul, comprenant que la France ne serait vraiment grande et puissante qu'en revenant au catholicisme, fit un concordat avec l'auguste Pie VII, et ils cherchèrent ensemble les moyens de réparer les ruines morales de la France. Ce concordat fut signé à Paris le 27 messidor de l'an IX (16 juillet 1801). Le Pape le ratifia à Rome, le 15 août suivant, et Napoléon le déclarait loi de l'Etat le 5 avril 1802. »

« La tranquillité semblait revenue pour la société politique et la liberté allait être rendue à l'Église : de toutes parts les temples chrétiens se rouvraient, les monastères se relevaient et c'était un épanouissement admirable de la sève catholique. »

Le monastère de Notre-Dame-de-Charité de Tours eut une part très abondante à cette nouvelle vie. Il est devenu un des plus féconds de l'Ordre par ses fondations d'Angers, de Blois, de Marseille et de Besançon.

Le monastère d'Angers, dirigé par la Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, se transforma bientôt en Maison-Mère. Il est devenu le centre de la puissante congrégation de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur d'Angers, qui a propagé dans le monde entier l'œuvre du V. P. Eudes.

---

# SEPTIÈME MONASTÈRE

## LA ROCHELLE, 1715

---

## CHAPITRE I

**Négociations et difficultés de la fondation.**

Après la Révolution, le monastère de Vannes n'a pu se rétablir, mais il s'est survécu à lui-même dans sa fondation de la Rochelle, que nous allons raconter.

Vers 1712, le couvent de Vannes était, comme nous l'avons vu, des plus florissants. Sa sève religieuse très abondante avait besoin de s'épancher au dehors. Les Sœurs sentaient parfaitement que si l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité ne se multipliait pas davantage, il fallait l'attribuer à l'obscurité où il restait. Elles tentèrent de le faire connaître, et à cette fin, les attestations suivantes furent envoyées dans quelques villes.

« Nous, soussigné, Vicaire général et official du diocèse de Vannes, certifions à tous ceux à qui il appartiendra, que la maison de Notre-Dame-de-Charité et celle de la Retraite, fondées et établies en cette ville depuis plusieurs années, sont deux établissements qu'on ne peut assez louer et qu'il serait à souhaiter, pour la plus grande gloire de Dieu, que l'on pût en faire partout. Nous devons même ce témoignage à ces deux maisons qu'elles ont été et nous sont tous les jours d'un grand secours pour le gouvernement de ce diocèse, par les moyens qu'elles nous ont fournis de faire rentrer les pécheurs les plus scandaleux dans la voie du salut et d'affermir les bons dans la pratique de la vertu. C'est ce que nous affirmons véritable, en ayant une parfaite connaissance par nous-même.

« Donné à Sarzeau, près Vannes, le 23 Novembre 1712.

« Pierre de Chalons,
« Vicaire général et official. »

« Je soussigné, Prêtre de la Congrégation de la Mission, Recteur de Notre-Dame du Menez, et Supérieur du Séminaire de Vannes, certifie que l'Institut des Dames Religieuses de Notre-Dame-de-Charité établies dans cette ville, est, de toutes les communautés de Filles, celui qui me paraît le plus conforme à la pratique des conseils évangéliques et surtout de la charité qui est l'âme de la Religion.

« La régularité et l'esprit primitif sont parmi ces saintes Filles dans leur pureté, elles répandent dans Vannes la bonne odeur de Jésus-Christ. Aussi, les honorons-nous comme l'élite des autres monastères et comme le modèle de ceux qui ont besoin d'être réformés. Le détachement du monde, l'amour du silence et de la retraite, une modestie angélique, une simplicité chrétienne, la vie intérieure, le désintéressement et un zèle ardent pour le salut des âmes sont les principaux caractères de ces illustres vierges. Heureuses les villes qui possèdent un si grand trésor, elles trouvent chez ces saintes Religieuses un asile assuré pour retenir les filles dont la vie scandaleuse est un piège à la jeunesse et une ignominie pour les familles.

« Cette maison sert encore de retraite aux personnes du sexe qui désirent se renouveler dans l'esprit du christianisme par les exercices de piété. Tel est le témoignage que la justice et la vérité m'obligent de rendre à la sainteté et utilité d'un Institut si important.

« Fait au Séminaire de Vannes, le 1er Décembre 1712.

« RHODES,
« Recteur du Menez et Supérieur du Séminaire. »

« Je soussigné, Recteur de Saint-Patern, Docteur de Sorbonne et Vicaire de l'Officialité de Vannes, certifie que, de tous les monastères, on en voit peu qui contribuent plus à la gloire de Dieu et au salut des âmes que le monastère de Notre-Dame-de-Charité établi en cette ville de Vannes. Il eût été à souhaiter que ces saintes Filles eussent été établies plus tôt, à cause du grand bien qu'elles ont procuré et procurent encore tous les jours, en retirant les filles dangereuses qui causent tant de scandales et déshonorent tant de familles.... Nous regardons, à Vannes, cet établissement comme un don de Dieu, et j'ai souvent senti les secours que ces Religieuses m'ont donné pour réprimer le vice.

« A Vannes, le 25 Novembre 1712.

« GUILLOUX. »

Les *Annales* de la Rochelle commencent par ces attestations sans qu'il apparaisse bien quelle influence elles ont pu avoir sur cette fondation. Nous les avons conservées, parce qu'elles sont le premier essai de publicité et un magnifique témoignage rendu à tout l'Institut par des personnages importants et impartiaux. En les lisant, les Sœurs ne pourront que s'exciter à se rendre dignes de leurs devancières.

Mme de Sconhel les connut-elle? Peut-être. En tout cas, ce sont des sentiments semblables d'estime et d'admiration qui l'engagèrent à procurer l'établissement de la Rochelle.



LA T.-H. MÈRE MARIE DE L'ASCENSION DE LA VALETTE
FONDATRICE ET Ire SUPÉRIEURE DU MONASTÈRE DE LA ROCHELLE

Cette dame avait épousé M. d'Estanchingant, seigneur de Sconhel, commissaire de la marine à Lorient. Pendant un voyage de son mari, elle se retira comme pensionnaire au monastère de Vannes. En plaisantant, elle disait souvent aux Sœurs : « Vous seriez bien étonnées, si je vous faisais venir à Rochefort ! » et sur ce thême s'engageaient des conversations auxquelles personne n'attachait d'importance.

Tel fut, cependant, le point de départ de projets sérieux.

De retour à Rochefort, son pays natal, et devenue veuve, M^me^ de Sconhel fit connaître ce qu'elle avait vu à Vannes à M. de Cez, curé de cette ville. Ce vertueux ecclésiastique lui demanda un mémoire. A la prière de M^me^ de Sconhel, la Mère Marie de la Trinité le Rebours de Vaumadeuc envoya ce mémoire dont la lecture décida M. de Cez. Il fit part de ses projets à M. de Beauharnais, intendant de la province, et plus tard ministre de la marine, qui les approuva et promit son concours.

Après ces premières démarches, M. le curé de Rochefort voulut obtenir le consentement de Mgr l'Evêque de la Rochelle. Il alla lui présenter le mémoire de la Mère le Rebours avec les attestations déjà citées, et lui déclara ses intentions. La piété et le zèle bien connus de Mgr de Champflour ne laissaient pas douter de son adhésion. Son refus fut cependant absolu, et il le fonda sur le besoin que sa ville épiscopale avait elle-même d'un établissement de ce genre et sur son désir de lui procurer ce grand bienfait. Il pria même M. de Cez d'écrire lui-même à Vannes pour demander des religieuses en son nom. Ce curé, aussi saint que désintéressé, le fit en ces termes :

« 19 Juin 1714.

« Madame,

« J'ai présenté votre mémoire à Mgr de la Rochelle. Ce Prélat ayant appris de quoi il s'agissait, forma sur le champ la résolution de vous établir à la Rochelle plutôt qu'à Rochefort qui en est éloigné de cinq lieues. Je lui ai laissé le mémoire et, l'étant allé voir le lendemain, je le trouvai affermi dans son premier dessein où j'entrai d'autant plus volontiers que la Rochelle est une ville plus considérable que Rochefort et où vous pourrez avoir plus de secours spirituels et même temporels.

« Je vous écris de sa part, Madame, et vous pouvez lui marquer votre reconnaissance et votre disposition à seconder son zèle. Il en a beaucoup. Ce n'est point un Évêque de Cour. Vous ne pouvez tomber en de meilleures mains.... »

Madame de Sconhel, dès que le désir du Prélat lui fut connu, se rendit à la Rochelle pour y recommencer les démarches

déjà faites à Rochefort. Mgr de Champflour s'informa auprès d'elle de l'esprit des religieuses, de leur soumission à la bulle *Unigenitus*, et de leur régularité. Pleinement rassuré, il écrivit lui-même à la Mère Supérieure (1).

« Il y a longtemps, Madame, que je suis dans le dessein de procurer à cette ville un établissement pour les filles pénitentes. Le plus grand embarras que j'y voyais était de trouver des personnes bien propres pour cet emploi. M. le Curé de Rochefort me fit bien plaisir en m'apprenant l'existence d'un Institut fondé pour cette œuvre de charité et dont les membres faisaient un quatrième vœu de s'y consacrer. Il m'ajouta que ces Religieuses étaient en proposition pour aller s'établir à Rochefort.

« Comme il me dit beaucoup de bien de vous et me parla même des propositions que vous lui faisiez pour cet établissement, je lui dis que cela convenait infiniment mieux pour la Rochelle, ville plus importante et en ayant un plus grand besoin.

« Je suis fort content des mémoires instructifs qu'il m'a présentés touchant votre Institut, tant pour le spirituel que pour le temporel. Tout ce que je souhaiterais pour le présent, ce serait que vous m'envoyassiez au plus tôt copie des lettres-patentes que vous avez obtenues de Sa Majesté, afin que nous puissions là-dessus prendre nos mesures pour en obtenir de semblables... »

La proposition de fonder une maison dans un centre protestant, comme la Rochelle, avait d'abord effrayé les Sœurs. La lettre de Mgr de Champflour leur parut, à juste titre, une manifestation

1. Mgr Etienne de Champflour, quatrième évêque de la Rochelle, naquit à Clermont-Ferrand, le 19 mai 1646. Sa famille était aussi pieuse que noble. Dans le testament de Mgr Champflour, nous voyons qu'elle donna deux de ses membres à la Compagnie de Jésus ; celui qui nous occupe entra au séminaire Saint-Sulpice et s'y forma à la science et à la vertu. Après avoir été quelque temps vicaire général de Limoges, il devint abbé de la cathédrale de Clermont. Ce bénéfice important lui fut résigné par un oncle admirateur de ses vertus sacerdotales. M. de Champflour gouverna bientôt tout le diocèse en qualité de vicaire capitulaire, pendant le veuvage de l'Eglise de Clermont. Il dura dix ans entiers, et pendant cette longue administration, le vicaire capitulaire conquit l'estime et l'affection de tous.

Nommé à Clermont, Mgr François Bochard de Sarron lui continua les pouvoirs de grand vicaire et ce choix fut universellement approuvé. M. de Champflour exerçait ces fonctions avec un zèle tout apostolique, lorsqu'en 1701 le *Cas de conscience* vint réveiller toutes les querelles jansénistes. Il fut formulé à l'occasion d'une défense faite par M. de Champflour à un curé de Clermont de confesser un ecclésiastique faisant ouvertement profession de Jansénisme. En voici le sens général : Un confesseur peut-il donner l'absolution à un ecclésiastique qui a signé le *Formulaire*, tout en croyant que le Pape et même l'Eglise peuvent se tromper sur le *fait*? Répondre affirmativement, c'était détruire toutes les décisions des Souverains Pontifes. M. de Champflour poursuivit donc la condamnation du *Cas de conscience* par amour de la vérité et de l'Eglise.

En 1702, Louis XIV le nomma évêque de la Rochelle. L'épiscopat de Mgr de Champflour fut des plus remarquables. C'est à sa générosité et à son zèle que la Rochelle dut la plupart de ses œuvres de bienfaisance. Les écoles, les hôpitaux furent fondés ou enrichis par sa munificence. Appelé par ce saint évêque, le B. Grignon de Montfort fit dans la ville épiscopale une de ses plus fructueuses missions.

Mais Mgr de Champflour est encore plus célèbre par ses luttes contre le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Elles constituent une page de l'histoire de l'Eglise de France, et elle est toute à la gloire de l'évêque de la Rochelle, adversaire de tout ce qui était janséniste. Inspiré par cette sainte horreur de l'hérésie, ce prélat devait tout naturellement s'assurer que les Sœurs de Notre-Dame-de-Charité n'en étaient pas imbues. *(Extrait d'une notice par l'abbé Stanislas Braud.)*

de la volonté divine. Un acte capitulaire du 20 juillet accepta le principe de la fondation. Le succès semblait donc certain et prochain, mais les difficultés s'élevèrent de toutes parts.

Infatigable et très habile dans ses négociations, M^me^ de Sconhel, avec le concours des Pères Jésuites, avait gagné à l'œuvre le comte de Chamilly, lieutenant des armées du Roi dans les provinces d'Aunis, du Poitou et de Saintonge. L'oncle de ce monsieur était le maréchal de Chamilly. Il avait donc un crédit très-grand à la cour. D'accord avec l'Intendant, M. de Beauharnais, il devait solliciter les lettres-patentes. La crainte de compromettre la nouvelle maison de Tours, que la disgrâce de l'Archevêque empêchait d'en obtenir, força les Sœurs à modérer l'ardeur de leurs protecteurs, et à les prier d'attendre leur arrivée pour faire ces démarches.

Ces négociations étaient jusqu'alors restées secrètes, mais peu à peu elles furent connues, et le consentement du Corps de Ville fut assez difficile à obtenir. Par l'habileté de M^me^ de Sconhel, M. de Beauharnais invita à dîner Mgr de la Rochelle, le comte de Chamilly, le Maire de la ville et quelques-uns des plus influents de la municipalité. Après le repas, par ses éloges et par son influence, M. de Chamilly obtint l'appui de ces Messieurs. Le consentement du Corps de Ville et celui du bureau des finances furent donnés, l'un le 19 décembre 1714, et l'autre le 29 du même mois.

Mgr de Champflour en informa la Mère le Rebours par la lettre suivante :

« J'attendais toujours, Madame, à faire réponse à toutes vos lettres, jusqu'à ce que je pusse vous envoyer la copie des consentements du Corps de Ville de la Rochelle, afin de pouvoir vous y établir. Nous avons eu assez de peine à les obtenir, mais enfin nous les avons et je vous envoie la copie....

« Je vous envoie aussi une lettre pour Mgr de Vannes, pour le prier d'accorder la permission de venir ici à celles de vos Religieuses que vous destinez pour cet établissement.

« M. le comte de Chamilly et M. l'Intendant m'ont promis de lui écrire pour le même sujet. Voilà tout ce que je puis faire de ma part ; vous prendrez, de votre côté, toutes les mesures que vous jugerez nécessaires pour obtenir de votre Évêque la permission que nous lui demandons.... »

Les lettres de MM. de Chamilly et de Beauharnais furent effectivement envoyées à Mgr d'Argouge. Ce prélat n'était point disposé à consentir au départ des Sœurs ; auparavant il exigeait l'obtention des lettres-patentes, pour que les Religieuses ne

fussent pas obligées à revenir. Il ne leur permettait point non plus de fournir le complément de l'argent nécessaire pour la fondation. En effet, dans le *Consentement* de la ville, Mgr de la Rochelle offrait 30,000 livres, mais les Sœurs, par leurs pensions ou leurs dots, devaient en ajouter 15,000 autres. La réponse à ces difficultés était facile. Mgr de Vannes ne voulut point l'entendre et, dans sa lettre à Mgr de la Rochelle, il se montra si opposé à la nouvelle fondation que la peine de celui-ci fut très-vive, et qu'il ne put s'empêcher de la témoigner au Père Sadry, Jésuite, Supérieur de son séminaire, en qui il avait grande confiance.

A son tour, ce Père fit part de ce mécontentement à la Mère Supérieure, la priant d'employer tous les moyens pour lever ce nouvel obstacle. La Mère le Rebours jugea alors que le mieux était de proposer au monastère de Caen de coopérer à cette fondation.

La Mère Marie de Saint-Isidore Hellouin, alors Supérieure, pleine de zèle pour la propagation de l'Institut, soumit avec bonheur la demande à son Conseil, et après l'approbation, proposa à la Mère de Vannes des moyens pratiques pour mettre ce projet à exécution. Par malheur, dans l'intervalle, des Sœurs parlèrent à M. de Pibrac, supérieur de Caen, des différences qui existaient entre les Constitutions suivies à Caen et à Vannes. Cet ecclésiastique, qui d'ailleurs voyait avec peine les pensions accordées aux Sœurs de la fondation, fit alors un refus absolu de donner les permissions nécessaires, et rien ne put le faire revenir sur sa décision.

Voyant toute espérance évanouie de ce côté, les Sœurs de Vannes, soutenues par les Pères Jésuites, firent de nouvelles instances auprès de Mgr d'Argouge et lui représentèrent que Mgr de Champflour ne manquerait pas d'user de tous ses pouvoirs pour soutenir une fondation dont il serait lui-même l'auteur. Mgr de Vannes finit par consentir au départ de trois Sœurs, mais ne voulut point permettre l'observation du Coutumier qui demande six ou sept religieuses pour une fondation. La Mère le Rebours accéda sagement à ses ordres, espérant, comme il arriva effectivement, pouvoir dans la suite venir au secours des Sœurs.

L'issue finalement heureuse de ces négociations consola Mgr de la Rochelle de leur longueur ; il en témoigna son contentement à Mgr d'Argouge, et écrivit à la Mère Supérieure :

« La Rochelle, 14 Août 1715.

« J'apprends, Madame, avec bien de la joie et de la satisfaction que Monseigneur votre Évêque a enfin consenti à votre établissement ici, et qu'il vous a promis de donner des obédiences à trois de vos Religieuses à cet effet. Vous pouvez nous les envoyer aussitôt que vous jugerez bon. Je n'ai point arrêté de maison pour elles, parce que je suis bien aise qu'elles fassent elles-mêmes leur choix entre plusieurs que j'ai en vue.

« En attendant qu'elles s'y puissent retirer, la Supérieure des Hospitalières de cette ville a promis de les loger dans son monastère où elles seront bien. Ne doutez pas, ma chère Fille, que je ne leur accorde toute la protection et bienveillance qu'elles peuvent souhaiter de moi dans les occasions qui se présenteront ; je garderai tout ce que je leur ai promis.... »

Mgr de Champflour tint, et bien au-delà, ses engagements. Il ne s'agissait plus que de choisir les sujets destinés à la nouvelle fondation. La S^r Marie de l'Ascension de la Valette fut désignée pour Supérieure, Marie de Jésus Pitoüays pour assistante, et Marie de Sainte-Anne Perret fut leur compagne de dévouement et de sacrifice. Mgr d'Argouge s'opposant toujours au départ même des novices, la Mère le Rebours engagea quelques postulantes à se joindre aux Sœurs, afin que les dots fournissent la somme de 16,000 francs exigée par le corps de ville.

Le départ se fit le 28 août, sous la protection du Patriarche de l'Ordre S^t Augustin, et les Sœurs arrivèrent à la Rochelle le 3 septembre 1715, après un voyage très rapide pour cette époque. M. Redon, grand Archidiacre de la cathédrale et neveu de l'Évêque, les reçut au nom du prélat, et accompagné de M^me de Sconhel, l'heureuse inspiratrice de cette sainte entreprise, les conduisit chez les Dames Hospitalières, qui les accueillirent avec beaucoup de bienveillance et d'estime.

Le lendemain, le Père Sadry et quelques autres ecclésiastiques, se mirent à la disposition des Sœurs pour visiter les maisons que Monseigneur jugeait les plus propres à leur établissement. Leur choix tomba sur une maison de la Ville-Neuve, à l'angle des rues Trois-Marteaux et du Grand-Saint-Louis. Cet emplacement était très écarté, il est vrai, mais situé dans un très bon air et les eaux y étaient excellentes. Sa Grandeur en fit aussitôt l'achat et les travaux d'appropriation commencèrent. L'acquisition et tous ces travaux furent payés par Mgr de la Rochelle, qui donna encore les vases sacrés pour la chapelle nouvelle.

## CHAPITRE II

**Les premières Sœurs. — Leurs premiers travaux. — La Confrérie des Sacrés-Cœurs.**

La Mère Marie de l'Ascension de la Valette était nièce de la Mère Marie de la Trinité Heurtaut. Au moment de la fondation de Guingamp, Mmes de Kervégan et des Arcis, sachant la position gênée de M. de la Valette, beau-frère de la Mère Heurtaut, lui proposèrent de faire venir près d'elle sa petite nièce, promettant de fournir à tous ses besoins et de pourvoir à sa dot, si sa vocation l'appelait à la vie religieuse. Mlle de la Valette vint ainsi à Guingamp vers l'âge de cinq à six ans. Ses aimables qualités d'esprit et de corps lui gagnèrent bientôt tous les cœurs. La beauté de son âme pure et déjà embrasée de l'amour divin devait plaire bien davantage à Dieu.

Sa biographie nous fait saisir sur le vif ce qu'étaient alors les pensionnats à Notre-Dame-de-Charité. Cette jeune enfant revêtue de son petit habit blanc et de son petit voile était toute heureuse de s'exercer aux pratiques de la vie religieuse. Déjà elle savait lire et elle le faisait au réfectoire pour soulager les Sœurs. Au chœur, sa voix forte lui permettait d'aider à chanter les grand'-messes ; son zèle même fut utilisé et elle forma à la lecture quatre de ses petites compagnes. L'adresse pour les travaux manuels ne répondait pas à la vivacité de l'esprit. Ce fut pour cette enfant la cause de nombreuses humiliations et de sévères réprimandes. Elle s'y soumettait avec une force de caractère et de volonté bien différente de la sensibilité des enfants de nos jours. Dieu lui-même la reprenait des moindres fautes. Un jour, jouant un rôle important dans une petite pièce, elle éprouva un sentiment de vanité bien naturel en recevant des compliments sur ses bonnes manières. Presque aussitôt, son visage fut défiguré par une humeur fort laide. La pieuse enfant regarda elle-même ce mal comme un châtiment, comprit que Dieu réclamait tout son cœur et conçut encore plus d'éloignement pour le monde. Dès cette époque, du reste, elle faisait tous les jours un quart

d'heure d'oraison et en rendait compte comme une novice. Quels fruits de vertus ne devait pas donner une éducation aussi pieuse !

Il est, en effet, à remarquer que les Supérieures les plus distinguées de l'Institut ont été ainsi formées dans le couvent dès leurs premières années. On peut citer la Mère de la Nativité Herson, la Mère de l'Enfant-Jésus de Bois-David, pour Caen ; les Mères de Murado Le Goff, Bossinot, Le Gentil, pour Guingamp ; La Vallette, à Vannes ; de Chassonville, pour Paris et plusieurs autres. Au fruit on reconnaît l'arbre.

M<sup>lle</sup> de la Vallette eut le bonheur de faire sa première communion à neuf ans. Dans un âge aussi peu avancé, toutes les vérités de la religion lui étaient parfaitement connues et son cœur était bien préparé à s'unir à son Dieu. C'est alors aussi qu'il commença à lui faire sentir les appels de sa grâce et les avantages de la vie religieuse. Elle en connaissait si bien les usages, qu'il lui arrivait souvent, avec une simplicité pleine de charmes, d'avertir les novices et même les professes des manquements qu'elles y faisaient.

Les compagnes de son noviciat ont rendu les plus beaux témoignages des continuels exemples de ferveur et de régularité qu'elle y donna, lorsqu'elle y fut reçue, vers 1686. L'humeur qui avait défiguré son visage, quand elle était plus jeune, reparut alors. C'est ce qui obligea ses Supérieures de l'envoyer à Vannes pour y être traitée par un médecin de grand talent. Les soins de ce spécialiste parvinrent à la guérir, mais la maladie étant revenue après son retour à Guingamp, il parut plus prudent de la faire quitter son cher couvent. C'est ainsi qu'elle fit profession à Vannes le 3 novembre 1689.

Professe, elle se signala surtout par son zèle à soutenir les moindres prescriptions des Supérieures. Dès qu'une légère critique se produisait devant elle, son visage devenait immédiatement triste et sérieux, et elle ne craignait pas d'en faire la correction fraternelle. Malgré sa mauvaise santé, elle passa par presque tous les emplois. Avec l'âge, la mémoire de la Mère Marie de la Trinité, sa tante, s'était beaucoup affaiblie, elle lui fut donnée pour aide au chœur, et cette charge lui fournit l'occasion d'actes multipliés de vertus. La bonne Mère Assistante lui reprochait toutes les fautes qui se commettaient à l'office, et lui disait que son amour-propre l'empêchait de les prévoir et d'en avertir les Sœurs. L'humble nièce recevait tous ces reproches, et son respect pour sa vénérable tante n'en était point diminué.

Lorsque l'affaiblissement de la Mère Heurtaut obligea les Sœurs à la remplacer, la communauté choisit pour Assistante la S^r Marie de l'Ascension. Par son attention aux plus petites observances, elle en maintint la pratique.

Plus tard, première maîtresse des Pénitentes, un zèle ardent la porta à s'imposer de cruelles mortifications pour obtenir la conversion de ses brebis. Elle composa elle-même une retraite dont elle leur fit suivre les exercices ; les plus endurcies étaient ébranlées par la conviction qu'elle mettait dans ses entretiens. Pour leur instruction, elle expliquait des tableaux religieux. Cet usage était ordinaire à cette époque, surtout en Bretagne.

Nommée directrice des Novices, son soin principal fut de donner aux jeunes Sœurs une haute idée de la vocation religieuse, et, en particulier, de celle des Filles de Notre-Dame-de-Charité, qui les associe avec Jésus-Christ au grand ouvrage du salut des âmes, « faveur, disait-elle, qui mériterait d'être achetée au prix « de notre sang ; puisque ce don nous est accordé sans aucun « mérite de notre part, quelle reconnaissance ne devons-nous pas « à Dieu ! Il faudrait avoir un cœur insensible pour n'être « pas touchée d'une si grande prédilection ! »

Les langueurs dans la vie spirituelle et l'hésitation à sacrifier les menues bagatelles, lui étaient insupportables. Sans cesse elle répétait : « Il ne faut pas marchander, ni mettre de réserve dans le don de nous-mêmes à Dieu, car si nous en mettons, nous entravons les desseins de miséricorde qu'il a sur nous. » Sous sa direction, il fallait de la générosité à combattre les répugnances dans l'obéissance, et, si ses Novices en manifestaient pour un travail quelconque, celui-ci leur était bientôt commandé pour rompre leur volonté et la rendre pliable.

Les soins de la S^r Marie de l'Ascension s'étendaient jusqu'à l'extérieur, et elle voulait que les habits fussent propres et les manières polies : « Car, disait-elle, tout dans une Religieuse de Notre-Dame-de-Charité doit prêcher la vertu. Rien ne l'enseigne mieux qu'un air grave et modeste. » Sa conduite était, sous ce rapport, un modèle parfait. Il était difficile de trouver une personne ayant une démarche plus religieuse.

Cette fermeté ne fermait point les cœurs des Novices, au contraire, elles étaient trop portées à aimer leur habile directrice, et celle-ci dut un jour leur rappeler l'obligation de ne s'attacher qu'à Dieu seul.

Au milieu de ces saintes occupations, les ardents désirs de

travailler à la gloire de Dieu et au développement de l'Institut, conçus par la Sr de la Valette, n'étaient point pleinement satisfaits. Aussi lorsque la fondation de la Rochelle fut proposée, elle employa ses efforts et ses prières à la faire réussir. Secrétaire de la Révérende Mère Supérieure, elle eut de multiples occasions d'y travailler. Le succès final fut l'œuvre de sa persévérance. Mais sans s'en rendre compte, elle s'était elle-même désignée pour en être la pierre fondamentale. Elle eut cependant besoin de faire appel à son obéissance et à sa foi pour accepter la supériorité de la nouvelle maison.

La Sr Marie de Jésus Pitoüays, désignée pour Assistante, était professe du monastère d'Hennebont depuis quelques mois, lorsque la destruction de ce couvent eut lieu. On trouve le nom de plusieurs de ses parents parmi les signataires de la pétition que les principaux habitants de cette ville adressèrent inutilement au Roi pour obtenir le rétablissement de cette maison. Comme les autres Sœurs, elle s'unit à celles de Vannes et les deux communautés se fondirent dans une union parfaite. La Sr Marie de Jésus prouva bientôt que déjà elle avait fait de grands progrès dans la vertu ; elle en fit de nouveaux et parvint à vaincre un caractère trop sensible et trop porté à croire que les Supérieures avaient des préférences pour les autres à son détriment. Son âme s'établit si solidement dans le calme et l'abandon à Dieu, que, dans la suite, aucune difficulté ne fut capable de la troubler. Elle avait passé à Vannes par presque tous les emplois et les avait exercés avec habileté et zèle, lorsque les Supérieures lui proposèrent de se rendre à la Rochelle. Ses répugnances à changer une troisième fois de monastère furent bientôt vaincues, elle ne souleva même pas de difficulté sur la délicatesse de son tempérament qui semblait la rendre impropre aux durs travaux d'une fondation.

La Sr Marie de Sainte-Anne Perret, restée orpheline de bonne heure, fut élevée par sa sœur aînée dans un grand esprit de piété. A vingt-cinq ans, elle entra dans le couvent de Vannes, où sa sœur Marie de Sainte-Croix l'avait précédée. Entièrement dévouée à la Religion, elle s'employait volontiers aux travaux les plus pénibles. Les services qu'elle a rendus à la Rochelle, plus obscurs que ceux des deux autres Sœurs, ne furent pas moins importants. Comme la maison naissante n'avait pas de converse,

elle en remplit toutes les fonctions avec une parfaite humilité et une grande écônomie.

Pour augmenter les mérites d'âmes déjà si parfaites, Dieu devait sans doute les faire passer par de grandes tribulations, mais il devait aussi bénir les travaux qu'elles allaient entreprendre pour sa gloire,

On peut dire que le monastère de la Rochelle fut fondé au ciel avant de l'être sur la terre. Les Sœurs n'étaient pas encore dans leur maison, lorsqu'elles eurent la douleur de perdre une des postulantes venues avec elles, Mlle Marchalle-Cottard.

Cette jeune personne avait grand désir de voir la clôture établie pour pouvoir entrer au noviciat et se consacrer au Seigneur. Dieu hâta l'exécution de ses aspirations. Elle était déjà souffrante à son départ de Vannes ; le changement d'air ne fit qu'aggraver la maladie de poitrine dont elle souffrait. L'annonce d'une mort prochaine ne lui causa point de tristesse. Le Père Sadry qui la confessait et l'abbé Redon qui la visita plusieurs fois ne pouvaient se lasser de l'admirer. Elle demanda la faveur de prononcer les vœux de Religion, et eut le bonheur de le faire avant de recevoir les derniers Sacrements. Elle mourut pieusement, le 13 novembre 1715.

Le jour de la Présentation de la Sainte Vierge eut lieu la cérémonie de l'établissement que Mgr de Champflour présida lui-même. Après avoir dit la sainte Messe, il reçut le renouvellement des vœux des Sœurs. Aux vêpres du soir, M. l'abbé Redon fit un sermon de circonstance sur l'importance de l'Œuvre que les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité venaient fonder à la Rochelle, et la beauté du quatrième vœu qui les astreignait à travailler au salut des âmes les plus abandonnées. Il rappela aussi le sacrifice qu'elles avaient fait en quittant leur cher monastère de Vannes, leur seconde famille et leur patrie, pour venir dans cette ville lointaine, et leur souhaita de devenir Mères de nombreuses générations spirituelles. Monseigneur donna le salut, et entra ensuite dans la clôture pour féliciter les Sœurs de ces heureux commencements. Sa Grandeur continua les pouvoirs du P. Sadry comme confesseur, et jusqu'à la mort, ce bon Père s'en acquitta avec un grand zèle et une grande charité. Sa Grandeur invita aussi M. l'abbé de Bastière à venir tous les jours dire la messe au couvent. Les bienfaits temporels se joignirent aux bien-

faits spirituels, car ce prélat donna 4,000 francs pour meubler la maison.

La première postulante venue de Vannes, fut admise à prendre l'habit à la fête de l'Immaculée Conception, et quelque temps après les Sœurs reçurent la première postulante du pays. Cette demoiselle fit preuve d'une grande fermeté en résistant aux instances de sa mère, qui alla jusqu'à faire sommation aux Religieuses d'ouvrir leur porte. Elles obéirent, mais la nouvelle postulante se montra si courageuse, qu'elle édifia tous les témoins par la générosité de sa résolution, et obtint enfin la liberté de suivre sa vocation.

Depuis le jour de l'établissement, la Mère Marie de l'Ascension ne s'occupa plus qu'à établir une parfaite régularité dans le monastère et à chercher le moyen de travailler au salut des âmes. Comme l'étroitesse de la maison ne permettait pas de recevoir encore des Pénitentes, son zèle lui suggéra la pensée de donner dans la chapelle des retraites aux personnes du dehors qui voudraient s'y rendre. Mgr de Champflour approuva ce projet et lui permit de faire annoncer ces pieux exercices en ville. Ils eurent un plein succès. La méthode fut celle que, sans doute, la Mère Marie de l'Ascension avait vu pratiquer à Vannes. Un bon missionnaire, qui, devenu plus tard Sulpicien, alla mourir saintement au Canada, donnait les sermons. La Supérieure faisait elle-même l'explication des *Tableaux religieux*, et ses instructions données sous cette forme familière, attiraient plus que les sermons et produisaient plus de fruits. Plusieurs conversions remarquables furent le résultat de ces retraites. Mgr de la Rochelle en fut si frappé, que pour les rendre plus fructueuses en les mettant à la portée de plus de gens, il les fonda au centre de la ville, dans la chapelle des Pères Jésuites. Ces pieux exercices s'étaient faits cinq ans au monastère.

Ces travaux ne suffisaient point aux Sœurs, il leur fallait la possibilité de se livrer à l'exercice de leur quatrième vœu. Elles représentèrent respectueusement et fermement cette obligation à leur bon fondateur, et Mgr leur acheta avec bien des difficultés une maison voisine où, avant la fin de l'année, il leur fut possible de recevoir quelques brebis égarées. Les premières l'étaient si bien, qu'elles exercèrent à peu près sans fruits le zèle et la patience des Sœurs. Il fallut même, plus tard, les séparer de celles qui vinrent ensuite, parce qu'elles empêchaient leur retour à Dieu. La méchanceté de ces filles s'était déchaînée contre la

Communauté, dès avant leur entrée, et les calomnies qu'elles avaient habilement semées dans la ville, furent pour les Sœurs la source de pénibles contradictions.

Après cette épuration nécessaire, la ferveur régna dans la classe des Pénitentes. Ces âmes, sincèrement revenues à Dieu, se portaient à des pratiques de vertus héroïques : la prière faisait leur bonheur ; la pauvreté de leur nourriture, la dureté de leur lit, composé alors d'une simple paillasse, n'excitait pas la moindre plainte, tant leur mortification était grande ; leur silence était si exact, que, hors le temps des récréations, on n'entendait pas une parole du matin au soir.

L'une d'elles mourut bientôt dans des sentiments fort consolants de piété et de repentir. Elle était d'une bonne famille; depuis son entrée au couvent, elle sut par son humilité mériter les divines miséricordes. La phtisie qui la minait lui laissait sa parfaite liberté d'esprit, et elle s'en servait pour produire souvent des actes d'abandon, de contrition et d'amour. Elle disait à sa maîtresse : « Ah ! le beau jour, ma Mère, que celui où j'aurai le bonheur de voir Dieu ! Que de grâces et de miséricorde ! C'est à vous, ma Mère, que je dois mon salut. Que de reconnaissance je vous dois, et comme je prierai Dieu pour vous et pour la Communauté, quand je serai au ciel, car j'espère y aller par la miséricorde infinie de mon Dieu ! »

Pour empêcher un seul péché mortel, le Vénérable Eudes eût volontiers accepté toutes les peines que lui a causées la fondation de Notre-Dame-de-Charité ; comment la consolation de semblables morts, fréquentes dans toutes les maisons, ne soutiendrait-elle pas ses Filles au milieu de leurs utiles labeurs ?

Pendant ses six ans de supériorité, la Mère Marie de l'Ascension aménagea la maison aussi bien que possible ; elle fit faire les constructions les plus indispensables, et à la fin de son gouvernement, les œuvres des autres maisons de l'Institut fonctionnaient dans celle de La Rochelle. Nous y trouvons, en effet, les Pénitentes, le petit Pensionnat et le grand Pensionnat dit des Dames en chambres. Ces trois œuvres s'y maintinrent jusqu'à la Révolution.

M^me^ de Sconhel, l'instigatrice de cette fondation, fut la première à se retirer au milieu de ses chères Sœurs. Mais, après quelque temps, subissant l'influence d'une domestique, elle en sortit. Ce fut pour le monastère naissant l'occasion d'une grande épreuve. Les bruits les plus étranges se répandirent à ce sujet ; les personnes les plus raisonnables accusaient les Sœurs de noire

ingratitude. La Providence se chargea de leur justification, d'une manière à la fois pleine de miséricorde et de sévérité. Mme de Sconhel tomba fort malade, et, dans cet état, se vit abandonnée et maltraitée par ses domestiques. Elle ouvrit alors les yeux, reconnut la fausseté de ce qu'on lui avait fait croire contre les Sœurs, reçut avec affection la tourière que la Mère Supérieure lui envoya, et bientôt, surmontant une fausse honte, rentra dans le couvent. Sa mort ne tarda pas beaucoup après ce retour et fut pleine de piété. Elle demanda et obtint la faveur de faire les vœux de religion sous le nom de Marie du Cœur de Jésus. Son testament renferma des legs assez importants en faveur de la Communauté.

Nous ne devons pas terminer ce chapitre sans parler du zèle des Sœurs à propager autour d'elles la dévotion aux Sacrés-Cœurs. Mgr de Champflour leur accorda l'érection d'une Confrérie dans leur chapelle, confrérie érigée d'après la bulle de Clément X accordée au séminaire des Eudistes de Coutances dès 1673. Dans l'acte de Monseigneur de La Rochelle que nous citons, le lecteur ne manquera pas aussi de remarquer l'autorisation donnée aux ecclésiastiques de réciter les offices de ces fêtes avec octave. Il ne peut évidemment être question ici que de ceux composés par le V. P. Eudes.

Étienne, par la providence de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, Évêque de la Rochelle, vu par nous les bulles de notre Saint-Père le Pape Clément X pour l'établissement de la Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie dans l'église du Séminaire de Coutances consacrée à son honneur; les règlements, offices, prières et oraisons institués en faveur de la dite Confrérie, avec les approbations de Nos Seigneurs les Évêques de Coutances, de Vannes et de Tréguier, désirant autant qu'il est en nous de pouvoir inspirer à tous les fidèles de notre diocèse les mêmes dévotions, nous avons consenti et consentons par ces présentes à l'érection d'une semblable Confrérie dans l'église de nos chères Filles les Dames Religieuses de Notre-Dame-de-Charité de cette ville, leur donnons pouvoir d'y agréger et recevoir toutes les personnes de l'un et l'autre sexe qui demanderont d'y être associées et qui auront les qualités requises.

« Permettons à tous les prêtres et laïques de notre diocèse de faire les offices et fêtes avec Octave du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie aux jours qu'on a coutume de les célébrer, approuvons à cet effet les dits offices, prières, oraisons et règlements de la dite Confrérie, accordons la permission de les faire imprimer et distribuer dans notre diocèse, et exhortons tous les fidèles d'avoir pour les dites fêtes beaucoup de piété et de dévotion.

« Donne à la Rochelle, le 4 Janvier 1716.

« ÉTIENNE,

« Évêque de la Rochelle. »

Les prélats successeurs de cet évêque renouvelèrent cette approbation. On conserve celles de NN. SS. de Menou, de Crussol d'Uzès, de Coucy.

Cette confrérie établie dans un centre plus protestant que catholique ne prit pas un très grand développement ; sur le registre où les noms des membres sont inscrits, on peut relever ceux de plusieurs chanoines et autres ecclésiastiques.

## CHAPITRE III

**Supériorités alternatives de la Mère Marie du Saint-Sacrement de Combles et de l'Ascension de la Vallette. — Mort de ces deux Mères et de Mgr de Champflour.**

Pour soutenir les travaux multipliés de cette fondation, la Mère Marie de l'Ascension avait, dès 1718, obtenu du monastère de Vannes l'envoi des trois Sœurs Marie du Saint-Sacrement de Combles, de Sainte-Thérèse Chapelle et Aimée de Jésus Périgaud. C'est la première de ces Religieuses qui lui succéda le 21 mai 1722.

Comme ses deux sœurs, la Mère Marie du Saint-Sacrement avait fait son éducation au monastère de Vannes. Dans ce temps, son intelligence, extrêmement lente, l'avait exposée aux railleries de ses compagnes, mais bientôt une constante application, le soin à retenir tout ce qui lui était enseigné, la firent dépasser toutes ses rivales en science et en vertu.

A la fin de son éducation, ses parents la rappelèrent près d'eux et ne négligèrent rien pour lui faire prendre le goût des plaisirs du monde. Mais Dieu avait touché son cœur, elle fut fidèle à son appel, comme l'avait été sa sœur aînée, Marie du Cœur de Jésus, et comme le fut plus tard sa jeune sœur. Admise à la profession, elle prononça ses vœux le jour des Morts. Elle en conclut qu'elle devait être morte à elle-même et au monde. et l'impression lui en resta toute sa vie.

Dans les différents emplois qui lui furent confiés, elle sut se montrer exacte, prudente et aimable pour tout le monde. Son aide à la dépense lui a rendu le beau témoignage suivant :

« Avec cette chère Sœur, toutes les fatigues de ce pénible emploi me devenaient faciles, à cause de ses bonnes manières. Bien que sérieuse, elle avait le talent de se faire aimer ; elle surmontait son caractère pour se faire, comme Saint Paul, toute à tous. Sa charité pensait aux besoins de toutes les Sœurs et son bon cœur la faisait souvent souffrir de l'impossibilité d'y pourvoir. Sa générosité s'étendait aussi aux Pénitentes. Elle s'efforçait de donner aux maîtresses tout ce qui était utile à ces pauvres personnes. Elle se refusait à elle-même tout soulagement et portait la mortification à ses dernières limites. Son aide devait prévoir ses besoins ; elle se soumettait à accepter ce qu'on lui présentait, préférant encore la condescendance à la mortification.

Elle n'usait de ses droits de *première* que pour avoir plus de liberté de garder pour elle ce qu'il y avait de plus pénible et de plus fatigant. C'est ainsi qu'elle prenait souvent part aux travaux des Sœurs cuisinières, leur donnant l'exemple de la patience, de l'égalité d'humeur et de la douceur à répondre, lorsqu'elles ne pouvaient satisfaire les demandes qui leur étaient adressées.

« La vie était si facile avec cette chère Sœur qu'il était impossible d'avoir de difficulté avec elle, si bien qu'on se croyait facilement parfaite, quand on vivait avec elle. Mais au changement d'emploi, on s'apercevait de son erreur. »

C'est cet esprit profondément religieux qui la fit choisir, en 1718, pour aider les fondatrices de la Rochelle. Dans cette ville, sans effort de sa part, l'estime générale vint la trouver ; on ne l'appelait que la *Sainte*. Aussi était-elle toute désignée pour succéder à la Mère Marie de l'Ascension.

Au commencement de sa supériorité, la Mère Marie du Saint-Sacrement, entraînée par son ardeur pour la perfection, parut un instant oublier que toutes les âmes ne sont pas également fortes ni capables d'une direction uniforme ; mais elle eut la sagesse de se rendre aux conseils qui lui furent donnés, adoucit son gouvernement et gagna l'affection de ses Sœurs. Sa charité pour elles sera, du reste, difficilement imitée. Son historien ne craint pas de dire : « On aurait pu croire qu'elle passait la nuit à penser aux besoins de chacune, tant elle était prompte, chaque jour, à donner à propos à ses Filles ce qu'elles avaient demandé ou ce que cette bonne Mère croyait leur être utile. »

Dieu l'éprouva par des adversités bien sensibles ; ce fut d'abord la mort du P. Sadry, qui, depuis la fondation, confessait les Sœurs avec un zèle et un dévouement à toute épreuve. Avant de mourir, ce Père donna au monastère une nouvelle marque d'affection en priant le Père du Pla de le diriger. Le Père du Pla le promit, et son affection ne s'est point démentie.

La mort de Mgr de Champflour vint exposer la communauté à

la ruine. Ce prélat n'avait pu encore obtenir les *lettres-patentes* du Roi ; le testament très favorable aux Sœurs fut contesté ; Monseigneur leur laissait les maisons acquises pour elles, 30,000 fr. pour la pension des Pénitentes et ordonnait que le bâtiment commencé par son ordre fût achevé aux frais de sa succession. Ce fut le point difficile à régler et à obtenir. Les administrateurs de l'hôpital, légataires pour le reste, refusaient la délivrance du legs, au moins jusqu'à l'obtention des *lettres-patentes*, et faisaient leur possible pour les empêcher. L'abbé Redon s'interposa en faveur de Notre-Dame-de-Charité, ainsi que le Cardinal de Bissy.

Pour régler toute cette grave et difficile affaire, il fallut cependant attendre l'arrivée de Mgr de Brancas à la Rochelle. Ce nouvel Évêque entra parfaitement dans les vues de son prédécesseur, obtint par son influence les indispensables *lettres-patentes*, et toutes les autorisations nécessaires de la ville et du parlement. Les Sœurs virent ainsi leur fondation assurée. Aujourd'hui elles ne jouissent plus des biens que Mgr de Champflour leur avait ainsi donnés, mais elles gardent fidèlement le souvenir de ses bienfaits et, chaque année, elles font dans leur église un service pour le repos de l'âme de ce grand bienfaiteur. C'est ainsi que le monastère de la Rochelle observe fidèlement les prescriptions du vénérable Instituteur sur la reconnaissance.

La Mère Marie de l'Ascension de la Vallette avait été réélue en 1725, lorsque la bonne nouvelle de l'obtention des lettres-patentes fit chanter aux Sœurs un joyeux *Te Deum*.

Le communauté se développait lentement ; elle était alors composée de treize Religieuses et de soixante autres personnes, Pénitentes ou Pensionnaires. Le travail était grand pour les Sœurs, et, pour comble de malheur, en 1727, presque toutes furent gravement malades. Dans ces épreuves, Mgr de Brancas se montra d'une grande bonté pour elles. Sa Grandeur visitait souvent le couvent et s'occupait habilement d'en améliorer le temporel.

Parmi les Pensionnaires, les Sœurs eurent alors une enfant de huit ans, qui fut envoyée chez elles par lettre de cachet. Née de parents catholiques, cette petite fille était tombée après leur mort, sous la tutelle d'alliés protestants, qui l'élevaient dans leurs erreurs. Le gouvernement de Louis XV eut le sens assez catholique pour ne pas le permettre. Au prêche protestant, on jeta feu

et flammes, on cria à l'intolérance. La mauvaise foi de ces hérétiques était cependant évidente, et l'accaparement de cette enfant contre tous droits. Cette petite demoiselle, ainsi soustraite à cette funeste influence, devint et resta toujours une excellente catholique.

Le monastère de la Rochelle donna sa pleine adhésion à l'Assemblée de 1734. La Mère de la Vallette s'y rendit en qualité de Supérieure, mais forcée par la maladie, elle dut renoncer à assister aux sessions, et repartir en toute hâte pour la Rochelle. Avant son départ, elle s'engagea pour elle et son monastère à ratifier tout ce que statuerait l'Asssemblée.

Depuis le décès d'une postulante à leur arrivée, les Sœurs n'avaient pas payé à la mort de nouveaux tributs. En ces années 1735 et 1736, de bien pénibles sacrifices leur furent imposés.

La première victime fut S^r Marie de la Sainte-Trinité Cottard. Elevée avec ses trois sœurs au monastère de Vannes, elle eut toute jeune le plus vif désir de se consacrer à Dieu dans l'Institut, mais les affaires embrouillées de sa famille retardèrent longtemps son admission au noviciat. Ses parents firent tout ce qu'ils purent pour la faire entrer dans un autre monastère, mais elle leur répondit que, quand elle serait assurée de vivre de longues années dans un autre Institut, et qu'elle ne devrait en passer que deux dans celui de Notre-Dame-de-Charité, elle le préférerait à tous les autres, parce qu'il avait pour fin unique le salut des âmes. Depuis longtemps elle se faisait un bonheur de s'entretenir de la sublimité de cette vocation avec une de ses compagnes qui partageait toutes ses généreuses aspirations.

Un jour, cette jeune amie lui dit en secret que son entrée au noviciat était arrêtée, mais qu'elle la différait de quelques jours pour terminer certaines petites affaires. M^lle Cottard lui répondit vivement : « Quoi ! est-ce possible que vous vouliez retarder même d'un jour un bien aussi grand ? Ah ! si j'avais la même liberté, vous m'y verriez voler. » Son amie lui ayant répondu qu'elle ne regardait pas ce petit retard comme un manquement à la grâce de sa vocation, puisqu'elle la suivrait avant peu, M^lle Cottard lui répondit : « C'est toujours une marque d'indifférence de remettre au lendemain à donner à Dieu ce que nous pouvons lui livrer dès aujourd'hui. »

Au moment de la fondation de la Rochelle, les obstacles à ses saints désirs disparurent tout-à-coup. Dans la liberté qui lui était

rendue, Mlle Cottard vit une manifestation de la volonté divine et partit avec les sœurs pour cette maison nouvelle. La mort de sa jeune sœur avant l'installation, le départ de l'aînée qui entra aux Bénédictines, n'ébranlèrent en rien sa vocation. Il est facile de se figurer la joie et la ferveur avec lesquelles elle commença son noviciat. La Mère de la Valette ne lui épargna pas les épreuves ; elle s'appliqua si bien à corriger une certaine lenteur et paresse naturelle à la jeune novice, que celle-ci devint fort active et fort habile dans toutes espèces de travaux ; il lui en coûta toutefois de nombreuses humiliations.

A la veille de finir son noviciat, la Sr Marie de la Trinité fit un acte héroïque d'abnégation. Une Pensionnaire se permit, dans une lettre envoyée secrètement au dehors, de blâmer la conduite des Supérieures à l'égard des Novices. Comme la Sr Cottard écrivait bien et facilement, cette critique lui fut imputée et vivement reprochée. Imitant le silence de Notre-Seigneur dans sa Passion, elle se tut entièrement et se soumit à recommencer son noviciat, en pénitence de sa prétendue faute. Pendant deux ans, le poids de cette accusation pesa sur elle, et il ne put lui arracher une plainte. Dieu ne se chargea de la justifier qu'après sa profession. L'admiration fit place alors à la défiance.

Après sa profession, elle fut chargée du Pensionnat ; ses talents lui permettaient de remplir parfaitement cet emploi, mais comme elle montra un peu de faiblesse vis-à-vis des plus grandes et ne sut pas maintenir son autorité, la Mère de la Valette jugea à propos de la remplacer. Son amour-propre put souffrir de cette humiliation, mais son calme n'en fut point troublé, car vers ce temps elle écrivait à son ancienne amie de Vannes : « Rien n'égale les grâces que Dieu me fait ; rien ne me coûte au service de ce bon Maître, et j'éprouve tous les jours combien il est bon de s'attacher à lui. »

La santé de la Sr Marie de la Trinité était déjà affaiblie lorsqu'elle fut chargée du soin des Pénitentes ; le zèle lui fit employer généreusement le reste de ses forces à l'œuvre de leur sanctification. Bientôt la communauté, voyant l'inutilité des remèdes, s'aperçut que Dieu lui en demanderait le sacrifice. Il était grand, car l'affaiblissement des deux vénérables Mères Marie de l'Ascension et du Saint-Sacrement faisait prévoir qu'elles ne lui survivraient pas longtemps, et déjà les yeux s'étaient tournés vers elle pour leur succéder. Quant à la Sr Marie de la Trinité, sa crainte de la mort disparut lorsque le danger en

fut imminent. Avec une grande présence d'esprit elle remit à son aide par écrit tout ce qui concernait les ouvrages de son emploi et se prépara à la venue de son Dieu. Elle s'éteignit doucement le 15 octobre 1735. Elle n'avait que 38 ans.

Moins d'un mois après, s'éteignait la Mère du Saint-Sacrement de Combles. Elle était très infirme déjà lorsque la maladie de la Mère Marie de l'Ascension à Caen vint lui causer une impression très douloureuse. Elle en perdit le sommeil et l'appétit, ce qui contribua à hâter sa fin. Son courage la soutint cependant près d'un an encore ; mais toujours occupée de la pensée de la mort, elle faisait de toutes ses actions une préparation à ce suprême passage. Une fièvre maligne sans gravité apparente se déclara dans les premiers jours de novembre, et l'enleva le 19 novembre à l'affection des Sœurs, avant qu'elles eussent eu soupçonné le danger. Elle était âgée de 58 ans et avait 35 ans de profession.

Ces morts attristèrent profondément la Mère Marie de l'Ascension. Son état de souffrance était si grand que le Supérieur de la maison lui défendit de se lever pour aller assister la Mère de Combles qui la réclamait à ses derniers instants. Ces deux âmes si véritablement unies en Dieu, durent lui faire ce dernier sacrifice que leur imposa l'obéissance.

Mais l'affaiblissement des forces physiques ne permettait plus à cette respectable Mère de supporter les peines avec la même énergie qu'autrefois, et elle ne put se rétablir. Pendant six mois, il lui fut impossible de se mettre au lit ; le médecin s'étonnait chaque jour davantage qu'un corps usé comme le sien pût continuer à vivre. Au milieu des plus grandes souffrances, la Mère de la Valette ne se plaignait point, elle bénissait Dieu en disant : « La main de Notre-Seigneur doit nous être aussi aimable lorsqu'elle châtie que lorsqu'elle caresse ; ses coups, quelque durs qu'ils paraissent, sont toujours des œuvres de sa miséricorde. »

La présence d'esprit lui fut laissée jusqu'aux derniers moments et quoi qu'elle fût sans cesse occupée de la pensée de la mort, le mal ne lui enleva point l'attention aux devoirs de sa charge et aux besoins des Sœurs. Trois jours avant d'expirer, elle reçut encore les comptes de l'économe.

Le dernier jour de sa vie, la Communauté étant réunie dans sa chambre, elle voulut lui donner ses derniers avis, et dit :

« Vous me voyez, mes chères Sœurs, entre la vie et la mort. Gardez, je vous prie, la paix et l'union entre vous, ayez bien des prévenances et bien de la charité les unes pour les autres. Prenez garde à une certaine jalousie qui se glisse quelquefois dans les communautés. N'ouvrez jamais votre cœur quand vous avez de la peine avec quelque Sœur, c'est une peste dans la Religion. Ayez beaucoup de respect et d'obéissance pour vos Supérieures; ayez-en aussi pour nos Sœurs anciennes, vous souvenant des services qu'elles ont rendus à la maison. N'ayez point de communication avec les personnes séculières et ne leur faites point de confidences, vous détruiriez la maison. N'aspirez point aux charges, j'ai des scrupules d'avoir eu trop d'attention, contre ma conscience, à l'inclination de chacune dans la distribution des emplois. C'est l'affection que j'ai toujours eue pour vous qui me fait vous parler ainsi. Priez Dieu pour le repos de mon âme et faites sonner mon agonie. »

Elle s'éteignait ainsi avec le calme de la vertu longtemps et courageusement pratiquée, le 13 juillet 1736. Elle avait fondé le monastère et l'avait gouverné pendant quinze ans. Son corps fut pieusement déposé dans le chœur même des Religieuses, afin qu'elles se rappelassent toujours son affection et ses bons exemples.

## CHAPITRE IV

**Supériorités des Mères Marie de l'Assomption du Bouëtier de Kérorguen et de Saint-Alexis Bon, 1736 à 1749.**

M. Redon, Supérieur de la Communauté, était absent au moment du décès de la digne Mère, mais avant d'entreprendre son voyage, il l'avait prévu et avait ordonné à la Sœur Marie de Jésus Pitoüyais de gouverner la maison jusqu'à son retour. Cette obédience était si dure à cette humble Religieuse, qu'elle ne cessa de presser M. Redon de faire une élection régulière. Celle-ci eut lieu en novembre 1736, et les voix se portèrent sur la Sœur Marie de l'Assomption du Bouëtier de Kerorguen.

La nouvelle Supérieure était d'Hennebont. Elevée très pieusement chez les Ursulines de Malestroit, lorsque sa vocation religieuse se prononça, elle pensait à les rejoindre, mais alors une voix intérieure, d'une force toute puissante, se fit entendre au fond de son cœur et lui dit, comme autrefois à Abraham: « Sors

de ton pays et viens dans la terre que je te montrerai. » Devenue indécise, elle se rendit au Monastère de Vannes, où elle avait plusieurs parentes religieuses et y entra comme pensionnaire. Ses deux tantes et ses deux sœurs la pressaient de s'y donner à Dieu lorsqu'eut lieu la fondation de la Rochelle. Le parti de Mlle de Kerorguen fut aussitôt pris, elle sentit que c'était là que Dieu la voulait, loin de sa famille et de son pays, et elle s'y rendit au second départ des Sœurs.

Ce premier acte de générosité fut suivi de bien d'autres ; on peut dire que sa vie en est pleine. Son tempérament bilieux ne se prêtait à la vertu, surtout à la vertu aimable, qu'avec une extrême contrainte. Elle sut le dompter, et au lieu de rester froide et sèche, un peu sauvage par inclination, on la vit semer la gaieté dans les récréations.

Charmée de ses progrès et de ses vertus, la Mère de l'Ascension en fit son bras droit et ne craignit pas de la nommer maîtresse des Pénitentes, lorsqu'elle n'était âgée que de vingt et un ans. Le discernement de cette habile Supérieure ne fut point trompé, et la jeune Sœur se comporta dans cet emploi avec tant de zèle, de piété et de modération, qu'elle sut tout à la fois gagner la confiance de ces filles et s'en faire craindre et respecter par sa fermeté à maintenir l'observation de la Règle.

Elle remplit avec non moins de zèle et dévouement les charges de portière, de maîtresse du pensionnat, d'économe et de directrice du noviciat. Son talent se montra surtout dans l'habileté à proportionner les épreuves aux forces de chacune de ses novices. Esprit large, elle savait rendre la vie religieuse aimable jusque dans ses rigueurs et faire goûter combien le joug du Seigneur est doux et léger, bien qu'elle exigeât la pratique de toutes les observances.

La Sœur Marie de l'Assomption exerçait cette charge au moment de son élection. Il était difficile de succéder aux vénérables Mères qui avaient gouverné la maison depuis son origine ; la jeunesse de la nouvelle Supérieure, qui n'avait que trente-quatre ans, rendait encore cette succession plus pénible. Dans les premiers moments, elle regarda le fardeau comme au-dessus de ses forces, mais la soumission à la divine volonté réprima sa douleur. Dieu seul connut et vit ses larmes ; et il en fut toujours de même dans toutes les occasions pénibles. Il lui suffisait de voir que Dieu le voulait ou le permettait pour prononcer un prompt et irrévocable *Fiat*. Les personnes qui étaient l'occasion de ces

épreuves, devenaient immédiatement l'objet de ses prévenances et recevaient de son inépuisable charité mille témoignages de bienveillance.

Sous son administration et, en grande partie, grâce à son habileté, les revenus de la communauté furent augmentés, plusieurs bâtiments furent reconstruits et l'enclos fut agrandi de l'achat de trois petites maisons avec leurs jardins. Deux fois, par l'imprudence des Novices, et trois fois, par la méchanceté de Pénitentes qui voulaient s'échapper, le monastère fut dans le plus grand péril d'être incendié, et toujours, par une circonstance visiblement providentielle, il échappa à ces dangers.

La Mère Marie de l'Assomption, très fidèle observatrice de la Règle, sollicita de M. Redon l'approbation des Constitutions revues par l'Assemblée de 1734. Cet ecclésiastique, Supérieur du monastère, l'accorda en des termes élogieux qui montrent le bien déjà accompli :

« La gloire de Dieu et la sanctification des âmes est le but général que se proposent toutes les âmes religieuses ; mais, outre cette fin si intéressante de leur salut, les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité ont un objet spécial, selon lequel elles s'occupent à l'instruction et à la conversion des filles et femmes qui, voulant revenir à Dieu, renoncent aux désordres dans lesquels elles ont vécu.

« Rien de plus louable et de plus nécessaire dans le siècle de corruption où nous vivons, et rien de plus édifiant que la conduite de ces Religieuses dans la pratique de cette œuvre importante. Fidèles à suivre les Règles qui leur ont été données par leur pieux Fondateur, sous l'autorité des Évêques qui les ont approuvées, nous sommes témoin de l'édification avec laquelle elles se conduisent et du bien qu'elles ont opéré dans cette ville de la Rochelle, depuis que feu Mgr de Champflour, évêque de ce diocèse, exécuta le dessein qu'il avait formé d'établir en cette ville une maison des Filles de cette Congrégation. Chargé, depuis ce temps, de la conduite de cette communauté, nous ne pouvons assez louer le Seigneur des grâces et bénédictions qu'il a répandues sur elles, et des conversions auxquelles elles ont si efficacement contribué.... »

Le reste de cette longue pièce renferme la formule ordinaire de l'approbation.

Dans une ville composée de beaucoup de protestants, les vocations étaient rares, et, au contraire, les personnes qui avaient besoin de conversion se comptaient en grand nombre. Aussi la santé des Sœurs, surchargées de travail, fut souvent éprouvée par la maladie. C'est ce qui arriva sous la Mère du Bouëtier. Outre sa charge, cette Mère avait gardé les fonctions d'économe ; bien

souvent elle fut forcée, faute de religieuses pour remplacer les malades, de remplir encore les emplois de celles-ci. Sa charité, toujours agissante et généreuse, eut ainsi de multiples occasions de se montrer.

Enfin, elle eut la douleur de fermer les yeux en 1740, à une des sœurs fondatrices, S[r] Marie de Sainte-Anne Perret. Dieu la traita comme il traite les saintes, et la récompensa de son dévouement par une espèce de lèpre qui la fit beaucoup souffrir et lui causa la peine, plus grande encore, de se voir à charge à une maison naissante.

Après la guérison de cette maladie, il lui resta des infirmités qui firent croire au médecin que l'air de la Rochelle ne convenait pas à son tempérament. Les Sœurs de Vannes l'ayant appris, lui proposèrent, avec beaucoup d'instance, de retourner dans la maison de sa profession. Son esprit d'abandon complet à la volonté de Dieu porta la S[r] Perret à refuser et à répondre qu'elle regardait le lieu de sa demeure comme son calvaire, et qu'elle voulait y mourir.

Dieu se contenta de cette bonne volonté et lui rendit la santé. Elle l'employa avec un nouveau zèle à procurer le salut des âmes. Jusqu'à la mort, la S[r] Marie de Sainte-Anne fut la consolation de ses supérieures et l'édification de la Communauté par son humble soumission et son profond respect pour l'autorité. Sa franche gaieté, ses spirituelles réparties faisaient la joie des récréations. Les souffrances de sa dernière maladie et les approches de la mort la laissèrent toujours calme et résignée. Elle mourut le 21 juin 1740, âgée de 72 ans, dont 45 de profession.

Quinze jours après, le 4 juillet, décédait à son tour la dernière des Sœurs de la fondation, Marie de Jésus Pitoügais. Sans avoir jamais été supérieure, elle a longtemps gouverné la maison comme assistante pendant les maladies des Mères et pendant les vacances. Si elle n'a pas été élue dans différentes circonstances, sa surdité en a été la cause. L'auteur de sa biographie dit que cette infirmité était attribuée à une permission spéciale de Dieu, qui avait ainsi exaucé les instantes prières que cette humble religieuse lui avait adressées pour obtenir de n'être jamais chargée de ce redoutable fardeau.

Comme maîtresse des Pénitentes, directrice des Novices, elle a rendu d'innombrables services au monastère. Sa dévotion envers le Saint-Sacrement lui faisait affectionner et estimer par

dessus tout l'emploi de sacristine. Dans sa dernière maladie, pour la faire sortir d'un assoupissement qui lui était funeste, la garde-malade n'avait qu'à lui parler des ornements de l'autel, et immédiatement elle la voyait se ranimer pour s'en entretenir avec plaisir et amour. Au moment de sa mort, elle était professe depuis 53 ans.

La Mère Marie de l'Assomption fut déposée en 1743. Si elle ne fut jamais réélue, il faut l'attribuer à sa santé qui dut donner des inquiétudes peu d'années après sa rentrée dans la vie commune. La Mère de l'Ascension de la Valette, qui la connaissait si bien, avait un jour fait son éloge en disant : « C'est une âme vraiment intérieure. » Beaucoup de traits prouvent la vérité de ce jugement. Un jour, une Sœur se plaignait en sa présence des distractions que lui donnait son emploi. La S[r] Marie de l'Assomption ne put s'empêcher d'en marquer sa surprise, et son étonnement prouvait qu'elle ne ressentait point ces faiblesses humaines. Elle a même avoué que, par un effet de la divine miséricorde, elle n'était point distraite au milieu des plus grands embarras, parce qu'elle s'y prêtait simplement pour plaire à Dieu, mais ne s'y abandonnait jamais entièrement, et que cette conduite, loin de nuire à la perfection de ses actions extérieures, ne servait qu'à en assurer le succès ; souvent elle en avait fait l'expérience.

Cette union à Dieu lui rendit bien facile la préparation à la mort. Elle s'éteignit doucement le 6 février 1753, n'étant âgée que de 51 ans. Elle alla ainsi au ciel célébrer la fête du Saint-Cœur de Marie.

La Mère Marie de Saint-Alexis Bon lui avait succédé comme Supérieure. Cette Sœur était fille d'un très honnête négociant de la Rochelle. Appelée de bonne heure à la vie religieuse, elle resta cependant dans le monde jusqu'à l'âge de vingt-sept ans, aidant très utilement son père dans son commerce. Sa vocation devenant plus certaine, elle en fit part à cet excellent chrétien, qui immédiatement, malgré les services importants que lui rendait sa fille, se prêta à l'exécution de son pieux dessein. Il la conduisit lui-même chez les Carmélites de Saintes, où son amour des austérités l'avait poussée à solliciter son admission.

A peine M[lle] Bon y était-elle entrée, qu'un ennui inconcevable s'empara d'elle. Ses efforts pour le surmonter et ceux des bonnes

Carmélites pour l'y aider furent impuissants; après quelques mois de souffrances, elle se décida à sortir. Plus tard, cet état extraordinaire fut attribué aux prières de la S[r] Marie de Saint-Joseph Geoffroy, qui voulait la faire religieuse de Notre-Dame-de-Charité. Au moment de son départ pour les Carmélites, cette Sœur lui avait dit : « Allez, Mademoiselle, je prierai pour vous, mais je vous assure que vous n'y serez jamais religieuse. »

Peu après son retour à la Rochelle, elle sollicita son entrée dans le monastère, et y persévéra, malgré les nombreuses épreuves auxquelles la soumit la Mère Marie de l'Ascension qui craignait l'inconstance de son caractère. La ferveur de son noviciat ne se démentit point, et bientôt son aptitude aux affaires, sa prudence à les traiter, la firent mettre à la tête de la Communauté. Les années de son gouvernement se passèrent dans la plus grande paix, et bien certainement ses Sœurs l'auraient réélue plus tard, si, comme la Mère du Bouëtier, elle n'était tombée dans un état permanent d'infirmité. Pendant plusieurs années, elle eut plus d'un trait de ressemblance avec le saint homme Job, et sa patience approcha de celle de ce patriarche. Dieu mettait ainsi le comble à sa perfection ; sans doute il voulait la rendre participante de la gloire des Anges, car il l'appela à lui le jour de Saint-Michel, 1760.

## CHAPITRE V

### Supériorités des Mères Marie de Saint-Jean-Baptiste de la Valette et Marie de Saint-Stanislas Cottard.

La Mère Marie de Saint-Jean-Baptiste était nièce de la Mère de l'Ascension de la Valette et petite-nièce de la Mère de la Trinité Heurtaut. Ayant perdu sa mère très jeune, elle fut élevée dans le monastère de Vannes par ses respectables tantes et put ainsi puiser aux sources les plus pures l'esprit primitif de l'Ordre. Après sa sortie de ce monastère, son père la confia à sa grand'mère, dont elle tint la maison et adoucit les derniers jours. Elle vécut dans le monde jusqu'à l'âge de vingt-sept ans, occupée de toute espèce de bonnes œuvres et surtout des soins que sa piété filiale lui faisait prodiguer à sa bonne aïeule. Lors-

qu'elle eut la douleur de la perdre, la Mère de l'Ascension lui proposa, pour faire diversion à sa douleur, de venir passer quelque temps près d'elle dans le monastère de la Rochelle. Ayant accepté cette proposition, elle y fut reçue d'abord en qualité de pensionnaire.

La charité avec laquelle les Sœurs la traitèrent, les entretiens de sa pieuse tante, firent bientôt germer chez elle une vocation religieuse à laquelle sa solide vertu l'avait admirablement préparée. La nouvelle de son entrée au noviciat fut un vrai jour de fête pour la Communauté, qui déjà appréciait ses grandes qualités. Mgr de Brancas daigna lui-même faire la cérémonie de la vêture.

Après sa profession, la maturité de son esprit, la prudence dont elle était douée, et surtout la solidité de sa vertu, engagèrent les Supérieures à lui confier successivement les charges les plus importantes de la maison ; elle fut donc portière, maîtresse des Pensionnaires et des Pénitentes et économe. Cet emploi fut pour elle l'occasion de grands sacrifices. Sa bonté naturelle lui donnait un désir excessif de contenter tout le monde, et l'impossibilité d'y arriver l'affligeait outre mesure.

La mort de sa bien aimée tante lui causa la plus vive affliction. Elle perdait son guide, et peu après elle s'aperçut qu'un jour il lui serait demandé de la remplacer, car la Communauté la choisit pour assistante Son zèle s'appliqua alors à tout ce qui concerne le culte et l'office divin.

Enfin, à l'Ascension 1749, les Sœurs l'élurent supérieure. Pendant ses deux premiers triennats, elle employa généreusement sa fortune personnelle à bâtir une infirmerie, une buanderie et une boulangerie. Son gouvernement fut si doux, elle gagna si bien le cœur de ses Sœurs que toujours, dans la suite, elle fut réélue autant que la Règle le permit.

A sa première déposition, la Communauté se composait de 28 professes de chœur, de 5 novices, d'une postulante et de 7 converses. Il y avait une quarantaine de Pénitentes. Rien n'indique le nombre exact des Pensionnaires grandes et petites : il devait s'élever à peu près au même chiffre. Sous le gouvernement de la Mère Cottard, les Religieuses devinrent plus nombreuses, les autres classes ne durent pas s'accroître. L'histoire du second gouvernement de cette bonne Mère, de 1761 à 1767, montre même que les Pénitentes avaient un peu diminué.

La mort de M. de Labbadie, confesseur du monastère, priva les Religieuses d'un excellent directeur. Ce saint prêtre exerçait cette charge depuis près de trente ans, et pendant longtemps il ne fut point remplacé. La disette de prêtres était très grande à la Rochelle, surtout depuis l'expulsion des Pères Jésuites. Les Pénitentes, qui ont si grand besoin d'une direction suivie, furent souvent de longs mois sans pouvoir s'approcher des sacrements. Il était même presque impossible de leur trouver un confesseur pour leur permettre de satisfaire au devoir pascal.

En 1773, la Mère Marie de Saint-Jean-Baptiste fut réélue pour la cinquième fois. La Communauté, voyant sa verte vieillesse, espérait la posséder longtemps encore à sa tête ; Dieu en avait disposé autrement. Bientôt la maladie vint briser son corps ; l'énergie de son esprit restait toujours la même, mais ses forces diminuaient sensiblement. A la fin de 1757, les Sœurs ne purent plus se faire illusion, et la malade comprit elle-même que sa fin approchait ; elle mit ordre aux affaires de sa charge et demanda les derniers Sacrements. Elle vécut cependant jusqu'au 25 janvier 1776, jour où, pleine de mérites, elle rendit sa belle âme à Dieu, à l'âge de 77 ans, et après 49 ans de vie religieuse.

La Mère Marie de Saint-Stanislas qui lui succéda, avait déjà gouverné douze ans le monastère. Nous allons revenir sur ces années. Cette remarquable Supérieure était née à Belle-Isle, et sœur de la Mère Marie de la Trinité Cottard dont nous avons exquissé la vie. C'est à cette sœur qu'elle dut son entrée à la Rochelle. Après être restée quelque temps comme pensionnaire, elle manifesta son désir de se faire religieuse. Sa mère, bien que fort chrétienne, était imbue de ces faux principes que semblable vocation doit être éprouvée. Elle la fit revenir en Bretagne pour s'assurer par elle-même de sa solidité. Il est probable que de moindres précautions auraient été prises s'il se fût agit d'un établissement dans le monde. Mais, aujourd'hui comme alors, on ne redoute pour les jeunes gens que les entraînements qui les poussent à se donner à Dieu ; on ne craint pour eux que les regrets, plus ou moins imaginaires, qui peuvent s'en suivre, et, de gaieté de cœur, on n'hésite pas à leur faire prendre des engagements, autrement aléatoires, et suivis ordinairement de plus fréquentes et bien plus cruelles déceptions. Combien d'âmes ce préjugé n'a-t-il pas jetées loin de leurs voies ! Combien de vocations n'a-t-il pas fait perdre !

Quoi qu'il en soit, M[lle] Cottard prouva à sa mère la fermeté de sa résolution et obtint peu après la permission d'entrer au noviciat. A la prise d'habit, elle reçut le nom de Marie de Saint-Stanislas, et son application constante à partir de ce jour fut de reproduire la vie de cet aimable patron et modèle. Devenue professe, son aptitude aux différents emplois de l'Institut fut bientôt mise à l'épreuve, et ses succès firent juger des services que le monastère pouvait espérer de son talent et de sa parfaite régularité. Lors de la première déposition de la Mère Marie de Saint-Jean-Baptiste de la Valette, elle fut élue pour lui succéder, et ces deux Mères gouvernèrent ainsi successivement, de 1749 à 1781.

Dans sa première supériorité, la Mère Marie de Saint-Stanislas s'occupa avec beaucoup de piété de l'ornementation de l'église et du chœur des Sœurs. Les saintes reliques furent l'objet de sa dévotion ; celles que le monastère possédait furent mises dans de splendides reliquaires. Les bâtiments extérieurs menaçaient ruine, le danger était même beaucoup plus grand qu'il n'était possible de le prévoir ; ils furent reconstruits au milieu de difficultés, en apparence invincibles.

La grande épreuve de son gouvernement fut la guerre de la France contre les Anglais, qui voulaient s'emparer de la Rochelle. Un combat naval se livra, et les Anglais débarquèrent au mois de septembre 1757, à quelques lieues de la ville, au camp de Fouras, tandis que leur flotte croisait tout près. La frayeur fut grande, beaucoup d'habitants cherchèrent un refuge ailleurs. Au milieu de ces alarmes, la situation des pauvres Sœurs était très triste et les embarras de la Mère Supérieure très grands. Les échos de leurs plaintes ont été conservés dans leurs lettres au premier monastère, auquel elles demandaient conseil. La perspective de tomber aux mains des protestants et d'être exposées à leurs outrages était surtout la cause de leur épouvante. Les Sœurs de Caen leur répondirent avec une grande charité, en leur offrant à toutes l'hospitalité si elles devaient quitter leur chère maison. Une autre lettre écrite à Caen, manifeste la plus vive reconnaissance pour cette offre généreuse, et raconte en même temps leur heureuse délivrance.

En effet, les Anglais furent habilement trompés par M. de Rouffiac ; ce commandant de la place fit défiler devant eux deux ou trois cents jeunes gentilshommes et bourgeois, en splendides uniformes ; ils crurent la Rochelle pleine de troupes, au

moment où elle en était presque complétement dégarnie, et n'osèrent pas en commencer le siège. Après avoir entièrement dévasté le pays aux environs et surtout l'île de Ré, profané les églises, ils rembarquèrent leurs troupes et leur flotte se retira. L'esprit gaulois s'exerça alors à chanter cette facile victoire, et un poëme héroï-comique en vingt-quatre chants fut composé.

Quelque temps avant la fin de la première supériorité de la Mère Marie de Saint-Jean-Baptiste, la sortie de quelques Novices et Postulantes avait fait beaucoup de bruit en ville, et mécontenté plusieurs familles importantes. Le vide s'était aussi fait dans les appartements occupés par les grandes Pensionnaires. L'entrée de quelques grandes dames contribua beaucoup à les repeupler. Ce devait être un grand embarras pour la Communauté, car elles avaient souvent avec elles des femmes de chambre.

Jusqu'alors la Communauté n'avait perdu depuis sa fondation que sept Religieuses de chœur; en 1760, la mort lui enleva deux bonnes converses.

Les deux triennats de la Mère Marie de Saint-Jean-Baptiste furent encore marqués d'une série de faits intérieurs et extérieurs assez extraordinaires. En 1767, toute la Communauté fut attaquée d'un rhume si violent, qu'il fallut psalmodier l'Office du Saint Cœur de Marie.

Cette année est aussi celle de la mort de Mgr Menou, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Ce prélat s'était toujours montré bienveillant pour la Communauté. Il avait demandé des funérailles très simples, l'affection et la reconnaissance de la ville qu'il avait comblée de bienfaits lui en firent de splendides.

La mort visita en 1768, le grand et le petit Pensionnat ainsi que la classe des Pénitentes; elle enleva une bonne vieille dame et une Pénitente retirées dans la maison depuis trente ans ; elle cueillit aussi une jeune et aimable enfant de huit ans.

En cette même année, la justice divine s'appesantit sur la France, sans pouvoir la faire rentrer en elle-même. La Rochelle eut une bonne part à ces fléaux. La famine se joignit aux rigueurs de l'hiver pour l'éprouver. Les animaux féroces eux-mêmes se liguèrent en quelque sorte pour ajouter à ces maux : dans un même jour, un loup enragé mordit vingt-cinq personnes et une

quantité d'animaux. Sa fureur semblait le porter partout à la fois, il entrait jusque dans les maisons et il déchira une pauvre femme dans son lit. Les victimes de cet animal moururent à l'hôpital, entourées des soins les plus charitables par les dignes filles du Bienheureux Montfort.

Les Sœurs, préservées des bêtes carnassières, ne le furent point de la famine, pas plus que d'un autre fléau, aussi étrange que ceux d'Egypte, et qui ne dura pas moins de trois mois. C'était une quantité prodigieuse de chenilles, qui infectaient toutes les maisons, et malgré les plus minutieuses précautions se mêlaient à tous les aliments.

Cette année douloureuse ne se termina pas sans de nouvelles souffrances pour la communauté. La veille de la Toussaint. l'inadvertance d'une domestique occupée à la cuisine, causa un empoisonnement général par le vert-de-gris. Tout le personnel de la maison fut malade. Dieu se contenta cependant d'une seule victime, la S^r Marie de Jésus-Mourant le Grand, à laquelle son grand âge ne donna pas la force de résister à ce terrible mal. Une circulaire attribue cette faveur aux prières que la Révérende Mère Supérieure ne cessa d'adresser à la Sainte Vierge et au Sacré Cœur de Jésus. Très malade elle-même, la pauvre Supérieure devait pourvoir à tout, et essuyer les reproches des parents des Pensionnaires. Ceux qui témoignèrent le plus durement leur mécontentement, furent ceux dont les enfants avaient été l'objet de plus de soins.

C'est le nouvel Evêque de la Rochelle, Mgr de Crussol d'Uzès, qui présida la réélection de la Mère Cottard, en 1770. Ce prélat voulut sans doute honorer les Sœurs en amenant avec lui, pour cette cérémonie, plusieurs ecclésiastiques qui en furent les témoins, mais il leur fit une vraie peine en violant ainsi leurs Constitutions. Peu après, il leur donna pour Supérieur l'abbé de Mausac, à la place de M. de Menou, parent de Mgr de Menou. Ce digne prêtre se retira à Paris et ne cessa de porter un très grand intérêt au monastère. A sa mort il lui légua un très beau calice estimé 1,200 fr., et qui avait pour les Sœurs une bien plus grande valeur, parce qu'il avait appartenu à Mgr de Menou.

Avant sa déposition, la Mère Marie de Saint-Stanislas eut la consolation de recevoir quatre jeunes Sœurs à la profession, mais elle n'eut pas celle de les voir remplacées au noviciat.

En 1773, la Communauté se trouvait ainsi composée de

36 religieuses de chœur, d'une novice qui portait l'habit depuis plus de 26 ans et que des affaires de famille empêchaient de faire profession, et de 6 converses. Les Pénitentes étaient au nombre de 37, c'est-à-dire autant que les bâtiments et les ressources permettaient d'en loger et d'en entretenir. Les Sœurs se plaignent du peu de fruits que leur dévouement obtient parmi elles. Il y avait 13 grandes Pensionnaires et 18 petites.

A sa réélection, en 1776, après la mort de la Mère de la Valette, la Mère Marie de Saint-Stanislas eut la joie de recevoir plusieurs postulantes de vocation solide ; aussi elle ne tarda pas beaucoup à les recevoir au saint habit, pour remplacer plusieurs Sœurs que la mort avait frappées. Plusieurs autres décès eurent encore lieu jusqu'au moment de sa propre mort qui arriva en 1781, le 17 janvier. Elle avait porté le joug du Seigneur sans faillir, pendant 53 ans, et était âgée de 74 ans. Elle fut remplacée par la Mère Marie de Saint-André Valleau.

## CHAPITRE VI

**Supériorités des Mères Marie de Saint-André Valleau et Marie de Sainte-Victoire Chantreaux. — Expulsion des Sœurs de leur Monastère. — Leurs souffrances.**

La Mère Valleau était l'aînée de quatorze enfants, donnés comme récompense à ses pieux parents. Son père était médecin dans l'île de Ré, et exerçait surtout sa science au soulagement des pauvres. Cette grande charité provenait d'une foi vive ; aussi donna-t-il à sa nombreuse famille l'éducation la plus chrétienne. C'est pour terminer la sienne que la Mère Marie de Saint-André fut envoyée chez de pieuses demoiselles de la Rochelle. Ce petit pensionnat était près du Monastère, et élèves et maîtresses venaient faire leurs dévotions à la chapelle.

M$^{lle}$ Valleau y trouva le germe de sa vocation. Le chant des offices la charma et lui fit dès lors concevoir une grande estime de la vocation religieuse. Rentrée dans sa famille, malgré les entraînements de compagnes plus mondaines, elle persévéra

dans les pieux exercices qu'elle s'était imposés, soutenue par sa Mère qui voyait avec bonheur ses progrès dans la vertu.

Bientôt elle fit connaître à ses parents son dessein de se faire religieuse, et ceux-ci ne cherchèrent point à l'entraver, heureux de donner au Seigneur les prémices de leur nombreuse famille. M. Valleau vint lui-même présenter sa fille au couvent. Le noviciat était alors confié à la S^r^ Marie de Saint-Alexis Bon, dont le zèle éprouva la jeune postulante par les pratiques les plus dures et les plus humiliantes. Mais la pieuse néophyte soutint courageusement ces épreuves et fut admise au saint habit et à la profession. Transportée de joie après ses vœux, elle s'écriait avec amour, comme son saint patron : « O bonne Croix de la sainte « Religion, que j'ai tant désirée, que j'aime si ardemment, je « m'attache à vous avec confiance et joie, je marcherai sous « votre précieux fardeau le long du chemin du Calvaire, avec « Celui qui l'a rougie de son sang pour moi ; puissè-je, comme « Lui et pour Lui, expirer d'amour entre vos bras bénis ! » L'irrévocabilité des vœux était surtout la cause de son bonheur, et la faisait crier souvent : « C'en est donc fait, je ne pourrai plus jamais, jamais me séparer de mon Dieu. »

C'est dans ces saintes dispositions que la nouvelle professe se mit avec une ardeur toute nouvelle à la réforme de sa vie entière. La timidité de son caractère se dressait comme un obstacle permanent entre elle et les œuvres de sa vocation. L'obéissance et le désir de se rendre utile lui donnèrent la force de la vaincre, et elle y réussit si bien, qu'elle remplit avec succès les principaux emplois de la maison. Elle était chargée du noviciat au moment de son élection en 1781.

L'humilité profonde qui dirigeait sa conduite ne pouvait manquer d'attirer la bénédiction céleste sur son gouvernement. Elle conduisait ses Sœurs avec une mansuétude qui rappelait celle du Bon Pasteur. Ses exemples prêchaient bien plus que ses paroles. Par esprit de religion, elle vainquit sa timidité naturelle pour consacrer sa belle voix au chant de l'office divin. Pour satisfaire la piété des Sœurs infirmes, elle fit élever une tribune au-dessus du chœur des Pénitentes. Ce travail était en même temps un embellissement pour la chapelle.

A sa déposition, en 1787, elle supplia la Mère Marie de Sainte-Victoire de lui permettre d'employer le reste de ses forces dans l'œuvre du quatrième vœu. Elle était en cela fidèle imitatrice des Supérieures qui l'avaient précédée, et, à la Rochelle,

c'était une espèce de tradition que les Sœurs déposées devinssent maîtresses des Pénitentes. Les peines de cet emploi étaient alors très grandes, les approches de la Révolution rendaient ces âmes plus difficiles que jamais à conduire et surtout à ramener à Dieu. La Sr Marie de Saint-André s'y dévoua avec une charité et un zèle infatigables jusqu'à la fin de sa vie. Quand on lui parlait de ses difficultés, elle répondait simplement : « Je n'ai rencontré « sur ma route que souffrances et contradictions, mais je ne « m'en suis point effrayée, car c'est ma voie, et je veux y mar- « cher jusqu'à la mort, et répéter à chaque sujet de douleur qui « se présentera : « O bonne Croix, que j'ai tant désirée. »

La force de son tempérament faisait espérer à la Communauté qu'elle la conserverait encore longtemps, lorsque peu après Pâques, 1790, elle fut atteinte d'une violente douleur de côté, au sortir même de la sainte Communion. Le mal ne laissa bientôt plus d'espoir, et elle s'éteignit pieusement dans sa soixante-cinquième année et la quarantième de sa vie religieuse.

La Mère Marie de Sainte-Victoire Chantreaux lui avait succédé en 1787. C'est elle que Dieu destinait à conduire les Sœurs au milieu des combats et des périls de la Révolution. Son nom ne semble-t-il pas prédestiné et indiquer qu'elle les en fera sortir victorieuses et triomphantes ?

Des cinq premières années de sa supériorité, aucun fait n'a été conservé. Lorsqu'en 1792, la tourmente révolutionnaire devint de plus en plus menaçante, que les attentats se furent multipliés contre les prêtres et contre les communautés religieuses, la Mère Marie de Sainte-Victoire chercha un asile pour ses Sœurs. Les Pénitentes et les Pensionnaires avaient déjà quitté la maison, à l'exception de deux Pensionnaires, qui louèrent en leurs noms deux maisons pour recevoir les Religieuses, et leur rendirent les plus grands services. Les objets que la rapacité républicaine leur laissa emporter, furent confiés à différentes personnes, qui malheureusement ne furent pas toutes fidèles. Plus tard on voulut faire prêter serment aux Sœurs qu'elles n'avaient rien emporté qui ne fût à elles. Celle qui raconte ce fait, ajoute : « Je répondis sans scrupule qu'il en était ainsi, « bien certaine, dit-elle, que nous étions les volées et non les voleuses. Ce fut en vain qu'on voulut, dans la suite, m'en faire un cas de conscience. » Il est en effet difficile de lui donner tort.

Enfin, l'arrêt d'expulsion fut signifié à la Mère Supérieure le

27 septembre 1792, elle le communiqua elle-même à ses Filles, en leur disant toute en larmes : « Il est arrêté que dans trois jours la maison doit être vide. » Ainsi fut-t-il fait.

Les pauvres victimes se dispersèrent dans des maisons amies de la ville. Elles ne purent qu'à grand'peine se procurer les secours religieux. Un prêtre cependant les confessa et leur dit la messe de temps en temps dans la maison où résidait la Mère Chantreaux. Pour ne pas exciter de soupçon, elles n'y venaient que deux ou trois à la fois. Un soir, que l'abbé Mercier était dans cette maison, les Sœurs furent charitablement averties qu'une perquisition aurait lieu chez elles la nuit même. Ce courageux ecclésiastique put à grand'peine s'échapper ; mais il lui fut impossible d'emporter la sainte Réserve, qui resta deux mois enfermée dans une armoire.

Cette dispersion, toute pénible qu'elle fut, leur offrait encore la consolation de se voir et de recevoir les conseils et la direction de leur Supérieure. Elles en furent privées après seize mois. La présence de ces pauvres femmes devenait un danger pour la République, et, en son nom, il fut signifié à toutes celles qui n'étaient pas nées à la Rochelle ou en Amérique, que dans les quarante-huit heures elles devaient être hors des murs de la ville.

Cette cruelle décision renouvela toute la douleur des pauvres victimes. Jusqu'alors elles avaient pu se voir de temps en temps, se consoler près de leur Mère, et, grâce au dévouement du bon abbé Mercier, s'approcher quelquefois des Sacrements. Leur grand chagrin venait de l'impossibilité où elles allaient se trouver de le faire dans l'avenir ; elles désiraient surtout vivement les recevoir avant leur départ. La soirée qui le précédait était déjà bien avancée, lorsque M. Mercier les fit inviter à se rendre dans une maison charitable où l'on avait bien voulu lui donner l'hospitalité. Bientôt cette demeure chrétienne fut remplie de toutes les Religieuses expulsées, appartenant à différents ordres, et M. Mercier, voyant leur nombre, fit venir un autre prêtre pour l'aider à entendre les confessions. C'est alors qu'arrivèrent la narratrice de ce fait et sa compagne. Dans leur route, une méchante femme s'écria en les voyant passer : « Voilà des oiseaux nocturnes, ce sont sans doute des religieuses. » Ces paroles rapportées à la pieuse réunion y jetèrent l'épouvante, car il fut facile de savoir qu'elles venaient d'une enragée patriote. La maîtresse de la maison ne voulait plus laisser célébrer la sainte messe. Ces âmes affamées du pain eucharistique crurent un moment qu'elles en

seraient privées. M. Mercier leur fit alors une touchante exhortation comme pour les préparer au martyre. Puis, voyant que le calme continuait à régner autour de la maison, il fit célébrer le saint sacrifice à son confrère, et l'offrit lui-même, peu après. Avant le lever du soleil, la pieuse assemblée s'était séparée. En lisant ce touchant récit ne croirait-on pas assister aux scènes des catacombes ?

Peu de temps après cette expulsion, on leur demanda le serment schismatique et pour les y obliger, on ne se contenta pas de leur faire des menaces, on en fit encore à leurs parents. On voulut mettre la saisie sur les biens de ceux qui avaient reçu ces pauvres exilées. Alors ces trop faibles chrétiens se joignirent aux persécuteurs et leur dirent : « Faites le serment qu'on vous demande, ou ne paraissez plus devant nous ! Vos malheurs nous affligent, et vous allez nous en rendre participants. » La Sœur narratrice ajoute : « J'estimais heureuses dans ce moment-là celles qui n'avaient point de parents, du moins elles n'avaient que leurs peines personnelles. » Toutes les Sœurs refusèrent cependant d'adhérer au schisme, et, sur leur généreux et énergique refus, elles furent emprisonnées.

Le 3 avril 1794, les gardiens conduisirent brutalement ces pauvres Sœurs à Brouage, petite ville de l'arrondissement de Marennes, que son insalubrité a fait abandonner de nos jours.

Celles qui avaient eu d'abord la permission de rester à la Rochelle ne furent pas mieux traitées et se montrèrent tout aussi énergiques dans leur héroïque résistance à l'apostasie. Elles furent jetées sur un mauvais vaisseau, et ensuite menées avec beaucoup d'autres religieuses de différentes communautés dans ce lieu d'infection de Brouage.

Pendant leur séjour, plusieurs succombèrent épuisées par les privations, les fatigues et les peines de toutes sortes qu'elles eurent à y essuyer. Leurs grossiers gardiens leur faisaient arracher l'herbe sur les remparts pendant les jours les plus chauds de l'été, sans autre instrument que leurs couteaux. Un planton les y conduisait chaque jour, les y gardait pendant le travail et les ramenait à leur prison aux heures réglementaires. La nourriture devait être bien insuffisante, puisque les gardiens, sans doute plus humains que leurs chefs, donnèrent à quelques-unes la permission d'aller demander l'aumône dans les campagnes environnantes.

Enfin toutes n'attendaient plus que le moment de verser leur sang pour la foi, lorsque la mort de Robespierre adoucit d'abord leur captivité et eut enfin, comme conséquence, leur mise en liberté.

La captivité des Sœurs prit fin dans les premiers jours de février 1795. Elle avait duré un an entier.

La Mère Marie de Sainte-Victoire paraît y avoir échappé. Dès qu'elle apprit cette heureuse délivrance, elle se hâta de rentrer à la Rochelle pour revoir ses chères persécutées et leur donner ses encouragements. Grâce à l'hospitalité d'une généreuse veuve, Mme Galwey, elle put déjà garder près d'elle quelques-unes de ses Religieuses. Dans cette maison il y avait eu presque constamment des prêtres cachés, un excellent ecclésiastique y vivait encore. Aussi, à partir de ce moment, les Sœurs ne manquèrent plus de secours religieux. Peu à peu, les temps devenant plus calmes, celles qui étaient encore à la campagne rentrèrent à la Rochelle, et bientôt elles se concertèrent ensemble pour préparer la reconstitution de leur monastère.

---

# HUITIÈME MONASTÈRE

## PARIS, 1724

---

## CHAPITRE I

### Insuccès des premières tentatives de fondation à Paris.

Pendant toute sa vie, le V. P. Eudes a fait de persévérants efforts afin d'obtenir l'approbation de Rome pour ses deux Instituts, et afin de leur procurer un établissement à Paris, car, dès son temps, l'influence de cette ville devenait prépondérante en France et bien au-delà. Après avoir rendu aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité l'immense service de les faire reconnaître par le Saint-Siége comme ordre religieux, le zélé fondateur voulut encore leur procurer une maison dans la capitale. La lettre suivante, écrite à M^me^ la Présidente d'Argouge, fournit la preuve indiscutable de ses efforts.

J. M. J.

« Madame,

« Voici vos bonnes Religieuses de Notre-Dame-de-Charité qui se donnent l'honneur de vous aller trouver pour suivre les ordres qu'il vous plaira leur prescrire. Ce sont les filles du très aimable Cœur de la Mère de Dieu, qui sont aussi les filles de votre très bon cœur, puisque cette glorieuse Vierge vous a donné un cœur et un amour de mère au regard d'elles.

« Elles vont à Paris pour chercher des âmes perdues, à l'imitation de notre Sauveur qui dit, parlant de lui-même, qu'il est venu chercher et sauver ce qui était perdu. Entre les choses divines, la plus divine, dit le grand S^t^ Denis, est de coopérer avec Dieu au salut des âmes.

« C'est pourquoi, Madame, vous ne sauriez faire aucune chose plus agréable à la divine Majesté que de procurer l'emploi que vous avez dessein de donner

à ces bonnes filles. Toutes les âmes qui se sauveront par leur entremise vous honoreront après Dieu comme la cause de leur salut. Gagner une âme à Dieu, c'est plus que de conquérir cent mille empires, car une seule âme vaut mieux que cent mille mondes. C'est pourquoi vous serez infiniment plus riche dans le ciel que tout ce qu'on saurait dire ou penser.

« Mais que vous dirai-je, Madame, pour vous témoigner ma reconnaissance sur les bontés que vous avez pour mes très chères Sœurs ? Je n'ai point de paroles capables de le faire ; mais j'ai une très grande confiance en notre très bénin Sauveur et en sa très bonne Mère, qu'ils suppléeront à mon défaut, et qu'ils vous rendront mille fois au centuple tous les effets de la charité et de la tendresse que vous leur faites l'honneur d'avoir pour elles. Je les supplierai toute ma vie qu'ils vous comblent de plus en plus, ainsi que Mgr d'Argouge, et tout ce qui vous appartient, de leurs plus saintes bénédictions.

« Je vous assure, Madame, que je ne dirai jamais la sainte messe sans leur faire cette instante prière, moi qui suis en eux et pour eux, Madame,

« Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

« JEAN EUDES,
« *Prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie.* »

Cette lettre ne porte pas de date, mais elle ne peut être que de 1678. En effet, cette année, un projet de fondation à Paris, préparé par cette zélée Présidente, manqua, sans que le motif nous en soit parvenu. Les Sœurs devaient partir de Caen, et la Mère de la Trinité Heurtaut quitta son monastère de Guingamp pour se joindre à elles. La lettre était sans doute destinée à annoncer leur départ de Caen et leur arrivée à Paris.

Les *Annales* de Paris et de Guingamp ont conservé une prophétie que le V. P. Eudes dut faire après l'insuccès de cette première tentative. Il annonça clairement que l'Ordre aurait à Paris un monastère très florissant, mais que sa fondation serait accompagnée de plus d'épreuves que celles de tous les autres. Le récit que nous commençons ne sera guère que le récit des croix endurées par les fondatrices de ce couvent. Il faudrait en étudier l'état présent pour voir l'entière réalisation de la prophétie.

M^me^ d'Argouge ne fut nullement découragée par cet insuccès. Elle continua ses démarches, et, en 1682, elle put installer à la maison de Sainte-Pélagie la Mère Marie de la Trinité et les S^rs^ Marie de l'Enfant-Jésus Feger, Marie de Jésus le Merer, et la S^r^ Menard, faisant encore, avec son dévouement ordinaire, les fonctions de tourière. Ces Sœurs étaient du monastère de Guingamp; celui de Caen leur avait adjoint les S^rs^ Marie de Sainte-Agnès des Champs, Marie de Saint-Isidore Hellouin du Bocage et Marie de Sainte-Claire, converse.

Cette maison, aujourd'hui transformée en prison, est située rue du Puits-de-l'Ermite, assez près du Jardin des Plantes, et fut fondée par Mme de Miramion, à laquelle se joignirent pour la doter richement la duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal de Richelieu, souvent mêlée à l'histoire du V. P. Eudes, et mesdames de Farinvilliers et de Traversay. Les lettres-patentes du Roi, accordées en 1661, lui donnent le nom de *Refuge*. L'administration de l'hôpital général se chargea de son gouvernement et lui céda des dépendances de l'hospice de la Pitié.

Sa première destination fut d'abord pour les filles que les magistrats ordonnaient d'y enfermer ; mais, bientôt, Mme de Miramion y ouvrit un asile pour celles qui, librement, voudraient y mener une vie pénitente. Cette classe y devint nombreuse et fut connue sous le nom de *Filles de Bonne-Volonté*. Le logement de celles-ci était entièrement distinct des premières et avait son entrée sur la rue Copeau.

Les Sœurs trouvèrent trente Pénitentes qui les reçurent à la chapelle devant le Saint-Sacrement exposé et au chant du *Te Deum*. Le bruit avait été cependant répandu parmi elles que ces nouvelles religieuses devaient les traiter fort sévèrement. Aussi, quelques jours après, plusieurs d'entre elles poussées par cette crainte, essayèrent de s'échapper. Arrêtées par les Sœurs au moment où elles allaient franchir la dernière enceinte, elles se laissèrent gagner par la bonté de la Mère Marie de la Trinité et devinrent vite très rangées et très fidèles à leur devoir.

Cette remarquable Supérieure savait, du reste, joindre la sévérité à la douceur. Une Pénitente avait formé le projet de se faire enlever par ses anciens complices. Pour y réussir, elle était parvenue à enfermer les Sœurs réunies pour la récréation dans la chambre de la Supérieure, et sa maîtresse et ses compagnes dans la chambre de travail. Un retard des complices de cette fille trop habile permit aux Sœurs de sortir de leur prison et de la ressaisir. La Mère de la Trinité sut alors la faire rentrer dans le devoir par une pénitence proportionnée à la faute.

Sous cette habile et ferme direction, la maison de Sainte-Pélagie se transforma rapidement. Mme de Miramion et plusieurs autres grandes dames de ses amies en étaient dans l'admiration, et ne cessaient de dire que, si elles n'avaient pas vu ce changement de leurs propres yeux, il leur aurait été impossible de le croire.

Malheureusement, les administrateurs des hospices se mon-

traient défiants vis-à-vis des Sœurs. Ils avaient refusé de leur confier le soin du temporel de la maison. Une séculière était chargée de tous les achats ; son manque de probité fut constaté sans pouvoir ramener ces messieurs à de meilleurs sentiments à l'égard des Religieuses. Ils s'opposaient surtout à la réception des novices, et, circonstance plus fâcheuse encore, l'Archevêque de Paris, Mgr François de Harlay, partageait leur sentiment. Tous voulaient que les monastères de Caen et de Guingamp fournissent des Sœurs pour le gouvernement de cette maison, et les reprissent lorsque l'âge ou les maladies les y auraient rendues impropres. C'était là des conditions inacceptables que rendaient plus dures encore les demandes de plusieurs jeunes personnes, éprises de la beauté de l'Œuvre, et qui offraient des dots de 12,000 et même 20,000 livres.

Les Sœurs découragées voulaient se retirer. M. et M^me^ d'Argouge, M^me^ de Miramion les encourageaient et promettaient de s'employer à leur obtenir des conditions moins onéreuses, et surtout l'autorisation d'admettre de nouveaux sujets à la profession. En effet, quelque temps après, M^me^ de Miramion vint les assurer que Mgr de Harlay avait renoncé à son opposition, et qu'il leur était permis de donner l'habit aux postulantes, quand elles le voudraient ; un des administrateurs leur donna la même assurance. M. Porée, supérieur de la Communauté, consulté, répondit que des affirmations de personnes aussi distinguées étaient suffisantes, et il procéda lui-même à la prise d'habit de M^lle^ de Chalon, qui prit le nom de S^r^ Marie des Séraphins. C'était un excellent sujet, dont la vertu ne se démentit point au milieu des cruelles épreuves qui suivirent cette cérémonie.

Quinze jours après, en effet, un officier du Parlement, accompagné d'un greffier et d'un témoin vint faire une enquête sur cette vêture, et trois jours plus tard signifier un arrêt que le Parlement avait rendu contre les Sœurs : Il ordonnait que, pour satisfaire à Dieu, au Roi et au Parlement qu'elles avaient offensés, la novice serait dévoilée, et rendue à sa famille ; que la Mère Marie de la Trinité demanderait pardon à Dieu, au Roi et au Parlement devant tous les témoins de cette cérémonie et serait privée de la réception des sacrements pendant un mois, ainsi que le Supérieur qui avait présidé à cette vêture. Celui-ci était interdit, et toutes les fonctions ecclésiastiques lui étaient défendues.

L'officier du parlement exigea que cet arrêt fût exécuté sur

l'heure quant à la réparation publique et à la sécularisation de la novice. Après cet affront, la Supérieure, persuadée que le bien ne lui était plus possible dans cette maison, écrivit à l'Archevêque pour lui demander la permission de se retirer avec ses Sœurs. Ne recevant pas de réponse et craignant qu'une lettre de cachet ne les obligeât à rester aux conditions voulues par les administrateurs, elle se décida à partir avec ses religieuses et la novice, qui, sous des vêtements séculiers, avait gardé l'habit religieux. Elles arrivèrent toutes à Caen le 17 décembre 1683, après un séjour de 14 mois à Sainte-Pélagie.

Ces faits ne surprendront point le lecteur qui se rappellera que la fameuse déclaration de 1682 venait d'avoir lieu, que c'était le temps de la pleine victoire du Jansénisme et du gallicanisme. Ils offrent une certaine consolation dans les tristes temps où nous vivons. Car alors, comme aujourd'hui, les ordres religieux avaient leurs persécutions.

La fervente novice, Marie des Séraphins, arrivée à Guingamp, continua son noviciat, mais après avoir édifié pendant trois mois toute la Communauté, elle s'en alla le terminer au ciel. Elle mourut le 31 mars 1684, le Vendredi-Saint ; Dieu exauçait ainsi la prière qu'elle lui adressait depuis longtemps.

Ces deux échecs ne purent décourager M^me^ d'Argouge. Le prix d'une âme lui était connu par les enseignements du Vénérable Eudes, et son attachement à Notre-Dame-de-Charité était inaltérable. En 1701 elle mit à la disposition de l'Archevêque de Paris 20,000 livres, pour faciliter la fondation d'un monastère de cet Ordre. En attendant qu'il pût s'établir dans la capitale, les revenus de cette somme devaient être partagés entre les monastères de Rennes et de Vannes, déjà si redevables à cette dame. Elle les obligeait à entretenir chacun cinq Pénitentes. L'exemple d'un dévouement aussi grand est rare. Les religieuses de Notre-Dame-de-Charité peuvent bien associer dans leur reconnaissance M^me^ d'Argouge à M^me^ de Camilly. Sa persévérance ne devait être récompensée que plus de vingt ans plus tard.

## CHAPITRE II

**Histoire du couvent de la Madeleine. — Vocation de la Mère Marie du Cœur de Jésus de la Grève. — Son départ pour Paris. — Mademoiselle de Chausserais. — Difficultés à la Madeleine. — Fondation du monastère Saint-Michel.**

Outre Sainte-Pélagie, il y avait encore à Paris d'autres établissements ouverts au repentir, comme le Bon-Pasteur, fondé en 1688 par une pieuse hollandaise convertie, M^me de Combé, et le couvent des Madeleines. Celui-ci devait son existence à un simple marchand de vin, Robert Montri. En 1618, deux pauvres filles lui firent connaître le désir de revenir à la pratique de la vertu. Touché de leur repentir, cet homme charitable et bon les reçut chez lui. Lorsque de nouvelles Pénitentes se furent jointes aux premières, il poussa la charité jusqu'à leur céder sa propre maison pour aller habiter ailleurs avec sa famille. C'est peu après que la marquise de Maignelay leur acheta la maison qu'elles ont occupée jusqu'à la Révolution. Cette maison était située rue des Fontaines; cette rue est entre les Arts-et-Métiers et l'ancien Temple. Cette généreuse bienfaitrice y joignit un don de 101,600 livres, somme fort considérable à cette époque.

Cette œuvre devint bientôt populaire. Louis XIII lui fit une pension annuelle de 3,000 livres sur la recette générale de Paris. S^t François de Sales y prêcha le jour de S^te Madeleine, 1619, et pressé de charger ses religieuses de la conduite de ces filles, il répondit : « Il n'est pas temps, le fruit n'est pas assez mûr. Elles y travailleront quand il le sera. »

En effet, le 13 juillet 1629, S^te Chantal, à la demande de Mgr de Gondi, y envoya quatre religieuses, ayant à leur tête la Mère Anne-Marie Bolain, que la fondatrice avait elle-même formée à la vie religieuse dans le premier monastère de Paris. La maison de la Madeleine comptait alors 50 personnes.

Elles étaient divisées en trois catégories bien séparées : la première, sous le titre de la *Madeleine*, était composée de toutes les Pénitentes dont la ferveur et la piété avaient été reconnues assez solides pour être admises à faire des vœux

solennels. Elles portaient l'habit de l'Ordre de S[t] Augustin. La bulle d'Urbain VII en fait de vraies religieuses ; leurs Constitutions furent dressées par S[t] Vincent-de-Paul, M. le Blanc, vicaire-général, et M. Charton, curé de S[t] Nicolas-des-Champs, d'accord avec la Mère Bolain. Mgr de Gondi, après une longue expérience, les approuva en 1640. Les Madeleines récitaient le grand office et menaient une vie assez austère.

La seconde classe, sous le nom de *Congrégation de Sainte-Marthe*, comprenait celles qui, revenues de leurs égarements, ne montraient pas encore assez de vertus pour faire partie de la première, ou ne le pouvaient faire à cause des engagements contractés dans le monde. Elles portaient un habit gris.

Enfin, dans la troisième, se trouvaient un certain nombre de personnes placées dans la maison contre leur gré, pour y faire une pénitence forcée ; leur habit était noir.

Sous la prudente direction de la Mère Bolain, cette maison atteignit bientôt le nombre de cent cinquante Pénitentes, dont la réputation de vertus se répandit au loin. De grandes dames, pour s'édifier par leurs exemples, voulurent avoir leurs appartements dans le couvent. Ainsi s'explique la présence de la marquise de Cray et de M[lle] de Chausserais, que les Sœurs de Notre-Dame-de-Charité y trouvèrent à leur arrivée.

En 1671, par suite de quelques difficultés, les Religieuses de la Visitation demandèrent à être déchargées de ce gouvernement et laissèrent la maison avec 20,000 livres de revenu, après en avoir dépensé 180,000 pour la construction des bâtiments.

Les Bénédictines de l'abbaye de Bival en Normandie gouvernèrent la maison jusqu'en 1677 et furent remplacées par le Ursulines de Sainte-Avoie. Plus persévérantes, celles-ci y restèrent jusqu'en 1707. C'est sous leur gouvernement que l'église fut bâtie et consacrée le 2 septembre 1681. Leurs sœurs de Saint-Denis n'y restèrent que trois ans et furent remplacées par les Hospitalières de la *Miséricorde de Jésus*, qui manifestèrent bientôt le désir d'être déchargées de cette pénible direction.

Rien, mieux que ces continuels changements, ne prouve l'utilité d'un Institut spécial pour ces œuvres difficiles, et l'importance du secours providentiel que le Vénérable Eudes procura aux âmes en le fondant au milieu de tant de traverses.

Lorsqu'il fallut pourvoir au remplacement des Sœurs Hospitalières, l'embarras du Cardinal de Noailles fut grand. Les com-

munautés de Paris refusaient de faire de nouveaux essais. Un jour, ces difficultés faisaient l'objet de l'entrétien du Cardinal et de son Vicaire-général, M. Vivant, lorsque Mgr de Caumartin, évêque de Vannes, et M. de Robien, chanoine de ce diocèse, vinrent faire visite à l'archevêché. La conversation continua devant eux, et Mgr de Vannes proposa les Sœurs de Notre-Dame-de-Charité. Il avait pour elles beaucoup d'estime, et plusieurs parentes de M. de Robien étaient religieuses dans l'Institut. Le Cardinal se rappela alors la fondation de M^me^ d'Argouges et pria le prélat breton de lui procurer de ces Sœurs.

Mgr de Caumartin se chargea de négocier cette affaire. A Vannes, les Sœurs lui exprimèrent les craintes que leur causaient les dissensions religieuses de l'époque et peut-être le Jansénisme du Cardinal. Mgr de Caumartin comprit ces raisons et ne voulut pas les obliger à faire cette fondation. Il s'adressa alors au monastère de Rennes ; la Mère de Carné eut volontiers entrepris la fondation, mais Mgr Turpin de Crissé s'y refusa absolument. Transféré à l'évêché de Blois au mois d'août 1719, le négociateur s'adressa alors à la Mère Marie de Sainte-Catherine Moisan, Supérieure de Tours, dont il connaissait et appréciait les grandes qualités. Une de ses lettres nous renseigne sur les vastes plans de l'Archevêque de Paris :

« Les vues du Cardinal ne se bornent pas à la maison de la Madeleine, il y a le *Bon-Pasteur*, le *Sauveur*, et bien d'autres, qu'il voudrait vous donner. Il est en quelque sorte nécessaire qu'un de ces établissements aide aux autres, car les uns ont des lettres-patentes et les autres n'en ont pas. De plus, il y a une fondation considérable pour la maison de la Madeleine, où il est porté que les religieuses qui y seront doivent être amovibles. Au cas où il y en aurait de fixes, la fondation retournerait à l'Hôtel-Dieu. Cela fait qu'en vous établissant dans Paris, l'intention de Mgr le Cardinal serait, je crois, de vous donner une autre maison, où vous pourriez avoir pensionnaires, novices, corps de communauté, et que de cette maison on prendrait des religieuses pour gouverner la Madeleine, à peu près comme jusqu'ici on a pris des filles de la Visitation ou des Ursulines.... »

La Supérieure de Tours, à cause de la récente fondation de son monastère, ne pouvait elle-même fournir des sujets, mais, prenant cette importante affaire fort à cœur, elle envoya à Paris la Sœur tourière, Marie-Thérèse Hamon, pour suivre les négociations, et elle écrivit aux Sœurs de Guingamp, ainsi qu'à Mgr de Tréguier, pour les presser de l'entreprendre. Mgr de Kervilio, était très lié avec le cardinal de Noailles et très désireux de lui être

agréable. Aussi dès que Son Éminence lui eut manifesté son désir, il lui promit les Religieuses demandées, et avec son caractère énergique imposa sa volonté à la Communauté de Guingamp, sans même lui permettre la moindre représentation. Dans un rapide voyage, il désigna la Mère Marie du Cœur de Jésus de la Grève, alors en charge, pour Supérieure de la nouvelle fondation.

C'était du reste l'instrument providentiel préparé depuis longtemps pour cette œuvre difficile. L'histoire de la vocation de cette sainte religieuse se rapporte à un des nombreux faits prodigieux de la vie de la Mère Marie de la Trinité Heurtaut.

Marie de la Grève appartenait à une des plus honorables familles de Guingamp, aux mœurs tout à fait patriarcales. Son père, M. Keruzoal de la Grève, était le bienfaiteur et le conseiller de tous les pauvres, et sa vertueuse épouse le secondait dans toutes ses bonnes œuvres. Ils eurent cinq enfants : un fils qui se distingua dans le barreau, et quatre filles dont Marie, l'aînée, naquit le 21 janvier 1668. Dès ses plus jeunes années, ses goûts sérieux et son amour du travail firent concevoir d'elle les plus grandes espérances.

Un trait de sa piété enfantine mérite d'être rapporté. Etant à l'église avec sa mère, elle aperçut un escalier tournant pratiqué dans l'épaisseur d'un pilier et vit un homme y monter. Se souvenant d'avoir entendu dire que la porte du ciel est étroite et que bien peu y entrent, elle s'imagina que c'était là cette porte bienheureuse, et quittant doucement sa mère, s'engagea dans ce dangereux escalier. L'ouvrier qui la précédait, entendant du bruit derrière lui, demanda brusquement: qui est là ? La petite, sans s'intimider, répondit: « C'est Marie de la Grève. » « Mais où voulez-vous aller, » reprit l'homme. « Je veux aller en paradis. » — « Vous y seriez certainement arrivée si je ne m'étais trouvé là, mais il faut attendre une autre fois ; seulement je ne sais pas trop comment je pourrai vous descendre. » Ce ne fut pas sans peine qu'il la rendit à sa mère toute tremblante du danger que son enfant avait couru. Pour aller au ciel, elle devait gravir un chemin plus difficile, celui de la perfection religieuse.

La petite Marie n'avait pas encore huit ans, lorsque le 20 novembre 1676, la Mère Marie de la Trinité arriva à Guingamp pour y fonder un monastère. Comme nous l'avons dit, cette

sainte supérieure, tout occupée de l'édifice spirituel qu'elle voulait élever, passa en prière la nuit qui suivit son arrivée, et Dieu lui fit connaître les familles qui devaient lui fournir les pierres fondamentales de cet édifice. Quelque temps après, la Mère Marie de la Trinité désira voir Mlles de la Grève. Lorsque leur mère les lui présenta, elle leur demanda à l'une après l'autre, si elles voulaient être religieuses ; les deux cadettes y consentirent volontiers ; l'aînée seule s'en défendit. Malgré cette réponse, la vénérée Supérieure, lui mettant la main sur la tête, lui dit : « *C'est cependant vous, ma chère enfant, que Notre-* « *Seigneur et sa sainte Mère ont choisie pour être fille de* « *leurs Sacrés-Cœurs, et vous le serez un jour.* » A cette époque l'enfant semblait bien éloignée de cette vocation ; son goût pour la vanité alarmait tant la piété de sa mère, qu'elle la confia à une pieuse demoiselle, plus tard religieuse, sous le nom de Marie de Tous-les-Saints. Mlle de Lisle, pour détourner son élève des plaisirs du monde, la prépara à sa première communion et la lui fit faire à l'âge de dix ans. Ce remède divin eut quelque temps de l'efficacité sur la jeune Marie, et elle revint toute changée à la maison paternelle.

Le démon n'était pas vaincu ; la beauté de la jeune fille et ses grâces naturelles la faisaient rechercher du monde ; elle brillait dans les salons de Vannes et de Guingamp où elle était présentée. La Mère Marie de la Trinité gouvernait alors la maison de Sainte-Pélagie. Elle fut surnaturellement avertie du danger de cette âme inexpérimentée, et écrivit à la Sr Marie du Saint-Esprit de Porcon de l'envoyer chercher de sa part pour lui faire une importante communication. La tourière trouva Mlle de la Grève au milieu de ses jeunes amies, qui plaisantèrent beaucoup de cette mystérieuse commission, et, pour en connaître plus tôt l'objet, accompagnèrent leur amie jusqu'au monastère. La Sr Marie du Saint-Esprit l'attendait au parloir ; elle se contenta de lui dire : « Je vous ai fait venir pour vous annoncer de la part de la Mère Marie de la Trinité, que, selon l'inspiration qu'elle a reçue de Dieu, vous ayez à entrer en religion, sinon vous serez damnée. »

Par crainte des railleries de ses jeunes compagnes, Mlle de la Grève résista d'abord à l'impression que ces effrayantes paroles faisaient sur elle. Mais une réflexion plus calme leur donna bientôt toute leur vertu surnaturelle. Pressée par ses parents d'accepter un parti avantageux, elle se rendit à Notre-Dame-de-

Charité pour y demander son admission. Malgré les reproches et même les menaces de son père, sa résolution fut inébranlable.

A sa prise d'habit, sa jeune sœur âgée seulement de trois ans suggéra au célébrant, qui était leur oncle, de lui donner le nom de Marie du divin Cœur de Jésus, à la place d'un autre qu'on lui avait assigné. Ce fait parut extraordinaire, car il avait lieu le 8 mars 1683, et les Sœurs de Guingamp établies depuis quelques années seulement, n'avaient pu propager beaucoup leur dévotion à ce Sacré-Cœur.

Pendant le noviciat de la Sr de la Grève, la pensée que, dans l'avenir, elle pourrait être envoyée à Paris, devint pour elle une sérieuse tentation. C'est alors que la Sr Marie de Tous-les-Saints, son ancienne maîtresse, lui fit cette nouvelle et surprenante communication : « Tranquillisez-vous, la fondation de Paris ne se fera pas de sitôt, et si jamais elle se conclut, ce sera par vous-même. »

La Sr Marie du Cœur de Jésus passa tout le temps de son noviciat dans une très grande ferveur. Mais les luttes soutenues contre sa famille nuisirent beaucoup à sa santé. Enfin, son père, contre toute espérance, consentit à sa profession, qui eut lieu le jour de la Conversion de St Augustin ; c'était encore la réalisation d'une prophétie de la Sr Marie de Tous-les-Saints. Ce grand jour fut pour la nouvelle professe le point de départ d'une vie nouvelle, toute de sacrifice et de dévouement. Presque tous les emplois de la maison lui furent successivement confiés. Dès sa vingt-et-unième année, on la jugea capable d'être première maîtresse des Pénitentes et elle s'acquitta parfaitement de cette difficile direction. Pour faciliter à ces filles les chants pieux qui sanctifient leurs travaux, elle mit en cantiques les Psaumes de la Pénitence et les hymnes du V. Eudes aux Sacrés-Cœurs.

Infirmière, elle poussa jusqu'à l'héroïsme les soins qu'elle donna dans sa longue maladie à la Mère Marie de Sainte-Cécile Néel.

Sans interruption, Conseillère, Surveillante et Assistante, elle affectionna surtout les fonctions de Sacristine. Cet emploi donnait un continuel aliment à sa tendre piété. La clef du tabernacle était toujours suspendue à son cou comme une précieuse relique et lui faisait se dire souvent à elle-même : « Quel bon- « heur pour moi d'être la geôlière de mon Sauveur ! Ah ! s'il « voulait m'enfermer dans son Sacré-Cœur, je n'en sortirais « jamais ! » Pendant toute sa vie, son bonheur fut de travailler

pour les autels ; les sacristies de Guingamp et de Paris furent enrichies de très-beaux ornements brodés par elle.

Elle était depuis quelques années chargée du noviciat, lorsque les voix de la Communauté la nommèrent Supérieure en 1714. Réélue à la fin de son premier triennat, elle exerçait cette charge à la satisfaction de toutes ses Sœurs, quand l'obéissance à son Évêque l'envoya fonder la maison de Paris.

Ce prélat avait fixé le départ au lundi de Quasimodo, 6 avril. Le 5, au soir, il arriva au monastère pour désigner celles qui devaient être les coopératrices de la Mère Marie du Cœur de Jésus. Son choix tomba sur les Srs Marie de Sainte-Thérèse de Beaulieu Loz, qui fut Assistante, Marie de l'Ascension le Chevalier, Marie de l'Enfant-Jésus du Bot, Marie de Sainte-Céleste Bossinot et enfin la Sr converse Marie de St François de Sales le Guyader. C'était à dessein que le prélat avait gardé le secret de ces obédiences : il voulait éviter les réclamations des familles. Du reste, lui-même faisait le sacrifice de sa nièce, la Sr Loz. L'aumônier qui devait les accompagner jusqu'à Rennes leur dit la messe à trois heures, les communia, et à quatre heures Mgr de Kervilio donna lui-même le signal du départ.

Dans le voyage, les Sœurs se consolèrent un peu de la promptitude de la séparation par la visite des monastères de Rennes et de Tours. A l'arrivée à Paris, le 30 avril 1720, la Mère Supérieure souffrait beaucoup d'une fluxion de poitrine. Il fut bien difficile de lui procurer le plus léger soulagement tant était grand le mauvais vouloir des Madeleines ; dans ce grand embarras, les Sœurs furent forcées de recourir à Mme la marquise de Cray qui habitait la maison.

La Communauté de la Madeleine était bien déchue de la prospérité où l'avaient laissée les Visitandines. Les Religieuses Professes n'étaient pas plus d'une douzaine, et les Pénitentes des autres classes une quarantaine. De graves désordres contre la pauvreté et la clôture s'étaient introduits. L'administration des biens temporels, confiée à des étrangers ou à des personnes de la maison, entièrement incapables, avait vu ses ressources beaucoup diminuées. Cétait une réforme radicale à faire. Cette entreprise est plus difficile qu'une fondation.

Au milieu de ces inextricables difficultés, la Mère de la Grève se conduisit avec un tact et une prudence remarquables. Sans rien précipiter, elle étudia le terrain, se renseigna auprès des


Notre Tres
honnorée Mere
Marie du Coeur
de Jesus de La
greve Premiere
fondatrice de
ce Monastere
decedée le
ans et 6
mois

Supérieures et ne voulut entrer dans les emplois de la maison et y distribuer les Sœurs qu'après avoir arrêté la ligne de conduite à suivre.

C'est alors que les oppositions commencèrent. Les Madeleines avaient la prétention de se gouverner elles-mêmes, et le nombre des Religieuses venues de si loin leur faisait comprendre les desseins formés contre leurs prétendus droits. Quand, quelque temps après, le Cardinal de Noailles vint lui-même avec son vicaire-général faire lecture au Chapitre des ordonnances qu'il avait prises à leur sujet, le mécontentement de ces tristes Religieuses ne put se contenir ; elles le chargèrent d'injures. La présence même du duc de Noailles qui avait accompagné son oncle, ne faisait que les exciter davantage. Ce seigneur, au départ, manifesta la crainte que ces méchantes filles n'attentassent à la vie de leurs nouvelles directrices. La Mère de la Grève dut le rassurer et lui dire que cet orage ne serait pas de longue durée.

En effet, après le départ du Cardinal, la Mère Marie du Sacré-Cœur réunit les deux communautés des Religieuses et des Congrégées, et, dans une pathétique exhortation, leur montra l'indignité de leur conduite envers un prélat si haut placé et les graves dangers qu'elles courraient de s'attirer sa disgrâce. En effet, le lendemain, le Cardinal ordonna qu'une des plus séditieuses serait transférée pour deux ans à Sainte-Pélagie, qu'une autre serait dévoilée en plein Chapitre et recluse un an dans sa chambre. Ces rigueurs nécessaires, adoucies par la bonté de la Mère Supérieure, inspirèrent une crainte salutaire, et la maison fut momentanément plus calme.

Peu après, la Mère de la Grève put espérer pour son Ordre un établissement plus favorable. Près des appartements de M^me^ de Cray, se trouvaient ceux de M^lle^ de Chausserais, qu'elle n'occupait que rarement. Cette demoiselle paraît avoir joué un rôle assez important parmi les grandes dames de la fin du règne de Louis XIV. Sa famille était originaire du Poitou. Venue jeune à la cour, elle fut comblée de faveurs par le grand roi. Dans la résidence royale du bois de Boulogne, connue sous le nom de Madrid, il lui fit bâtir une fort belle maison de campagne avec parc sur la Seine, en face Saint-Cloud. De là, elle pouvait facilement remplir ses fonctions de première demoiselle d'honneur de la princesse douairière d'Orléans, mère du duc d'Orléans, qui fut le régent à la mort de Louis XIV. Ce prince honora lui-

même Mlle de Chausserais de sa confiance. Avec lui elle avait son franc parler.

A la distance où nous sommes, il est difficile de se rendre compte des causes de cette faveur continne. La principale semble avoir été une piété fortement empreinte de Jansénisme. La secte la poussait et la soutenait pour user, au besoin, de son influence et de ses richesses. Ce caractére connu rend plus inexplicables et plus providentiels les bienfaits dont elle combla les filles du Vénérable Eudes.

Car, hâtons-nous de le dire, celles-ci ne transigèrent point sur cette grave question dans leurs rapports avec Mlle de Chausserais et même avec le Cardinal de Noailles, qui avait les mêmes tendances. Son Éminence voulut un jour connaître leur opinion, et leur demanda ce qu'elles pensaient des troubles de l'Église de France. La Mère Marie du Cœur de Jésus lui répondit avec beaucoup de tact et d'habileté : « Monseigneur, nous sortons d'nn diocèse où les sentiments nouveaux sur la doctrine ne sont pas encore connus. On nous a appris à bien comprendre et bien pratiquer ce qu'enseigne le catéchisme ; par ailleurs, nous portons avec nous les Règles et les Constitutions de notre Ordre, et nous faisons de ces livres notre unique étude. » Content de cette réponse, le Cardinal les exhorta à rester dans leur simplicité, et Mlle de Chausserais proposant pour la bibliothèque des livres de son goût, il l'arrêta et la pria lui-même de leur donner le P. Rodriguez et autres livres semblables.

Mme de Cray, pleine d'estime et de respect pour la Mère de la Grève, engagea fortement Mlle de Chausserais à faire connaissance avec ces Religieuses bretonnes. Cédant à un sentiment de curiosité, celle-ci y consentit et se rencontra à la Madeleine avec le Cardinal de Noailles. Charmée par la simplicité et l'esprit de la nouvelle Supérieure, elle complimenta Son Éminence sur le bon choix qu'il avait fait et lui dit : « Gardez ces Sœurs, je contribuerai avec vous à leur établissement ; » et, se tournant vers la Mère Supérieure, elle ajouta avec sa vivacité ordinaire : « Ma Mère, je n'ai jamais aimé les Religieuses, mais je veux lier amitié avec vous. » Les promesses du Cardinal et de cette haute et puissante protectrice remplirent les Sœurs d'espérances. Elles ne devaient pas cependant en voir de sitôt la réalisation ; de nouvelles et plus cruelles épreuves les attendaient.

Par de longues et persévérantes recherches dans les anciens titres de la Madeleine, les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité

étaient parvenues à faire rendre à cette maison des droits fort importants, à lui faire restituer des sommes considérables, et à mettre ainsi le temporel dans un ordre parfait. La Mère Supérieure pour rétablir l'habitude du travail, entièrement perdue dans ce couvent, s'était mise avec une de ses Sœurs à la tête des ouvrières de bonne volonté. Un double but était ainsi obtenu: l'ordre régnait dans la maison et les ressources se trouvaient augmentées.

Tous ces services auraient dû exciter chez les Madeleines, qui les recevaient et en bénéficiaient, de profonds sentiments d'estime et de reconnaissance. Il n'en fut rien. Poussées par la jalousie et l'amour du repos, elles se plaignirent qu'on voulait assimiler leur maison à celles du Bon-Pasteur et de Sainte-Pélagie où le travail est obligatoire. Elles inventèrent toutes espèces de calomnies sur le gouvernement des Sœurs, firent composer et publier des libelles contre elles, et malheureusement le confesseur de la maison entra dans toutes leurs intrigues. L'Archevèque de Paris, mis au courant de tout, soutint de son autorité les directrices, et changea ce confesseur.

Ici, ce prélat se révèle sous un côté plus avantageux que celui sous lequel l'histoire l'a fait connaître. Sa sollicitude pour cette pauvre maison est incessante et pleine de douceur et de bonté. Il aurait désiré voir les Sœurs de Guingamp se conformer davantage aux Constitutions des Madeleines. Autour de lui, on lui disait que son pouvoir était absolu, qu'à son gré il pouvait modifier les Règles de Notre-Dame-de-Charité. Malgré des avis si conformes à ses vues, il ne voulut rien faire sans consulter Mgr de Tréguier, et par lettre l'invita même à venir le trouver pour régler cette affaire. L'Évêque lui fit une réponse énergique que résumerait parfaitement la parole de S[t] Ignace de Loyola : « *Sint ut sunt, aut non sint. — Elles resteront ce qu'elles sont ou partiront.* » Depuis ce moment, le Cardinal laissa les Sœurs parfaitement tranquilles sur ce sujet, et leur continua toute sa bienveillance.

Malheureusement, il n'en était pas ainsi de M[lle] de Chausserais. Plus que jamais lancée dans le monde, elle oubliait ses promesses et ne parlait plus de fonder les Sœurs. Aussi la Mère de la Grève voyant s'évanouir toute espérance d'établissement, plus encore à cause des mauvaises dispositions de la Régence contre les Ordres religieux que de l'inconstance de cette demoiselle, et ennuyée des continuelles vexations des Madeleines,

sollicitait pour ses Sœurs et pour elle l autorisation de retourner dans leur cher monastère de Bretagne. Elle se croyait sûre de l'obtenir, et déjà les préparatifs du voyage étaient faits, lorsque l'abbé d'Orsanne, official, vint déclarer que Son Éminence n'y consentirait jamais, et qu'au besoin elle aurait recours à l'autorité royale pour les obliger à rester à la Madeleine. Il fallut bien se soumettre et attendre les ordres de la divine Providence.

Son heure était proche. Le 2 décembre 1723 mourait le régent, duc d'Orléans. Cette mort subite émut vivement M^lle de Chausserais et lui inspira des pensées plus sérieuses. Renonçant presque complètement à la Cour et à toutes ses intrigues, elle ne s'occupa plus que de procurer la fondation des Sœurs.

C'était une difficile entreprise. Il fallait trouver une maison convenable et obtenir des lettres-patentes, alors que jamais le parlement ne s'était montré plus hostile aux communautés religieuses. La difficulté même excita cette bienfaitrice. Elle, qui jusqu'alors ne se serait pas abaissée à faire la moindre démarche pénible, même à la prière d'un prince, passa des journéees entières à solliciter la bienveillance des différents membres du parlement dont le consentement était nécessaire. Elle les reçut magnifiquement dans sa propriété de Madrid et ne négligea aucun des moyens possibles pour vaincre leurs préjugés. Il lui fallut surtout beaucoup d'habileté pour lever les obstacles sans cesse renaissants, suscités par M. Joli de Fleury, procureur général. Ce magistrat, à la seule nouvelle qu'il s'agissait d'un Institut fondé par le V. P. Eudes, s'était montré aussi intraitable que pour la Congrégation de Jésus et Marie. Toute sa vie il a été un ennemi personnel du Vénérable et de ses œuvres. M^lle de Chausserais vint à bout de tout. Elle obtint les fameuses lettres-patentes au mois de mai 1724.

Le Père Legrand, Eudiste, que sa Congrégation avait envoyé à Paris pour essayer d'y fonder un établissement, fut l'auxiliaire le plus ordinaire de M^lle de Chausserais. C'est lui qui découvrit la maison et conduisit toutes les négociations préliminaires ; lui qui fit à Versailles tous les voyages nécessaires et usa du crédit qu'il avait auprès de Fleury, évêque de Fréjus. Dans ces circonstances, il montra le même dévouement que le Vénérable et, comme lui, obtint plus de succès pour les Sœurs que pour sa propre Congrégation.

Le Cardinal de Noailles seconda toutes ces démarches de tout son pouvoir, et par sa grande autorité contribua beaucoup à leur

réussite. Ses dons aidèrent aussi à payer l'achat de la maison. Dans le contrat, il prend, avec Mlle de Chausserais, le titre de fondateur, et tous deux y déclarent leur intention de voir les Religieuses du nouvel établissement avoir l'inspection sur toutes les maisons de pénitence de Paris, où Nos Seigneurs les Archevêques voudront bien les employer.

Pendant tout ce temps, les Sœurs priaient et souffraient. Elles recoururent surtout à l'intercession du Vénérable Fondateur, et lui attribuèrent l'heureux résultat de cette si difficile affaire.

La maison était située rue des Postes, aujourd'hui rue Lhomond, non loin de celle que les Pères Eudistes achetèrent quelques années plus tard. L'impatience de Mlle de Chausserais la fit payer fort cher. Elle était cependant peu convenable pour le but de l'Institut.

Plusieurs fois les Sœurs firent de vains efforts pour se déplacer, mais, faute de ressources suffisantes, elles ne purent jamais y réussir. L'achat, les appropriations, les amortissements de droits seigneuriaux, l'ameublement, montèrent à près de 200,000 livres, qui furent fournies par le Cardinal et surtout par la fondatrice. Le nouveau monastère fut béni le 20 juin par M. l'abbé d'Orsanne, délégué du Cardinal de Noailles, en présence de Mlle de Chausserais et du Père Legrand. Après avoir été à la peine, il était juste que ce dernier fut à la joie. Ce monastère fut placé sous la protection de St Michel, et en prit le nom par suite de la volonté du duc de Noailles. L'Annaliste du couvent dit que ce ne fut pas sans motif, puisque les Sœurs venaient à Paris pour y combattre le dragon infernal, à l'exemple du chef de la milice céleste. La fondatrice ne voulait pas non plus que, dans les testaments ou autres actes, les Sœurs fussent confondues avec les Dames de la Charité.

Le 24 du même mois 1724, les dix nouvelles Religieuses demandées à Guingamp arrivèrent à Paris. Le lendemain, sur un ordre gracieux du Cardinal, toutes les Sœurs allèrent passer la journée chez la fondatrice, dans sa belle résidence de Madrid. Son Éminence s'y rendit elle-même et les combla de bontés.

L'installation régulière du monastère n'eut lieu que le jour de St Michel. La Mère Marie du Cœur de Jésus fut élue Supérieure, mais l'Archevêque exigea que dans ces premiers temps elle unît le gouvernement de la Madeleine à celui de la nouvelle maison.

Cet ordre l'obligeait à des allées et venues continuelles et fort pénibles, car il y a loin du Temple à la colline Sainte-Gene-

viève. La Mère de la Grève dut garder cette double charge pendant deux ans, jusqu'à ce qu'elle eût formé des sujets capables de la remplacer à la Madeleine.

## CHAPITRE III

**Supériorités des Mères Marie de Sainte-Céleste Bossinot de la Bréhaudais, du Cœur de Jésus de la Grève, de l'Ascension Chevalier. — Rentrée des Sœurs à la Madeleine.**

Le couvent S[t] Michel était à peine érigé canoniquement que l'œuvre des Pénitentes commença. C'était le désir de M[lle] de Chausserais ; la cour y envoya quelques dames par lettres de cachet. Les Sœurs furent consolées par plusieurs conversions fort édifiantes. Quelques-unes de ces âmes, sincèrement revenues à Dieu, embrassèrent même avec ferveur et persévérance la vie religieuse dans diverses communautés. Mais l'exiguité des bâtiments empêchait entièrement l'observance des Constitutions qui ordonnent la séparation complète des Pénitentes et des Religieuses. Celles-ci étaient souvent obligées de coucher dans les mêmes chambres que les personnes dont elles avaient la garde. Plusieurs fois leur vie fut sérieusement menacée. Une protection toute spéciale de Dieu empêcha seule des crimes. Enfin les murs de clôture étaient si peu élevés, qu'il y eut plusieurs évasions successives. Toutes ces raisons réunies mirent les Sœurs dans l'obligation de renoncer presque complètement à exercer chez elles l'œuvre principale de leur vocation. Jusqu'à leur suppression, elles reçurent cependant toujours quelques Pénitentes, car, aux archives nationales, il y a des lettres de cachet qui datent du règne de Louis XVI.

Il leur fut plus facile d'exercer leur zèle auprès des dames et enfants reçues comme Pensionnaires ; elles en eurent toujours autant que l'exiguité du local le permit.

La mort très édifiante de plusieurs de ces dames est racontée dans les *Annales* de la maison ; les enfants donnèrent aussi de grandes consolations. La première reçue, même avant l'achat de la maison, fut M[lle] de Chassonville, la propre nièce de la fonda-

trice. Toute jeune, elle donnait, par son mauvais caractère, les plus graves inquiétudes à sa famille et à sa tante. La Mère de la Grève voyant la peine de M[lle] de Chausserais, lui proposa de se charger de l'éducation de cette méchante enfant. Le succès fut si complet, que, le 8 octobre 1727, M[lle] de Chassonville prit l'habit sous le nom de Marie de Saint-Louis, et mourut Supérieure du monastère en 1776.

L'œuvre principale fut donc la direction de la Madeleine. Dans cette maison, la peine, le mérite et les fruits furent toujours grands. Le récit de tous les orages que la jalousie et l'ambition y soulevèrent, n'offrirait qu'une lecture bien fatigante. L'incontestable sagesse des règlements établis par le Vénérable Eudes s'y montrerait cependant dans tout son jour. En effet, aucune des maisons qui les ont suivis, n'a présenté le triste spectacle de tant de scandales. La justice divine appesantit sa main d'une manière visible sur quelques-unes des plus coupables. Rien n'y fit, et la Mère de la Grève elle-même, malgré tout son zèle pour le salut des âmes, fut amenée en mars 1734 à demander au Cardinal de Vintimille la liberté de renoncer à cette difficile direction. Ce prélat, nouvellement promu au siège de Paris, et par suite peu au courant de l'esprit de la Madeleine, consentit, bien qu'avec beaucoup de difficultés, à laisser les Sœurs se retirer. Il ne devait pas tarder à s'en repentir et à réparer sa faute.

Au moment de cette sortie de la Madeleine, la Mère de la Grève en était Prieure. Pendant ses deux triennats à Saint-Michel, elle avait donné tous ses soins à la direction de sa petite communauté et à la formation de ses novices. Son application principale avait consisté à y faire régner la charité ; la maxime du disciple bien-aimé était souvent sur ses lèvres : « Mes enfants, aimez-vous les unes les autres. » Aussi, les Sœurs qui, pour la plupart, avaient fait leur noviciat sous sa direction à Guingamp, étaient heureuses de s'y voir soumises de nouveau.

En 1729, elle eut la douleur de perdre le Cardinal de Noailles, dont le dévouement pour les Sœurs ne s'était jamais démenti. Très souvent, il venait assister le jeudi au salut du Saint-Sacrement qu'elles chantaient pour lui et la fondatrice, et dans ces occasions il se montrait, comme un bon père, heureux d'être au milieu de ses enfants. Par ses conseils, M[lle] de Chausserais, dans son testament, disposa de sommes considérables pour l'agrandissement du monastère.

Ce dernier acte de bienveillance ne devait pas avoir d'effet, car au lit de la mort, en mars 1733, M[lle] de Chausserais fut entourée par d'ardents Jansénistes qui lui firent révoquer ses premières dispositions, par haine des Sœurs de Saint-Michel, qui ne partageaient pas leurs sentiments. On alla jusqu'à refuser à la Mère de la Grève la consolation de revoir une dernière fois la bienfaitrice de son couvent, dans la crainte que la malade ne revint à ses premiers sentiments de bienveillance pour son cher monastère. Cette perte fut irréparable ; Saint-Michel ne put en conséquence sortir de son extrême pauvreté.

La Communauté fit avec exactitude toutes les prières prescrites pour les fondateurs. La Mère Supérieure en demanda même dans toutes les maisons de l'Institut.

La Mère Marie de Sainte-Céleste Bossinot de la Bréhaudais était en charge au moment de cette mort. Cette Sœur, comme l'histoire de la Mère Marie-Anne de Jésus Bossinot nous l'a appris, était née à S[t] Malo. Du pensionnat de Guingamp, elle passa au noviciat. Son exemple fut suivi plus tard par ses jeunes sœurs. Peu de temps après sa profession, les Supérieurs chargèrent la S[r] Marie de Sainte-Céleste d'enseigner à quelques Pénitentes à broder des ornements d'église. Elle avait une grande habileté pour ces travaux délicats, mais ils nuisaient à sa santé. Ce ne fut point un motif pour cette obéissante Religieuse de décliner cette obédience. Une application trop soutenue lui causa une grave maladie, qui mit sa vie en danger. Ce fâcheux événement ne lui inspira ni regret du sacrifice accompli, ni crainte pour l'avenir des plus pénibles travaux. Il était visible que l'obéissance lui rendait tout facile. C'est ainsi que, sans s'excuser sur la faiblesse de sa santé, elle partit pour Paris avec les premières Sœurs envoyées pour gouverner la Madeleine.

Dans cette maison, la S[r] Marie de Sainte-Céleste trouva de multiples occasions d'exercer son zèle. Elle fut tour à tour portière et maîtresse d'ouvrage. Si l'on se souvient des mauvaises dispositions qui existaient alors chez les Madeleines, il sera facile de se figurer les peines et les fatigues endurées dans ces emplois. Au moment de l'achat du monastère Saint-Michel, la S[r] Bossinot fut nommée économe pour s'occuper de tous les travaux et aménagements nécessaires. Elle se proposa, surtout en donnant à la maison une disposition commode, de rendre le changement moins pénible aux dix Sœurs venues de Guingamp pour la

fondation. Aussi toute la Communauté gagnée par son affabilité et sa douceur, l'élut Supérieure à la déposition de la Mère de la Grève. Pendant son triennat, elle fit d'impuissants efforts pour procurer un emplacement plus convenable à son couvent. Toutes ses tentatives, soit à Montrouge, soit à deux lieues de Paris, échouèrent malgré l'habileté de la négociatrice.

En 1734, la Mère de la Grève, devenue libre par l'abandon de la Madeleine, fut réélue. Pendant ce second gouvernement elle prit une part très active à l'assemblée de 1734 où les Constitutions et le Coutumier furent définitivement rédigés. C'est alors aussi que, sur les conseils d'hommes très expérimentés, fut conclu l'achat de l'hôtel de Gournay, au faubourg Saint-Antoine. La bonne Mère fut la seule à ne pas se réjouir de cette affaire, qui aux yeux de tous paraissait si favorable à la Communauté. En effet, M<sup>me</sup> de Bourbon, abbesse de Saint-Antoine, mit opposition à la vente, et réussit, après de dispendieux procès, à la faire casser. Saint-Michel y perdit contre tout droit plus de 50,000 livres.

C'est à cette époque que, comme nous l'avons dit dans l'histoire du premier monastère, la Mère de la Grève fut assez heureuse pour obtenir de Benoit XIV l'approbation des Constitutions.

En 1740, la Mère Marie de l'Ascension Chevalier fut élue Supérieure. Elle était née à Landerneau, où son père était directeur des postes. Élevée dans la piété par les Ursulines de sa ville natale, elle sentit bientôt un vif attrait pour la vie religieuse. Il fut encore augmenté par les rapports qu'elle eut le bonheur d'avoir avec le monastère de Mont-Bareil de Guingamp. Aussi elle y demanda son admission au noviciat, à la grande satisfaction des Sœurs. Nous avons raconté, dans l'histoire de ce monastère, comment elle avait été subitement guérie d'une surdité grave par l'intercession du V. P. Eudes. Après sa profession, on ne tarda pas à découvrir en elle une aptitude remarquable pour s'occuper de tout ce qui concerne le secrétariat d'une maison. Envoyée à Paris dès 1720, elle rendit les plus signalés services à la Madeleine, en mettant de l'ordre dans ses archives et en lui faisant restituer des droits fort importants, dont une coupable négligence avait privé cette maison.

D'après l'auteur de sa biographie, ce n'est pas seulement à la Madeleine et au couvent de Saint-Michel que la S[r] Marie de l'Ascension s'est ainsi rendue utile, mais encore à tous les monastères de l'Institut. Elle s'en regardait comme l'agent général,

et s'occupait de leurs affaires avec le plus grand soin. Aussi fut-elle choisie pour secrétaire à l'unanimité des voix par l'Assemblée de 1734, et, en cette qualité, elle contribua efficacement au succès de cette grande entreprise. Quelques années après, ce fut encore par son secours intelligent que la Mère de la Grève obtint du Saint-Siège l'approbation définitive des Constitutions. C'est qu'une politesse exquise lui gagnait tous les cœurs, et les hommes d'affaires subissaient malgré eux le charme de sa conversation et de sa piété insinuante. Rien ne lassait sa patience. Souvent, après des nuits passées à faire des écrits très longs, on lui ordonnait de les recommencer pour quelques mots : elle exécutait ce pénible travail d'aussi bonne grâce que la première fois.

Les *Annales* parlent encore de sa tendre dévotion aux Sacrés-Cœurs. La S^r^ Marie de l'Ascension était toujours disposée à composer des chants nouveaux en leur honneur ; elle désirait que tous les mots et toutes les lettres qu'elle formait fussent autant d'actes d'amour envers eux. Cette pratique lui avait été inspirée par les écrits du pieux Instituteur.

Sous l'administration de la Mère Chevalier, la Communauté fit l'acquisition dans le quartier de Chaillot d'un terrain très propre à bâtir. Elle comptait, pour le payer, sur l'argent qui lui reviendrait de la cession de l'hôtel de Gournay. Le retard inexplicable que l'abbesse de Saint-Antoine mit à s'acquitter, augmenta si considérablement les dettes du couvent Saint-Michel qu'il ne put utiliser ce beau terrain.

La déposition de la Mère Chevalier venait d'avoir lieu lorsque le Cardinal de Vintimille la manda à l'Archevêché. Elle s'y rendit avec la S^r^ Marie de Sainte-Céleste Bossinot, assistante. Son Éminence leur dit sur le ton d'une aimable plaisanterie : « J'ai fait un gros péché, en vous laissant, il y a neuf ans, sortir de la Madeleine. Je vous ai fait mander pour m'aider à le réparer, et j'espère bien que ma demande ne sera pas refusée. Depuis votre départ, j'ai dû changer deux fois de direction, et je voudrais que vous puissiez la reprendre dans les vingt-quatre heures, s'il était possible. » Aussi surprises qu'effrayées de cette proposition, les Sœurs ne purent que prier Son Éminence d'attendre la nouvelle élection qui devait avoir lieu dans quelques jours.

Sorties de l'Archevêché, elles se demandaient comment annoncer cette nouvelle à la Communauté, surtout à la Mère de

la Grève, alors gravement malade. Mais elles ne connaissaient pas bien les sentiments de cette digne fille du Vénérable Eudes. En effet, la proposition de l'Archevêque sembla lui redonner une nouvelle vie, et voyant la communauté embarrassée du choix des sujets pour cette tâche ingrate et difficile, elle dit avec force : « Ce sera moi qui irai, il ne faut pas laisser passer cette occasion « de se sacrifier pour le salut des âmes. »

Elue Supérieure, elle y alla en effet accompagner les Sœurs qu'elle avait désignées au Cardinal. Ce prélat voulut lui-même les conduire à la Madeleine. Mais lorsque les Madeleines aperçurent les Sœurs, elles se révoltèrent et se mirent à crier sur tous les tons : « Nous ne voulons point des *Mères blanches.* » Le Cardinal et les ecclésiastiques qui l'accompagnaient, indignés de tant d'effronterie, se demandaient avec inquiétude quel serait le dénouement de ces violentes scènes. Les Religieuses étaient plus calmes.

Le Cardinal essaya alors de raisonner avec ces pauvres égarées : « Vous ne voulez point des Mères blanches ; je vous en ai « donné des noires, qu'en avez-vous fait ? Voulez-vous que je « vous en donne des grises ? Que voulez-vous que je fasse ? » — « Monseigneur, répondirent-elles, nous sommes religieuses, et « nous aimons mieux perdre 4,500 livres de rentes en faveur de « l'Hôtel-Dieu, et nous gouverner nous-mêmes. Nous ne voulons « point des dames de Saint-Michel. » — « Moi, répliqua le « Cardinal, je n'aime point à perdre, je préfère gagner. Mes « volontés seront accomplies, ou vous serez toutes dispersées « dans des maisons de pénitence. » Et sur ces paroles, il les quitta, tremblant pour les Religieuses qu'il laissait, et priant la Supérieure de lui faire connaître, dès le lendemain matin, l'issue de cette triste journée.

La Mère de la Grève fit assembler les Madeleines au chapitre pour chanter le *Te Deum*, suivant l'usage à l'élection d'une Supérieure. Mais ces tristes Religieuses, subitement atteintes d'une extinction de voix, se plaignirent de ne pouvoir chanter ; pour le faire, les livres leur manquaient aussi. Une jeune Sœur, venue de Saint-Michel, entonna résolument l'hymne d'action de grâces ; quelques-unes se joignirent à elle et l'extérieur de la cérémonie fut au moins sauvegardé. La bonne Mère adressa alors quelques bonnes paroles d'exhortation à ces âmes troublées, et, les voyant plus calmes, se retira en laissant comme Prieure la S^r Marie de Sainte-Céleste Bossinot.

Il y eut encore quelques difficultés au moment des matines et de la petite réjouissance qui devait suivre, car cette scène se passait le 23 juin, veille de la Saint-Jean. Il était d'usage dans la maison de faire un petit feu de joie ; la Mère Bossinot exigea que tout s'accomplît comme à l'ordinaire, disant que les matines étaient un point de Règle et qu'il fallait s'y conformer en tout ; que le feu de joie était une bonne coutume, et qu'elle ne voyait pas pourquoi on l'omettrait. Tout se fit donc suivant l'usage, et, même autour du feu de joie, les voix se retrouvèrent pour faire entendre les chants accoutumés.

Les Sœurs avaient été averties qu'il n'y avait point de chambres ni de lits préparés pour elles, et elles avaient répondu que, pour une fois, elles passeraient bien la nuit sur une chaise. Cette mortification leur fut soigneusement évitée. La rage était apaisée, les principales Madeleines vinrent trouver les Sœurs et leur déclarèrent qu'elles voyaient bien la volonté de Dieu dans leur arrivée. « Car, dirent-elles, nous avons fait dire des messes « dans tous les sanctuaires de Paris pour n'être pas soumises « aux Mères blanches, et c'est justement vous qu'il nous envoie. » Les chambres avec des lits neufs se trouvèrent prêtes. La surprise du cardinal de Vintimille fut grande, quand le lendemain matin il apprit tout ces détails.

Cet épisode fut le dernier effet de l'esprit de révolte chez les Madeleines. A partir de ce jour, elles acceptèrent très bien la direction des Sœurs de Saint-Michel. S'il y eut des plaintes, ce fut à l'occasion des changements que la Règle et le besoin des deux communautés imposèrent. C'est ce qui arriva en particulier lorsque, six ans après, la Mère Marie de Sainte-Céleste fut élue Supérieure du Couvent. Les Madeleines ne voulaient pas la laisser partir et le Cardinal de Vintimille était assez disposé à écouter leurs réclamations, heureux sans doute d'avoir la paix dans une maison qui avait été si longtemps et si souvent l'épreuve de l'administration épiscopale. La Mère de la Grève fut obligée, pour sauvegarder la liberté de l'élection des Sœurs, de rappeler les conditions du contrat passé avec Mgr de Noailles. Voulant même mettre ce point des Règles hors de doute, comme aussi celui qui ordonne que les mêmes Sœurs ne seront pas toujours employées auprès des Pénitentes, elle dressa un Coutumier spécial pour la Madeleine.

Ce fut à peu près le dernier service que cette respectable Mère rendit à la Communauté. Déposée en 1749, elle sentit de plus en

plus le poids des années et des infirmités qui, souvent, l'avaient mise en danger de mort. Jusqu'au 12 juillet 1750, où elle fut obligée de garder le lit, sa régularité et son amour du travail ne se démentirent point. Elle s'éteignit doucement le 31 de ce même mois, âgée de 82 ans, dont 67 de vie religieuse. Ses vertus et la fondation de Paris lui donnent bien légitimement place à côté des Religieuses les plus remarquables de l'Ordre de Notre-Dame de Charité.

En terminant ce chapitre, faisons connaître encore les dernières années de la Mère Marie de l'Ascension Chevalier. Après sa déposition, cette vénérée Sœur fut heureuse de reprendre la vie commune et ses travaux de secrétaire. La Mère de Kersulguen lui fit commencer la rédaction des *Annales* du monastère Saint-Michel, mais, usée par l'âge et les infirmités, la S[r] Chevalier perdit complètement la mémoire et même l'intelligence. Dans ce triste état, elle conserva l'habitude contractée depuis longtemps de ne se plaindre de rien, d'accepter tout ce qu'on lui présentait. Elle paraissait dans une oraison continuelle, et les jours ne suffisaient point aux exercices de piété qu'elle voulait accomplir. Elle s'éteignit doucement dans sa quatre-vingt-troisième année, le 28 janvier 1766.

## CHAPITRE IV

**Morts de plusieurs Sœurs, des Mères Marie de Sainte-Eulalie de la Boissière de Kersulguen, Marie de Jésus du Lesard de Bizien et Marie-Thérèse de Saint-Louis de Chassonville.**

Depuis bientôt trente ans que les Sœurs étaient à Paris, elles n'avaient perdu que deux des leurs avant la Mère de la Grève, mais sous la Mère Bossinot, la mort leur demanda plusieurs douloureux sacrifices.

Ce fut d'abord la S[r] Marie de la Présentation Secret, économe de la Madeleine. La charité pour les pauvres était sa vertu la plus remarquable. Les malheureux venaient de tout Paris la consulter dans leurs maladies ; les remèdes qu'elle leur donnait étaient fort simples, mais presque toujours efficaces, parce qu'elle y joignait le secours de ses prières. Le concours devint si consi-

dérable que le service de la maison en fut entravé. Les Supérieures durent lui défendre de les recevoir. Ce fut pour ce cœur compâtissant un grand sacrifice. Rentrée fort malade à Saint-Michel, elle y mourut pieusement le 27 février 1751.

Moins de deux ans après, Dieu appela à lui la Prieure même de la Madeleine. La Sr Marie de l'Enfant-Jésus le Du Bot eut un don spécial pour gagner les âmes à Dieu ; elle a été à Guingamp et à Paris l'instrument de nombreuses conversions désespérées. C'était le fruit de ses prières ferventes et de ses grandes mortifications. Ainsi une jeune personne de la Madeleine était fortement tentée de retourner dans le monde, mais elle se sentait retenue comme par une force irrésistible, lorsquelle était sur le point de succomber à la tentation. Elle comprit que sa bonne maîtresse priait pour elle. Un jour, que cette Sœur venait de communier, la voyant plus recueillie que jamais, cette personne s'approcha d'elle et lui dit avec vivacité : « Ma Mère, priez pour d'autres, si « vous voulez, mais ne vous inquiétez pas de moi ; je suis si agitée « et si combattue, que je sens bien qu'actuellement vous priez « pour moi. » Vaincue enfin par l'efficacité de ces prières, que la Sœur se garda bien d'interrompre, elle se fit Religieuse à la Madeleine et y vécut pieusement jusqu'à sa mort.

La maladie qui enleva la Sr Marie de l'Enfant-Jésus ne permit pas de la transporter à Saint-Michel. Les Madeleines, qui la vénéraient comme une sainte, demandèrent avec instance à garder son corps, et cette faveur leur fut accordée. Ce fut un lien de plus entre les deux communautés, dont l'union se resserrait toujours davantage. La Sr Marie-Thérèse de Saint-Louis de Chassonville fut désignée pour la remplacer.

La communauté de Saint-Michel se trouvait ainsi très-appauvrie. Il n'y restait que neuf Sœurs de chœur, dont quatre étaient infirmes. Aussi la Mère Bossinot demanda à la maison de Guingamp de vouloir bien lui envoyer quelques Religieuses, ce qui lui fut très charitablement accordé.

Ce secours vint fort à propos, car à peine les trois Sœurs venues de Guingamp étaient-elles arrivées, que le 17 mars 1754 la Supérieure était enlevée par une attaque de paralysie.

Les Sœurs élurent pour lui succéder la Mère Marie de Sainte-Eulalie de la Boissière de Kersulguen. La nouvelle Supérieure appartenait à une des plus riches et des plus nobles familles de Bretagne. Élevée au monastère de Guingamp, avec une de ses

petites sœurs morte en odeur de sainteté dans sa septième année, Mlle de la Boissière fut gagnée à Dieu par un acte d'humilité d'une de ses maîtresses.

Cette Religieuse avait manqué à une jeune Pensionnaire; reconnaissant sa faute, elle ne craignit pas de se mettre à genoux devant cette enfant pour lui en demander pardon.

Loin de perdre son autorité sur les élèves par ce volontaire abaissement, cette Sœur devint au contraire l'objet de leur vénération, et Mlle de la Boissière comprenant le prix de la vie religieuse se décida à l'embrasser.

Dès son noviciat, il fut facile de juger jusqu'où elle s'avancerait dans la pratique de l'humilité et de la mortification. Ce sont, en effet, les deux vertus qui la distinguèrent surtout pendant sa longue carrière.

Lorsque les Supérieurs la désignèrent pour la fondation de Paris, il s'éleva dans son cœur une longue et cruelle lutte. Elle craignait de manquer à l'obéissance, et, d'un autre côté, elle avait peur que la vive affection qu'elle portait à la Mère de la Grève ne fût un obstacle à sa perfection. L'obéissance l'emporta sur ce dernier sentiment, et pendant trente ans elle prodigua avec une inaltérable charité les soins les plus délicats à la Mère Marie du Cœur de Jésus, soit à Saint-Michel, soit à la Madeleine. Cette intimité avec cette vénérée Mère fut l'occasion pour la Sr Marie de Sainte-Eulalie de nombreuses et vives souffrances, mais sa douceur et sa charité vis-à-vis des Sœurs qui les lui causèrent n'en furent jamais diminuées.

Son élection à la supériorité fut la grande épreuve de sa vie. Elle fit tout son possible pour se soustraire à ce fardeau. Obligée de céder à la volonté de l'Archevêque et des Sœurs, elle s'employa avec zèle à remplir toutes les obligations de sa charge. Jamais la pauvreté ne se fit plus cruellement sentir que pendant ces années. Des réparations urgentes étaient exigées par le mauvais état du couvent, et toutes les demandes aux commissions charitables établies alors, restaient sans résultat; celles au roi n'obtenaient pas davantage. L'infortunée Mère ne savait par ailleurs comment pourvoir à l'entretien des quarante-cinq personnes qui composaient alors la maison. Au seul boucher, il était dû plus de 6,000 livres ; il en était de même chez les autres fournisseurs, et tous se refusaient à faire de nouveaux crédits. Quelques secours providentiels permirent à la Mère Marie de Sainte-Eulalie de faire face à de si pressants besoins.

Après sa déposition en 1760, cette Mère fut encore quelques temps Prieure à la Madeleine. Cédant enfin à son irrésistible attrait pour la vie cachée et contemplative, elle finit, après quarante-deux ans de séjour à Paris, par demander son retour à Guingamp. Elle y vécut encore plusieurs années dans la pratique de ses chères vertus d'obéissance et d'humilité et s'éteignit dans le Seigneur le 26 novembre 1777.

La Mère Marie de Jésus du Lezard de Bizien lui avait succédé comme Supérieure, en 1760. Cette noble Sœur avait eu bien des résistances à vaincre pour suivre sa vocation. Sa famille voulait l'établir dans le monde, et la maréchale d'Estrées désirait beaucoup en faire sa première dame de compagnie. Rien ne fut capable de vaincre l'énergique résolution de M$^{lle}$ de Bizien; mais pour échapper plus complètement aux sollicitations de ses parents, elle quitta Rennes et vint à Paris se présenter au monastère Saint-Michel.

Pendant les trois ans de sa supériorité, elle eut, comme celle qui l'avait précédée, beaucoup à souffrir de la pauvreté du couvent. Elle ne s'en montra pas moins généreuse à pourvoir aux besoins des Sœurs malades. La charité de la Mère de Bizien à leur égard sera difficilement égalée. Ordinairement souffrante elle-même, elle compatissait tendrement aux maux des autres. Cette santé délabrée l'obligea à la fin, sur l'avis des médecins, à aller demander du soulagement à son pays natal. Elle se rendit au monastère de Rennes, où effectivement elle se trouva mieux. Les Sœurs de ce couvent furent très édifiées de sa régularité, de son humilité et de son ardeur à se rendre utile. Elle mourut pleine de mérites le 4 octobre 1780.

Heureusement, au milieu des épreuves de ces deux supériorités, les Sœurs ne furent pas privées de secours religieux, comme plusieurs autres couvents. Les *Annales* de Saint-Michel font une triste peinture de la persécution janséniste et parlementaire contre le clergé à cette époque. Beaucoup de prêtres étaient en prison ou obligés de se cacher. De quarante ecclésiastiques qu'elle avait compté, la paroisse sur laquelle se trouvait la maison des Sœurs, était réduite à quelques-uns ; le vicaire était en prison au Chatelet depuis plus d'un an, le curé en fuite. A Saint-Michel, le service religieux fut fait par le P. Beurier, supérieur des Eudistes, et par le P. Lefèvre, son successeur. Les Eudistes

avaient, en effet, acheté en 1703, dans cette même rue des Postes, et ils occupèrent, à partir de 1727, une maison qui est aujourd'hui la propriété des RR. PP. Jésuites. Toujours ils s'empressèrent de rendre à leurs Sœurs tous les services qui furent en leur pouvoir, comme le P. Costil le raconte dans les *Annales* de la Congrégation de Jésus et Marie.

La Mère Marie-Thérèse de Saint-Louis de Chassonville, nièce de M[lle] de Chausserais, était entrée en charge en 1763. Son gouvernement fut une époque de renaissance pour la Commumunauté. Les dons généreux d'un saint prêtre, l'abbé Lemoine, permirent aux Sœurs, non seulement de s'acquitter d'une grande partie de leurs dettes, mais encore de s'agrandir un peu par l'achat d'une maison voisine du couvent. Le noviciat aussi fut plus nombreux qu'il ne l'avait jamais été. Il compta jusqu'à six novices et deux postulantes de chœur.

Ces recrues étaient des plus nécessaires ; car pour diverses raisons plusieurs Sœurs venues de Guingamp étaient reparties pour le monastère de leur profession, et la mort avait multiplié les vides. En moins de dix ans, dix Sœurs moururent. C'était beaucoup pour une Communauté peu nombreuse.

Nous ne ferons mention que de l'une d'elles, une simple Sœur converse, Marie de Saint-René le Gaffrie. Bien que d'une excellente famille, elle avait accepté son humble condition avec bonheur, et su s'y sanctifier dans les emplois les plus difficiles. Pendant quarante ans, elle fut chargée de la cuisine et de la dépense ; jamais ces travaux si remplis d'imprévus et de contrariétés ne lui enlevèrent son aimable gaieté. Toujours disposée à rendre service à tout le monde, elle savait faire accepter les refus que l'obéissance l'obligeait souvent à faire. Par inclination naturelle, elle était portée à tout donner pour être agréable. Cette disposition généreuse fut pour elle l'occasion de grands tourments. Si un plat lui revenait presque intact, sa conscience lui reprochait de l'avoir mal préparé. La crainte de ne pas l'avoir fait assez abondant s'emparait d'elle, s'il lui était apporté vide, et volontiers elle eût invité les Sœurs à recommencer leur repas, sans penser à la peine qui en eût résulté pour elle. Ainsi, dans tous les cas, son humilité et son dévouement trouvèrent moyen de s'exercer.

La Mère du Cœur de Jésus de la Grève, nièce de la vénérée fondatrice de ce nom, fut élue à la fin des deux triennats de la

Mère de Chassonville. Dieu avait providentiellement préparé cette remarquable Supérieure pour diriger les Sœurs durant les mauvais jours qui allaient venir. Le commencement de l'histoire de ce couvent a fait connaître la foi et la noblesse de sa famille. M. de la Grève la confia tout enfant à sa tante, et c'est dans le monastère de Paris et sous la direction de cette habile maîtresse qu'elle fit son éducation. Le cœur de la pieuse jeune fille ressentit bientôt les divins attraits de la vocation religieuse, mais il n'eut pas le courage de les suivre d'abord M$^{lle}$ de la Grève fut heureuse vers l'âge de quinze ans d'être rappelée en Bretagne par son père, plus heureuse encore de ses succès dans le monde. Dans sa naïve droiture, elle prenait pour l'exacte vérité tous les compliments qui lui étaient adressés, car elle ne pouvait s'imaginer qu'on voulût tromper. Malgré les charmes de cette vie de famille, l'appel divin se fit bientôt entendre avec une force irrésistible à M$^{lle}$ de la Grève. Elle sollicita d'abord de son père la permission de se retirer quelques jours près de ses parentes, religieuses à Mont-Bareil, et de là elle écrivit à sa vénérée tante à Paris pour lui annoncer son intention de la rejoindre au plus tôt. Cet éloignement de la Bretagne lui faisait rompre d'un seul coup tous les liens qui la retenaient dans le monde.

La Communauté de Saint-Michel fut heureuse de cette généreuse détermination, et la Mère de la Grève se promit de former cette novice aux fortes vertus. Aussi ne lui épargna-t-elle aucune des épreuves ordinaires du noviciat. Elle trouva dans sa nièce une parfaite docilité. Dieu lui-même, du reste, ne laissait aucun repos à cette âme quand une faute lui était échappée. Un jour à confesse, elle n'osait, disait-elle à son confesseur, recevoir l'absolution, parce qu'elle se sentait toute troublée sans savoir pourquoi. Le directeur, surnaturellement éclairé, lui répondit : « Votre trouble vient de ce que vous avez mis à votre voile une épingle de plus que la Règle ne le prescrit. Otez-la et vous retrouverez la paix. » La jeune Sœur renonça à cette petite vanité, et recouvra effectivement la paix. Dès ces premiers temps, elle se distinguait de ses compagnes de noviciat par son attachement à sa vocation. On l'entendait souvent répéter : « J'aime jusqu'à la poussière du monastère. »

La mort de sa tante n'ébranla point cette affection, elle lui fournit seulement l'occasion de montrer les talents que Dieu lui avait donnés, car après cette perte on la nomma Prieure de la Madeleine. Dans ce difficile emploi, la S$^{r}$ Marie du Cœur de

Jésus gagna tous les cœurs. Elle paraît avoir été une de celles qui montra le plus d'aptitude pour le gouvernement de cette maison. Elle en était chargée lorsque, au grand chagrin des Madeleines, elle fut élue par les Sœurs de Saint-Michel.

Revenue dans ce monastère, elle se montra pleine de l'esprit de sa tante, et gouverna avec la même douceur et la même fermeté. On peut dire d'elle : « Que la plus petite faute était mortelle pour son cœur. » Une novice lisait la Règle au réfectoire, elle voulut remplacer les expressions vieillies par des expressions plus modernes ; la Mère de la Grève l'arrêta aussitôt en lui disant : « Ma chère Sœur, vous êtes encore trop jeune pour réformer la Règle, veuillez bien la lire comme elle est écrite. » C'est ainsi qu'en réprimant les fautes les plus légères, cette remarquable Supérieure maintenait la plus parfaite régularité dans la Communauté. Aussi, lorsqu'en 1775 une maladie de huit mois, supportée avec une grande patience, eut enlevé la Mère de Chassonville, elle fut de nouveau réélue par ses Sœurs.

Son gouvernement, et celui de la Mère Marie de Saint-Michel Guillouzou qui la remplaça pendant trois ans en 1782, furent surtout remarquables par les démarches infructueuses faites auprès des grands pour obtenir la reconstruction du couvent. La vétusté des bâtiments mettait continuellement en danger la vie de tous ceux qui les habitaient. Mgr de Juigné, M. le Noir, préfet de police, M. l'abbé des Forges, confesseur du monastère, employèrent tous les moyens pour venir en aide aux pauvres Sœurs. Mais le mauvais état des finances, la Révolution qui déjà grondait sourdement, rendirent inutiles tous les efforts. Peut-être aussi ces bonnes Mères manquèrent-elles un peu d'initiative. Elles auraient voulu que les administrations fissent tout et avoir les fonds nécessaires assurés avant le commencement des travaux. Dans notre siècle, les nouvelles maisons ont eu plus de confiance en la divine providence et se sont davantage appuyées sur la charité privée. Ni l'une ni l'autre ne leur ont fait défaut.

Mais de tous les documents que ces démarches ont laissés, de toutes ces espérances, aussitôt évanouies que conçues, il se dégage un grand parfum de vertu, car tout était inspiré par le zèle du salut des âmes. Les religieuses de Saint-Michel souffraient de ne pouvoir remplir les obligations de leur quatrième vœu qu'en dehors de chez elles, par la direction de la Madeleine. Là, il est vrai, elles étaient consolées par la paix et le bon esprit qui régnaient dans cette maison, mais elles auraient voulu faire

le même bien, et avec plus de liberté encore dans leur propre monastère.

En 1777, M. le curé de Saint-Etienne, parent de la Mère de la Grève, invité à chanter la messe du Saint-Cœur de Marie, causa à la Communauté une agréable surprise en amenant Mgr de Vence pour y pontifier. Ce petit incident, relaté avec soin, montre combien était vive et persévérante la dévotion aux Sacrés Cœurs. Les biographies de la plupart des Sœurs parlent de leur tendre amour pour ce culte traditionnel dans la communauté. On lit encore dans les *Annales* qu'une excellente novice, entrée d'abord dans un monastère où ce culte n'existait pas, leur fut envoyée afin de satisfaire son attrait pour cette consolante dévotion, et trouva chez elles le lieu de son repos.

La lettre de communauté de 1784, peint en couleurs bien sombres les horreurs de l'hiver de cette année. La disette de chauffage fit autant de victimes que la famine. L'abondance des neiges et de la glace avait empêché toutes les communications. La charité inépuisable du bon Louis XVI et les plus sages mesures de police furent impuissantes à soulager tant de misères. Les Sœurs souffrirent peut-être moins que d'autres communautés, grâce à la bienveillance de M. Le Noir, préfet de police, leur bienfaiteur et ami dévoué ; chargé des distributions, il leur fit la part aussi large que possible.

Au milieu de ces calamités, les crimes et les sacrilèges, signes avant-coureurs des grandes perturbations sociales, se multipliaient de manière à jeter l'épouvante dans les âmes les moins craintives. Les coupables envoyèrent à plusieurs communautés les têtes sanglantes de leurs victimes en y joignant des lettres de menaces. Le besoin de la réparation poussa, cette même année, les Sœurs de Saint-Michel à s'affilier aux Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, comme l'avait fait le monastère de Caen dès 1678. La lettre circulaire dit textuellement : « C'est avec les Dames du premier monastère de Paris, « rue Cassette, que nous avons eu l'honneur de passer cet acte ; « nous leur tenions déjà par quelque chose, puisque notre saint « Instituteur a été leur Supérieur. » Aucun des historiens du Vénérable ne parle de cette supériorité, mais ce fait n'en prouve pas moins la tradition des rapports intimes qui ont existé entre lui et les Bénédictines du Saint-Sacrement.

En 1788, la Mère de la Grève succéda à la Mère Guillouzou, et exerça la charge de Supérieure jusqu'à sa mort en 1799. En

effet, lorsque en 1791 sa déposition devenait obligatoire pour obéir aux Constitutions, les Supérieurs et les Sœurs pensèrent fort sagement que les tristes circonstances ne permettaient pas cette déposition.

Comme le précédent, l'hiver est décrit par les *Annales* sous les couleurs les plus sombres. Malgré les adoucissements autorisés par l'archevêque, le carême fut fort difficile à passer. La Sœur tourière, partie à cinq heures du matin, et aidée par le frère pourvoyeur des Eudistes, rentrait souvent à midi sans avoir pu rien acheter.

Les rapports entre les deux communautés de la rue des Postes étaient alors fréquents et fort intimes. Souvent, le P. Hébert, le confesseur de Louis XVI et le martyr des Carmes, portait les lettres des Sœurs au monastère de Caen, et en rapportait la réponse. La vie de ce Père montre qu'il était le conseiller ordinaire de Saint-Michel dans ces tristes temps. Il rend à cette Communauté éprouvée tous les services temporels et spirituels en son pouvoir, et les Sœurs, de leur côté, l'aident à se cacher et favorisent son difficile ministère. La Sœur tourière lui portait des provisions, quand, en chemin, elle apprit le massacre épouvantable accompli aux Carmes. Elle eut le courage de continuer sa route pour s'en assurer. Le triste spectacle qui s'offrit à sa vue, lui causa une si pénible impression qu'il lui fut très difficile de rentrer au couvent. A son arrivée elle ne put dire autre chose que ces paroles : « Ils les ont tués. » Ce ne fut qu'après un long repos qu'il lui fut possible de raconter ce qu'elle avait vu.

En 1786, la lettre circulaire rend ainsi compte du personnel de la maison : « Notre Communauté est composée de seize Religieuses de chœur, dont quatre sont à la Madeleine, cinq converses, une postulante du même rang, deux aspirantes tourières, presque toujours vingt Pensionnaires. » La difficulté était de pourvoir à l'entretien de ces quarante et quelques personnes, dans des temps aussi durs.

La difficulté devint encore plus grande dans les années suivantes. Malgré cette extrême pauvreté, les Sœurs faisaient encore des aumônes à de plus pauvres qu'elles, surtout aux prêtres persécutés. Un jour, la S^r^ Marie de l'Enfant-Jésus avait épuisé presque tout son argent à ces pieuses libéralités, lorsqu'on vint la demander au parloir. Elle s'y rendit toute triste, pensant à son

peu de ressources. Préoccupée de cette pensée, sans même regarder la personne qui la demandait, elle lui dit avec un sentiment de peine profonde : « Monsieur, nous n'avons que trente sous « dans la maison, nous allons partager, nous regrettons de ne « pouvoir faire davantage. » Le visiteur se mit à sourire, et lui répondit : « Madame, que Dieu vous récompense de votre bonne « volonté ! mais je ne viens rien vous demander ; au contraire, une « personne avertie dans son oraison de votre état de misère, m'a « chargé de vous remettre cette somme. » Ce trait tout providentiel ranima la confiance des Sœurs.

Leur Supérieur, M. Lemoine, qui leur était tout dévoué, leur procura aussi quelques aumônes. Ce saint prêtre entretenait aussi en elles l'esprit religieux par les visites canoniques qu'il leur faisait très régulièrement. Il en fit encore une à la fin de juin 1790.

La charité des Sœurs envers les prêtres fidèles fut récompensée par les secours religieux qu'elles en reçurent. Jusqu'à leur expulsion, elles eurent le bonheur d'avoir la sainte messe. Un prêtre breton, réfugié à Paris, leur prêcha même une retraite. Le bruit du tambour et du tocsin ne causait aux Religieuses aucune distraction et ne contribuait qu'à augmenter l'éloquence du prédicateur et la ferveur des retraitantes, car elles regardaient ces instructions comme une préparation à la mort.

## CHAPITRE V

**La Révolution. — Expulsion des Sœurs. — Leurs différentes habitations pendant les mauvais jours. — Leurs épreuves.**

Au moment où avait lieu la visite canonique dont il est parlé au chapitre précédent, la Révolution était déjà entièrement maitresse. Les visites domiciliaires avaient commencé dans toutes les communautés. Les comités révolutionnaires voulaient tout y régler, même les élections des supérieurs et des économes. A un jour désigné, les délégués se présentèrent dans ce but à Saint-Michel. Toutes les Sœurs, y compris les converses, durent successivement se présenter devant ces *citoyens* et leur désigner

celles qu'elles élisaient. Les voix se portèrent à l'unanimité sur les officières en charge. Cette unanimité surprit les délégués révolutionnaires, peu habitués à tant d'union et de charité dans leurs élections entre eux. Ils promirent, en se retirant, de rendre bon témoignage des Sœurs à ceux qui les avaient envoyés.

Quand l'Assemblée nationale eut décrété la suppression de tous les Ordres religieux, la vie de la Communauté ne fut plus qu'une longue agonie. Les Sœurs, pour fléchir la colère du ciel, firent le vœu de recevoir gratuitement deux jeunes Pénitentes si la tranquillité était rendu à l'Église. Hélas! plusieurs ne devaient pas avoir la consolation de voir se lever ce beau jour. Dès cette année 1791, la mort, en effet, enleva la S^r^ Marie de Sainte-Françoise de Chantal Marny, et lui épargna ainsi les horreurs de la Révolution.

Le 25 mai 1791, cette Sœur était revenue de la Madeleine avec les S^rs^ Marie de la Nativité Mouchard et de Saint-Antoine Ticquant, sur une lettre d'obédience de M. Lemoine, Mgr de Juigné étant déjà émigré. Les *Annales* ne disent point les causes de cette sortie, quelques mois avant l'expulsion des Communautés. Il est probable que le comité révolutionnaire céda aux demandes des Madeleines, toujours désireuses de se gouverner elles-mêmes. Les derniers comptes-rendus des dépenses et des recettes faites par les Sœurs, montrent que le bon ordre régna dans la maison jusqu'au commencement de la Révolution. En 1782, les recettes sont de 31,163 livres, et les dépenses de 30,214 livres. Cette prospérité disparaît avec les années 1789 et 1790. La dernière Prieure fut la S^r^ Marie de la Nativité Mouchard.

Deux jours après les massacres des Carmes et de l'Abbaye, le 4 septembre 1792, les commissaires de la section de l'Observatoire vinrent pour poser les scellés à Saint-Michel, et signifier aux Sœurs qu'elles devraient quitter leur maison le 8 du même mois. Il leur était seulement permis d'emporter les meubles de leurs cellules.

Ce décret fut exécuté au jour fixé, et la tradition rapporte que les Sœurs eurent le cœur déchiré par les profanations qu'elles virent commettre dans leur chapelle avec les vases et les ornements sacrés. Pendant ces jeux sacrilèges, la S^r^ Marie de l'Enfant-Jésus Duquesne crut apercevoir une sainte parcelle dans un corporal. Dissimulant son émotion, elle leur demanda tranquil-

lement ce linge sacré. A leur refus, elle renouvela sa prière avec de plus vives instances et alla même jusqu'à se mettre à genoux devant eux. Alors l'un de ces hommes, prenant le corporal, le lui donna en disant : « Il faut contenter cette calotine qui pleure pour avoir de quoi se faire un fichu. » La Sœur fut heureuse de pouvoir, au prix de ces humiliations, éviter une nouvelle profanation, et elle se hâta de purifier le corporal. Quelques Sœurs se retirèrent dans leurs familles, dans la crainte que la Communauté ne fût de nouveau dispersée, comme formant une réunion illégale et trop nombreuse. Onze professes de chœur, cinq converses et une tourière se logèrent dans une maison inachevée de la chaussée du Maine. Un bon notaire l'avait louée pour les Sœurs, sous le nom de sa femme, qui était supposée vouloir y former une pension ; la Sœur de l'Enfant-Jésus Duquesne dirigea le déménagement du peu de meubles que les commissaires leur permirent d'emporter.

La maison ainsi dépeuplée fut vendue nationalement, et bientôt démolie, car depuis longtemps, elle menaçait ruine. De par la Révolution, Saint-Michel n'existait plus. Tout autre était le décret de Dieu. La jeune Religieuse qui avait opéré le déménagement, était destinée par la divine Providence à lui donner, quelques années plus tard, une vie nouvelle, bien autrement féconde.

Dans leur malheur, les Sœurs eurent une grande consolation : on ne les força point à se disperser, et, pendant tous les mauvais jours, elles purent s'encourager et se soutenir les unes les autres. Toujours une providence spéciale parut veiller sur elles. La maison de la chaussée du Maine était environnée de maraîchers très attachés aux idées du jour. Ces pauvres gens n'en furent pas moins touchés de l'extrême misère des Sœurs et ils leur vinrent en aide de mille manières. La façon délicate dont ces aumônes étaient faites, leur donnait un plus grand prix. L'un d'eux abandonna une belle planche d'épinards, un autre leur jetait des légumes par dessus leur mur. Poussées par la nécessité, quelques Sœurs allèrent glaner dans les champs, et les propriétaires imitant la charité de Booz, ordonnèrent à leurs moissonneurs de les favoriser dans leur collecte. Un voisin même les prit tellement en affection, que la nuit il gardait toujours son fusil près de lui, disposé à les défendre, si l'on voulait leur nuire. Souvent les malheureuses expulsées furent obligées

de prouver qu'elles étaient des citoyennes paisibles, nullement dangereuses à la république. Dans ces circonstances, il fallait toujours payer des témoins fort cher ; les bons voisins des Sœurs se firent un bonheur de témoigner en leur faveur, et jamais ils ne consentirent à accepter de rétribution.

Il était nécessaire d'attendre longtemps à la porte des bouchers et des boulangers avant de recevoir la maigre portion que le comité assignait à chaque habitant. Là, encore, les Sœurs eurent le bonheur de trouver des gens compatissants. Le boucher, resté très bon chrétien, trouvait le moyen de les servir avantageusement.

Les dames de la halle n'étaient pas moins bienveillantes pour les Sœurs. Quand la disette était trop grande dans la pauvre communauté, la Sœur chargée de procurer les vivres, prenait leur costume, imitait leur langage, se mêlait à elles et obtenait ainsi plus facilement le nécessaire. Le plus difficile était de solder ces dépenses. Un jour, l'argent faisait complètement défaut, et déjà il existait plusieurs dettes criardes chez différentes marchandes des halles. La pauvre économe n'osait se présenter devant elles. Des besoins urgents l'y contraignirent cependant, et alors qu'elle ne fut pas sa surprise, quand elle s'entendit amicalement appeler de divers côtés : « Viens, ma petite, il y a long-
« temps qu'on ne t'a vue. C'est, sans doute, parceque tu n'as pas
« pu nous payer. Eh bien ! n'en parlons plus, tu ne nous dois
« plus rien ; prends, tu payeras quand tu pourras. »

La S^r^ Marie de Sainte-Eulalie était ordinairement chargée de ces achats aux halles. Un jour, elle oublia de se munir pour s'y rendre des insignes civiques alors exigés. Arrivée devant un poste de gardes-nationaux, la sentinelle l'interpella durement et lui dit : « Citoyenne, ta cocarde. » La Sœur était déjà aguerrie, elle ne se déconcerta point, mais prenant son élan, elle s'échappa en criant au garde-national : « Quand tu auras décrotté mes souliers, tu l'auras, entends-tu. » Quelques jours après, l'abbé Philibert, curé de la paroisse, vint prendre des nouvelles de la communauté ; apercevant la S^r^ Marie de Sainte-Eulalie, il la salua par ces mots : « Citoyenne, ta cocarde. » Celle-ci reconnut alors le factionnaire qui avait essayé de l'épouvanter quelques jours auparavant. Ce respectable ecclésiastique, comme plusieurs autres prêtres, s'était fait garde-national, et reconnaissant la Sœur, il avait voulu voir si elle était capable de braver les tracasseries révolutionnaires, et avait été heureux de constater

qu'elle y était déjà bien accoutumée. Ce petit incident égaya un instant la communauté.

La S[r] Marie de Saint-Denis Moléon ne montra pas moins de courage. Dans une sortie, elle aperçut un très beau crucifix chez un marchand de bric-à-brac. Cette profanation révolta sa foi, et pour y mettre un terme, elle acheta cette sainte image. Sans s'alarmer des dangers auxquels l'exposait son précieux fardeau, elle l'apporta à la maison. A partir de ce moment, les Sœurs rendirent à ce crucifix de fervents hommages d'adoration et de réparation. Il devint leur consolateur dans les plus mauvais jours, d'autant plus que les lettres de l'abbé Montaigne, dont nous parlerons tout à l'heure, leur apprirent à méditer et à apprécier les trésors qui se trouvent dans la croix. Aujourd'hui, ce crucifix orne encore la salle de Communauté du nouveau Saint-Michel.

Grâce à ce courage et à la bienveillance dont elles étaient entourées, les Sœurs purent soulager des misères plus grandes encore que la leur. Elles ne cessèrent de faire vivre quelques prêtres fidèles, et ceux-ci en échange du pain matériel leur donnèrent le pain spirituel de la divine parole et des sacrements. M. Montaigne, prêtre du Séminaire Saint-Sulpice et directeur ordinaire de la S[r] Marie de l'Enfant-Jésus Duquesne, est celui qui s'acquitta le plus ordinairement de ce ministère. La correspondance de ce saint et habile directeur a été en grande partie conservée. Elle est la meilleure preuve de la fidélité des Sœurs à garder toutes les observances de la vie religieuse. On y trouve des conseils pour les retraites annuelles, la rénovation des vœux, la célébration pieuse des principales fêtes, et en particulier celle du divin Cœur de Jésus, le 20 octobre.

Leur zèle à répandre cette dévotion pendant ces mauvais jours, les mit dans le plus grand péril. Elles avaient donné des images du Sacré-Cœur à une dame noble qui fut arrêtée. En la fouillant, les gardiens trouvèrent ces images, et lui demandèrent où elle les avait prises. Cette dame eut la faiblesse de répondre que c'était des Religieuses qui les lui avaient données, et elle fit connaître le nombre et l'adresse des Sœurs. Aussitôt les membres du Tribunal se mirent à crier que ces Sœurs étaient des *Vendéennes*, et proférèrent contre elles les plus terribles menaces. Un prêtre assistait à ce jugement ; il vint aussitôt avertir la Communauté de se préparer à une visite domiciliaire. Les images

et tous les objets du culte furent cachés. Heureusement pour les Sœurs, on les oublia, et contre toute espérance elles ne furent point inquiétées.

Il paraît facile de rattacher ce fait à la propagande établie par le P. Hébert avant sa mort. Ce Père, qui confessait Mme de Moléon, mère de l'ancien curé de Saint-Séverin, lui avait donné lui-même un exemplaire du vœu de Louis XVI. Or, nous venons de voir à Saint-Michel une Religieuse de ce nom, nous sommes porté à croire qu'elle était de la même famille.

M. Montaigne avait été incarcéré avec M. Emery et les Sulpiciens au moment de l'arrestation des prêtres insermentés. Ils furent tous délivrés dans des circonstances singulières. Mme de Beauharnais avait fait la connaissance, disent les *Annales* de Saint-Michel, de M. Montaigne et conçu beaucoup d'estime pour cet ecclésiastique. Elle était parente de Fouquier-Tinville, le trop célèbre accusateur du Tribunal révolutionnaire. Plusieurs fois, elle lui avait demandé l'élargissement de tous les Sulpiciens, sans pouvoir l'obtenir, lorsqu'elle apprit un jour que son terrible parent recevait à sa table les autres membres de ce Tribunal. Sans perdre de temps, Mme de Beauharnais se rend à la maison de Fouquier-Tinvillle, entre dans la salle du festin, en ferme la porte à clef et déclare à tous ces monstres qu'elle ne leur ouvrira que quand ils lui auront remis un décret de mise en liberté de tous les Sulpiciens. Surpris par l'étrangeté du procédé, Fouquier-Tinville et ses convives firent d'abord quelques difficultés, mais finirent par céder. Mme de Beauharnais, munie de leur décret, courut promptement à la prison. Le geôlier, brave homme qui connaissait bien les juges, s'empressa d'ouvrir les portes à ceux qui étaient l'objet de cette rare faveur, sans leur donner le temps d'achever leur repas. Ce fut fort heureux pour les prisonniers, car à peine étaient-ils dehors, qu'un contre-ordre arriva. Une fois en liberté, M. Montaigne continua ses démarches en faveur de M. Emery et obtint son élargissement, en donnant une forte somme à Fouquier-Tinville. Après une courte absence de Paris, ce courageux prêtre y rentra et pour avoir plus de liberté d'exercer le saint ministère, il se fit inscrire dans la garde nationale. Quand il était exposé à monter des gardes contraires à sa conscience, un médecin complaisant lui donnait un certificat qui l'en exemptait. La Sœur annaliste dit que le docteur pouvait le faire sans mentir, car la santé de M. Montaigne était devenue

mauvaise par suite de ses mortifications et de ses travaux excessifs. C'est au prix de mille sacrifices que cet ami fidèle ne cessa de prodiguer ses soins à la Communauté de Saint-Michel.

Le vénéré M. Lemoine ne les abandonna pas non plus. Ce bon Supérieur, protégé sans doute par son grand âge, traversa les plus mauvais jours de la Révolution, sans être beaucoup inquiété. Les Sœurs eurent le bonheur de le conserver jusqu'après leur installation dans la rue Notre-Dame-des-Champs.

Parmi les prêtres qui donnèrent leurs soins aux Sœurs, les *Annales* parlent d'un jeune Carme, pieux comme un ange et plein de zèle et de charité. Il disparut tout à coup et les Sœurs, après de nombreuses recherches, apprirent avec un profond chagrin, qu'il avait péri avec plusieurs autres personnes dans l'explosion d'une fabrique de poudre où il travaillait pour gagner sa vie.

Après un an de séjour à la Chaussée-du-Maine, les Sœurs durent se transporter dans des maisons dépendant de l'ancien Oratoire, rue Saint-Jacques. Leurs bons amis les maraîchers les virent s'éloigner avec beaucoup de peine et demandèrent humblement la permission de les visiter de temps en temps. Ils le firent effectivement, et toujours dans ces occasions ils apportérent aux Sœurs comme présents leurs plus beaux légumes. Ces cadeaux étaient les bienvenus, car à la rue Saint-Jacques la Communauté eut beaucoup à souffrir de la pauvreté. Les Sœurs célébrèrent la cinquantaine de la Mère Marie du Cœur de Jesus de la Grève par un festin, dont le menu se composait d'une bouillie de millet.

La grande épreuve des Sœurs dans ces mauvais temps fut l'exil de cette respectable Mère. Elle appartenait à la noblesse, et, en cette qualité, il lui fut ordonné de s'éloigner de Paris. Témoin de la douleur des Sœurs, le cocher qui devait la transporter, ne put lui-même retenir ses larmes, il se montra plein d'égards pour la pauvre exilée et sollicita en particulier l'honneur de la ramener lui-même lorsque son retour serait autorisé. Il eut en effet ce plaisir, mais bien des mois après, quand la S Duquesne eut obtenu, à force de démarches et de prières, que la défense d'habiter Paris fut levée.

A l'Oratoire, les Sœurs vivaient au milieu d'ardents Jacobins, jamais cependant elles ne furent sérieusement inquiétées. Presque tous les jours, un prêtre fidèle célébrait chez elles les saints

mystères. Pour ne pas trop attirer l'attention, elles se contentaient de changer l'heure. Un jour, le fidèle sacristain qui les avait toujours suivies, oublia de se présenter pour répondre la messe. Une Sœur sortit pour le chercher, mais, au milieu de l'obscurité, elle se trompa de porte et frappa à celle d'un violent révolutionnaire. Cet homme, à la demande de la Sœur, répondit : « J'y vais. » Grand fut l'émoi de la petite communauté quand elle le vit entrer. Mais lui, sans paraître s'apercevoir de rien, servit le prêtre à l'autel en homme exercé. A la fin du saint sacrifice, il dit au célébrant de rester sans inquiétude, car, venu avec de mauvaises intentions, il s'était tout-à-coup senti entièrement changé. Dans la suite, son amitié pour les Sœurs ne se démentit point.

Les prêtres assermentés furent les ennemis les plus acharnés de la petite communauté. L'église de l'Oratoire leur servait de lieu de réunion, et le mur en était mitoyen avec la maison occupée par les Sœurs. Ils auraient voulu contraindre celles-ci à assister à leurs cérémonies sacrilèges. Bientôt, au contraire, la constante abstention des Religieuses fit comprendre leur erreur aux chrétiens que ces misérables trompaient, et leur église devint déserte. Pour s'en venger, ils profanèrent les saintes reliques dont la chapelle était fort riche. Un courageux chrétien parvint à les empêcher de jeter à la Seine les ossements des saints Martyrs Janvier et Bonnet. Après avoir gardé chez lui ces précieux restes, il les fit reconnaître par trois Oratoriens restés fidèles et en fit présent à la Communauté.

Au mois de janvier 1796, la Communauté reçut brusquement l'ordre d'évacuer la maison qu'elle occupait. Huit jours seulement lui étaient donnés pour le faire ; ce délai expiré, les meubles devaient être saisis. La S^r Marie de l'Enfant-Jésus Duquesne, après mille démarches pénibles, trouva, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 1466, une maison composée de deux corps de logis, qui convenait très bien aux usages claustraux, mais le loyer en était de 4,000 fr., somme énorme pour quelques pauvres Religieuses. Pressées par la nécessité, elles durent cependant passer le bail et s'abandonner à la divine Providence pour le payement.

Il parut bientôt que ce changement de domicile était son œuvre. La Communauté put s'installer d'une manière régulière dans les bâtiments du fond de la cour extérieure et sous-louer le premier corps de logis. C'est là que se retira le bon Supérieur, M. Le-

moine, ainsi que quelques autres ecclésiastiques et dames pensionnaires. Les Sœurs commencèrent même à recevoir quelques jeunes élèves. Les temps devenaient plus tranquilles et la chapelle qu'elles érigèrent devint un lieu de réunion pour les chrétiens fidèles. Un évêque y fit dans le plus grand secret une ordination de quelques prêtres. Ainsi, l'Église, toujours vivante, commençait à relever les ruines du sanctuaire.

Depuis l'expulsion de leur monastère, les Sœurs avaient perdu. à la Chaussée-du-Maine, la Mère Marie de Saint-Michel Guillouzou. Cette respectable Sœur était dans sa quatre-vingt-dixième année. Elle avait rempli les fonctions de supérieure et à Saint-Michel et à la Madeleine. L'amabilité de son caractère faisait le charme des réunions de la communauté. Cette précieuse vertu lui resta jusqu'à la fin de sa vie, malgré une surdité dont elle était affligée.

Dans la maison de l'Oratoire s'éteignit la S^r Marie de Saint-Hippolyte Bonton, mais c'est rue Notre-Dame-des-Champs que la Communauté dut faire les plus cruels sacrifices. En 1793, elle perdit la S^r Marie de la Nativité Mouchard, dernière prieure de la Madeleine, la Sœur tourière, Marie Madeleine, dont le dévouement avait été à la hauteur des sacrifices exigés par ces mauvais temps. La même année s'éteignirent doucement dans le Seigneur, les Sœurs Marie de Saint-Adrien Maupin, Marie de Saint-Paul Sandron, et enfin la bonne Mère Marie du Cœur de Jésus de la Grève. Cette respectable Supérieure expira doucement le Samedi-Saint, pendant qu'à la chapelle on faisait l'office du matin ; elle était âgée de soixante-dix-huit ans, et en avait consacré soixante au Seigneur dans la vie religieuse.

La Mère Marie de l'Enfant-Jésus Duquesne fut régulièrement élue pour lui succéder. Le récit de son emprisonnement et de ses relations avec Napoléon I^er dont il fut le principe, appartient à l'histoire moderne de Notre-Dame-de-Charité. C'est à cette histoire qu'il appartiendra également de montrer l'influence considérable de cette grande Religieuse sur la reconstitution et la propagation de l'Institut.

---

# CONCLUSION

---

Le lecteur connait maintenant les origines de Notre-Dame-de-Charité. Peut-être trouvera-t-il que nous sommes un peu sorti des limites que le titre de notre livre semblait indiquer. Nous ne croyons pas mériter ce reproche. Il fallait étudier l'histoire des quelques monastères existant avant la Révolution et montrer comment la ferveur religieuse s'y était admirablement conservée, pour faire comprendre la merveilleuse expansion que l'Ordre a prise dans notre siècle.

Le récit des multiples fondations dont nous allons donner la liste, renfermerait les mêmes exemples de pauvreté, d'obéissance et de charité poussés jusqu'à l'héroïme. Nous y verrions d'une manière plus sensible encore l'action de la Providence multipliant l'œuvre du V. P. Eudes, au fur et à mesure que s'augmentent les besoins des âmes ; nous y contemplerions les miracles de la grâce transformant les âmes les plus souillées en véritables Madeleines. Il nous reste l'espérance que cette histoire se fera un jour à la gloire des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, les divins inspirateurs et protecteurs de Notre-Dame-de-Charité, et de leur ardent apôtre, le V. P. Eudes, leur docile instrument dans cette fondation.

---

## Monastères de Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge

---

### FRANCE

1641. Caen.
1673. Rennes, sorti de Caen.
1676. Saint-Brieuc, sorti de Guingamp.
1714. Tours, sorti de Guingamp.
1715. La Rochelle, sorti de Vannes.
1724. Paris, sorti de Guingamp.
1804. Versailles, sorti de Paris.
1809. Nantes, sorti de Paris.
1811. Lyon, sorti de Paris.
1819. Valence, sorti de Paris.
1822. Toulouse, sorti de Caen.
1833. Le Mans, sorti d'Angers.
1836. Blois, sorti de Tours.
1836. Montauban, sorti de Caen.
1838. 1er Marseille, sorti de Tours.
1839. Besançon, sorti de Tours.
1864. 2e Marseille, sorti du premier.
1868. Valognes, sorti de Caen.

### ITALIE

1856. Lorette, sorti du Mans.

### ESPAGNE

1857. Bilbao, sorti de Toulouse.

### AUTRICHE

1888. Salzbourg, sorti de Caen.

### IRLANDE

1853. 1er Dublin, sorti de Paris.
1887. 2e Dublin, sorti du premier.

## ANGLETERRE

1863. Bartestrée, sorti de Caen.
1885. Waterlooville, sorti de Bartestrée.

## ETATS-UNIS

1855. Buffalo, sorti de Rennes.
1872. Alleghany, sorti de Buffalo.
1882. Green-Bay, sorti de Toronto.

## CANADA

1866. Ottawa, sorti de Buffalo.
1875. Toronto, sorti d'Ottawa.
1890. New-Westminster, sorti d'Ottawa.

*Tous ces Monastères comprennent :*

1,512 Religieuses et Novices.
1,043 Madeleines ou Persévérantes.
2,119 Pénitentes.
1,824 Préservées.
214 Pensionnaires.

## Monastères de Notre-Dame-de-Charité-du-Bon-Pasteur d'Angers

### FRANCE

1829. Angers, Maison-Mère.
1833. Poitiers.
1833. Grenoble.
1835. St Hilaire-St Florent.
1835. Nancy.
1836. Amiens.
1836. Lille.
1837. Le Puy.
1837. Sens.
1837. Reims.
1837. Arles.
1839. Chambéry.
1839. Perpignan.
1839. Bourges.
1839. Nice.
1839. Avignon.
1841. Charenton (Paris).
1841. Toulon.
1842. Lyon.
1844. Dôle.
1845. Loos (Lille).
1845. St Omer.
1846. Moulins.
1846. Angoulême.
1850. Annonay.
1852. Arras.
1852. Nazareth (Angers).
1859. Cholet.
1860. Orléans.
1860. Bastia.
1867. Ecully (Lyon).
1876. Pau.
1879. Troyes.
1880. Cambrai.

### ALGÉRIE

1843. Alger. * (1)
1851. Oran.
1855. Constantine.

### ALSACE-LORRAINE

1834. Metz.
1837. Strasbourg.
1888. Mulhouse.

### ITALIE

1838. 1er Rome.
1840. 2e Rome. *
1843. Turin. *
1845. Imola.
1854. Bologne.
1857. Modène.

1. Ce signe * indique une maison provinciale.

1857. Gênes.
1857. Reggio.
1859. Forli.
1860. Capoue.
1862. Viterbe.
1863. Faënza.
1863. Monza.
1876. Messine.
1878. Palerme.
1881. Naples.
1885. Portici.
1887. Acireale.

## SUISSE

1868. Altstœtten.

## ESPAGNE

1880. Barcelone.

## PORTUGAL

1881. Porto.
1887. Lisbonne.

## BELGIQUE

1839. Mons.
1840. Namur.
1864. Louvain.
1868. Tertibut.
1873. Evere.

## HOLLANDE

1860. Leiderdop.
1876. Almelo.
1879. Harlem.

## ANGLETERRE

1840. Hammersmith.
1840. 1er Londres.
1851. Bristol.
1858. Liverpool.
1864. Finchley-Londres.
1867. Manchester.
1872. Cardiff.
1888. Newcastle.

## ÉCOSSE

1851. Glascow.

## IRLANDE

1848. Limerick.
1858. Waterford.
1860. New-Ross.
1867. Belfast.
1870. Cork.

1858. Malte.

## PRUSSE

1848. Aix-la-Chapelle.
1850. Munster.
1857. Trèves.
1858. Charlottenbourg.
1859. Breslau.
1862. Cologne.
1887. Reinichendorf.
1888. Coblentz.

## DUCHÉ DE HESSE

1854. Mayence.

## BAVIÈRE

1840. Munich. *
1861. Ettmannsdorf.

## AUTRICHE

1853. Neudorf. *
1856. Baumgartenberg.
1858. Gratz.
1867. Vienne.
1889. Klagenfurt.

## ÉGYPTE

1846. Le Caire. *
1863. Port-Saïd.
1865. Suez.

## INDES ORIENTALES

1854. Bangalore.
1865. Bellary.
1869. Colombo (Ceylan).
1878. Mysore.
1889. Kandy.

## BIRMANIE

1866. Rangoon.

## CANADA

1844. Montréal. *
1870. 2e Montréal.
1870. Saint-Hubert.
1878. 3e Montréal.
1890. Halifax.

## ÉTATS-UNIS

1843. Louisville.
1849. St Louis *
1850. Philadelphie *
1857. Cincinnati *
1857. New-York *
1859. Nouvelle-Orléans *
1859. Chicago.
1863. Cincinnati.
1864. Baltimore.
1865. Columbus.
1866. Newport.
1866. Louisville.
1867. Boston.
1867. West-Philadelphie.
1868. St Paul.
1868. Brooklyn.
1869. Cleveland.
1873. Indianopolis.
1875. Newark.
1875. Memphis.
1877. Milwaukee.
1883. Washington.
1883. Normandy.
1883. Denver.
1883. Détroit
1884 Troy-Road.
1886. Norristown.
1887. Kansas.
1888. Albany.
1888. Minneapolis.
1889. Scranton.
1889. Reading.
1889. Helena.
1889. 2e Chicago.
1890. Seattle.
1890. 2e New-York.

## CHILI

1855. San Fe ipe.
1857. Santiago *
1860. Valparaiso.
1861. La Séréna.
1863. Talca.
1864. Santiago.
1881. Curica.
1881. Quillota.
1882. 2e Santiago.
1883. 3e Santiago.
1884. Los Angeles.
1884. Chillan.
1885. Cauquenes.
1885. Conception.
1889. Ovalle.

## ÉQUATEUR

1870. Quito.
1888. Guaranda.
1888. Archidona.

## PÉROU

1871. Lima.
1890. 2e Lima.

## COLOMBIE

1890. Bogota.

## URUGUAY

1876 Montevideo.

## RÉPUBLIQUE ARGENTINE

1885. Buenos-Ayres.
1886. Mendoza.
1889. Cordova.
1889. St Louis.
1889. St Jean.
1889. Tucuman.
1889. Juguy.
1890. 2e Buenos-Ayres.

## CUBA

1879. La Havane.

## TRINITÉ

1890. Port d'Espagne.

## AUSTRALIE

1863. Melbourne
1883. Oakleigh.

## NOUVELLE-ZÉLANDE

1886. Christchurch.

*Ces Monastères se composent de :*

4,800 Religieuses et Novices.
1,425 Madeleines.
10,500 Pénitentes.
13,000 Enfants.
Total : 29,725.

## NOTE SUR L'APOSTOLAT DU SACRÉ-CŒUR

---

Ce livre, dans de nombreux passages, prouve le zèle du V. P. Eudes à répandre la dévotion aux Sacrés Cœurs. Nous avons dit en particulier, et nous croyons avoir prouvé que, dans le diocèse de Vannes, cette dévotion était d'origine *Eudistique*. Le R. P. de Montigny, jésuite, dans une vie manuscrite du V. P. Eudes, confirme l'antériorité de l'apostolat du V. P. Eudes sur celui de la B. Marguerite-Marie. Ce Père était de la maison de Vannes, et devait connaître la vie du Père Huby, l'histoire de sa maison et du diocèse. Or voici ce qu'il dit :

« Les bénédictions dont Dieu avait favorisé les entreprises du Père Eudes depuis l'institution de la fête du Sacré-Cœur de Marie, le déterminèrent à en établir une autre pour honorer le divin Cœur de Jésus. Il crut ne pouvoir mieux marquer sa reconnaissance à la Sainte Vierge qu'en faisant rendre au Cœur adorable de son Fils les hommages qui lui sont dûs.

« Il y avait déjà treize ans environ qu'il avait composé et fait approuver par plusieurs prélats une messe et un office particuliers pour cette solennité ; mais les contradictions qu'il avait eu à essuyer sur la fête du Cœur de Marie, lui avaient fait remettre à un temps plus tranquille l'établissement de cette dévotion nouvelle. Il crut, en 1672, que ce temps était venu, et il ordonna que dans toute la Congrégation on célébrerait, désormais, avec la permission des Ordinaires, la fête du Sacré-Cœur de Jésus qu'il fixa au 20 octobre.

(*Suit la circulaire citée par nous, page 155*).

« Cette dévotion que le Père Eudes regardait comme une source de grâces, a passé insensiblement dans plusieurs Communautés respectables et est devenue, après quelques années, une dévotion de l'Église universelle. Les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité furent les premières à suivre les vues de leur sage Instituteur. Les Ursulines, l'Ordre de la Visitation et les Bénédictines, dévouées à l'Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement, les imitèrent bientôt, en faisant cependant quelque changement au plan qui avait été proposé d'abord. Comme quelques unes de ces Congrégations en adoptant cette fête, ont eu en vue, non-seulement d'honorer le Cœur de Jésus, mais encore de faire au divin Sauveur une réparation publique des

outrages qu'il reçoit dans le Sacrement de nos autels, elles ont placé cette solennité au vendredi qui suit l'octave de la Fête-Dieu.

« Dès 1720, Mgr de Belzunce, évêque de Marseille, ordonna que cette fête serait célébrée dans tout son diocèse comme une fête de commandement, et il la fixa au 12 octobre... »

Nous ne savons où le Père de Montigny a pris ce dernier renseignement, mais il confirme ce que nous avons dit du pieux évêque de Marseille à l'occasion de sa longue lettre au monastère de Caen.

Il nous serait facile d'établir que le R. P. de Montigny exprimait l'opinion de la Compagnie de Jésus au XVIII^e siècle sur l'autériorité et l'efficacité de l'apostolat du V. P. Eudes.

Le P. Beurier, dans sa vie du même Vénérable affirme que, pendant cinquante ans et plus, les Visitandines se sont servies de ses offices. Ce sont eux qúe la Mère de Saumaise mit en usage lorsque, pour la première fois, elle fit célébrer cette fête en 1686 dans son monastère de Dijon.

# TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE

### DE LA FONDATION DE L'ORDRE DE NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ A LA MORT DU V. P. EUDES

**1641-1680**

# DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ, DE LA MORT DU V. P. EUDES A LA RÉVOLUTION

1680-1796

## PREMIER MONASTÈRE

### CAEN

Pages.



## DEUXIÈME MONASTÈRE

### RENNES (1678)

## TROISIÈME MONASTÈRE

### HENNEBONT (1676-1687)



## QUATRIÈME MONASTÈRE

### GUINGAMP (1676)

## CINQUIÈME MONASTÈRE

### VANNES (1683)



## SIXIÈME MONASTÈRE

### TOURS (1714)



## SEPTIÈME MONASTÈRE

### LA ROCHELLE (1715)

## HUITIÈME MONASTÈRE

### PARIS (1724)

# ERRATA

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Page | 31 | ligne 2 | au lieu de | ces | lisez | ses. |
| — | 68 | — 27 | — | frodonnées | — | fredonnées. |
| — | 92 | — 22 | — | *induisse* | — | *indulsisse.* |
| — | 109 | — 29 | — | par Constitution | — | par la Constitution. |
| — | 201 | — 48 | — | *inc inatus* | — | *inclinatus.* |
| — | 292 | — 19 | — | Esteham | — | Estreham. |
| — | 321 | — 28 | — | désespérées | — | dissipées. |
| — | 469 | — 31 | — | vérole | — | variole. |

Dans l'histoire de Vannnes, lisez : Kerlivio, vicaire-général ; dans les histoires de Guingamp, Tours, Paris, lisez : Mgr Kervilio.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE C. PAILLART.

